DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

vallourec

SMART TUBULAR SOLUTIONS

SOMMAIRE

PROFIL 2

1 PRÉSENTATION DU GROUPE VALLOUREC 13

1.1 Vers un nouveau Vallourec 14
1.2 Stratégie et objectifs 21
1.3 Les activités du Groupe 33
1.4 Les temps forts de l'année 2023 39

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIÉTALES DPEF 45

Introduction 46
2.1 Plan de vigilance 57
2.2 Nos engagements environnementaux 62
2.3 Nos engagements sociaux et sociétaux 102
2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 122
Annexes 125

3 RISQUES ET GESTION DES RISQUES RFA 157

3.1 Facteurs de risques 158
3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne 166
3.3 Politique en matière d'assurances 174

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RFA 177

4.1 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF 178
4.2 Organes d'administration et de direction 178
4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux 205
4.4 Informations additionnelles 230
4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 233

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL RFA 235

5.1 Principales dispositions légales et statutaires 236
5.2 Informations concernant le capital social 238
5.3 Actionnariat 245
5.4 Informations boursières 250
5.5 Politique de versement des dividendes 252
5.6 Politique de communication financière 253
5.7 Périmètre du Groupe 255

6 COMMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2023 RFA 257

6.1 Résultats des activités 258
6.2 Perspectives 268
6.3 Résultats sociaux 269

7 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS RFA 271

7.1 Comptes consolidés 272
7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 333
7.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A. 337
7.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 356

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RFA 361

8.1 Personnes responsables 362
8.2 Contrôleurs légaux des comptes 363
8.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce) 363
8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence 365
8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 374

Les éléments de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) et/ou du Rapport Financier Annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide des pictogrammes :

DPEF RFA

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 14 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2023 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

Des exemplaires du présent Document d'enregistrement universel sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 12, rue de la Verrerie à Meudon (92190), sur son site internet (http://www.vallourec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent Document d'enregistrement universel intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document d'enregistrement universel figure en page 365.

PHILIPPE GUILLEMOT

Président
et Directeur
Général

« Le plan annoncé en mai 2022 a été pleinement réalisé. Il donne naissance à un nouveau Vallourec, dont l'histoire est déjà en marche. Notre modèle de création de valeur repose sur un nouveau principe fondamental : être un partenaire de confiance et créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes en apportant des solutions en acier innovantes pour faire de la transformation énergétique une réalité. »

LE PLAN NEW VALLOUREC A DONNÉ NAISSANCE À UN NOUVEAU VALLOUREC

2023 restera dans l'histoire de Vallourec comme l'année de la transformation du Groupe. Notre plan New Vallourec est venu rebattre les cartes et nous a permis de retrouver notre position d'acteur incontournable du secteur.

Le plan New Vallourec, annoncé en mai 2022, a été pleinement exécuté et rencontre déjà un remarquable succès. Nous avons transformé à la fois nos activités et notre empreinte industrielle avec, pour premier résultat, une organisation plus performante, qui s'appuie sur des sites de production avec des missions claires, et parfaitement localisés pour desservir efficacement trois zones géographiques : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Hémisphère Est.

Nous privilégions désormais la valeur sur les volumes. Nous misons sur notre savoir-faire en matière de formulation d'aciers, de conception de connexions étanches au gaz et sur notre excellence industrielle pour innover et fournir à nos clients des solutions tubulaires premium.

Une base financière solide pour assurer notre croissance

Le déploiement du plan New Vallourec se traduit d'ores et déjà par des performances solides. 2023 a été une année riche en succès pour Vallourec. Nous avons en effet dépassé nos propres prévisions pour atteindre des niveaux de rentabilité et de génération de trésorerie au plus haut depuis près de 15 ans. Notre RBE s'est élevé à 1 196 millions d'euros, tandis que notre flux de trésorerie disponible ajusté a atteint 860 millions d'euros. Nous avons réduit de moitié notre dette nette, pour la ramener à 570 millions d'euros. Et nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif de dette nette zéro à la fin de l'année 2025 au plus tard.

L'amélioration de notre situation financière s'accompagne déjà de retombées très positives. La notation de notre dette a été améliorée trois fois en 18 mois. Nous nous attachons à créer les conditions d'un retour significatif à nos actionnaires, parmi le meilleur de notre secteur, et ce, potentiellement dès 2025.

Ce succès est d'abord le fruit des efforts déployés sans relâche par les collaborateurs du Groupe. Près de la moitié de nos équipes a souscrit, en 2023, à notre plan d'actionnariat salarié, Vallourec Invest. C'est une véritable marque de confiance dans notre Groupe et une source de fierté personnelle pour moi.

Une demande forte et une performance opérationnelle solide

En 2023, nos solutions tubulaires sans soudure haute performance dédiées à l'industrie du pétrole et du gaz ont bénéficié d'une forte demande de la part de nos clients traditionnels, une demande satisfaite grâce à notre chaîne de production optimisée et à notre performance opérationnelle.

Ces conditions de marché favorables sont aujourd'hui propices à notre montée en gamme. Nous anticipons qu'elles se poursuivront en 2024, le secteur des tubes premium étant porté par une phase de reprise pluriannuelle.

Notre ambition est de continuer à offrir un niveau d'excellence constant à nos clients du secteur pétrole et gaz. Parallèlement, nous investissons sur le développement de notre activité Nouvelles Energies pour devenir un acteur clé de l'économie bas carbone.

De nouvelles opportunités de marchés à saisir

En 2023, nous avons constaté une hausse substantielle de notre activité Nouvelles Energies, avec une augmentation de 80 % des volumes et des contrats conclus avec plus de dix nouveaux clients. Les projets de géothermie et CCUS (capture, utilisation ou séquestration du carbone) offrent des perspectives très prometteuses que nous comptons bien saisir. Le déploiement de projets CCUS à grande échelle en Amérique du Nord soutient la demande, et la géothermie prend de l'ampleur dans toutes nos régions.

2023 aura également été marquée par le lancement de notre solution de stockage vertical d'hydrogène gazeux, Delphy. Cette technologie de pointe, développée dans notre centre de R&D d'Aulnoye-Aymeries, témoigne de notre rôle de contributeur majeur à la transition énergétique mondiale. Elle prouve non seulement la capacité de notre R&D à réaliser des prouesses technologiques, mais elle nous positionne aussi comme un acteur important dans le domaine de l'hydrogène, un secteur au potentiel de croissance considérable. Nous avons déjà reçu de nombreuses marques d'intérêt de la part de clients positionnés sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur.

La transition énergétique s'accélère, tout comme la transformation de Vallourec. Dans le cadre de notre stratégie RSE, nous visons à devenir exemplaires tant sur le plan environnemental que social, ou en matière de gouvernance. En 2023, nous avons ainsi franchi une étape majeure en atteignant, avec deux ans d'avance, nos objectifs de réduction d'émissions de CO_2, fixés pour 2025. Notre nouvelle ambition fixe un objectif encore plus ambitieux : réduire de 35 % notre empreinte carbone à horizon 2035 par rapport à 2021.

Un nouvel élan industriel

En 2024, Vallourec tourne à plein régime. Nos résultats 2023 ont démontré que notre force réside aujourd'hui dans un double positionnement : à la fois dans des secteurs solides et établis, mais aussi sur des marchés émergents à fort potentiel.

Nous avons dépassé nos propres attentes en termes de performance, d'innovation et de développement durable. Nous sommes également sur la bonne voie pour atteindre notre objectif stratégique, à savoir assurer une rentabilité optimale avec une activité résiliente dans toutes les conditions de marché.

VALLOUREC

Un partenaire de confiance qui apporte des solutions en acier innovantes pour faire de la transformation énergétique une réalité

Un leader mondial au service de 4 marchés

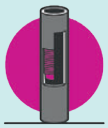

EXPLORATION & PRODUCTION D'HYDROCARBURES (Y COMPRIS PÉTROCHIMIE)

Tubes, connexions et services pour l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz, des plus simples aux plus complexes.

INDUSTRIE

Tubes légers et résistants pour les secteurs de l'automobile, de l'agroalimentaire, de la construction, de la mécanique, etc.

MINE DE MINERAI DE FER

Exploitation d'une mine de fer au Brésil, à usage externe et interne

ÉNERGIES NOUVELLES

Tubes, connexions et systèmes pour les marchés de l'hydrogène, de la géothermie et de la captation du carbone.

150 licenciés VAM à travers le monde

LE GROUPE

5,1 Mds €
de chiffre d'affaires

15 000
collaborateurs

35
sites de production

Présence dans plus de
20 pays

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

34 M€
consacrés à la R&D

280
techniciens et ingénieurs

3
principaux centres de recherche et de test

Un acteur impliqué et exigeant en matière de responsabilité sociale et environnementale

SOCIAL & SOCIÉTAL

26 %
de femmes parmi les cadres

70 %
de collaborateurs satisfaits*

2,3 M€
consacrés à des actions au profit des communautés locales

SANTÉ ET SÉCURITÉ

TRIR
2,35
soit 20,4% de réduction des accidents avec et sans arrêt entre 2022 et 2023

90,2 %
des matières nocives (CMR**) éradiquées

ÉNERGIE

38 %
de l'énergie consommée d'origine renouvelable

90 %
de l'électricité consommée bas-carbone

37 %
de la production issus de sites certifiés ISO 50001

RESSOURCES EMPLOYÉES

78 %
des ressources mises en œuvre d'origine renouvelable

97,6 %
de déchets valorisés

56 %
de l'acier mis en œuvre issus de ferrailles recyclées

ENVIRONNEMENT

11 %
de nos besoins en eau pour la production de tubes d'origine pluviale

ACHATS

73 %
des dépenses faites auprès de fournisseurs dont la performance RSE a été évaluée

** Certification Great Place To Work pour la filiale américaine, avec un taux de participation de 62 %.*
*** Carcinogenic Mutagenic Reprotoxic matters (matières mutagènes cancérigènes ou toxiques pour la reproduction).*

BIENVENUE DANS LE NOUVEAU VALLOUREC !

Fort de plus de 135 ans d'expertise, Vallourec est un partenaire de choix pour fournir des solutions en acier innovantes qui font de la transformation énergétique une réalité. Vallourec est un groupe verticalement intégré qui fournit des tubes premium répondant à la fois aux exigences du secteur de l'énergie et à certaines des applications industrielles les plus rigoureuses. Le portefeuille produits avancés de Vallourec va des puits de pétrole et de gaz situés en conditions extrêmes aux équipements mécaniques ultra-performants, en passant par des solutions pour les nouveaux marchés de l'énergie. Le Groupe s'appuie sur une R&D des plus avancées pour repousser les limites de la technologie industrielle, tout en maintenant l'une des plus faibles empreintes carbone du marché.

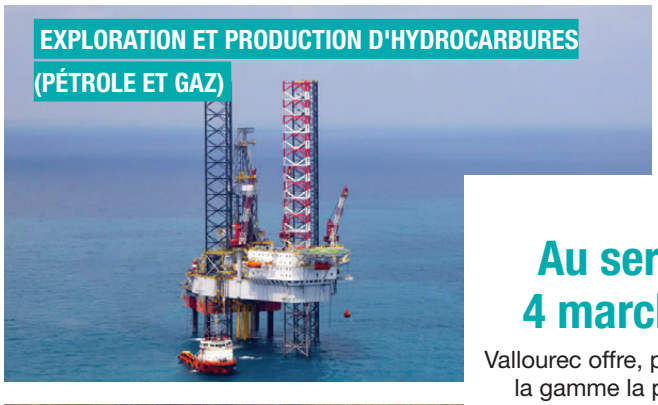

Au service de 4 marchés clés

Vallourec offre, pour ces marchés, la gamme la plus importante de tubes sans soudure haut de gamme, de tubes de spécialité, de connexions et de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants de ses clients.

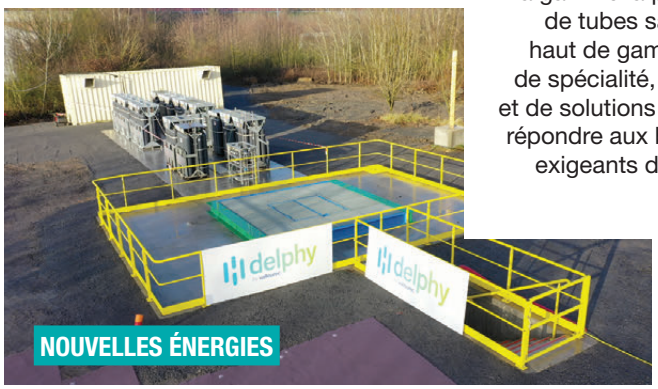

Références dans l'industrie en matière de conception et de performance :

Portefeuille de connexions VAM®
Garantit l'intégrité des puits de pétrole et de gaz et des puits de géothermie, ainsi que des solutions de stockage d'hydrogène et de carbone dans des conditions extrêmes.

Cleanwell®
Revêtement non polluant sans graisse, appliqué en usine sur les connexions filetées. Il présente des propriétés anti-corrosives et lubrifiantes exceptionnelles.

Matériaux
Une large gamme de grades propriétaires, dont le X80 pour les pipelines, le *Sour Service,* le *High Collapse* et le CRA (alliage résistant à la corrosion) pour les applications OCTG.

Solutions de fabrication additive
Permet d'imprimer de larges pièces métalliques à la demande et au plus près de l'activité des clients, réduisant ainsi les coûts logistiques et les émissions de carbone associées.

Delphy
La première solution de stockage vertical à grande échelle pouvant stocker jusqu'à 100 tonnes d'hydrogène dans des conditions de sécurité maximales.

Avec le portefeuille Vallourec® Services, le Groupe offre également à ses clients une large gamme de services, que ce soit sur site ou via un éventail toujours plus large de solutions digitales destinées à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité opérationnelle.

Respecter les collaborateurs et l'environnement

Vallourec place les principes ESG au cœur de ses valeurs et a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de sécurité, de qualité, de responsabilité sociale et de conscience environnementale.

Les équipes de Vallourec s'attachent à respecter les personnes, quels que soient leur genre, leur culture, leur génération ou toute autre caractéristique distinctive.

La **sécurité** reste la priorité absolue du Groupe. Vallourec veille à ce que chacun de ses collaborateurs et sous-traitants comprenne et respecte les normes de sécurité rigoureuses applicables à l'ensemble des activités du Groupe. Le lancement du programme des « 12 règles fondamentales de sécurité » est un élément central de ce processus.

Près de 50 %* des collaborateurs ont participé au plan d'actionnariat salarié **Vallourec Invest 2023**, démontrant une nouvelle fois la robustesse de la feuille de route du Groupe et la confiance des salariés dans la stratégie mise en œuvre.

La **formation** et l'apprentissage sont également essentiels dans la recherche de l'excellence opérationnelle. Grâce à Vallourec University, le Groupe propose des formations portant sur les fondamentaux, la culture, les *soft skills* et les compétences de leadership et métier.

L'engagement à long terme de Vallourec est récompensé par les agences internationales de notation extra-financière. En 2020, le Groupe a annoncé ses ambitions de réduction de 25 % de ses émissions de carbone directes et indirectes à l'horizon 2025**. Ces objectifs ont été validés par la SBTi. Vallourec a déjà atteint cette réduction pour l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3.

S'engager résolument sur la voie de la décarbonation...

En 2022, Vallourec a lancé le programme Climate Challenge qui vise à réduire de 35 % son empreinte carbone d'ici à 2035 par rapport à 2021. Le Groupe atteindra cet objectif en utilisant de la ferraille recyclée, du charbon produit à partir de la biomasse provenant des 164 000 hectares de sa forêt brésilienne et un mix énergétique à faible teneur en carbone dans sa production d'acier.

Résultat : les meilleurs tubes de leur catégorie avec la plus faible empreinte carbone de l'industrie pour les clients de Vallourec.

1,27
tonnes de CO_2e par tonne d'acier contre 1,91 tonne en moyenne pour l'industrie***

1,796
tonnes de CO_2e par tonne de tubes livrés contre 2 tonnes en moyenne pour les concurrents

... et accompagner les clients dans leur transition énergétique

S'appuyant sur sa longue expertise technique, Vallourec® New Energies propose des solutions pour le stockage sécurisé de l'hydrogène, la séquestration du carbone, les systèmes géothermiques avancés et sophistiqués, et l'énergie solaire. Le Groupe a déjà franchi des étapes importantes dans chaque segment, confortant la position de Vallourec en tant qu'acteur industriel à part entière de la transition énergétique.

Un réseau R&D de pointe pour accompagner les opérations

Les 280 experts en R&D de Vallourec travaillent ensemble pour créer la prochaine génération de solutions tubulaires haut de gamme.

Outre ses différents partenariats, le Groupe collabore avec un réseau d'universités et de start-up, en privilégiant le partage des connaissances et des bonnes pratiques pour contribuer à ses innovations futures.

NOUVEAU VALLOUREC : VERS UN NOUVEAU PARCOURS INDUSTRIEL

Annoncé en 2022, le plan New Vallourec vise à créer un groupe rentable doté d'un avenir prometteur pérenne, quelles que soient les conditions de marché.

La feuille de route est claire :

1/ Atteindre une excellente rentabilité.

2/ Combler l'écart de rentabilité avec les meilleurs acteurs du secteur.

3/ Rendre Vallourec résistant aux fluctuations du marché.

Sur le plan financier, le plan New Vallourec se traduit par une réduction de notre dette nette à zéro à fin 2025 et des augmentations régulières de l'EBITDA.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec a lancé deux initiatives opérationnelles majeures :

1/ Redéfinir l'empreinte industrielle du Groupe autour de trois régions – Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est – afin d'être au plus près de ses marchés.

2/ Privilégier la valeur sur le volume, en se concentrant sur les produits premium et en abandonnant tous les marchés de produits de base.

En outre, le Groupe s'est doté d'une nouvelle équipe de direction et s'est fixé des objectifs ESG très ambitieux.

** Le plan Vallourec Invest 2023 ciblait trois pays : le Brésil, la France et les États-Unis.*
*** En utilisant 2017 comme année de référence.*
**** Source : données de Worldsteel Association.*

VALLOUREC, UNE EMPREINTE INDUSTRIELLE OPTIMISÉE :
Trois hubs stratégiques premium proches de nos clients

Une base de production mondiale

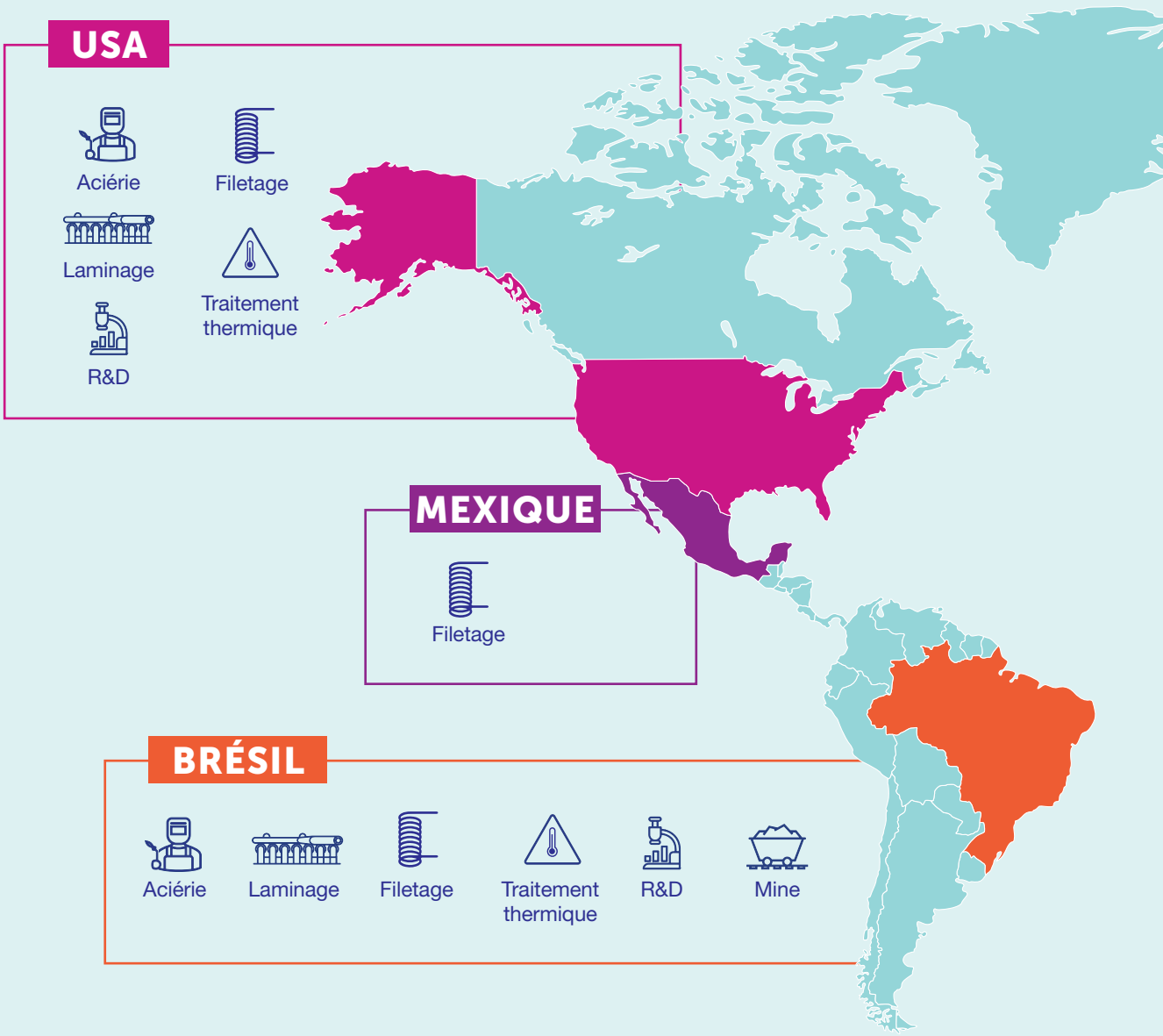

Empreinte industrielle dès 2024

** Laminage et traitement thermique uniquement à la Forge d'Aulnoye-Aymeries*

TROIS CENTRES DE PRODUCTION PREMIUM
AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRIQUE DU SUD
HÉMISPHÈRE EST

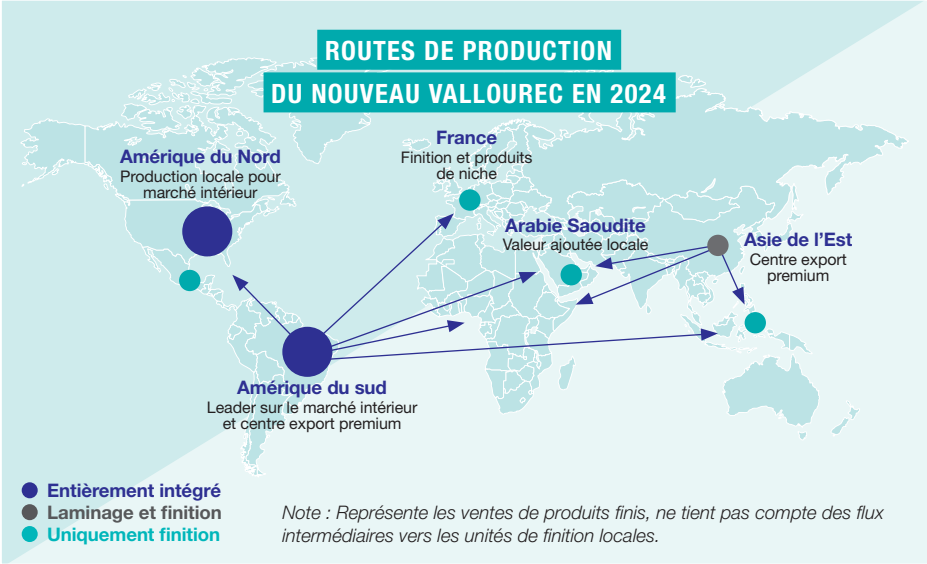

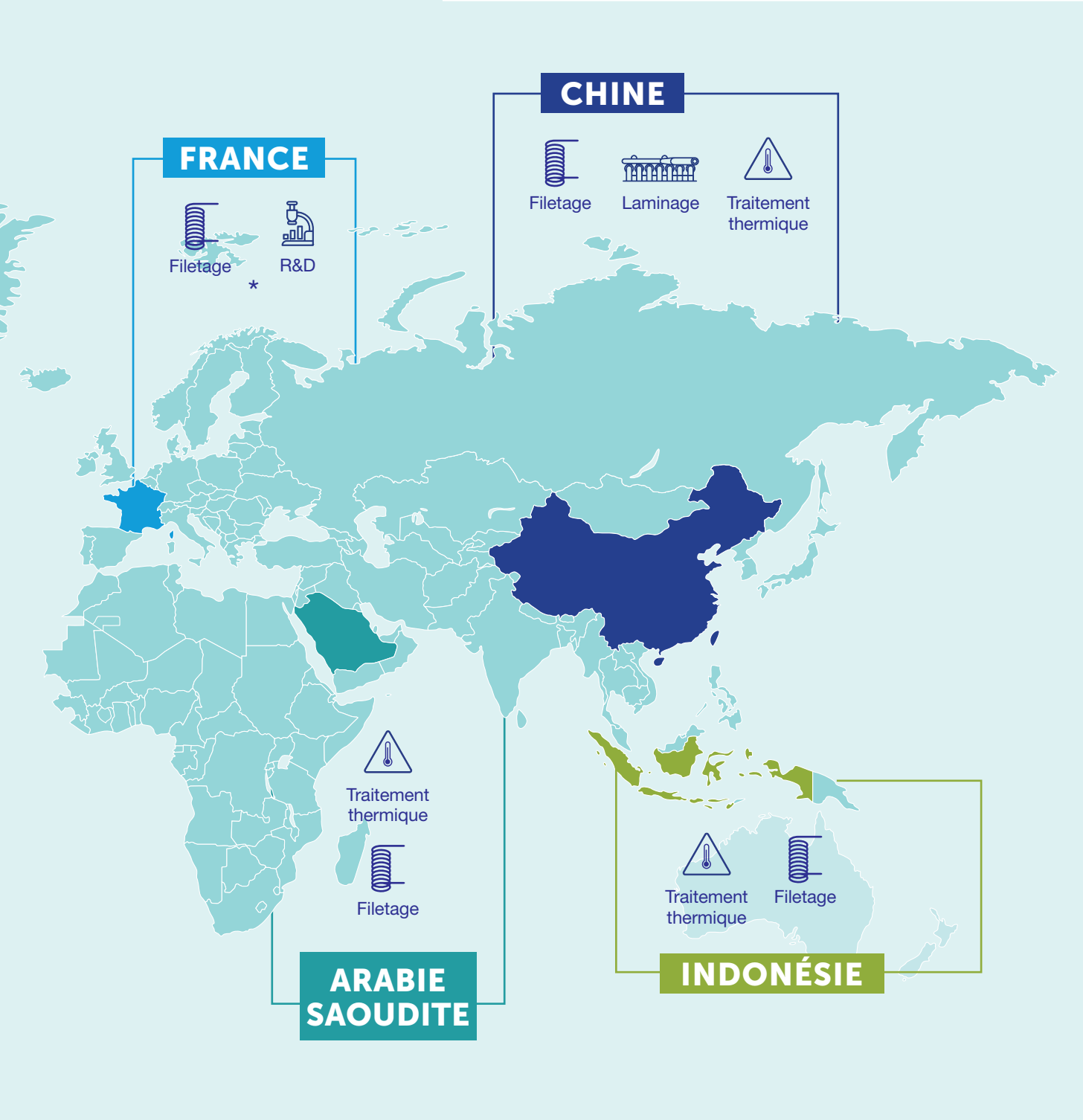

Indicateurs financiers et d'activité

Données consolidées	Unité	2022	2023	Variation
Production expédiée	kt	1 804	1 552	-14 %
Chiffre d'affaires	M€	4 883	5 114	4,7 %
Marge industrielle	M€	1 076	1 594	48,1 %
Marge industrielle en % du chiffre d'affaires		*22,0 %*	*31,2 %*	*9,1 pts*
Résultat brut d'exploitation	M€	715	1 196	+ 481 M€
Marge brute d'exploitation en % du CA		*14,6 %*	*23,4 %*	*+ 8,7 pts*
Résultat d'exploitation	M€	(122)	859	981 M€
Résultat net, part du Groupe	M€	(367)	496	863 M€
Résultat net par action	€	(1,60)	2,16	nc
Investissements industriels	M€	(191)	(213)	- 22 M€
Flux de trésorerie disponible*	M€	(216)	498	+ 714 M€
Endettement net	M€	1 130	570	- 560 M€
Capitaux propres	M€	1 686	2 224	+ 538 M€
Levier financier net		1,6 x	0,5 x	nc

* *Le flux de trésorerie disponible se définit comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté de variations des provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du Besoin en Fonds de Roulement, moins Dépenses d'Investissement et moins Charges de Restructuration/Autre.*

CHAPITRE 1

1 PRÉSENTATION DU GROUPE VALLOUREC

1.1 Vers un nouveau Vallourec 14

1.1.1 Notre histoire 14
1.1.2 Nos valeurs 16
1.1.3 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec 20

1.2 Stratégie et objectifs 21

1.2.1 Contexte de marché : tendances et opportunités 21
1.2.2 Capitaliser sur l'aboutissement du plan New Vallourec 23
1.2.3 Être à la pointe de l'innovation 29
1.2.4 Préparer l'avenir d'une économie à faibles émissions de carbone 32

1.3 Les activités du Groupe 33

1.3.1 L'activité Tubes et ses marchés 33
1.3.2 Approvisionnement 38
1.3.3 Implantations du Groupe et principaux établissements 39

1.4 Les temps forts de l'année 2023 39

1.4.1 Retour sur une année de transformation 39
1.4.2 Premier trimestre 2024 43

Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium, destinées principalement aux marchés de l'énergie, notamment Pétrole et Gaz et Énergies Nouvelles. Le Groupe exploite un réseau mondial d'aciéries, de laminoirs à tubes et d'usines de traitement thermique et de filetage, qui s'appuie sur des activités de recherche et développement (R&D) de pointe. Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, il est aujourd'hui présent dans plus de 20 pays en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie. Au 31 décembre 2023, il compte plus de 15 000 salariés.

1.1 Vers un nouveau Vallourec

1.1.1 Notre histoire

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne : la région des Hauts-de-France autour de Valenciennes et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. À la fin des années 1990 avec la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe s'est également implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie-du-Nord – Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais (Brésil). Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Vallourec est aujourd'hui un groupe international, présent en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, et déploie ses activités au plus près de ses clients.

1886 - 1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIXe siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la Société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion premium VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière.

Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité au gaz des colonnes à l'intérieur du puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence et de recherche et développement avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %), permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y étend de façon significative son empreinte industrielle avec l'acquisition de l'activité tubes en acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 100 % par Vallourec Tubes.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2006 - 2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd. [(1)], implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V&M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2016 : VALLOUREC ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le Groupe annonce le 1er février 2016 des initiatives stratégiques majeures visant à rationaliser son empreinte industrielle en Europe et au Brésil, acquiert le contrôle de Tianda Oil Pipe en Chine et lève près d'un milliard d'euros à travers une augmentation de capital.

2017 - 2018 : VALLOUREC POURSUIT SA TRANSFORMATION

Vallourec a poursuivi sa transformation notamment à travers la mise en place d'une nouvelle organisation structurée autour de quatre régions et deux Départements Centraux et la montée en puissance des nouvelles routes de production depuis la Chine et le Brésil. Au Brésil, le Groupe a également renouvelé son contrat long terme (trois ans) avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG premium et de services (étendu par la suite jusqu'à mi-2026).

(1) Depuis le 18 août 2017, cette société s'appelle Vallourec (China) Co., Ltd.

2020 : PROJET DE RENFORCEMENT DU BILAN ABANDONNÉ À CAUSE DE LA CRISE DE LA COVID-19 ET DE LA CHUTE DES MARCHÉS PÉTROLE ET GAZ, ANNONCE D'UNE RESTRUCTURATION FINANCIÈRE

En février 2020, Vallourec a annoncé un projet de renforcement de son bilan pour soutenir sa stratégie comprenant notamment une augmentation de capital de 800 millions d'euros ainsi qu'un refinancement de ses lignes bancaires. En raison de la crise de la Covid-19 qui a entraîné une chute des marchés mondiaux Pétrole et gaz, ce projet a été abandonné. En septembre 2020, Vallourec a annoncé entrer en discussion avec ses créanciers dans le but de réduire significativement son endettement.

2021 - 2022 : FINALISATION DE LA RESTRUCTURATION FINANCIÈRE, AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET NOUVELLE STRUCTURE ACTIONNARIALE, LANCEMENT DU PROCESSUS DE CESSION DES ACTIFS EN ALLEMAGNE

Le 24 juin 2021, Vallourec a annoncé le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, représentant un montant brut, prime d'émission incluse, de 299 724 207,62 euros.

Le 30 juin 2021, Vallourec SA a finalisé sa restructuration financière et, conformément aux résolutions adoptées le 20 avril 2021 par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, a modifié le mode d'administration et de direction en structure à Conseil d'administration en lieu et place de la structure à Directoire et Conseil de Surveillance.

En novembre 2021, Vallourec a annoncé le lancement du processus de cession des actifs en Allemagne et le transfert progressif de leurs activités Pétrole et gaz vers les sites de production brésiliens. Faute d'acquéreur, Vallourec prendra en 2022 la décision de fermer ses installations allemandes et d'autres en Europe afin de mettre fin aux pertes historiques significatives générées par ces activités.

2022 : ANNONCE DU PLAN DE TRANSFORMATION NEW VALLOUREC, RENFORCEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF, FORTE DYNAMIQUE COMMERCIALE AUX ÉTATS-UNIS ET DANS D'AUTRES RÉGIONS, LANCEMENT DE VALLOUREC® NEW ENERGIES

En mai 2022, le Groupe annonce le plan « New Vallourec ». Le plan vise à générer 230 millions d'euros de RBE annuel additionnels récurrents, et environ 20 millions d'euros de réduction des dépenses d'investissement, avec un plein effet attendu dès le deuxième trimestre 2024. Ce plan permettra au Groupe de résister aux cycles et de générer un flux de trésorerie disponible positif, avant variation du besoin en fonds de roulement, en toutes conditions de marché.

Au cours de l'année 2022, Vallourec a procédé à six nominations pour renforcer le Comité exécutif chargé de mettre en œuvre la stratégie de transformation du plan New Vallourec.

Le Groupe bénéficie d'une forte dynamique commerciale aux États-Unis et dans d'autres régions, grâce notamment à des clients tels que Saudi Aramco, ADNOC et Petrobras, avec qui le Groupe a pu conclure de nouveaux contrats qui viennent s'ajouter aux relations commerciales déjà existantes.

Pour accélérer le développement de son activité au soutien de la transition énergétique, Vallourec a par ailleurs décidé en septembre 2022 de regrouper son portefeuille d'offres destinées à la transition énergétique sous un seul nom commercial, Vallourec® New Energies.

2023 : DÉPLOIEMENT DU PLAN NEW VALLOUREC

En septembre 2023, lors de son premier *Capital Markets Day* depuis près d'une décennie, le Groupe a présenté aux investisseurs et analystes les éléments clé du plan New Vallourec et les progrès substantiels réalisés dans son déploiement et dans la transformation de la stratégie du Groupe et de son empreinte industrielle depuis sa restructuration financière :

- Afin d'accélérer sa transformation dans le cadre de son plan New Vallourec, le Groupe a profondément remanié son organisation en janvier 2023 autour de trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser ses opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près de ses clients, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'export, le Brésil et l'Asie.
- Dans la région Hémisphère Est, le Groupe a lancé un programme d'augmentation de ses capacités en Arabie Saoudite et a implémenté un programme de montée en gamme et de réduction des effectifs en Chine afin d'améliorer les marges et les rendements dans le pays. En 2023, Vallourec a par ailleurs finalisé avec succès la fermeture de plusieurs sites en Europe, y compris de ses activités historiques de laminage à Müllheim et Düsseldorf-Rath.
- Dans la région Amérique du Sud, en parallèle, Vallourec déploie son programme d'investissements industriels au Brésil, qui permettra la production d'une gamme plus large de produits pour le Pétrole & Gaz historiquement manufacturés en Allemagne.
- Le Groupe a également réalisé des progrès substantiels dans la réduction de ses effectifs et des économies associées.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le déploiement du Plan New Vallourec est finalisé, avec un plein effet attendu dès le deuxième semestre 2024.

1.1.2 Nos valeurs

1.1.2.1 Un partenaire de confiance : l'excellence industrielle au service de nos clients

Vallourec se concentre sur l'excellence industrielle en fournissant des solutions garantissant la meilleure qualité et la plus grande sécurité, quelles que soient les applications et les conditions. Ainsi, le Groupe s'impose comme un partenaire de longue date pour ses clients, dont beaucoup travaillent avec Vallourec depuis des dizaines d'années.

Vallourec offre une assistance à la planification des projets, à la sélection et à la validation des matériaux, ainsi que des solutions sur mesure pour permettre aux opérateurs de repousser en toute sécurité les limites technologiques lors du développement des champs pétroliers et gaziers. Le Groupe démontre avec constance et fiabilité sa maîtrise totale de la chaîne d'approvisionnement en fournissant l'une des plus larges gammes de solutions tubulaires premium du secteur, ainsi que les services nécessaires à la réussite de leur déploiement.

1.1.2.2 À la pointe de l'innovation

Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante. Des services complémentaires spécialisés permettent aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants.

L'offre du Groupe inclut :

- une gamme de tubes sans soudure parmi les plus étendues au monde en termes de dimensions et de proportions (longueur, diamètre, épaisseur) dans plus de 250 nuances d'acier (aciers carbone faiblement et fortement alliés, aciers inoxydables, alliages de nickel, etc.) ;
- des connexions, dont la marque VAM® un leader du marché, et des accessoires ; et
- des services innovants et connectés.

1.1.2.2.1 DES SOLUTIONS EN ACIER INNOVANTES

Les compétences technologiques et l'offre de produits haut de gamme du Groupe sont parmi ses principaux avantages concurrentiels. Vallourec entend tirer parti de son avance technologique et de la notoriété de sa marque pour développer de nouveaux produits et de nouvelles solutions et pour renforcer la proximité avec ses clients.

Vallourec s'appuie sur des activités de recherche & développement avancées et collabore avec un réseau d'universités et de start-up dans le but de fournir des solutions en acier de pointe et innovantes. Deux aciéries de premier plan aux États-Unis et au Brésil fournissent une large gamme d'alliages et de grades d'acier exclusifs qui permettent de garantir de hautes performances dans une grande variété de conditions environnementales. Vallourec dispose du plus grand portefeuille de brevets du secteur des OCTG (Oil Country Tubular Goods) et est spécialisé dans les connexions tubulaires premium grâce à sa ligne de produits VAM®.

Vallourec est doté d'une solide culture de l'innovation qui lui a permis de constituer un portefeuille de brevets inégalé dans le secteur. Il dispose d'un service de R&D sophistiqué basé à Aulnoye-Aymeries, en France, avec des bureaux aux États-Unis et au Brésil. Entre autres produits à succès, Vallourec s'est démarqué par le développement d'une technologie brevetée qui lui confère un avantage compétitif fort : la connexion VAM® garantit une parfaite étanchéité des colonnes tubulaires sur les zones d'installation et positionne le Groupe parmi les leaders de la fabrication de tubes sans soudure. La recherche et le développement continus de Vallourec, ainsi que ses relations étroites avec ses clients lui permettent de conserver son avance technologique et d'anticiper leurs besoins. L'innovation est au cœur de la stratégie de création de valeur de Vallourec.

La recherche et le développement permettent à Vallourec de repousser pour ses clients les frontières technologiques du développement des champs pétroliers et gaziers en toute sécurité, d'élargir le cœur de métier du Groupe et de développer de nouvelles sources de revenus. Récemment, Vallourec a déployé les solutions suivantes :

- les technologies de connexion adaptées, telles que la connexion SLIJ-3 dans le golfe du Mexique et la gamme de connexions SPRINT pour le schiste américain ;
- les grades d'acier sur mesure, tels que le grade X-80 pour les conduites offshore, une technologie inédite dans l'industrie qui optimise la résistance tout en maintenant la soudabilité pour les applications de pipelines offshore ;
- les services et accessoires uniques, tels que la suite de services numériques, les services de gestion des stocks, les outils d'inspection robotisés et la fabrication additive de Vallourec, pour n'en citer que quelques-uns ; et
- les solutions de fabrication additive de Vallourec garantissent des capacités de production à la demande dans des délais courts : la fabrication additive arc-fil WAAM (« Wire Arc Additive Manufacturing ») permet d'imprimer de grandes pièces métalliques à la demande et au plus près de l'activité des clients, et réduit ainsi les coûts logistiques et les émissions de carbone associées.

Pour réduire son empreinte carbone, Vallourec a développé et breveté, dans le processus de fabrication de l'acier au Brésil, un procédé continu de production de charbon de haute qualité à partir de la biomasse, avec une moindre émission de méthane.

Les tubes et connexions filetés de Vallourec, utilisés depuis plus de 55 ans, continueront d'apporter une forte valeur ajoutée aux projets complexes de nos clients et sont désormais qualifiés pour les besoins liés au segment Énergies Nouvelles. Vallourec propose des solutions et des services sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de fournir des tubes et des connexions essentiels et de répondre aux besoins, quelles que soient les circonstances. Notre support technique est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec plus de 200 ingénieurs sur le terrain dans le monde.

Fort de son savoir-faire, soutenu par ses cinq centres dédiés à la R&D en Europe, au Brésil et aux États-Unis, et ses 280 ingénieurs et techniciens, le Groupe se positionne parmie les leaderssur le segment des connexions OCTG premium grâce à la famille des produits VAM®, co-développée avec Nippon Steel. Vallourec continue d'innover et de maintenir son avantage technologique : le Groupe a récemment lancé avec succès de nouvelles connexions telles que VAM® Sprint-SF, VAM® Sprint-FJ ou VAM® SLIJ-3 et a développé une nouvelle offre de grades d'acier qui démontrent une résistance accrue à la corrosion, une robustesse élevée à basse température et une très bonne soudabilité.

Vallourec multiplie les collaborations avec ses clients et des start-up afin de développer des solutions innovantes, comme récemment avec la première impression-3D d'un composant essentiel à la sécurité, livré à TotalEnergies en mer du Nord.

L'excellence technique de Vallourec est complétée par une grande variété de services et de solutions digitales.

Le Groupe souhaite utiliser son offre de services comme facteur différenciant pour ses lignes de produits traditionnels et se diversifier par le développement de nouveaux services sur la base des technologies digitales et la marque Smartengo™. L'offre de services regroupe les services physiques auprès des clients : les équipes d'ingénieurs sur site, les services d'optimisation de la Supply Chain ainsi que l'incubation et le développement d'une offre digitale complémentaire et autonome autour des solutions Smartengo™.

1.1.2.2.2 DES PROCÉDÉS DE FABRICATION À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

A) La forêt et la mine de fer

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter son haut-fourneau. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois. Au Brésil, le Groupe extrait également du minerai de fer de sa mine de Pau Branco. Le charbon de bois fourni par les unités de carbonisation et le minerai de fer fourni par la mine constituent les matières premières de qualité qui alimentent l'usine de granulés et le haut-fourneau de l'usine intégrée de Jeceaba.

L'utilisation de charbon de bois par Vallourec, en lieu et place du charbon minéral généralement utilisé dans le secteur de la sidérurgie, contribue fortement à la réduction de l'empreinte carbone des opérations brésiliennes du groupe.

B) Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage de l'acier liquide et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, et renforcent l'autonomie du Groupe en aciers premium.

C) Laminage à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de laminage à chaud de tubes en acier sans soudure, inventé en 1886 par les frères Mannesmann, est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche. Vallourec propose une large gamme d'aciers, dont des grades hautement alliés.

Le Groupe a développé d'autres procédés, dont le forgeage, pour différents secteurs de marché. Le forgeage est déployé industriellement en Europe et en Chine.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud comme le perçage de type cône, le laminage continu à 3 rouleaux, ou l'automatisation de plus en plus efficace de toutes les étapes du procédé.

D) Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Les procédés de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers des tubes du Groupe sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

E) Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, qui permettent de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis pour assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation. Des bancs de contrôles non destructifs à la pointe de la technologie, capables de détecter des imperfections indépendantes de l'orientation, sont utilisés quotidiennement pour l'inspection des produits.

F) Filetage

Le filetage est un procédé clé pour la fabrication de la large gamme de connexions premium filetées VAM® et des traitements de surface qui leur sont associés tels que la technologie de vissage sans graisse CLEANWELL®. Le VAM® Threading Competence Center (VAM® TCC) conçoit, développe et industrialise l'ensemble des moyens de production des connexions premium de Vallourec. De plus, VAM® TCC accompagne les opérations dans les usines du Groupe au travers de programmes de formation, de benchmark et de support technique sur site. Il met à la disposition des usines les standards d'équipements et d'outillages dans lesquels investir, ainsi que les modes opératoires et de maintenance critique. Ce centre de compétence dispose d'une ligne de production dédiée pour optimiser les opérations de filetage et tester industriellement les solutions en avance de phase des développements R&D. Enfin VAM® TCC est en charge de l'innovation et du développement des procédés liés au filetage des tubes (inspection dimensionnelle sans contact, système de détection de rupture des outils de coupe, réduction des déchets de phosphate et de traitement de surface CLEANWELL®, etc.).

G) Procédés de finition

Outre le filetage, les tubes premium Vallourec sont soumis à de nombreux procédés de finition qui apportent de la valeur et des caractéristiques adaptées à l'usage des produits (formage, usinage, traitements de surface, marquage, etc.). Au cours des dernières années, un énorme travail a été accompli pour mettre en œuvre de nouvelles techniques de marquage qui ont permis d'améliorer la traçabilité tube à tube et de fournir des services digitaux aux utilisateurs finaux tels que « Smartengo Inventory », « Best Fit », « Smart Run » et « Tally Vision ».

H) Communautés de procédés

Des communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent de réaliser des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition à froid des tubes. Elles permettent également d'assurer la bonne implémentation, l'efficience et l'efficacité de ces procédés. Des benchmarks sont faits régulièrement pour s'assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes aux règles de l'art (best practices, best available technologies). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts importants de Recherche et Développement internes. La plateforme interne SHALYN Industrie 4.0 a été mise en place pour la gestion et le contrôle des procédés de fabrication en mettant l'accent sur l'analyse des données. Les systèmes de niveau 2 et les applications de pointe sont connectés afin d'améliorer en continu les performances de nos produits et services.

1.1.2.3 Dans le respect de chacun et de l'environnement

1.1.2.3.1 LA RSE AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D'ENTREPRISE

Vallourec place la responsabilité sociale et environnementale au cœur de ses valeurs et a toujours intégré à sa stratégie les plus hauts standards de sécurité au travail et de qualité. Sa démarche et les objectifs qu'elle s'est fixés sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux sont formalisés dans la Charte de développement durable et sont décrits dans la déclaration consolidée de performance extra-financière intégrée au chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec fait l'objet d'évaluations périodiques de la part des principales agences extra-financières ou fonds spécialisés ISR tels que MSCI, Sustainalytics, Moody's Vigeo-Eiris, Ecovadis ou bien CDP. En janvier 2024, le Groupe qui avait maintenu une notation « AA » entre 2019 et 2022, retrouve son niveau de 2018 avec une notation « A » par MSCI ESG Rating. Ce changement s'explique par une revue de la méthode de calcul de cette notation, dont les paramètres intègrent maintenant la répartition du chiffre d'affaires de Vallourec par activités. Il ne doit en aucun cas s'interpréter comme une baisse des engagements de Vallourec en matière de RSE. En effet, en parallèle, l'évaluation de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics souligne la nette progression du Groupe qui est ainsi passé de la 35e position à la 19e position sur les 105 acteurs du secteur de l'énergie qui composent l'étude. Qui plus est, fort de son engagement Vallourec a obtenu une médaille de platine dans l'évaluation ESG d'Ecovadis, avec une note de 78 sur 100. Le Groupe se positionne ainsi dans les 1 % d'entreprises les plus matures en matière de RSE.

Sécurité et diversité

Vallourec considère ses 15 000 collaborateurs comme son atout le plus précieux pour créer de la valeur et exercer ses activités de manière responsable. Chez Vallourec, le respect de chacun et de l'environnement est primordial. Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de la variété de cultures et de générations est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Le Groupe s'engage à augmenter le nombre de femmes dans la population cadre pour atteindre 30 % d'ici le 1er janvier 2027, contre 26 % en 2023.

La politique de développement durable du Groupe et ses résultats sont régulièrement reconnus par les agences de notation extra-financière. Nos performances font de Vallourec un acteur responsable du marché.

Réduire l'empreinte carbone

Vallourec se positionne en tant qu'acteur de premier plan en matière de réduction du CO_2 émis pour produire un tube.

En juin 2020, Vallourec a annoncé ses ambitions de réduction de ses émissions carbone directes et indirectes à horizon 2025 en prenant l'année 2017 comme référence. Ces objectifs ont été approuvés par la Science-Based Targets initiative (SBTi). Concrètement, le Groupe s'engage à :

- réduire ses émissions directes de 20 % (scopes 1 et 2) ;
- réduire l'ensemble de ses émissions directes et indirectes de 25 % (scopes 1, 2 et 3).

En 2022, le Groupe a défini de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO_2 qui prévoient une baisse supplémentaire de 30 % de l'intensité carbone dans la production de tubes d'ici à 2030, et de 35 % d'ici à 2035, par rapport à l'année de référence 2021. Ceci est rendu possible par l'utilisation de sources d'énergie à faible teneur en carbone dans les sites de production intégrés. Le Groupe utilise principalement l'énergie nucléaire aux États-Unis et l'énergie hydroélectrique au Brésil. En complément, dans le cadre de ses activités au Brésil, le Groupe détient une forêt d'eucalyptus utilisée pour produire du charbon de bois issu de la biomasse. Ce charbon de bois vient en remplacement du charbon minéral appelé le « coke » utilisé par les acteurs de la sidérurgie. Vallourec utilise du charbon végétal dans le haut-fourneau pour la production de fibre et également en substitution du gaz naturel dans l'usine de pelletisation, ce qui présente des avantages significatifs en termes de décarbonation des procédés de production.

La démarche fructueuse de décarbonation (détaillée dans la section 2.2.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) déjà entamée il y a de nombreuses années, permet aujourd'hui à Vallourec de fournir des tubes dont l'empreinte carbone est la plus faible du secteur (calculée sur la base de l'analyse du cycle de vie, entre la fabrication et la livraison chez les clients, conformément aux normes ISO 14025 et EN15804+A1) :

- la production par Vallourec d'une tonne d'Acier génère 1,27 tonne de CO_2e, quand la moyenne de l'industrie sidérurgique s'élève à 1,91 tonne (source : World Steel Association).
- la production par Vallourec d'une tonne de Tube (en ce compris l'acier, la fabrication et le transport jusqu'à sa destination) génère 1,79 tonne de CO_2e, quand la moyenne du marché s'élève à 2 tonnes.

Être moteur dans la réduction de l'empreinte environnementale du secteur

Depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre chaque année aux trois questionnaires Climat, Eau et Forêt du CDP [(1)]. En 2023 la notation du Groupe reste supérieure à la moyenne du secteur sur les trois questionnaires, malgré un relèvement du niveau d'exigence des questionnaires du CDP au fil des ans qui se traduit par une notation plus sévère et une difficulté à maintenir les scores précédents. Ainsi :

- Sur le questionnaire Climat, le Groupe se situe au niveau « B Management » après avoir maintenu pendant 7 ans le niveau « A-Leadership », et avoir fait partie en 2021 de la prestigieuse « Liste A » du CDP qui désigne les entreprises les plus avancées en matière climatique. Par comparaison, le secteur Fonderie, Raffinage et Formage des métaux obtient une moyenne de « B- ».
- Sur le questionnaire Eau, Vallourec retrouve son niveau de 2021 avec une note « B Management » après avoir atteint le niveau « A-Leadership » en 2022. Par comparaison, le secteur Fonderie, Raffinage et Formage des métaux obtient une moyenne de « C ».
- Sur le questionnaire Forêt, le Groupe a également retrouvé cette année son niveau précédent « C Awareness » atteint en 2021, après avoir obtenu une note de « B-Management » en 2022. Vallourec est le seul sidérurgiste à avoir complété le questionnaire CDP Forêt.

(1) Le CDP, organisation à but non lucratif basée au Royaume-Uni, se positionne comme l'instance cherchant à faciliter la transparence et la performance des entreprises vis-à-vis de la réduction de leurs impacts environnementaux.

1.1.2.3.2 FAIRE DE LA TRANSFORMATION ÉNERGÉTIQUE UNE RÉALITÉ

Les produits de Vallourec permettent une exploitation du pétrole et du gaz en toute sécurité dans le monde, en eaux profondes, peu profondes, onshore, et dans les zones de ressources non conventionnelles. À l'heure où le monde se tourne vers une multitude de nouvelles technologies énergétiques, le Groupe est convaincu que sa tradition d'innovation et d'accompagnement client, qui remonte au XIXe siècle, favorisera la prochaine phase de développement du marché de l'énergie. Vallourec dispose d'un remarquable savoir-faire technique permettant de fournir des solutions de stockage sûr de l'hydrogène, de séquestration du carbone et de développement de systèmes géothermiques de plus en plus avancés, qui permettront à ses clients de relever les défis liés à la transition énergétique.

1.1.3 Le modèle unique de création de valeur de Vallourec

« Notre modèle de création de valeur repose sur un principe fondamental : Être un partenaire de confiance et créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes en apportant des solutions en acier innovantes pour faire de la transformation énergétique une réalité. » Philippe Guillemot.

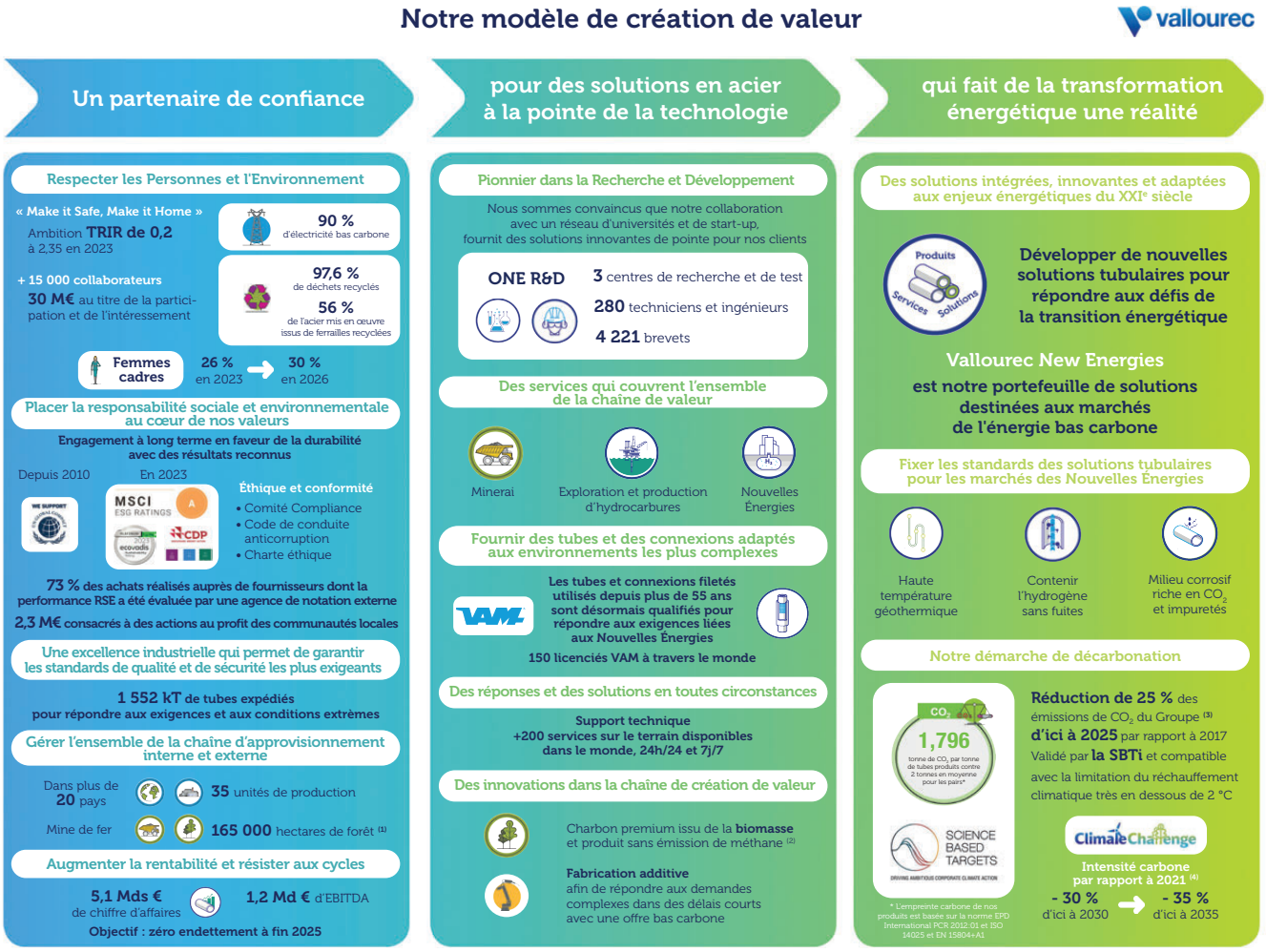

1.2 Stratégie et objectifs

1.2.1 Contexte de marché : tendances et opportunités

Le Groupe propose des produits et services pour les quatre marchés suivants :

- Pétrole et Gaz : entre tubes, connexions et services connectés pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes, Vallourec offre une gamme complète de produits et services destinés à tous les types d'extraction pétrolière : schiste, onshore et offshore ;
- Industrie (Mécanique, Automobile, Construction) : le Groupe produit des tubes légers et résistants pour une large palette d'applications, profils creux, tubes et ébauches, destinés aux secteurs de l'Automobile, de la Mécanique ou de la Construction ;
- Transition énergétique : avec des tubes et connexions spécialement testés et validés pour résister aux environnements corrosifs qui s'imposent aux nouvelles applications énergétiques en pleine expansion, Vallourec se distingue notamment dans les applications de capture, d'utilisation et de stockage de carbone (CCUS), les puits géothermiques à haute température et le stockage de l'hydrogène ; et
- Matières premières : le Groupe exploite une mine de fer au Brésil dont une partie de la production approvisionne l'usine de Jeceaba, le reliquat étant commercialisé sur le marché local.

1.2.1.1 Le marché Pétrole & Gaz

L'équilibre de l'offre et de la demande de pétrole et gaz constitue le principal élément qui détermine le niveau d'investissements en Exploration et Production par les Compagnies Nationales de Pétrole (« National Oil Companies » ou « NOCs ») d'une part, et par les Compagnies Internationales de Pétrole (« International Oil Companies » ou « IOC 's ») d'autre part, avec un impact potentiel pour Vallourec qui se positionne comme un partenaire de choix en fournissant des solutions tubulaires premium à ses clients, NOCs comme IOCs, dans le cadre de projets onshore et offshore à travers le monde.

Selon l'AIE dans son rapport de janvier 2024, la demande mondiale de pétrole a progressé de 2,3 mb/j en 2023 pour atteindre une moyenne annuelle de 101,7 mb/j. La demande mondiale de pétrole a principalement progressé au cours du deuxième et troisième trimestre de l'année. En 2023, les pays hors-OCDE, notamment la Chine, ont été les principaux contributeurs à la progression de la demande mondiale de pétrole.

L'offre globale de pétrole a progressé de 1,9 mb/j en 2023 et a atteint une moyenne annuelle de 102 mb/j. Parmi les principaux contributeurs à la production mondiale de pétrole, les membres de l'OPEP+ ont réduit leur production globale de 400 kb/j en 2023 tandis que les pays producteurs hors-OPEC, dont notamment les États-Unis, le Brésil et le Guyana, ont vu leur production croitre de 2,3 mb/j. En 2023, l'offre globale de pétrole a dépassé la moyenne annuelle de 100,5 mb/j atteinte en 2019.

1.2.1.1.1 PRIX DU PÉTROLE

Au cours de l'exercice 2023, le prix moyen du WTI s'est établi à 77,6 dollars/baril contre 94,4 dollars/baril en 2022, soit une réduction de près de 18 % reflétant un apaisement des tensions géopolitiques sur le marché des matières premières énergétiques.

Suivant la même tendance, le prix moyen du Brent s'est élevé à 82,2 dollars/baril au cours de l'année 2023, contre une moyenne de 99,03 dollars/baril en 2022, soit une baisse d'environ 17 %.

1.2.1.1.2 MARCHÉ DU PÉTROLE ET GAZ AUX ÉTATS-UNIS

Le nombre d'appareils de forage en activité s'élève en moyenne à 687 unités en 2023, représentant une baisse de 4,9 % par rapport à 2022 (723 unités en moyenne). À fin décembre 2023, 622 appareils de forage étaient actifs aux États-Unis.

Les prix des OCTG aux États-Unis se sont élevés à 2 270 dollars/tonne en décembre 2023. Au cours de l'année, la moyenne des prix des OCTG s'est réduite de près de 15 % passant de 3 521 dollars/tonne en 2022 à 3 049 dollars/tonne en 2023.

Aux États-Unis, la consommation de tubes OCTG par appareil de forage a augmenté, atteignant une moyenne de 444 tonnes par mois en 2023, contre 429 tonnes en 2021 (+ 3,5 %).

1.2.1.1.3 MARCHÉ DU PÉTROLE ET GAZ AU BRÉSIL

Selon le rapport de l'AIE de janvier 2024 la production de pétrole au Brésil a augmenté de 370 kb/j jusqu'à atteindre une production annuelle moyenne de 3,5 mb/j, un niveau record. Le pic de production a été atteint en septembre 2023 avec 3,8 mb/j.

En novembre 2023, Petrobras a mis à jour son programme pluriannuel de dépenses d'investissement qui devraient s'élever à 102 milliards de dollar au cours de la période 2024-2028, dont 73 milliards de dollars seront dédiés à l'Exploration et Production. Ce programme d'investissement est en progression de 31 % et tient compte d'une estimation de 15 milliards de dollars pour de nouveaux projets.

1.2.1.1.4 MARCHÉ DU PÉTROLE ET GAZ DANS LES RÉGIONS HEMISPHERE EST

Le nombre d'appareils de forage sur les marchés internationaux a poursuivi sa progression entamée postpandémie, passant d'un point bas de 656 unités atteint en octobre 2020 à 955 unités en décembre 2023. Au cours de l'année 2023, les appareils de forage ont augmenté de 54 unités, porté notamment par les régions Moyen-Orient (+ 18 unités) et Afrique (+ 17 unités).

Dans les régions MEA, les prix des OCTG ont fortement baissé en conséquence de la pandémie de Covid jusqu'à atteindre un point bas à 1 312 dollars/tonne en août 2020. Ils sont graduellement repartis à la hausse à partir de 2021 et ont poursuivi cette tendance sur l'année 2022 jusqu'à atteindre 2 300 dollars/tonne en décembre, soit une progression de 28 % sur l'année. En 2023, les prix des OCTG dans les régions MEA ont augmenté de 13 % pour atteindre 2 600 dollars/tonne en décembre.

En Europe de l'Ouest, à la suite de la progression entamée en 2022 (+ 61 % entre janvier et décembre 2022), les prix des OCTG se sont stabilisés dans une fourchette comprise entre 2 800 et 3 000 dollars tonne.

1.2.1.2 Le marché de l'industrie (Brésil)

Au Brésil, les principaux moteurs sont l'industrie automobile, axée sur les véhicules lourds (camions et remorques), et les machines agricoles. En 2023, la production de véhicules (légers et lourds) accuse une baisse de 1,9 % par rapport à 2022 pour s'établir à 2,37 millions. La production de camions a nettement diminué, principalement du fait de l'augmentation des coûts liés aux nouvelles technologies de régulation des émissions (Euro 6). Cette évolution a été compensée par le marché des remorques, qui a connu l'une de ses meilleures années et où Vallourec occupe une forte position. Le marché anticipe un rebond en 2024, car les stocks de camions sont bas. La production de machines agricoles a également chuté de 13,3 % en raison du comportement prudent des producteurs sur fond d'instabilité climatique et de taux d'intérêt élevés. Le marché perçoit cette évolution comme un ajustement après des années de forte croissance. Le gouvernement a déjà annoncé l'octroi de fonds importants à l'agro-industrie pour maintenir son rythme de croissance. Vallourec mène des actions et des projets de R&D avec les principaux acteurs de ce secteur.

1.2.1.3 Le marché des Énergies Renouvelables et de la transition énergétique

1.2.1.3.1 HYDROGÈNE

L'hydrogène « vert » est un vecteur énergétique potentiel pour contribuer à décarboner les secteurs difficiles à décarboner (dits « hard to abate »), notamment certaines industries à forte intensité énergétique, les transports lourds, l'aviation et le transport maritime. La majeure partie de la production actuelle d'hydrogène, générée à partir de méthane, a une empreinte carbone importante ; toutefois, de nombreuses initiatives sont déployées dans le monde afin de commencer à produire de l'hydrogène par hydrolyse au moyen d'électricité renouvelable, sans émissions de CO_2 associées.

La demande d'hydrogène, qui devrait augmenter de manière significative dans les pays développés, est portée par des mesures incitatives et des objectifs au sein de l'UE ainsi que par l'entrée en vigueur de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*). De nombreux pays ont actualisé leurs stratégies nationales et se sont fixé des objectifs ambitieux pour réduire le coût de l'hydrogène et en améliorer la compétitivité

1.2.1.3.2 CAPTAGE, STOCKAGE ET UTILISATION DU CARBONE

La séquestration du CO_2 est aujourd'hui réalisée dans des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés aux États-Unis, en Europe et en Asie du Sud-Est (Australie). Les projets d'injection sont souvent menés par des majors du pétrole et du gaz ou des compagnies pétrolières nationales, tant pour les projets offshore (Europe) que pour les projets onshore (États-Unis). Ces projets nécessitent des tubes de cuvelage (*casing*) et surtout des tubes de production capables de résister à un environnement CO_2 hautement corrosif. Une fois le carbone capté (capacité estimée à 45 millions de tonnes en 2022), il peut être directement réutilisé ou transporté par bateau ou par pipeline jusqu'à un site de séquestration.

Le marché du CCUS s'accélère, notamment aux États-Unis portée par l'entrée en vigueur de la loi américaine sur la réduction de l'inflation *(Inflation Reduction Act)*.

1.2.1.3.3 GÉOTHERMIE

L'énergie géothermique représente près de 17 GWe [1] dans le monde, grâce à l'extraction d'eau à haute température dans près de 6 700 puits. Ces conditions se trouvent surtout dans les zones situées à proximité des chaînes de volcans. Par conséquent, les centrales géothermiques sont principalement construites en Asie du Sud-Est (Indonésie) et aux États-Unis et, dans une moindre mesure, en Europe (Allemagne) ainsi qu'en Afrique de l'Est. Le marché devrait croître à un rythme annuel supérieur à 5 %.

1.2.1.3.4 SOLAIRE ET BIOMASSE (BRÉSIL)

Le marché brésilien de l'énergie solaire est réparti entre production centralisée (centrale électrique de plus de 5 MWe) et production distribuée (petite taille, panneaux photovoltaïques sur les toits, etc.), pour un total de près de 24 GWe [2] installés en 2022. Vallourec propose des solutions pour le solaire installé au sol et en toiture. Ce marché fortement régionalisé est caractérisé par une forte demande de contenu local. Aujourd'hui, environ 10 % de la production d'électricité du pays provient de chaudières à biomasse alimentées en bagasse de canne à sucre, en balles de riz et en déchets de bois, et ce secteur est en pleine croissance. Les structures solaires et les chaudières à biomasse sont des marchés très régionalisés avec une forte demande de contenu local. Vallourec, en tant que producteur national, est bien positionné pour fournir les tubes nécessaires.

(1) D'après le rapport Rystad 2022.
(2) Source : Association brésilienne de l'énergie solaire ABSolar.

1.2.1.4 Le marché des Matières Premières

1.2.1.4.1 FERRAILLE

Le prix des matières premières telles que la ferraille a un impact sur les résultats de Vallourec, notamment aux États-Unis et au Brésil.

Équipée d'un four électrique, l'aciérie américaine du Groupe Vallourec utilise de la ferraille [1]. La forte demande constatée à partir de 2021 en lien avec une reprise économique globale post-Covid 19 a entraîné une forte hausse des prix de la ferraille (482 dollars/tonne en moyenne sur 2021, soit + 14 % depuis le début d'année). En 2022, les prix de la ferraille ont entamé une baisse modérée, à hauteur de 3 %, pour atteindre une moyenne annuelle de 467 dollars/tonne. En 2023, cette tendance s'est accentuée avec notamment une baisse de 13 % en moyenne sur l'année à 405 dollars/tonne.

1.2.1.4.2 MINERAI DE FER

Au Brésil, la production d'acier de Vallourec se concentre désormais sur le site de Jeceaba qui bénéficie d'installations récentes, combinant un four électrique utilisant de la ferraille et un haut-fourneau alimenté en minerai de fer extrait de la mine de Vallourec.

Outre l'approvisionnement de la propre aciérie du groupe, la production de minerai de fer est principalement vendue à des clients externes.

En 2023, le prix international moyen du minerai de fer [2] s'est établi à 120 dollars/tonne, un niveau stable par rapport à 2022 (121 dollars/tonne). Après une baisse observée en avril 2020 (84 dollars/tonne) liée à la pandémie, le prix du minerai de fer est fortement remonté, notamment en 2021, jusqu'à atteindre 212 dollars/tonne en moyenne en juillet. Au cours de l'année 2023, les cours ont progressé graduellement à partir de juin jusqu'à terminer l'année à 136 dollars/tonne en moyenne sur décembre.

1.2.1.5 Les Devises

Le groupe Vallourec est sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar).

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Pour les filiales générant des profits, cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet transaction représente un gain ou une perte de chiffre d'affaires (ou de coûts) quand des contrats sont facturés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité. L'effet transaction est exprimé dans la devise fonctionnelle de l'entité. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place

1.2.2 Capitaliser sur l'aboutissement du plan New Vallourec

À la suite de la restructuration financière du Groupe en 2021, Vallourec s'est engagé dans une démarche d'amélioration significative de sa performance opérationnelle. Après sa nomination au poste de Président du Conseil d'administration et Directeur Général en 2022, Philippe Guillemot a annoncé le plan New Vallourec. Ce plan consistait en une restructuration complète de l'empreinte industrielle de Vallourec et de son mode de fonctionnement. Les deux principaux objectifs stratégiques du plan étaient les suivants :

- générer une rentabilité parmi les meilleures du secteur ; et
- permettre au Groupe d'être résilient en toutes conditions de marché.

Les principales initiatives opérationnelles mises en œuvre pour atteindre ces objectifs ont consisté, d'une part en un réalignement significatif de l'empreinte industrielle de Vallourec, avec la fermeture de la majorité de nos unités de production en Europe et le transfert des volumes de tubes pour le marché du pétrole et gaz au Brésil, et d'autre part en une amélioration des stratégies de prix du Groupe qui privilégie la valeur sur les volumes. Le Groupe a également mis en place des améliorations significatives en matière de gouvernance et de processus internes, et a renforcé sa volonté d'atteindre des objectifs ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Les frais généraux du Groupe au niveau mondial ont également été significativement réduits.

À la date du présent Document d'enregistrement universel, le déploiement du Plan New Vallourec est finalisé. Ces mesures permettront au Groupe de générer 230 millions d'euros de RBE annuel additionnels récurrents par rapport à 2021 et une réduction des dépenses d'investissement d'environ 20 millions d'euros.

1.2.2.1 Notre organisation repensée au plus près de nos clients

Le positionnement des équipes et la production des solutions premium Vallourec a été repensé au plus près des clients.

1.2.2.1.1 UNE EMPREINTE INDUSTRIELLE REDÉFINIE

En novembre 2021, Vallourec avait décidé de lancer le processus de cession de tous ses actifs industriels allemands afin de trouver un nouvel opérateur, mieux positionné pour servir de manière rentable les marchés de l'Industrie européenne. Le processus de cession avait été mené à son terme et aucun acheteur crédible n'avait été identifié. En conséquence, Vallourec a lancé en 2022 le processus de fermeture de ses actifs allemands qui se traduira par une réduction de 685 kt de capacité de laminage peu compétitive. À partir de la fin de l'année 2023, les activités de production de tubes ont cessé dans toutes les sites allemands. En 2024, le Groupe anticipe des coûts de démantèlement et de fermeture des sites concernés. Afin de compenser partiellement les charges de restructuration associées à la fermeture de ces sites, le Groupe a entamé des processus de cession de ses terrains en Allemagne. En décembre 2023, Vallourec a annoncé avoir signé un contrat de vente de son site de Mülheim à CTP, le plus important promoteur immobilier industriel européen coté en bourse. Cette transaction implique la vente d'une propriété d'environ 330 000 mètres carrés pour un prix de cession équivalent à 39 millions d'euros.

(1) CRU – Shredded Pittsburgh – $/LT.
(2) Platts SBB – IODEX Iron ore fines 62 % CFR North China $/t.

Cette rationalisation se traduit par le regroupement de toutes les activités européennes de filetage sur un seul site à Aulnoye-Aymeries en France. Après la cession, le 31 mai 2022, de Vallourec Bearing Tubes à Mutares SE & Co. KGaA, Vallourec a fermé en 2023 la ligne de traitement thermique de Saint-Saulve en France ainsi que les lignes de filetage à Bellshill en Écosse et à Onne au Nigeria ont été fermées. Les compétences en matière de Recherche et Développement « One R&D » du Groupe ont été consolidées sur le site d'Aulnoye.

Le Groupe continuera à fournir ses clients du secteur Pétrole et Gaz auparavant desservis depuis l'Allemagne depuis ses sites de production en Amérique du Sud. Cette relocalisation au Brésil a nécessité des investissements industriels d'environ 120 millions d'euros pour améliorer les capacités de production de ces actifs. Le plein effet de ce programme d'investissement est attendu en 2024.

Le Groupe a également mis en œuvre un programme de montée en gamme en Chine. Vallourec prévoit de produire moins de la moitié des volumes produits précédemment, mais augmente la part des produits *premium* exportés vers des marchés à plus forte valeur ajoutée. Par ailleurs, Vallourec a augmenté ses capacités de finition en Arabie Saoudite pour répondre au surcroît de demande du Royaume.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait de près de 35 sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement aux États-Unis, au Brésil, en Chine et en France, reflétant ainsi le caractère international du Groupe. Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Au 31 décembre 2023 ses implantations comprenaient :

- 3 aciéries, dont une en Allemagne, Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), détenue à hauteur de 20 % par le Groupe, une aux États-Unis et une au Brésil ;
- 8 unités à chaud, comprenant 6 laminoirs et 2 forges, en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- 5 centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 1.2.3.1.1 ci-dessous ;
- 24 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de vente et services au plus près des clients ;
- un ensemble d'actifs forestiers et une mine de fer au Brésil.

Le Groupe bénéficie de capacités de production de tubes laminés de près de 2,1 millions de tonnes réparties au sein de ses trois régions d'implantation :

Capacités de production de tubes laminés par région

Hémisphère Est	~ 15 %
Amérique du Nord	~ 40 %
Brésil	~ 45 %

1.2.2.1.2 UNE ORGANISATION RÉGIONALE PLUS AGILE

Dans le cadre du Plan New Vallourec, le Groupe s'est organisé en trois régions opérationnelles (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser les opérations.

Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près du client, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'export, le Brésil et l'Asie.

Les Régions sont en charge de l'ensemble des ventes et des opérations industrielles situées dans leur périmètre géographique.

A) La région Hémisphère Est

La région Hémisphère Est regroupe :

- l'ancienne Région Europe / Afrique, berceau historique et technologique du Groupe, dont l'activité industrielle. L'objectif de Vallourec est à terme de se recentrer en Europe sur les activités de production destinées à servir le marché Pétrole et Gaz avec Vallourec Tubes France (100 %), qui opère une forge à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France) et avec Vallourec Oil and Gas France qui opère une usine de filetage de tubes OCTG à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France).

Dans le cadre de ce projet d'adaptation de l'empreinte industrielle du Groupe en Europe, la Région Europe / Afrique, qui comprenait des laminoirs, des usines de traitement thermique, de finition et de spécialités, a connu au cours des dernières années des transformations importantes, avec l'arrêt des laminoirs de Déville-lès-Rouen en 2016 et de Saint-Saulve en 2017, la fermeture de l'usine de Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie-du-Nord – Westphalie), spécialisée dans les tubes destinés aux centrales électriques conventionnelles en 2020, la fermeture de l'usine de Déville-lès-Rouen (Normandie) en 2021 et en 2022 l'arrêt du traitement thermique, la vente le 31 mai 2022 de Vallourec Bearing Tubes (Montbard — Côte d'Or), filiale spécialisée dans la fourniture de tubes destinés à la fabrication des roulements (laminoir Assel) et l'arrêt en décembre 2022 des activités de filetage Vallourec Oil & Gas UK à Bellshill (UK) et Vallourec Nigeria Ltd à Onne (Nigeria) ;

- l'ancienne Région Moyen-Orient / Asie.

a) Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Les activités industrielles et commerciales OCTG Hémisphère Est s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui réalise la production de connexions filetées standards et de tous les produits de la gamme premium VAM®. Elle exploite une unité de production à Aulnoye-Aymeries comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes Pétrole et Gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produits VAM® et une ligne pour appliquer sur certains produits le revêtement multifonctionnel CLEANWELL®, spécialement conçu pour les connexions VAM® pour se substituer aux graisses de stockage et de vissage ;
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %) regroupe une entité spécialisée dans le filetage d'accessoires OCTG à Bridge of Don (Écosse) et des bases de services en Écosse et en Norvège pour satisfaire les besoins du marché de la mer du Nord ;
- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois, les produits « API » de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) à l'exportation, ainsi que les produits Line Pipe, Process et OCTG des usines non chinoises, et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %) produit des accessoires et commercialise des tubes et accessoires OCTG, des tubes Process et Line Pipe et des Services en Asie-Pacifique ;
- VAM Far East Pte Ltd – Singapour (51 %) est une société privée incorporée depuis le 10 février 1992. L'activité principale de la société est la fourniture de services techniques et d'analyses, incluant les tests, l'inspection et la certification de tubes et connexions, sur la zone Asie-Pacifique ;
- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API, NS® et VAM® depuis 1985 ;

- Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. (anciennement Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP)) – Chine (99,727 %). Cette société exploite en particulier un laminoir continu PQF® pour la production de tubes sans soudure destinés au marché Pétrole et Gaz. Depuis 2011, Vallourec détenait 19,5 % de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd. Fin 2016, Vallourec a réalisé l'acquisition de 70,07 % des actions domestiques de cette société puis a procédé à des achats d'actions auprès d'actionnaires individuels depuis 2017. Cette acquisition permet à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM® et les tubes de Vallourec Tianda. Au 1er janvier 2020, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd., créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de connexions premium destinées à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, est devenue une branche de Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd ;
- Vallourec Middle East FZE. – Émirats arabes unis (100 %). Créée en mars 2011, cette société commercialise les tubes et accessoires OCTG, Line Pipe & Process ainsi que des services logistiques pour le marché Moyen-Orient ;
- Vallourec Saudi Arabia LLC. – Arabie Saoudite (80 %). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du Groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage premium. La société Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co. détient 20 % des parts ;
- Vallourec Al Qahtani LLC. – Arabie Saoudite (75 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Créée en février 2010, la structure commercialise les tubes et accessoires OCTG sur le marché saoudien. Elle est le résultat de la joint-venture entre Vallourec et Abdel Hadi Abdullah Al-Qahtani & Sons Co., partenaire à hauteur de 25 % ;
- Vallourec Tubular Services LLC. – Émirats arabes unis (49 %), en association avec Abu Dhabi Oilfield Services LLC (ADOS) à hauteur de 51 %, qui exploite depuis janvier 2020 une plateforme logistique située à Abu Dhabi pour le marché local.

b) Line Pipe/Process (PLP)

L'activité Line Pipe est dédiée au marché du transport de pétrole et de gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (*amont pétrolier*), d'une part, et de l'aval (*downstream*), d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités Line Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH (jusqu'à fin 2023). De fortes synergies sont créées avec des filiales du Groupe orientées Services comme avec Serimax Holdings – France (80 %) pour le soudage ou encore le revêtement avec Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 100 % de Serimax Holdings).

c) Industrie

Après la vente de Vallourec Bearing Tubes en mai 2022 et l'arrêt fin 2023 des activités de Vallourec Deutschland GmbH, le Groupe poursuivra la commercialisation des tubes destinés aux marchés de la mécanique (grues, vérins hydrauliques, pièces de mécanique OCTG…), et de la construction (ponts, stades, plateformes autoélévatrices offshore, terminaux d'aéroport, halls d'exposition…) fabriqués par la forge située à Aulnoye-Aymeries (Hauts-de-France) et commercialisés par Vallourec Tubes France (100 %).

d) Industrie de la transition énergétique

Depuis septembre 2022, l'offre de produits et services associée aux énergies renouvelables est commercialisée sous le label Vallourec® New Energies et regroupe à la fois des produits OCTG, des produits PLP et des accessoires.

Cette offre est portée par des équipes commerciales formées aux nouvelles énergies et désormais en place dans les 3 grandes régions du Groupe : Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est.

Ces équipes locales sont constituées de développeurs d'affaires dédiés Vallourec® New Energies et de ressources mutualisées avec les autres divisions, telles que le support technico-commercial ou l'administration des ventes.

e) Activités de Spécialité

Une procédure de conciliation a été initiée en décembre 2022 visant à la cession ou à l'arrêt de Vallourec Umbilicals – France (51 %), située à Venarey-les-Laumes (Côte-d'Or, France), fabricant de tubes soudés en acier inoxydable super-duplex pour les ombilicaux à destination du marché Pétrole et Gaz offshore. Dans ce cadre, un projet de cessation d'activité et de fermeture de la société, accompagné d'un projet de licenciement collectif pour motif économique incluant un plan de sauvegarde de l'emploi a été soumis au CSE. En l'absence de repreneurs, à l'issue du processus du consultation du CSE, la DREETS a validé l'accord collectif majoritaire intégrant notamment les mesures sociales d'accompagnement des salariés. La cessation d'activité de la société sera mise en œuvre dans le respect des procédures réglementaires associées.

B) La région Amérique du Nord

Les activités en Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (100 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).
- VAM USA LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Cette société a pour activité le filetage de joints premium VAM® et la fourniture de services. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.
- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %) est spécialisée dans le filetage des connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM®.
- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %) dispose d'un bureau commercial à Calgary (Alberta).
- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct du Groupe) produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Houma (Louisiane) et à Houston (Texas).

C) La région Amérique du Sud

a) Brésil

En 2023, le Brésil a poursuivi le déploiement de son Plan de Transformation, afin d'améliorer sa compétitivité. Une nouvelle structure organisationnelle a été mise en place en créant 10 Unités Autonomes de Production, avec pour objectif de réduire le nombre de niveaux hiérarchiques, de gagner en souplesse, d'améliorer l'efficacité et les résultats et de préparer son outil industriel à accueillir la production de tubes historiquement réalisée en Allemagne.

La moitié des activités a continué à être tirée par les exportations vers les marchés étrangers.

Les activités de la Région Amérique du Sud sont exercées au travers des sociétés présentées ci-dessous, entièrement détenues par Vallourec Tubos do Brasil S.A. (VBR), holding des entités brésiliennes depuis le 1er octobre 2016. Depuis mars 2020, VBR englobe également les activités du Centre de Services Partagés ainsi que les unités d'exploitation forestière et minière :

- Le site industriel de Jeceaba est situé à 120 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Il est composé d'un laminoir haut de gamme et comprend également une unité de pelletisation qui produit des pellets pour le haut-fourneau de Jeceaba et le marché local brésilien, une aciérie (avec un haut-fourneau et un four électrique) qui fournit les barres d'acier pour la production des usines de Barreiro et de Jeceaba, un laminoir innovant de qualité supérieure et des lignes de finition. Le site de Jeceaba réalise tous les types de filetage API et premium, en particulier la gamme de produits VAM®.
- Situé à Belo Horizonte, le site de Barreiro, qui occupe une superficie de plus de 300 hectares, a fêté ses 70 années d'exploitation en 2022. Cette unité intégrée regroupe des installations de production et de laminage à chaud pour les lignes de finition des tubes. En particulier, le site fournit des produits tubulaires pour des projets en eaux ultra-profondes, notamment les réservoirs pré-salifères. Depuis 2015, la conformité aux normes du secteur de tous les nouveaux raccordements filetés exclusifs est testée à Barreiro par une équipe du centre de recherche One R&D Belo-Jeceaba. Cette activité permet de garantir le niveau de performance requis pour les environnements pré-salifères difficiles.
- Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) intervient en tant que fournisseur industriel de toutes les entités de Vallourec, principalement pour les marchés Pétrole et Gaz internationaux, exportant les produits semi-finis à destination des usines de finition de Vallourec implantées dans le monde entier.

  Les tubes en acier sans soudure de VSB sont utilisés dans les applications suivantes :

  - le marché Pétrole et Gaz, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration et la production pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, accessoires et connexions premium VAM®) et le transport du pétrole et du gaz (tubes de conduite, colonnes de riser, conduites d'écoulement, etc.). Les tubes de VSB offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance à la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates,
  - le marché de l'Industrie (pétrochimie, énergie électrique, mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs agréés en étroite collaboration avec VSB afin de garantir la qualité et une assistance technique,
  - le marché Automobile (véhicules légers, camions et matériel agricole), avec des pièces de précision telles que les roulements, les tuyaux d'injecteurs pour moteurs diesel et les pièces forgées comme les essieux et les arbres de transmission,
  - les marchés du Génie civil et de la Construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structure pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées.
- VTI : VSB s'est associée au Groupe Açotubo (leader national de la distribution de tubes) pour créer une co-entreprise le 1er octobre 2021 – Vallourec Tubos para Indústria (VTI) – contrôlée à 75 % par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A. (VSB). VTI fabrique et commercialise des tubes ronds, sans soudure ou soudés, des profilés carrés et rectangulaires formés à froid, ainsi que des composants tubulaires. Dans la nouvelle structure, l'ancienne usine d'étirage à froid de VSB à Barreiro et celle d'Açotubo à Guarulhos font partie de la nouvelle entreprise. Par ailleurs, deux nouveaux actifs y ont été intégrés : le centre de service des pièces et composants (également situé à Guarulhos) et une usine de tubes soudés (située à Taubaté). Outre les marchés cibles habituels de VSB, à savoir l'automobile et l'industrie, VTI vise également les applications typiques des tubes soudés, telles que les pièces structurelles pour les bus, les remorques, les machines agricoles, les motos, la construction civile et les structures pour les trackers solaires. La co-entreprise permet donc à Vallourec de se repositionner en tant que fournisseur hautement compétitif d'une large gamme de solutions tubulaires pour les marchés de l'Automobile et de l'Industrie.
- Vallourec Florestal Ltda. (100 %) plante et gère des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants utilisés dans la production de fonte brute liquide par les hauts-fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de 165 000 hectares de terres agricoles dans le nord de l'État de Minas Gerais et compte actuellement environ 85 000 hectares pour la plantation d'eucalyptus, lesquels sont gérés et exploités par l'unité d'exploitation forestière de VBR, responsable de l'ensemble du cycle de production du charbon de bois. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, production de charbon et livraison à flux tendu de charbon de bois pour le haut-fourneau de VSB.
- L'unité minière de VBR (anciennement Vallourec Mineração Ltda.) extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. Au deuxième trimestre 2020, Vallourec a lancé une nouvelle unité de traitement du minerai (ITM 2). Le volume de production atteint a été de 4 millions de tonnes en 2022 (contre 8,1 millions de tonnes en 2021). Les activités de la mine ont été temporairement suspendues en janvier 2022 à la suite d'inondations qui ont endommagé la pile Cachoeirinha. Elles ont partiellement redémarré en mai 2022 en utilisant d'autres piles, mais à des niveaux de capacité inférieurs à la normale. Suite à l'achèvement des travaux de génie civil, y compris le renforcement du système de drainage et la stabilisation des couches de sol meuble, pour restaurer le facteur de sécurité requis de la pile Cachoeirinha, Vallourec a déposé au quatrième trimestre 2022 une demande auprès des autorités minières et environnementales de l'État pour sa libération complète. Suite à l'obtention, en mai 2023, des autorisations nécessaires pour exploiter la pile de résidus de Cachoeirinha, la mine de fer de Pau Branco a retrouvé des niveaux de production plus élevés à la fin du second trimestre 2023. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de VSB à Jeceaba, mais commercialise également sa production sur les marchés locaux.
- Par ailleurs Tubos Soldados Atlânticos Ltda (TSA), située à Serra, a rejoint, le 1er juin 2021, Vallourec Transportes e Serviços Ltda. (VTS), située à Rio das Ostras. Cette fusion a permis de créer un fournisseur de services spécialisé dans le marché Pétrole et Gaz, disposant d'un portefeuille complet – OCTG, PLP, accessoires et services – toutes lignes de produits confondues. En outre, un certain nombre de synergies administratives et opérationnelles ont également permis de réduire les coûts.

b) Uruguay

Vallourec Uruguay S.A. (100 %) a été créée le 13 juillet 2017 pour commercialiser les tubes produits par le Groupe pour les applications OCTG et Process en Amérique du Sud.

c) Argentine

Vallourec Soluciones Tubulares Argentina S.A.U., fondée le 4 mars 2020, est une société de commerce et de services détenue en totalité (100 % des parts) par Vallourec Tubos do Brasil (VBR). Son objet principal consiste en la fourniture de services spécialisés relatifs aux solutions tubulaires et le soutien à l'activité d'importation de conduites par Vallourec sur le marché argentin.

1.2.2.2 Rationalisation de la structure du Groupe

Outre le remodelage de l'empreinte industrielle du Groupe, un programme complet a été mis en oeuvre dans le cadre du Plan New Vallourec afin de rationaliser les frais généraux mondiaux du Groupe en adéquation avec cette nouvelle empreinte industrielle.

Ces mesures englobent les éléments suivants :

- une organisation allégée dans toutes les régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est) ;
- une réduction des frais généraux et des coûts centraux : le Groupe poursuit la réduction des Fonctions Centrales qui seront principalement axées sur la stratégie et l'expertise ;
- une productivité accrue : le Groupe met en œuvre l'automatisation de tous les processus transactionnels et regroupera les fonctions support dans des centres de services partagés plus importants afin de bénéficier d'économies d'échelle ;
- une concentration sur les projets créateurs de valeur : approche sélective des projets de R&D et informatiques avec des critères de retour sur investissement précis et une vision stratégique plus large. Avec One R&D, le Groupe a créé une organisation mondiale de R&D garantissant la cohérence et concentrant les ressources sur les développements stratégiques clés ;
- des fonctions support proches des sites de production : le Groupe a pour objectif de localiser plus de 50 % de ses fonctions support sur le continent américain. Le support industriel sera situé dans les sites de production.

Des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits ont été mises en place et regroupées avec l'organisation régionalisée du Groupe pour centraliser et optimiser la prise en compte des enjeux du Plan New Vallourec à l'échelle du Groupe.

1.2.2.2.1 DES LIGNES DE PRODUITS CENTRALISÉES

Chaque Direction Ligne de Produit est en charge de la stratégie de développement de son secteur d'activité et définit avec les régions les objectifs du Groupe en matière de développement de nouveaux marchés, d'optimisation du portefeuille produits, du portefeuille clients et notamment des grands comptes, de la Recherche et Développement, de l'innovation pour l'élargissement des axes de différenciation et de création de valeur du Groupe vers des solutions clients y compris digitales.

Les Directions Lignes de Produits regroupent l'ensemble des métiers du groupe, à savoir :

A) OCTG et Accessoires

Les OCTG (Oil Country Tubular Goods) regroupent les tubes de cuvelage et les tubes de production utilisés pour la construction des puits de production de pétrole ou de gaz, onshore ou offshore. Ce segment inclut la gamme des joints VAM® ainsi que l'ensemble du système VAM® comprenant le réseau d'environ 150 licenciés VAM®, audités annuellement, assurant la réparation et la maintenance du joint VAM® dans le monde entier au plus près des zones d'opération, supporté par les Services chantier – VAM® Field Services International, et les Services d'optimisation de la supply chain (chaîne d'approvisionnement) de nos clients, l'aide à la conception des puits.

Les Accessoires regroupent l'ensemble des produits, majoritairement pétrole et gaz, conçus et fabriqués par Vallourec, intégrés dans les colonnes de production et nécessaires à l'optimisation de la production des puits de pétrole ou de gaz.

B) PLP et Process

Le Project Line Pipe lié aux marchés EPCI (« Engineering, Procurement, Construction and Installation » ou ingénierie, approvisionnement, construction et installation) regroupe les tubes, les expertises et les solutions intégrées utilisés pour raccorder l'ensemble des installations offshore et onshore d'un champ pétrolier, de la tête de puits à la plateforme ou au bateau de production ainsi que les tubes nécessaires au raccordement de ces installations de production aux installations de traitement et de raffinage onshore.

Le « Process Pipe » regroupe les produits tubulaires dans lesquels les hydrocarbures sont transportés ou transformés, tant en exploitation offshore (FPSO : Floating Production Storage and Offloading ou unité flottante de production, de stockage et de déchargement/FLNG ou Floating Liquefied Natural Gas ou unité flottante de liquéfaction de gaz naturel) qu'en onshore (Hydrocarbon processing : LNG ou gaz naturel liquéfié, raffinage, pétrochimie).

C) Les Services

La Ligne de Services porte l'ambition du Groupe de différencier les lignes de produits historiques par le service et de se diversifier par le développement de nouvelles solutions notamment avec le digital. Elle regroupe les services physiques de support à nos clients : les équipes d'experts sur les plateformes pétrole et gaz, les services de stockage, d'inspection et préparation des tubes sur les « yards » (centres de services), les services d'optimisation de la supply chain (chaîne d'approvisionnement) de nos clients ainsi qu'une suite d'offres digitales et innovantes simplifiant l'usage pour nos clients.

La Ligne de Services pilote les équipes de développement agile des nouveaux services, toujours en partant des besoins et des problématiques opérationnelles de nos clients. L'offre TallyVision qui optimise et sécurise les opérations sur les plateformes pétrole et gaz et l'offre Best Fit qui optimise les opérations de soudage sur les bases de soudage des line-pipes en sont deux exemples.

La Ligne de Services pilote le développement de la plateforme e-commerce Smartengo, destinée à développer les ventes de tubes en ligne, en commençant par la commercialisation de nos produits disponibles sur stocks, offrant ainsi des délais de livraison particulièrement courts. La plateforme de e-commerce Smartengo permet aussi de commercialiser les surplus de nos clients, après inspection par nos experts. Cette offre d'économie circulaire est renforcée par le récent développement de robots d'inspection portables, permettant de requalifier les tubes où qu'ils se trouvent, sans nécessiter ni manutention ni transport.

La Ligne de Services pilote le développement de notre activité de fabrication additive WAAM (« Wire Arc Additive Manufacturing »).

L'activité de soudage des tubes regroupée dans la filiale Serimax® développe son activité propre avec l'ambition de développer des synergies avec l'ensemble des compétences du Groupe, notamment autour des Services et du marché Line Pipe Projet.

D) L'industrie de la Transition Énergétique

La Direction des Energies Nouvelles, supportée par des ressources R&D a été rattachée au CEO en 2022. Elle est dédiée à l'identification et au développement d'opportunités de croissance dans quatre secteurs de la Transition Énergétique : la géothermie, l'hydrogène, la capture du carbone, les structures pour les traqueurs solaires, les tubes pour les chaudières à biomasse, et les profils creux pour le biométhane.

1.2.2.2.2 DES FONCTIONS CENTRALES AU SERVICE DES LIGNES DE PRODUITS ET DES RÉGIONS

Les Fonctions Centrales comprennent la Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est, la Direction Financière, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Systèmes d'Information et du Digital, la Direction de la Stratégie et du Développement, la Direction Juridique, la Direction Marketing et Communication, la Direction de la Recherche et du Développement (« One R&D ») et la Direction du Développement Durable.

Les Fonctions Centrales ont pour objet d'optimiser la mise en œuvre du plan New Vallourec et la prise en compte de ses enjeux à l'échelle du Groupe en coordination avec les Directions Lignes de Produits.

Notamment :

- la Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est comprend les différents métiers de la Direction Industrielle en charge de la stratégie et de la performance du Groupe en matière de qualité, service aux clients, savoir-faire et performances dans les technologies clés, optimisation des coûts de production, d'approvisionnement et de logistique. Elle est en charge de la stratégie industrielle du Groupe et définit avec les Régions les évolutions de son dispositif industriel. Elle gère le portefeuille d'investissements et s'assure de leur bonne réalisation technique dans les délais et aux conditions économiques prévus. Elle comprend également la gestion opérationnelle des usines localisées en Allemagne, France, Arabie Saoudite, Chine et Indonésie.

  L'organisation de la Direction Industrie Groupe et Hémisphère Est est structurée en six Directions Lignes de Produits qui interagissent et coordonnent l'activité des Régions définie dans le plan industriel, deux directions Industrielles (Hémisphère Est et Vallourec Deutschland), et une branche d'activité intégrée en France (la Forge d'Aulnoye) :

  - la Direction « Qualité/Industrialisation » définit la politique, les objectifs et les méthodologies du Groupe en matière d'amélioration de la qualité perçue par le client (nombre et traitement des réclamations), de homologations/certifications et de exigences réglementaires. Elle est également en charge du plan et des méthodologies d'industrialisation des produits tubulaires,
  - la Direction « Industrial Excellence, CAPEX and Insurance » coordonne la mise en place des plans d'amélioration de la compétitivité des Régions au travers des initiatives d'amélioration continue, élabore et déploie le référentiel d'Excellence Opérationnelle du Groupe en s'appuyant sur les méthodologies de Lean management. Elle est également en charge de la politique de maintenance des équipements industriels du Groupe et des démarches d'amélioration associées, ainsi que des outils de conservation des savoir-faire (Knowledge Management). Elle réalise avec les Régions les études stratégiques associées à l'élaboration du plan industriel du Groupe et les études de transformation du dispositif industriel. Elle est également en charge de la stratégie et du déploiement des outils digitaux industriels (« Industry 4.0 »).Elle gère le portefeuille d'investissements dans le cadre du plan stratégique et du processus de budget annuel et est en charge du processus de qualification et d'autorisation des dossiers d'investissements. Elle est également en charge des méthodes de gestion de projet. Elle gère le portefeuille des polices d'Assurance Groupe, en assurant la coordination entre les Régions et la globalisation des contrats, et mène les négociations annuelles avec les sociétés d'Assurance,
  - la Direction Achats est en charge de l'ensemble des achats du Groupe. Elle définit et coordonne les politiques achats, et les équipes opérationnelles basées en Région lui rapportent hiérarchiquement,
  - la Direction « Supply Chain » est opérationnellement en charge de l'élaboration du plan moyen terme de production et de l'arbitrage des allocations de commandes et de gestion des capacités de production au niveau Groupe (Sales & Operation planning). Elle définit les politiques, les objectifs et les méthodologies d'amélioration des performances de livraison (ponctualité, *lead times*) et de logistique (service, coûts),
  - la Direction « Technology & Performance & Engineering » est en charge du contrôle et de l'amélioration des performances techniques des outils de production et de leur développement technologique (Recherche et Développement « process ») dans les domaines de la fabrication d'acier, du laminage, du traitement thermique, du contrôle non destructif, de la finition des tubes, du filetage et des technologies « Dopefree » (CLEANWELL®) appliqués aux connexions VAM®. Elle est en charge de l'industrialisation des produits VAM® pour l'ensemble des sites de filetage du Groupe. Elle est en charge de l'exécution des travaux d'engineering des gros investissements pour l'ensemble du Groupe, ainsi que du développement du savoir-faire concernant les technologies d'automatisme,
  - la Direction Industrielle Hémisphère Est gère les usines de Vallourec Oil & Gas France (Aulnoye Aymeries), Vallourec Saudi Arabia, PT Citra Tubindo, Tianda (Chine) et la branche d'activité intégrée Vallourec China (VCHA),
  - la Direction Industrielle Vallourec Deutschland gère le démantèlement des usines de Düsseldorf Rath et de Mülheim,
  - la Forge d'Aulnoye est une branche d'activité intégrée servant essentiellement le marché Industrie Européen ;
- la Direction de la Stratégie et du Développement est en charge d'anticiper l'évolution des marchés pour aider les Directions Lignes de Produits du Groupe à adapter ses offres et évaluer les opportunités de diversifications et de croissance externe ;
- la Direction de la Recherche et Développement (One R&D), intègre l'ensemble des ressources et des laboratoires du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis. Elle est en charge de développer les produits et procédés performants nécessaires au développement de l'offre client du Groupe, dans les délais et les budgets prévus. Elle s'assure de la capitalisation du savoir-faire du Groupe en matière de recherche et du développement des compétences internes. Elle développe aussi des partenariats avec des sociétés ou universités capables de nous apporter les compétences complémentaires et participe à de nombreux JIP (Joint Industry Programs) pour développer avec les clients du Groupe des solutions adaptées et est en charge d'accélérer la diversification de l'offre pour élargir la proposition de valeur, grâce à l'évaluation de nouveaux modèles économiques. Enfin, elle est en charge de la veille technologique, du dépôt de brevets et de la défense de la propriété industrielle du Groupe.

1.2.2.2.3 SOCIÉTÉS HOLDING ET SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

Outre ses entités opérationnelles, le Groupe comprend également des sociétés holding et des sociétés de commercialisation.

A) Activités des sociétés holding

Vallourec est une société holding qui gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie) et elle supporte parallèlement le coût de son endettement :

- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding, détenue à 100 % par Vallourec, qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont également constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

B) Sociétés de commercialisation

La société Vallourec USA Corporation (filiale américaine détenue à 100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- en Égypte ;
- en Uruguay ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- au Mexique ; et
- en Suède [(1)].
- en Italie [(1)].

1.2.2.3 Augmenter la profitabilité et être résilient en bas de cycle

Avec le plan New Vallourec le Groupe s'est préparé à affronter tous les contextes économiques. Dans des marchés parfois sensibles à la croissance économique et au cours du pétrole, la capacité du Groupe à adapter rapidement son organisation et ses coûts à une baisse des volumes est une condition essentielle pour continuer à créer de la valeur en bas de cycle.

Le plan de résilience de Vallourec s'articule autour de deux axes fondamentaux :

1. baisse du point mort grâce à la transformation drastique de l'empreinte industrielle et la simplification de l'organisation du Groupe ;
2. réduction de l'exposition du Groupe aux marchés les plus volatils. Cet axe s'inscrit pleinement dans la continuité du programme « value over volume », visant à orienter nos capacités vers les marchés à plus forte valeur ajoutée et résilients.

Au-delà de la transformation opérationnelle du Groupe, l'intégration des questions de résilience au sein des processus de gouvernance permet de maintenir cet axe comme priorité stratégique pour assurer la pérennité de la valeur créée par le Groupe en toutes circonstances.

1.2.3 Être à la pointe de l'innovation

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement parmi les leaders dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium et sa stratégie bas carbone.

1.2.3.1 L'innovation au cœur de la stratégie du Groupe

La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les procédés de fabrication ; et
- les services et solutions.

En 2023, les dépenses en Recherche et Développement (R&D) se sont élevées à 34 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de R&D en brut au cours des trois dernières années, hors Crédit Impôt Recherche. Le Groupe a maintenu un effort significatif quant au développement des nouveaux produits et nouvelles solutions dédiées à l'innovation.

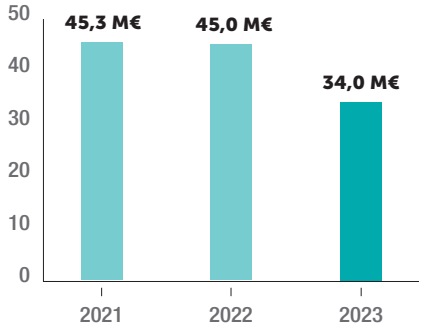

Grâce à la nouvelle organisation du Groupe, les équipes de R&D et Innovation sont implantées au plus près des marchés. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à environ 280 chercheurs et techniciens en 2023.

(1) Société en cours de liquidation

Les défis technologiques majeurs du Groupe sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et Gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (offshore profond, gisements pré-salifères, gisements corrosifs, etc.) et aider les opérateurs et les EPCI (Engineering, Procurement, Construction and Installation) à répondre aux défis techniques tout en trouvant des solutions pour réduire leur coût total de possession ou TCO (Total Cost of Ownership) ; le Groupe développe le levier du digital sur l'ensemble du cycle de vie des produits (de la conception des installations, en passant par la traçabilité, la mise en œuvre, jusqu'au suivi de l'intégrité pendant l'utilisation) pour accompagner ses clients en ce sens ;
- pour le marché de la transition énergétique, le Groupe doit anticiper les besoins issus des futures énergies et des leviers de la transition énergétique (énergie solaire ; géothermie ; hydrogène ; capture, transport et stockage de CO_2 ; biomasse et biométhane), tant pour le stockage d'énergie que sa mobilité. Toutes ces initiatives sont regroupées sous la responsabilité d'une ligne de produits dénommée Vallourec New Energies ;
- pour le marché Industrie, une des tendances est l'augmentation des caractéristiques mécaniques par souci d'allégement des structures, avec par exemple les tubes de raccordements latéraux des « jack-up rigs » ou les tubes constitutifs des flèches des grues de levage de plus en plus sollicitées avec des nuances dédiées type X100.

1.2.3.1.1 CENTRES DE RECHERCHE ET DE COMPÉTENCE : UNE PRÉSENCE MONDIALE

Depuis le 1er février 2023, Vallourec a rassemblé toutes ses activités françaises de R&D (« One R&D »), au sein d'une seule entité basée à Aulnoye-Aymeries, dans l'objectif de simplifier l'organisation et de réaliser des gains d'efficacité.

Vallourec dispose à travers le monde de trois centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

One R&D Aulnoye

Le centre de recherche historique du Groupe est consacré à la métallurgie, au soudage, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, à la science des données, aux simulations numériques des procédés de fabrication et des produits, notamment pour les applications Pétrole et Gaz, les infrastructures mécaniques ou encore les Nouvelles Énergies. Il assure également une assistance technique aux usines et départements du Groupe. Récemment, de nouvelles compétences ont été développées comme dans le domaine des procédés de fabrication additive par dépôt métallique, ou dans le transport et stockage de CO_2 ou d'hydrogène pour servir les nouveaux axes de développement du Groupe. En outre, le centre de recherche développe et valide la gamme de connexions filetées VAM®. Depuis plus de 50 ans, ses équipes d'experts mettent au point l'ensemble de la gamme de connexions filetées et accompagnent leur industrialisation au sein du réseau mondial de licenciés. Quel que soit le besoin des acteurs de l'Énergie, les performances de la solution ainsi conçue sont validées à l'aide de tests sur échantillons de taille réelle. Ces tests, réalisés au sein d'un des trois laboratoires d'essais dont Vallourec dispose dans le monde, ont pour objectif de soumettre nos produits à toutes les contraintes opérationnelles (opérations de vissage et dévissage dans un premier temps, puis application de charges combinées sous température). Les compétences de One R&D Aulnoye incluent également la solution CLEANWELL® (revêtement sec des connexions VAM®), les solutions digitales, regroupées au sein du département VAM DATA (qui exploite les données pour mieux accompagner nos clients pendant les phases de mise en œuvre des produits sur chantiers), et les solutions dédiées aux Nouvelles Energies (géothermie, transport et stockage de CO_2 ou d'hydrogène.

One R&D Belo-Jeceaba, à Belo Horizonte et Jeceaba, au Brésil

Les unités de recherche de One R&D Belo-Jeceaba regroupent des équipes d'experts qui adaptent les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de la région (clients et usines) et en élaborent de nouvelles pour les besoins mondiaux du Groupe.

One R&D Houston, aux États-Unis

One R&D Houston se consacre, en coordination avec One R&D Aulnoye, aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain Ses capacités de conception et de test ont notamment permis la mise sur le marché de connexions pour l'exploitation des gisements de schiste (VAM® SG, VAM® EDGE SF +, VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ, VAM® SPRINT-TC) et pour les puits Deep Offshore (VAM® BOLT-II, VAM® HP, VAM® SLIJ-3, CLEANWELL®).

One R&D Houston est une entité intégrée dans le business Amérique du Nord. Les ingénieurs du centre de recherche s'appuient sur une équipe marketing et support technique locale et travaillent en étroite collaboration avec les clients basés à Houston pour la plupart afin d'optimiser, qualifier ou développer des produits premium filetés répondant à leurs besoins directs, qu'ils soient onshore ou offshore. La proximité immédiate avec l'usine de filetage, la tuberie, les accessoiristes, les équipes des ventes et les utilisateurs finaux crée un environnement unique permettant au centre de R&D d'offrir les meilleurs services techniques et le support nécessaire au développement du marché local pour Vallourec.

En parallèle de ses trois centres de recherche, des activités de R&D sont entreprises dans deux filiales du groupe :

- Vallourec Florestal, qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement. Ces travaux permettent d'optimiser l'exploitation des forêts pour l'usage de charbon de bois dans la fabrication d'acier en réduisant les consommations et émissions dans le respect des normes environnementales.
- Serimax Welding Technology Center, basé à Roissy, est le centre d'expertise en soudage du groupe. Il réalise des activités dans le domaine de l'ingénierie des procédés et des machines de soudage et valide la soudabilité des grades d'acier pour les projets dont il a la charge.

1.2.3.1.2 UNE APPROCHE COLLABORATIVE DE L'INNOVATION AVEC LES CLIENTS ET LES MARCHÉS

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions spécifiques répondant à leurs besoins opérationnels.

Depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne Petrobras, et plus largement tous les acteurs de l'Energie présents au Brésil (ExxonMobil, Total, Equinor), sur les développements des champs pétroliers et gaziers complexes et très corrosifs du pré-salifère (Deep Offshore), en offrant des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation des gisements, mais aussi pour le transport des fluides à l'aide des gammes de produits « Risers » et « Line Pipe » spécifiquement dédiées. Le groupe répond également aux besoins de ses clients aux nouvelles frontières de l'offshore profond, comme en Guyane ou dans le golfe du Mexique. Ainsi, le X80 est une nuance d'acier conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Au Moyen-Orient, Vallourec continue d'innover avec les acteurs majeurs de la région, en livrant par exemple des tubes dotés du filetage VAM® HTTC CLEANWELL®, ou encore en animant un projet de recherche appliquée aux environnements corrosifs régionaux, qui vise à rendre la spécification des éléments tubulaires plus conforme aux besoins réels.

En Amérique du Nord, le Groupe a continué d'accompagner l'ensemble de ses clients pour l'exploitation efficace et responsable de leurs gisements, qu'il s'agisse des hydrocarbures de schiste ou des environnements offshores ultra-profonds du golfe du Mexique. Cela s'est notamment concrétisé par des qualifications complètes (vis-à-vis des protocoles de test les plus récents et les plus rigoureux) de produits tels que les connexions VAM® SLIJ-3 ou VAM® SPRINT, ainsi que par des tests sur site de la technologie CLEANWELL®. La robustesse des solutions proposées par Vallourec est démontrée, rendant ainsi possible la réalisation d'opérations complexes.

En plus des collaborations qui visent à améliorer les performances des tubes et filetages Vallourec, Vallourec développe des solutions permettant de faciliter l'utilisation de ses produits, de leur livraison à leur positionnement final. Vallourec collabore avec ses clients pour valider la « proposition de valeur » de ces solutions. Il s'agit de quantifier avec les clients, lors d'essais pilotes, la valeur et les gains réels amenés par ces solutions.

Ainsi en 2023, après plusieurs années de développement, Vallourec a testé avec succès, auprès de différents clients, sa solution digitale « TallyVision » qui permet de garantir que la séquence de tubes formant la colonne du puits est conforme à ce qui est prévu et de suivre à distance les opérations réalisées sur la plateforme pétrolière. Cette offre complète fait désormais partie intégrante de l'offre de services de VAM® Field Service.

Vallourec a également testé avec succès, avec des clients en Afrique, ses robots portables de contrôles non destructifs par ultrasons et courants de Foucault. Parcourant l'intérieur des tubes, ces robots ont pour tâche de les requalifier (et donc de permettre leur utilisation ultérieure) sur site. Cette solution d'inspection innovante permet de simplifier considérablement l'inspection des tubes car elle ne nécessite ni manutention, ni transport. De fait, elle réduit les risques sécurité et permet à nos clients de réaliser des économies substantielles.

Une partie significative des ressources de R&D est désormais consacrée à la transition énergétique (solaire, géothermie, hydrogène) ainsi qu'aux technologies de captation, transport et stockage du CO_2 (Carbon Capture, Usage and Storage – CCUS).

Vallourec participe à des projets de structures métalliques supportant des panneaux photovoltaïques. Le Groupe fournit ainsi à l'industrie solaire des tubes de torsion ainsi que des profilés ouverts façonnés à froid pour la construction de trackers solaires.

1.2.3.1.3 UNE CULTURE DE L'INNOVATION RENFORCÉE

La stratégie d'innovation du Groupe est de renforcer notre différence sur notre gamme de produits premium, de développer de nouvelles solutions liées à l'usage de nos produits ainsi que d'ouvrir de nouveaux marchés. L'objectif commun à ces trois volets est de renforcer la valeur pour nos clients et le positionnement de Vallourec. En ligne avec cette stratégie, les Directions Lignes de Produits, les équipes industrielles et les équipes R&D mettent en commun leurs capacités et compétences d'innovation, à la fois par l'approfondissement et le partage des connaissances sur nos marchés et par la mise en place de méthodes d'innovation agiles et ouvertes sur l'extérieur.

A) Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les offres de demain, Vallourec a mis en place lors des années précédentes des méthodes impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Des ateliers sont organisés qui rassemblent des équipes multi-disciplinaires pour comprendre les besoins des clients et générer des idées. Suivant les sujets, ils sont menés en interne ou avec nos clients. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : notamment Marketing, R&D, Vente, Industrialisation, Production. Cette démarche amène des résultats concrets tout en renforçant la culture d'innovation du Groupe. Les retours positifs de nos clients montrent que ces démarches renforcent également l'image de Vallourec en tant que partenaire et fournisseur de solutions innovantes, au-delà des produits premium.

Vallourec a également une plateforme d'innovation interne pour l'ensemble des collaborateurs. Véritable outil transversal et international, elle a pour but de rendre visibles, partager et enrichir les idées des collaborateurs. L'objectif est de faire émerger des idées discutées, améliorées, enrichies répondant aux besoins clients et rapides à développer. La plateforme a permis de placer l'innovation au cœur de l'entreprise et exploite toute la créativité des équipes.

L'innovation à Vallourec est définie par la formule : « Innovation = Idée + Exécution ». Ceci pour mettre en avant l'importance que les idées générées soient exécutées rapidement et génèrent le business annoncé. En parallèle des initiatives de génération d'idées, One R&D supporte les équipes projets pour assurer une exécution efficace et obtenir des temps de mise sur le marché les plus courts possible. L'exécution est pilotée en fonction de différents critères, parmi lesquels la valeur clients, la faisabilité technique, le délai d'exécution ainsi que les risques associés. Ces éléments sont revus à différents jalons par un comité de validation.

Pour analyser régulièrement la valeur des développements et assurer les meilleurs arbitrages, des revues du portefeuille de projets innovation des lignes de produit sont réalisées trois fois par an. Cela conduit à arbitrer et prioriser entre les projets au sein d'une ligne de produit mais également entre les lignes de produits.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

B) Le programme « Expert Career »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » qui couvre 13 domaines de compétences dont la forêt (Eucalyptus), la mine, l'élaboration de l'acier, le laminage, le traitement thermique, les essais non destructifs, le filetage, la modélisation numérique, la science des matériaux, et les domaines d'applications de nos produits. Spécialement conçu pour développer et reconnaître les employés avec des compétences techniques rares, il offre un parcours de développement de carrière, donne à nos esprits techniques les plus brillants les moyens de continuer à développer leurs compétences. En retour, ces experts sont sollicités sur des sujets techniquement difficiles, capitalisent et transmettent leur savoir, portent l'image de Vallourec à l'extérieur (clients, comités de normalisation…).

Aujourd'hui, 246 employés ont obtenu le titre d'expert sur l'un des quatre niveaux du programme, et leur nom est accessible par tous les employés de Vallourec.. Ce parcours est sélectif pour en garantir la qualité et seulement environ la moitié des candidats sont nommés, soit environ 40 nominations chaque année (à la fois nouveaux entrants et promotions au sein de la carrière expert).

Ce processus implique évidemment la Direction des Ressources Humaines, et les personnes nommées évoluent dans la carrière expert de façon comparable à l'évolution des personnes qui sont sur des filières plus classiques (manager, responsable d'équipe, de département, d'usine...).

Ces démarches sont cohérentes avec le positionnement de leader technique de Vallourec dans ses métiers de base, et favorisent la rétention des talents du Groupe.

1.2.3.1.4 PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Dans le domaine de la Propriété industrielle, la réorganisation du Groupe mise en place en 2022 a été poursuivie en 2023 avec, toujours, une priorité donnée aux projets présentant un retour sur investissement à court et moyen termes. Le suivi des projets majeurs de Recherche et Développement est maintenu. Le déploiement à l'international du processus visant à inciter les chercheurs à déclarer et mieux protéger leurs inventions, a été finalisé. L'accompagnement au développement des compétences dans les nouveaux domaines d'innovations du Groupe à travers les veilles concurrentielles a été renforcé dans le domaine des nouvelles énergies.

En 2023, le portefeuille du Groupe comporte 4 221 titres. Le Groupe a déposé 21 demandes de brevet correspondant à 21 nouvelles inventions en 2023, il a été procédé à près de 297 extensions géographiques de demandes de brevet. La protection par brevets a été maintenue à un niveau élevé avec plus de 4 000 titres dans le monde. Le budget consacré par le Groupe pour la propriété industrielle a été réduit de 25 % afin de se focaliser sur les projets à forte valeur ajoutée.

Le groupe Vallourec a également poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers les renouvellements et les procédures d'opposition. Les marques majeures du Groupe ont ainsi été renouvelées en 2023. Plus particulièrement, les marques Smartengo™ services sont toujours en cours d'enregistrement, ainsi que celle de la marketplace BEHUB-E™.

1.2.3.1.5 NORMES SUIVIES PAR LE GROUPE

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance au glissement et la limitation d'émanation de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter dans les différentes zones géographiques. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'International Standardization Organization (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation mondiale du commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

1.2.4 Préparer l'avenir d'une économie à faibles émissions de carbone

Dans le cadre de son modèle d'affaire, le Groupe se concentre sur ses engagements engagements en matière de réduction d'empreinte carbone et sur la redéfinition de ses marchés vers des énergies non fossiles. Vallourec accélère l'engagement de ses clients sur des marchés de croissance clés tels que les puits géothermiques, le stockage de l'hydrogène et la capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS).

Les défis uniques liés aux puits géothermiques (haute température), aux puits de conduite et de séquestration du carbone (basse température et corrosion), et au stockage de l'hydrogène (stockage complexe et importance accordée à la sécurité), requièrent des solutions tubulaires haut de gamme pour permettre la transition énergétique.

1.2.4.1 Géothermie

Dans le domaine de la géothermie, Vallourec a remporté en 2023 des projets majeurs, principalement en Allemagne et aux États-Unis. Les clefs de ces succès résident dans la capacité de Vallourec à proposer des solutions technologiques robustes, allant du support au design du puits jusqu'à la livraison de matériel tubulaire de haute technologie, qualifié selon le protocole TWCCEP (Thermal Well Casing Connection Evaluation Protocol) pour résister jusqu'à 350°C. La R&D a également développé des modèles de simulations numériques sur le comportement de nos aciers et de nos connexions VAM® à haute température permettant une extrapolation plus rapide et sécurisée de nos produits.

Par ailleurs, les équipes de Vallourec accompagnent le développement des systèmes géothermiques de demain, en rendant possibles les solutions en boucle fermée (closed loop) grâce à l'utilisation du Thermocase® VIT (Vacuum Insulation Tubing). Celles-ci permettent la circulation co-axiale de fluides froids et chauds dans le même puits, indépendamment de l'existence de ressources hydrologiques souterraines. Cette application permet la conversion des puits de géothermie non productifs ou la reconversion de puits pétrole ou gas pour fourniture de chaleur.

1.2.4.2 CCUS

Capter le CO_2 émis par les activités industrielles puis le transporter vers un lieu de séquestration sous-terrain est essentiel pour limiter le réchauffement climatique.

Dans ce contexte, Vallourec a joué un rôle important en testant et en qualifiant la résistance de ses matériaux et de ses connections VAM® dans des conditions hautement corrosives, de présence d'impuretés, de multiples variations de pression et de cycles thermiques spécifiques à ces nouveaux besoins (exemple : températures pouvant descendre jusqu'à - 80 °C sous l'effet Joule-Thomson de l'injection du CO_2). Notre protocole de validation des connexions VAM® a été renforcé par l'ajout de test à dépressurisation rapide au CO_2 permettant de reproduire le plus fidèlement possible les conditions d'utilisation de nos clients.

Afin de proposer des solutions sécurisées de transport de CO_2, Vallourec développe également des solutions combinant tube métallique pour la tenue mécanique et polymère pour augmenter la résistance à la corrosion.

Enfin, Vallourec contribue à de nombreux groupes de travail industriels visant à mieux appréhender ces nouveaux environnement, définir les domaines d application des matériaux, et standardiser les protocoles de qualification

Ce savoir-faire a permis de sécuriser de nombreux projets aux États-Unis, en Mer du Nord et au Moyen Orient en y associant une offre de services adéquate.

1.2.4.3 H_2

Vallourec est à même de fournir des solutions et des tubes pour le transport et le stockage de l'hydrogène, quelles que soient les quantités à stocker : stockage en cylindres, dans des tubes ou stockage souterrain à grande échelle.

En 2023, Vallourec a livré une offre complète de solutions tubulaires et de services associés à l'un des leaders mondiaux du stockage géologique de gaz naturel et acteur-clé dans le développement des gaz renouvelables : le Projet HyPSTER, soutenu par l'Union européenne. Au cours des dernières années, Vallourec a ainsi été un fournisseur de choix pour la quasi-totalité des projets pilotes de stockage d'hydrogène dans des cavités salines en Europe.

En outre, afin de répondre aux besoins de stockage croissants, du fait du développement de l'hydrogène bas carbone, Vallourec a développé une solution innovante pour le stockage d'hydrogène comprimé, de large capacité (1-100 tonnes) et optimisée en termes de de sécurité et d'empreinte au sol du fait de son architecture verticale enterrée. En 2023, Vallourec a franchi des étapes majeures, techniquement avec la construction d'un démonstrateur et commercialement, en initiant la promotion.

Ces développements s'appuient sur les fortes expertises de Vallourec, dans les domaines de la métallurgie, fragilisation par hydrogène contrôle non destructifs, des systèmes étanches et de la sécurité. Le Groupe a également développé un protocole de qualification validant l'étanchéité de ses connexions VAM® pour le stockage de l'hydrogène jusqu'à 560 bars, tout en qualifiant en parallèle sa solution sans graisse CLEANWELL®. Vallourec a pu valider la résistance à la fissuration d'une sélection de grades d'acier en présence d'hydrogène pur, pour des tubes OCTG, des tubes de conduite et des cuves sous pression.

Cette expertise se traduit également par une contribution à l'élaboration de nouveaux standards industriels pour les applications liées à l'hydrogène et la participation à de nombreux projets industriels conjoints et à des programmes de recherche, visant à élargir les connaissances sur l'hydrogène.

1.3 Les activités du Groupe

1.3.1 L'activité Tubes et ses marchés

Vallourec offre une large gamme de solutions tubulaires allant des produits standard aux produits à haute performance, afin de répondre aux environnements des moins exigeants aux plus extrêmes. L'offre de produits haute performance de Vallourec vise à répondre aux exigences des applications les plus complexes en termes de pression, température et corrosion. Le Groupe développe également une offre de services associés à ces produits pour améliorer les coûts des opérateurs, faciliter la mise en œuvre des produits et augmenter la durée de vie des installations.

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et Gaz et Pétrochimie, représentant respectivement 73,3 % et 81,7 % du chiffre d'affaires Tubes du Groupe en 2022 et 2023. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires de l'activité Tubes du Groupe par marché en 2022 et 2023.

En millions d'euros	2022	% du chiffre d'affaires	2023	% du chiffre d'affaires
Total Pétrole et Gaz et Pétrochimie	**3 419**	**73,3 %**	**3 923**	**81,7 %**
Industrie	1 063	22,8 %	709	14,8 %
Énergie électrique et autres	181	3,9 %	170	3,5 %
TOTAL TUBES	**4 663**	**100,0 %**	**4 802**	**100,0 %**

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans le tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

1.3.1.1 Marché Pétrole et Gaz et Pétrochimie : Des produits et services couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur

1.3.1.1.1 PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, depuis l'exploration jusqu'à la production et au transport des hydrocarbures :

- **OCTG :** les produits OCTG *(Oil Country Tubular Goods)* de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (*casing* et *tubing*). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **Vallourec's Project Line Pipe & Process :** du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec.

Les gammes de produits standard répondent aux normes internationales (API, DNV, IOGP, Shell DEP, etc.) et contribuent, grâce à l'offre compétitive de Vallourec, à réduire les coûts des opérateurs.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les applications on-shore relativement standard mais nécessitant une efficacité opérationnelle particulièrement optimisée ;
- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ; et
- HP/HT (haute pression/haute température).

A) Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et Gaz

Pour les phases d'exploration et de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (*casing*), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (*tubing*), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexions VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Chaque région intègre le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Le Groupe est aussi acteur des Accessoires en assurant à la fois la fourniture de produits finis et semi-finis ainsi que le support permettant le raccordement d'équipements complexes (têtes de puits, vannes de sécurité, etc.) aux tubes OCTG.

B) Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées depuis plus de 55 ans pour les activités Pétrole et Gaz, sont des connexions premium filetées, inventées et brevetées par Vallourec. Elles permettent le raccordement de tubes, résistent à toutes les contraintes mécaniques présentes dans les puits, telles que la pression ou la compression, et assurent une parfaite étanchéité de la colonne de tubes.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel Corporation (NSC). Cette coopération, qui a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur ses marchés, permet de proposer les solutions les plus adaptées aux besoins de tous les acteurs de l'Énergie.

Depuis le premier brevet VAM® déposé par Vallourec en 1965, ce sont ainsi plus de 30 lignes de produits VAM® qui ont été mises sur le marché, auxquelles s'ajoutent les développements spécifiques, répondant aux exigences les plus variées. Cette offre comprend, en particulier :

- VAM® 21 : disponible dans des diamètres de 3 ½ à 16 pouces, cette connexion au profil novateur s'est imposée comme le nouveau produit de référence. Aussi résistante que le tube, elle a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications de tests normatifs permettant de documenter les performances des produits, pour une utilisation plus responsable. De nouvelles versions du VAM® 21, répondant aux besoins spécifiques des opérateurs (plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc.) viennent compléter la ligne de produit tous les ans ;
- VAM® SLIJ-3 : grâce à de meilleures performances, cette connexion intégrale remplace rapidement la génération précédente (VAM® SLIJ-II). À titre d'exemple, dans un diamètre de 14 pouces, 21 % de capacité de traction en plus, 38 % de capacité de compression en plus et près de 50 % de capacité de couple en plus sont rendus possibles par le VAM® SLIJ-3. Déjà qualifiée selon la norme actuelle la plus sévère (API CAL IV :2017), sur plusieurs tailles allant de 7 $^{5}/_{8}$ à 16 ¼ pouces, cette ligne de produit bénéficie désormais des retours d'expérience unanimement positifs de ses premiers utilisateurs, ouvrant ainsi la voie à de nombreuses utilisations futures ;
- CLEANWELL® : ce revêtement sec, appliqué aux connexions VAM® en usine, s'impose comme le complément idéal aux connexions VAM® pour en tirer la plus grande valeur (en protégeant le produit contre la corrosion lors du transport et du stockage, et en assurant la lubrification lors du vissage). Au-delà des bénéfices environnementaux évidents liés à la suppression des graisses, le CLEANWELL® contribue à de meilleures conditions de sécurité et rend les opérations plus rapides. L'adoption rapide de la solution CLEANWELL® par les acteurs européens de l'Énergie a conduit Vallourec à augmenter ses capacités industrielles ;
- VAM® HTTC *(High Torque Threaded and Coupled)* : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, cette connexion premium pour *casing* et *tubing* résiste à des couples et des efforts de compression extrêmes lors de la mise en place de la colonne, et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Disponible dans différentes dimensions, VAM® HTTC est un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes ;

- VAM® BOLT-II : connexion premium intégrale pour cuvelage de grand diamètre, ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression et haute température situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, ainsi qu'en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ;
- la gamme de produits VAM® SPRINT : désormais composée de trois versions complémentaires (VAM® SPRINT-SF, VAM® SPRINT-FJ et VAM® SPRINT-TC), cette gamme de produits accompagne l'ensemble des producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels aux États-Unis, en répondant à l'exigence de proposer une gamme de produits filetés à très haut couple et économiquement compétitifs. Ce faisant, Vallourec démontre une nouvelle fois sa capacité à repousser les limites de la conception des connexions pour proposer la solution la plus adaptée aux défis de ses clients.

Plus récemment, Vallourec a mis au point de nouveaux protocoles et moyens de tests adaptés aux défis très spécifiques des Energies Nouvelles. En effet, le cycle de vie des produits filetés est bien différent des applications historiques, dès lors qu'il s'agit de géothermie ou de stockage souterrain de CO_2 et d'hydrogène.

Ces tests, dans les conditions réelles d'utilisation, ont ainsi permis de valider les performances opérationnelles des produits VAM® (à commencer par le VAM® 21), ouvrant alors la porte à leur utilisation dans les nombreux projets d'exploitation de ces Énergies Nouvelles.

Afin de conforter la gamme VAM® dans sa place de leader en connexions filetées, Vallourec concentre la coordination des services de Recherche et Développement au sein de la société Vallourec Oil and Gas France avec des antennes R&D proches des grands marchés aux États-Unis (VAM USA à Houston) et au Brésil (VSB à Belo Horizonte). Le support aux lignes de produits VAM® à travers le monde est assuré par un large réseau de licenciés localisés près des opérations des clients.

C) Développement d'aciers à haute performance pour les puits

Pour les tubes comme pour les connexions filetées, les acteurs de l'Énergie recherchent des solutions économiquement compétitives leur permettant de répondre à des contraintes techniques sans cesse croissantes.

Dans ce cadre, Vallourec a finalisé ces dernières années la mise au point et l'industrialisation d'aciers carbone à haute limite élastique qui résistent à la corrosion H_2S (sulfure d'hydrogène). C'est ainsi que le VM110MS, récemment mis sur le marché, a été reconnu par plusieurs clients majeurs comme une alternative techniquement pertinente et économiquement intéressante au grade commun C110. Dans le domaine des grades d'acier à haute performance, le VM110XS offre une couverture inégalée face aux conditions de puits les plus corrosives. Des produits à résistance à la corrosion sour service et résistance mécanique maximum tels que le VM130MS et les VM140CY ont aussi été introduits sur le marché et adoptés en particulier dans le golfe du Mexique.

Par ailleurs, Vallourec offre des produits résistant à de fortes pressions d'éclatement et d'écrasement. Ce défi technique a été relevé grâce à l'utilisation combinée de grades d'acier propriétaires (comme les gammes de produit « High Collapse » et « Extreme Collapse »), d'un modèle scientifique de prédiction des performances mécaniques et d'une traçabilité individuelle des produits, depuis l'usine jusqu'au site de l'utilisateur final.

D) Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production et d'injection appelées *flowlines,* qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et *risers* permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre.

Chacun de ces produits est développé dans diverses nuances d'acier permettant de répondre aux exigences spécifiques de nos clients en matière de propriétés mécaniques, résistance à la corrosion et soudabilité. Parmi les derniers développements de nuance premium pour les Line Pipes, le X80 est une nuance d'acier conçue sur mesure pour répondre aux défis techniques que représente l'offshore ultra-profond.

Divers types de revêtements anticorrosion ou isolants thermiquement peuvent être appliqués dans nos usines ou avec le concours de sous-traitants.

E) Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour le raffinage, la pétrochimie et la fabrication de bio-carburants. Les produits les plus techniques sont utilisés dans les fours des raffineries et dans les unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO).

1.3.1.1.2 SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs) en termes d'efficacité, de coûts et d'intégrité, Vallourec a développé une offre de services et propose des solutions innovantes adaptées aux besoins spécifiques des projets.

Vallourec propose à ses clients OCTG une série de services qui les accompagne et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie du tube, depuis la sortie d'usine jusqu'à l'installation et son usage final.

Elle comprend :

- l'offre « VAM® Field Service », qui inclut un réseau de services sur chantiers de plus de 180 techniciens et ingénieurs intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Ces experts interviennent 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage. En outre, le Groupe a noué des partenariats avec près de 150 licenciés pour réparer les produits Vallourec et réaliser un filetage VAM® sur tous les accessoires pétroliers ;
- la gestion des stocks de tubes de nos clients, intégrant la gestion logistique des stocks par les experts de Vallourec, ainsi que la préparation et l'inspection des tubes avant leur expédition sur la plateforme pour être installés dans les puits ;
- les solutions innovantes, digitales et non digitales, qui, associées à l'offre « VAM® Field Service » ou à l'offre de gestion des stocks, permettent de renforcer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité des opérations de nos clients lors de l'usage des tubes. L'offre TallyVision par exemple permet de renforcer l'efficacité et la fiabilité des opérations lors de l'installation des tubes dans le puits ;

- des missions d'ingénierie, au cours desquelles Vallourec conseille ses clients notamment en matière de conception des puits. Les experts de Vallourec recommandent les tubes de cuvelage et de production les plus adaptés en termes de dimensionnement et de grades d'acier ainsi que les connexions répondant le mieux aux contraintes du puits ;
- des formations, dont les sessions « Tubular Essentials », connues et reconnues, qui sont dispensées par les experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes et des connexions, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe propose également une série de services sur mesure adaptés aux besoins du client incluant l'inspection, la maintenance et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage.

Pour ses clients Line Pipe, le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques à la conduite sous-marine comprenant le soudage sur chantier off-shore et on-shore, le revêtement, l'isolation, le cintrage, la logistique ainsi que la gestion de projets complexes. Des contrats de prestations de services peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients.

Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, le Groupe fournit des conduites de production utilisant la technologie pipe-in-pipe : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre des services de soudage et de revêtement de tubes sur site, principalement à travers Serimax, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les secteurs de la construction de pipeline pour l'Oil & Gas, du transport d'eau, ainsi que du nucléaire avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. Serimax s'appuie sur ses centres de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et les opérateurs et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets.

Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

1.3.1.1.3 PRINCIPAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients des compagnies pétrolières internationales (telles que TotalEnergies, Shell, Exxon, Chevron, ENI…), des compagnies nationales (telles que Aramco, Adnoc, Petrobras, CNOOC), des compagnies indépendantes privées, des distributeurs américains, des sociétés de services pétroliers ainsi que des compagnies d'ingénierie et de construction (telle que Subsea 7 ou TechnipFMC). Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux. En 2023, les dix clients les plus importants ont représenté 45 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 36 % du chiffre d'affaires consolidé.

1.3.1.1.4 POSITION CONCURRENTIELLE SUR LE MARCHÉ PÉTROLE, GAZ ET PÉTROCHIMIE

Vallourec intervient sur **trois segments** : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production (OCTG), les tubes de conduites off-shore et on-shore de transport de pétrole et de gaz et la pétrochimie : :

- **sur les OCTG**, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders, avec une offre premium. Les produits de la gamme VAM®, qui font l'objet d'un accord technique de Recherche et Développement avec Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), sont en position de leader mondial avec des connexions premium qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes. Les principaux concurrents du Groupe sur les OCTG sont Tenaris, NSC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO et Voest Alpine Tubulars ;
- **sur les conduites off-shore et on-shore en tubes sans soudure haut de gamme**, Vallourec est l'un des leaders :
  - le Groupe est notamment présent sur les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
  - le Groupe est aussi présent sur le segment des conduites on-shore,
  - à travers sa filiale Serimax, Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites tant en off-shore qu'en on-shoren on-shore,
  - Les principaux concurrents du Groupe en ce qui concerne les Tubes de conduite on-shore et off-shore sont Tenaris et NSC.
- **sur la pétrochimie,** Vallourec est l'un des acteurs significatifs et intervient sur plusieurs applications :
  - tubes sans soudure pour raffineries,
  - complexes pétrochimiques,
  - usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (FLNG), et
  - unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO),
  - Les principaux concurrents du Groupe sur la pétrochimie sont Tenaris, ArcelorMittal, NSC, Interpipe et des groupes chinois.

1.3.1.2 Marché de l'industrie : des produits et services pour une large gamme d'applications

1.3.1.2.1 PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'Industrie sont destinés à des utilisations très diverses :

- dans l'industrie mécanique, les tubes Vallourec sont utilisés pour fabriquer des grues, des machines de construction, des machines agricoles et des cylindres hydrauliques ;
- dans l'automobile, Vallourec fournit une large gamme de produits, comme les tubes d'essieu et les applications de boîte de vitesses ; et
- dans la construction, les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, halls industriels et logistiques, aéroports et autres projets architecturaux audacieux.

Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée, rectangulaire ou octogonale à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

La gamme des produits tubulaires Vallourec est complétée par l'offre innovante en Fabrication Additive Métallique pour des pièces de forme spécifiques.

1.3.1.2.2 PRINCIPAUX CLIENTS SUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients des fabricants d'équipement industriel et des distributeurs européens ou internationaux.

1.3.1.2.3 POSITION CONCURRENTIELLE SUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Vallourec possède depuis 2021 au Brésil une joint venture avec Açotubo Group, « Vallourec Tubos para Indústria » qui propose des solutions tubulaires et des tubes en acier laminés à froid destinés à toute l'industrie, en particulier dans les domaines de l'automobile, de l'énergie, des machines et des équipements industriels.

Au Brésil également, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil est un des leaders de la fabrication de tubes sans soudure laminés à chaud, façonnés, forgés ou étirés à froid. Les produits de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil ont de nombreuses applications industrielles pour différents segments tels que les véhicules légers et lourds et les deux-roues, principalement pour les systèmes de transmission et de direction ainsi que pour les machines et équipements de construction et agricoles. Vallourec Soluções Tubulares do Brasil propose également des tubes sans soudure standard ou façonnés pour la construction de ponts, de stades, d'aéroports, de lignes électriques, de fondations de passerelles et d'autres projets d'infrastructure.

VTI est la plus grande usine d'étirage à froid du Brésil dédiée à la fabrication de tubes sans soudure.

VTS – RO, située à Rio Das Ostras, est une société dédiée à la fourniture de services à Petrobras et à d'autres IOC (International Oil Companies) dans la région de Macaé.

VTS – Serra se consacre aux revêtements

Sur cette activité, les principaux concurrents de Vallourec tous segments confondus sont Tenaris, GOLIN, Meincol et Tuper.

1.3.1.3 Marché de la transition énergétique : Répondre au défi de la transition énergétique

1.3.1.3.1 PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Vallourec a développé une variété de solutions pour l'industrie de la transition énergétique. Ses produits tubulaires sophistiqués sont bien adaptés aux besoins du développement des industries de la géothermie, de la capture, de l'utilisation et du stockage du carbone (CCUS) et de l'hydrogène. Vallourec participe déjà à de nombreux projets et souhaite accélérer son développement sur les marchés des Nouvelles Energies. Notre savoir-faire est particulièrement pertinent pour :

- La Géothermie : les solutions tubulaires haut de gamme de Vallourec sont utilisées pour les puits géothermiques et sont hautement valorisées pour leur résistance aux hautes températures et leur intégrité en cas de dilatation thermique. Les tubes et connexions de Vallourec sont validés et utilisés dans les puits géothermiques du monde entier. Vallourec est également impliqué dans des projets en boucle sur un puits unique (closed loop) permettant d'opérer sans importante quantité d'eau dans le sous-sol. Les produits VIT (Vacuum Insulation Tubing) Thermocase®, grâce à leur excellente isolation thermique, permettent la circulation des flux froids et chauds dans le même puits. Cette technologie est promise à un grand avenir car elle va considérablement augmenter le nombre de sites où la géothermie pourra être implantée.
- La Capture, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS) : Vallourec propose une gamme de solutions pour le cuvelage et les tubes des puits d'injection de carbone et des tubes de conduite pour le transport de carbone. Les tubes pour le CCUS en particulier requièrent des degrés élevés de résistance à la corrosion, aux basses températures et d'intégrité en raison de la nature à long terme des projets de séquestration. Pour l'injection de CO_2 super critique dans les puits de stockage de CO_2, les connexions VAM® ont été testées pour des conditions spécifiques nécessitant des opérations cycliques (cycles de température de l'ambiante à - 35 °C), des basses températures (- 80 °C) et une chute de température très soudaine dans des conditions de charge sévères, avec des échantillons à l'échelle réelle. Ces résultats ont été validés par des clients, notamment des leaders technologiques dans le domaine du pétrole et du gaz.
- L'Hydrogène : en raison de la petite taille et de la faible viscosité de la molécule, l'hydrogène est connu pour être un gaz difficile à stocker. Vallourec est le premier Groupe à avoir testé et validé l'étanchéité totale de la connexion VAM® 21 avec une teneur en hydrogène de 100 % jusqu'à 560 bars - des conditions encore plus strictes que celles requises pour les futurs puits de stockage. En outre, le Groupe a inauguré Delphi® en 2023, une solution unique de stockage d'hydrogène qui utilise la technologie tubulaire de Vallourec pour permettre un stockage sûr de l'hydrogène sur site dans diverses applications de taille moyenne, avec une empreinte au sol limitée et un niveau de sécurité élevé. Un démonstrateur, situé à Aulnoye à côté de notre centre de R&D, a été inauguré en décembre, avec des clients et des partenaires.

Vallourec s'est fixé pour objectif que ses produits liés au segment New Energies représente 10 à 15 % de son Résultat Brut d'Exploitation d'ici 2030.

En plus de ces solutions tubulaires, Vallourec propose une large offre de services, issue des services pour les marchés du pétrole et du gaz mais adpatée aux besoins des clients de l'industrie de transition énergétique. À titre d'exemple, les services de Tubular Management Services et de VAM® Field services adaptés aux besoins spécifiques des clients sont offerts en géothermie.

1.3.1.3.2 PRINCIPAUX CLIENTS

Le Groupe compte parmi ses plus importants clients, des entreprises internationales du secteur de l'énergie (notamment des sociétés pétrolières et gazières), des développeurs géothermiques, des développeurs d'hydrogène « vert », des développeurs d'énergie solaire, et des spécialistes du captage et du stockage du carbone.

1.3.1.4 L'activité Mines & Forêts

1.3.1.4.1 PRODUCTION DE MINERAI DE FER

Au Brésil, le Groupe extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres au sud de Belo Horizonte. La mine approvisionne le haut-fourneau et l'usine de pellets de ses sociétés affiliées situés à Jeceaba, dans le Minas Gerais, et commercialise également sa production sur les marchés locaux.

Les opérations de la mine de fer de Pau Branco ont été temporairement suspendues en janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté une partie du parc de résidus miniers de Cachoeirinha. En mai 2022, Vallourec avait redémarré partiellement les opérations en utilisant un parc de résidus miniers alternatif, à un niveau de production en deçà des capacités disponibles. Dans ces conditions, les volumes extraits en 2022 s'étaient élevés à 4 millions de tonnes.

En mai 2023, Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre la pleine exploitation de la pile de résidus miniers de Cachoeirinha. Vallourec anticipe une production vendue d'environ 6 millions de tonnes par an dans un avenir proche. Vallourec procède actuellement à deux projets d'extension de la mine. Le premier, la phase 1 de l'extension, devrait être finalisé fin 2024 et coûter environ 20 millions d'euros. La phase 2 de l'extension devrait être complétée en 2027 et son coût devrait se situer entre 100 et 125 millions d'euros. Ces projets devraient chacun améliorer la rentabilité et la durée de vie de la mine de Pau Branco.

1.3.1.4.2 PRODUCTION DE CHARBON DE BOIS

Au Brésil, Vallourec exploite des forêts d'eucalyptus destinées à la production de charbon de bois pour alimenter son haut-fourneau. Le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois.

Le charbon de bois fourni par les unités de carbonisation et le minerai de fer fourni par la mine constituent les matières premières de qualité qui alimentent l'usine de granulés et le haut fourneau de l'usine intégrée de Jeceaba.

L'utilisation de charbon de bois contribue fortement à la réduction de l'empreinte carbone des opérations brésiliennes du Groupe.

1.3.2 Approvisionnement

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles...) ;
- produits semi-finis (barres, produits plats...) ;
- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages...) ;
- maintenance (services et pièces détachées...) ;
- énergie (électricité, gaz naturel...).

Au cours des exercices 2022 et 2023, les achats de matières pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2022	Au 31/12/2023
Ferrailles et ferro-alliages	831 401	479 340
Ronds/billettes	751 832	677 095
Plats	29 765	858
Tubes	101 482	163 108
Divers [(a)]	167 079	98 934
TOTAL	**1 881 559**	**1 419 336**

(a) Dont variation des stocks.

Les achats de ronds et billettes représentaient 48 % de la matières consommée du Groupe en 2023, et les achats de tubes représentaient 11 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
  - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel…),
  - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support…),
  - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage…) ;
- solutions :
  - équipements majeurs infrastructures et investissements,
  - solutions spécifiques clients.

Pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières, voir le chapitre 3 « Risques et gestion des risques » du présent Document d'enregistrement universel.

1.3.3 Implantations du Groupe et principaux établissements

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 2 050,1 millions d'euros à fin 2023 (1 891,2 millions d'euros à fin 2022).

Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- Les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- Le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.
- Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 7, section 7.1.7 du présent Document d'enregistrement universel :
- L'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles (y compris les droits d'utilisation) à la Note 4.4 & 4.5 ;
- La répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1.

Les investissements réalisés en 2023, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 6.1.2.3 « Investissements industriels » du présent Document d'enregistrement universel).

Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

1.4 Les temps forts de l'année 2023

1.4.1 Retour sur une année de transformation

1.4.1.1 Aboutissement du « Plan New Vallourec »

Le déploiement du plan New Vallourec, annoncé en mai 2022, s'est déroulé comme prévu.

La fermeture des sites en Europe est en avance sur le calendrier. Les effectifs concernés par les fermetures des sites ont commencé à quitter le Groupe au premier trimestre 2023. La dernière vague de départs est prévue en 2024, y compris pour les salariés allemands chargés des opérations de démantèlement. Le programme de renforcement des capacités au Brésil, qui vise à accroître les capabilités du Groupe pour le segment Tubes en Amérique du Sud, est également en bonne voie. Le plein effet du transfert des volumes de tubes pour le pétrole et gaz au Brésil est attendu dès 2024. Le Groupe accélère actuellement le déploiement de son programme d'amélioration opérationnelle dans le pays.

En Chine, le Groupe est très avancé dans l'exécution de sa stratégie de montée en gamme. Enfin, en Arabie Saoudite, le Groupe prévoit que l'expansion de ses capacités locales sera pleinement opérationnelle en 2024.

L'ensemble de ces mesures devrait générer dès 2025 230 millions d'euros de résultat brut d'exploitation en année pleine, par rapport à la base de référence de 2021, et une réduction des dépenses d'investissement de 20 millions d'euros. Ce plan permettra au Groupe de générer un flux de trésorerie disponible positif, avant variation du besoin en fonds de roulement, en toutes conditions de marché.

1.4.1.2 Capital Markets Day (Journée Investisseurs)

Le 12 septembre 2023, Vallourec a organisé sa Journée Investisseurs à Londres. Les investisseurs ont eu l'occasion de rencontrer un ensemble de dirigeants de Vallourec, dont Philippe Guillemot, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, Sascha Bibert, Directeur Financier, ainsi que plusieurs responsables de régions et de lignes de produits de Vallourec.

Parmi les principaux thèmes abordés lors de la présentation :

- Le positionnement de Vallourec en tant que fournisseur incontournable de solutions tubulaires complexes en acier, s'appuyant sur une Recherche & Développement de pointe et un outil industriel d'excellence à l'échelle internationale. Tout au long de la journée, l'audience s'est vu présenter les différents marchés industriels qui bénéficient des solutions de premier plan offertes par Vallourec, ainsi que les tarifications premium associées.
- Les mesures déployées par la nouvelle direction de Vallourec et par son Conseil d'administration pour permettre au Groupe d'être plus rentable, plus résilient et de générer plus de trésorerie. L'équipe dirigeante de Vallourec a détaillé les principales étapes déjà franchies et celles qui le seront à l'avenir afin d'améliorer les performances financières du Groupe. Outre la fermeture déjà annoncée de sites européens, la direction de Vallourec a présenté sa stratégie de montée en gamme en Chine ainsi que la prochaine étape de transformation de ses actifs de premier plan en Amérique du Sud.
- Des marchés Pétrole & Gaz et Nouvelles Energies porteurs se traduiront par une demande robuste pour les produits et services de Vallourec. Les sous-investissements constatés au cours de la précédente décennie dans le secteur international de l'exploration et de la production de Pétrole et Gaz, associés aux perspectives de croissance continue de la demande mondiale, entraîneront une demande significative pour les activités historiques de Vallourec dans les années à venir.

Vallourec a détaillé également ses fortes ambitions dans le domaine des Energies Nouvelles et a dévoilé pour la première fois à la communauté financière son concept de stockage vertical de l'hydrogène.

Vallourec aspire à devenir l'une des sociétés de son secteur les plus favorables à ses actionnaires par ses distributions de dividendes qui pourraient potentiellement reprendre dès 2025. Le Groupe s'attache à créer les conditions permettant à Vallourec de distribuer des dividendes potentiellement à partir de 2025.

Ceci suppose que Vallourec ait préalablement réalisé des progrès substantiels dans la réalisation de son objectif de réduction de sa dette nette à zéro en 2025 au plus tard. À titre d'illustration, la direction du Groupe a présenté une simulation du Résultat Brut d'Exploitation Groupe du New Vallourec en milieu de cycle combinant la robustesse des perspectives de marché et les changements significatifs en cours au sein de Vallourec, Cette simulation aboutirait à un Résultat Brut d'Exploitation Groupe d'environ 850 millions d'euros, ce qui se traduirait, en tenant compte des hypothèses de simulation de milieu de cycle détaillées au cours de la Journée Investisseurs, par une génération de trésorerie globale de 450 millions d'euros

1.4.1.3 Évolution des organes de direction de Vallourec

1.4.1.3.1 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

En avril 2023, Vallourec a annoncé la nomination de Sarah Dib en tant que Secrétaire Générale. Elle a succédé à Nathalie Joannes et a rejoint le Comité exécutif.

En mai 2023, Vallourec a annoncé la nomination de Valeria Fernandes en tant que Directrice Digital & Systèmes d'Information. Elle a succédé à Naïla Giovanni et a rejoint le Comité exécutif.

En septembre 2023, afin d'accélérer la mise en œuvre du redressement de Vallourec dans le cadre de son plan New Vallourec, le Groupe a annoncé les changements suivants au sein de son Comité exécutif : Bertrand Frischmann, jusqu'alors Directeur de la région Amérique du Nord, a été nommé Directeur des Opérations Amériques (COO), dont le périmètre couvrira la région Amérique du Nord et la région Amérique du Sud.

- Bertrand Frischmann a été également nommé Directeur par intérim de la région Amérique du Sud en remplacement de Pierre d'Archemont.
- Jacky Massaglia jusqu'alors Directeur Business Line Project Line Pipe and Process a été nommé Directeur de la région Amérique du Nord en remplacement de Bertrand Frischmann et reportera à celui-ci dans son rôle de Directeur des Opérations Amériques.
- Bertrand de Rotalier jusqu'alors Directeur Ventes OCTG Europe et Afrique a été nommé Directeur Business Line Project Line Pipe and Process, en remplacement de Jacky Massaglia. Bertrand de Rotalier a rejoint le Comité exécutif.

1.4.1.3.2 ÉVOLUTIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat d'administratrice de Madame Maria Silvia Marques a expiré à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023. Madame Maria Silvia Marques n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé.

Le Conseil d'administration de Vallourec, réuni le 12 novembre 2023, a décidé de coopter Monsieur Luciano Siani Pires en qualité de membre du Conseil d'administration. La nomination de Monsieur Luciano Siani Pires sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du Groupe le 23 mai 2024.

Monsieur Luciano Siani Pires a occupé des fonctions clés au sein du Groupe Vale pendant près de quinze ans, jusqu'en janvier 2023, pour l'essentiel en qualité de membre Senior du Comité exécutif de Vale, en tant que Directeur Financier du Groupe et plus récemment en tant que Vice-Président Exécutif pour la Stratégie et la Transformation de l'Activité.

Avant de rejoindre Vale, Monsieur Luciano Siani Pires a occupé pendant quatorze ans au sein de la Banque Brésilienne de Développement (BNDES) divers postes à responsabilité en financement des exportations, marchés de capitaux et infrastructures. Il a représenté la Banque aux conseils d'administration de plusieurs grandes entreprises brésiliennes. Auparavant, il a également exercé en tant que consultant chez McKinsey & Company.

Le Conseil d'administration a constaté que Monsieur Luciano Siani Pires était indépendant au regard des critères définis par le Code AFEP-MEDEF.

Monsieur Luciano Siani Pires a également été désigné membre du Comité d'audit et du Comité responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

Le Conseil d'administration de Vallourec est composé de huit membres dont 42 % de femmes et 71 % d'administrateurs indépendants.

Madame Corine de Bilbao, Présidente du Comité RSE, a par ailleurs été nommée administratrice référente en matière de RSE.

1.4.1.4 Lancement d'un programme d'investissement réservé aux salariés

En octobre 2023, Vallourec a lancé Vallourec Invest 2023, une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à la décision prise le 27 juillet 2023 par le Conseil d'administration en application des treizième et quatorzième résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a pour objectif d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent et de renforcer leur participation à la construction du plan New Vallourec en tant qu'actionnaires directs ou indirects.

Le nombre total d'actions pouvant être émises dans le cadre de l'Offre est plafonné à 0,75 % du capital social de la société au 27 juillet 2023, jour de la décision du Conseil d'administration autorisant la mise en œuvre de l'Offre, soit 1 774 642 actions.

1.4.1.5 Reprise des opérations de la mine de fer

Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contre-bas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. Toutefois, à la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement.

Le 4 mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement les opérations, après en avoir obtenu une autorisation en utilisant un parc de résidus miniers alternatif. Dans ces conditions, les volumes produits en 2022 se sont élevés à environ 4 millions de tonnes.

Suite à l'obtention, le 5 mai 2023, des autorisations nécessaires pour exploiter la pile de résidus de Cachoeirinha, la mine de fer de Pau Branco a retrouvé des niveaux de production plus élevés à la fin du second trimestre 2023.

Le segment Mine et Forêts devrait poursuivre à court terme sa trajectoire de génération de Résultat Brut d'Exploitation d'environ 100 millions d'euros par an en ligne avec les résultats anticipés pour le deuxième semestre 2023. Vallourec anticipe que, fin 2024, la Phase 1 du projet d'extension de la mine sera finalisée et conduira à une augmentation du Résultat Brut d'Exploitation de 20 à 25 millions d'euros par an pour le segment Mines & Forêts, sous l'hypothèse que les prix du minerai de fer restent globalement aux niveaux actuels.

En 2027, Vallourec prévoit la finalisation de la Phase 2 du projet d'extension de la mine, un projet d'investissement plus important. Cela devrait entraîner une nouvelle hausse du Résultat Brut d'Exploitation de 50 à 75 millions d'euros par an pour le segment Mines & Forêts. Les dépenses d'investissement pour les deux projets devraient être inférieures à 150 millions d'euros et devraient être étalées au cours des prochaines années. La direction de Vallourec est en contact avec les autorités nationales et régionales afin d'obtenir les autorisations environnementales et de production nécessaires à ces deux extensions.

1.4.1.6 Succès commerciaux

En janvier 2023, Vallourec a remporté d'importantes commandes auprès de LLOG Exploration Offshore, l'une des plus grandes sociétés privées d'exploration et de production des États-Unis, pour la livraison de 25 000 tonnes de tubes de conduite dans le cadre du projet de développement en eaux profondes Salamanca au large de la côte américaine du golfe du Mexique. Le matériel commandé à Vallourec inclut 52 km de tubes de conduite de forte épaisseur en grade X70 pour les risers et flowlines des lignes de production, ainsi que 111 km de tubes grade X65 requis pour les risers et flowlines des lignes d'exportation de pétrole et de gaz.

Au cours du même mois de janvier 2023, Vallourec a signé un accord de long-terme avec Petrobras pour la fourniture de tubes OCTG. L'accord, d'une durée de trois ans, couvre la fourniture de tubes OCTG sans soudure premium, des accessoires associés ainsi que des services physiques et numériques spécialisés, représentant un volume supérieur à 110 000 tonnes de produits et accessoires. Ces produits, accessoires et services associés, permettront à Petrobras de poursuivre ses activités d'exploration-production pétrolières et gazières offshore dans la région clé du pétrole pré-salifère brésilien, une réserve offshore sous 4 000 mètres de sédiments salins et post-salifères. La production de cette zone pré-salifère devrait représenter plus de 70 % de la production totale de Petrobras entre 2023 et 2027.

Ce nouveau contrat avec Petrobras élargit le champ d'action de Vallourec, en incluant pour la première fois la fourniture de tubes sans soudure de grand diamètre, de 16 à 18 pouces. Ces tubes, fabriqués selon une technologie de pointe par l'usine Vallourec de Jeceaba (Minas Gerais) au Brésil, permettront à Petrobras de maximiser sa production. Petrobras s'appuiera également sur les solutions digitales de Vallourec, notamment son service Smartengo Running Expert de traçabilité complète des tubes, ainsi que sa solution d'économie circulaire pour la réutilisation des protecteurs, élingues et autres composants.

En juin 2023, Vallourec et Evonik Industries AG, une entreprise leader dans le domaine des produits chimiques spécialisés, ont signé un protocole d'accord (Memorandum of Understanding ou « MoU ») pour le développement de solutions tubulaires destinées au captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS). Dans le cadre de cette collaboration, les deux entreprises mèneront des programmes de recherche et travailleront sur une technologie innovante de transport du CO_2 pour l'industrie CCUS offrant une résistance améliorée à la corrosion et répondant ainsi à l'un des principaux défis du transport et du stockage du CO_2. Ce protocole d'accord permettra à Vallourec de développer une technologie de gainage pour ses tubes de conduite sans soudure destinés au transport du CO_2 en s'appuyant sur le vaste portefeuille de polymères haute performance d'Evonik. Vallourec et Evonik travaillent ensemble depuis 2020 pour associer leurs expertises sur les technologies des matériaux métalliques et non métalliques afin de développer des solutions hybrides qui réduisent les coûts et augmentent la fiabilité des infrastructures pour l'industrie CCUS émergente.

En juin 2023, Vallourec a annoncé la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec le Ministère des Investissements d'Arabie Saoudite (MISA). Cette signature est intervenue le 19 juin 2023 dans le cadre du forum sur l'investissement franco-saoudien qui se tenait à Paris. Faisant suite aux récents succès du Groupe en Arabie Saoudite, en particulier le contrat de dix ans remporté auprès de la compagnie pétrolière Saudi Aramco pour la fourniture de tubes de cuvelage premium et de services, cet accord témoigne des liens étroits de Vallourec avec le Royaume, où le Groupe est présent au travers de son usine Vallourec Saudi Arabia (VSA) située à Dammam depuis 2011. Le MoU prévoit un étroit support du MISA dans le cadre de l'expansion des activités de Vallourec en Arabie Saoudite, qui comprend l'augmentation de son implantation locale et le déploiement de ses dernières innovations, dans les domaines de la transition énergétique (Captage, Utilisation et Stockage du CO_2, stockage et transport d'hydrogène), de la fabrication additive et de l'économie circulaire.

En juillet 2023, Vallourec a remporté deux importantes commandes pour la fourniture de tubes de conduites à destination des phases 6 et 8 de développement du champ pétrolier de Buzios, opéré par Petrobras. Ces commandes s'ajoutent au contrat remporté précédemment pour la phase 7, représentant au total 48 000 tonnes de tubes de conduite. Situé au large des côtes brésiliennes dans le bassin présalifère de Campos, Buzios est l'un des plus grands champs pétroliers et gaziers en eaux profondes du monde. Il représente à lui seul 25 % de la production de la compagnie pétrolière brésilienne. Le matériel commandé à Vallourec pour les phases 6, 7 et 8 du projet inclut 346 km de tubes de conduite sous-marine pour les risers et flowlines du package Subsea Umbilicals Risers and Flowlines (ou « SURF »). Ces tubes de conduite ultra premium seront revêtus mécaniquement (MLP : Mechanically Lined Pipes) d'un feuillage de CRA (Alliage Résistant à la Corrosion).

En novembre 2023, Vallourec a annoncé avoir remporté des commandes de tubes premium OCTG auprès d'Aramco. Ces commandes, d'un montant total de plus de 300 millions de dollars, viennent compléter les récents succès de Vallourec dans la région. Elles couvrent la fourniture de tubes de cuvelage et de tubage de grade d'acier propriétaire destinés à un environnement de forte pression, filetés avec des connexions premium VAM®. Ces commandes s'ajoutent aux volumes à délivrer dans le cadre du contrat de long terme d'une durée de dix ans, conclu par Vallourec avec Aramco.

1.4.1.7 Succès dans le domaine de la Transition Énergétique

2023 a été une année riche en réalisations pour Vallourec dans le domaine de la transition énergétique. Vallourec® New Energies a célébré plusieurs succès commerciaux significatifs en Europe et aux États-Unis, a lancé une nouvelle marque, a étendu son offre Hydrogène et son empreinte internationale, et a accompli des progrès notables dans la qualification de nouveaux produits, en ligne avec l'objectif de Vallourec de devenir un acteur intégré des industries bas carbone.

1.4.1.7.1 L'HYDROGÈNE

En 2023, Vallourec a fourni à Storengy, une filiale d'ENGIE, leader mondial en matière de stockage souterrain de gaz naturel et acteur du développement du gaz renouvelables, une gamme complète de solutions tubulaires et de services associés, dans le cadre du projet « HyPSTER ». Ce projet est le premier projet de stockage d'hydrogène renouvelable soutenu par l'Union européenne. Le projet est localisé sur le site de stockage souterrain de Storengy (France).

Vallourec a également fourni un ensemble de solutions tubulaires (tubes et connexions) dans le cadre du projet Hydrogen Pilot Cavern (HPC) d'Uniper Energy (site Krummhörn en Allemagne), qui vise à tester l'intégrité des stockages en roche poreuse pour y stocker de l'hydrogène. Cette réussite permet à Vallourec de se positionner en tant qu'acteur majeur dans la quasi-totalité des projets de stockage d'hydrogène dans des cavités salines en Europe.

Vallourec a inauguré en décembre sur son site d'Aulnoye-Aymeries (France) son démonstrateur de stockage vertical d'hydrogène gazeux comprimé. Première de ce type au monde, cette installation repose sur des tubes et des connexions déjà éprouvés en termes de technologie d'étanchéité et de résistance à la corrosion. Cette solution qui consiste en un dispositif enterré révolutionnaire capable de stocker jusqu'à 100 tonnes d'hydrogène gazeux dans des conditions de sécurité maximales, cible les producteurs d'hydrogène vert ainsi que les utilisateurs industriels et de mobilité lourde. Elle a démontré la validité de ce concept innovant, positionné Vallourec comme un acteur clé de la chaîne de valeur de l'hydrogène et représenté un levier de la décarbonation au niveau mondial. Les premiers travaux approfondis ayant abouti au lancement du projet l'année dernière, ont impliqué une trentaine d'experts et mis en avant les différents domaines de compétence du Groupe, notamment en matière de filetage, de traitement thermique et de contrôle non destructif. Pour accompagner le développement commercial de cette solution de stockage, Vallourec lance la marque « delphy ». Les perspectives de croissance dans le secteur mondial de l'hydrogène sont substantielles, avec une projection de capacité installée de 61 millions de tonnes à horizon 2030, offrant à Vallourec un revenu estimé de plusieurs dizaines de millions d'euros par unité de stockage.

1.4.1.7.2 CCUS

Capter le CO_2 émis par les activités industrielles et le stocker dans le sous-sol est essentiel pour limiter le réchauffement climatique. Afin de créer une chaîne de valeur européenne du CCS, la Norvège a accordé à Wintershall Dea, compagnie allemande de pétrole et de gaz (O&G), deux licences CCS. Dans ce contexte, Wintershall Dea a choisi Vallourec et son offre Vallourec® New Energies pour accompagner ces deux projets, s'appuyant ainsi sur notre expertise dans l'industrie, nos solutions tubulaires innovantes et éprouvées, et sur un partenariat de plusieurs dizaines d'années. Les deux sites – Luna et Havstjerne – qui ont une capacité de stockage annuelle combinée de 10 millions de tonnes de CO_2 sont tous les deux situés à plus de 100 kilomètres des côtes norvégiennes. Pour les deux sites, Vallourec fournira à Wintershall Dea des tubes de cuvelage et de production utilisant la solution CLEANWELL® sans graisse, ainsi que les services associés.

Vallourec et Evonik Industries AG, une entreprise leader dans le domaine des produits chimiques, ont signé un protocole d'accord (Memorandum of Understanding ou « MoU ») pour le développement de solutions de transport pour le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CCUS). Dans le cadre de cette collaboration, les deux entreprises développeront une technologie de gainage pour leurs tubes de conduite sans soudure destinés au transport du CO_2 en s'appuyant sur le vaste portefeuille de polymères haute performance d'Evonik. Cette technologie innovante de transport du CO_2 pour l'industrie CCUS offrant une résistance à la corrosion répondrait à l'un des principaux défis du transport du CO_2.

1.4.1.7.3 ENERGIE GÉOTHERMIQUE

Vallourec est un acteur majeur de l'industrie géothermique depuis plus de 30 ans, qui fournit des solutions tubulaires résistantes à la chaleur pour extraire de l'énergie propre de la terre.

En 2023, Vallourec et ses partenaires GreenFire Energy et Baker Hughes ont annoncé que la première initiative de leur consortium Wells2Watts, qui consiste en des essais avancés en boucle géothermale fermée, était prête pour la phase de démonstration et d'essai. Nos solutions isolantes, qui constituent un élément important des systèmes en boucle fermée de GreenFire Energy, et en particulier notre THERMOCASE® VIT, ont été livrées au Baker Hughes Energy Innovation Center à Oklahoma City. Le consortium Wells2Watts est un groupe de grandes entreprises pétrolières et gazières dirigé par Baker Hughes, qui vise à présenter des projets pour transformer les puits de pétrole et de gaz non productifs en puits géothermiques capables de produire de l'énergie électrique renouvelable.

Fait marquant sur le plan commercial, Vallourec a livré l'ensemble des tubes du projet Geretsried d'Eavor™ en 2023. Geretsried est le premier projet commercial à grande échelle d'Eavor™ en Allemagne avec 5 000 mètres de forage en profondeur et 70 km de sections latérales.

Dans le cadre d'un nouveau protocole de tests, Vallourec a également qualifié avec succès ses connexions VAM® 21 jusqu'à une température de 350°C, offrant ainsi des perspectives prometteuses aux opérateurs géothermiques. Fortes de leurs compétences en matière de Recherche & Développement (R&D), les équipes de Vallourec ont adapté les référentiels existants aux applications géothermiques, en s'appuyantn d'une part sur les normes de l'industrie et, d'autre part, sur l'expertise acquise dans le domaine du pétrole et du gaz.

1.4.1.7.4 ENERGIE SOLAIRE

Vallourec fournit à l'industrie solaire des tubes de torsion et des profilés ouverts façonnés à froid pour la construction de trackers solaires.

En 2023, Vallourec a étendu son partenariat avec Nextracker au Brésil (leader du marché de la technologie des trackers solaires intelligents) et a obtenu de multiples projets tels que le projet Barreiras à Bahia ou le projet Vista Alegre à Minas Gerais. Cela a été possible grâce à la création antérieure de Vallourec Tubes for Industry (VTI), une co-entreprise entre Vallourec et Incotep, une division du groupe Açotubo, où les deux groupes ont tiré parti de leurs forces dans la fourniture de tubes profilés sans soudure et formés à froid, de tubes d'acier soudés et de solutions tubulaires.

1.4.2 Premier trimestre 2024

Le 16 janvier 2024, Vallourec a annoncé la signature d'un contrat avec TotalEnergies pour la fourniture des tubes de casing et de tubing ainsi que les accessoires associés pour la première phase du projet Gas Growth Integrated Project (GGIP) en Irak.

Fournisseur de TotalEnergies depuis de nombreuses années, Vallourec a su s'appuyer sur sa longue expérience en Irak pour présenter à son partenaire historique une offre premium compétitive couvrant tous ses besoins OCTG. Pour les trente premiers puits du projet, Vallourec fournira depuis ses usines brésiliennes et européennes au total 15 000 tonnes de divers tubes et connexions VAM® reposant sur les grades d'acier les plus haut de gamme. Les livraisons démarreront courant 2024.

Le 31 janvier 2024, Vallourec et H2V, filiale du groupe SAMFI-Invest, signent un partenariat dans le cadre du Salon Hyvolution. Ce partenariat prévoit une collaboration renforcée entre les deux acteurs en vue de s'appuyer sur les compétences techniques, la connaissance de marché et les capacités de développement de chacun dans le cadre de futurs projets. Il s'agit notamment d'étudier l'intégration de la solution de stockage Delphy, développée par Vallourec, aux projets de production et d'utilisation d'hydrogène vert développés par H2V à Marseille Fos.

Le 7 février 2024, Vallourec a annoncé la nomination de Damien Rebourg en tant que Directeur de la Communication et des Affaires Publiques. Il a rejoint à ce titre le Comité exécutif. Damien Rebourg succède à Valérie La Gamba sur le périmètre communication Groupe.

Le 8 février 2024, Vallourec a annoncé avoir remporté une commande pour la fourniture de solutions OCTG premium avec la société allemande Wintershall Dea dans le cadre du partenariat de longue date établi entre les deux entreprises. Ce contrat porte sur près de 3000 tonnes de tubes, dont une large part en alliage haut de gamme résistant à la corrosion (CRA), de connexions, d'accessoires et de services associés, destinés au projet de développement gazier en eaux profondes Davlin North, situé dans la mer du Nord en Norvège.

Le 12 mars 2024, Vallourec a annoncé qu'ArcelorMittal a conclu un accord pour acheter la participation de 28,4 % des droits de vote et 27,5 % du capital détenue par Apollo dans Vallourec (65 243 206 actions), à un prix de 14,64 € par action, pour un montant total d'achat de 955 millions d'euros. Cette étape marque la fin de la restructuration financière de Vallourec initiée en 2021, lorsque Apollo est devenu l'actionnaire de référence du Groupe. La prise de participation de cet acteur industriel international de référence témoigne de l'ampleur du redressement opérationnel réussi en deux ans, ainsi que des perspectives robustes pour l'activité des tubes sans soudure premium lors des années à venir. La réalisation de l'acquisition est prévue au second semestre 2024, après l'obtention des approbations réglementaires nécessaires. Cette opération n'entraînera aucun changement de contrôle de Vallourec et ArcelorMittal n'a pas l'intention de lancer une offre publique d'achat volontaire sur les actions restantes de Vallourec au cours des six prochains mois. Vallourec et ArcelorMittal entameront des discussions sur un pacte d'actionnaires qui contiendra les dispositions usuelles pour une transaction de ce type, avec une représentation de 2 sièges au Conseil d'administration pour ArcelorMittal à la réalisation de l'opération (sous réserve de négociations). Conformément à la législation applicable, les principaux termes du pacte d'actionnaires seront notifiés et rendus publics dans les délais impartis.

CHAPITRE 2

2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET SOCIÉTALES

Introduction 46

Gouvernance RSE 46

Modèle d'affaires et de création de valeur 47

Orientations stratégiques 47

Certifications ISO et notations des agences extra-financières 51

Consultation des parties prenantes 52

Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 54

Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité 56

2.1 Plan de vigilance 57

2.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 57

2.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité 58

2.1.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement 59

2.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement 59

2.1.5 Gestion des risques en matière de droits humains 60

2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 61

2.2 Nos engagements environnementaux 62

2.2.1 Introduction 62

2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 68

2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau 86

2.2.4 Prévenir les risques de pollution 91

2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 95

2.2.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes 100

2.3 Nos engagements sociaux et sociétaux 102

2.3.1 Effectifs du Groupe 102

2.3.2 Conditions de travail 107

2.3.3 Diversité et égalité des chances 116

2.3.4 Dialogue social 117

2.3.5 Relations avec les parties prenantes 119

2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 122

2.4.1 Gouvernance mise en place 122

2.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre 123

2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 124

Annexes 125

Annexe 1 – Note méthodologique 125

Annexe 2 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière 130

Annexe 3 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre 135

Annexe 4 – Table de concordance GRI 137

Annexe 5 – Table de correspondance TCFD 144

Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux 147

Annexe 7 – Synthèse des indicateurs taxonomiques 150

Introduction

Gouvernance RSE

En 2018, le Conseil d'administration a constitué en son sein un Comité RSE chargé du suivi des sujets relevant de la stratégie en matière de responsabilité environnementale, sociale et sociétale. Ce Comité a pour mission de revoir régulièrement la stratégie du Groupe sur les enjeux climatiques, environnementaux, sociaux et sociétaux, ainsi que les opportunités et risques extra-financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur sur le long terme, responsable et harmonieuse.

En septembre 2022, la nouvelle Direction de Vallourec a renforcé la gouvernance RSE avec la création d'un Comité RSE, composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif.

- **Comité exécutif RSE :** Sous la présidence du Président-directeur général du Groupe, et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, a vocation à se tenir une fois par trimestre ; sa mission consiste à valider la stratégie et la feuille de route RSE pour l'ensemble du Groupe, arbitrer et fixer les priorités et les objectifs, ainsi que suivre le déploiement des projets et l'atteinte de leurs objectifs. Ce Comité s'appuie sur cinq piliers : Climat, Environnement, Sécurité, *People* et *Compliance,* tous parrainés par un membre du Comité exécutif. Pour chacun de ces piliers, l'organisation en place a également été renforcée.
- **Comité climat :** Créé en juillet 2021, sous le parrainage de la *Senior Vice President Energy Transition* et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe, afin de suivre les actions mises en place permettant d'atteindre les objectifs de réduction de CO_2 du Groupe à horizon 2025, validés par le SBTI, et de définir la feuille de route 2030-2035 et 2050. Les actions liées à la Biodiversité et l'Économie Circulaire sont également gérées par ce Comité.
- **Comité environnement :** Créé en octobre 2022, sous le parrainage du *Senior Vice President* Industrie Groupe Hémisphère Est et animé par la Direction du Développement Durable Groupe, se réunit régulièrement avec les différentes entités opérationnelles du Groupe pour définir, arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés à la gestion de l'eau, des déchets, de l'air, des sols et des produits chimiques.
- **Sécurité :** Ce sujet défini comme prioritaire chez Vallourec est dirigé par l'organisation Sécurité déjà en place dans le Groupe, sous la responsabilité du *Senior Vice President* Industrie Groupe Hémisphère Est, membre du Comité exécutif jusqu'à fin octobre 2023, puis sous la responsabilité du *Senior Vice President* Ressources Humaines, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. paragraphe 2.3.2.1 dédié « Santé et sécurité »).
- **Employés :** Les relations sociales, socle des engagements du Groupe, ainsi que les investissements sociétaux vis-à-vis des communautés locales sont sous la responsabilité du *Senior Vice President* Ressources Humaines, membre du Comité exécutif, en lien avec chacune des entités du Groupe (cf. chapitre 2.3 dédié aux engagements sociaux et sociétaux de Vallourec).
- **Comité conformité :** Créé en 2021, sous la présidence du Président-directeur général et animé par le *Group Ethics Officer* ainsi que par le *Chief Compliance Officer.* Ce Comité réunit des représentants de directions fonctionnelles et opérationnelles. Le Comité définit les orientations en matière de conformité et veille à leur déploiement effectif (cf. chapitre 2.4 dédié aux engagements de Vallourec en matière d'éthique des affaires et conformité).

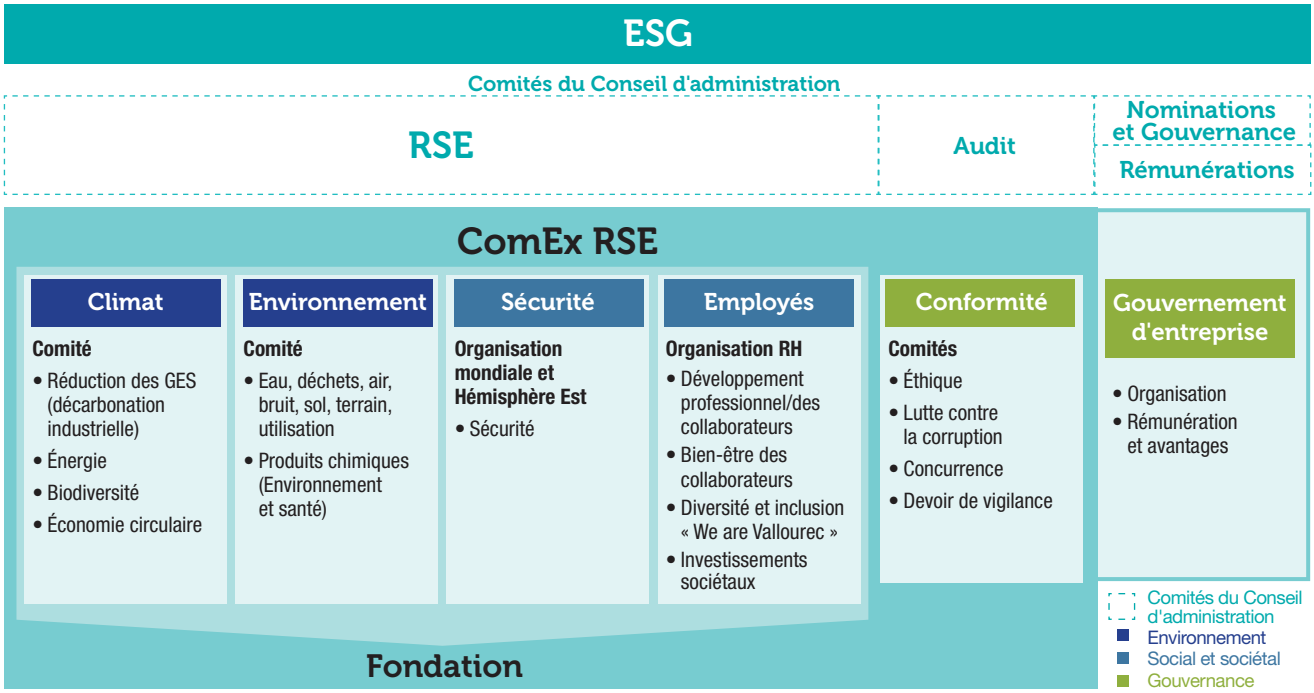

Cette organisation soutenue au plus haut niveau de l'entreprise permet de mobiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et de déclencher une réelle prise de conscience, une volonté d'agir de manière responsable et durable face à l'importance croissante des enjeux extra-financiers et la nécessité d'adaptation liée au changement climatique.

En s'appuyant sur cette gouvernance RSE, la Direction du Développement Durable définit et déploie un plan stratégique en matière de développement durable et de responsabilité sociale d'entreprise (RSE). Ce plan est intégré dans les orientations à moyen-long terme du Groupe et mis à jour annuellement. Il comporte les sept axes suivants :

- piloter la gouvernance en matière de développement durable et de RSE ;
- fixer des objectifs à court et moyen termes ;
- renforcer la prise en compte des enjeux du développement durable dans le modèle économique et de création de valeur du Groupe ;
- impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
- développer les engagements sociétaux du Groupe ;
- renforcer les actions de progrès en cours ; et
- obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

Par ailleurs, la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est depuis plusieurs années liée aux objectifs RSE du Groupe, ce mécanisme est décrit plus largement dans le chapitre 4 du présent document (paragraphe 4.3.1.2).

Dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière – DPEF 2023, le Groupe a anticipé le cadre du reporting de la future CSRD, *Corporate Sustainability Reporting Directive,* publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* le 16 décembre 2022 et transposée en droit français le 7 décembre 2023, et portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises. Comme en 2022, la structure de la DPEF a été agencée afin de publier les informations permettant de comprendre les impacts du Groupe sur les questions de durabilité, ainsi que la manière dont ces questions influent sur sa stratégie et ses résultats. La DPEF du Groupe est également réalisée sur la base du GRI [1] (*Global Reporting Initiative*) et les principes du Global Compact des Nations Unies. Concernant les enjeux climatiques, le Groupe s'appuie sur la TCFD [2] (*Task-Force on Climate related Financial Disclosure*) dont la table de correspondance est publiée en annexe.

Modèle d'affaires et de création de valeur

Le modèle d'affaires et de création de valeur de Vallourec ainsi que ses activités sont présentés de façon détaillée dans le chapitre 1, paragraphe 1.1.3.

Orientations stratégiques

Le groupe Vallourec a adopté depuis longtemps une approche proactive en matière environnementale, sociale et sociétale, afin d'agir en acteur responsable. La démarche de Vallourec dans ces domaines est formalisée dans la Charte de développement durable du Groupe et disponible sur le site **www.vallourec.com**.

Dès 2009 le Groupe a pris des engagements dans ces domaines, notamment en lançant le projet « Greenhouse » afin de réduire ses émissions de CO_2, et en adhérant au Pacte mondial des Nations unies *(Global Compact* [3]*)* en 2010. En 2013, le Groupe a complété le CDP Climat puis au fil des années le CDP Eau et Forêt. En 2020, la trajectoire du Groupe en termes de réduction de gaz à effet de serre a été validée par le SBTi [4], avec comme objectif la réduction de 25 % de son empreinte carbone à horizon 2025 comparé à 2017.

En 2022, Vallourec a renforcé son engagement en lançant le programme « Climate Challenge » qui définit la feuille de route de décarbonation à horizon 2030-2035-2050 afin de contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant ses process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe. En 2030, le Groupe s'engage à réduire l'intensité CO_2 de ses produits de 30 % et en 2035 de 35 % sur la base de l'année 2021. Le prix interne du carbone, intégré dans les dossiers d'investissements du Groupe, a été réévalué en passant de 80 euros/tonne de CO_2 en 2022 à 100 euros/tonne de CO_2 au 1er janvier 2023. Ce plan de décarbonation est décrit paragraphe 2.2.2.2 de ce chapitre.

En 2022, Vallourec accélère son engagement et adapte sa gouvernance RSE, afin de créer un réseau dynamique embarquant les plus hautes instances de l'entreprise.

(1) Le GRI est un organisme international de normalisation qui fournit des exigences et des lignes directrices pour le reporting des activités d'une organisation en matière de développement durable.

(2) Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat, la TCFD est une organisation mondiale formée - à la demande des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G20 - pour développer un ensemble de recommandations liées au climat, que les entreprises et les institutions financières peuvent utiliser pour mieux informer les investisseurs, les actionnaires et le public des risques financiers liés au climat.

(3) Le Pacte mondial incite les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

(4) Science-Based Targets Initiative est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le SBTi définit et promeut les meilleures pratiques en matière de fixation d'objectifs climat sur une base scientifique en proposant une série de ressources et de conseils. Il évalue et approuve de manière indépendante les objectifs des entreprises conformément à ses critères stricts.

Sans préjuger de ses futurs engagements, le Groupe publie ses objectifs à l'horizon de 2025 sur les thématiques essentielles, et 2030/2035 pour ses engagements de réduction de CO_2, et communique chaque année les résultats obtenus, à savoir :

Alignement sur les Objectifs développement durable du *Global Compact*	Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	2017	2018 (incl. Tianda)	2019	2020	2021	2022	2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2030	Cible 2035
	S'engager avec nos parties prenantes dans la durée	Être à la pointe de notre industrie	Évaluation moyenne d'un panel d'agences de notation extra-financière	-	B+	B	A-	A-	A	A	A	A		
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs ; offrir à chacun de bonnes conditions de travail	Protéger nos collaborateurs en devenant une référence dans ce domaine	Index TRIR [1] pour les salariés, les travailleurs intérimaires et les sous-traitants						2,96	2,35	< 2	< 1,5		
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts sur l'Environnement et la Biodiversité	Réduire nos émissions de gaz à effet de serre	Intensité directe + indirecte (scopes 1 + 2 + 3 amont) en tonnes CO_2/tonne de tubes expédiée	1,82	1,90	1,71	1,75	1,97	1,77	1,62	1,6	1,5	1,4	1,3
			Total des émissions CO_2 scopes 1 + 2 + 3 (amont & aval) : en équivalent CO_2 en kilotonnes	13 312	11 656	10 014	8 200	8 616	8 846	7 738	9 984	9 984		
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Respecter notre Environnement et protéger la Biodiversité en prévenant tout type de pollution, en réduisant la consommation d'eau, en valorisant les déchets et en réduisant les nuisances	Réduire l'enfouissement des déchets	Tonnes de déchets industriels non valorisés (en milliers de tonnes)	42	33	31	17	16	21	16	15	15		
		Valorisation des déchets	% Taux de valorisation des déchets	94,0 %	95,5 %	95,8 %	97,0 %	97,6 %	97,3 %	97,6 %	98 %	98 %		
		Limiter nos prélèvements d'eau	Prélèvement d'eau pour la fabrication de l'acier et des tubes par tonne traitée (m^3/tonne)	1,36	1,25	1,21	1,62	1,58	1,31	1,29	1,3	1,2		
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Établir un réseau de fournisseurs fiables et responsables	S'assurer des engagements RSE de nos fournisseurs clés	% de la masse des achats réalisés auprès de fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle	-	-	50 %	58 %	65 %	71 %	73 %	> 70 %	70 %		

(1) Dans le cadre d'un travail de vérification et d'harmonisation des pratiques de reporting sécurité, le Groupe a mené au dernier trimestre 2023, un travail approfondi de vérification systématique de l'ensemble des incidents afin de s'assurer de la cohérence des reporting avec la procédure Groupe de déclaration harmonisée des accidents. Ce travail a conduit à un retraitement du TRIR tel que reporté par le périmètre brésilien, dans la consolidation Groupe. Ce retraitement ne concerne que le reporting interne du TRIR. En effet, l'ensemble des incidents survenus au Brésil ont par ailleurs été dûment déclarés localement et ont fait l'objet d'analyses et de mises en place de mesures de prévention conformément à l'exigence du Groupe en la matière. Les autres périmètres du Groupe n'ont pas nécessité de tels retraitements, par ailleurs, les indicateurs LTIR et Taux de gravité du périmètre du Groupe ne sont pas impactés de manière significative. Les données historiques pré-2021 n'ont pas été corrigées et ne sont donc pas publiées.

Alignement sur les Objectifs développement durable du *Global Compact*	Nos engagements	Nos objectifs	Indicateur clé correspondant	2017	2018 (incl. Tianda)	2019	2022	2023	Cible au 1er janvier 2027
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 10 INÉGALITÉS RÉDUITES	Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières	Promouvoir la Diversité	% de femmes au sein de l'encadrement	22 %	22 %	22 %	24 %	26 %	30 %
			% de femmes au Comex				23 %	23 %	30 %
			% de femmes à des postes de *Top Management*				15 %	19 %	30 %

Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses engagements en faveur des Objectifs du développement durable définis par l'ONU à horizon 2030 et aligné ses objectifs afin d'y contribuer activement.

Les réalisations majeures en 2023 sont les suivantes :

SÉCURITÉ ET SANTÉ

Cibles [1] : 3.9, 8.8

Thèmes	Actions	Références
Sécurité **Santé**	TRIR égal à **2,35** Programme Chemsafe : taux de substitution des produits CMR de **90,2 %**	2.1.2 / 2.3.2.1

ENVIRONNEMENT

Cibles : 6.3, 6.4, 7.2, 9.4, 11.4, 12.2, 12.4, 12.5, 13.2, 13.3, 14.1, 15.a, 15.b, 15b

Thèmes	Actions	Références
Réduire notre impact	**100 %** des sites certifiés ISO 14001	2.2.1.4
	48 % de l'énergie consommée est bas carbone (dont 38 % renouvelable)	2.2.2.2
	90 % de l'électricité consommée est bas carbone (dont 57 % renouvelable)	2.2.2.2
	56 % de l'acier mis en œuvre est issu de ferrailles recyclées	2.2.5.4
	Analyse du cycle de vie, publication des *Environmental Product Declarations* (EPD)	2.2.1.4
	Taux de revalorisation des déchets de **97,6 %**	2.2.5.4
Gestion des ressources en eau	Stations de traitement des eaux dans les usines les plus importantes et les plus consommatrices en eau	2.2.3.3
	Réduction des émissions de polluants dans l'eau	2.2.4.2
	11 % de nos besoins en eau pour la production de tubes d'origine pluviale	2.2.3.4
	Réduction des consommations d'eau pour la production	2.2.3.4
Biodiversité	**1 400** hectares revégétalisés ont été rendus à la nature au Brésil	2.2.6
Gestion durable de la forêt	Identification et suivi de **305** espèces animales et **72** espèces de plantes au Brésil	2.2.6
	Brésil et Indonésie : sensibilisation à la prévention de la biodiversité	2.2.6

(1) Se référer au rapport du Global Compact : Les 17 Objectifs de Développement Durable et leurs 169 cibles (pactemondial.org)

SOCIAL ET SOCIÉTAL

Cibles : 4.4, 5.5, 8.5, 8.8, 10.4, 11.4, 13.3

Thèmes	Actions	Références
Diversité	Taux de femmes à des fonctions d'encadrement **26 %**	2.3.1.1 / 2.3.3.1
	We Are Vallourec	2.3.3.1 / 2.3.4.1
Collaborateurs et communautés	Certification *Great Place To Work* pour la filiale américaine, avec un taux de participation de **62 %** et un taux de satisfaction des collaborateurs de **70 %**	2.3.4.2
	2,3 M€ : investissements sociétaux dont **13 %** dans l'éducation	2.3.5.3

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

Cibles : 8.7, 16.5, 16.6

Thèmes	Actions	Références
Éthique	Code anticorruption et Charte éthique ✓	2.4.2
	Vallourec Integrity Line ✓	2.1.6

ACHATS RESPONSABLES

Cibles : 8.4, 12.6

Thèmes	Actions	Références
Évaluation RSE des fournisseurs	**1 009** fournisseurs évalués en termes de RSE : **73 %** des dépenses	2.1.3 / 2.3.5.2

Certifications ISO et notations des agences extra-financières

Certifications ISO des principaux sites de production

Les sites de Vallourec sont certifiés majoritairement par les normes ISO. La sécurité et l'environnement faisant partie des objectifs et des priorités du Groupe, 97 % des sites sont certifiés ISO 45001 et 100 % des sites sont certifiés ISO 14001. Ainsi Vallourec maintient un haut niveau d'exigence avec des audits réguliers en matière de conformité réglementaire.

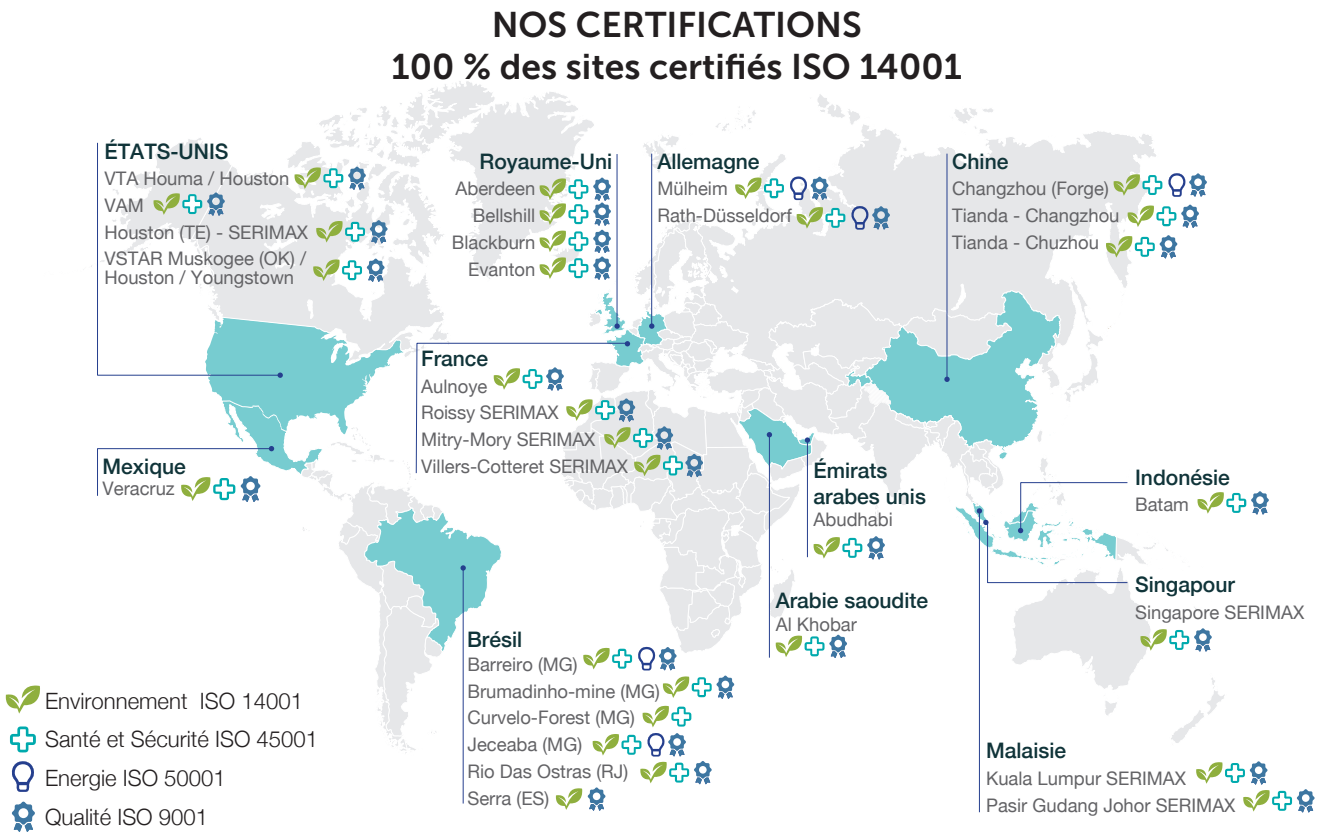

Évaluation par les agences de notation extra-financières

Afin d'apprécier le plus objectivement possible sa performance ESG, Vallourec est très attentif aux évaluations attribuées par les principales agences de notation extra-financière reconnues sur le plan international. De nombreux indices, labels et notations extra-financières évaluent donc le Groupe.

En 2023, les agences de notation extra-financière ont reconnu, au travers de leurs évaluations et appréciations, les progrès réalisés par le Groupe en termes de gouvernance, de stratégie, et de résultats RSE.

À titre d'illustration, depuis 2021, Vallourec est le seul fabricant de tubes sans soudure à répondre chaque année aux trois questionnaires du CDP (organisation mondiale à but non lucratif) Climat, Eau et Forêt. Le Groupe a également amélioré sa note EcoVadis, en 2023, passant d'une médaille d'or à une médaille platinium. La note de Ethifinance (ex-Gaia) a augmenté de 67/100 à 71/100 entre 2022 et 2023, quand l'évaluation du risque par l'agence Sustainalytics est passée de 24,5/100 en 2022 à 21/100 en 2023 démontrant une meilleure gestion du risque par le Groupe.

AGENCES DE NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRE

	MSCI 2023	Moody's Analytics 2023	Sustainalytics 2023	Ecovadis 2023	EthiFinance 2023	SBTI Science Based Target Initiative	CDP 2023		
AGENCES	MSCI ESG RATINGS A	Moody's Analytics 2023	SUSTAINALYTICS	PLATINUM 2023 ecovadis	EthiFinance 2023	SCIENCE BASED TARGETS	Climate Change	Water	Forests
SCORE	6,5/10	64/100	21/100 Medium Risk	78/100	71/100	Engagement : -25% en 2025 vs 2017 Très en dessous de 2°C	B	B	C

Consultation des parties prenantes

Pour s'assurer de l'adéquation entre l'identification de ses risques et les attentes de ses parties prenantes en matière de gestion de risques, et pour mieux apprécier la pertinence de ses choix, le Groupe avait réalisé en 2021 une nouvelle analyse de simple matérialité, la première ayant été effectuée en 2016.

Analyse de simple matérialité : méthodologie

Cette analyse est basée sur 34 enjeux préalablement identifiés comme importants et propres aux spécificités de l'entreprise dans les domaines suivants :

- résilience stratégique à long terme ;
- gouvernance ;
- attentes des consommateurs ;
- ressources humaines ;
- environnement ;
- contribution aux communautés locales.

Le recueil s'est déroulé sur la base de questionnaires et d'entretiens avec ses parties prenantes : cadres dirigeants, collaborateurs, investisseurs, clients, fournisseurs, ONG et médias. Au total, 350 questionnaires ont été adressés à une échelle internationale, avec un taux de réponse global de près de 60 %.

Analyse de simple matérialité : résultats

Les résultats de cette analyse se présentent comme suit :

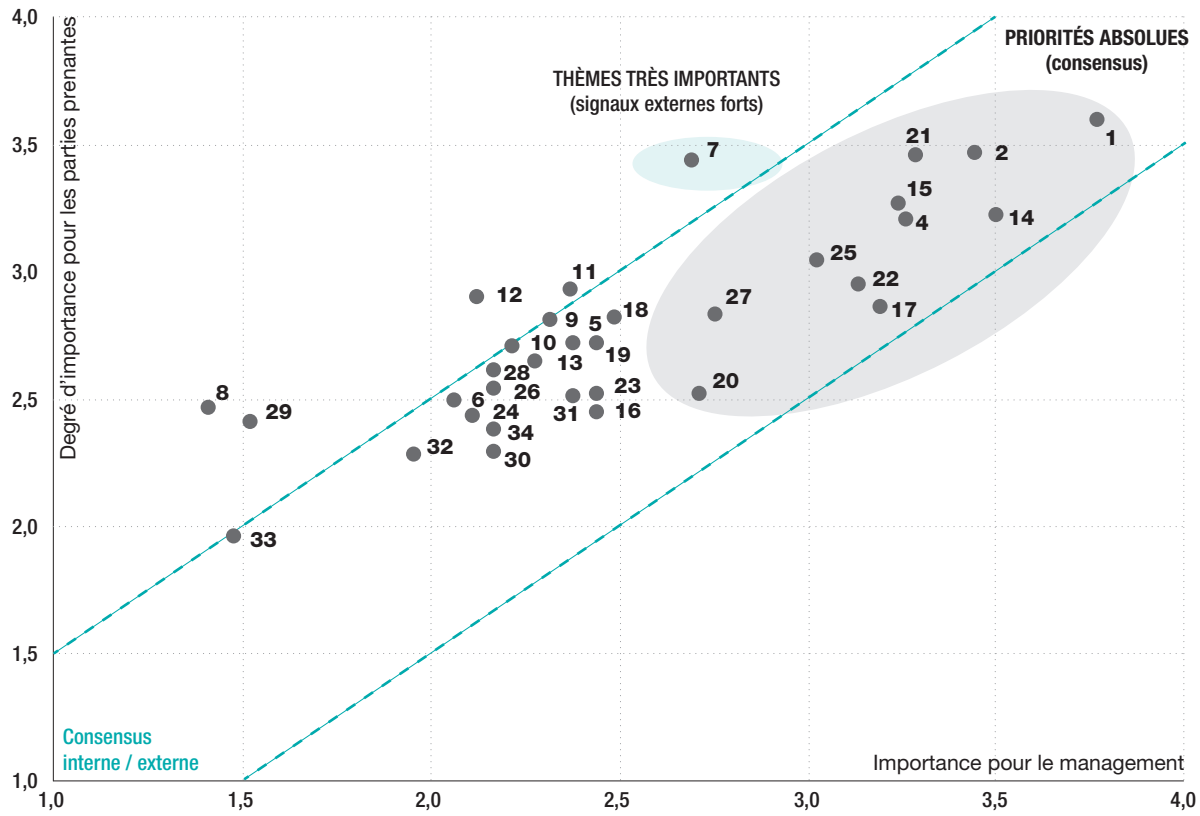

Liste des thèmes

1 Résilience du modèle d'entreprise
2 Stratégie en matière d'innovations pour les énergies renouvelables
3 Évaluer la présence dans les marchés sensibles
4 Accompagner la transition en repensant la présence sur les marchés du Pétrole et Gaz
5 Intégration du concept de durabilité
6 Surveillance de la durablité par le Conseil d'administration
7 Éthiques dans les affaires et zéro corruption
8 Stratégie fiscale transparente et équitable
9 Identification de la fréquence et gestion des risques
10 Responsabilité et transparence ESG
11 Respect des droits de l'homme
12 Assurer des relations responsables avec nos fournisseurs
13 Politique d'achats responsables intégrant la durabilité
14 Produits et services améliorant l'intégrité et la sécurité
15 Produits et services améliorant l'efficacité
16 Écoconception des produits et des processus
17 Accompagner nos clients à l'atteinte de leurs objectifs environnementaux
18 Qualité du dialogue social dans toutes les conditions économiques
19 Rémunération et avantages équitables
20 Diversité et inclusion
21 Santé et sécurité au travail
22 Compétences et développement des collaborateurs
23 Relations de travail innovantes, transparentes et responsables
24 Embarquer les collaborateurs dans la durabilité
25 Réduction des émissions de GES pour une neutralité carbone
26 Circularité des produits pour efficience matérielle
27 Réduire l'impact environnemental sur les communautés locales
28 Réduire l'empreinte sur l'eau
29 Biodiversité
30 Réduire l'impact de la logistique
31 Gestion des forêts et des produits dérivés
32 Développement socio-économique local et contenu local
33 Citoyenneté d'entreprise
34 Soutien à l'éducation et aux parcours d'ingénierie

Cette analyse avait permis de valider la pertinence des enjeux identifiés et l'importance accordée par l'entreprise à ces enjeux qui sont en ligne avec les points de vue et attentes de ses parties prenantes. Elle avait aussi démontré une convergence globale des parties prenantes avec une importante plus particulière sur la durabilité du modèle économique. Dans cette analyse, l'enjeu concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout comme celui lié à l'empreinte carbone des produits ont évolué en se positionnant parmi les thèmes très importants pour le Groupe. Concernant les collaborateurs, il est à noter un enjeu fort sur la sécurité et la santé au travail. Par ailleurs, le management avait mis en avant l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein des collaborateurs. Les conclusions de cette analyse ont été validées par la Direction ainsi que par les membres du Comité RSE et ont été intégrées dans le plan stratégique.

Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités

Conformément aux articles L. 225-102-1 et L. 22-10-36 du Code de commerce, la présente déclaration consolidée de performance extra-financière décrit la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences de son activité en matière sociale, en matière environnementale, quant au respect des droits de l'homme, et quant à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale. Elle présente une description des principaux risques liés à l'activité y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, et une description des politiques appliquées incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques, les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. Afin de déterminer les principaux risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé, les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de la matérialité menée en 2021. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. La liste ainsi établie a été arrêtée par le Conseil d'administration dans le cadre de l'établissement de son rapport de gestion.

Synthèse des risques et opportunités extra-financiers

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Conséquences des réactions mondiales au changement climatique	• Risque sur le modèle d'affaires et de création de valeur • Risque d'image • Risque vis-à-vis des clients • Risque d'augmentation du prix du carbone (dont EU-ETS) • Risque d'évolution des réglementations internationales	• Charte de développement durable • New Energies • Décarbonation des scopes 1, 2 et 3 (plan d'actions lié à la trajectoire SBTi, programme *Climate Challenge*) • Mécanisme de prix interne du carbone	• Total des émissions CO_2 (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval) (tCO_2e) • Intensité carbone directe et indirecte des tubes expédiés (tCO_2e/tonne expédiée) • Prix interne du carbone (EUR/tCO_2e) • Déploiement de New Energies (% du chiffre d'affaires) • % d'énergie renouvelable • % d'électricité renouvelable • % d'énergie bas carbone • % d'électricité bas carbone
Adaptation aux conséquences du changement climatique	• Risques chroniques et aigus listés dans la CSRD [1] et la Taxonomie, dont inondations, vagues de chaleur, stress hydrique, ouragans, froid, glissements de terrains	• Charte de développement durable • Mise à jour des études prospectives des impacts du changement climatique sur les sites • Plan d'adaptation par site • Suivi des recommandations des assurances • Intégration des risques climatiques dans l'évaluation des projets d'investissement	• % des actifs à risque matériel avant de considérer des actions d'adaptation climatique • % des actifs à risque matériel pour lesquels des actions d'adaptation climatique sont mises en place
Utilisation durable des ressources/économie circulaire	• Raréfaction des ressources • Risque d'augmentation des contraintes réglementaires et des coûts • Opportunité de valorisation économique (service auprès des clients) et d'image	• Charte de développement durable • Valorisation des déchets via le programme By-product • Recirculation interne des flux réutilisables (eau, ferraille, etc.)	• % de valorisation de déchets • Tonnes de déchets industriels non valorisés (tonne) • % de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles
Efficacité énergétique	• Risque d'augmentation des coûts énergétiques	• Charte de développement durable • Politique Énergie	• Consommation d'énergie (kWh/tonne traitée) • % de la production par des usines certifiées ISO 50001
Gestion de l'eau	• Risque de pénurie • Risque de pollution	• Charte de développement durable • Politique Environnement	• % des eaux utilisées provenant de l'eau de pluie • Prélèvements d'eau pour la fabrication d'acier et de tubes par tonne traitée (m^3/tonne traitée) • Matières en suspension (tonne) • Demande chimique et biologique en oxygène (tonne) • Hydrocarbures totaux (tonne) • Métaux lourds (tonne)
Gestion des déchets	• Risque de pollution • Risque pour la santé • Risque lié à l'existence de déchets dangereux	• Charte de développement durable • Engagement de performance responsable • Démarche « coproduits »	• Tonnage de déchets mis en décharge • % de déchets dangereux • Montant des investissements HSE
Qualité de l'air	• Risque de pollution atmosphérique : rejets de vapeurs, de gaz et de particules	• Charte de développement durable	• Mesure des émissions de polluants atmosphériques • Montant des investissements HSE

(1) *Corporate Sustainability Reporting Directive, Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) no 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE), Directive - 2022/2464 - EN - EUR-Lex (europa.eu)*

Catégorie d'information extra-financière	Définition du risque (ou de l'opportunité)	Politique appliquée	Indicateurs clés de performance
Respect de l'éthique (hors corruption)	• Risque de non-respect de la Charte éthique • Risque d'image	• Charte éthique • Programme de conformité • E-learning • Politique d'achats responsables • Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	• Nombre et nature des signalements internes/externes • Nombre et nature des sanctions appliquées • % de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE
Diversité	• Parité hommes/femmes	• Charte éthique • Mentorat de femmes • Présence de femmes dans les plans de succession • Objectifs à court et moyen termes	• Taux de femmes cadres et managers • Taux de femmes cadres dirigeants • Taux de disparités salariales
Santé au travail	• Risque pour la santé lié à l'utilisation de produits et substances chimiques • Risque pour la santé lié à l'exposition à des nuisances sonores • Risque de maladies professionnelles • Risque lié à la pandémie de Covid-19	• Politique santé • Évaluation des risques sanitaires dans certains pays • Plan de substitution des produits classés CMR (mécanismes d'alerte et de recueil des signalements) • Plan d'action pour la prévention des nuisances sonores • Ergonomie du poste de travail • Revue des modes opératoires, circulation dans les locaux, mise à disposition d'équipement de protection	• Taux de remplacement des produits CMR • Montant des investissements HSE • Cartographie de l'exposition des salariés au bruit • Mesures du bruit en périphérie des sites • Nombre de maladies professionnelles reconnues comme telles
Sécurité au travail	• Risque d'accidents	• *Safety Management Program* • Focus particulier sur les accidents mortels et les sous-traitants • Évaluation des risques sécuritaires dans certains pays • Mécanismes d'alerte et de recueil de signalements	• LTIR, TRIR • Taux de certification ISO 45001 • Montant des investissements HSE
Compétence et développement du personnel	• Risque de départ de personnes clés • Risque de perte de compétences et d'expertises • Risque d'isolement et de décrochage	• *People review* • Entretiens de carrière • Plans de succession • Programme « experts » • Vallourec *University* • Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT • Sensibilisation et formation des managers, mise en place de soutien psychologique par des cabinets d'experts	• Taux de turnover et motifs de fin de contrat • Nombre d'heures de formation
Relations sociales	• Risque de dégradation du climat social et de l'engagement des salariés	• Organisation du dialogue social • Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT	• Questionnaire de satisfaction des employés
Qualité des produits et services/relations clients	• Risque de réclamation • Risque d'image • Opportunité de renforcer la relation client	• Programme Commercial Excellence	• Nombre de réclamations • Gravité des réclamations • Délai de traitement des réclamations
Corruption	• Risque sur l'accès aux marchés publics • Risque de condamnation • Risque d'image	• Charte éthique • Programme de conformité • Code de conduite anticorruption • Procédures internes : agents/cadeaux/sponsoring • E-learning et formations	• Nombre et nature des signalements internes/externes • Nombre de personnes formées
Égalité de traitement/risque de discrimination	• Risque de non-respect de la Charte éthique • Risque de rémunération non décente • Risque d'image	• Charte éthique • Programme de conformité • Accord sur les principes de responsabilité des conventions de l'OIT • E-learning • Politique d'achats responsables • Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements	• Nombre et nature des signalements internes/externes • Nombre et nature des sanctions appliquées

La déclaration consolidée de performance extra-financière contient également les informations sociales, environnementales, sociétales, les informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et les informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme mentionnées à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques mentionnés ci-dessus, sur un périmètre mondial. Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, à l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et aux sociétés que Vallourec contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 3 du présent chapitre.

Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité

Le renforcement des exigences de reporting de durabilité des entreprises représente un des éléments clé du Pacte Vert pour l'Europe. L'objectif principal de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est d'harmoniser le reporting de durabilité des entreprises et ainsi améliorer la qualité et la disponibilité des informations ESG (environnement, social et de gouvernance). La directive CSRD a créé des normes européennes d'information en matière de durabilité, dites normes ESRS [1] (European Sustainability Reporting Standards) permettant d'encadrer et d'harmoniser les publications des entreprises. L'objectif des ESRS est de préciser quelles informations en matière de durabilité une entreprise publie en application de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil [2], telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil [3].

En 2023, Vallourec a réalisé son analyse de double matérialité afin de compléter et d'actualiser la précédente analyse de matérialité effectuée en 2021. La double matérialité est la pierre angulaire de la CSRD, car cette analyse permet de déterminer les sujets ESG matériels qui feront à ce titre l'objet d'un reporting conformément aux normes ESRS. La double matérialité se fonde sur l'idée qu'une question peut être évaluée comme matérielle selon deux axes :

- la matérialité de l'impact, qui évalue les impacts - positifs et négatifs - de l'entreprise sur la société et l'environnement ;
- la matérialité financière, qui concerne les effets financiers potentiels - positifs et négatifs - sur les flux de trésorerie futurs et la valeur de l'entreprise.

Avant de lancer l'analyse de la double matérialité de Vallourec, une démarche de sensibilisation autour de la CSRD et de l'importance de l'analyse de double matérialité sous la forme d'une formation a été effectuée, aussi bien auprès des différents contributeurs internes que des membres du Conseil d'administration du Comité RSE.

Dans cette analyse de la double matérialité, conduite en collaboration avec une société de conseil externe, Vallourec a identifié et évalué ses sujets matériels à travers cinq étapes :

1. L'examen de la situation actuelle en capitalisant sur les méthodologies et analyses existantes ;
2. L'identification d'une longue liste d'impacts, de risques (bruts) et d'opportunités (IRO) potentiels matériels pour Vallourec et sa chaîne de valeur sur la base d'un benchmark pertinent et d'une analyse existante ;
3. L'établissement d'une première notation des IRO ;
4. L'engagement avec les parties prenantes pour obtenir leurs feedback sur cette première analyse et ajuster en conséquence l'évaluation de la double matérialité ;
5. Le partage des résultats avec les organes de gouvernance.

Les résultats de cette analyse ont confirmé l'importance des enjeux sociaux tels que la Sécurité et la Santé au travail ainsi que les conditions de travail des employés, en complément des enjeux environnementaux tels que l'atténuation et l'adaptation au changement climatique et la gestion des ressources. Ces enjeux, déjà considérés comme prioritaires par le Groupe, font l'objet d'un suivi particulier dans la feuille de route de Vallourec.

Les principaux sujets matériels identifiés à ce stade sont les suivants :

- Atténuation et adaptation au changement climatique
- Énergie
- Consommation et prélèvements d'eau
- Substances préoccupantes et extrêmement préoccupantes
- Pollution de l'air, des eaux, des sols et des organismes vivants
- Pollution sonore
- Déchets
- Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité
- Santé et sécurité des travailleurs
- Conditions de travail
- Maintien de l'expertise et développement des compétences

Ces sujets matériels représentent les impacts négatifs et/ou positifs, potentiels et réels, de la chaîne de valeur de Vallourec sur la société et l'environnement et inversement, ainsi que les opportunités et les risques pour Vallourec.

(1) European Sustainability Reporting Standards, normes européennes d'information en matière de durabilité.

(2) Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, modifiant la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE du Conseil (JO L 182 du 29.6.2013, p. 19).

(3) Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (JO L 322 du 16.12.2022, p. 15).

2.1 Plan de vigilance

Dans la continuité des engagements mentionnés ci-dessus, la société Vallourec a établi, tant pour elle-même que pour l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, un plan de vigilance en application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordres. Cette loi requiert en effet l'établissement d'un plan comportant les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Cette démarche est cohérente avec les priorités que le Groupe s'est fixées, dont la pertinence est confirmée par les résultats de l'analyse de matérialité présentés ci-dessus. En effet, les enjeux jugés de priorité absolue, tant par nos parties prenantes externes que par le management de l'entreprise, font partie intégrante des points relevés dans notre cartographie des risques. Le plan de vigilance de Vallourec s'inscrit donc parfaitement dans notre démarche de progrès continu, conformément à l'approche proactive de Vallourec dans les domaines environnementaux, sociaux et sociétaux.

La Direction du Développement Durable, la Direction Juridique, la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Achats et la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques sont chargées de revoir ce plan de vigilance annuellement.

2.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance

2.1.1.1 Identification et évaluation des risques

Les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont recensés auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles puis consolidés pour une revue trimestrielle par le Comité exécutif. Une cartographie des risques est donc en place au niveau de chacune des entités majeures et des régions, ainsi qu'au niveau du Groupe, et est actualisée trimestriellement par la Direction du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques.

Les priorités sont définies en fonction des probabilités d'occurrence, des impacts et du niveau de contrôle en vigueur.

S'agissant des risques envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la Société et de l'ensemble des filiales qu'elle contrôle, ainsi que des sous-traitants ou fournisseurs de premier rang avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, Vallourec a en particulier identifié les risques suivants résultant spécifiquement des activités du Groupe :

- Du fait des risques inhérents à ses métiers, Vallourec a fait de la santé et de la sécurité au travail un enjeu prioritaire. Les principaux risques identifiés sont ceux induits par les procédés industriels (et plus particulièrement les risques chimiques et les émissions toxiques dans l'air). La maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec.
- La nature même de l'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement. En effet, les activités du Groupe sont à l'origine de nuisances sonores, nécessitent l'utilisation de produits et substances chimiques dangereux, génèrent des déchets classés comme dangereux, peuvent impacter quantitativement ou qualitativement la ressource en eau locale, entraîner une pollution des sols, donner lieu à des émissions nocives dans l'atmosphère et porter atteinte à la biodiversité.
- En matière de droits humains et des libertés fondamentales, Vallourec porte une attention particulière au respect des personnes et des communautés locales pouvant être impactées par ses projets et activités. Le Groupe veille à établir un environnement de travail sûr et sain, sans discrimination et inclusif. Il favorise tout projet de dialogue social au sein de ses entités. Il accompagne ces dernières dans l'appropriation de ces sujets et dans le développement des compétences des collaborateurs.
- Enfin, comme toute organisation, le Groupe est également confronté au risque de non-respect de ses valeurs fondamentales, exposées dans la Charte éthique, elle-même complétée par le Code anticorruption et les politiques et règles internes du Groupe.

2.1.1.2 Gestion des risques identifiés

D'une manière générale, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques afin d'anticiper et prévenir ces derniers. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants :

- validation du diagnostic et suivi des plans d'action ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques (cf. paragraphe introductif du chapitre 2 : « Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités »).

Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe. Des informations complémentaires figurent à la section 3.2 « Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne » du présent Document d'enregistrement universel.

Pour progresser et réduire ses risques, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses process opérationnels et qui a ainsi vocation à développer la prévention des risques, à maîtriser la variabilité des processus et à améliorer leur efficience. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *lean management,* la méthode « 6 sigma » et le renforcement des méthodes de conduite des projets. De plus, il permet d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu mais également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, IATF 16949, API et ASME), de la santé et de la sécurité (ISO 45001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

2.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité

ODD 3.9

2.1.2.1 Organisation

La politique Santé et Sécurité mise à jour en 2022 comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi pour objectif d'approfondir les risques santé propres aux process en définissant les moyens destinés à les supprimer ou les atténuer. Les problématiques sont nombreuses, en particulier s'agissant de nos process qui couvrent le risque chimique, le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail.

L'organisation Santé Sécurité du Groupe a été renforcée en novembre 2023, avec la nomination d'un nouveau Directeur Groupe en charge exclusivement de la Santé Sécurité au travail.

2.1.2.2 Mesures

La sécurité constitue la priorité absolue du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. En 2023, 97 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001. Les établissements qui bénéficient de ce niveau de certification représentent 100 % de la production en tonnes métriques. Vallourec actualise son programme d'amélioration de la sécurité avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel ou un accident grave « pouvant laisser des séquelles à vie ». À compter de 2016, un focus particulier a été mis sur les sous-traitants.

Vallourec a également fait appel à des consultants externes pour accélérer sa démarche de management de la sécurité au travail en Amérique du Nord en 2022/2023. Les résultats sont extrêmement probants puisque, en 2023, l'Amérique du Nord a pu réduire de près de 50 % son TRIR. Les plans d'action déployés ont renforcé la prise de conscience des risques, les connaissances et la formation en matière d'identification et d'atténuation et maximisent la capacité de l'ensemble de l'organisation à contribuer de manière dynamique à la réduction des risques. Ils ouvrent également la voie à une culture de la sécurité réelle et durable qui vise à devenir la référence dans l'industrie sidérurgique. Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact des risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents, celui-ci met en œuvre des procédures d'évaluation systématiques des risques sécurité et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel. Il met également en œuvre des procédures ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus.

Le Groupe a également formalisé une politique de voyage couvrant le risque de voyage et la sécurité des voyageurs :

- lorsqu'il s'agit de pays à haut risque, les voyages doivent d'abord être autorisés par le PDG, et tous les billets sont réservés uniquement auprès de prestataires de services référencés afin d'assurer la sécurité de nos employés ;
- les voyages sont organisés par l'agence de voyages locale mandatée par Vallourec pour des raisons de sécurité et de traçabilité. Il est en effet très important pour le Groupe de s'assurer de la traçabilité des salariés en déplacement et de pouvoir leur apporter l'assistance nécessaire ;
- la politique est régulièrement mise à jour : la dernière mise à jour datant de décembre 2023 a été transmise aux employés qui ont été sensibilisés aux pays à haut risque, ainsi qu'à d'autres questions de sécurité importantes.

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il produit et commercialise ses produits, qui ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émanation de produits toxiques.

L'utilisation des produits et substances chimiques est sécurisée grâce au déploiement du programme CHEMSAFE, qui identifie les produits et évalue les risques afin d'établir les moyens de prévention appropriés. Les déchets dangereux font l'objet d'une gestion spécifique : leur manipulation et leur stockage sont soumis à des règles de sécurité strictes afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. La mise en œuvre du Plan de vigilance du Groupe et ses actions en matière de santé et de sécurité sont décrites plus en détail au paragraphe 2.3.2.1 « Santé et sécurité » du présent Document de référence universel.

2.1.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

ODD 12.6

2.1.3.1 Organisation

La Direction des Achats de Vallourec est organisée de manière centralisée afin d'avoir une vue d'ensemble sur les fournisseurs et la chaîne d'approvisionnement, en utilisant des process standardisés entre les régions et des systèmes d'information appropriés. Un processus particulier de surveillance des risques fournisseurs est déployé dans chacune des régions et des achats centralisés afin d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser ces risques. Un suivi permanent des plans d'actions d'atténuation ou de suppression de ces risques est réalisé trimestriellement. De surcroît, la politique de Vallourec est d'établir au maximum avec ses fournisseurs des contrats durables qui ne se limitent pas seulement à organiser la transaction commerciale mais responsabilisent également, dans la durée, les parties prenantes externes sur les performances et les exigences liées aux valeurs de Vallourec.

2.1.3.2 Mesures

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables, Vallourec a mis en place des outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs et prenant directement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité. En application de cette politique, Vallourec conduit des campag nes d'évaluation formelle et régulière de ses fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale, assorties de plans d'action de progrès. Tous les fournisseurs dont l'activité est significative (supérieure à un million d'euros par an) font l'objet d'une demande d'évaluation formelle sur les critères de la responsabilité sociale et environnementale, à savoir l'environnement, l'éthique, le respect des droits humains et du droit du travail et le contrôle de leurs propres fournisseurs et sous-traitants. Les résultats de ces évaluations sont systématiquement pris en compte dans les décisions et les orientations de Vallourec par rapport à ses fournisseurs et sous-traitants.

Conformément à la loi américaine et aux directives européennes, Vallourec est également engagé dans l'interdiction d'utilisation par ses fournisseurs de « minerais issus de zones de conflit » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays à risque.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions relatives aux relations avec les sous-traitants et fournisseurs sont décrites à la section 2.3.5 « Relations avec les parties prenantes » du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement

ODD 13.2

2.1.4.1 Organisation

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un responsable environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions.

Elle s'appuie sur les responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette Direction consiste à structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations.

De plus, les Comités environnement réguliers permettent d'arbitrer et suivre les feuilles de route et plans d'actions associés.

2.1.4.2 Mesures

Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et dans la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014. Début 2018, le Groupe a en outre édicté une politique carbone pour couvrir l'ensemble des questions correspondantes.

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement fait l'objet d'une évaluation formalisée obligatoire. Un Comité pluridisciplinaire se réunit mensuellement pour en examiner les caractéristiques, en évaluer les impacts et statuer sur leur approbation.

En matière d'atténuation du changement climatique, les principaux risques auxquels le Groupe est confronté, sont exposés au paragraphe 2.2.2.1. En 2018, le Groupe a publié pour la première fois son objectif d'émissions à moyen terme. En 2019, Vallourec a décidé de souscrire à la démarche *Science-Based Targets initiative* (SBTi) avec l'objectif de réduire d'ici 2025 ses émissions carbones directes et indirectes afin de contribuer à limiter le réchauffement climatique bien en dessous des 2 °C. En mars 2020, Vallourec a proposé quatre objectifs de réduction couvrant les émissions de ses procédés et également celles liées à ses approvisionnements et à ses produits. En mai 2020, ces objectifs ont été validés par le SBTi.

En 2021, le Groupe s'est fixé comme objectif de réduire l'impact carbone des produits vendus de 30 % et 35 % d'ici 2030 et 2035 respectivement, par rapport à 2021.

En matière d'adaptation au changement climatique, Vallourec a effectué une cartographie de huit risques climatiques en 2014 sur huit régions, mise à jour en 2019. Celle-ci a conduit à la mise en place de mesures d'adaptation ciblées, en particulier aux États-Unis, au Brésil et en Chine. En 2023, la méthodologie a été revue et étendue à tous les aléas climatiques listés dans la CSRD, et le périmètre d'étude couvre l'ensemble des usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques (voir 2.2.2.3 « S'adapter au changement climatique »).

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 9 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées. D'une manière générale, la gestion des risques industriels et environnementaux est exposée ci-après à la section 3.1.2.2 « Risques industriels et environnementaux ».

Les engagements du Groupe en matière d'environnement et les résultats des politiques mises en œuvre sont plus amplement décrits à la section 2.2 « Nos engagements environnementaux » du présent Document d'enregistrement universel.

2.1.5 Gestion des risques en matière de droits humains

ODD 8.7, 16.5

2.1.5.1 Structure

La gestion des risques en matière de droits humains et de libertés fondamentales relève conjointement de la Direction des Ressources Humaines, pour ce qui concerne les salariés du Groupe, et de la Direction des Achats, pour ce qui concerne les sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie (voir le paragraphe 2.1.3 « Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement »), en étroite collaboration avec la Déléguée à l'Éthique et à la Conformité.

2.1.5.2 Mesures

En sa qualité d'entreprise à dimension internationale, Vallourec a pris des engagements de responsabilité sociale forts, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des principes universels fondamentaux qui protègent la dignité, le respect et la liberté des salariés.

Ainsi, Vallourec condamne fermement :

- toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- le travail des enfants ;
- toute différence de traitement entre les individus fondée sur des critères autres que leurs compétences ou aptitudes ; et
- tout acte de violence physique ou mentale, ou la menace de tels actes.

Et à l'inverse, Vallourec promeut notamment :

- un environnement de travail sûr et sain assurant l'intégrité physique et mentale ; et
- le droit pour les salariés de s'associer et de prendre part à des négociations collectives.

Vallourec a officialisé dès 2008 son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail, dans l'« Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen et faisant partie intégrante de la Charte éthique. Vallourec adhère également au Pacte mondial des Nations Unies depuis 2010.

À titre d'exemple, partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, la grande majorité des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société. Les actions du Groupe en matière de dialogue social sont plus amplement décrites à la section 2.3.4 « Dialogue social » du présent Document d'enregistrement universel.

Vallourec affirme son attachement à la diversité et à la lutte contre les discriminations au travail au travers de la Charte éthique.

Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures est au cœur de l'engagement des équipes de Vallourec. Dans le cadre du déploiement de la Charte éthique, une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination est réalisée à partir d'exemples du quotidien. Nos actions et initiatives en faveur de la diversité, l'équité et l'inclusion sont détaillées à la section 2.3.3 de ce Document d'enregistrement universel.

Vallourec veille au respect de ces droits et principes en son sein et chez ses sous-traitants en l'intégrant dans ses évaluations régulières. Les actions prises vis-à-vis des sous-traitants sont plus amplement détaillées ci-dessous.

La responsabilité du Groupe ne s'arrête pas aux portes des bureaux et des usines, elle s'étend bien au-delà, par son influence dans la société civile. Forte de sa volonté de respecter un modèle de développement équilibré, Vallourec accorde une grande importance aux communautés qui l'entourent et s'efforce d'établir avec elles des relations de compréhension et de confiance réciproques. Ces actions sont plus amplement détaillées à la section 2.3.5.3 « Soutien du tissu socio-économique local » de ce Document d'enregistrement universel.

Vallourec s'efforce également de prévenir les risques spécifiques en matière de respect des règles de concurrence et de lutte contre la corruption.

La mise en œuvre du plan de vigilance et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité sont plus amplement décrites à la section 2.4 « Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

Enfin, Vallourec gère les risques liés à la cybersécurité par le biais d'un programme de formation sur la protection de l'information portant une attention particulière aux campagnes de phishing internes et à la détection des fraudes dans l'ensemble des régions. La section 3.2.2.7 « Système d'information » donne de plus amples informations à ce sujet.

2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements

ODD 16.5, 16.6

La Charte éthique et le Code de conduite anticorruption prévoient que les collaborateurs du Groupe peuvent signaler des comportements contraires aux valeurs et principes de la Charte et du Code de conduite anticorruption en s'adressant notamment à leur supérieur hiérarchique, à leur responsable des ressources humaines, aux membres de la Direction Conformité, au *Group Ethics Officer* ou à l'un des correspondants éthiques locaux.

En complément de ces canaux de signalement traditionnels, un dispositif d'alerte, la *Vallourec Integrity Line,* a été déployé au sein du Groupe en 2018, et couvre désormais toutes les entités, y compris en Amérique du Nord où une ligne téléphonique dédiée était en place depuis longtemps. Ce dispositif est accessible en huit langues aux salariés et aux collaborateurs extérieurs et occasionnels du Groupe, mais également aux clients, fournisseurs, prestataires de services et autres parties prenantes extérieures via un site internet sécurisé hébergé par une société indépendante. Le déploiement de ce dispositif d'alerte a fait l'objet d'une large communication au sein du Groupe et, régulièrement, des actions de communication sont réalisées auprès des collaborateurs du Groupe, via l'intranet de Vallourec, la newsletter *compliance* mensuelle ou des emails ciblés. Un lien vers ce site dédié est disponible sur le site Internet de Vallourec et sur l'intranet du Groupe.

Le périmètre du dispositif d'alerte est large, comprenant les comportements contraires à la Charte éthique, au Code de conduite anticorruption et aux politiques et règles internes. Il comprend notamment les allégations de pratiques anticoncurrentielles, de corruption, de fraude, de conflits d'intérêts, de discrimination et de harcèlement au travail, mais également les dysfonctionnements pouvant affecter l'activité ou la réputation de Vallourec liés aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ou à l'environnement. Ce système permet de signaler un comportement de manière anonyme.

Une politique interne précise les modalités d'utilisation du dispositif d'alerte, les règles applicables au traitement et à la protection des données et rappelle le principe de confidentialité du signalement. Elle précise également que le lanceur d'alerte pourra bénéficier d'une protection spécifique et qu'il ne sera exposé à aucune mesure discriminatoire ou sanction disciplinaire.

Le traitement des signalements est effectué conformément à la procédure interne relative aux investigations.

Le déploiement de la *Vallourec Integrity Line* depuis 2018 et les actions de sensibilisation effectuées depuis ont entrainé une augmentation du nombre de signalements. En 2023, le Groupe s'est attaché à informer ses salariés de l'existence de sa ligne d'alerte (diffusion du nouvel e-learning obligatoire, campagnes d'affichage sur chacun des sites, diffusion sur les dispositifs de communication interne, etc.) : 202 signalements ont été reçus sur la *Vallourec Integrity Line* en 2023 contre 109 en 2022. Sur les 202 signalements, 41 n'ont pas été considérés comme des alertes : ces alertes concernent pour la majorité (60 des cas) des problèmes liés aux relations de travail, et pour le reste, les atteintes aux biens (32 cas), des manquements au règlement intérieur ou au Code de conduite anticorruption (20 cas), ou des faits de non-respect des consignes de sécurité (6). 59 signalements ont été confirmés après enquête : 53 ayant donné lieu à des sanctions allant du rappel au règlement (4) au licenciement (24 cas). Aucun de ces signalements n'a eu d'impact significatif sur le Groupe.

Ces éléments sont présentés régulièrement par la Direction de la Conformité au réseau des correspondants éthiques, au Comité *compliance* en présence du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et au Comité d'audit.

2.2 Nos engagements environnementaux

Le présent chapitre comprend successivement la description de l'engagement du Groupe et de sa politique d'un point de vue général en matière environnementale. Il comprend ensuite la présentation des cinq thématiques-clés reprises par la directive CSRD européenne que sont :

- les actions en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- la gestion de l'eau ;
- la lutte contre la pollution ;
- l'utilisation optimale des ressources naturelles et l'économie circulaire ;
- la protection de la biodiversité.

2.2.1 Introduction

ODD 8.4, 9.4, 12.4, 12.5, 13.2

2.2.1.1 Périmètre d'étude

Les données environnementales incluses dans le dispositif de « reporting » environnemental de l'exercice 2023 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe.

Depuis 2018, le Groupe a fait le choix de considérer que les activités de Vallourec sont constituées de plusieurs métiers dont chacun contribue à l'objectif de fabriquer des tubes d'acier sans soudure et de fournir des services associés. Cette approche « sectorielle » se retrouve dans la structure des questionnaires « CDP Climat », « CDP Eau » et « CDP Forêt », auxquels Vallourec répond chaque année et dans l'approche « *Science-Based Targets* »(SBTi) à laquelle Vallourec a souscrit.

Le Groupe maîtrise les quatre activités suivantes :

- « Mine » : extraction du minerai de fer dans la mine de Vallourec Mineração pour fournir les aciéries brésiliennes (la mine de Pau Branco est située dans l'État du Minas Gerais ;
- « Forêt » : exploitation d'une forêt d'eucalyptus au Brésil (Florestal) et fabrication du charbon de bois pour alimenter les hauts-fourneaux brésiliens et l'unité de pelletisation de Jeceaba ;
- « Pelletisation » : fabrication de pellets de minerai de fer pour alimenter l'aciérie de Jeceaba. Les pellets assurent l'apport en carbone par les hauts-fourneaux, qui est donc d'origine végétale (biogénique) et non fossile. Cette installation, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente également d'autres sidérurgistes brésiliens ;
- « Acier et tubes » :
  - « Acier » : production de l'acier aux États-Unis et au Brésil afin d'alimenter en billettes les laminoirs,
  - « Tubes » : fabrication des tubes sans soudure et de leurs accessoires (connexions, etc.) dans les laminoirs, les unités de traitement thermique, les lignes de finitions et fourniture aux clients des services associés.

PROCESSUS DE FABRICATION DE TUBES DE VALLOUREC

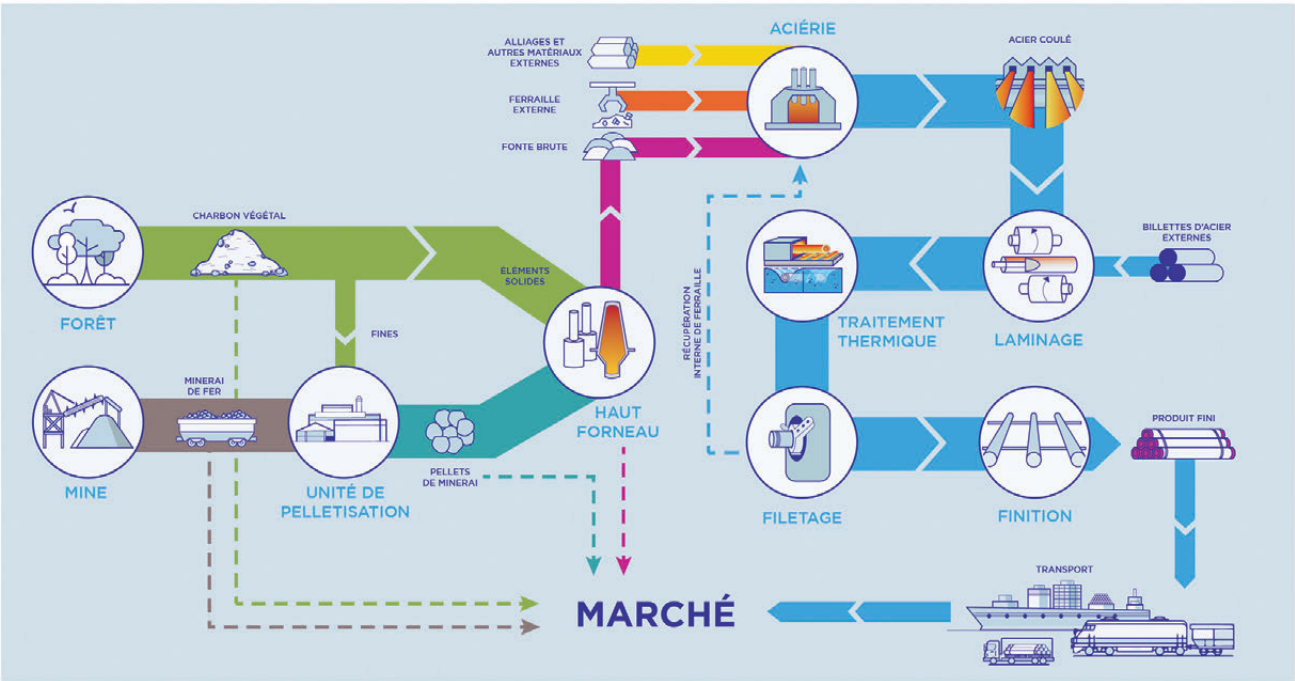

Au niveau de chaque site de production, la plupart des ratios sont établis à partir des tonnes suivantes :

- de minerai de fer pour l'activité « Mine » ;
- de charbon de bois pour l'activité « Forêt » ;
- de minerai de fer aggloméré pour l'activité « Pelletisation » ;
- d'acier ou tubes pour toutes les unités du segment « Production d'acier et de tubes ».

Les volumes sont exprimés en tonnes produites pour la Mine, la Forêt, la Pelletisation et la Fabrication d'acier, somme des productions des différentes unités considérées comme indépendantes. Cette notion rend mieux compte du niveau d'activité des unités de production que les tonnes expédiées pour deux raisons : d'une part parce qu'elle est plus représentative des flux et des étapes de production, d'autre part parce qu'elle est moins affectée par les variations de stocks. Cependant, les volumes de production de tubes sont plutôt exprimés en tonnes expédiées (vendues) de façon à éviter les comptages multiples.

À périmètre équivalent, la production du Groupe, exprimée en tonnes traitées d'acier et de tubes, a diminué de 4 925 kilotonnes en 2022 à 4 094 kilotonnes en 2023, soit une baisse de 17 %, explicable par la mise en œuvre de la stratégie « Value over volume » du Groupe, privilégiant la vente de produits à forte valeur ajoutée à la croissance des volumes. Dans le même temps, la production expédiée de tubes est passée de 1 804 kilotonnes en 2022 à 1 552 kilotonnes en 2023, ce qui représente une baisse de 14 %.

2.2.1.2 Spécificités des process Vallourec

Grâce à ses activités « Mine », « Forêt », et « Pelletisation », Vallourec maîtrise un grand nombre des opérations en amont de son activité « cœur », liées à l'extraction et transformation de matières premières. Ce processus intégré permet une maîtrise de l'ensemble de sa chaîne de valeur, en engageant en parallèle ses fournisseurs externes sur l'impact environnemental des produits et services achetés.

La fabrication de l'acier est une activité critique au regard du respect de nombreux enjeux environnementaux. Elle représente, à titre d'exemple, 59 % des émissions de CO_2 directes du Groupe. Les deux aciéries présentent des avantages technologiques structurels :

- À Youngstown, un four à arc électrique est alimenté à 98 % par de la ferraille issue de récupération, qui fonctionne de plus à l'électricité nucléaire (et donc bas carbone). Cela garantit une bien plus faible émission de carbone par tonne d'acier produit que les technologies bas carbone concurrentes, même en cours de développement (dont l'utilisation d'hydrogène pour le DRI). En moyenne dans le monde, 0,68 tCO_2e sont émises par tonne d'acier produite par la filière électrique contre 1,37 tCO_2e/t pour la filière DRI et 2,33 tCO_2e/t pour la filière haut-fourneau [(1)].
- À Jeceaba, le haut-fourneau est alimenté en charbon végétal. L'utilisation de biomasse en substitution du coke fossile (élément d'ordinaire le plus émissif du process de fabrication de fonte) garantit de plus faibles émissions lorsque le stock de carbone stocké par la forêt reste constant ou en augmentation.

La réutilisation des coproduits au sein même des process de Vallourec est un élément phare permettant de réduire sa dépendance en ressources naturelles, tout en réduisant l'impact carbone total sur le cycle de vie des produits. À titre d'exemple :

- la collecte systématique de tous les éléments métalliques générés par le process, tels que les résidus de filetage, ainsi que les rebuts permet d'augmenter la part de ferraille dans les fours à arc électriques, et ainsi des économies de toutes les ressources employées pour la fabrication d'acier : minerai de fer, charbon de bois, énergie, eau – ainsi que des émissions de CO_2 associées ;
- la réutilisation de la chaleur fatale du haut-fourneau de Jeceaba pour alimenter les fours rotatifs chauffant l'acier à ~ 1 250-1 300 °C en amont du laminage réduit considérablement le besoin en gaz naturel ;
- la réutilisation de la poudre de charbon de bois dans l'unité de pelletisation, nécessitant un apport de chaleur à ~ 1 350 °C dans le four rotatif pour l'agrégation du minerai, permet une substitution totale du gaz naturel ;
- la vente de laitiers des hauts-fourneaux à d'autres industries permet de substituer le clinker pour les cimentiers, élément représentant plus de 90 % [(2)] de l'empreinte carbone des bétons ;
- la réutilisation d'eau de pluie couvre 11 % des besoins en eau pour la production d'acier et de tubes et limite d'autant les prélèvements du milieu naturel ;
- les usines de retraitement permettent la réutilisation de l'eau après son usage industriel (avec un fort taux de recirculation – 98 % pour l'unité de Jeceaba, la plus consommatrice des unités du Groupe).

(1) Source : Worldsteel Association (2023) ; Sustainability Indicators 2023 report – worldsteel.org.
(2) Source : New Climate Institute (2023) ; Clinker Substitution in the EU Cement Sector (alliancelccc.com).

2.2.1.3 Politique générale en matière environnementale

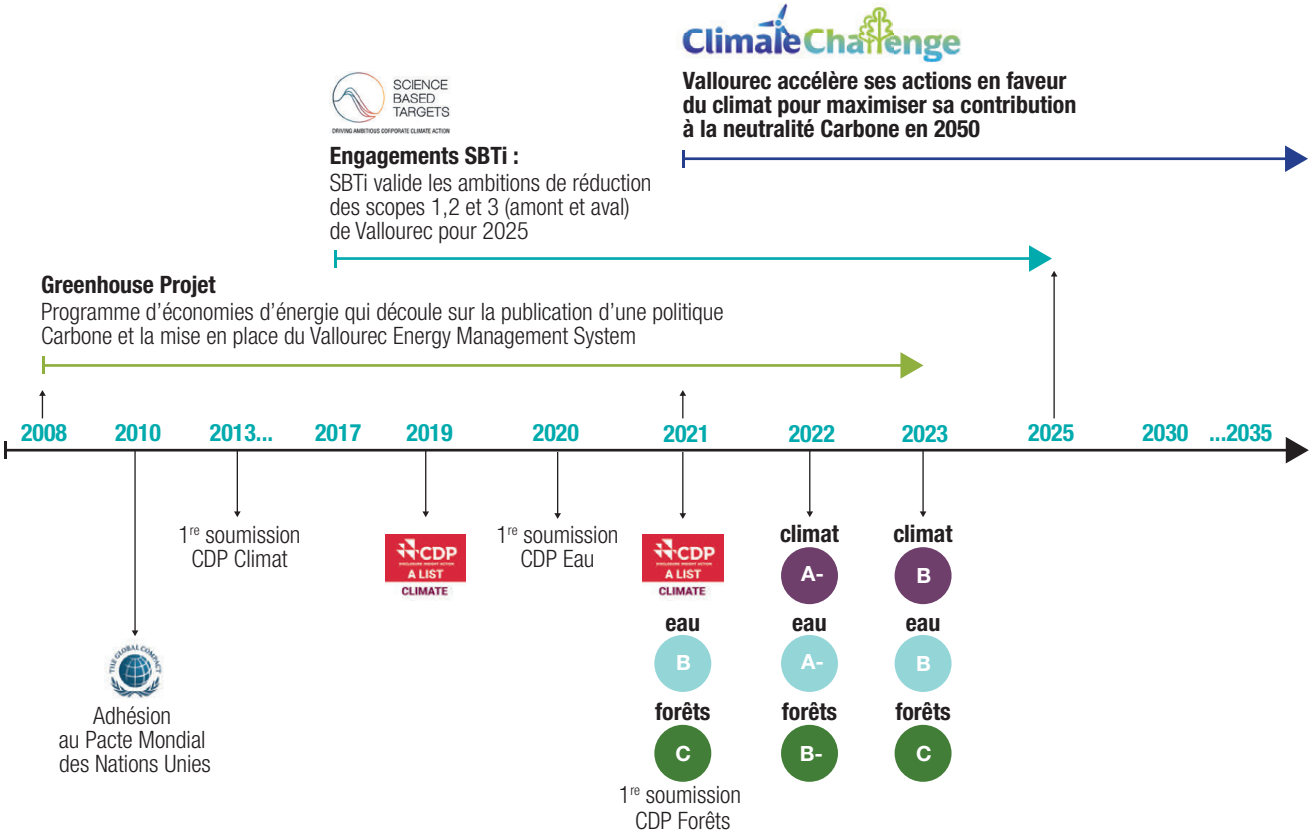

Vallourec est engagé depuis plus de 20 ans dans une démarche active de réduction de son empreinte environnementale et plus particulièrement de lutte contre le changement climatique. Les premières actions ont été mises en place au travers du programme d'économie d'énergie *Greenhouse* en 2009 et illustrées par l'adhésion dès 2010 au Pacte mondial des Nations Unies.

Dès 2020, des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3 amont et aval) ont été validés par SBTi. Vallourec s'est ainsi engagé à suivre une trajectoire de décarbonation compatible avec un réchauffement planétaire « bien en deçà des 2 °C » *(well below 2°C)* sur la période 2017-2025, décomposée comme suit :

- **scopes 1 et 2 :** - 20 % (en absolu) sur les émissions fossiles et biogéniques ;
- **scope 3 amont :** - 45 % (en intensité), en particulier sur ses achats de matières premières et d'acier ;
- **scope 3 :** - 25 % (en absolu) de ses émissions indirectes (incluant le transport, l'utilisation et la fin de vie des produits) ;
- **scopes 1, 2 et 3 :** - 25 % (en absolu) de ses émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

En parallèle, le Groupe a intégré et suivi le groupe de travail SBTi Steel, qui en 2023 a livré un guide méthodologique pour définir un niveau d'ambition commun à tous les fabricants d'acier sur le moyen-terme (d'ici 5 à 15 ans) comme sur le long-terme (d'ici 2050), pour positionner le secteur sur une trajectoire à zéro-émission nettes. S'appuyant entre autres sur le scénario à zéro émission nette de l'AIE *(IEA NZE scenario),* le groupe de travail a défini les périmètres, les références, le niveau de réduction des émissions ainsi que l'ensemble des autres critères à prendre en compte pour une comparaison juste du niveau de performance des industriels du secteur.

2023 a également été l'année de mise en exécution de la feuille de route climat du Groupe au regard des engagements pris à l'égard de SBTi sur la période 2017-2025, ainsi que ceux pris l'année dernière au travers du projet *Climate Challenge* sur la période 2021-2030 et 2021-2035. Des plans d'actions régionaux ont été définis, ainsi que des objectifs ciblés pour l'ensemble des fonctions achats, lesquels sont revus trimestriellement lors du Comité climat groupe, sponsorisé par un membre du Comex.

En parallèle à la lutte contre le changement climatique, deux autres sujets environnementaux majeurs font également partie des priorités actuelles du Groupe : l'optimisation de la ressource en eau des sites industriels et la réduction des produits chimiques classés CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) dans les procédés de fabrication. Ils font l'objet d'engagements, de plans d'action ciblés et d'un suivi particulier au niveau du Comité environnement groupe, piloté par la Direction du Développement Durable et sponsorisé par un membre du Comex.

2.2.1.4 Management environnemental

La gouvernance RSE du Groupe, et plus particulièrement la gouvernance en matière d'environnement, est détaillée dans l'introduction de ce présent chapitre. En 2021, la Direction du Développement Durable a renforcé la gouvernance avec le lancement du Comité climat, puis en 2022, du Comité environnement.

L'organisation au sein des différents sites est détaillée dans le plan de vigilance (cf. paragraphe 2.1.4).

Depuis 2016, le Groupe utilise une application informatique destinée au management des données environnementales et de santé/sécurité. Cette application simplifie la collecte et la vérification de ces données et offre de nouvelles fonctionnalités aux sites en vue de faciliter leur propre report d'informations locales.

I) AUDITS ET CERTIFICATIONS

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risques » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental, ainsi que les systèmes de management environnemental et énergétique (SMEE) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants. Ces audits s'inscrivent dans le processus de préparation aux audits de certification, c'est-à-dire portant simultanément sur les procédures environnementales, énergie, qualité et sécurité au niveau régional. À fin décembre 2023, 100 % des sites industriels du Groupe sont certifiés ISO 14001 et 97 % sont certifiés ISO 45001.

II) RESPECT DE LA LÉGISLATION

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes, en complément des contrôles périodiques effectués par les autorités environnementales.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire est en place depuis plusieurs années sur un portail intranet dédié à l'environnement, accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles. Le Groupe partage de même ses procédures qui font l'objet de mises à jour périodiques.

En 2023, le Groupe a enregistré pour l'ensemble de ses sites plusieurs mises en demeure ou avertissements formels de la part des autorités locales :

- deux en France, chez Vallourec *Oil & Gas* France, la première concernant des émissions de COV au-delà des limites fixées par le décret préfectoral (en cours de résolution) ; la seconde concernant la mise à jour du registre de maintenance lié aux systèmes de traitement des poussières. À noter que la mise en demeure de 2022 chez Vallourec La Forge concernant la vitesse d'éjection des fumées d'un des fours de traitement thermique a été levée courant 2023 ;
- un aux États-Unis : le site de VAM Houston a reçu une notification concernant les effluents de son usine de traitement des eaux usées. L'entité a pris des mesures correctives, ce qui a permis de lever la procédure avant même la réception formelle de la mise en demeure ;
- un pour l'activité de la Mine au Brésil, suite à l'incident de janvier 2022. Vallourec a depuis mis en place toutes les mesures recommandées pour la régénération environnementale et structurelle de la pile Cachoeirinha, et a répondu à toutes les requêtes des autorités locales ;
- un second pour la Mine, ayant formellement reçu la requête de mesurer les émissions de particules du site. Cela fut réalisé par les équipes locales, ce qui a permis de répondre à cette demande ;
- un troisième pour la Mine, ayant été notifiée que les quantités précisées sur la licence d'extraction des matières premières n'ont pas été respectées. Vallourec a signé un accord de conduite (*conduct adjustment agreement*). La notification de la part de l'agence environnementale locale est en cours de régularisation étant donné qu'un processus de correction de la licence est engagé ;
- un à Vallourec Florestal, au Brésil, demandant la réduction des émissions de fumées (particules solides et odorantes) issues du processus de carbonisation de la ferme d'Aldeia, au sein de la municipalité d'Abaeté. Vallourec a mis en place des mesures correctives afin de réduire l'émission des fumées, et a prévu la mise en place de brûleurs qui offrent une solution d'ingénierie pérenne.

III) FORMATION ET SENSIBILISATION

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagnes d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance.* Le Programme mondial de conformité à la légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir section 2.4 « Nos Engagements en matière d'éthique des affaires et conformité »).

En 2023, le nombre total d'heures de formation dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement recensées dans le système LMS (y compris les formations en salle délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : France, Brésil, États-Unis, Indonésie, Moyen-Orient et Chine) s'est élevé à 172 852 heures contre 107 597 heures en 2022 soit une augmentation de 61 %. Elles ont représenté 23 % du total de temps de formation (745 471 heures). Ces formations incluent en particulier un module climat pour les ventes, les achats et le service communication. Elles couvrent les sujets réglementaires et de comptabilité carbone (bilan carbone suivant le protocole GHG et Déclaration environnementale des produits (DEP) suivant les normes ISO 14025 and EN 15804+A1) nécessaires à la bonne communication des données CO_2 du Groupe envers les clients, les fournisseurs, et les autres parties prenantes.

IV) INVESTISSEMENTS

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses projets. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles d'écoconception est en place depuis 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets et mise à jour régulièrement. Depuis 2019, elle est étendue aux projets de R&D. Elle est destinée à vérifier la bonne prise en compte des meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE et ce dans les principaux domaines suivants :

- la conformité réglementaire et les impacts sur les autorisations administratives ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leurs filières de valorisation ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ainsi que des émissions de carbone.

  À ce titre, depuis début 2017, il est demandé aux projets les plus importants d'appliquer aux émissions carbone un prix CO_2 interne mondial, pour évaluer la sensibilité de la profitabilité de ces projets à l'existence de systèmes de tarification du carbone qui ont vocation à se développer au plan mondial dans le cadre des recommandations des dernières COP. Ceci permet d'influencer la décision finale surtout si le projet est structurant et s'inscrit dans la politique de développement des activités à moyen/long terme ; ce prix, fixé à 80 euros la tonne de CO_2, en juillet 2021, a été réévalué au 1er janvier 2023 pour atteindre 100 euros ;
- l'optimisation des consommations énergétiques par la mise en place de bonnes pratiques, d'outils de comptage intelligents, dans une démarche structurée d'amélioration continue ;
- les impacts possibles sur la biodiversité et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source ;
- l'utilisation sécurisée des produits chimiques avec l'ambition de restreindre l'utilisation des plus dangereux ;
- la prévention des risques de maladies professionnelles et l'amélioration de l'ergonomie aux postes de travail.

Dans le cadre des projets R&D, une attention particulière est portée à la chaîne d'approvisionnement et à l'utilisation des futurs produits.

Au-delà de la vérification de l'application des principes généraux ci-dessus, certains projets ont clairement pour finalité l'amélioration des conditions de travail ou la réduction de l'impact environnemental. Ils portent sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage…) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits…) ;
- la diminution des consommations d'énergies (fours de chauffage et de traitement thermique, éclairage, isolation…) ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau (récupération et recyclage, stations d'épuration…) ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal (reboisement, fours de carbonisation…) ;
- la diminution de l'utilisation des substances chimiques dangereuses (cloisonnement, aspiration, substitution…) ;
- la limitation des rejets atmosphériques ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings.

Les équipes dans nos usines ont également travaillé à l'optimisation des plannings de production et des procédés pour s'adapter au mieux aux périodes de sous-activités, pour limiter le nombre d'arrêts/redémarrages et réduire au mieux la part fixe des consommations d'énergie (électricité, gaz naturel, air comprimé) et les surconsommations d'eau.

V) ANALYSES DE CYCLE DE VIE

En 2013, le Groupe a réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et gaz (tubing et casing) en collaboration avec un important client final. Les 10 impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. Depuis 2019, l'approche « Éco-conception » est systématiquement utilisée pour évaluer les projets de R&D.

En 2020, Vallourec a approfondi les études de cycles de vie de ses produits, du berceau à la porte des clients (« cradle to gate ») et a choisi d'en publier les résultats sous forme de « Environmental Product Declaration » (EPD) (Déclaration environnementale de produit) selon les normes ISO 14025 et EN 15804+A1.

L'EPD globale du Groupe est de 1,796 tonne de CO_2/tonne de tube, et 1,27 tonne de CO_2/tonne d'acier, positionnant l'empreinte carbone de nos produits plus faible que celle de notre secteur d'activité, qui affiche une moyenne autour de 2 tonnes de CO_2/tonne de tube et 1,91 tonne de CO_2/tonne d'acier, selon les données de *World Steel Association.*

VI) INDICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

En 2019, la Direction Environnement a introduit un indicateur composite, l'Indice d'impact environnemental (ou « EII » pour « Environmental Impact Index »), permettant de suivre les performances du Groupe et les progrès accomplis dans les trois domaines suivants, pesant chacun pour un tiers de la note :

- les consommations de gaz et d'électricité et les émissions de CO_2 correspondantes ;
- les prélèvements d'eau (hors eau de pluie) pour la production d'acier et de tubes ;
- la valorisation des déchets.

Plus en détail, l'EII se calcule de la façon suivante :

Indice d'impact environnemental *(%)**

	Domaine	Composante	Unité		Formule	Pondération
Indice d'impact environnemental (EII)	Consommation d'énergie	Consommation de gaz naturel	kWh/tonne*	composante en année N	x 100	11,33 %
		Consommation d'électricité	kWh/tonne*			11,33 %
	CO_2	Émissions de CO_2	$kgCO_2$/tonne*	composante en année 2017		11,33 %
	L'eau	Eau prélevée	m^3/tonne*			33,00 %
	Économie circulaire	Déchets mis en décharge	% du total des déchets générés			33,00 %

* *Les tonnes considérées sont les tonnes d'acier et de tubes produites par l'ensemble des sites du Groupe.*

Cet index a été défini à 100 % pour l'année 2017, choisie comme référence. L'ambition de Vallourec est de diminuer cet index à moins de 75 % d'ici la fin de l'année 2025, en réduisant ses consommations spécifiques de gaz et d'électricité et en achetant de l'électricité moins carbonée, en réduisant ses prélèvements d'eau et en valorisant mieux ses déchets.

Pour l'année 2023, l'Indice d'impact environnemental est de 79 %, un chiffre inférieur à l'objectif de 82 % fixé pour l'année. Cette performance s'explique par l'amélioration dans la gestion de l'eau au sein de nos sites (1,15 m^3/tonne contre 1,19 m^3/tonne en 2022), et ce malgré la fermeture des sites allemands qui avaient les plus faibles prélèvements d'eau par tonne traitée du Groupe. Le plan d'action de réduction des consommations d'eau doit néanmoins se poursuivre. L'objectif à atteindre pour 2024 est fixé à 78 %.

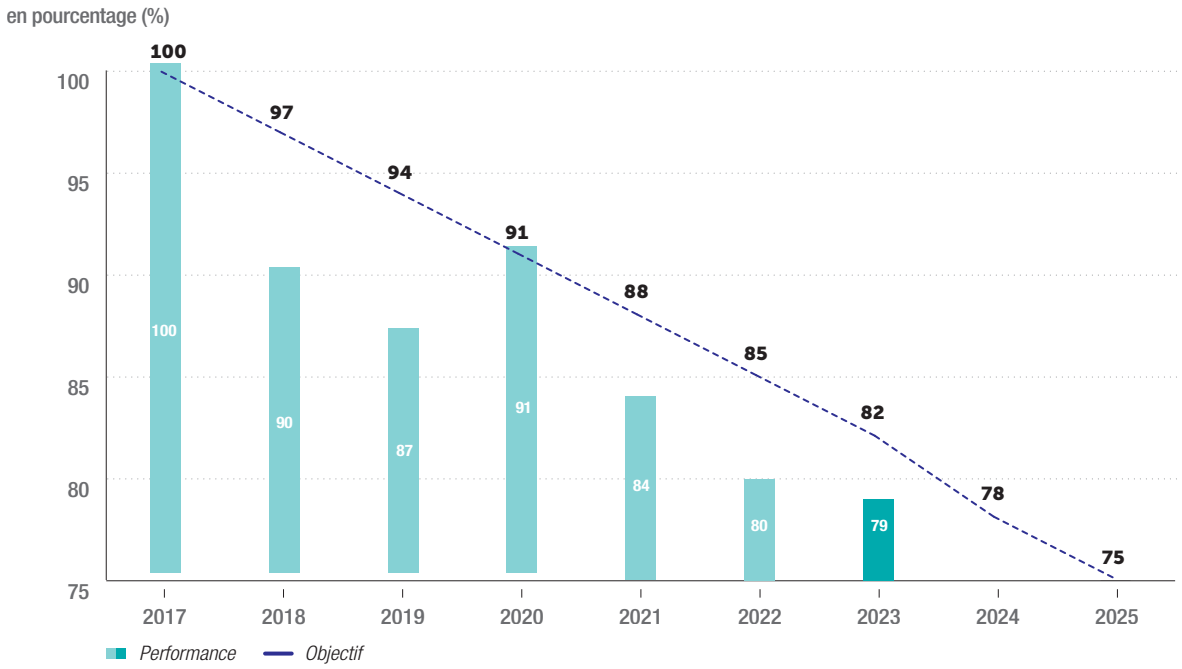

2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique

ODD 13.1, 13.2

2.2.2.1 Risques inhérents à l'atténuation du changement climatique

Plusieurs types de risques ont été identifiés par la Gouvernance de Vallourec dans le cadre des risques liés aux mesures d'atténuation du changement climatique. Les plus significatifs sont les suivants :

Les risques liés à l'évolution des réglementations et normes existantes

Des coûts et des dépenses pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées. Les trois risques qui pourraient directement affecter les finances de l'entreprise sont :

- l'évolution annoncée de la politique européenne en matière de quotas carbone ;
- la mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières par l'Union européenne (taxe d'importation) ;
- l'extension des quotas carbones à l'industrie dans d'autres pays.

Les risques liés à la durabilité du modèle d'affaires du Groupe dans un monde « bas-carbone »

Avec ses engagements auprès de SBTi en 2019 et 2020 et le programme Climate Challenge en 2022 (cf. paragraphe 2.2.2.2), le Groupe a entrepris une modification de ses sources d'approvisionnement, une transformation de certains de ses procédés industriels et le développement de nouvelles opportunités commerciales (marchés de l'hydrogène, du CCUS, de la géothermie et du solaire). L'atteinte de ces engagements dépend en partie de sa capacité à financer et opérer de telles mutations.

Les risques indirects :

Les parties prenantes de Vallourec sont de plus en plus exigeantes vis-à-vis de sa performance environnementale. Les risques associés sont multiples :

- risque d'image ou réputationnel, qu'il soit interne (envers les collaborateurs de l'entreprise) ou externe ;
- risque de non-respect des chartes ou critères de sélection imposés par les clients.

2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas carbone

I) STRATÉGIE ET ENGAGEMENTS-CLÉS

A) 2009-2020 : Le programme d'économie d'énergie *Greenhouse*

En 2009 : En vue de réduire de façon significative les consommations énergétiques, le Groupe a, mis en place un programme d'économies d'énergie, appelé « Greenhouse », dont l'objectif était de réduire de 20 % les consommations spécifiques de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Par cette démarche, Vallourec souhaitait notamment agir en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ce programme s'appuyait sur une démarche rigoureuse et sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System.* Il s'articulait autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des communautés de pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
  - l'analyse de performance des fours a permis de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs ou de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
  - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe ont permis d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

En 2010 : Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System,* basé sur la méthodologie du projet *Greenhouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Vallourec s'est ainsi engagé à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Cette certification a été obtenue pour les sites de Barreiro et Jeceaba au Brésil, ainsi que VCHA Changzhou en Chine. Elle avait également été obtenue pour Rath et Mülheim en Allemagne ; sites désormais fermés.

Par ailleurs, le site de Youngstown aux États-Unis a obtenu la reconnaissance du programme 50001 Ready du ministère américain de l'énergie. https://betterbuildingssolutioncenter.energy.gov/iso-50001/50001Ready. Ce programme est un moyen pour les organisations de construire une culture d'amélioration structurée de l'énergie qui conduit à des économies plus importantes et durables, sans nécessiter d'audits ou de certifications externes. Il s'inscrit dans notre démarche visant à faire mûrir nos pratiques de gestion de l'énergie et à les formaliser davantage pour en faire un système prêt pour la norme ISO 50001.

En 2023, la production de ces sites certifiés ISO 50001 représente ainsi 37 % de la production totale de l'année.

Le *Vallourec Energy Management System* s'appuie également sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formés à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site et le concours d'organismes spécialisés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;
- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, aux États-Unis et en Indonésie.

À partir de 2013 : Vallourec a commencé en parallèle à adresser chaque année ses réponses publiques au questionnaire « Climate » du CDP afin de faire évaluer de manière indépendante et transparente sa performance en matière d'empreinte carbone. Ainsi, de 2016 à 2022, Vallourec a fait partie des entreprises récompensées par le CDP pour leur « Leadership » en matière de climat et leurs engagements en faveur d'une économie bas carbone. En 2023, Vallourec est parvenu à obtenir la note de B malgré les exigences grandissantes de ses parties prenantes, et se positionne toujours au-dessus de la moyenne obtenue par ses pairs.

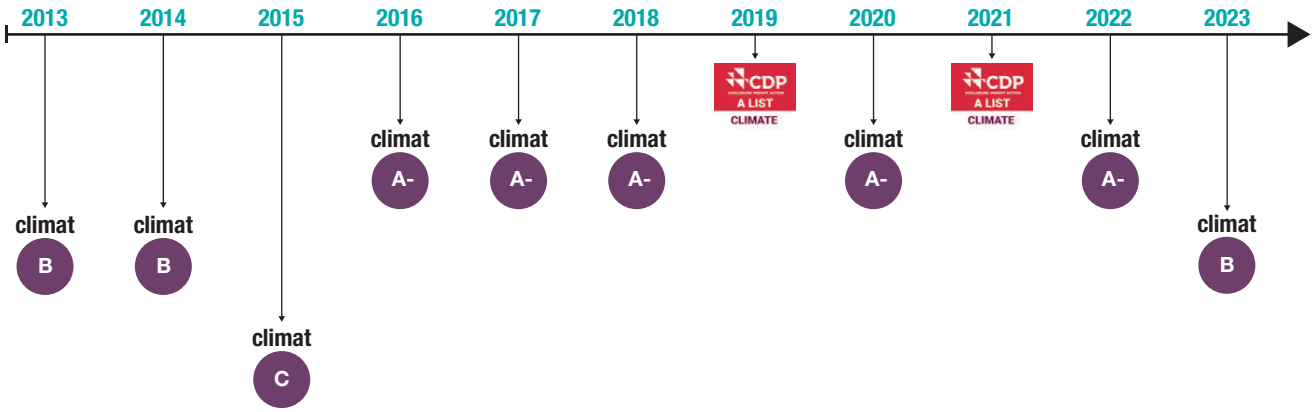

En janvier 2018 : Toujours dans le cadre du programme *Greenhouse,* le Groupe a publié sa politique carbone, signée par le Président du Directoire, s'engageant ainsi à :

- continuer à mieux connaître ses émissions de toutes natures ;
- réduire ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre ;
- se placer dans la dynamique des engagements de l'Accord de Paris ;
- intégrer un prix du carbone de 40 euros dans ses processus de décision : ce prix a été actualisé à 80 euros en 2021 et 100 euros à partir de 2023 ;
- poursuivre le développement de produits respectueux de l'environnement ;
- s'assurer que ses actifs industriels résisteront aux conséquences à venir du changement climatique.

B) 2020-2025 : Engagements climatiques ambitieux validés par SBTi

Dans la logique d'amélioration continue, Vallourec a examiné en 2018, avec le concours de spécialistes, si sa trajectoire d'émissions d'ici 2025 pouvait s'inscrire dans le cadre de l'approche *Science-Based Targets* qui vise à apprécier la compatibilité des efforts des entreprises avec les dispositions de l'Accord de Paris de 2015.

Considérant le résultat de cette analyse, la Direction du Groupe a décidé d'adhérer à la *Science-Based Targets initiative* (SBTi) fin 2018 et d'avoir une trajectoire de réduction de ses émissions de CO_2 compatible avec la limitation du réchauffement climatique très en dessous de 2°C, en prenant l'année 2017 comme référence.

La première soumission de notre dossier au deuxième trimestre 2019 a permis de faire valider les ambitions de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2).

En mars 2020, nous avons renforcé nos ambitions sur le scope 3 amont, en obtenant des engagements de nos fournisseurs d'acier les plus importants. Notre dossier a été resoumis à SBTi avec la proposition de quatre objectifs de réduction de notre empreinte carbone dont trois en absolu.

Notre dossier a été formellement validé (« targets set ») par la *Science-Based Targets initiative* en mai 2020.

En 2022, le projet *Climate Challenge* a été initié par le Comité climat, sponsorisé par un membre du Comité exécutif. Il s'agit ici de projeter l'entreprise dans l'avenir avec, face aux enjeux climatiques, un plan ambitieux, transversal et porté par le plus haut niveau de responsabilité de l'organisation. Ce plan prévoit également la mise en place d'outil de pilotage rigoureux des émissions Carbone du Groupe.

Il repose sur l'implication de l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles pour un objectif commun : contribuer activement à un monde neutre en carbone en 2050 en transformant les process d'approvisionnement et de production de l'entreprise et en diversifiant l'offre commerciale du Groupe.

C) 2025-2035 : Le *Climate Challenge,* pour une accélération des réductions de l'intensité carbone des activités

Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a mené en 2022 une étude approfondie de son modèle d'affaires et de création de valeur pour définir de nouveaux objectifs à horizon 2030 et 2035.

Un modèle de projection des émissions de GES a été construit à partir des éléments qui structurent la feuille de route décarbonation du Groupe (cf. II « Plan d'actions et moyens mis en œuvre »), à savoir :

- les prévisions de production sont alignées sur la feuille de route du Groupe et réparties entre les différents sites de production pour intégrer l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe ;
- les leviers technologiques :
  - pour les technologies matures, ils suivent le plan d'investissement de chaque région dans des technologies à moindre impact carbone, et s'appliquent le cas échéant aux différentes étapes du process (mine, forêt, pelletisation, fabrication d'acier, laminage, traitement thermique et finition),
  - pour les technologies de rupture ou en cours de développement, ils s'alignent avec le portfolio « décarbonation » de feuille de route OneR&D du Groupe ;
- les leviers achats suivent la feuille de route décarbonation achat de chaque région, lesquelles sont consolidées au niveau Groupe ;
- des prévisions de vente est également extraite la diversification des débouchés commerciaux vers les nouvelles énergies, alignées sur le plan New Vallourec. Les actifs de chaque unité génératrice de trésorerie sont testés en intégrant des taux de croissance correspondant aux perspectives de développement sur leurs différents marchés, en particulier celui de la diversification vers les nouvelles énergies, présentes dans le scénario APS à moyen terme (cf. chapitre 7 paragraphe 4.2 Tests de pertes de valeur)
- les externalités, basées en 2022 sur le scénario SDS de l'AIE, s'établissent désormais sur le scénario APS [(1)]. Cela signifie que les trajectoires de décarbonation de l'électricité, des achats d'aciers, du gaz de ville, des transports maritimes suivent les ambitions affichées par les États ou organisations décisionnaires.

Se basant sur 2021 comme année de référence, Vallourec s'engage désormais à réduire les émissions de ses produits vendus de :

- 30 % en 2030, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,4 tonne CO_2 par tonne de tube expédié ;
- 35 % en 2035, ce qui correspond à une intensité carbone de 1,3 tonne CO_2 par tonne de tube expédié.

N.B. : Ceci représente en 2035 une réduction annuelle de 1,7 million de tonnes de CO_2e par rapport à 2021.

II) PLAN D'ACTIONS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

A) L'empreinte industrielle de l'entreprise

Le plan de décarbonation de Vallourec ne fait qu'un avec son plan de structuration industrielle, car les données de changement de capacité de production par site alimentent le modèle de suivi de l'empreinte carbone.

Le choix des routes industrielles a une importance prédominante pour réduire le bilan carbone de l'entreprise, et en particulier le transfert d'activités de l'Allemagne vers le Brésil. En effet, les sites allemands dépendaient d'un approvisionnement en acier issu de haut-fourneaux alimentés en charbon fossile alors que le Brésil exploite une forêt alimentant un haut-fourneau en charbon de bois, ainsi que des fours à arc électriques permettant également le recyclage de ferraille de récupération.

B) Leviers technologiques

La décarbonation de la production d'acier et de sa transformation en tubes, procédés énergivores et responsables de la quasi-totalité des émissions directes de Vallourec en 2023, et 12 % de ses émissions totales, se décline à deux horizons temporels.

À court terme, les deux principaux sujets sont les suivants :

- amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de transformation de l'acier, avec notamment l'objectif de réduire la consommation moyenne de gaz naturel par tonne de produit fini de 5 % dès 2025 ;
- réduction des émissions de méthane issues de la carbonisation du bois au Brésil. Dès 2024, les premières phases du déploiement industriel de la technologie Carboval permettront l'utilisation de biomasse sans émissions de méthane biogénique.

À moyen terme, il s'agira de déployer des technologies en rupture que les études amont doivent permettre d'identifier. Deux technologies candidates ont commencé à être explorées en 2023 afin de préparer d'éventuels démonstrateurs et de consolider leur plan de déploiement :

- la capture, le stockage et/ou l'utilisation du CO_2 (ou CCUS) émis par le process. Si le stockage peut s'envisager dans des cavités naturelles, l'utilisation est une transformation en composés chimiques exploitables, tels que le méthanol. Des partenariats universitaires sont en cours de développement pour porter ce sujet ;
- la combustion directe du dihydrogène dans les fours, en remplacement du gaz naturel. Ce dihydrogène dit « vert » permettrait de réduire significativement les émissions de GES des fours à haute température s'il est produit par électrolyse de l'eau et d'électricité issue de filières bas-carbone et/ou renouvelable, filière actuellement aux prémices de son développement. Vallourec OneR&D effectue des tests au Brésil pour tester la compatibilité des équipements.

(1) L'AIE projette plusieurs futurs possibles pour la température moyenne de notre planète d'ici à la fin du siècle. Le scénario le moins favorable ne prend en compte que les politiques actuellement en place ou planifiées et le déploiement de technologies déjà à maturité : il s'agit du STEPS (Stated Policies Scenario). Ce scénario prévoit un réchauffement planétaire à 2,4 °C d'ici la fin du siècle. Le scénario le plus ambitieux montre une voie pour l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050, ainsi qu'une très forte décroissance des émissions dès les prochaines années pour que le cumul des émissions soit en deçà du seuil maintenant le réchauffement planétaire à 1,5 °C : il s'agit de scénario NZE (Net-Zero by 2050 Scenario). Le scénario APS (Announced Pledges Scenario), conçoit une trajectoire à la hauteur des ambitions climatiques affichées des États, même sans politiques prévues pour sous-tendre cet objectif. Cette trajectoire peut régionalement être identique au NZE pour les États qui ont annoncé un objectif de neutralité carbone en 2050 (comme c'est le cas pour l'Union européenne).

C) Leviers achats

Les axes de travail ci-dessous sont suivis :

- poursuivre la réduction de l'intensité carbone des achats d'acier et de matières premières. La part d'aciers achetés issus de ferraille de récupération a déjà progressé depuis 2021, notamment en Europe et, plus récemment, en Chine. Elle continuera d'augmenter jusqu'en 2030. ;
- décarboner les services de transport maritime et terrestre ; en augmentant la part de biocarburants pour le transport routier, en favorisant le recours au rail et au transport fluvial, ainsi qu'en sollicitant les prestataires de transport maritime sur leur trajectoire de décarbonation. Le rail et le transport fluvial représentent, en 2023, 12 % des flux internes de marchandises dans le Groupe, ce qui permet d'éviter 65 ktCO_2e sur l'année en comparaison avec un transport par camion ;
- maximiser la production locale d'électricité renouvelable sur les sites industriels par l'installation de panneaux photovoltaïques. Les gains significatifs en Chine sur 2023 (environ 9 000 MWh auto-consommés permettant d'éviter 6 ktCO_2e) témoignent de la pertinence de l'action ;
- maintenir une fourniture en électricité décarbonée, grâce au recours à des certificats de garantie d'origine ou des contrats de gré à gré à engagement long terme de type *Power Purchase Agreement* (ou PPA) ;
- étudier le potentiel d'approvisionnement en biocarburants, en particulier pour la substitution du diesel et de l'essence consommés par les engins industriels.

D) Nouveaux marchés

Le plan de décarbonation de Vallourec intègre également le plan stratégique de l'entreprise, ainsi que ses perspectives de diversification de son offre. En mai 2022, en renforçant ses engagements en faveur de la transition énergétique, Vallourec développe de nouvelles opportunités commerciales rentables pour le Groupe. La Division Vallourec New Energies, créée en septembre 2022, représente ainsi le portefeuille de solutions de Vallourec pour le transport et stockage de l'hydrogène, les technologies liées à la capture et stockage du CO_2 (CCS), de la géothermie et du solaire. La croissance de ces activités permettra de réduire le scope 3 aval lié à l'utilisation des produits vendus. Voir le paragraphe 1.3.1.3 du chapitre 1 pour plus d'informations.

III) SUIVI DE PERFORMANCE

A) Actions mises en œuvre

Conformément à la nouvelle gouvernance climat établie, chaque région est chargée de piloter sa feuille de route avec les actions à mettre en place pour respecter nos engagements. Une partie des CapEx nécessaires à la mise en place de ces actions est consolidée suivant les critères de la Taxonomie européenne (cf. 2.2.2.4 « Taxonomie européenne »). En particulier :

- **La région Amérique du Sud** a lancé la phase industrielle de Carboval, procédé très innovant permettant de produire en continu un charbon de bois dont la carbonisation est homogène, de haute qualité, avec un taux de cendres réduit, d'un rendement d'environ 40 %, générant des co-produits (goudron d'origine végétale et fertilisants) et sans émission de méthane ou de fumées.

  De plus, un broyeur de ferraille a été installé à l'aciérie de Jeceaba pour permettre le recyclage de ferraille de moindre qualité avant son placement dans le four à arc électrique. Cet investissement ouvre un plus grand champ d'approvisionnement de ferraille, contribuant au recouvrement de cette ressource rare dont Worldsteel estime qu'elle permet de diviser les émissions par 3 en moyenne pour la production d'acier par rapport à filière BF-BOF utilisant du minerai.

  À ces actions viennent s'ajouter celles déjà actées en 2022, soit la substitution partielle du gaz naturel par les gaz du haut-fourneau de l'aciérie, recyclés pour réchauffer un four du laminoir et la poursuite de l'utilisation de poudre de charbon de bois en substitution du gaz naturel pour réchauffer le four tubulaire de l'unité de pelletisation.

- **La région Amérique du Nord** a poursuivi son programme d'efficacité énergétique en remplaçant de nombreux équipements par des neufs, liés à la maintenance de fours rotatifs ou de réfractaires sur l'ensemble des sites, dont Youngstown et Houston.

  En outre, en partenariat avec les Achats, l'ensemble des consommations d'électricité des installations de Houston (Texas), Houma (Louisiane) et Muskogee (Oklahoma) seront couvertes par un certificat généré par une centrale nucléaire proche, pertes en ligne pour la transmission et distribution incluses.

  À ces actions viennent s'ajouter celles déjà actées en 2022, soit à Youngstown (États-Unis), la décarbonation totale de l'électricité fournie, la mise en place d'éclairages à LED, l'optimisation du fonctionnement des installations pour réduire les consommations de gaz, d'électricité et d'air comprimé et le renforcement du programme de chasse aux gaspillages par les équipes de terrain.

- **La région Hémisphère Est** a finalisé la mise en service des panneaux solaires implantés sur les sites de Chuzhou (Tianda) et Changzhou (VCHA). Au total sur l'année 2023, 9 000 MWh ont été générés, permettant d'éviter l'émission de 6 ktCO_2e dans l'atmosphère si cette énergie provenait du réseau.

  Par ailleurs, en Indonésie (PTCT), la mise en place de compteurs d'électricité et de gaz communicants permettra de suivre les consommations d'énergie et réduire les gaspillages.

- **Les Achats** ont travaillé avec les fournisseurs existants ou alternatifs pour l'évaluation, la réduction ou la mise en place de chaînes d'approvisionnement moins carbonées. Cela a été le cas en Europe et en Chine, grâce à une augmentation de la part des aciers achetés provenant de ferraille de récupération. Au Moyen-Orient, l'approvisionnement de l'acier s'effectue désormais localement grâce à la filière DRI-EAF (réduction directe du fer, combiné à un four à arc électrique).

B) Bilan énergétique détaillé

Le bilan énergétique de Vallourec couvre l'ensemble des activités du Groupe décrites dans 2.2 Introduction, soit celles de la Mine de fer (Mineraçao), de la Forêt (Florestal), de l'unité de pelletisation du Brésil, ainsi que des aciéries, tuberies, et usines de finition. Il intègre les consommations de tout type d'énergie, soit d'électricité, de gaz naturel, de carburants (essence, gasoil, propane, bioéthanol, biodiesel), ainsi que de biomasse. Le Groupe utilise la biomasse comme source d'énergie pour son unité de pelletisation et ses hauts-fourneaux au Brésil.

Suivi des consommations énergétiques du Groupe pour la fabrication d'acier et de tubes, 2017-2023

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gaz naturel *(kWh/tonne)*	635	619	653	678	603	586	608
Électricité *(kWh/tonne)*	320	309	342	409	385	356	334
Total gaz et électricité *(kWh/tonne)*	955	928	994	1 086	988	941	942
CO_2e *(kg/tonne)*	202	190	160	160	150	144	135

En 2023, la consommation absolue de gaz et d'électricité est de 4 104 GWh contre 4 641 GWh en 2022 représentant une baisse de 12 %, similaire à la baisse des tonnes produites entre les deux années. Ramenées à la production, les consommations énergétiques sont donc stables, à 941 kWh/tonne en 2022 et 942 kWh/tonne en 2023. Ceci témoigne cependant de gains d'efficacité énergétique notoires car le transfert de la production de l'Allemagne vers le Brésil entraîne un surcroît de la production d'acier en propre : l'énergie auparavant consommée par les fournisseurs d'acier en Europe est désormais consommée par le Groupe au Brésil, et la production d'acier est plus énergivore que la production de tubes. La baisse en termes d'émission par tonne produite est également importante, de 6 % sur un an, du fait de l'amélioration de l'empreinte carbone de l'électricité achetée entre 2022 et 2023.

Origine de l'énergie consommée par le Groupe, 2023

		Énergie bas carbone [c]			
Source d'énergie	**Unité**	**Renouvelable**	**Nucléaire**	**Énergie non renouvelable**	**Total**
Électricité [a]	GWh	871	524	129	1 524
Gaz naturel [b]		-	-	2 580	2 580
Fuel [b]		34	-	258	292
Charbon de bois		1 272	-	-	1 272
TOTAL	**GWh**	**2 700**		**2 967**	**5 668**
Énergie consommée	%	38 % ☑	9 %	52 %	100 %
	%	48 %		52 %	100 %

(a) Dont électricité solaire auto-consommée.
(b) Dont gasoil et gaz naturel nécessaires à la production d'électricité sur certains sites tels que Vallourec PT Citra Tubindo (Indonésie).
(c) Bas carbone = d'origine renouvelable ou nucléaire.

En 2023, 48 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est bas-carbone (dont 9 % d'origine nucléaire, et 38 % d'origine renouvelable). Ce chiffre est stable par rapport à 2022 : la hausse de la part du nucléaire et du renouvelable dans le mix électrique compense la moindre utilisation du charbon de bois par l'unité de pelletisation et le haut-fourneau de Jeceaba au Brésil. En ce qui concerne les carburants, la part du biodiesel et du bioéthanol atteint 12 % des consommations du Groupe cette année, ce qui permet la substitution effective d'énergies fossiles.

S'agissant de l'électricité, depuis 2017, le Groupe se base à la fois sur les informations de ses fournisseurs, données dites *market-based,* que sur les mix énergétiques nationaux dits *location-based* : cela permet de mieux mesurer l'impact de ses choix de sources d'approvisionnement d'énergie et de mieux les piloter pour réduire l'empreinte carbone du groupe Vallourec.

Mix énergétique du Groupe, 2023

Électricité

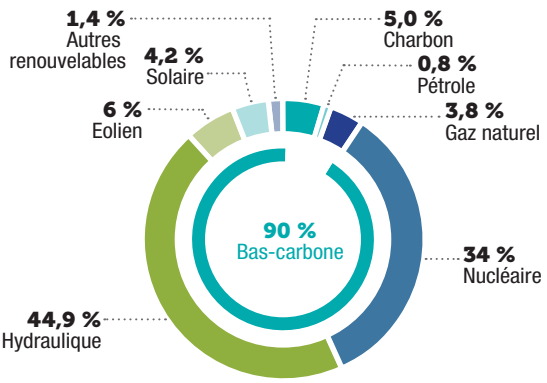

Toute consommation d'énergie (finale)

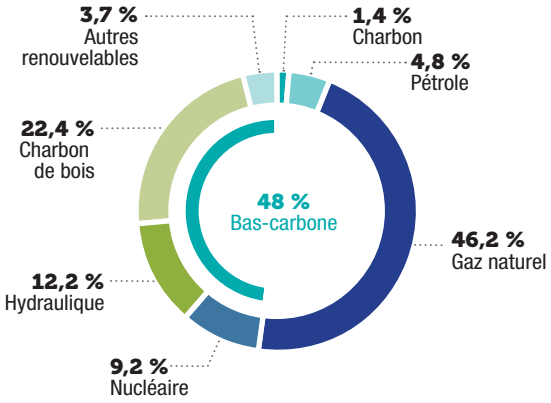

Consommation d'électricité et d'énergie finale du Groupe, 2017-2023 *(GWh)*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'électricité	1 797	1 881	1 717	1 434	1 614	1 608	1 542 ☑
Toute consommation d'énergie finale	7 223	7 865	7 252	6 067	6 359	6 586	5 668

En 2023, la part d'électricité bas-carbone fut de 90 % (dont 56 % d'origine renouvelable et 34 % d'origine nucléaire). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2022 (87 %).

La part d'électricité nucléaire a significativement augmenté, puisque depuis le début de l'année 2023, les certificats de garantie d'origine nucléaire couvrent l'ensemble des consommations du sud des États-Unis, et en particulier du site de Houston (Texas), Houma (Louisiane) et Muskogee (Oklahoma). Ceci vient s'ajouter à un contrat PPA Power Purchasing Agreement souscrit auprès du fournisseur Energy Harbour ; couvrant les consommations de Youngstown (Ohio). Le site de l'entité Vallourec Star est en particulier équipé d'un four à arc électrique qui compte pour près de 30 % des consommations d'électricité totales du Groupe.

De plus, de nombreux fournisseurs d'électricité ont également réduit la part des centrales thermiques dans leur mix énergétique. Vallourec a également inauguré un contrat d'électricité solaire au Brésil, pays qui compte pour proche de 54 % des consommations d'électricité totales du Groupe. Ainsi, le mix électrique Brésilien est approvisionné à 98 % d'électricité bas carbone (dont 82 % hydraulique).

Nos sites français consomment également une électricité bas carbone (en 2023, elle est à 86 % d'origine nucléaire et 10 % renouvelable), et la fermeture des sites allemands a contribué à fortement baisser les émissions liées aux consommations d'électricité de l'Hémisphère Est.

Afin d'améliorer son bilan énergétique, Vallourec prévoit de continuer ses efforts sur les deux axes suivants :

- le renforcement des programmes de réduction des consommations d'énergie et en particulier du gaz naturel afin d'avoir un impact direct sur les émissions du scope 1 ;
- la décarbonation de l'électricité utilisée par le Groupe, facilitée par la fermeture de l'Allemagne et la croissance de l'activité au Brésil, et soutenue par le développement de l'autoconsommation solaire et la recherche de fournisseur d'électricité bas-carbone.

C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Point méthodologique

Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG Protocol. Il d*istingue d'abord les émissions directes contrôlées par l'entreprise (scope 1), qu'elles soient fossiles (e.g. combustion de gaz naturel), biogéniques (méthane issu de carbonisation du bois) ou liées aux processus chimiques (réaction de réduction du fer). Puis viennent les émissions indirectes résultant de la production d'électricité consommée par l'entreprise (scope 2) ainsi que les autres émissions indirectes (scope 3) en amont ou en aval de notre chaine de valeur. Depuis le bilan 2019, Vallourec inclut donc dans son périmètre de calcul l'ensemble des catégories proposées par le protocole GHG depuis 2017, dont les émissions liées à l'utilisation et à la fin de vie de nos produits.

Vallourec a fait le choix de commencer l'historique de ses émissions en 2017 car cette année a été retenue comme référence pour le calcul de la réduction de l'empreinte carbone du Groupe d'ici 2025.

Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025

Objectif	2017 (base)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2025 (cible)
Réduire de 20 % en absolu l'empreinte carbone fossile et biogénique de nos activités industrielles (scopes 1 et 2 ; tCO_2e)	1 634 253	1 758 321	1 452 593	1 213 363	1 231 612	1 154 579	1 020 657	1 307 402
% réalisé	***0 %***	***- 38 %***	***56 %***	***129 %***	***123 %***	***147 %***	***188 %***	***100 %***
Réduire de 45 % l'intensité (tonnes de CO_2e par million d'euros de valeur ajoutée) de nos achats de matières premières et services	2 308	2 465	1 885	1 543	1 575	1 268	738	1 269
% réalisé	***0 %***	***- 15 %***	***41 %***	***74 %***	***71 %***	***100 %***	***151 %***	***100 %***
Réduire de 25 % en absolu nos émissions indirectes « scope 3 », comprenant notamment nos transports et l'utilisation/fin de vie de nos produits sur les différents marchés (tCO_2e)	11 678 215	9 897 561	8 561 323	6 986 234	7 381 450	7 691 361	6 716 852	8 758 661
% réalisé	***0 %***	***61 %***	***107 %***	***161 %***	***147 %***	***137 %***	***170 %***	***100 %***
Réduire de 25 % en absolu celle de notre chaîne de valeur depuis l'achat des matières premières (dont l'acier) jusqu'à l'utilisation et la fin de vie de nos produits (scopes 1, 2 et 3 ; tCO_2e)	13 312 468	11 655 882	10 013 916	8 199 597	8 613 062	8 845 940	7 737 509	9 984 351
% réalisé	***0 %***	***50 %***	***99 %***	***154 %***	***141 %***	***134 %***	***168 %***	***100 %***

Émissions de CO_2e, scopes 1 & 2 *(k tonnes)*

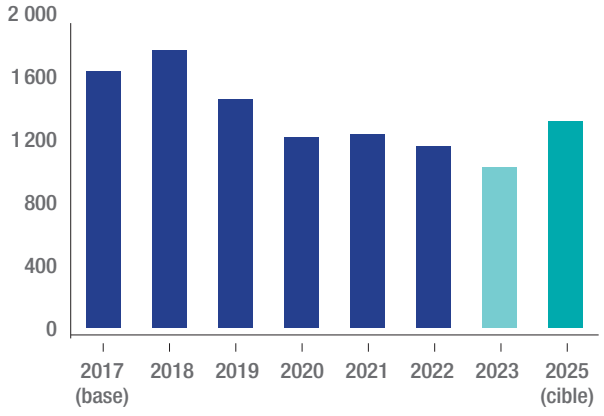

Émissions de CO_2e, scope 3 amont et aval (dont utilisation et fin de vie des produits vendus) *(k tonnes)*

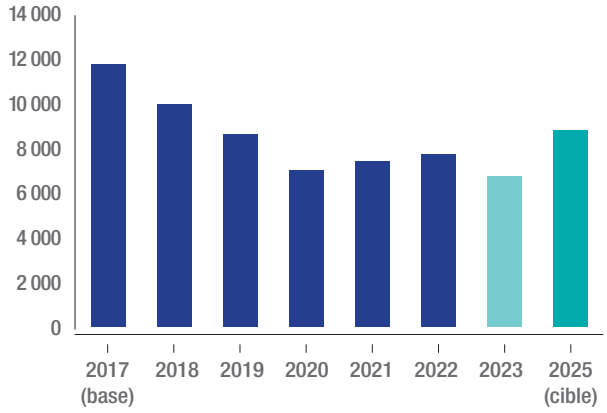

Intensité carbone du scope 3 amont (dont achats de biens et services) *(tonnes/M€ valeur ajoutée)*

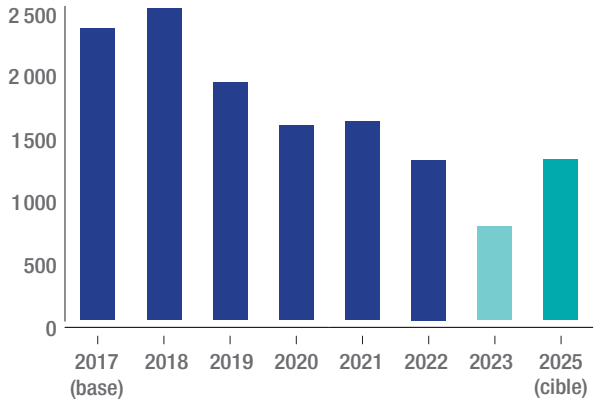

Émissions de CO_2e totales, scopes 1, 2 & 3 *(k tonnes)*

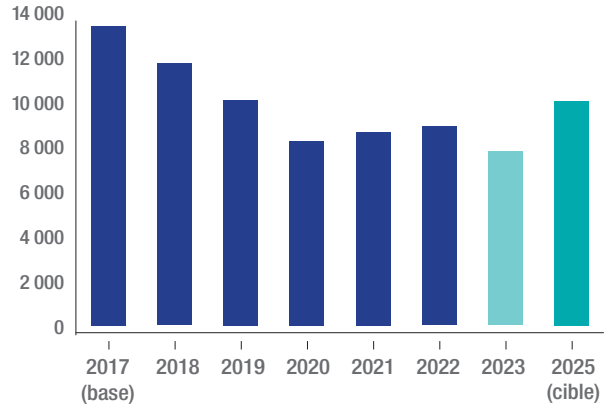

Calcul des émissions

Bilan carbone complet simplifié du groupe en 2023 *(k tonnes)* **(étant précisé que le bilan détaillé est commenté en annexe 6)**

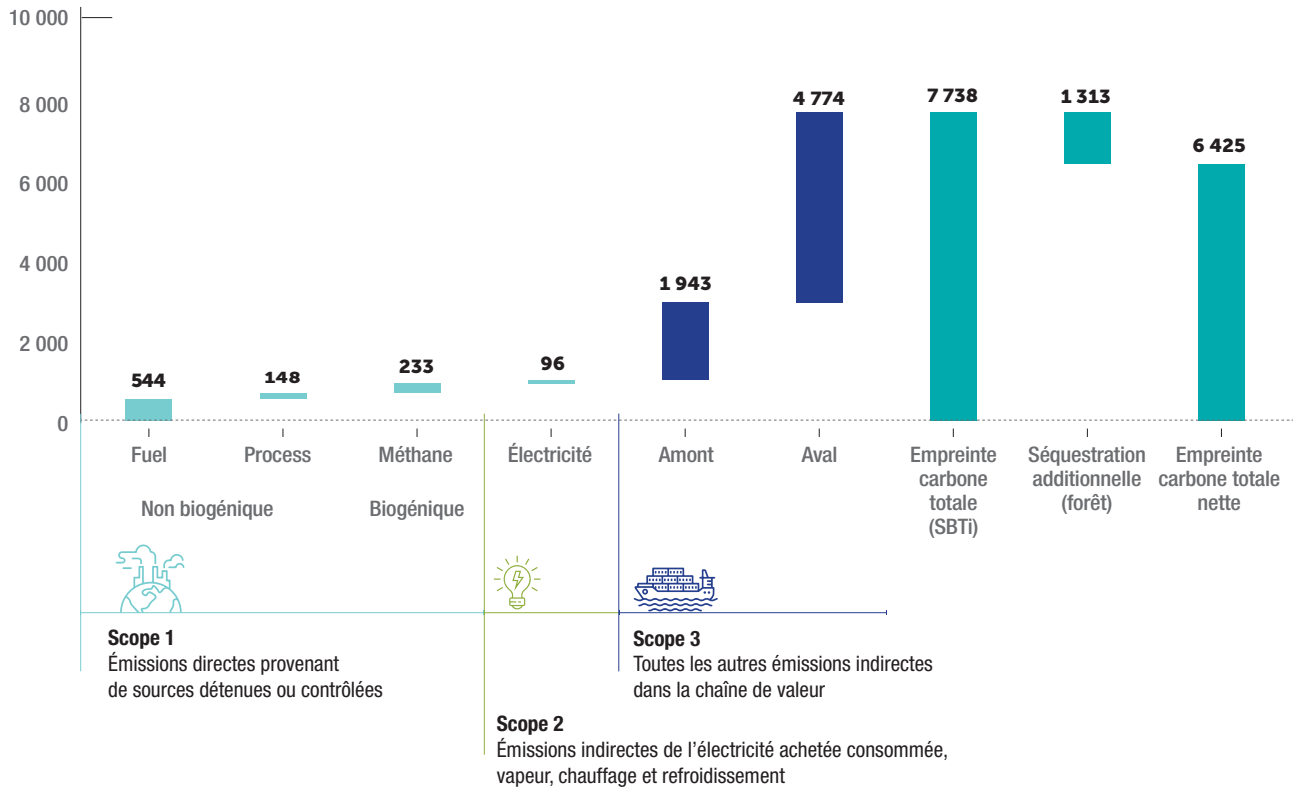

Suivi du bilan carbone complet simplifié du groupe *(k tonnes)* **(étant précisé que le bilan détaillé est commenté en annexe 6)**

Scope	Nature des émissions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Directes non biogéniques	763	927	890	767	778	786	692
1	Directes biogéniques (méthane)	361	395	322	326	292	223	233
1	**Total scope 1**	**1 124**	**1 322**	**1 212**	**1 093**	**1 070**	**1 009**	**925**
2	**Total scope 2 *(market-based)***	**510**	**436**	**240**	**121**	**162**	**145**	**96**
3	Indirectes achats de biens et services	1 513	3 056	2 370	1 520	1 941	1 982	1 490
3	Indirectes amont autres	1 686	397	846	658	696	616	453
3	Indirectes aval	8 480	6 444	5 345	4 808	4 744	5 091	4 774
3	**Total scope 3**	**11 679**	**9 897**	**8 561**	**6 986**	**7 381**	**7 689**	**6 717**
	EMPREINTE CARBONE TOTALE (SBTI)	**13 313**	**11 655**	**10 013**	**8 200**	**8 613**	**8 843**	**7 738**
1	Séquestration additionnelle (forêt)	(1 092)	(901)	(1 060)	(1 086)	(1 213)	(1 266)	(1 313)
	EMPREINTE CARBONE NETTE	**12 222**	**10 755**	**8 953**	**7 113**	**7 401**	**7 579**	**6 425**

Reporting séparé des émissions de CO_2 biogéniques et du scope 2 *(k tonnes)*

Scope	Nature des émissions	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
2	Scope 2 *(location-based)*	667	597	500	365	436	550	361
1	Directes biogéniques (CO_2 uniquement)	1 901	2 232	1 783	1 642	1 651	1 561	1 635

Conformément au protocole GHG, les émissions de CO_2 biogéniques liées à l'utilisation de charbon de bois – et notamment lors de sa carbonisation, puis réaction dans le haut-fourneau et l'unité de pelletisation – sont nulles étant donné que les émissions reflètent le CO_2 absorbé par la biomasse lors de sa croissance. Ces émissions sont néanmoins rapportées de manière séparée.

La séquestration additionnelle de la forêt matérialise la constitution d'un stock de carbone non utilisé pour la production de charbon de bois.

Analyse de tendances

L'année 2023 a vu les émissions du Groupe Vallourec baisser significativement, qu'elles soient directes ou indirectes, puisque le bilan carbone total en valeur absolue a baissé de 15 % pour atteindre près de 7,7 millions de tonnes de CO_2e. Trois facteurs majeurs ont contribué à cette baisse :

- la fermeture de l'Allemagne a permis de réduire la dépendance de l'entreprise envers l'acier de haut-fourneau produit à partir de charbon fossile ;
- la stratégie « value over volume » a rendu la baisse des volumes produits possible tout en maintenant le chiffre d'affaires de l'entreprise, puisque celui-ci est resté aux alentours des 4,8 milliards d'euros en 2023 ;
- le déploiement de la feuille de route décarbonation a généré une baisse significative du bilan carbone par tonne de produits vendus. L'empreinte carbone des tubes couvrant les scopes 1, 2 et 3 achats de biens et service atteint 1,62 tCO_2e/tonne dès 2023.

Ainsi, les trois objectifs absolus de réduction de nos émissions directes (scopes 1 et 2) et indirectes (scope 3) fixés pour 2025 ont été atteints de façon anticipée. Pour ce qui est de la réduction de l'empreinte de nos achats de matières premières, exprimée en intensité (tonnes de CO_2 émises par million d'euros de valeur ajoutée), en 2023 nous avons réalisé 151 % de l'objectif 2025.

Scope 1

Le facteur le plus influant sur l'évolution du scope 1 entre 2022 et 2023 est la chute des tonnes d'acier et de tubes produites. Les consommations de gaz (qui représentent 52 % du scope 1) ainsi que les émissions de procédé (16 % du scope 1) y sont directement corrélées. Les émissions non-biogéniques liées à la carbonisation du charbon de bois dans les fours conventionnels sont responsables des émissions du méthane, qui comptent pour 25 % des émissions directes. Celles-ci sont en légère augmentation, car les unités conventionnelles ont également produit de plus gros volumes. Au cours des années à venir, la capacité du Groupe à produire du charbon de bois sans émission de méthane augmentera, grâce en particulier à la mise en service de la première installation industrielle de Carboval à Diamante (Brésil). Au total, les émissions directes du Groupe sont en chute de 8 % par rapport à 2022, et 18 % par rapport à 2017 (cf. B. Bilan énergétique détaillé).

Scope 2

Sur l'ensemble des scopes, la chute la plus importante des émissions revient au scope 2, qui a non seulement bénéficié d'une chute des consommations électriques de 12 %, mais aussi d'une baisse de son contenu carbone d'un tiers. Les facteurs ayant influé le plus sur les deux périmètres de calculs (location- et market-based) sont la fermeture des sites allemands, alimentés par une électricité six fois plus carbonée que la moyenne Groupe, l'autoconsommation solaire en Chine, et la décarbonation progressive des mix électriques nationaux ou régionaux au Brésil, aux États-Unis et en Chine. Les certificats d'électricité bas-carbone viennent s'ajouter à ces facteurs, qui tous ensemble ont permis la réduction du scope 2 de plus de 34 % en 2023 par rapport à 2022 et de plus de 80 % par rapport à 2017 suivant la méthodologie market-based. Suivant cette approche, l'intensité carbone des consommations électriques de Vallourec est d'environ 80 gCO_2e/kWh en 2023 (amont énergie inclus), bien en deçà de la moyenne mondiale d'environ 460 gCO_2e/kWh [(1)] (cf. B. Bilan énergétique détaillé).

Scope 3

En 2023, les émissions indirectes amont (scope 3) ont représenté 1 943 $ktCO_2$e contre 2598 $ktCO_2$e en 2022 soit une baisse de près de 25 %. Les progrès relatifs à cet indicateur s'expliquent en partie par la diminution des achats totaux d'acier de 14 %, la quasi-totalité (près de 90 %) provenant de fournisseurs utilisant la technologie la plus émettrice BF-BOF.

À cet effet structurel vient s'ajouter la décarbonation de nos achats d'acier, dont le facteur d'émission du berceau à la livraison a diminué de 10 % en 2023 par rapport à 2022 (cf. Actions mises en œuvre).

Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Ces émissions sont en baisse de 6 %, reflétant les variations du chiffre d'affaires par secteur d'activité.

D) Séquestration du CO_2 par notre forêt brésilienne

Il convient de rappeler l'aboutissement en 2015 de l'analyse du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

Cette étude, qui a duré plusieurs années, avait pour objectifs de justifier que l'entreprise avait géré ladite forêt de manière responsable du point de vue des émissions carbone, de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et, corrélativement, de fixer un objectif d'émissions à moyen terme.

Le domaine forestier de 165 000 hectares, exploité par Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) au sein de sa filiale Florestal, se compose d'une zone utile de 85 000 hectares et d'une zone préservée de 64 000 hectares. Les parcelles de forêt « native » sont maintenues en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO_2. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois entre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO_2. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO_2 était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction de l'Environnement de Vallourec Brésil avec le concours de l'université de Lavras, de l'université de Viçoza, et des cabinets d'expertise RS et GeoConsult, le tout sous le contrôle de l'Office national des forêts, en France.

Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a utilisé les reconnaissances aériennes publiques pour reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

(1) International Energy Agency (2023), Electricity Market Report 2023, Electricity Market Report 2023 – Analysis - IEA.

Un soin particulier a été apporté, d'une part au calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part à l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone, ceci grâce notamment à des campagnes de mesures in situ sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance.

Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, soit 30 ans, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO_2 équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO_2 lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes, soit en moyenne 250 000 tonnes par an ; alors que jusqu'à présent, en raison des hypothèses conservatrices adoptées, le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 000 tonnes environ.

Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir, depuis 2015, le bilan carbone annuel du Groupe sur des bases plus précises.

Compte tenu des évolutions méthodologiques, Vallourec prévoit de mettre à jour dans les années à venir la méthode de calcul de la séquestration du carbone par sa forêt brésilienne avec le support de ses équipes de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil et d'un cabinet spécialisé.

E) Systèmes de régulation des émissions

Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes sont entrées dans le champ d'application de la directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne.

Au vu du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission du 19 décembre 2018, du règlement d'exécution (UE) 2019/1842 de la Commission du 31 octobre 2019 et de la décision de la Commission du 29 juin 2021, les autorités environnementales nationales nous ont informés fin 2021 des montants totaux des quotas d'émissions à titre gratuit affectés au titre des années 2021 à 2025 de la quatrième période du système ETS, ainsi que le montant par année pour chacune des huit installations de Vallourec concernées (quatre en France et quatre en Allemagne).

Il convient de noter que la réduction substantielle de l'activité et de l'empreinte industrielle de Vallourec en France et en Allemagne a eu ces dernières années pour conséquence de réduire le montant des allocations gratuites comparativement à ce dont le Groupe avait pu bénéficier jusqu'à présent.

Les quotas alloués annuellement aux sites concernés pour 2023 s'établissent à :

- 85 838 tonnes pour l'Allemagne (ce total était de 93 720 tonnes en 2021 et 2022) ;
- 9 722 tonnes pour la France (estimées car le registre n'a pas encore été mis à jour), contre 16 102 tonnes en 2022 et 25 788 tonnes en 2021. L'usine de Déville-lès-Rouen ne fait plus partie du périmètre en 2022. Par ailleurs, l'usine de Montbard a été cédée en fin de premier trimestre 2022. Enfin, l'usine de Saint-Saulve (France) a été fermée fin 2022.

Les quatre sites allemands de Rath et Mulheim ont réduit leurs émissions par rapport à 2021 et 2022 (environ 53 735 tonnes de CO_2 en 2023 contre 98 261 tonnes de CO_2 en 2022 et 97 419 tonnes de CO_2 en 2021). L'année 2023 a généré un fort excédent de quotas gratuits par rapport aux émissions réelles. À ce titre, 45 000 tonnes de CO_2 ont été vendues sur le marché.

Le site d'Aulnoye-Aymeries a maintenu ses émissions au niveau de 2021, alors que les quotas qui lui ont été alloués ont été diminués. En 2023, les émissions réellement émises par les sites de Vallourec en France sont supérieures aux allocations de quotas gratuits, et seront soldées par l'excédent accumulé jusqu'alors.

Les chiffres seront confirmés une fois que toutes les vérifications réglementaires des déclarations annuelles d'émissions de gaz à effet de serre des usines européennes auront été effectuées.

2.2.2.3 S'adapter au changement climatique

I) UN SUJET STRATÉGIQUE

Les changements climatiques, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes, le risque d'inondation, le stress hydrique et les variations de température, peuvent avoir un impact significatif sur l'ensemble du processus de production, de la chaîne d'approvisionnement à la distribution des produits.

Certains évènements climatiques d'ampleur ont d'ailleurs eu lieu récemment :

- En août 2021, le site de Vallourec Tube Alloy, LLC à Houma (Louisiane, États-Unis), a été touché par le passage de l'ouragan Ida de catégorie 5 causant des dommages structurels aux installations. Pendant la période de remise en état, les activités du site ont été confiées à VTA Houston ainsi qu'à des fournisseurs externes pour assurer les expéditions vers les clients.
- En janvier 2022, sur le site de Vallourec Mineração (Minas Gerais – Brésil), des pluies torrentielles ont entrainé l'effondrement d'une partie d'un stock ancien de déchets stériles de la pile Cachoeirinha. Leur chute dans la rétention d'eaux pluviales « Lisa » a provoqué son débordement : une vague de boues s'est formée et a dévalé le terrain jusqu'à l'autoroute BR040 en contrebas. Aucune victime n'est à déplorer mais l'activité de la mine de fer a été arrêtée pendant plusieurs mois afin de mener à bien les investigations et sécuriser la zone. En mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement ses opérations. Depuis 2023, l'activité a repris à temps plein.

Dans ce contexte, la compréhension et l'évaluation de la vulnérabilité d'une entreprise aux changements climatiques sont devenues stratégiques. L'analyse des risques climatiques permet au Groupe d'anticiper les dommages liés au changement climatique pour construire un modèle d'entreprise résilient au regard de son environnement et de l'utilisation des ressources naturelles.

En 2014, le Groupe avait réalisé une première étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes. Ces régions ont été évaluées sur la base de huit aléas étudiés couvrant l'ensemble des risques identifiés. Cette étude, a été mise à jour en 2019 compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe (notamment l'intégration du site chinois de Tianda à Chuzhou), de l'évolution des risques, des événements climatiques et de la plus grande précision des méthodes de simulation. Les résultats de l'étude des risques et ses conclusions ont été présentés à chacune des directions régionales ainsi qu'à celles des sites concernés. Des plans d'adaptation appropriés ont été engagés suite aux recommandations de l'étude.

II) PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

En 2023, le Groupe a lancé une nouvelle étude, permettant de consolider une nouvelle gouvernance relative à l'identification et à la gestion des risques. Celle-ci a été pilotée par la Direction du Développement Durable, avec l'appui d'un prestataire externe. L'objectif est de répondre aux règlementations de la CSRD et de la Taxonomie, ainsi que redéfinir nos processus d'identification et de gestion des risques en prenant en compte des modèles climatiques plus matures.

Suite à leur identification, le processus de gestion du risque s'inscrit dans la procédure CapEx Groupe lorsque des investissements sont requis, puis directement dans les processus opérationnels. Les projets sont proposés par les directions opérationnelles régionales, et défendus en Comité CapEx qui valide les projets en fonction de l'alignement des budgets, de la planification dans le temps, du périmètre du projet, de son organisation et de l'alignement de son objectif au regard des orientations du Groupe (cf. Chapitre 2 - Introduction « Orientations stratégiques »). Ainsi, en 2023, les investissements liés à la mise en œuvre de moyens d'adaptation au changement climatique se sont élevés à près d'un million d'euros (cf. Chapitre 2 - Introduction « Orientations stratégiques).

III) EXPOSITION FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

L'étude réalisée en 2023 effectue un screening global incluant les usines du Groupe, ainsi que certains fournisseurs et ports stratégiques. L'analyse couvre les quatre catégories de risques climatiques (liés à la température, au vent, à l'eau, ou aux sols), décomposés en 28 aléas climatiques (vague de chaleur, sécheresse, cyclones, inondations, glissement de terrain, etc.) alignés sur la CSRD et la Taxonomie européenne.

Deux scénarios sont utilisés. Le premier, dit « intermédiaire » (SSP 2-4,5) [1], correspond à une augmentation de la température d'environ 3 °C d'ici 2100 et par rapport à la période préindustrielle. Il intègre l'impact des politiques publiques actuellement engagées ou planifiées, sans considérer la réalisation des objectifs de réduction annoncés par les États lorsqu'ils ne sont pas sous-tendus d'un agenda politique tangible. Le second, dit « à hautes émissions » (SSP 5-8,5)[1] correspond à une augmentation au-delà de 4 °C, concordant avec une absence de politique climatique nouvelle et même un non-aboutissement des politiques climatiques actuellement engagées ou prévues. Le scénario le plus défavorable (SSP 5-8,5) sert de référence pour la quantification des risques de dommages matériels et d'interruption d'activité à court terme (2030-2050), ainsi que pour la conception des mesures d'adaptation.

L'analyse d'exposition correspond à la quantification d'une centaine d'indicateurs climatiques pour les deux scénarios, caractérisant les 28 aléas aux localités des 47 usines, partenaires ou ports sélectionnés.

IV) VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES CLIMATIQUES

A) Définition des courbes d'impact

L'étude s'apparente à une analyse de type AMDEC [2] : suite à l'analyse d'exposition, il convient de déterminer son impact potentiel sur l'activité de l'entreprise, en prenant en compte une vision prospective des changements climatiques à venir. Les courbes d'impact ont en particulier été construites sur la base des ateliers internes, dont l'objectif était de collecter des informations spécifiques à la résilience des sites. Cette étude permet d'estimer la probabilité et la magnitude de l'impact des risques climatiques pour un site donné, caractérisant ainsi sa vulnérabilité potentielle au regard de l'arrêt de l'activité et des dommages matériels engendrés.

Les résultats de cette analyse approfondie permettent une compréhension des défis climatiques – comment ces risques affecteront-ils les installations, la main-d'œuvre et les coûts opérationnels ?

B) Impact du changement climatique

L'étude de 2023 a permis de mettre en avant les différents risques auxquels la chaîne de valeur du Groupe est exposée. L'ensemble des aléas climatiques est à prendre en compte dans le plan d'adaptation de l'entreprise. Ci-dessous, les figures représentent les risques liés à l'impact absolu du changement climatique sur les sites du Groupe.

(1) Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) prennent en compte différentes hypothèses sur les évolutions socio-économiques (Population, Éducation, PIB, Urbanisation) en fonction de la mise en place ou non de politique climatique. Ces scénarios ont été élaborés par le GIEC (rapport 6), et intègrent des politiques climatiques alignées avec l'accord de Paris (SSP 1-1,9, SSP 1-2,6), volontaires mais insuffisantes (SSP 2-4,5) ou absentes (SSP 3-7,0, SSP 5-8,5).

(2) AMDEC : Analyse des Modes de Défaillances, de leurs Effets et de leur Criticité.

Impacts potentiels des différents aléas climatiques d'ici 2030 suivant le scénario SSP 5-8,5

		Froid	Sécheresse	Inondation	Chaleur	Tempête	Feu de forêt
France	Aulnoye	2	2	3	2	1	1
Indonésie	PTCT	0	2	4	1	1	1
Chine	Tianda	1	2	4	3	4	1
	VCHA	1	2	5	3	5	1
Arabie Saoudite	VSA	0	2	3	3	1	1
Singapour	Singapour	0	2	1	1	1	1
Mexique	Mexico	0	1	3	3	3	1
États-Unis	Muskogee	2	2	3	3	3	1
	Houston	0	2	3	2	4	1
	Youngstown	3	2	4	2	4	1
	Houma	0	2	4	2	4	2
Brésil	Florestal	0	1	1	3	1	1
	Mineracao	0	2	4	3	1	1
	Jeceaba	0	2	5	3	1	4
	Barreiro	0	2	4	2	1	1

L'impact des périls est noté sur une échelle de 0 à 5 en valeur relative par rapport à l'activité du site.
Les sites ont pu déjà mettre en place certaines mesures, non prises en compte dans l'analyse, qui contribueront à réduire les impacts identifiés.

V) PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les risques les plus importants étant mis en évidence, il est possible de formuler un plan d'action global ciblant les activités du Groupe les plus vulnérables.

Le risque d'inondation étant identifié comme le risque opérationnel le plus significatif au regard des aléas climatiques, plusieurs sites ont consolidé leur plan d'urgence d'intervention en cas d'inondation, comme en Chine ou au Brésil. Par ailleurs, au Brésil, une protection contre les inondations liées aux fortes pluies centennales en milieu urbain a été renforcée. De plus, aux États-Unis, des inspections trimestrielles des gouttières et des drains de toit sont effectuées.

Des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique peuvent également être imposées par différentes autorités locales. À titre d'exemple, les autorités brésiliennes ont considéré que le risque de pluies exceptionnelles de période centennale devait être relevé substantiellement s'agissant des digues de protection du barrage Santa Barbara, construit en 1995, pour collecter les eaux de ruissellement du site de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco. Aussi Vallourec a-t-il entrepris les travaux nécessaires dont la mise en place d'un déversoir de secours. L'autre rétention d'eaux pluviales de la Mine, plus petite et appelée Lisa, a été également équipée d'un tel déversoir. Les équipes de Vallourec Mineração ont également mis en place un système de surveillance en continu du bon état structurel de ces barrages, relié à un système d'alerte. Des exercices d'urgence sont organisés en interne et pour les populations locales concernées.

Les mesures issues du plan global d'adaptation issu de l'étude pourront être précisées et adaptées lors des visites de site qui démarreront en 2024. L'étude confirme l'importance du sujet de l'adaptation aux changements climatiques. Elle renforce la nécessité d'entreprendre des actions pour atténuer les impacts potentiels sur un horizon de 10 à 30 ans.

2.2.2.4 Taxonomie européenne

L'Union européenne (UE) a publié le règlement européen 2020/852 [(1)] 18 juin 2020 (dit règlement « Taxonomie ») sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'UE. Ce règlement a été complété le 27 juin 2023 par le Règlement délégué 2023/3851[(2)] par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 [(3)] en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques. Dans ce cadre, le Groupe publie, au titre de l'exercice 2023, des indicateurs de performance mettant en évidence les parts de son chiffre d'affaires, de ses investissements et de ses dépenses d'exploitation éligibles et alignées résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de ces règlements et de ses actes délégués pour les six objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique ; adaptation au changement climatique ; utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et réduction de la pollution ; et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

(1) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32021R2139&from=EN
(2) https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=PI_COM:C(2023)3851
(3) EUR-Lex – 32021R2178 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

Sur les deux objectifs climatiques, une première évaluation de l'éligibilité des activités du Groupe a été menée dès 2021 sur la base d'une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités par la Direction du Développement Durable, la Direction Financière, la Direction des Investissements, le Département de la Consolidation et de la Communication Financière, et les différents métiers.

Sur les quatre autres objectifs environnementaux, une première évaluation de l'éligibilité et de l'alignement des activités du Groupe a été faite en 2023, conformément à l'acte délégué 2023/3851 mentionné plus haut. L'évaluation de l'alignement n'est pas requise par la règlementation pour 2023 : il s'agit d'une démarche volontaire du Groupe.

Les éléments méthodologiques à partir desquels le Groupe a conduit son analyse – définitions, hypothèses et estimations – sont décrits ci-dessous.

2.2.2.4.1 MÉTHODOLOGIE

I. Analyse des critères de la Taxonomie

Sur la base des activités définies comme éligibles, le Groupe a identifié celles qui correspondaient aux critères d'alignement en répondant aux trois exigences suivantes :

- **A. Contribution substantielle :** contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement délégué (UE) 2023/3851, conformément à ses articles 10 à 16 ;
- **B. « DNSH – *Do Not Significantly Harm* »** ou « Ne pas causer de préjudice important » : ne causer aucun préjudice à l'un des six objectifs environnementaux conformément à l'article 17 de ce règlement, car au-delà de respecter les contributions substantielles d'un des objectifs environnementaux, le Groupe doit s'assurer de ne pas compromettre l'atteinte des cinq autres.

  Concernant l'adaptation au changement climatique, le respect des critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 est commun à de nombreuses activités. Le Groupe y répond grâce à la mise à jour en 2023 de l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique dans les régions où Vallourec est implanté. Les hypothèses sont fondées sur les 28 aléas climatiques chroniques et aigus énumérés dans ladite annexe A, regroupés en quatre catégories de risques liés à la température, au vent, à l'eau ou aux masses solides. L'analyse comprend un examen de l'exposition des activités du groupe Vallourec à ses risques climatiques physiques ; une évaluation de leur vulnérabilité associée, ainsi qu'une évaluation des solutions d'adaptation permettant de réduire le(s) risque(s). Les conclusions de cette étude sont détaillées paragraphe 2.2.2.1 « Risques inhérents au changement climatique » du rapport annuel et permettent de répondre aux exigences de la Taxonomie ;
- **C. Garanties minimales :** respecter les Principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies prévus à l'article 18 du règlement [(1)]. Le groupe Vallourec est engagé à respecter, partout où il exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes volontaires sur la sûreté et les droits de l'homme (VPSHR) (cf. paragraphe 2.1.5), ainsi que la lutte contre la corruption, l'Éthique des affaires et le respect de la fiscalité (cf. paragraphe 2.4.3). Le groupe Vallourec ne fait l'objet d'aucune condamnation définitive sur la période considérée sur les thématiques relatives aux droits humains, au titre d'infraction pénale fiscale, à la corruption et au droit de la concurrence.

Une vigilance particulière a été apportée pour ne pas compter des montants éligibles ou alignés plusieurs fois - par exemple, au nom de plusieurs objectifs environnementaux. Le taux d'éligibilité est donc évalué séparément pour chaque pilier. Lorsqu'une activité répond aux critères de plusieurs piliers, l'objectif environnemental le plus pertinent lui correspondant est identifié et indiqué en gras dans la table de consolidation présentée en annexe.

II. Calcul des indicateurs

Le Groupe a procédé au calcul des indicateurs en conformité avec les dispositions des différents règlements et actes délégués de la Taxonomie à partir de ses processus et systèmes de reporting existants.

Les informations financières utilisées sont issues des systèmes d'information du Groupe (dérivés du logiciel de consolidation) à l'issue de la clôture annuelle des comptes. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints entre les équipes locales et centrales, afin d'en assurer la cohérence avec notamment le chiffre d'affaires consolidé et les investissements présentés dans les comptes consolidés, puis revues par la Direction Financière, la Direction du Développement Durable, la Direction des Investissements et le Département de la Consolidation et de la Communication Financière.

Les résultats couvrent toutes les activités du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation financière au 31 décembre 2023.

a) Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible et aligné est établie sur la base de la comptabilité analytique des produits retenus comme éligibles et alignés. Il est à noter que 77 % du chiffre d'affaires consolidé (3 923 millions d'euros) est réalisé dans le secteur *Oil & Gas* et Pétrochimie. Le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie européenne au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique représente 94 % du chiffre d'affaires du Groupe (l'exploitation de la mine, la fabrication de pellets et les activités SERIMAX n'étant pas éligibles). Ce pourcentage s'apprécie au regard du dénominateur s'élevant à 5 114 millions d'euros tel que publié dans la note 2.2 « Chiffre d'affaires » du chapitre 7.

b) Dépenses d'investissement

La part des dépenses d'investissement (« CapEx ») éligibles du Groupe est déterminée en divisant la somme des dépenses d'investissement des activités éligibles par le total des dépenses d'investissement ressortant dans les comptes consolidés.

Les dépenses d'investissement éligibles à la Taxonomie européenne au regard de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique représentent 89 % du total. Ce pourcentage s'apprécie au regard du dénominateur aux acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice (212,6 millions d'euros, telles que mentionnées dans la note 4.6. Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux du chapitre 7) ajoutées aux acquisitions des droits d'utilisation (13,5 millions d'euros, telles que mentionnées dans la note 4.4 Immobilisations corporelles du chapitre 7).

(1) EUR-Lex – 32020R0852 – EN – EUR-Lex (europa.eu).

c) Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation retenues par le Groupe en application des dispositions de l'annexe 1 au règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 ont été restreintes aux catégories suivantes :

- les dépenses de recherche et développement, incluant notamment les frais de personnel associés ;
- les frais de maintenance, entretien et réparation des équipements industriels et des bâtiments, incluant les frais de personnel associés ;
- toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par le tiers auprès de qui ces activités sont externalisées, qui est nécessaire pour que ces actifs continuent de bien fonctionner.

Le montant du dénominateur des dépenses d'exploitations (« OpEx ») à analyser au regard de la taxonomie est de 7,8 % des dépenses d'exploitation totales du Groupe. Au regard des critères d'éligibilité et d'alignement de ses activités, le pourcentage relatif à l'activité éligible en serait mécaniquement réduit. Le Groupe a ainsi considéré que ce montant n'était pas significatif et a décidé de bénéficier de l'exemption de publication prévue dans le règlement européen 2021/2178.

Les tableaux du règlement délégué 2023/3851 de la Commission, contenant le détail des indicateurs chiffre d'affaires, CapEx et OpEx sont exposés dans l'annexe 7 « Synthèse des indicateurs taxonomiques » du présent Document d'enregistrement universel.

2.2.2.4.2 CLIMAT

A) Éligibilité

La liste des activités éligibles à la Taxonomie a été élaborée après une revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, sur la base des activités listées en Annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139 :

1. Le Groupe offre des solutions tubulaires intelligentes, parmi lesquelles des tubes en acier et des services associés relevant du code NACE C24.20 « Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier » de la nomenclature européenne de statistique des activités économiques. Cette activité, répertoriée dans la catégorie « Fabrication de fonte et d'acier » de la Taxonomie européenne constitue une activité transitoire éligible.
2. Dans son entité Florestal, qui gère une forêt d'eucalyptus au Brésil, le Groupe a commencé la phase d'industrialisation d'une solution innovante et brevetée destinée à supprimer les émissions de méthane lors de la production de charbon de bois. Cette activité relève du code NACE M71.12 « Activités d'ingénierie ». Répertoriée dans la catégorie « Recherche, développement et innovation proches du marché » de la Taxonomie européenne, cette activité éligible est considérée comme habilitante.
3. Au Brésil, les investissements liés à la collecte et au traitement de la ferraille issue de récupération sont reliés à l'activité « Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux » de la Taxonomie, une activité éligible habilitante. Celle-ci relève du code NACE E38.32 « Récupération de déchets triés ». La ferraille permet d'alimenter les fours à arc électriques utilisés pour la production d'acier sur le site de Jeceaba au Brésil.
4. En décembre 2023, le Groupe a inauguré à Aulnoye-Aymeries (en France) son pilote de stockage vertical d'hydrogène, « Delphy ». L'installation utilise des tubes et des connexions dont l'étanchéité et la résistance à la corrosion ont été éprouvées. Les investissements liés au développement de cette solution sont associés à l'activité éligible et habilitante « Stockage d'hydrogène » de la Taxonomie. Cette activité n'a à ce jour pas de code NACE dédié.
5. Enfin, le Groupe a fait élargir la digue Lisa, protégeant les écosystèmes, infrastructures publiques et habitations en aval de la Mine de Pau Branco au Brésil. Ces investissements, associés à l'activité « Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations » (code NACE F42.91 « Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux ») remplissent les critères d'examen technique car ils correspondent à la reconstruction d'une structure physique de rétention d'eau au regard de conditions climatiques extrêmes, en ligne avec les indicateurs de pluviométrie du scénario SSP 5-8,5 du GIEC.

Les revenus et autres CapEx liés à la production de minerai de fer ou de charbon de bois au Brésil (respectivement codes NACE 07.10 et 02.20), ainsi que les services délivrés par SERIMAX (code NACE 27.90) ne sont pas répertoriés dans la liste des activités de la Taxonomie européenne. Le Groupe les a donc classées dans la catégorie non-éligible.

B) Alignement – Atténuation au changement climatique

L'analyse des critères de contribution substantielle », « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	Activités éligibles		Activités respectant les critères techniques [(a)]		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Fabrication de fonte et d'acier (C24.20)	4 802 M€	184 M€	1 705 M€	43 M€	0 M€	0
	94 %	81 %	33 %	19 %	0 %	0 %
Recherche, développement et innovation proches du marché (Carboval) (M71.12)	0	9 M€	0	9 M€	0	9 M€
	0 %	4 %	0 %	4 %	0 %	4 %
Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux (E38.32)	0	8 M€	0	8 M€	0	8 M€
	0 %	4 %	0 %	4 %	0 %	4 %
Stockage d'hydrogène (Delphy) (pas de code NACE)	0	< 1 M€	0	< 1 M€	0	< 1 M€
	0 %	< 1 %	0 %	< 1 %	0 %	< 1 %
TOTAL	**4 802 M€**	**201 M€**	**1 705 M€**	**60 M€**	**0 M€**	**17 M€**
	94 %	89 %	33 %	27 %	0 %	8 %

(a) Indicateur volontaire choisi par le Groupe indiquant le pourcentage des activités alignées si le critère DNSH relatif à la pollution avait été respecté.

Le chiffre d'affaires éligible à la Taxonomie est en augmentation de 6 % par rapport à l'année passée. Cela est directement lié à l'augmentation du chiffre d'affaires du Groupe en lien avec la production de tubes en acier. La part des activités respectant les critères techniques est stable, puisqu'elle passe de 34 % en 2022 à 33 % en 2023. La part des ventes domestiques aux États-Unis, qui représente une très large majorité des revenus du Groupe associés à des activités respectant les critères techniques, a subi peu de variations. Comme en 2022, le critère DNSH relatif à la pollution ne permet de qualifier aucune de nos activités comme alignée.

Les CapEx éligibles sont en croissance de 14 % par rapport à 2022, du fait de l'augmentation des CapEx totaux et d'une plus grande part attribuée à la fabrication des tubes. L'alignement est en forte progression, puisqu'il passe de 4 millions d'euros en 2022 à 17 millions d'euros en 2023. D'une part, les montants alloués au déploiement du procédé Carboval ont presque doublé. D'autre part, suite aux nouvelles orientations stratégiques du Groupe, les investissements relatifs à la récupération des ferrailles et au stockage d'hydrogène contribuent cette année à la moitié du total des montants alignés avec la Taxonomie.

Fabrication de fonte et d'acier (C24.20)

A. Contribution substantielle

La fabrication de tubes sans soudure en acier issue de l'activité « Fabrication de fonte et d'acier » contribue substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique, si les critères techniques à indiquer dans l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés.

L'acier produit aux États-Unis dans l'aciérie de Youngstown (Ohio) est issu à 98 % de ferrailles recyclées. L'électricité bas carbone provient d'un contrat avec certificat d'origine 100 % nucléaire. Ce processus de fabrication permet de respecter le critère technique d'alignement pour la production d'acier au four électrique à arc au sens du règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission. Le critère technique impose que l'apport de ferraille d'acier ne soit pas inférieur à 70 % pour la production d'acier hautement allié et à 90 % pour la production d'acier au carbone, par rapport à la production totale.

L'acier produit au Brésil dans l'aciérie de Jeceaba (Minas Gerais) est issu d'un mix de ferrailles recyclées et de fonte fabriquée à partir de charbon végétal. La part de ferraille étant de 63 % (soit inférieure au seuil de 70 %), il convient de vérifier l'intensité carbone des produits intermédiaires issus du minerai. Le Groupe a choisi d'intégrer les émissions de méthane au poids carbone des produits intermédiaires, même si celles-ci apparaissent en amont du procédé de pelletisation et du haut-fourneau. Alors, le contenu carbone de la fonte liquide et du minerai fritté se situe :

- en deçà des seuils fixés par le Règlement délégué (UE) 2019/331 de la Commission pour le procédé Carboval, sans émission de méthane ;
- au-delà de ces seuils sans le procédé Carboval.

En conclusion, au regard de l'activité « Fabrication de fonte et d'acier », l'intégralité de la production aux États-Unis ainsi que la production reposant sur le procédé Carboval au Brésil contribuent substantiellement à l'atténuation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.2.4.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés aux États-Unis et au Brésil, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques et de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le Groupe encadre l'utilisation des produits chimiques, conformément à la règlementation européenne REACH 1907/2006, qui a pour objectif de sécuriser la fabrication et l'utilisation des substances chimiques dans l'industrie européenne, et applique les réglementations nationales en vigueur dans les pays en dehors de la communauté européenne.

À ce jour, certains des produits chimiques énumérés dans l'appendice C du règlement délégué 2023/3851 du 27 juin 2023, sont utilisés dans les procédés de fabrication de l'acier et des tubes sans soudure du Groupe, ne permettant pas d'afficher un alignement identique à celui identifié sur les critères techniques.

Le Groupe a lancé en 2012 le programme Chemsafe, avec l'objectif de réduire l'utilisation des produits CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique), voir détails paragraphes 2.1.2 « Gestion des risques en matière de santé et de sécurité » et 2.3.2.1 « Santé et sécurité ».

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Les sites américains et brésiliens qui répondent aux contributions substantielles de l'objectif d'atténuation du changement climatique sont certifiés ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

Recherche, développement et innovation proches du marché (Carboval) (M71.12)

A. Contribution substantielle

Les critères techniques de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139 sont respectés au regard des CapEx liés à la première unité industrielle du procédé Carboval. Tout d'abord, il s'inscrit dans une activité plus large, « Fabrication de fonte et d'acier », qui elle-même répond aux critères d'examen technique d'éligibilité à la Taxonomie européenne. Carboval permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre pour la production de charbon végétal, en supprimant toutes les émissions de méthane. D'autres bénéfices en font une solution avantageuse sur le plan environnemental, comme le meilleur rendement gravimétrique, la fabrication de coproduits, ou la réduction de cendres dans le charbon produit. La technologie fait l'objet d'un brevet de moins de 10 ans et l'absence d'émission de méthane a été démontrée sur le site pilote de Canabrava au Brésil. Dès le déploiement industriel de la solution Carboval, Vallourec comptabilisera les émissions correspondantes en intégrant dans son calcul le résultat des mesures des émissions de méthane du site en question. Le bilan sera intégré au bilan carbone de l'entreprise, couvrant les phases amont et aval du process, lequel sera audité par un tiers.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.2.4.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés au Brésil, dont les activités correspondent aux critères d'alignement techniques de l'atténuation du changement climatique. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, et de mesurer et de limiter son impact environnemental.

c) Transition vers une économie circulaire

L'analyse de l'article 17(1), point (d), du règlement (EU) 2020/852 montre que Carboval présente un co-bénéfice positif sur l'économie circulaire car la meilleure qualité de charbon de bois permet l'utilisation des fines en substitution du gaz naturel, ainsi que la génération de coproduits. Le meilleur rendement gravimétrique permet également des économies de ressources en amont de sa chaîne de valeur.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le procédé Carboval permet une réduction des fumées rejetées grâce à un processus de combustion interne. De plus, Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la prévention et au contrôle de la pollution.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Vallourec Florestal est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux (E38.32)

A. Contribution substantielle

Au Brésil, la collecte, le broyage et le tri de la ferraille issue de récupération est une activité permettant d'augmenter la part d'acier recyclé, dont l'empreinte carbone est bien inférieure à celle issue de minerai. Cette activité contribue substantiellement à la lutte contre le changement climatique car les CapEx approuvés en 2023 permettent la mise en service de nouveaux équipements qui produiront 0,75 tonne de ferraille d'excellente qualité par tonne de ferraille à bas coûts entrante. Ainsi, le taux de recouvrement de matière est donc bien supérieur à 50 %, seuil fixé par le règlement (EU) Taxonomie.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.2.4.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

c) Transition vers une économie circulaire

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Jeceaba est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

Stockage d'hydrogène

A. Contribution substantielle

La construction d'installations qui permettent de stocker verticalement l'hydrogène contribue en soi substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique au sens de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2021/2139.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.2.4.1 « Méthodologie »).

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

c) Transition vers une économie circulaire

Les CapEx reportés dans ce chapitre au titre du stockage vertical d'hydrogène réfèrent à la mise en service d'un démonstrateur sur le site d'Aulnoye-Aymeries. Si le démonstrateur venait à être démantelé, les éléments qui pourront être réutilisés ou recyclés – et en particulier l'acier des tubes utilisés pour le stockage – le seront. Le site sur lequel le démonstrateur est implanté fait l'objet d'un suivi du pourcentage de déchets valorisés. L'objectif est de maintenir un résultat annuel à 98 % ou plus, lequel est rendu possible grâce au programme By-products du Groupe.

d) Prévention et contrôle de la pollution

La capacité de stockage du démonstrateur est de 100 à 150 kg d'hydrogène suivant la pression appliquée, ce qui permet de répondre à ce critère.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Aulnoye-Aymeries est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

C) Alignement – Adaptation au changement climatique

L'analyse des critères de contribution substantielle, « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

	Activités éligibles		Activités alignées	
Activités au sens de la Taxonomie (code NACE)	**Chiffre d'affaires**	**CapEx**	**Chiffre d'affaires**	**CapEx**
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)	0	0,3 M€	0	0,3 M€
	0 %	< 1 %	0 %	< 1 %
Autres activités éligibles (C24.20, M71.12, E38.32, Stockage d'hydrogène) [(a)]	4 802 M€	201 M€	0	0
	94 %	89 %	0 %	0 %
TOTAL	**4 802 M€**	**202 M€**	**0**	**0,3 M€**
	94 %	89 %	0 %	< 1 %

(a) Le total présenté inclut tous les CAPEX associés aux activités éligibles à l'égard de l'objectif d'adaptation au changement climatique, y compris celles également alignées avec d'autres objectifs environnementaux (en cohérence avec le tableau simplifié de l'Annexe 7).

Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations (F42.91)

A. Contribution substantielle

Les CapEx relatifs à l'augmentation de la capacité de rétention d'eau de la digue Lisa à la mine de Pau Branco au Brésil est bien une solution palliant un risque climatique matériel pour l'activité minière, comme en témoignent le glissement des résidus miniers du 8 janvier 2022 ainsi que les conclusions de l'étude de risques liés au changement climatique (cf. 2.2.2.3 « S'adapter au changement climatique »).

Ce projet permet de réduire substantiellement le risque climatique aigu de « glissement de terrain » apparaissant dans l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139. Le dimensionnement de l'infrastructure permet de faire face à des précipitations maximales probables envisagées sur une échelle de 10 000 ans. Les conditions climatiques extrêmes considérées pour le dimensionnement de la digue sont en accord avec l'examen de l'exposition des activités du groupe Vallourec face à l'évolution des risques climatiques physiques suivant le scénario prospectif SSP 5-8.5 à horizon 2050, pris en compte dans la modélisation réalisée en 2023.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Atténuation au changement climatique

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critères sur ce point.

b) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Située à plusieurs centaines de kilomètres des côtes, et ayant pour objectif unique de réguler le débit des précipitations en cas d'évènement climatique extrême, la construction de la digue ne présente pas d'impact direct sur les écosystèmes marins, ou les effluents du même bassin hydrologique. L'impact du débordement de la précédente digue sur les environnements aquatiques a été analysé par un tiers indépendant, et présenté aux autorités environnementales locales. Un plan de restauration a été initié, qui comprend en particulier un programme de suivi de la qualité des ressources hydrologiques et des sédiments, ainsi qu'un programme de contrôle hydro-biologique.

c) Transition vers une économie circulaire

Le reporting du taux de recouvrement des déchets non dangereux est effectué sur chaque site du groupe Vallourec, et avoisine les 90 % en masse pour la mine de Pau Branco en 2023, ce qui est supérieur au seuil de 70 % fixé par la Taxonomie.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Seules les eaux de pluie et les eaux souterraines sont collectées par la digue Lisa. Il n'y a pas de mélange avec des eaux usées non traitées.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Une étude d'impact environnemental de l'activité minière sur les écosystèmes du bassin-versant en aval de la digue Lisa a été effectuée, et un programme de protection des espaces ou restaurations des zones affectées par l'accident du 8 janvier 2022 est en cours de réalisation. Le projet, formalisé au travers du Programme de restauration des zones dégradées (PRAD – *Degraded Areas Recovery Program*), a reçu l'accord des autorités environnementales locales fin 2023.

Autres activités éligibles (C24.20, M71.12, E38.32, Stockage d'hydrogène)

L'étude des vulnérabilités des activités du Groupe a été finalisée pour être en ligne avec les nouveaux standards d'analyse de la Taxonomie et de la CSRD. Des audits de sites commenceront en 2024 pour établir site par site l'adéquation des mesures déjà prévues avec les conclusions de l'étude, et si nécessaire, l'identification et le déploiement de nouvelles actions. En attendant ces audits, le Groupe a ainsi choisi de ne qualifier aucune activité suivant le critère de contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique, en dehors des CapEx spécifiques à la construction de la digue Lisa.

2.2.2.4.3 UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES

Le groupe Vallourec possède de nombreuses unités de traitement d'eau pour maximiser la recirculation et assurer une juste qualité à des fins industrielles ou sanitaires. Il s'agit d'une opération intégrée au processus de fabrication de tubes, qui ne génère pas de chiffre d'affaires en soi ni vente de produits ou de services de gestion de l'eau à un tiers. Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité n'est éligible à l'utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines.

2.2.2.4.4 TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A) Éligibilité

Suite à la revue complète du portefeuille d'activités et des produits du Groupe, la seule activité identifiée comme éligible à la Taxonomie, sur la base des activités listées en Annexes I, et II, III et IV du règlement délégué (UE) 2021/2139 est « Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux ». Celle-ci relève du code NACE 38.32 « Récupération de déchets triés ». Il s'agit du CapEx correspondant à la mise en service du broyeur de ferraille à Jeceaba, dont la contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique a été justifiée dans le paragraphe « Climat ».

B) Alignement

L'analyse des critères de contribution substantielle », « ne pas causer de préjudice important », ainsi que des « garanties minimales » ont conduit à l'alignement suivant :

	Activités éligibles		Activités alignées	
Activité au sens de la Taxonomie (code NACE)	**Chiffre d'affaires**	**CapEx**	**Chiffre d'affaires**	**CapEx**
Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux (E38.32)	0	8 M€	0	8 M€
	0 %	4 %	0 %	4 %

Tri et valorisation des matières des déchets non dangereux (E38.32)

A. Contribution substantielle

L'investissement dans le broyeur permet l'utilisation de ferraille de moindre qualité. Ce CapEx de plus de 8 millions d'euros en 2023 répond aux critères de contribution substantielle à la transition vers une économie circulaire.

La ferraille est collectée, transportée et séparée pour être entreposée à côté de l'aciérie de Jeceaba avant tri et broyage.

Le taux de recouvrement de matière utile est de 75 %. Il est donc supérieur au seuil de 50 % fixé.

Un système de gestion des déchets est mis en place, conformément à la norme ISO 14001 et à la politique de réduction, réutilisation et recyclage du Groupe.

Le matériau issu du process permet la substitution effective de fonte produite à partir de minerai, économisant ainsi cette ressource ainsi que l'eau, le charbon de bois et l'énergie nécessaire à la fabriquer.

B. « Ne pas causer de préjudice important »

a) Atténuation au changement climatique

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 ne présente pas de critère sur ce point.

b) Adaptation au changement climatique

La mise à jour de l'étude des risques face au changement climatique répond aux critères de l'annexe A du règlement délégué (UE) 2021/2139 (cf. 2.2.2.4.1 « Méthodologie »).

c) Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

L'analyse réalisée par le Groupe s'est basée sur les certificats ISO 14001 des sites de production d'acier et de tubes sans soudure situés au Brésil. Ces audits réalisés par des organismes tiers, permettent au Groupe de mettre en place les meilleures pratiques, conformément à l'annexe B du règlement délégué (UE) 2021/2139.

d) Prévention et contrôle de la pollution

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 fait référence à l'emploi des meilleures techniques disponibles pour la valorisation de déchets non-dangereux, couvrant le broyage de ferrailles métalliques récupérées.

Au sein du processus Vallourec, la procédure de caractérisation des déchets admissibles pour le broyeur est définie, de sorte à exclure les éléments indésirables. Le suivi de l'inventaire est réalisé, lequel permet de calculer les parts d'acier recyclé provenant de sources externes et internes consolidées au niveau Groupe. Les produits obtenus sont effectivement utilisés pour la fabrication d'acier dans le four à arc, et l'installation dispose de technologies de tri en amont, telles que des tambours magnétiques.

e) Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le site de Jeceaba est certifié ISO 14001, incluant les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes environnants.

2.2.2.4.5 PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE LA POLLUTION

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 14 du règlement 2020/852, aucune activité ne peut être considérée comme apportant une contribution substantielle à la prévention et à la réduction de la pollution.

2.2.2.4.6 PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Au regard de la liste des activités éligibles à la Taxonomie définie en début de chapitre et conformément à l'article 15 du règlement 2020/852, aucune activité ne peut être considérée comme apportant une contribution substantielle à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau

ODD 6.3, 6.4

En 2023, la quantité totale d'eau mise en œuvre sur l'intégralité du périmètre du Groupe a représenté près de 9,8 millions de m^3, eau de pluie incluse. En 2022, ce volume était de 10,3 millions de m^3, eau de pluie incluse. L'eau prélevée représente environ 60 % des ressources totales exprimées en masse, ce qui témoigne de l'importance de poursuivre l'amélioration de sa gestion.

L'utilisation de l'eau au sein du Groupe est suivie par process pour assurer un monitoring spécifique :

- 38 % de cette quantité concerne la Mine. Toutefois, toute cette eau n'est pas consommée. Une grande partie provient des pompages dans les puits permettant de maintenir la stabilité des terrains lors de l'excavation. De l'eau de pluie ou de ruissellement est également pompée depuis le fond de la Mine. Ces eaux sont soit rendues au milieu naturel, soit utilisées pour le traitement du minerai. En cas de déficit d'apport en eau pour les besoins du process, des prélèvements d'eau de rivière sont effectués.
- 3 % est consommée par la Forêt, afin en particulier de faire pousser les nouveaux plants. L'eau de pluie arrosant naturellement les surfaces exploitées sur lesquelles les arbres poussent n'est pas comptabilisée dans le reporting.
- 6 % est consommée par l'unité de Pelletisation, en particulier lors du processus d'agrégation du minerai.
- 54 % est consommée pour la Fabrication d'acier et de tubes, en particulier pour les usages suivants :
  - le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes) ;
  - le refroidissement des tubes après traitement thermique ;
  - la solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
  - les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication ;
  - les évacuations de substances de process dissoutes ou non ;
  - les usages sanitaires des personnels employés sur les sites.

Au total, 11 % des besoins en eau relatifs à la production d'acier et de tubes sont satisfaits par la récupération d'eau de pluie. Cela représente un volume collecté de 577 milliers de m^3 en 2023.

Répartition de l'eau prélevée par site en 2023, eau de pluie incluse

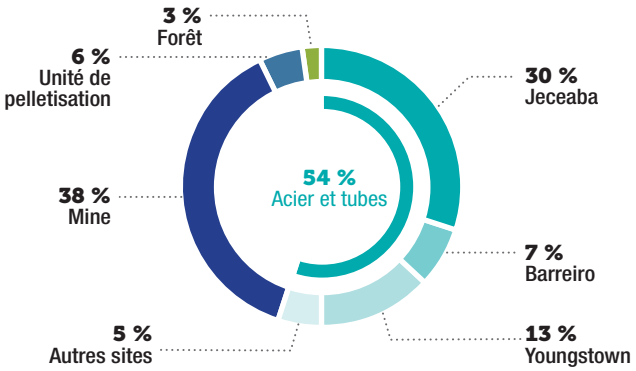

2.2.3.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle

L'eau est un bien commun, indispensable au quotidien des communautés vivant à proximité des sites et partie intégrante du process de production de l'entreprise. L'analyse du potentiel stress hydrique induit par le changement climatique est donc un enjeu majeur pour la planète et l'accès à l'eau, d'autant plus dans un contexte de risques de conflits d'usage. L'usage de l'eau par Vallourec fait donc l'objet d'un suivi particulier pour minimiser les retraits dans l'environnement tout en anticipant les risques de pénurie.

I) 2011-2022 : UNE PREMIÈRE PHASE D'ÉTUDES

Initiée en 2011, et reconduite en 2015 puis en 2018, le Groupe a évalué son « Empreinte Eau » sur les bassins-versants grâce à l'indicateur appelé *Water Impact Index* (indice d'impact sur la ressource en eau). Les sites les plus importants avaient été étudiés, entre autres, en France (Aulnoye-Aymeries), en Chine (Tianda), en Arabie Saoudite (VSA), aux États-Unis (Youngstown, Houston), au Brésil (mine de fer de Pau Branco, Barreiro et Jeceaba). Les sites allemands (Mülheim, Rath) et Français (Montbard) aujourd'hui fermés faisaient également partie de l'étude.

L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, de la qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions des conditions des bassins-versants, un facteur de stress plus précis a été utilisé dans l'étude : l'indicateur AWARE, développé en 2016 dans le cadre du projet universitaire WULCA *(Water Use in Life Cycle Analysis).*

II) 2023 : AJOUT DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE À L'ANALYSE

En 2023, l'étude d'exposition et de vulnérabilité de nos activités face au changement climatique, guidée par l'expertise et les modèles climatiques d'un consultant spécialisé (cf. paragraphe 2.2.2.3), a permis de préciser l'impact du changement climatique sur le stress hydrique. Celui-ci définit une situation critique qui apparait lorsque les ressources en eau disponibles sont inférieures à la demande en eau.

Dans cette nouvelle étude, les besoins en eau sont quantifiés en prenant en compte la demande pour :

- usage domestique et industriel, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population ;
- l'irrigation des terres, estimée à partir de la demande des plants en fonction des conditions météorologiques, de la densité des cultures, des surfaces totales cultivées, et des rendements du processus d'irrigation ;
- les besoins du bétail, extrapolé à partir du produit intérieur brut et de la population.

Les ressources en eau sont calculées en intégrant, entre autres, la variation des précipitations sur un bassin-versant, la porosité des sols, l'apport en eau de rivières, la capacité aux nappes phréatiques à se remplir, la rétention d'eau dans les sols, les chutes de neige, la végétation présente.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du stress hydrique à horizon 2030 et 2050 dans le scénario SSP 5-8.5. Par souci de lisibilité, seules les valeurs annuelles du stress hydrique figurent, et l'on peut considérer :

- une situation de stress hydrique pour un index entre 40 et 60 ;
- une situation de fort stress hydrique pour un index entre 60 et 80 ;
- une situation de stress hydrique extrême pour un index supérieur à 80.

Indice de rareté de l'eau par site illustrant les zones en potentiel « stress hydrique » à horizon 2050

			SSP5-8.5	
		Référence	2030	2050
FRANCE	Aulnoye	67,2	75,5	95,9
INDONÉSIE	PTCT	7,5	5,6	7,2
CHINE	Tianda	6,7	6,1	6
	VCHA	22,6	20,7	19,7
ARABIE SAOUDITE	VSA	> 100	> 100	> 100
SINGAPOUR	Singapour	4,3	4,9	5,3
MEXIQUE	VAM Mexico	11,8	15,6	14,9
ÉTATS-UNIS	Muskogee	25,5	36,4	32,8
	Houston	28,7	36,3	50,1
	Youngstown	5,3	6,2	7,1
	Houma	0,2	0,3	0,3
BRÉSIL	Florestal	10,2	17,7	17,8
	Mineracao	10,2	17,7	17,8
	Jeceaba	7,2	13,6	12,7
	Barreiro	10,2	17,7	17,8

Cette analyse nous permettra d'affiner notre stratégie au regard de la réduction des prélèvements d'eau dans l'environnement, en prenant en compte les apports et les besoins du bassin-versant.

- les sites d'Aulnoye-Aymeries en France et de VSA en Arabie Saoudite ont déjà implémenté des mesures leur permettant d'être résilients aux conditions de stress hydrique soulignées par l'étude, grâce à la recirculation d'eau et l'utilisation d'eau de mer. Ces mesures sont d'autant plus pertinentes que le manque d'eau pourrait s'intensifier avec le réchauffement climatique ;
- sur le site de Houston aux États-Unis, le stress hydrique pourrait devenir notable sur le moyen ou long-terme. Ce site fait déjà partie des plus performants du Groupe en matière de quantité d'eau prélevée par tonne de tube traitée ;
- les aciéries, sites les plus consommateurs d'eau de par la nature de leur activité, sont situées sur des bassins versants les plus irrigués au sein du Groupe, lesquels ne se trouvent a priori pas en situation de stress hydrique. Du fait des volumes importants prélevés de manière très localisée, il convient toutefois de déployer la feuille de route relative à la réduction des consommations d'eau sur ces sites (c.f. 2.2.3.3 Les actions clés sur 2017-2025).

III) ANALYSES DU RISQUE PAR SITE ET PLAN D'ACTIONS

Les sites industriels du Groupe présentent des degrés de résilience différents aux risques liés à l'approvisionnement en eau. Conformément à l'analyse de risque exposée ci-dessus, le Groupe porte une vigilance accrue sur les sites suivants :

- le site d'Aulnoye-Aymeries utilise de l'eau de pluie collectée sur son site. L'utilisation de ce volume au regard des tonnes produites a donc peu d'impact, malgré un bassin fragile ;
- Youngstown (site intégré avec une aciérie électrique et deux laminoirs) et Houston (plusieurs ateliers de finition) ont une consommation d'eau maitrisée. Par ailleurs, la région de l'Ohio (qui concerne Youngstown) possède de nombreux barrages et rivières fournissant une eau de bonne qualité.
- au Brésil, l'usine de Barreiro est située dans une zone urbaine en expansion. L'eau de ville utilisée est donc en concurrence avec les besoins de la population. À Jeceaba, l'usine dispose d'un haut-fourneau, d'une aciérie électrique et d'un laminoir ainsi que des ateliers de finition. La demande en eau n'est donc pas négligeable. L'eau est prélevée en rivière, traitée en interne puis restituée au milieu naturel en grande partie. La mine de Pau Branco, pompe de très grandes quantités d'eau pour pouvoir accéder au minerai, et maintenir la stabilité des piles. Toutefois, cette eau est rendue en grande partie au milieu naturel ;
- le site de Tianda en Chine a mis en place des bassins de récupération de l'eau de pluie et consomme de l'eau de ville, mais l'indicateur de stress hydrique reste très faible dans cette région ;
- enfin, Vallourec Saudi Arabia utilise de l'eau de mer dessalée, ce qui permet d'éviter l'utilisation des ressources en eau très rares dans la région, comme en témoigne l'indicateur de stress hydrique.

En conclusion, l'impact des prélèvements de l'eau sur les sites du Groupe apparaît raisonnable, grâce aux efforts de gestion entrepris. Toutefois, le Groupe doit rester vigilant en intégrant les risques climatiques dans son processus de gestion des risques de l'entreprise.

2.2.3.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets : un plan d'action spécifique à la réduction des prélèvements est piloté par les responsables environnement des sites et sa mise en œuvre opérationnelle fait l'objet d'un suivi trimestriel lors des Comités environnement groupe auxquels participent un membre du Comex et la Division Environnement Groupe.

En 2019, le Groupe s'est publiquement engagé à réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne traitée par rapport à 2017 ; pour toutes les activités du segment « acier et tubes ». La pertinence de cet engagement, qui a permis au Groupe d'engager un plan d'action dès 2019 a été soulignée par :

- l'analyse de double matérialité ; qui a fait apparaître l'importance de la gestion de la ressource en eau (cf. chapitre 2, Introduction « Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité ») ;
- l'analyse de risques liés au changement climatique ; qui a mis en évidence une augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse (cf. « Analyse du risque par site et plan d'actions ») ;
- les nouvelles réglementations CSRD et Taxonomie, listant l'usage de l'eau comme l'un des six piliers environnementaux structurant pour une entreprise (cf. 2.2.2.4 « Taxonomie européenne »).

Le Groupe poursuivra ses efforts pour atteindre son objectif en 2025, et aligner ses objectifs de réduction des consommations avec les standards internationaux les plus à jour.

Par ailleurs, le groupe Vallourec s'était engagé en 2019 à répondre annuellement au « questionnaire Eau » du CDP, afin de faire évaluer par un tiers indépendant le sérieux de sa démarche et les résultats de ses actions. Vallourec a obtenu en 2023 la note de B, dans la lignée de ses résultats de 2020 et 2021. Ce résultat est bien meilleur que celui de sa branche professionnelle « Fusion, affinage et formage des métaux » évaluée à C. Ces résultats montrent que l'entreprise est capable de répondre aux exigences grandissantes de ses parties prenantes, et ce continument depuis 2020.

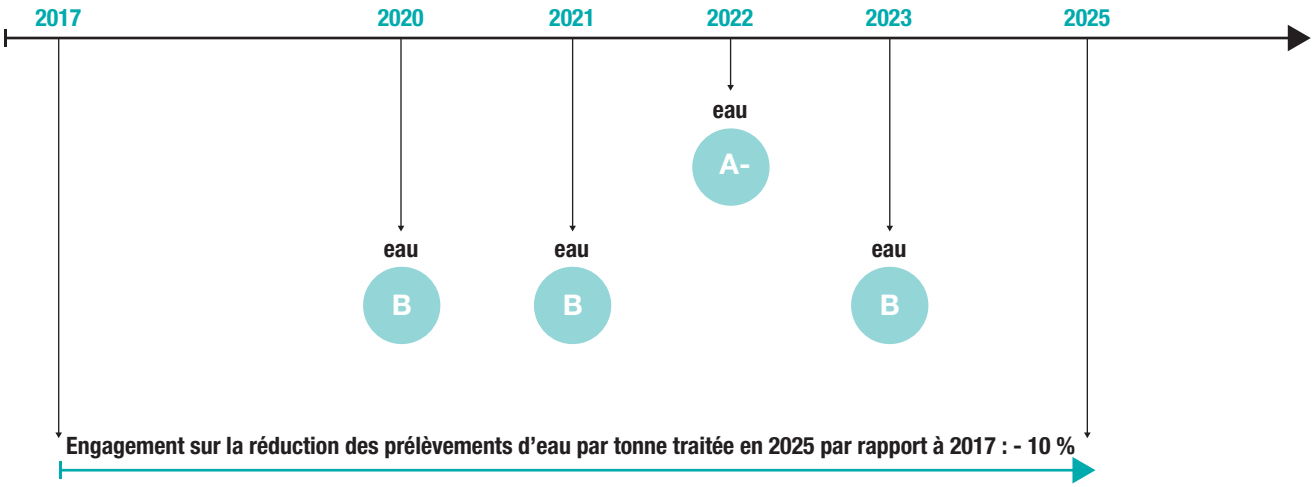

2.2.3.3 Les actions clés sur 2017-2025

Au cours de ces dernières années, Vallourec s'est attaché à mettre en place des outils permettant de capter les eaux pluviales et d'élever le taux de recirculation. Les principales actions entreprises sur 2017-2022 sont les suivantes :

- le site de Barreiro au Brésil a installé un réservoir tampon de 1 500 m^3 pour le stockage des excédents d'eau de process et d'eau de pluie en vue d'une utilisation ultérieure. Ce réservoir a ainsi permis de réduire notre prélèvement en eau de ville ;
- Vallourec Florestal au Brésil a investi dans l'amélioration de l'étanchéité du sol et dans un réservoir de stockage d'eau. Grâce à ces actions, ce sont ainsi près de 16 000 m^3 d'eau qui n'ont pas à être prélevés dans le milieu naturel annuellement, réduisant ainsi la consommation d'eau de la pépinière ;
- aux États-Unis, depuis le début de l'année 2020, le laminoir FQM de VSTAR Youngstown récupère de l'eau de pluie, permettant ainsi de réduire sa consommation d'eau potable. Les descentes d'eau pluviale connectées à la toiture de la station de traitement des eaux, d'une surface de 8 000 m^2, ont été déviées vers les ouvrages de traitement, permettant de réinjecter l'eau de pluie dans les circuits d'eau de l'usine. Le site a poursuivi ses efforts pour atteindre 99 % de recirculation en augmentant l'efficacité du contrôle des déclencheurs de décharge automatique ;
- en Indonésie, le site a mis en place trois cuves de récupération d'eau de pluie afin de collecter les eaux de ruissellement des toitures. Le réseau de distribution, depuis le premier trimestre 2022 réutilise cette eau de pluie au niveau de la production et réduit ainsi les prélèvements dans le milieu naturel.

En 2023, les avancées majeures suivantes sont à noter :

- en Indonésie, l'installation de compteurs d'eau permet un meilleur suivi des consommations. La collecte d'eau de pluie, considérée jusqu'à présent comme eau de surface, sera comptabilisée comme telle l'année prochaine ;
- le site de Tianda en Chine a mis en service deux bassins de récupération d'eau de pluie et des pompes avec l'objectif d'économiser 18 000 m^3 d'eau de ville par an, correspondant à 15 à 20 % de la consommation totale d'eau ;
- le site de Jeceaba au Brésil a changé le système de distribution d'eau de refroidissement des laitiers du haut-fourneau ainsi que des équipements liés au four de l'unité de pelletisation.

Le Groupe prépare également sa feuille de route pour les années à venir avec les actions suivantes :

- le site de Youngstown aux États-Unis a finalisé l'étude pour la mise en service d'un bassin de récupération d'eau de pluie. L'eau sera prioritairement utilisée pour l'arrosage des routes, permettant un contrôle de la poussière ;
- le site de Jeceaba au Brésil a prévu le remplacement de tours de refroidissement pour son aciérie ;
- la mise en place de systèmes de mesure pour contrôler la consommation d'eau par process et déceler en temps réel toute fuite anormale. Les sites du Brésil et de l'Asie sont concernés par la mise en place de tels outils ;
- la promotion de « Best Practices » au sein des sites et partager les connaissances et les process en cours dans les sites les plus vertueux en la matière ;
- le suivi de la mesure mensuelle des prélèvements et rejets d'eau au niveau corporate, et trimestrielle par le Comité environnement pour maintenir un haut niveau de responsabilisation sur les performances de chaque site.

2.2.3.4 La mesure de nos performances

I) SUIVI DE NOTRE ENGAGEMENT

Le Groupe a annoncé en 2019 son engagement de réduire de 10 % ses prélèvements d'eau en 2025 par tonne de tubes traitée pour le segment « acier et tubes » par rapport à 2017.

Le Groupe note tout d'abord une forte augmentation des consommations d'eau en 2020. Les consommations d'eau spécifiques y ont atteint un pic à 1,62 m^3 par tonne traitée. La crise économique et sanitaire brutale en est la principale cause, de par essentiellement un fonctionnement perturbé des usines en lien avec des périodes de sous-activités et des arrêts/redémarrages à répétition.

Depuis, les prélèvements d'eau sont en forte baisse, grâce à la mise en place de systèmes de mesure et au remplacement d'équipements défectueux (cf. 2.2.3.3 « Les actions clés sur 2017-2025 »). Sur l'année passée, les prélèvements d'eau sont passés de 1,31 m^3/tonne à 1,29 m^3/tonne.

Au cours de l'année 2023, la récupération d'eau de pluie a également progressé. Cela permet à Vallourec de réduire ses prélèvements d'eaux de surface et de nappe, faisant chuter la consommation nette (eau de pluie déduite) de 1,19 m^3/tonne traitée à 1,15 m^3/tonne sur le segment « acier et tubes », une réduction de près de 3 % par rapport à 2022.

Prélèvements d'eau dans les unités de production* (hors récupération d'eau de pluie)

Année	Prélèvements d'eau totaux *(m^3)*	Prélèvements d'eau par tonne traitée *(m^3/tonne)*
2016	5 672 035	1,85
2017	6 179 371	1,36
2018	6 889 346	1,25
2019	6 412 443	1,21
2020	5 711 575	1,62 (1,38)
2021	6 614 828	1,58 (1,35)
2022	6 464 419	1,31 (1,19)
2023	**5 300 653** ☑	**1,29 (1,15)**

* *Pour les aciéries, les tuberies, les lignes de finition et les services associés. Seules les valeurs entre paranthèses excluent l'eau de pluie.*

Les progrès en matière de consommation d'eau ont donc pu être mesurés tangiblement. Toutefois, le Comité environnement groupe note l'importance de déployer rapidement sa feuille de route pour arriver aux résultats escomptés en 2025.

II) CAS SPÉCIFIQUE DE LA MINE

La mine de fer « Pau Branco » de Vallourec Mineração est située sur le territoire des villes de Nova Lima et de Brumadinho, dans l'État du Minas Gerais (Brésil).

Prélèvements d'eau nécessaires aux procédés de la mine « Vallourec Mineração »

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de minerai *(tonnes)*	4 394 245	4 693 317	6 269 028	7 904 437	8 297 517	4 069 231	7 070 272
Prélèvements d'eau totaux *(m^3)*	2 967 715	3 097 651	2 862 980	4 222 303	3 754 433	3 078 069	3 697 115
m^3/tonne de minerai	0,68	0,66	0,46	0,53	0,45	0,76	0,52

Depuis 2015, un nouveau procédé de traitement du minerai est mis en œuvre ; il consiste à presser et filtrer le mélange eau/déchets miniers (« tailings ») issu du procédé au lieu de l'épandre comme précédemment dans une zone de dépôt hydraulique de 3 millions de mètres cubes, retenue par un barrage. Cela a permis de réduire le taux d'humidité du mélange, qui est passé de 70 % à 15 %, et de constituer un stockage « à sec » sur le terrain de la mine, ce qui supprime tout risque de tenue du barrage, désormais hors service, tandis que les eaux collectées sont réutilisées. Ce procédé fait référence dans la profession et en 2017, la mine de Vallourec a reçu le trophée annuel « Environnement » du Groupe.

En 2020, la mise en place du projet d'extension a permis à la mine d'augmenter sa production de 26,1 % par rapport à l'année précédente, essentiellement en seconde partie d'année. Cependant, ces travaux, cumulés à une saison très sèche, ont impacté son prélèvement d'eau qui a augmenté de 47,5 % à cause de l'augmentation du trafic, de l'arrosage plus fréquent des routes et du nettoyage réglementé des engins et camions. Il en a résulté une élévation temporaire du ratio à la tonne durant cette période.

En 2021, la fin des travaux et la mise en place des standards d'exploitation ont permis de revenir à un rapport m^3/tonne de minerai plus faible qu'en 2019.

En 2022, l'incident survenu en janvier (voir paragraphe 2.2.2.1) a conduit à un arrêt d'exploitation de plusieurs mois. Cependant, afin de maintenir la stabilité de la mine, les circuits de prélèvements d'eau ont continué à fonctionner impactant par conséquent le ratio spécifique de 0,76 m^3 d'eau/tonne de minerai.

En 2023, la reprise de l'activité a conduit à revenir à un ratio du niveau de la période 2019-2021, soit 0,52 m^3/tonne.

III) SUIVI DES ENTRÉES ET SORTIES D'EAU

En 2019 et 2020, nous avons mené un travail conséquent afin d'améliorer notre compréhension des différents usages de l'eau par les aciéries, les laminoirs et les unités de finition, et ainsi mieux les réduire. C'est ainsi que depuis 2021, nous dressons chaque année le bilan **eau** qui nous permet d'identifier tous les rejets non canalisés.

Le bilan 2023 est le suivant sur le périmètre « acier et tubes » (hors mine, pelletisation et forêt) :

Entrées*

Type d'eau	m^3	%
Eau de ville	1 834 394	35 %
Eau de surface	2 417 690	46 %
Eaux souterraines	472 001	9 %
Eau de pluie	576 568	11 %
TOTAL DES ENTRÉES	**5 300 653** ☑	**100 %**

* *La somme peut être différente du total à cause des arrondis.*

Sorties

Usage de l'eau	m^3	%
Rejet vers station externe	878 440	17 %
Rejet vers station interne	1 412 339	27 %
Évaporation	2 503 871	47 %
Irrigation et arrosage	354 714	7 %
Fuites et déversements	106 099	2 %
Eau dans les déchets	45 193	1 %
Écart de stocks	(2)	0 %
TOTAL DES SORTIES	**5 300 653**	**100 %**

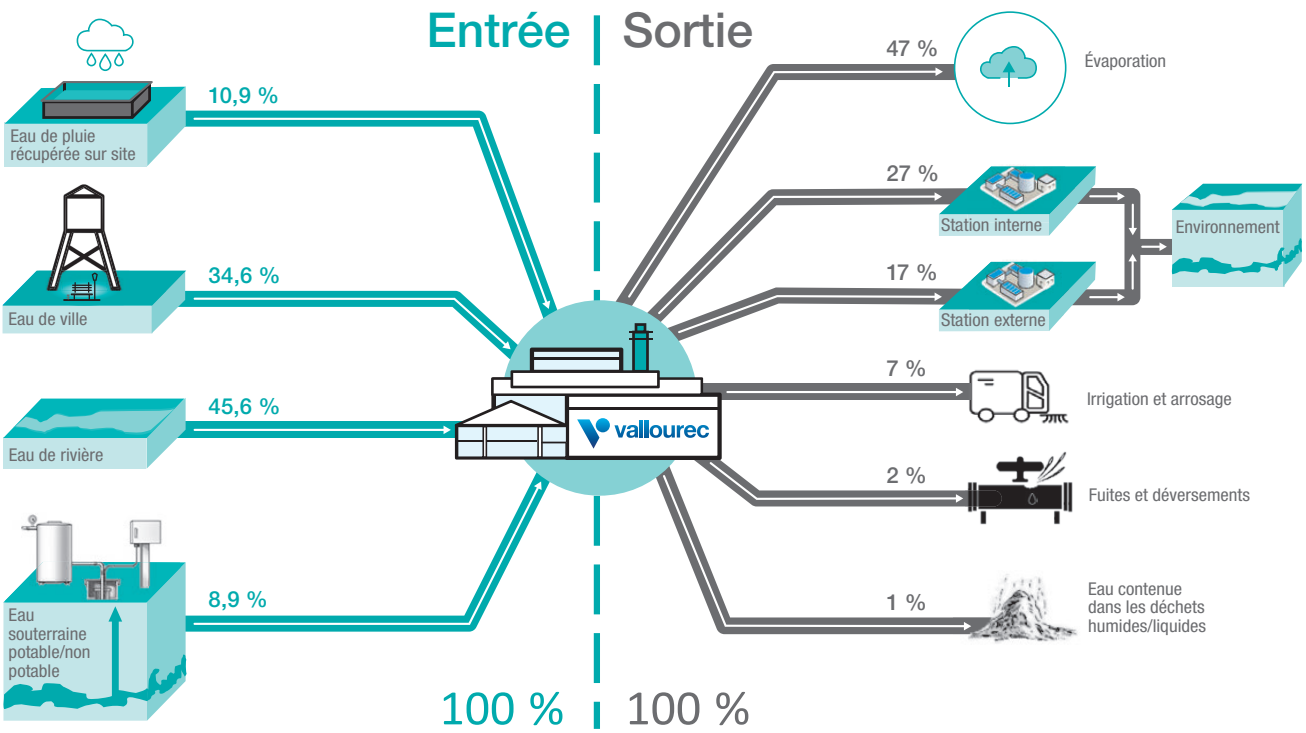

2.2.4 Prévenir les risques de pollution

ODD 6.3, 12.4, 12.5, 14.1

2.2.4.1 Les risques de pollution de l'eau, de l'air et des sols, les risques liés aux substances dangereuses et aux nuisances sonores

Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies ainsi que des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux [(1)], susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels évènements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités de production que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés, inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits déchets dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales. Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

(1) Notamment les produits CMR (cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques).

2.2.4.2 Rejets dans l'eau

I) STRATÉGIE

Au-delà de la recherche d'optimisation de la ressource Eau (développée dans le paragraphe 2.2.3), l'ambition de Vallourec est également de diminuer les quantités d'eaux industrielles rejetées dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, et ce, par exemple, en augmentant significativement le recyclage interne.

Par ailleurs, les sites surveillent leurs rejets polluants en accord avec les législations locales et le Groupe communique annuellement sur le total des rejets dans le milieu naturel.

II) PLANS D'ACTIONS

Notre plan d'actions a été décliné dans chaque zone géographique en fonction des enjeux locaux. À titre d'exemples :

- au Brésil, le site de Barreiro a travaillé sur la qualité de ses effluents afin de pouvoir effectuer ses rejets directement dans le cours d'eau et ainsi soulager la station de traitement d'eau de la ville. Grâce à la réduction de ses effluents, cette dernière peut donc se focaliser sur le traitement d'autres effluents d'eau et augmenter la disponibilité en eau potable des populations locales. Cette initiative a été validée par les autorités environnementales du Minas Gerais ;
- le site de Jeceaba a quant à lui mis en place l'automatisation du système de dosage des produits chimiques de traitement des effluents, apportant ainsi une plus grande fiabilité au processus de traitement ;
- aux États-Unis, le site de Youngstown a optimisé en 2022 les traitements chimiques des effluents de façon à réduire significativement le niveau de solides dissous. Ceci a permis de recycler une partie plus importante de l'eau et donc de réduire les prélèvements d'eau et les rejets d'eau dans la station d'épuration de la ville.

III) PERFORMANCES

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée.

Le bilan 2023 s'établit ainsi à :

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
MES (matières en suspension) *(tonnes)*	15,7	17,1	37,5	91,5	42,3	26,0	23,4
DCO (demande chimique en oxygène) *(tonnes)*	63,6	77,2	125,0	71,1	49,1	94,1	99,9
DBO (demande biologique en oxygène) *(tonnes)*	9,7	18,0	30,6	15,4	11,2	7,2	3,5
HCT (hydrocarbures totaux) *(tonnes)*	0,40	0,35	0,15	0,11	0,08	0,33	1,15
Métaux lourds* *(tonnes)*	0,75	0,46	0,46	0,30**	0,64**	0,66	0,53

* *As, Cd, Cr, Cu, Hg, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn.*

** *Les données 2020 et 2021 ont été corrigées suite à la détection d'une erreur sur un site fortement contributeur.*

Par rapport à l'année 2022, l'ensemble des paramètres surveillés reste stable, en accord avec les volumes d'eau déchargés dans l'environnement. Une diminution des matières en suspension (MES) a été observée, résultant des renforcements des procédures de surveillance et des réajustements apportés aux traitements des eaux mises en place en 2022 sur le site de Jeceaba. En ce qui concerne les métaux lourds, une réduction notable des rejets a été constatée, principalement due à la réduction de l'activité sur les sites en Allemagne et au transfert de certaines activités vers le Brésil.

La demande biochimique en oxygène (DBO) a continué de diminuer, grâce à l'amélioration de l'efficacité des bioréacteurs sur le site de Jeceaba, démontrant notre engagement à améliorer la qualité de nos rejets d'eaux usées. Le niveau d'hydrocarbure (HCT) reste bas en lien avec le niveau d'activité et les diverses actions menées pour limiter les fuites d'hydrocarbures dans les circuits. En 2023, notre site de Jeceaba a toutefois enregistré un incident qui a conduit à un faible rejet de 1 tonne sans incidence.

En 2023, cependant, la demande chimique en oxygène (DCO) a enregistré une légère augmentation, principalement due à la nature des rejets associés à notre activité.

Il est important de noter que malgré ces variations, tous nos rejets respectent scrupuleusement les limites réglementaires définies pour nos sites. Aucune non-conformité n'a été relevée.

2.2.4.3 Rejets dans l'air

I) STRATÉGIE

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter.

II) PLANS D'ACTIONS

Les rejets produits par les usines sont des composés gazeux et des particules.

A) Les composés gazeux

- Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO_2) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et des programmes de maintenance permettent de remplacer des brûleurs anciens par des brûleurs plus économes ou « bas NOx » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission.
- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, en coordination avec les fournisseurs de produits et la communauté de procédé et, en cas d'impossibilité, pour canaliser et traiter les émissions. S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement conformes à la réglementation applicable.

B) Les particules

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries et les laminoirs à chaud. Les systèmes de captation sont en place pour réduire continûment les émissions correspondantes.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière… La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel, etc.) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de macadam. Elles peuvent être également arrosées en période sèche pour limiter les réenvols.

III) BILAN DES ÉMISSIONS ANNUELLES

Émissions atmosphériques *(en tonnes par an)*	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**
COV	319	260	535	481	420	368	329	471
NOx	492	633	719	691	514	495	540	492 ☑
SO_2	4,4	5,9	6,4	4,4	4,0	4,4	4,8	4,3
Particules	na	na	487	571	1 134	668	882	662

En 2023, les émissions de gaz de combustion (NOx et SO_2) ont diminué du fait d'une baisse de la consommation de gaz naturel liée à la stratégie « value over volume » de l'entreprise.

Les émissions de particules ont enregistré une baisse significative, revenant ainsi à leur niveau de 2021. Cette réduction s'explique principalement par plusieurs optimisations apportées aux systèmes de captation des poussières avec des travaux de maintenance réalisés. Il est important de souligner que la majeure partie des émissions de particules est associée à l'activité de notre aciérie au Brésil. Cependant, il convient de noter que ces émissions de particules ont également diminué sur notre tuberie de Jeceaba (Brésil) grâce à une meilleure maîtrise des procédés de captation.

En 2023, les émissions initiales de composés organiques volatils (COV), avant leur capture et leur filtration, ont connu une augmentation en raison de la reprise des activités sur les lignes de finition et de revêtements. Néanmoins, nos sites demeurent engagés dans l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation de solvants. À titre d'exemple, sur le site de Vallourec *Oil & Gas* d'Aulnoye-Aymeries, nos équipes de recherche et développement et méthodes ont amélioré les performances techniques pour élargir la gamme de produits qualifiés utilisant des peintures à base aqueuse, réduisant ainsi l'utilisation de solvants. Parallèlement, elles ont travaillé sur l'optimisation des systèmes de pulvérisation, réduisant les quantités de produits pulvérisés. De plus, une étude est en cours pour une transition vers des bases aqueuses, ce qui permettrait de quasiment éliminer les émissions de la ligne. En Arabie Saoudite, les équipes ont travaillé sur les systèmes de nettoyage des buses afin de ne plus consommer de solvant pour cette opération. Certains produits émetteurs de COV, largement utilisés par les équipes de maintenance, ont également été substitués.

Afin d'améliorer la qualité du suivi de ses émissions atmosphériques de gaz et de particules, le laminoir de Tianda Chuzhou (Chine) a équipé en 2019 les cheminées de ses fours d'analyseurs de gaz permettant des mesures en continu.

En 2020, nous avons travaillé à la réduction des émissions de particules et de composés organiques volatils (COV) de l'usine de finition de notre site de Tianda Chuzhou (Chine). Ainsi, nous avons mis en place un système de captation et de filtration des poussières métalliques émises par le meulage des tubes, installation isolée phoniquement.

Au niveau des ateliers de finition, nous avons amélioré la collecte et l'aspiration des COV et implanté des filtres à charbon actif pour les piéger.

2.2.4.4 Rejets dans les sols

I) STRATÉGIE

De par l'ancienneté de ses sites industriels et de leur emplacement, le Groupe est soucieux de maintenir les sites sous surveillance et ainsi réagir rapidement en cas de détection de pollution des sols.

II) ACTIONS MENÉES

A) Établissements français

Compte tenu de l'ancienneté des sites, et en fonction des besoins, des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans contrainte de la part des administrations. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités (DREAL et préfecture), une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Le site de Cosne-sur-Loire, dont l'activité a été arrêtée en 2017, fait l'objet d'une surveillance continue des eaux souterraines grâce aux tubes piézométriques installés. Le site a été entièrement nettoyé après sa cessation d'activité. Vallourec suit les prescriptions des autorités environnementales afin de permettre sa réhabilitation. Une démarche est toujours en cours avec la ville de Cosne pour trouver une solution de réhabilitation. En 2024, des actions seront lancées avec un prestataire externe afin de définir une stratégie de dépollution pour le site.

À Aulnoye-Aymeries, l'ancien dépôt de matériaux divers a fait l'objet d'investigations souterraines. Le site reste sous surveillance étroite. Une récente révision de l'étude sur la biodiversité a confirmé qu'il n'y avait pas d'impact sur la biodiversité du site.

À Montbard, l'ancien dépôt de matériaux fait lui aussi l'objet d'une surveillance des eaux souterraines suivant un arrêté préfectoral de 2002. Une synthèse de la qualité des eaux souterraines et une Interprétation de l'état des milieux (IEM) a été mené en 2023. Un piézomètre complémentaire a été posé pour améliorer la surveillance des eaux souterraines.

Le site de Déville-lès-Rouen, à l'arrêt depuis juin 2021, a été complètement mis en sécurité et l'ensemble des actions liées à l'arrêt de son exploitation ont été menées. Le site a lancé les travaux de dépollution des sols sur l'année 2023. Les prochains relevés prévus courant 2024 permettront de confirmer l'efficacité de la dépollution. En parallèle, les installations industrielles sont en cours de démantèlement.

Le site de Saint-Saulve, à l'arrêt depuis décembre 2022 est en cours de mise en sécurité. Des investigations complémentaires ont été menées en 2023 pour définir le niveau de pollution du site qui poursuit son processus de cessation d'activité.

Avant sa cessation d'activité, le site VALTI de La Charité-sur-Loire (Nièvre) a fait l'objet d'une dépollution locale conformément à un plan d'actions validé par les autorités environnementales.

B) Autres établissements

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un dépôt de laitier historique (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de la fonte) et une ancienne zone de traitement chimique sont sous surveillance continue. Les travaux de réaménagement du dépôt de boues historique sont en cours de finalisation (imperméabilisation et aménagement paysager). La qualité des eaux souterraines est surveillée périodiquement par un réseau de piézomètres.

Aux États-Unis, les terrains industriels sont loués. Des analyses de sols ont été conduites dans la majorité des sites préalablement au démarrage de l'exploitation par Vallourec, afin d'établir un niveau de référence. En effet, beaucoup de ces sites sont situés dans des zones au long passé industriel. À la connaissance de la Société, aucun incident significatif résultant des activités de production d'acier et de tubes exercées par Vallourec et conduisant à une pollution des sols n'a été enregistré.

2.2.4.5 Utilisation de substances dangereuses

Cette partie est abordée dans le chapitre consacré à la santé et sécurité (cf. paragraphe 2.3.2.1).

2.2.4.6 Nuisances sonores

I) STRATÉGIE

Par leur nature, les activités du Groupe génèrent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, les chocs entre les barres et entre les tubes, ou le procédé de laminage.

D'autre part, le groupe Vallourec souhaite protéger au mieux ses salariés et les riverains des bruits émis par les machines (aciéries, laminoirs, découpes), par les déplacements des produits (chocs entre barres ou tubes) et par les transporteurs (trains, camions).

Il met donc en place des actions ciblées pour prévenir de telles nuisances.

II) ACTIONS MENÉES

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

À cette fin, les actions suivantes ont été préconisées :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements des salariés et des prestataires dans les ateliers ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- réduire les nuisances en limites de propriétés et donc chez les riverains en s'appuyant sur des campagnes de mesures régulières ;
- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle ;
- réduire le bruit à la source.

La prévention et la limitation des nuisances sonores dans les ateliers et dans l'environnement sont des critères d'évaluation des projets d'investissement soumis à validation, et ce dès les premières phases de leur éco-conception.

Des mesures de niveau sonore avant puis après la réalisation des travaux sont le plus souvent demandées.

Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum, voire les supprimer. Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles

ODD 6.4, 9.4, 12.4, 12.5

2.2.5.1 Les risques liés à l'utilisation des ressources naturelles

La principale matière première, issue de ressources naturelles, qui intervient dans les procédés de fabrication des produits Vallourec, est l'acier. Les risques majeurs de Vallourec sont donc :

- une hausse du coût de l'acier qui entraînerait corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe ;
- des ruptures d'approvisionnement de ressources liées à la fabrication de l'acier, telles que le minerai de fer et le charbon.

L'acier a la particularité d'être recyclable à l'infini. En amont, l'objectif du Groupe est donc de s'approvisionner en acier recyclé et en aval, de recycler ou réutiliser un maximum les coproduits.

2.2.5.2 Notre stratégie et nos engagements clés

I) EN AMONT

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré pour une partie par les aciéries du Groupe et pour l'autre, provient d'achats extérieurs de barres et de lingots.

En interne, deux filières sont utilisées : la filière mixte haut-fourneau et fours à arc électrique à Jeceaba (au Brésil, permettant de produire de la fonte et d'utiliser de la ferraille) et la filière 100 % électrique à Youngstown (États-Unis). Grâce à ces filières internes, le Groupe favorise d'une part l'utilisation de charbon de bois produit à partir de sa forêt d'eucalyptus brésilienne et d'autre part le recyclage des ferrailles.

Le principal enjeu est de produire un acier limitant le prélèvement de ressources naturelles, c'est-à-dire nécessitant une moindre extraction de minerai de fer en milieu naturel. En parallèle, Vallourec vise à augmenter la part d'acier recyclé dans l'ensemble de ses achats extérieurs.

II) EN AVAL

Du fait de ses activités industrielles, le Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes.

D'ici 2025, Vallourec vise un taux de valorisation des déchets de 98 %, notamment par la réduction de moitié de l'enfouissement par rapport à 2019, pour arriver à 15 000 tonnes des déchets non valorisés.

Par ailleurs, sensible à la problématique des plastiques polluants, Vallourec a décidé en 2020 de mettre en place un reporting ciblé sur les déchets plastiques afin d'étudier les pistes possibles d'amélioration mais aussi de promouvoir leur valorisation.

2.2.5.3 Nos plans d'actions pour économiser les ressources naturelles

I) EN AMONT, L'EMPREINTE MATIÈRES PREMIÈRES

Pour élever l'efficacité de leurs processus, les aciéries s'attachent à formaliser avec précision leurs règles internes de fabrication et leurs besoins pour obtenir les nuances d'acier à élaborer tout en optimisant l'approvisionnement en ressources naturelles et l'efficacité énergétique des fours.

Depuis 2013, le Groupe réalise ainsi le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels.

II) EN AVAL, LE PROGRAMME « BY-PRODUCTS »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou coproduits à valeur ajoutée *(by-products)* et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du programme « By-products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes.

Par ailleurs, tout en suivant la règle des 3R (Réduire, Réutiliser, Recycler), nous nous sommes attachés à favoriser la valorisation matière au maximum et réduire la part des déchets destinés à l'enfouissement. Certains sites ont également mis en place des actions spécifiques permettant ainsi de réduire l'enfouissement ou l'incinération.

2.2.5.4 La mesure de nos performances

I) EN AMONT

Production interne et achats d'acier en 2023

Usine *(en tonnes)*	Intrants des hauts-fourneaux			Fonte produite
	Minerai	Pellets	Charbon de bois	
VSB Jeceaba	57 483	412 968	207 682	304 016
TOTAL	**57 483**	**412 968**	**207 682**	**304 016**

Usine *(en tonnes)*	Intrants des aciéries électriques			Ferrailles et fonte mises en œuvre
	Fonte achetée	Ferrailles	Dont % de recyclage interne	
VSB Jeceaba	28 388	511 764	25 %	824 534
Youngstown	10 913	484 755	12 %	495 668
TOTAL	**39 301**	**996 520**	**19 %**	**1 320 203**

En 2023, 19 % de la ferraille récupérée pour produire de l'acier provenait de sources internes, contre 17 % en 2022.

La filière électrique (aciéries de Youngstown et de Jeceaba) a représenté cette année 87 % de la production interne d'acier de Vallourec, cette part contribue à l'amélioration de la réduction de l'usage de matières premières naturelles du fait du recyclage des ferrailles.

Au Brésil, la part de la ferraille dans l'alimentation du four électrique est passée de 59 % en 2021, à 63 % en 2022 et 2023 notamment du fait des limitations de charge du haut-fourneau de Jeceaba.

Pour ce qui est des aciers achetés en 2023 pour fournir l'ensemble des régions du Groupe, la part de la filière « hauts-fourneaux » fut de 85 % contre 90 % en 2022. Ce recul s'explique par la fermeture des sites allemands (réduisant notre dépendance envers nos fournisseurs d'acier en Europe) à la substitution partielle d'acier recyclé produit en interne par de l'acier recyclé acheté à Nucor aux États-Unis, ainsi qu'à la croissance de la fourniture en aciers recyclés dans plusieurs pays comme en France ou en Chine.

Si l'on considère l'ensemble des aciers mis en œuvre (ceux produits et ceux achetés), la part de la filière électrique a augmenté de trois points entre 2022 et 2023 passant de 53 % à 56 %.

Bilan des flux massiques du Groupe, 2023

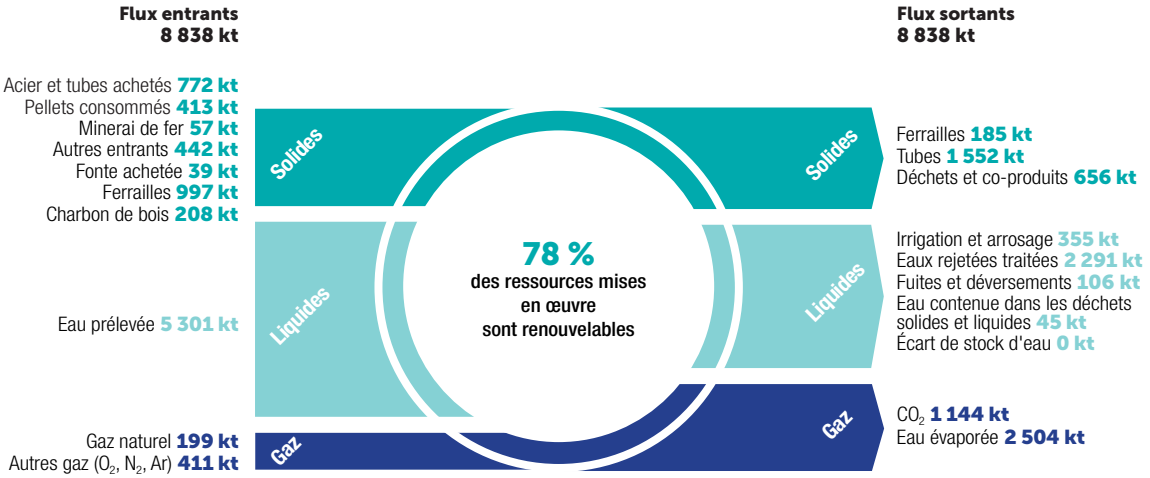

En 2023, la production expédiée de 1 552 kilotonnes de tubes a nécessité la consommation de 8,8 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, valeur en diminution de 21 % par rapport à 2022 (11,08 millions de tonnes). En valeur relative, Vallourec est passée de 5,1 tonnes d'entrants par tonne de tubes expédiés en 2019 à 6,2 tonnes en 2020, 6,7 tonnes en 2021, 6,2 tonnes en 2022 et 5,67 tonnes en 2023.

Il convient également de souligner que 78 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe. Ce chiffre était de 78 % en 2020 et 2021 et de 79 % en 2022. En 2023, le prélèvement de ressources non renouvelables a représenté 124 % de la production expédiée (ce chiffre était de 94 % en 2019, 138 % en 2020, 146 % en 2021 et 126 % en 2022).

Historique de l'empreinte matières premières

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entrants/sortants *(kt)*	10 786	12 843	11 739	9 841	10 914	11 077	8 803
Production expédiée *(kt)*	2 256	2 364	2 291	1 599	1 640	1 804	1 552
% de ressources renouvelables	85	80	81	78	78	79	78
Ratio expéditions/entrants *(%)*	21	18	20	16	15	16	18

II) EN AVAL

Valorisation des déchets

En 2023, 675 kilotonnes de déchets ont été produits, incluant la mine et l'unité de pelletisation, dont 2,9 % de déchets dangereux.

En 2023, le taux de déchets valorisés a atteint 97,6 %, et rejoint le taux atteint en 2021. Cette année, 15 930 tonnes de déchets n'ont pu être valorisés soit plus de 5 980 tonnes de moins par rapport à 2022. La réalisation des travaux et des investissements liés à la mise en place du nouveau périmètre de Vallourec s'est achevée en 2023. Le transfert de certaines activités de production d'une région à une autre, conjugué à la fermeture de sites, a conduit à la production de déchets non valorisables en 2022.

Indicateurs suivis pour la gestion des déchets, groupe Vallourec, 2017-2023

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets *(milliers de tonnes)*	459	697	731	669	551	674	803	675 ☑
Déchets/production traitée *(%)*	15	13	13	13	15,7	16,1	16,3	16,5
% de déchets dangereux	6,0	3,5	3,3	3,9	2,8	2,6	2,6	2,9
% de valorisation	94,4	94,0	95,5	95,8	97,0	97,6	97,3	97,6 ☑

La mine de fer de Mineração et l'unité de pelletisation de Jeceaba génèrent également beaucoup de déchets valorisés. Depuis 2019, certains sites ont affiné le tri des déchets afin d'accroître la part de valorisation. Le bassin de Houston a ainsi augmenté sa quantité de déchet valorisé. À Jeceaba, le haut-fourneau et le site de pelletisation utilisent des matières premières secondaires issues de la tuberie telles que les poussières, les déchets métalliques, les fines de minerai…

En plus des divers déchets ultimes, les boues demeurent le principal déchet qui est encore enfoui, malgré nos efforts pour améliorer leur séparation, une proportion significative reste encore difficile à valoriser.

Par ailleurs, la part des déchets plastiques est extrêmement faible par rapport au total de déchets industriels et représente 0,1 % du volume total des déchets générés. De plus, nous pouvons noter que 97,6 % de ces déchets plastiques industriels sont recyclés ou réutilisés.

Répartition des déchets produits en 2023 par le Groupe

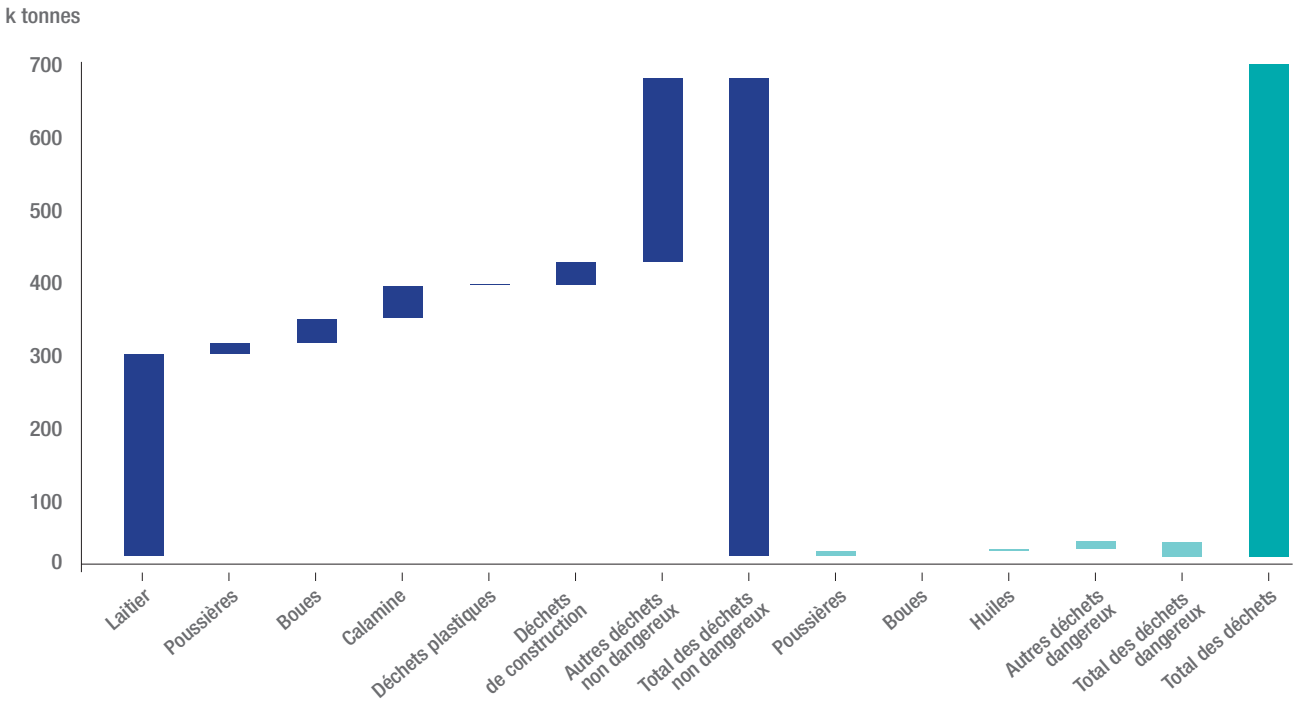

En se basant sur le principe des 3R « **Réduire, Réutiliser, Recycler** », les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet « By-products » sont les suivants :

- **Réduire :** diverses actions sont menées sur les sites pour réduire les volumes de déchets et surtout la part des déchets dangereux en lien avec la diminution du risque chimique.

  Par exemple, une étude R&D est en cours pour réduire l'utilisation de plastique dans la fabrication des protecteurs en utilisant des plastiques bio-sourcés et ainsi limiter notre impact. Notre site de Rio a mis en place un groupe de travail pour améliorer le tri et réduire la part de déchets dangereux. Aux États-Unis, le pH des déchets liquides de phosphatation est neutralisé afin de réduire le niveau de dangerosité et permettre ainsi d'utiliser les systèmes d'évapo-concentrateur.

  Le site de VAM à Houston a installé un système de neutralisation élémentaire des eaux usées (ENU) qui a permis au site de neutraliser toutes les eaux usées considérées comme corrosives et donc classées comme déchets dangereux selon les exigences réglementaires environnementales. Ces eaux corrosives étaient soit transportées hors du site pour être injectées dans un puits profond, soit traitées et rejetées. Le système de neutralisation qui garantit la non-dangerosité du déchet permet à ces eaux usées d'être évaporées. Grâce à l'installation de ce système et à l'utilisation d'évaporateurs d'eaux usées, le site a pu réduire ses rejets d'eaux usées de près de 95 %, ce qui lui a permis d'économiser en coûts d'élimination et de minimiser son empreinte écologique. Cette pratique a été déployée sur tous les sites de la région qui disposaient de ce type de déchet.

  La région North America a travaillé avec le service d'approvisionnement pour standardiser les contrats et identifier les fournisseurs qui contribuent aux déchets sur site. Cette standardisation prend en compte, par exemple, la reprise des déchets générés par les sous-traitants dans un contenant approprié et la réduction des déchets plastiques produits.

- **Réutiliser :** certains déchets peuvent être réintroduits ou réutilisés dans nos procédés ou en externe, soit à la suite d'un traitement spécifique, soit après une opération de nettoyage ou de filtration.

  Notre site VTS, au Brésil, a mis en place une filière de récupération des protecteurs chez le client. Ces protecteurs usagés sont inspectés, nettoyés, et reconditionnés pour une réutilisation. De nombreux sites sont également équipés de dispositifs permettant de filtrer les huiles usagées afin de les réutiliser en interne. En Indonésie, le site réutilise 50 % de ses fluides de coupe après la mise en place d'une filtration, ce qui lui a permis de réutiliser le produit et de générer ainsi des économies sur la matière première mais aussi sur les coûts de traitement des déchets.

  Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) utilise les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique.

  Sur le site de production de pellets, les fines récupérées par nos systèmes de dépoussiérage sont désormais traitées comme des matières premières et ne sont plus catégorisées comme des déchets. Ces fines sont maintenant vendues en tant que produits à part entière.

- **Recycler :** le recyclage est la voie de valorisation la plus importante pour nos catégories de déchets. La valorisation matière représente la plus grande partie du recyclage. Toutefois, pour certains déchets, la valorisation énergétique reste la meilleure solution disponible.

Il faut noter que tous les sites disposent d'un circuit de recyclage des déchets métalliques lié à l'usinage en lien avec les procédés de fabrication (tournures, copeaux…) vers des filières externes au Groupe.

En France, les sites d'Aulnoye-Aymeries ont mis en place une gestion centralisée des déchets pour les trois sites afin de regrouper la collecte et optimiser les voies d'élimination. Cette approche a permis de réduire la part d'incinération au profil du recyclage matière.

En France, notre unité de fabrication de protecteurs a organisé un circuit de récupération des protecteurs non conformes ou non utilisés afin de les réintroduire dans la fabrication après une opération de broyage. Ce recyclage représente 28 % de la matière première utilisée.

Plusieurs sites ont mis en place des groupes de travail afin d'optimiser les flux des boues de procédés (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières.

Au Brésil, les achats ont travaillé sur l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers qui sont vendus à l'industrie du ciment. Certains déchets miniers sont utilisés comme matières premières pour fabriquer des pavés autobloquants qui sont ensuite utilisés en revêtement routier sur le site.

D'autre part, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre d'initiatives telles que :

- la renégociation de certains contrats ;
- à Youngstown (États-Unis), les « mauvaises » calamines qui étaient envoyées en décharge continuent maintenant à être mélangées avec les « bonnes » calamines. L'ensemble est vendu aux entreprises de la filière ciment. Cette nouvelle négociation a permis de réduire la quantité d'enfouissement, mais aussi de réduire les coûts de traitement. Vallourec Star Youngstown a également changé ses pratiques de déshydratation des boues. L'ajout de sciure de bois dans celles-ci a permis de réduire les quantités de boues envoyées en traitement ;
- au Brésil, de nombreux programmes d'essais lancés depuis 2017 pour réutiliser certains déchets en interne via l'aciérie, la mine ou l'unité de pelletisation (boues, poussières) ont été mis en pratique et permettent l'utilisation de déchet comme matière première secondaire.

Déchets par destination

Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matière (coproduits) est de 92,9 %, celui des déchets incinérés pour produire de l'énergie est de 4,7 %, et celui des déchets mis en décharge est de 2,4 %. Le recyclage matière a progressé en 2023 grâce essentiellement à notre site de Youngstown qui a poursuivi son programme de revalorisation de ses boues, le recyclage des déchets métalliques mais aussi à la mise en place d'un tri des déchets plus fin sur certains sites a également permis de progresser.

Traitement des déchets dangereux

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Le tonnage annuel est en légère baisse par rapport à 2022 et représente 2,9 % de la totalité des déchets.

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants. C'est pourquoi Vallourec essaie soit de réduire à la source cette part de substances dangereuses, soit d'appliquer un prétraitement afin de diminuer la dangerosité.

Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les « mauvaises » calamines du laminoir qui étaient auparavant envoyées à la décharge sont désormais recyclées pour être utilisées dans la fabrication de contrepoids. Les « bonnes » calamines sont principalement vendues à des entreprises de l'industrie du verre. Ces pratiques permettent d'éviter la mise en décharge de ce matériau et génèrent également des bénéfices pour l'entreprise. Les profits sont maintenant utilisés pour financer un programme de recyclage des boues.

À Youngstown également, la modification de l'opération de neutralisation des bains usagés de phosphate et de décapage a permis d'envoyer ces bains vers l'évapo-concentrateur et ainsi de réduire la quantité de déchet dangereux envoyé en traitement tout en réduisant les coûts. Cette solution a depuis été déployée sur d'autres sites, ce qui a permis également dans certains cas de réutiliser une partie de l'eau dans le procédé industriel.

Sur le bassin de Houston, l'installation d'unités de neutralisation des eaux usées (ENU) a permis de réduire fortement la quantité de déchets dangereux des sites.

2.2.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes

ODD 11.4, 15.A, 15.B

2.2.6.1 Les risques liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes

Des études ont été menées ces dernières années sur les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité de nos usines sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

En 2019, une étude portant sur l'identification et la superficie des « zones vertes » existantes sur nos sites a été réalisée. Il s'agit des espaces verts gérés (jardins, pelouses, etc.) et des zones permettant le libre développement de la biodiversité locale.

Les résultats de cette enquête menée auprès des responsables Environnement de chaque site sont synthétisés dans le graphique ci-dessous :

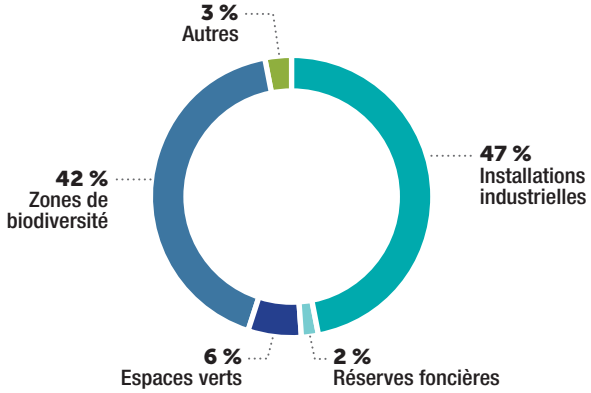

En excluant la forêt brésilienne qui représente une part importante des zones de biodiversité (48 %), les « zones vertes » représentent 48 % des surfaces, dont une majorité (42 %) pour le développement de la biodiversité.

2.2.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés

Le groupe Vallourec s'investit de façon durable afin de conserver les zones de biodiversité qui entourent ses installations industrielles. Il s'assure ainsi que les différents sites n'impactent pas négativement la biodiversité présente en mettant en place des actions préventives visant à la protéger. Par ailleurs, certaines activités spécifiques du Groupe ont un lien direct avec la biodiversité, donc Vallourec veille à ce qu'elle soit respectée. On peut citer à cet égard l'entité brésilienne Florestal qui développe des activités forestières pour la production de charbon de bois utilisé comme source d'énergie.

En avril 2021, Vallourec a choisi de répondre pour la première fois au questionnaire annuel du CDP sur les forêts (« CDP Forest 2021 ») du fait des activités de sa filiale Florestal dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Vallourec y possède 85 000 hectares de forêts d'eucalyptus exploitées pour la production de charbon de bois et 64 000 hectares d'espaces naturels protégés, y compris le maintien des zones protégées par le LPVN (Code forestier) en tant que réserves légales et zones de préservation permanente (ZPP), en plus du maintien de corridors écologiques qui favorisent la connectivité paysagère et le flux de dispersion du biote.

Le Groupe est la seule entreprise du secteur « Fusion, affinage et formage des métaux » à compléter le questionnaire CDP Forêt tous les ans depuis 2021. Pour l'année 2023, le CDP a attribué à Vallourec la note C correspondant à un niveau de « prise de conscience ».

2.2.6.3 Notre plan d'actions et moyens alloués

Des mesures visant à préserver la biodiversité sont mises en place depuis plusieurs années, principalement au Brésil et en Indonésie.

I) AU BRÉSIL

Barreiro

Connue sous le nom de Barreiro, l'unité est située dans la ville de Belo Horizonte, dans l'État du Minas Gerais. Elle est actuellement responsable de l'entretien d'une zone appelée Centre d'éducation environnementale de Barreiro (CEA Barreiro). Cette zone, qui appartient à la mairie de Belo Horizonte, est préservée en vertu d'un accord entre Vallourec et la mairie. Le Centre d'éducation environnementale de Barreiro (CEA Barreiro) a une superficie d'environ 20 hectares qui préserve une végétation commune à trois biomes différents : Cerrado, forêt atlantique et forêt de transition, ainsi que des espèces introduites pour accroître la biodiversité.

Grâce à un contrat signé en partenariat entre Vallourec et une société tierce, un parc écologique est prévu sur le site, qui sera ouvert à la communauté. L'unité entretient également, dans certaines parties autour de l'usine, une « ceinture verte » comprenant différentes espèces d'arbres, dans le but de minimiser les éventuels impacts et d'étendre les zones de végétation, ce qui a un impact positif sur la biodiversité et les communautés avoisinantes.

Jeceaba

La création du Centre de référence pour la revégétalisation de la forêt atlantique à Jeceaba représente une avancée significative dans le domaine de l'environnement. Le Centre de référence a été créé sur la forêt atlantique dans une zone d'environ 660 hectares du district industriel de Jeceaba. À l'époque, cette initiative a été conçue en collaboration avec l'Institut forestier de l'État (IEF) et l'Université fédérale de Lavras (UFLA), dans le but de replanter cette zone avec environ 400 espèces endémiques. Cette zone couvre également la réserve légale établie par la législation forestière locale et une « ceinture verte » autour de l'usine.

Le concept à la base de cette zone est la création d'une vaste « ceinture verte » qui sert de zone tampon pour les éventuels impacts résultant des activités industrielles, assurant non seulement la préservation des espèces de faune et de flore, mais aussi le confort des communautés locales.

La filiale Vallourec Florestal exploite des plantations d'eucalyptus qui servent à produire le charbon de bois nécessaire au fonctionnement du haut-fourneau de Jeceaba. Environ 40 % des surfaces sont préservées à l'état naturel et réparties de façon à créer des couloirs écologiques de circulation pour les animaux sauvages. La forêt est gérée durablement comme l'atteste sa certification Cerflor – PEFC (n° XSQ/0237-02/BH) en accord avec les exigences de la norme brésilienne NBR 14789:2012. Cette filiale participe régulièrement à des projets d'étude de la faune et de la flore avec les administrations brésiliennes locales (Institut régional des forêts), les universités ou des ONG internationales. Le site participe activement aux réunions périodiques des associations du secteur forestier du Minas Gerais (*Associação Mineira da Indústria Florestal* – AMIF). Ainsi en 2023, le périmètre de suivi périodique de la biodiversité a été maintenu aux insectes, poissons, reptiles, amphibiens, aux chauves-souris et aux mammifères non volants. En 2021, deux nouvelles espèces de chauves-souris ont été découvertes : *Tonatia bidens*, dans la ferme de Corredor, et *Lonchophylla cf. dekeyseri*, dans la ferme de Serra do Cabral. Ces espèces rares présentent un intérêt considérable pour la conservation. En 2023, 12 campagnes de suivi de la faune ont été réalisées, notamment en saison sèche et en saison des pluies.

L'objectif général des programmes de surveillance de la faune de Vallourec est de suivre à long terme les communautés des groupes thématiques de la faune dans la zone d'influence des unités d'exploitation minières et forestières, d'identifier les éventuels impacts environnementaux des projets sur la faune et de proposer des mesures d'atténuation, et de cartographier les zones naturelles d'importance biologique pour la conservation de l'environnement.

En outre, il s'agit d'identifier les espèces de faune présentant un intérêt pour la conservation, y compris celles qui sont menacées d'extinction, endémiques, indicatrices de la qualité de l'environnement et incluses dans des plans d'action et de conservation au niveau national et dans l'annexe de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Des actions ont également été menées pour surveiller la qualité des eaux de surface dans les zones de l'unité forestière. Les échantillons collectés en certains points et les analyses physico-chimiques effectuées montrent que notre forêt est exploitée de façon appropriée pour limiter les impacts environnementaux de la gestion et de la plantation des forêts d'eucalyptus.

L'activité de Florestal n'entraîne pas non plus de dégradation de terres à fort stock de carbone. Nos forêts plantées captent et stockent constamment du carbone au fur et à mesure de leur croissance pendant 7 ans, jusqu'au moment de la récolte, ce qui est positif pour les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La capacité de captage (séquestration) et de stockage (stock) de carbone de l'unité Florestal (plantations d'eucalyptus) a déjà été mesurée en 2013. Des travaux sont en cours pour mettre à jour la méthodologie, afin que cette mesure puisse être évaluée chaque année.

La filiale Vallourec Mineração est située à une cinquantaine de kilomètres du site de Jeceaba qu'elle approvisionne en minerai de fer. Au fur et à mesure du déplacement de l'exploitation de cette mine à ciel ouvert, les matériaux stériles qui en sont issus sont pressés, séchés puis déposés en remblais. Les terrains sont finalement reboisés avec des espèces locales. En outre, 200 hectares sont affectés à une « forêt atlantique » en tant que réserve légale et zone de préservation permanente (PPA), conformément à la législation forestière locale. Les équipes de Vallourec organisent le suivi régulier de la qualité de l'eau et de l'air ainsi que la surveillance des grottes pour protéger leur faune (invertébrés et chauve-souris) et leurs flores spécifiques. Un programme de suivi sur le terrain a démarré en août 2023 et couvre les espèces de poissons, de reptiles, d'amphibiens, de mammifères et d'oiseaux.

L'unité Vallourec Mineração dispose également d'une pépinière, dont l'objectif est de recevoir des spécimens de flore récupérés dans les environs, ainsi que de planter des semis pour la récupération et la restauration des forêts.

L'unité minière est située dans le Quadrilatero Ferrífero de Minas Gerais, ainsi que dans un écotone entre les biomes de la forêt atlantique et du Cerrado. Le Quadrilatero Ferrífero est la province minérale la plus importante du sud-est du Brésil, considérée comme un foyer de biodiversité, car elle abrite un grand nombre d'espèces endémiques et menacées de la flore et la faune.

II) EN INDONÉSIE

Début 2015, PTCT a des activités RSE, à savoir la plantation de mangroves sur plusieurs plages de Batam. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du littoral, de ralentir la pénétration de l'eau salée à l'intérieur, de protéger la côte des tempêtes, de capter le carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Cette action est soutenue par la communauté environnante, les élèves des écoles et aussi l'Agence locale de l'environnement.

En 2018, Batam a ouvert le jardin botanique de Batam (BBG) et PTCT a commencé à planter des arbres dans la zone, jusqu'à 100 arbres typiques de l'île de Riau.

Puis en 2019, PTCT en collaboration avec le BBG et le bureau du logement et de l'aménagement paysager a commencé la construction d'un espace vert et continue à planter plus d'arbres. En 2020 et 2021, malgré la pandémie de Covid-19, les actions de plantation d'arbres, de fleurs et d'herbacées se poursuivent. En 2022, la construction de structures et la végétalisation sont toujours en cours.

En 2023, PTCT a continué de planter et d'entretenir des arbres et quelques fleurs dans le jardin botanique de Batam. Nous cultivons environ 3 000 plantes (arbres et fleurs) dans le jardin botanique et nous continuerons l'année prochaine.

III) EN FRANCE, À AULNOYE-AYMERIES

Pour améliorer la connaissance de la biodiversité sur ce site, une étude d'impact de la zone d'Aulnoye-Aymeries a été lancée en 2017, avec un prestataire spécialisé, dans et autour du site qui regroupe plusieurs usines et est situé au voisinage d'espaces naturels classés, d'un espace appartenant au réseau Natura 2000 et des zonages d'inventaires du patrimoine naturel. L'étude, qui a porté sur les emprises foncières de Vallourec à la périphérie immédiate du site industriel de Vallourec et sur une aire d'étude élargie à un rayon de 10 kilomètres, s'est intéressée aux espèces remarquables et envahissantes.

Cette étude, qui a été finalisée en 2018, a montré que l'on trouve les mêmes éléments constitutifs de la faune et de la flore à l'intérieur du site, dans les espaces en friches, à l'extérieur, à proximité immédiate, et dans les différents écosystèmes que constituent le bassin de la Sambre, les marais et zones inondables la longeant, ainsi que dans les champs et prairies des alentours.

Ces habitats et ces espèces constituent des enjeux de conservation qui sont principalement concentrés hors des emprises de Vallourec. Toutefois, la diversité observée au sein du site reste remarquable pour un site industriel majeur comme Vallourec. En effet, des espèces protégées ont été observées sur les terrains les moins concernés par l'activité humaine, comme la plupart des friches, le crassier de la rue de la centrale ou encore le bassin d'orage.

Ce constat est donc encourageant quant à l'influence mineure des activités du Groupe sur la biodiversité et montre qu'il est aussi possible pour un industriel de participer à la protection et au développement de la faune et de la flore.

En 2022 et début 2023, des études terrain ont été menées et corrélées avec une analyse bibliographique. Deux espèces de flore protégées ont été relevées ainsi que quelques espèces faunistiques telles que le Lézard vivipare, espèce protégée en France observée sur le site depuis 2014 et le Hérisson d'Europe, espèce également protégée. Plusieurs espèces d'oiseaux et de chiroptères ont également été répertoriées.

D'autres espèces sont considérées comme potentiellement présentes, notamment au vu de la bibliographie recueillie sur l'aire d'étude. Ces espèces sont le Triton ponctué, le Triton alpestre, l'Orvet fragile ainsi que les mammifères cités dans les études de 2014 et de 2017 menées par le bureau d'études Biotope. L'évolution des habitats du site en friche et l'année de sécheresse de 2022 n'a pas été propice à l'observation des reptiles et des amphibiens. Ces espèces potentielles ont donc été prises en compte dans l'établissement des enjeux sur le site.

2.3 Nos engagements sociaux et sociétaux

2.3.1 Effectifs du Groupe

ODD 5.5

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport. Les salariés en dispense d'activité ou en congés de reclassement ne sont pas repris dans cette analyse. Cette population représente 93 salariés en France.

2.3.1.1 Évolution et répartition

Au 31 décembre 2023, 15 482 salariés travaillaient sur 35 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée), contre 16 056 salariés en 2022. En 2023, Vallourec a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de Transformation, notamment en Europe sur la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni et dans les autres zones géographiques avec notamment la Chine, avec une adaptation des effectifs.

I) RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Nombre de salariés	
Pays	**2022**	**2023**
Brésil	7 231	7 514
France	1 564	1 334
Allemagne	2 285	1 692
États-Unis	1 801	1 937
Chine	1 086	943
Indonésie	637	698
Royaume-Uni	292	224
Mexique	442	438
Arabie Saoudite	181	207
Émirats arabes unis	94	96
Malaisie	210	196
Autres zones	233	203

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2022	2023	Variation 2022/2023	Répartition 2022	Répartition 2023
Europe	4 184	3 276 ☑	- 21,7 %	26 %	21 %
Brésil	7 231	7 514 ☑	3,9 %	45 %	49 %
Asie	2 047	1 952 ☑	- 4,6 %	13 %	13 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 252	2 384 ☑	5,9 %	14 %	15 %
Moyen-Orient	280	310 ☑	10,7 %	2 %	2 %
Afrique	62	46 ☑	- 25,8 %	0 %	0 %
TOTAL	**16 056**	**15 482 ☑**	**- 3,6 %**	**100 %**	**100 %**

II) RÉPARTITION PAR SEXE

Au 31 décembre 2023, le Groupe compte 1 984 femmes (dont 1 886 sont sous contrat à durée indéterminée), qui représentent 13 % de l'effectif. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent 29 % de la population ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et 26 % de la population cadre. La répartition totale reste constante sur la période 2022-2023 par zone et sur l'ensemble du Groupe.

% de femmes (permanents)	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Europe	1 %	1 %	32 %	31 %	23 %	25 %	11 %	12 %
Brésil	8 %	9 %	33 %	31 %	28 %	31 %	12 %	13 %
Asie	10 %	9 %	30 %	30 %	22 %	21 %	16 %	16 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	2 %	3 %	27 %	26 %	21 %	23 %	10 %	10 %
Moyen-Orient	2 %	1 %	25 %	22 %	19 %	22 %	13 %	12 %
Afrique	5 %	17 %	13 %	10 %	0 %	0 %	8 %	11 %
MONDE	**6 %**	**6 %**	**31 %**	**29 %**	**24 %**	**26 %**	**12 %**	**13 %**

III) RÉPARTITION PAR ÂGE

Les pyramides d'âges illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques. L'âge moyen sur l'ensemble du Groupe est de 40 ans environ.

La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-40 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe reste marquée par un grand nombre de salariés ayant plus de 50 ans (environ 40 % de la population européenne). La répartition de la population par tranche d'âges n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

Répartition des effectifs par âge

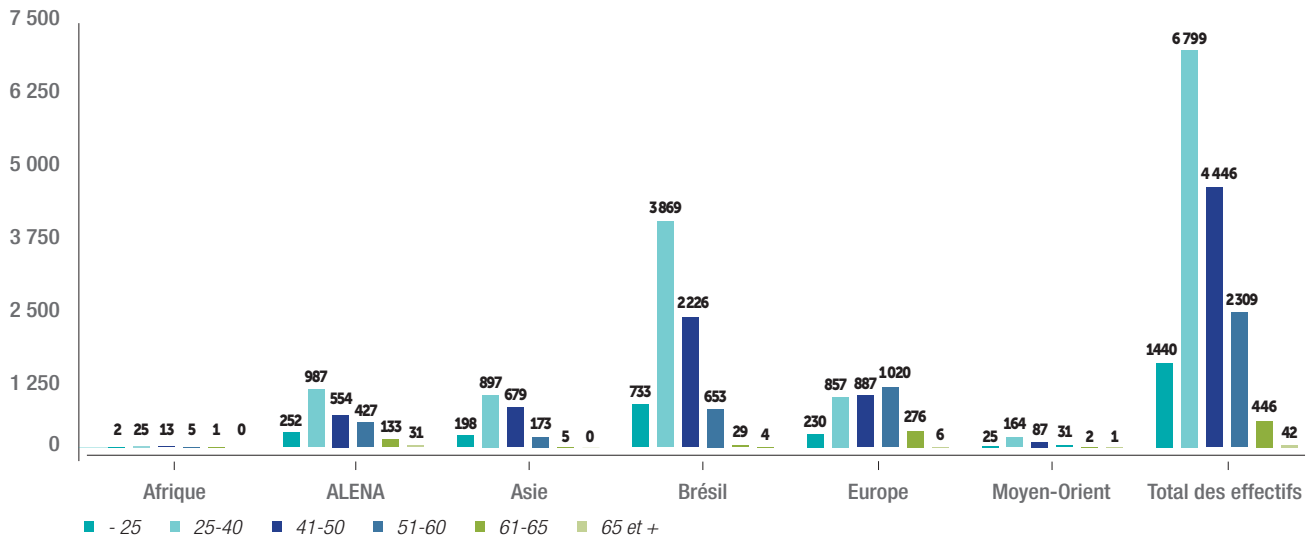

Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays

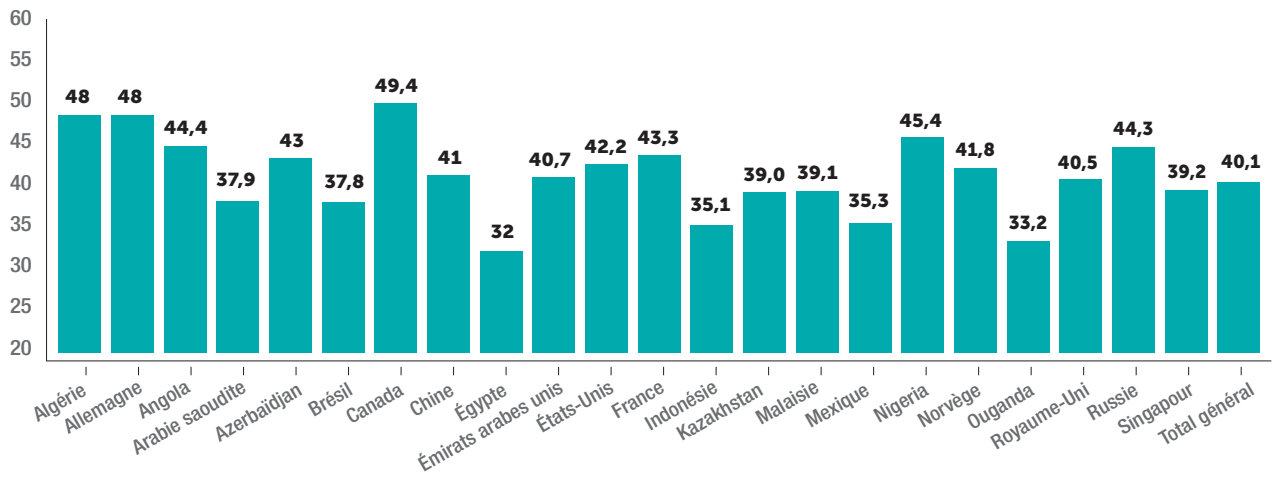

IV) RÉPARTITION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

La catégorie des ouvriers représente plus des deux tiers des effectifs.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 13 % de l'effectif. Les cadres représentent 17 % de l'effectif.

Répartition des effectifs par catégorie en 2023

En 2023, la proportion de cadres et ATAM reste stable par rapport à 2022.

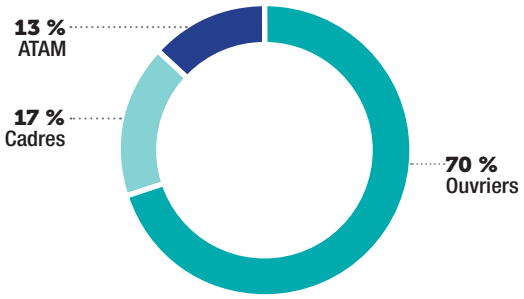

Effectif inscrit Groupe par catégorie professionnelle	2022	2023
Cadres	2 681	2 710 ☑
ATAM	2 118	1 987 ☑
Ouvriers	11 257	10 785 ☑
TOTAL	**16 056**	**15 482** ☑

Répartition de l'effectif inscrit	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Europe	15 %	12 %	4 %	4 %	6 %	5 %	25 %	21 %
Brésil	36 %	39 %	3 %	3 %	6 %	7 %	45 %	49 %
Asie	9 %	8 %	3 %	3 %	2 %	2 %	14 %	13 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	9 %	10 %	2 %	2 %	3 %	3 %	14 %	15 %
Moyen-Orient	1 %	1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	2 %	2 %
Afrique	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %
MONDE	**70 %**	**70 %**	**13 %**	**13 %**	**17 %**	**18 %**	**100 %**	**100 %**

Près de 50 % des ouvriers restent localisés en Europe et au Brésil, pour 19 % de cadres et ATAM sur cette même zone.

En 2023, la population ouvrière représente toujours environ 70 % de la population totale du Groupe, ce qui est constant par rapport aux années antérieures.

V) RÉPARTITION PAR TYPE DE CONTRATS

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à trois-cinq ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

VI) RÉPARTITION ENTRE PERMANENTS, NON-PERMANENTS (CDD ET APPRENTIS) ET INTÉRIMAIRES

	2022			2023		
Répartition par zone	**Permanent**	**CDD (et apprentis)**	**Intérim**	**Permanent**	**CDD (et apprentis)**	**Intérim**
Afrique	62	-	-	46	-	-
ALENA	2 252	-	266	2 384	-	223
Asie	1 814	233	235	1 649	303	165
Brésil	7 058	173	58	7 296	218	22
Europe	3 943	241	86	3 086	190	162
Moyen-Orient	272	8	-	310	-	-
MONDE	**15 401**	**655**	**645**	**14 771**	**711**	**572**

En 2023, les effectifs permanents au niveau mondial s'élèvent à 14 771 personnes contre 15 401 à fin 2022.

2.3.1.2 Entrées et départs

I) EMBAUCHES ET MUTATIONS

Le nombre total d'embauches de personnel permanent dans le Groupe est en légère augmentation par rapport à 2022. Le Brésil a connu la variation la plus significative en 2023.

Si l'effectif global Groupe reste à peu près constant, on note cependant que l'effectif des zones Brésil et ALENA a continué d'augmenter de façon similaire à celle de 2022.

La répartition des embauches par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle

	2022			2023		
Zone	**BC**	**WC1**	**WC2**	**BC**	**WC1**	**WC2**
Afrique	-	1	-	11	15	-
ALENA	503	62	48	391	45	58
Asie	90	36	26	139	41	14
Brésil	1 009	65	75	983	74	122
Europe	116	49	49	67	82	90
Moyen-Orient	13	7	7	49	17	3
TOTAL GÉNÉRAL	**1 731**	**220**	**205**	**1 640**	**274**	**287**

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle

	2022			2023		
Zone	**BC**	**WC1**	**WC2**	**BC**	**WC1**	**WC2**
Afrique	-	-	-	2	2	-
ALENA	19	20	12	25	12	19
Asie	3	21	7	7	20	5
Brésil	130	26	14	181	29	44
Europe	2	21	13	1	39	45
Moyen-Orient	4	1	3	2	4	1
TOTAL GÉNÉRAL	**158**	**89**	**49**	**218**	**106**	**114**

Sur l'ensemble des zones à l'exception du Brésil, les embauches de femmes restent majoritairement des embauches dans les catégories professionnelles ATAM et cadres. Les embauches de femmes dans la catégorie des ouvriers restent importantes au Brésil. La proportion de femmes au sein du Groupe reste stable à hauteur de 13 %. La politique du Groupe, définie par le Directoire en 2016, s'articule autour des deux objectifs que sont le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels et l'accession plus importante des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

II) DÉPARTS

En 2023, l'effectif permanent du Groupe est resté stable par rapport à 2022. Il en est de même concernant l'effectif non permanent du Groupe. En 2023, on comptabilise simultanément près de 363 départs sur la zone ALENA, 911 au Brésil, 283 sur la zone Asie et 1 039 sur la zone Europe.

Taux de turnover par zone

Taux de turnover (sur effectif permanent)	2022	2023
Afrique	1 %	56 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	25 %	19 %
Asie	8 %	12 %
Brésil	14 %	14 %
Europe	10 %	15 %
Moyen-Orient	9 %	21 %
MONDE	**13 %**	**15 %**

Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante :

[(nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année)] / 2 / (effectif au 31/12 de l'année précédente).

Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones.

Motifs de fin de contrat de travail par zone

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Afrique	-	-	-	2 %	-	77 %	-	20 %
ALENA	7 %	6 %	56 %	50 %	32 %	39 %	4 %	4 %
Asie	9 %	8 %	51 %	24 %	32 %	52 %	8 %	16 %
Brésil	< 1 %	0 %	19 %	24 %	77 %	65 %	4 %	11 %
Europe	14 %	3 %	33 %	11 %	19 %	70 %	34 %	16 %
Moyen-Orient	4 %	-	54 %	85 %	15 %	4 %	27 %	11 %

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats. Dans la continuité du plan de restructuration, le recours au licenciement continue d'être important en 2023 à hauteur de 65 %, ce chiffre étant en légère régression par rapport à l'année antérieure en raison notamment d'un nombre accru de démissions.

Le nombre de licenciements a augmenté sur l'ensemble des zones (à l'exception au Brésil). Sur l'ensemble des zones, à l'exception de l'Europe, on note un nombre des départs volontaires en augmentation. En Europe, peu de départs en retraite cette année (contre 14 % en 2022) et 11 % des départs volontaires (contre 33 % en 2022). En 2023, Vallourec poursuit son plan de restructuration avec notamment la réduction significative des effectifs Europe.

2.3.2 Conditions de travail

ODD 3.9, 8.8, 10.4, 13.3

2.3.2.1 Santé et sécurité

Les risques en matière de sécurité et de santé sont exposés à la section 3.1.2 « Risques opérationnels » du présent Document d'enregistrement universel.

I) SÉCURITÉ

Indicateur

Taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*Lost Time Injury Rate* ou LTIR et *Total Recordable Injury Rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées, sous-traitants inclus.

Rappel des objectifs 2023

N'avoir aucun décès à déplorer et atteindre un TRIR de 1,1 maximum pour l'année 2023 soit un objectif de réduction de 27 % par rapport à 2022.

Réalisation de l'objectif 2023

Le Groupe n'a eu à déplorer aucun décès en 2023.

Dans le cadre d'un travail de vérification et d'harmonisation des pratiques de reporting sécurité, le Groupe a mené au dernier trimestre 2023, un travail approfondi de vérification systématique de l'ensemble des incidents afin de s'assurer de la cohérence des reporting avec la procédure Groupe de déclaration harmonisée des accidents.

Ce travail a conduit à un retraitement du TRIR tel que reporté par le périmètre brésilien, dans la consolidation Groupe. Ce retraitement ne concerne que le reporting interne du TRIR. En effet, l'ensemble des incidents survenus au Brésil ont par ailleurs été dûment déclarés localement et ont fait l'objet d'analyses et de mises en place de mesures de prévention conformément à l'exigence du Groupe en la matière. Les autres périmètres du Groupe n'ont pas nécessité de tels retraitements, par ailleurs les indicateurs LTIR et Taux de gravité du périmètre du Groupe ne sont pas impactés de manière significative.

Compte tenu de cette harmonisation, le TRIR du groupe Vallourec est de 2,35 en 2023, ce qui représente une réduction de 20,4 % par rapport au TRIR 2022 retraité (2,96).

Les résultats et objectifs seront désormais exprimés en cohérence avec la classification harmonisée de Vallourec, principalement basée sur les règles de l'OHSA américaine.

Objectif 2024

Notre objectif en termes de Sécurité reste de prévenir les décès et les accidents graves « pouvant laisser des séquelles à vie », et de poursuivre nos efforts pour atteindre un LTIR bien inférieur à 1,0 et un TRIR de moins de 2 en 2024 afin de poursuivre notre trajectoire vers notre objectif d'avoir un TRIR inférieur à 0,2.

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite dans l'industrie du pétrole et du gaz. À la fin de l'année 2023, 97 % des sites Vallourec étaient certifiés ISO 45001, ces sites représentant la totalité de la production de Vallourec en tonnes métriques. Vallourec a déployé depuis plusieurs années à son outil de management de la santé sécurité et à ses programmes d'amélioration y afférents. Ceux-ci ont été reconduits d'année en année avec un focus particulier sur les risques majeurs pouvant conduire à un accident mortel ou grave et, à compter de 2016, un focus particulier sur les sous-traitants.

Depuis 2016, les indicateurs de performance intègrent le personnel Vallourec, les intérimaires et les sous-traitants.

Fin 2023, le LTIR était de 0,59 (- 36,5 % par rapport à 2022).

En 2023, le taux de gravité des accidents du travail avec arrêt (TG) était de 0,043 soit une baisse de 15,9 % par rapport à 2022.

Aucun décès n'a été enregistré en 2023, mais malheureusement quatre accidents graves « pouvant laisser des séquelles à vie » *(Life-Changing Event)* ont eu lieu. En 2024, nous allons continuer nos efforts pour atteindre le zéro accident mortel ou grave « pouvant laisser des séquelles à vie » *(Life-Changing Event).*

La plus grande attention a été portée à l'évaluation des risques, à la sensibilisation aux risques individuels et collectifs, à la formation des dirigeants en matière de gestion de la sécurité et à la proximité des personnes dans les opérations.

En 2024, les actions de réduction des risques vont se poursuivre, et un focus particulier va être porté sur le développement du leadership de nos managers et de la culture Santé Sécurité de nos équipes et sous-traitants.

Évolutions des indicateurs de sécurité

Suite au travail d'harmonisation des déclarations des accidents mené au dernier semestre 2023, les chiffres 2022 et 2023 sont exprimés sur la base de cette méthodologie harmonisée.

Dès qu'un accident avec ou sans arrêt se produit, le Comité exécutif du groupe en est informé. Les incidents pouvant avoir de graves conséquences sont immédiatement remontés au *Senior Vice President* de la région.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les mesures suivantes :

- des comités de management de la sécurité à tous les niveaux de la Société (Vallourec) ;
- l'application transversale et la mise à profit des enseignements et des meilleures pratiques tirés de chaque incident survenu au sein du Groupe, en particulier des accidents mortels ;
- la caractérisation des accidents graves comme « pouvant bouleverser une vie », afin de leur donner toute l'importance qu'ils doivent revêtir ;
- la normalisation de l'évaluation des risques en matière de sécurité suivant la méthodologie des entreprises les plus performantes, programme de réduction des risques les plus élevés et analyse systématique des causes principales de tout incident survenu, y compris les cas de presque-accidents ;
- une action plus ciblée pour accroître la sensibilisation aux risques et réduire ceux pouvant conduire à un accident mortel (manutention des charges, travail en hauteur, consignation des équipements, espaces confinés) ;
- le suivi et le compte rendu de l'analyse des causes principales au niveau de la Direction du Groupe ;
- des groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité et en particulier sur la notion de « mains libres » ;
- une implication forte de toute la ligne managériale pour être présent dans les opérations (Visite de Sécurité et GembaWalks), étudier et traiter les problèmes liés à la sécurité, notamment évaluer leurs compétences de leadership ;
- une implication forte des collaborateurs pour stopper et signaler toute situation à risque.

En 2023, le Groupe a fait évoluer ses huit Règles d'or, vers les 12 Règles fondamentales de sécurité, en cohérence avec les meilleures pratiques de la profession en la matière (IOGP).

Depuis 2017, chaque accident déclaré fait l'objet d'une analyse de sévérité réelle et potentielle en s'appuyant sur une échelle interne (niveau 1 : accident bénin, niveau 8 : accident mortel ou potentiellement mortel). Au-delà du simple comptage des jours d'arrêt, cette approche apporte du relief à l'analyse des causes principales et permet d'engager des actions correctives à l'échelle de chaque région et du Groupe.

Un focus tout particulier est fait sur les évènements potentiellement graves (PHGE) qui ont une gravité potentielle supérieure à 5, quelle que soit la gravité exprimée lors de l'occurrence de ces premiers soins, presqu'accidents ou conditions dangereuses.

Les mains restent le premier siège de conséquence des accidents.

Le non-respect de la règle fondamentale de ne jamais être dans la ligne de tir est la première cause de nos accidents.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe, en particulier pour les cadres de tous niveaux, et font l'objet de rappels organisés. Les programmes concernant le personnel temporaire ont été étendus aux entreprises sous-traitantes au même titre que le personnel permanent.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion, entre autres, de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, travail en hauteur, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement. Le site ayant enregistré la meilleure progression en termes de performance de sécurité reçoit également un Prix de la sécurité ce jour-là.

II) SANTÉ

A) Politique Santé

Le Groupe n'a pas signé d'accord collectif en matière de santé et sécurité au travail. Cependant, la politique Santé et Sécurité comporte un volet santé renforcé. Les entités ont ainsi parmi leurs objectifs d'approfondir la connaissance des risques santé propres à leurs process et de définir localement les moyens permettant de les supprimer ou de les atténuer. Les problématiques relatives à la santé des collaborateurs de Vallourec sont en effet diverses. S'agissant de nos process, le risque chimique (voir ci-dessous), le bruit, la qualité de l'air et l'ergonomie des postes de travail sont des sujets sur lesquels les établissements déploient depuis plusieurs années des plans structurés d'adaptation. Les questions portent également sur le suivi médical des salariés, les risques psychosociaux auxquels ils pourraient être exposés et la capacité de les faire bénéficier d'une couverture santé adaptée. Enfin, la politique santé du Groupe se doit aussi de s'assurer de l'innocuité des produits utilisés sur les opérations de ses clients.

B) Prévention du risque chimique

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec, qui fait l'objet d'un plan spécifique depuis de nombreuses années. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs.

Plusieurs points sont à souligner :

a) cette base permet d'aider au mieux les équipes HSE à connaître les dangers des produits et ainsi mettre en place les moyens de prévention adéquats. L'application prend en compte le système de classification référencé mondialement (GHS) ainsi que toutes les nouvelles réglementations qui en ont découlé. Les nouvelles fonctionnalités ont d'abord été déployées sur les sites français. Le déploiement se poursuit depuis sur l'ensemble des sites. Des sessions de formation régulières pour les équipes HSE permettent ainsi d'assurer la pérennité de la démarche sur tous les sites à la suite aux diverses réorganisations mais aussi par suite des évolutions des fonctionnalités de l'outil.

   Cet outil intègre également l'évaluation du risque chimique au poste de travail. L'objectif est d'évaluer chaque produit utilisé sur le poste d'utilisation principal et ainsi de supprimer les fichiers de suivi existant sous format Excel ;

b) tous les produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail sont réalisés et permettent de conforter les évaluations des risques. Depuis 2019, Vallourec a développé une application afin de formaliser ces validations et de les rattacher à la base de données du Groupe ;

c) les équipes HSE s'attachent également à réduire les risques d'exposition par le biais de substitution ou la mise en place de barrières via des consignes spécifiques. En 2023, toutes les équipes HSE ont participé à une sensibilisation rappelle sur le risque chimique. Par exemple, l'utilisation de l'acide fluorhydrique (HF) pouvant être très dangereux a été réduite à quelques rares utilisations sous des règles strictes de manipulations associées à des moyens de prévention contrôlés ;

d) l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et de R&D, afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et de R&D ont ainsi été validés au niveau corporate du point de vue du risque chimique. Les projets les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site. Cette manière d'agir résulte d'une collaboration étroite avec les communautés de process et les équipes achats. À titre d'exemple, le développement de la deuxième génération du revêtement sans graisse de nos connexions *(Cleanwell Dry 2)* a permis de définir et de mettre en place l'utilisation de produits CMR via des systèmes d'utilisation en vase clos et ainsi garantir le zéro contact pour assurer une protection maximale du personnel. Ces procédés hautement sécurisés sont suivis ensuite par les équipes HSE locales ;

e) enfin, des audits des procédés aux risques chimiques importants sont menés afin de garantir les bonnes pratiques et les niveaux de protections. Certains audits sont également menés chez les sous-traitants de Vallourec pour les mêmes raisons. Des plans de surveillance sont mis en place et suivis par les équipes locales.

C) Plan de substitution des produits

Les changements de législation et la progression des connaissances sur la toxicité des substances font croître chaque année le nombre de produits identifiés comme CMR. Depuis le début de la démarche, le Groupe a identifié 904 produits classés CMR utilisés sur les différents sites. 21 % de ces produits ne disposent pas actuellement d'une solution alternative et ne sont donc pas substituables. Des plans de substitution des produits identifiés comme substituables sont définis et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Depuis 2022, seuls les produits identifiés comme substituables sont considérés. En effet, la liste des produits non substituables est revue annuellement afin de prendre en compte les éventuelles évolutions. Ces produits ne peuvent donc pas être considérés d'office comme substitués. En 2022 le taux de substitution était de 59,1 % contre 57,7 % en 2021. La prise en compte de l'évolution du périmètre industriel du Groupe, ainsi que le déploiement du nouveau système de classification GHS, ont conduit à répertorier des produits non encore identifiés comme CMR et à engager de nouvelles actions de substitution. De plus, la formation des équipes aux États-Unis et le déploiement de l'inventaire terrain sur tous les sites d'Amérique du Nord a permis d'identifier un grand nombre de produits qui n'avaient pas été pris en compte jusqu'à maintenant. Des premières actions de substitution ont d'ores et déjà été menées afin de changer les utilisations. En 2023, le Groupe a décidé d'accentuer sa démarche de substitution en se fixant pour objectif de substituer 95 % des CMR substituables d'ici à 2025. Un suivi mensuel des actions a été mis en place et plusieurs groupes de travail dans les régions se sont déployés, regroupant les services HSE, les achats, les communautés de process et les services méthodes. Fin 2023, 90,2 % [(1)] des 714 références usines identifiées comme CMR substituables [(2)] ont été remplacées [(3)]. Par exemple, de nombreuses actions ont été menées sur la substitution des produits solvantés tels que les peintures. Comme mentionné ci-dessus, 17 utilisations industrielles de produits CMR distincts restent cependant identifiées comme étant non substituables en raison de problématiques techniques ou du manque de substitut sur le marché : 21 % sont intégrées dans des machines ou des structures et ne présentent pas de risque d'exposition (matériaux d'isolation par exemple), 24 % sont liées à des techniques d'analyses en laboratoire en univers cloisonné, 7 % sont liées aux procédés de revêtement et 47 % aux procédés industriels spécifiques. Leurs utilisations sont donc sous la surveillance des équipes HSE et de la Direction Environnement. Les plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe se poursuivent et portent notamment sur :

a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présent dans les fours sont progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative ;

b) les graisses au plomb : les tests et qualifications ont permis de lister les graisses de substitution à employer sur les filetages non soumis à haute température selon le type de connexions et les environnements d'utilisation. La graisse au plomb reste toutefois non substituable dans certaines conditions extrêmes. Elle n'est à présent utilisée que lorsque les conditions d'exploitation ne permettent pas de faire autrement. En 2023, les sites ont utilisé 203 tonnes de graisse, dont 14,3 % de graisse au plomb soit 29 tonnes (contre 13,4 % en 2022). Il faut noter que l'utilisation de graisses au plomb se limite aux opérations de running et qu'elles ne sont plus utilisées pour la protection des filetages lors des stockages pour lesquelles d'autres graisses non CMR ont été validées ;

c) les phosphates de nickel : en 2017, la communauté de process compétente, dite VAM, a déployé un programme de test avec les trois fournisseurs concernés afin de valider trois solutions sans nickel. Ce travail en collaboration avec ces trois fournisseurs a permis de disposer d'une couverture d'approvisionnement mondiale et d'optimiser les paramètres de process afin de garantir des gains sur les consommations d'énergie, le temps de traitement et la production de déchets. Les trois solutions ont été validées et présentées par cette communauté de process aux usines lors d'une convention spécifique. En 2018, le Groupe a attribué l'*Award* Environnement Vallourec à cette même communauté pour ses travaux sur la substitution des sels de nickel dans les procédés de phosphatation. Les programmes de substitution ont commencé à se déployer site par site avec l'appui de la communauté. Certaines modifications des lignes de process ont permis d'acter rapidement la substitution pour certains sites, des tests de qualifications ont également été menés ce qui a permis en 2023 d'atteindre 80 % des lignes fonctionnant avec des produits non CMR. Les investissements se poursuivent depuis pour compléter les substitutions sur toutes les lignes de phosphatation.

D'autres programmes sont menés en commun avec la R&D, les usines et les fournisseurs afin de réduire l'utilisation des CMR. L'utilisation des borax est par exemple un sujet commun à plusieurs sites qui a été pris en charge par une autre communauté de process. Après de nombreux tests, malgré une qualification de certains produits en laboratoire, les tests industriels effectués depuis plusieurs années n'ont pas donné les résultats attendus et n'ont par conséquent pas pu être validés. Un produit de substitution sans bore reste toujours un objectif afin de poursuivre le programme de qualification.

La substitution du Cobalt, mise en place et validée par les équipes R&D a également été l'un des succès en 2023.

2.3.2.2 Formation et développement des collaborateurs

La mise en place du *New Vallourec* a entraîné une refonte intégrale des politiques et processus de *Talent Management,* poursuivant un double objectif :

- s'assurer des compétences ou expertises nécessaires au développement du Groupe pour aujourd'hui comme pour le futur ;
- optimiser les leviers d'engagement des collaborateurs.

À travers un système homogène d'évaluation et de développement des collaborateurs, le *Talent Management* de Vallourec évalue les compétences à développer pour chaque collaborateur sur son poste actuel et préparer son évolution future.

Cela passe, notamment, par la définition et l'animation des processus de management de la performance, de développement de carrière, de revues des talents et de plans de succession.

Ces processus permettent de mettre en place pour chaque collaborateur un plan individuel qui repose sur des actions de développement spécifiques.

Vallourec accompagne donc ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

(1) Il est précisé que seuls les produits identifiés comme substituables sont pris en compte dans le calcul du pourcentage de substitution.

(2) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 4412-60 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R) comme définies à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008.

(3) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classées comme CMR.

I) ÉVALUATION DES COLLABORATEURS

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population Ingénieurs & Cadres.

A) Entretien annuel de performance

Le management de la performance a été totalement revu fin 2022 pour permettre une évaluation plus juste de la performance des collaborateurs dans un double objectif de pilotage de la performance et de reconnaissance.

La performance est évaluée, a minima, une fois par an pour la population cadres lors d'entretiens dédiés.

Les réalisations de l'année passée, liées à la maîtrise du poste et à des objectifs spécifiques sont discutées et évaluées, tout comme la mise en œuvre des compétences de leadership du Groupe, redéfinies l'an passé.

Par ailleurs, une revue de performance de mi-année est très largement encouragée entre juillet et septembre, visant à faire un point d'avancement sur les objectifs de l'année en cours et donner un feedback spécifique lié à la performance du premier semestre écoulé.

Les évaluations de performance sont réalisées dans notre outil « Talent 360 » pour l'ensemble des Cadres, avec un taux de complétudes dépassant les 96 % sur les dernières années.

Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans la plupart des pays où le Groupe est présent.

B) Revue des talents

La revue des talents, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les régions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long terme. Il est prévu qu'en 2024, un feedback soit réalisé auprès de certains collaborateurs pour les informer de ce que le Groupe projette pour eux en termes de poste futur et de plan de développement associé.

Le processus de revue des talents a été refondu cette année, permettant de solidifier les plans d'évolution de nos collaborateurs clés et ainsi de prévoir, pour chacun d'entre eux, des actions de développement ciblées.

Un focus particulier est notamment réalisé pour les « experts » du Groupe dont les compétences sont clés du fait de notre position technologique de pointe.

Une attention particulière est également portée aux nouveaux métiers du Groupe, ainsi qu'aux métiers en transformation afin d'accompagner et préparer les talents du Groupe aux compétences nécessaires dans le futur.

C) Plan de succession

Vallourec a renforcé cette année ses plans de succession pour anticiper les futurs mouvements sur les postes clés en consolidant l'ensemble des postes critiques dans l'organisation et en envisageant, pour chacun d'eux, les scenarii de remplacement.

En 2023, une attention particulière a été portée sur le vivier de femmes du Groupe pour s'assurer que les plans de succession les intègrent pleinement.

Une cartographie des postes clés du Groupe, en raison de leur criticité, a été réalisée en 2023 afin d'identifier les points de force et d'attention au regard du vivier de successeurs internes pour chacun d'entre eux.

II) DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

A) Programme Experts

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans les métiers de forte expertise technique du Groupe et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme permet de reconnaître environ 235 experts à travers le Groupe.

B) Programme Expertise

Cette année, un nouveau programme a été lancé. Il vise à recenser l'ensemble des expertises du Groupe. 300 expertises, classées par champ et grand domaine, ont été dénombrées. La criticité et l'évaluation des risques de chacune de ces expertises ont été évaluées, générant des plans d'actions qui seront initiés dès le début 2024.

C) Formation

Dans un contexte de forte transformation du Groupe, Vallourec a un besoin croissant de collaborateurs formés, motivés et capables de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Les formations proposées aux collaborateurs reposent en large partie sur les plans individuels de développement identifiés lors de l'entretien de carrière et développement, ainsi que des actions résultant des *Talent Reviews.*

Outre les formations proposées et mises en place décidées par la Direction Formation Groupe, chaque entité élabore chaque année son plan de formation en cohérence avec les orientations stratégiques et pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux enjeux particuliers du marché et aux exigences réglementaires.

Vallourec University

Vallourec University est l'entité corporate de formation de Vallourec. Sa mission est de créer une culture commune de l'apprentissage, de développer les compétences de leadership et métier de tous les collaborateurs et d'être en support du programme *New Vallourec.*

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux, ou en e-learning via la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

Le centre d'apprentissage de Vallourec University est fondé sur trois piliers majeurs :

- les Fondamentaux et la Culture, qui regroupe les programmes d'accueil dans le Groupe, le changement culturel ainsi que les formations obligatoires (éthique & conformité cybersécurité…) ;
- les Compétences de Leadership et de *Soft skills,* qui préparent à la gestion des enjeux spécifiques rencontrés dans les missions de management et de leadership. La mise en œuvre des compétences de leadership, redéfinies l'an dernier, est centrale dans l'accompagnement du programme *New Vallourec* ;
- l'Expertise et les Compétences métiers, qui dispensent une expertise relative aux processus et technologies et des parcours métiers (ventes, achat, management de projet…). Ces compétences sont clés, notamment dans les défis de la transition énergétique.

Les programmes de Vallourec University sont réalisés en partenariat avec les experts métiers de Vallourec ainsi que des prestataires rigoureusement sélectionnés.

Vallourec University est dotée d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux collaborateurs un accès plus direct à la formation. Cet outil permet un suivi des formations, offre la possibilité aux collaborateurs de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs, et d'accéder à des contenus digitaux directement sur la plateforme (e-learning, plateforme de langue, Moocs, vidéo, podcast…).

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *blended learning* où les formations en face-à-face ou classe virtuelle sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en e-learning, permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle.

Le *digital learning* vient enrichir la palette d'opportunités des formations disponibles au sein du Groupe. La plateforme Vallourec University LMS, ouverte à tous les collaborateurs équipés d'un ordinateur, propose près de 2 700 contenus disponibles en ligne. Gratuitement et à tout moment, elle permet à chacun de suivre un parcours de développement individualisé et adapté.

En 2023, plus de 745 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés. Ces données collectées via le système unique de gestion de la formation LMS marquent une augmentation très importante du nombre d'heures de formation suivies : plus 220 % en volume par rapport à 2022.

Cette très forte croissance du volume d'heures de formation s'explique notamment par l'objectif ambitieux du Brésil d'atteindre minimum 80 heures de formation par employé en 2023, ainsi que par le projet Peony en Chine, visant à la mise en place de notre stratégie « value over volume ».

Il est attendu que 2024 soit une année de retour à des volumes de formation plus en ligne avec les années précédentes.

Salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning

	Ouvriers		ATAM		Cadres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
TOTAL GROUPE*	**68 %**	**83 %**	**100 %**	**100 %**	**98 %**	**100 %**	**78 %**	**90 %**

* *% de salariés formés au moins deux heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en e-learning par catégorie socioprofessionnelle.*

En 2023, chaque salarié formé du Groupe a réalisé en moyenne près de 42 heures de formation, contre 17 heures en 2022.

L'ensemble des catégories de salarié a bénéficié de l'augmentation du volume de formation. C'est notamment le cas des ouvriers dont 83 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation en 2023.

La formation en présentiel représente près de 77 % du volume d'heures de formation et confirme la tendance du retour de ce type de formation observée depuis la fin de la crise sanitaire.

Les formations e-learning continuent leur progression : elles représentent désormais 20 % du volume de formation vs 13 % l'an passé avec une augmentation du nombre d'heure de formation en ligne de plus de 400 % entre 2022 et 2023.

Quant aux formations en distanciel, elles représentent environ 2 % du volume d'heures de formations réalisées.

	Nombre total d'heures de formation en 2023	%	Nombre total d'heures de formation en 2022	%	Progression
Fondamentaux & Culture	9 344,4	1,3 %	6 140,9	2,6 %	52 %
Leadership & Soft skills	89 774,5	12 %	20 370,7	8,7 %	341 %
Expertise & Compétences métiers	646 351,6	86,7 %	206 727	88,6 %	213 %
dont HSE	*172 851,5*	*23,2 %*	*107 596,9*	*46,1 %*	*61 %*
dont Langues	*11 615,5*	*1,6 %*	*10 119,4*	*4,3 %*	*15 %*
TOTAL	**745 470,6**	**100 %**	**233 238,5**	**100 %**	**220 %**

Modules e-learning obligatoires assignés aux cadres et ATAM

	Taux de complétude à fin 2023
Prévention de la corruption et règles de concurrence	96,42 %
Cybersécurité	96,12 %

L'ensemble des domaines de formation ont bénéficié de la très forte augmentation des volumes en 2023, notamment les formations liées aux *soft skills,* dont le volume d'heures a bondi de 341 % entre 2022 et 2023, réaffirmant la place centrale des compétences de leadership nécessaires à la mise en place et à la réussite du programme *New Vallourec.*

Le développement des compétences techniques ou métier n'est pas en reste : ces dernières croissent de 213 % entre 2022 et 2023, démontrant la forte détermination du Groupe à assurer une montée en professionnalisation des équipes sur l'ensemble de nos métiers. La relance de nos « Sales school » et « Sourcing school » en 2023 en est l'illustration.

Les formations Sécurité restent, plus que jamais, une priorité du Groupe (les formations HSE ont progressé de 61 %). Elles prennent différentes formes, dont la formation « DOJO » au Brésil initiée en 2023. Il s'agit d'un concept de formation immersive dans lequel les participants apprennent par la pratique et l'expérience et pas nécessairement à travers la manière traditionnelle de transmettre du contenu par des lectures, présentations ou cours. Le DOJO dispose de cinq salles de formation, chacune axée sur un thème différent : Sécurité, 5S, Qualité, Maintenance et Environnement. Lors des sessions de formation, 35 participants en moyenne sont présents chaque jour. Ils sont répartis en cinq groupes, afin que chaque participant passe par les cinq salles de formation et reçoive ainsi une formation sur chacun des cinq sujets pendant 45 minutes.

2.3.2.3 Horaires de travail et équilibre travail-vie personnelle

I) RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Pour faire face aux besoins d'adaptation liés à la conjoncture, le Groupe a recours, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires (2x8 au lieu du 3x8, 3x8 au lieu du 5x8…).

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

En ce qui concerne le lien nation-armée, ces législations sont également respectées par le Groupe dans ses pays d'implantation. Par exemple, aux États-Unis, le Groupe accorde un congé militaire aux employés réguliers pour la durée prévue du service militaire actif dans le cadre du programme de formation spécifique ou de la période de service requise dans toute branche des services en uniforme, jusqu'à concurrence du temps alloué aux droits de réemploi de l'employé en vertu de la législation en vigueur. Le congé militaire cumulé de l'employé ne peut excéder cinq ans. Le congé pour service militaire s'ajoute aux vacances normales ou aux autres congés payés accordés par l'entreprise.

II) DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacune des zones, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2022	2023	2022	2023
Europe	1 406	1 062	37	29
Brésil	1 982	1 891	126	53
ALENA	2 533	2 300	477	404
Asie	2 362	1 688	582	540
Moyen-Orient	2 223	1 899	397	473
Afrique	1 684	1 368	167	20

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2022	2023
Algérie	1 992	2 024
Allemagne	1 292	1 141
Angola	1 982	1 904
Arabie Saoudite	2 366	2 470
Australie	1 680	464
Azerbaïdjan	1 999	1 876
Brésil	1 982	1 891
Canada	1 878	1 841
Chine	2 909	2 665
Corée du Sud	1 908	-

Nombre moyen d'heures travaillées par salarié	2022	2023
Égypte	1 518	1 192
Émirats arabes unis	1 989	2 035
États-Unis	2 268	2 341
France	1 526	1 615
Indonésie	2 007	2 271
Italie	1 498	390
Kazakhstan	1 838	1 699
Malaisie	765	825
Mexique	2 794	2 718
Nigeria	1 581	746
Norvège	1 277	1 449
Ouganda	-	797
Royaume-Uni	1 570	1 843
Russie	1 013	502
Singapour	2 034	2 019
Suède	1 876	496

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit), y compris les cadres.

III) HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

Par ailleurs, un accord d'entreprise signé par l'ensemble des partenaires sociaux en 2019 a permis la mise en place du télétravail chez Vallourec en France.

Cette démarche a vocation à développer l'autonomie des équipes, à les responsabiliser et leur accorder plus de confiance, ainsi qu'à simplifier les modes de fonctionnement, autant de bénéfices au service de la qualité de vie au travail et d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Ces bénéfices attendus du télétravail ont été très vite confirmés par les premiers retours de salariés et des managers.

Dès la première année, en 2019, plus de 500 collaborateurs avaient expérimenté le télétravail, tant sur les sites industriels que tertiaires.

Cette expérimentation a permis une gestion en douceur des confinements liés à la crise de la Covid-19. L'intégralité des salariés du tertiaire ont opéré en télétravail dans les conditions fixées dans l'accord existant et avec les moyens bureautiques déjà mis en place durant la période d'expérimentation.

Ce succès du télétravail en France ainsi que la généralisation du confinement dans le monde ont incité Vallourec à adopter une politique globale visant à promouvoir et encadrer le travail à domicile.

Par ailleurs, les autres régions du monde dans lesquelles Vallourec est implanté ont également adopté le télétravail en s'adaptant aux réglementations et coutumes de chacun de ses pays. De plus, des congés parentaux sont proposés dans certaines régions comme des initiatives favorisant l'équilibre vie personnelle et professionnelle. Depuis janvier 2023 aux États-Unis, le congé maternité s'étale jusqu'à 12 semaines et le congé paternité jusqu'à deux semaines rémunérées.

IV) ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

En 2023, le taux d'absentéisme au niveau du Groupe s'élève à 3,52 % contre 4,52 % en 2022.

Taux d'absentéisme	2022	2023
Europe	9,74 %	8,48 %
Brésil	3,29 %	2,61 %
ALENA	2,32 %	2,09 %
Asie	2,60 %	2,07 %
Moyen-Orient	1,24 %	0,82 %
Afrique	0,42 %	0,07 %
TOTAL	**4,52 %**	**3,52 % ☑**

2.3.2.4 Politique salariale

I) MASSE SALARIALE

En 2023, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 909 millions d'euros :

- 703 millions d'euros au titre des salaires ;
- 30 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement ;
- 18 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance ;
- 158 millions d'euros au titre des charges sociales.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

Répartition de la masse salariale	2022	2023
Allemagne	19 %	18 %
Brésil	23 %	25 %
Chine	3 %	3 %
États-Unis	26 %	27 %
France	20 %	18 %
Mexique	2 %	2 %
Royaume-Uni	3 %	2 %
Divers	4 %	5 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

II) INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2023, ils ont représenté 30 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

III) ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2023, Vallourec a mis en œuvre une offre d'actionnariat salarié ouverte à tous les salariés du Groupe « Vallourec Invest 2023 ». Le prix de souscription de l'action a été fixé à 8,83 euros, ce qui représente une décote de 20 %. Ce dispositif a pour avantage de faire bénéficier les salariés d'un abondement et d'une période de blocage réduite à deux ans au lieu de cinq ans si la souscription est réalisée en actionnariat direct. L'offre « Vallourec Invest 2023 » a été réalisée avec succès, ce sont en effet 5 115 salariés du Groupe, soit près d'un salarié éligible sur deux, qui ont choisi de participer et ainsi bénéficier de la décote et d'un abondement.

Cette offre traduit la volonté de Vallourec d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent dans le déploiement du plan *New Vallourec.*

Les actions détenues par les salariés représentent 0,57 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023 contre 0,27 % au 31 décembre 2022.

2.3.2.5 Couverture santé

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de ceux d'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

2.3.3 Diversité et égalité des chances

ODD 5.5, 8.5, 8.8, 10.4

Le Groupe considère que la diversité est facteur d'innovation et de performance, constituant ainsi une opportunité à développer. Les actions du Groupe visant à promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination sont exposées ci-après.

En 2023, le Groupe a élargi la notion de diversité, jusqu'alors essentiellement focalisée sur la diversité de genre, à la diversité multi-générationnelle, à la multiculturalité et au handicap. Cette nouvelle impulsion s'inscrit dans le programme : « We are Vallourec », qui se matérialise, notamment, par la mise en place d'instances de gouvernance et de plans d'actions pour chaque région.

Les grandes lignes du programme sont définies lors de comités de pilotages mensuels, permettant, notamment le suivi des KPI et les actions menées dans chaque pays.

2.3.3.1 Parité hommes/femmes

Les femmes représentent désormais près de 26 % de la population des cadres et managers du Groupe (elles représentaient 25 % au 31 décembre 2022). La part des femmes dans le *Senior Management* a progressé significativement, passant de 9,8 % au 31 décembre 2022 à 12,7 % à fin 2023.

La proportion de femmes présentes au Comex reste stable à 23 %, après avoir fortement progressé les dernières années (0 % en 2020 et 17 % en 2021).

En juillet 2023, lors du lancement du programme « We are Vallourec », les objectifs du Groupe en matière de diversité hommes/femmes ont été réaffirmés :

- 30 % de femmes parmi la population ingénieurs et cadres au 1er janvier 2027 ;
- 30 % de femmes parmi la population *Top Management (Top 80 Leaders)* au 1er janvier 2027 ;
- 30 % de femmes au sein du Comité exécutif au 1er janvier 2027.

Pour répondre aux problématiques d'équité et de diversité, les priorités suivantes ont été réaffirmées :

- assurer les conditions du succès des femmes ;
- garantir une égalité de rémunération entre hommes et femmes (à travail égal, salaire égal).

Les principales actions en 2023 ont consisté à maintenir et développer le mentorat de femmes dans toutes les régions, à s'appuyer sur la Journée internationale des droits de la femme pour communiquer largement (plus de 1 000 employés exposés à ces présentations), sur les enjeux de la diversité et les actions mises en place.

Une formation a été proposée aux recruteurs RH pour les sensibiliser aux biais liés au genre.

L'étude de rémunération menée en 2022 pour analyser les éventuelles disparités salariales au sein du Groupe a été reconduite en 2023. Le taux de disparités salariales a été calculé sur un périmètre représentant près de 80 % de la population Cadres et Agents de Maitrise du Groupe. Le taux observé ressort à 4 % en faveur des hommes, sensiblement à la même hauteur qu'en 2022. Comme en 2022, les faibles disparités salariales observées s'expliquent donc essentiellement par la séniorité ou la fonction occupée.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives régionales visant pour la plupart à structurer une démarche de promotion des femmes sur l'ensemble des sites ont été réinitiées avec des résultats significatifs puisque les promotions de femmes dans la population cadre représentent désormais 29 %.

La part des femmes dans les recrutements externes ingénieurs et cadres augmente quant à elle significativement représentant, en 2023, 36 % des recrutements versus 24 % en 2022.

2.3.3.2 Diversité culturelle

En tant que Groupe international, Vallourec bénéficie d'une grande diversité culturelle. Afin d'assurer les conditions d'une collaboration harmonieuse et enrichissante, les ingénieurs et cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté. Ce programme va être renforcé avec une formation spécifiquement destinée à renforcer la coopération France Brésil.

Une campagne de communication est planifiée en 2024 pour mettre en lumière de façon régulière des aspects singuliers de la culture de chaque pays dans lequel est présent le Groupe pour continuer à mieux se connaître et se comprendre.

Une attention particulière est portée à la diversité culturelle au sein des comités de direction du Groupe afin que celle-ci reflète davantage notre empreinte internationale.

2.3.3.3 Diversité générationnelle

Une attention particulière sera portée à partir de 2024 sur la constitution des groupes Projets dans les différentes fonctions et géographies de Vallourec en y intégrant le critère de diversité de leur composition, avec une attention marquée sur la diversité générationnelle.

Une communauté multi-générationnelle va également être lancée au premier semestre 2024 afin de promouvoir et accélérer l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein du Groupe.

2.3.3.4 Handicap

Dans les principaux pays du Groupe, des actions d'accompagnement individuel ont été réalisées visant par exemple à augmenter le nombre de reconnaissances de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) en France, à faciliter l'intégration des malentendants au Brésil (formation de 48 salariés à la langue des signes) ou encore l'aménagement de dispositifs spécifiques lié à l'accueil d'un salarié à mobilité réduite (USA).

Au-delà des actions menées dans chaque pays, l'inclusion des travailleurs handicapés fait partie intégrante du programme Groupe de Diversité et d'Inclusion.

2.3.4 Dialogue social

ODD 10.4

2.3.4.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, la grande majorité des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :

- un Comité d'entreprise européen se réunit au moins une fois par an. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;
- un bureau du Comité européen siège par ailleurs plusieurs fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes.

En 2023, les réunions ont permis aux membres du Comité d'être informés de la situation économique, commerciale et industrielle du Groupe ainsi que de la mise en œuvre des plans de restructuration prévus par les accords signés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

EN FRANCE

L'année 2023 a donné lieu à de nombreuses réunions avec les représentants du personnel. Outre les réunions ordinaires des différentes instances locales et Groupe, les sujets majeurs abordés ont été :

- processus d'information et de consultation concernant la fermeture de Vallourec Umbilicals, aboutissant à la signature d'un accord majoritaire avec les syndicats ;
- mise en œuvre de la restructuration des usines et entités françaises conformément à l'accord majoritaire signé avec les syndicats en 2022 ;
- mise en œuvre de la nouvelle convention collective de la métallurgie et de sa nouvelle méthode de classification des emplois ;
- négociation et signature d'un nouvel accord collectif actant une nouvelle prime de performance pour les cols bleus et les cols blancs, harmonisant tous les régimes existants applicables dans les différentes usines.

EN ALLEMAGNE

Des réunions ont lieu chaque mois avec le comité d'entreprise général/central, le comité économique et le comité d'entreprise local/de chaque site. Des réunions d'information destinées aux collaborateurs se tiennent également de manière régulière.

En outre, en 2023, le dialogue a porté principalement sur la mise en œuvre du plan social et de la convention collective sociale correspondante, signée fin 2022 dans le contexte de la cessation des activités allemandes fin 2023. La partie de l'accord relative à 2023 a été dûment mise en œuvre, ce qui a permis de mettre en place un processus opérationnel de clôture totalement conforme aux objectifs.

AU ROYAUME-UNI

La représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de deux organisations syndicales Community Union et Unite Union représentant le personnel ouvrier, administratif et technique. Les négociations de 2023 ont porté sur le plan de réduction des effectifs dans le cadre des actions de restructuration en Europe (pour lequel un accord unanime a été signé) ainsi que sur la politique salariale.

EN AMÉRIQUE DU NORD

Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers dans le cadre d'un accord collectif. Le syndicat, auquel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats en vue d'une promotion parmi ces salariés, dont la liste est établie conformément aux accords. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature.

Aux États-Unis, conformément à la législation, les salariés peuvent choisir d'être représentés par un syndicat et une convention collective ; jusqu'à présent, ils se sont prononcés en faveur de l'absence de syndicat dans l'entreprise. Les dernières élections syndicales formelles dans les installations de Vallourec Star ont eu lieu en 2014, à Youngstown (Ohio, États-Unis).

La communication avec le personnel par le biais de réunions publiques et de réunions individuelles reste une priorité, car des changements sont mis en œuvre pour répondre aux objectifs de performance du New Vallourec.

Les groupes transversaux au sein de l'organisation, tels que « We are Vallourec » ou « Winning as one », contribuent également à la qualité globale du dialogue social et des relations sociales.

L'initiative « We are Vallourec » (diversité, équité et inclusion) a conduit à modifier notre congé parental, en allongeant le congé parental rémunéré pour les deux parents, afin de favoriser le rétablissement et la création de liens affectifs. Il continue à examiner les politiques et pratiques du Groupe et à identifier tous les aspects permettant de renforcer sa proposition de valeur pour les collaborateurs, notamment en ce qui concerne les différences générationnelles, de genre, d'orientation sexuelle et d'origine ethnique.

Le programme « Winning as One » offre aux salariés la possibilité de se porter volontaires pour former des équipes sur des sujets stratégiques, des améliorations de processus et des idées soumises par les salariés qui ont un impact positif sur la Société. En associant l'enthousiasme de nos collaborateurs à des opportunités, nous renforçons notre engagement envers les valeurs de Vallourec, à savoir la transparence, la performance et la réactivité, le respect des personnes et l'engagement commun.

Grâce à ces mesures, associées à d'autres initiatives, nos collaborateurs ont reconnu Vallourec comme un endroit où il fait bon travailler en 2023. Bien que nous puissions être fiers du chemin parcouru, nous continuerons collectivement pour renforcer la proposition de valeur pour les collaborateurs en 2024.

La prochaine enquête de satisfaction du personnel aura lieu à l'automne 2024.

EN AMÉRIQUE DU SUD

Au Brésil, les salariés sont représentés par des syndicats, clairement réglementés et protégés par différentes lois, dont la Constitution fédérale de 1988. Généralement, ces organisations syndicales comprennent non seulement des salariés de Vallourec, mais aussi des salariés d'autres entreprises qui dépendent de leur zone territoriale.

Ces syndicats sont principalement chargés de négocier l'augmentation des salaires et des avantages sociaux ainsi que les conditions de travail.

Par ailleurs, les salariés peuvent aussi être représentés par le *Conselho Representativo dos Empregados* (Conseil de représentation des employés – CRE), ce qui est une obligation légale pour toutes les usines de 2 000 salariés ou plus depuis novembre 2017. Ce conseil assure la représentation interne des employés et facilite les discussions sur des sujets quotidiens spécifiques tels que la restauration, le transport, les installations sanitaires, etc. Le CRE ne peut pas être impliqué dans les questions du ressort du syndicat. Il joue un rôle complémentaire.

Outre les syndicats et le CRE précités, les sociétés disposent généralement d'un comité interne de prévention des accidents (CIPA). Ce comité est constitué pour moitié par des salariés élus par les autres salariés, et pour moitié par des salariés désignés par la Société. Comme son nom l'indique, ce comité traité uniquement les questions de santé et de sécurité.

Au Brésil, les relations sociales en 2023 ont essentiellement porté sur les négociations annuelles et les discussions autour des opportunités stratégiques d'améliorer les performances opérationnelles et les plans de production.

EN CHINE

La plupart des entités en Chine sont dotées de syndicats ou de représentants du personnel, et l'employeur communique régulièrement avec ces derniers. Dans tous les cas, Vallourec encourage ses salariés à élire des représentants. Un syndicat a été créé à Tianda Chuzhou en 2021. Dans l'entité qui n'est pas dotée de syndicats ou de représentants du personnel, le dialogue social est permis par un contact direct entre les collaborateurs et la direction, par le biais de réunions de communication interne.

En 2023, le plan de réduction des effectifs a été discuté avec les syndicats à Tianda.

EN INDONÉSIE

Les employés de PTCT à Batam sont représentés par un syndicat (Spices) qui compte des représentants de toutes les directions. Des réunions mensuelles sont organisées entre les responsables des syndicats et l'équipe dirigeante. Une convention collective, signée en septembre 2022, sera applicable jusqu'en septembre 2024. Les nouvelles fourchettes de salaire font l'objet de négociations chaque année.

2.3.4.2 Enquête interne de satisfaction du personnel

Une enquête de satisfaction a été lancée aux États-Unis du 6 au 23 octobre 2023.

Le taux de participation s'est élevé à 62 % et le taux de satisfaction des collaborateurs a atteint 70 %, permettant à la filiale d'obtenir la certification « Great Place To Work ».

Suite aux changement d'organisation au sein de notre filiale brésilienne, le Groupe a décidé de reporter en 2024 l'enquête de satisfaction prévue initialement en 2023 dans les principaux pays où il est présent.

2.3.4.3 Communication interne du Groupe

La communication interne tient un rôle prépondérant dans le fonctionnement de Vallourec. Elle permet de faire le lien entre les salariés dans le monde entier et de créer un véritable sentiment d'appartenance au Groupe. L'ambition de la communication interne est d'engager et de faire adhérer les collaborateurs de Vallourec à une vision, un projet collectif, des valeurs, et d'accompagner le changement. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- des webcasts réguliers dénommés « On Air » avec l'équipe dirigeante pour partager tous les temps forts de l'entreprise avec l'ensemble des 17 000 collaborateurs du Groupe. Le webcast est également utilisé pour les conventions régionales et les séminaires thématiques afin de compléter les événements organisés en présentiel ;
- des rencontres nommées « Coffee n' Connect » entre le PDG – Philippe Guillemot, les équipes dirigeantes et les collaborateurs ont été organisées tout au long de l'année afin de présenter la nouvelle Gouvernance du Groupe et présenter les priorités du Groupe ;
- via l'intranet, *My Vallourec*, qui touche environ 8 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. *My Vallourec* regroupe les différents sites intranet du Groupe sur une seule et même plateforme, donnant aux salariés un accès simple à l'information corporate et locale. Il propose un environnement basé sur Office 365, ergonomique, uniforme, moderne et ouvert. Les informations communiquées sur My Vallourec permettent de mieux faire connaître la stratégie, les objectifs, les résultats et les succès des équipes à travers le monde. Les actualités sont également relayées sur les écrans des sites qui en sont équipés ;
- *My Vallourec* est complété par le réseau social d'entreprise, qui permet aux collaborateurs d'échanger, de partager leurs connaissances et leurs bonnes pratiques via des communautés dédiées, et par Teams, le hub conçu pour favoriser le travail en équipe ;
- une communication spécifique à certains projets qui sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, la qualité, le digital, les grands projets RH, l'éthique et les valeurs, la RSE, la Transition Énergétique –, ou les mobilise dans les moments forts (*Awards* R&D, Innovation, projets majeurs impactant la vie du Groupe, etc.).

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et dans les filiales, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets…).

2.3.5 Relations avec les parties prenantes

ODD 4.4, 8.4, 11.4, 12.6, 13.3

2.3.5.1 Relations avec les clients

I) PROFIL DES CLIENTS

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

S'agissant des marchés Pétrole et gaz, ses clients sont :

- des compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Petrobras, Saudi Aramco, des compagnies internationales comme ExxonMobil et TotalEnergies, ainsi que des indépendants ;
- des compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme Petrofac, Subsea7 ou TechnipFMC ;
- des distributeurs américains comme MRC Global, B&L Pipeco, P2 Energy Services ;
- des sociétés de services comme Baker Hugues, Halliburton, SLB et Weatherford.

Sur le marché de l'Industrie :

- des fabricants d'équipements industriels et des distributeurs comme Hoberg & Driesch, Klöckner, Salzgitter, ThyssenKrupp, et Van Leeuwen, ainsi que des utilisateurs finaux tels que Horsch, Huisman, Schaeffler et Liebherr.

En 2023, les dix clients les plus importants ont représenté 45 % du chiffre d'affaires consolidé, les cinq clients les plus importants ont représenté 36 % du chiffre d'affaires consolidé.

Il convient de mentionner qu'un nombre croissant de clients interroge le Groupe sur son niveau d'engagement en matière de RSE sous la forme d'un questionnaire structuré.

II) LE PROGRAMME COMMERCIAL EXCELLENCE ET LA SATISFACTION CLIENT

Dans le cadre de son programme « Commercial Excellence », le Groupe s'attache à renforcer continuellement les liens avec ses clients tout en optimisant l'efficacité de son dispositif commercial.

Le programme définit un cadre clair pour nos opérations commerciales à travers des orientations commerciales et une politique de *compliance,* et fournit des outils et des processus optimisés pour simplifier le travail quotidien de nos commerciaux.

La gestion et le développement des équipes commerciales sont un axe clé de ce programme, à travers des programmes de formation spécialement conçus par Vallourec University, « Sales School », et complétés par un programme de mentorat.

Un autre axe est la gestion des clients stratégiques pour Vallourec : les *Key Accounts*. Les *Key Account Managers* dédiés suivent une formation et une certification spécifiques, afin de créer une relation privilégiée à tous les niveaux de l'organisation du client. Ils détectent leurs besoins spécifiques et contribuent à la vente différenciée. L'ensemble des *Key Account Managers* se réunit régulièrement pour échanger et partager les bonnes pratiques.

La satisfaction client est au cœur des priorités de Vallourec. Des enquêtes sont régulièrement conduites auprès de nos clients afin de connaître leur expérience et leur niveau de satisfaction. Au cours de ces enquêtes, le taux de satisfaction des clients est mesuré selon plusieurs critères (temps de réponse, qualité du support technique, qualité des produits et services, gamme des offres et délais). Lorsqu'il existe un écart entre les attentes et les performances du Groupe, des mesures sont prises pour remédier au problème et améliorer le degré de satisfaction général.

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour augmenter le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées.

2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Afin de prévenir, d'identifier et d'atténuer les risques créés par les relations d'affaires en matière sociale, environnementale et éthique (y compris le risque de corruption) décrits dans la section 2.1 « Plan de vigilance » et dans la section 3.1 « Facteurs de risques » du présent Document d'enregistrement universel, le Groupe a développé et met en œuvre une politique d'achats responsables.

Engagement de performance responsable

S'APPUYER SUR UN RÉSEAU DE FOURNISSEURS FIABLES ET RESPONSABLES	
INDICATEUR 2023	**RÉALISATION 2023**
73 % de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE.	Le nombre de fournisseurs, avec des dépenses en 2023, ayant fait l'objet d'un rapport RSE a été de 1009, toujours avec un focus particulier sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Asie et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil). La masse des achats 2023 auprès de ces fournisseurs représente 73 % des dépenses totales de Vallourec, comparé à 71 % en 2022. Au 31 décembre 2023, 85 % des fournisseurs affichant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros avaient réalisé une évaluation formelle RSE. **OBJECTIF 2024** Maintien de plus de 70 % de la masse des achats Vallourec avec des fournisseurs ayant une évaluation RSE formelle en s'assurant d'inclure en priorité les fournisseurs réputés « critiques » sur les thèmes suivants : éthique, environnement, conditions de travail et droits de l'homme. Un suivi particulier sera fait sur les fournisseurs ayant effectué une évaluation RSE depuis plus de trois ans ou ayant obtenu un score faible global ou ayant un score faible sur la partie Éthique.

En 2023, les achats du Groupe se sont élevés à 3 460 millions d'euros, soit une baisse de 6 % par rapport à 2022. Ils se sont répartis géographiquement de la manière suivante : 37 % en Amérique du Sud, 26 % en Europe, 22 % en Amérique du Nord et 15 % au Moyen-Orient/Asie.

I) ACHATS NATIONAUX

Vallourec est sensible à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou nationales.

Les achats de sous-traitance d'opérations, de services professionnels, de services généraux, d'entretien et travaux et de maintenance industrielle ainsi que l'énergie ont représenté un montant de l'ordre de 728 millions d'euros et sont localisés à 93 %. Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process ou encore d'entretiens. Ces achats de sous-traitance et maintenance industrielle sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre.

II) POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La fonction Achats du Groupe est organisée pour une maîtrise optimale des fournisseurs, une gouvernance cohérente et centralisée et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe.

La structure Achat est organisée de manière matricielle avec une équipe globale pour la définition des processus et la gestion de certaines familles d'achat, pour la mise en œuvre de synergies, et des équipes régionales en charges de la gestion opérationnelle.

Dans ce cadre, la Direction Performance et Processus a mis en place durant ces dernières années plusieurs outils visant un meilleur contrôle du choix des fournisseurs et de leur performance : mise en œuvre de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs. Tous ces processus prennent en compte la responsabilité sociale et environnementale (RSE), notamment le développement durable, l'éthique, la prévention de la corruption, les « minéraux de guerre » (*conflict minerals*) et la sécurité.

En 2023, en application de cette politique, Vallourec a :

- poursuivi la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs en matière de responsabilité sociale et environnementale. Au 31 décembre 2023, les fournisseurs, représentant 73 % de la dépense de Vallourec, ont réalisé une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès ;
- poursuivi un processus spécifique de prévention des risques fournisseurs avec un comité de pilotage des risques trimestriel animé par la Direction des Achats du Groupe. En 2023, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour des fournisseurs globaux du Groupe.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité sont toujours l'un des messages principaux délivrés aux plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément à la loi américaine et aux récentes directives européennes, Vallourec est également engagée dans la surveillance de « minéraux de guerre » (*conflict minerals*) en provenance de certains pays à risque qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minerais n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application de la Charte de développement durable et de la politique Environnement, et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Le suivi sera poursuivi en 2024.

III) ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

La Charte éthique du Groupe et le Code de conduite anticorruption sont connus et consultables par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec et du processus d'intégration de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, en acceptant les conditions générales d'achat, les fournisseurs s'engagent formellement à diriger leurs activités conformément aux valeurs et principes de Charte éthique.

Le Code de conduite anticorruption de Vallourec rappelle à ses collaborateurs, y compris aux acheteurs, la conduite à tenir vis-à-vis des fournisseurs, les règles à respecter en matière de cadeaux d'affaires et invitations et les règles concernant les conflits d'intérêts. L'ensemble des membres de l'organisation Achats ont été formés sur le Code de conduite anticorruption et les risques associés. La Vallourec Integrity Line, dispositif d'alerte accessible en huit langues via une plateforme internet sécurisée, est disponible pour les collaborateurs et les parties prenantes, dont les fournisseurs et prestataires de services.

2.3.5.3 Soutien du tissu socio-économique local

I) POLITIQUE DE SOUTIEN DES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement des donations, ou du volontariat, menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes à savoir au Brésil et en Indonésie.

Le Groupe a renforcé sa gouvernance avec la mise en place d'une nouvelle démarche d'analyse des investissements sociétaux. Les entités locales doivent informer le Groupe, de façon proactive, des actions prévues sur l'année à venir, et déclarer a posteriori les initiatives et les montants associés.

La politique comporte trois axes fixés par le Groupe : l'éducation (et en particulier les disciplines scientifiques, digitales et les fondamentaux du savoir), le soutien aux initiatives destinées à préserver l'environnement et l'encouragement de l'implication volontaire des salariés. Ainsi, les salariés volontaires pourront bénéficier de temps pour s'impliquer concrètement dans une initiative soutenue par l'entité ou même portée par eux. Chaque site a pour mission de bâtir un projet à moyen terme associé à un budget qui sera validé par la chaîne managériale et devra encourager le volontariat. Il devra faire converger ses pratiques vers les axes fixés par le Groupe et veiller à ce que ses pratiques respectent quelques interdictions nommément identifiées.

II) ACTIONS ENGAGÉES EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En 2023, les ressources consacrées au financement de partenariats divers ont été d'environ 2,3 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022 (1,3 million d'euros), étant précisé que les cours des devises ont été globalement stables.

Le recensement de l'engagement des salariés a été mené en conformité avec les nouveaux principes exposés ci-dessus. En 2023, 260 salariés ont participé volontairement à certaines des initiatives, soit une diminution en comparaison des 286 salariés impliqués en 2022. Ces salariés engagés sont très majoritairement aux États-Unis, portant le taux d'engagement des salariés à 1,7 % en 2023, tout en précisant que certains salariés ont pris part à plusieurs initiatives.

Il ressort de l'analyse de toutes les initiatives un certain nombre d'actions qui méritent d'être mises en lumière :

a) **Au Brésil,** pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires, et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales, en particulier les populations modestes, a fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales. Ces actions ont bénéficié d'incitations fiscales. Elles comportent à la fois des programmes de développement économique, social, culturel, médical et sportif. Elles permettent également une plus grande intégration entre Vallourec et les communautés voisines, ce qui favorise une plus grande sensibilisation aux activités menées par Vallourec, aux impacts mais aussi à la responsabilité socio-environnementale. Nous pouvons ainsi citer quelques exemples parmi les 135 actions répertoriées :

- l'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le Cine Theatro Brasil Vallourec, qui connaît un immense succès pour des activités artistiques comme des expositions et des spectacles de danse, de musique et de théâtre. Depuis 2017, le soutien au fonctionnement de cet établissement reste l'action la plus importante menée au Brésil ;
- de nombreuses donations ont été faites pour des activités culturelles et socio-éducatives auprès des communautés de Barreiro, Jeceaba et Mineraçao, particulièrement auprès des enfants ;
- des donations ont été soutenues pour la réalisation de projets culturels, d'art-thérapie avec des ateliers de musique et des ateliers de peinture ;
- des actions et dons ont été adressés en faveur de l'Institut Mano Down, qui soutient et aide les enfants atteints du syndrome de Down ;
- des soutiens financiers ainsi que des dons de matériel ont été destinés à plusieurs établissements hospitaliers ;
- des actions de mobilisation ont été consacrées pour l'accompagnement des personnes âgées ;
- des donations financières et d'équipements ont été réalisées auprès de centres sportifs.

b) **Aux États-Unis,** nous recensons une quarantaine d'actions de nature diverses dont 40 % liés à l'éducation :

- plusieurs donations ont été faites auprès d'universités et incubateurs d'entreprises afin de développer des formations scientifiques, technologiques, d'ingénierie ou de mathématiques dans l'objectif de développer les compétences des jeunes ;
- d'autres dons matériels ou financiers ont été faits au profit d'associations qui aident les enfants en difficulté ;
- tournoi sportif de soutien pour les enfants et les étudiants dans le besoin ;
- événement sportif humanitaire d'aide aux populations en situation de crise (déraillement d'un train en Palestine orientale) ;
- sensibilisation des communautés aux enjeux environnementaux liés à l'acier par des peintures murales éducatives réalisées par des étudiants ;
- à l'occasion de la Journée de la Terre 2023, une vingtaine d'employés volontaires se sont mobilisés pour rénover et nettoyer une serre urbaine :

- au cours de l'année, une cinquantaine de collaborateurs bénévoles se sont rassemblés pour collecter les déchets autour des sites de Vallourec.

c) **En France,** compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives. Cette année, Vallourec a financé plusieurs activités et tournois sportifs, particulièrement de basketball et handball.

d) **En Indonésie,** la filiale PT Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans des programmes de soutien éducatif, médical, social et sportif à la population au profit notamment des enfants et de certains orphelinats par l'intermédiaire de la fondation Citramas.

Aussi, des projets liés à l'environnement dans la ville de Batam ont été réalisés notamment avec la plantation ainsi que l'entretien de fleurs et de plantes dans le jardin botanique de Kebun Raya.

PT Citra Tubindo TBK a également développé et financé plusieurs programmes éducatifs, et ce depuis plusieurs années :

- le programme « Social Internship » est un programme pour la famille ou les connaissances de l'employé, il vise à se familiariser avec l'industrie PTCT et consiste en un apprentissage de six mois à PTCT. À la fin du programme, PTCT évalue si le participant peut être recruté en tant qu'employé, en fonction de ses capacités et de la demande ;
- le programme « VALERIE » est une formation intensive de six mois qui fournit des compétences spécifiques aux étudiants partenaires, telles que l'usinage CNC *(Computer Numerical Control),* les opérations de traitement thermique, les opérations de triage, l'inspection et la maintenance. Les étudiants y développent les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail (Apprentissage Professionnel Accéléré vers l'Excellence Industrielle) ;
- le programme « TERRIE » a été conçu pour donner l'occasion aux étudiants fraîchement diplômés ou de dernière année de l'université d'obtenir une expérience industrielle et de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée pendant six mois ;

- le programme « SARAH » permet aux diplômés de VALERIE, de TERRIE et aux anciens travailleurs de rafraîchir leurs compétences et de participer à des activités de perfectionnement et de requalification. Les participants sont des demandeurs d'emploi ou proviennent de diverses écoles secondaires supérieures et d'universités. Le programme a été suivi par 40 participants (Développement des compétences et des capacités par l'apprentissage) ;
- une donation a également été faite pour la construction d'une usine à l'intérieur de la zone PTCT qui coopère avec l'école professionnelle pour utiliser l'usine d'enseignement comme un lieu d'industrie donnant la possibilité aux étudiants d'exercer des compétences pratiques avec des outils d'exploitation.

e) À l'occasion du *World Cleanup Day* du 16 septembre 2023, les collaborateurs de France, des États-Unis et de Chine se sont mobilisés pour collecter les déchets autour des sites du Groupe.

2.3.5.4 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

En 2023, le Groupe a notamment participé à 280 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (investissement socialement responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Le Groupe entretient un dialogue continu avec ses actionnaires individuels à travers différents canaux et supports de communication. Ainsi, le Club des Actionnaires de Vallourec leur permet notamment de participer à des réunions d'information pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 5.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 5.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document d'enregistrement universel.

2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité

2.4.1 Gouvernance mise en place

Les risques en matière d'éthique des affaires et de corruption sont exposés à la section 2.1 « Plan de vigilance » et à la section 3.1.3 « Risques juridiques et fiscaux » du présent Document d'enregistrement universel.

La Direction de la Conformité du groupe Vallourec met en œuvre et déploie, avec le Comité conformité qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité et, en particulier, le dispositif de détection et de prévention de la corruption, de prévention des pratiques anticoncurrentielles, et dédié au respect des mesures de sanctions économiques internationales applicables. La Direction de la Conformité rapporte au Secrétaire Général et rend compte régulièrement au Président du Conseil d'administration et Directeur Général. Elle présente chaque trimestre au Comité d'audit les actions du Groupe en matière d'éthique des affaires ainsi que celles entreprises pour l'amélioration du programme de conformité.

Aux côtés de la Direction de la Conformité, un *Group Ethics Officer* s'assure que l'ensemble des collaborateurs du Groupe et les parties prenantes agissent dans le respect des principes éthiques de Vallourec et de ses valeurs. Il travaille en étroite collaboration avec la Direction de la Conformité.

Le Comité *compliance* réunit les membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de directions fonctionnelles (Audit et Contrôle Interne, Juridique, Achats, Ressources Humaines, etc.) et opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion de la Direction de la Conformité, les orientations en matière de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

La Direction de la Conformité, sous la responsabilité du *Group Compliance Officer,* est constituée de spécialistes dédiés à la fonction au siège et au sein des régions du Groupe. Cette équipe s'appuie sur un réseau mondial de correspondants éthiques locaux organisés par zone géographique ainsi que les responsables juridiques de régions. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial.

Des communications régulières de la Conformité sont diffusées sur les thématiques associées à la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Elles sont diffusées de manière régulière via le réseau social du Groupe et sont mises en ligne sur la page Éthique et Conformité de l'intranet, lui assurant une grande visibilité au sein du Groupe.

2.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre

ODD 8.7, 16.5

2.4.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption

Les normes éthiques du Groupe sont exposées dans un document fondateur : la Charte éthique, qui a été réactualisée en 2022.

La Charte éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe). Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

La Charte éthique est le document fondateur auquel sont rattachées un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

La Charte éthique est complétée d'un Code de conduite anticorruption. Ce document constitue la politique anticorruption du groupe Vallourec. Il s'adresse à l'ensemble des collaborateurs, mais également aux partenaires commerciaux et industriels de Vallourec.

Ce Code de conduite anticorruption rappelle l'engagement de Vallourec dans la lutte contre la corruption. Il contient des définitions et des exemples pratiques de comportement à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence. Il couvre en particulier la façon dont Vallourec gère ses relations avec les partenaires commerciaux, les cadeaux d'affaires et invitations, les paiements de facilitations, les conflits d'intérêts, les représentants d'intérêts et le financement des partis politiques. Il rappelle enfin les différents canaux de signalement dont disposent les collaborateurs et parties prenantes souhaitant informer d'une non-conformité à la Charte éthique ou au Code de conduite. Le Code de conduite anticorruption fait référence et est complété par des politiques internes approfondissant chacun des points qu'il encadre.

Le Code de conduite anticorruption, disponible en neuf langues (français, anglais, portugais, allemand, chinois, espagnol, arabe, indonésien et russe), est diffusé auprès de l'ensemble des salariés du Groupe et des tiers. Il est à la fois mis en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, la Direction de la Conformité est investie des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte éthique et du Code de conduite anticorruption ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte éthique et au Code de conduite anticorruption pour les salariés ;
- participer à la définition de procédures et de mesures d'application découlant de la Charte et du Code et permettant leur mise en œuvre effective ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application qui serait soulevée par un collaborateur ;
- présenter les cas de non-respect de la Charte éthique au Comité *compliance* et au Comité d'audit, à cette fin, elle reçoit toute information relative aux manquements aux principes du Code ou de la Charte.

2.4.2.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte éthique et avec les engagements du Pacte mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques de non-conformité aux lois et réglementations notamment en matière de lutte contre la corruption et de concurrence dans le cadre d'un Programme mondial de conformité à la légalité déployé dans toutes les sociétés du Groupe.

Le Programme mondial de conformité du Groupe, inclut en particulier un dispositif de prévention et de détection de la corruption conforme aux dispositions de la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ».

Ce Programme de conformité contient aussi un dispositif de prévention des violations des mesures sanctions économiques internationales applicables, et un dispositif de prévention dédié à prévenir les risques d'infraction aux règles de concurrence.

Ce Programme de conformité déployé, sous l'impulsion du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, par la Direction de la Conformité et s'articule essentiellement autour des éléments suivants :

- l'engagement de l'instance dirigeante et tout particulièrement celui du Président du Conseil d'administration et Directeur Général, rappelé dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption ainsi que sur la page dédiée à l'éthique et la conformité du site internet du Groupe. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole lors des événements internes et des actions de communication ponctuelles, de messages diffusés fréquemment au sein des établissements du Groupe.

  Par ailleurs, le suivi du dispositif est directement assuré par le Comité conformité, animé par la Direction Conformité et composé de l'ensemble des membres du Comité exécutif du Groupe et se réunissant de manière a minima trimestrielle ;

- une cartographie des risques du Groupe, complétée par une cartographie dédiée aux risques de corruption et de trafic d'influence. Cette cartographie des risques de corruption a, dans le contexte de la réorganisation du Groupe, été refondue en 2023 pour couvrir de manière effective et approfondie l'ensemble des processus opérationnels du Groupe en sa nouvelle organisation ;
- des mesures de prévention et de contrôle inscrites dans un ensemble de procédures internes dont le Code de conduite anticorruption applicable tant aux salariés qu'aux tiers.

  En 2023, le Groupe a renforcé sa politique relative aux cadeaux & invitations, au recours à des agents commerciaux et partenaires locaux, aux conflits d'intérêts, au contrôle des opérations de mécénat, de sponsoring, lobbying et vie politique ;
- des actions de sensibilisation et de formation pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe visant à répondre aux risques auxquels ces collaborateurs pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

  Le Groupe s'appuie notamment sur un *Welcome Package.* Il s'agit d'un module diffusé via le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University à tous les nouveaux collaborateurs, afin que ces derniers connaissent, dès leur arrivée dans le Groupe, les valeurs de l'entreprise et ses règles de travail.

  Le programme de formations comprend des formations présentielles ou à distance, dont un e-learning « Mission Compliance » sur le *Learning Management System* (LMS) de Vallourec University, dédié à sensibiliser à l'anticorruption et former de manière thématique au respect du Code de conduite anticorruption. Cet e-learning est suivi par tout nouveau collaborateur et, tous les deux ans, par chaque collaborateur du Groupe. Il est accompagné d'un message du Président du Directoire rappelant son attachement au suivi de cette formation et au respect des principes, règles et valeurs inscrits dans la Charte éthique et le Code de conduite anticorruption par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

  Des e-learnings de sensibilisation aux risques de pratiques anticoncurrentielles et rappelant les règles de concurrence ont été diffusés sur le *Learning Management System* (LMS).

  Des actions de sensibilisation aux règles éthiques ont également été déployées dans les usines du Groupe ;
- un dispositif d'alerte interne présenté à la section 2.1.6 « Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements ».

  Ce dispositif d'alerte interne fait l'objet d'une politique et d'opérations de communication dédiées pour permettre sa connaissance effective par chacun des collaborateurs du Groupe ;
- un programme d'évaluation de l'intégrité des tiers, notamment afin d'évaluer le risque de ses tiers vis-à-vis du risque de corruption et de violation des sanctions économiques internationales. En 2023, le Groupe a renforcé ses mesures d'évaluation et de contrôle des tiers, et a en particulier :
  - mis en place un dispositif de contrôles des fournisseurs au moyen d'une plateforme dédiée pilotée par un Comité composé de la Direction de la Conformité et la Direction des Achats du Groupe,
  - renforcé ses procédures de contrôles des clients, intermédiaires commerciaux, licenciés, distributeurs et bénéficiaires de donations et opérations de mécénats ;
- des contrôles internes dédiés, notamment, à la prévention de la corruption.

  En 2023, le Groupe a entrepris de refondre son dispositif global de contrôle interne, renforçant en cela significativement son dispositif de suivi de la bonne diffusion de ses règles de contrôle au sein de l'ensemble de ses sociétés, notamment en matière de prévention de la corruption. Le déploiement de ce nouveau dispositif de contrôle interne continue au cours de l'année 2024 ;
- une liste de points à vérifier lors des audits, suivis et complétés lors de réunions régulières, a minima trimestrielles, avec le Département Audit.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le groupe Vallourec a obtenu, en 2018, la certification anticorruption *ETHIC Intelligence Program* pour la conception de son programme de prévention et de détection de la corruption. Cette certification a confirmé que ce programme répond aux risques de fraude et de corruption du Groupe et correspond aux bonnes pratiques et réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption. Elle a permis notamment de promouvoir et renforcer les valeurs du Groupe en matière d'intégrité et d'éthique auprès des partenaires commerciaux et parties prenantes extérieures.

Le contrôle du dispositif anticorruption est effectué par les fonctions opérationnelles et la Direction de la Conformité dans le cadre de l'application des procédures internes ainsi que par la Direction de l'Audit et du Contrôle interne dans le cadre des missions d'audit au cours desquelles est intégrée la conformité.

2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale

Les équipes fiscales, comptables et/ou juridiques du Groupe (le cas échéant en faisant appel à des experts et conseils externes), déployées au niveau central et local, veillent en particulier à :

- mettre en œuvre les principes comptables, la politique de prix de transfert et les procédures adéquats afin de s'assurer que l'impôt est correctement calculé et payé dans les délais dans les États dans lesquels il est dû ;
- identifier et demander dans le respect des délais légaux les allégements fiscaux susceptibles de bénéficier au Groupe ;
- effectuer un suivi régulier de l'évolution des exigences légales et réglementaires auxquelles sont soumises les entités du Groupe et conseiller et assister quotidiennement les opérationnels du Groupe afin de garantir la bonne conformité aux lois et aux réglementations applicables, notamment en matière de lutte contre l'évasion fiscale ; et
- affecter le personnel adéquat et/ou des conseils extérieurs poursuivre les contrôles fiscaux afin de faciliter leur bon déroulement et permettre leur clôture dans les meilleurs délais.

Cette politique s'applique à tous les impôts dus à tous les niveaux de juridiction (locale, régionale, nationale).

Les entités du Groupe sont régulièrement vérifiées par les administrations fiscales dont elles relèvent.

Au 31 décembre 2023, aucune entité du Groupe n'était impliquée dans un contentieux portant sur une problématique d'évasion fiscale.

Annexes

Annexe 1 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel vise à respecter les articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, dont le rapport figure en annexe 2 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

Référentiel des indicateurs RSE

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant aux articles L. 22-10-36, L. 225-102-1, et R. 225-105 du Code de commerce (voir tableau de concordance présenté en annexe 3). Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), et la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale ou d'autres normes de reporting telles que le *GHG Protocol.*

INDICATEURS ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

Les indicateurs environnement et sécurité sont issus du système de reporting « CR 360 » depuis fin 2016, ce qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

INDICATEURS LIÉS AUX EFFECTIFS ET HEURES

Les données sont collectées automatiquement par le système GatheringTools, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

INDICATEURS LIÉS À LA FORMATION

Les données sont collectées dans les systèmes LMS (Learning Management System). Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le Département Vallourec University.

Périmètre de consolidation Environnement et Sécurité

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec et incluent :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du périmètre environnement : le Centre de Services Partagés à Valenciennes, les bureaux administratifs et sièges sociaux, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée ;
2. concernant la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés y compris les sièges sociaux de Meudon et de Rath, à l'exception des petits bureaux commerciaux (de moins de 20 personnes), ce qui représente moins de 1 % de l'effectif total du Groupe ;
3. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
4. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité ;
5. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est par exemple le cas de l'aciérie HKM en Allemagne) ;
6. le port de PTCT à Batam (Indonésie) n'a pas été consolidé en 2023. Il le sera à partir du 1er janvier 2024.

Périmètre de consolidation Sociale

Les périmètres de consolidation sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Ressources Humaines de Vallourec et correspondent au périmètre de consolidation comptable. Les entités cédées ou sites fermés en 2023 sont exclus du périmètre de reporting.

Les éléments présentés ne prennent pas en compte les salariés en congé de reclassement ou dispense d'activité.

Principes de consolidation

1. Les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnementaux sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les Régions et les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu.

De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction Générale et de tous les sites.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Régions et de l'ensemble des sites.

Calculs de production

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine). Elles sont comptabilisées comme minerai de fer pour la mine, charbon de bois pour la forêt, pellets de minerai de fer pour l'unité de pelletisation, acier pour les aciéries et tubes laminés à chaud ou finis à froid pour les tuberies, les usines de traitement thermique et de finition.

Les productions d'acier et de tubes de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production d'acier et de tubes en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec. Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown (États-Unis), et Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (VSB) à Barreiro et Jeceaba (Brésil), la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La division par la production, exprimée en tonnes de tubes traités, permet d'évaluer la performance d'une étape donnée du processus, et de comparer différents sites.

Par « tonne expédiée » ou « tonne vendue », Vallourec entend les tonnes de tubes et d'accessoires expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur est publié dans les résultats du Groupe.

La division par les ventes, exprimées en tonnes de tubes expédiés, permet d'évaluer la performance consolidée de la Société. Ce chiffre est utilisé pour communiquer l'empreinte environnementale des tubes expédiés aux clients.

Vérification des informations RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel a fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole ☑ de vérification plus approfondie, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

Limites méthodologiques et cas particuliers

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions atmosphériques de NO_x et SO_2 (kg)	Toutes celles consommant du gaz naturel	À défaut de mesures effectuées par le site sur la qualité des gaz émis en sortie de ses installations de combustion, les émissions de NO_x et de SO_2 sont calculées en multipliant ses consommations de gaz naturel (en kWh) par les facteurs d'émissions suivants : 0,0001944 pour les NO_x et 1,73913 x 10^{-6} pour le SO_2 kg/kWh (provenance des FE : fournisseurs de gaz en France).
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (tuberie de Aulnoye-Aymeries), Vallourec Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB Barreiro, Jeceaba et Florestal, Mineração, Tianda, VAM HR, VAM MR, VOG MX, VTA Houma et RR	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, DBO, HCT et 10 métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Ces données sont basées sur la liste de métaux fixée par le Groupe sachant que les données reportées par les sites pourraient concerner uniquement les analyses imposées par la réglementation locale.
Déchets	Toutes les usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés. La classification des déchets comme dangereux ou non dangereux est faite en accord avec les réglementations locales.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les autres aciéries.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6). Depuis l'année 2019, nous différencions les tonnages de charbon de bois produits selon les types de fours de carbonisation : les fours conventionnels, les fours équipés de brûleurs en cheminée et l'unité Carboval. Les émissions de méthane sont calculées pour chaque type à partir de facteurs d'émissions pertinents.
Séquestration de Florestal	Vallourec Florestal	La méthode de calcul des quantités de CO_2 séquestrées par la forêt durant l'année de référence dérive des enseignements tirés de l'étude menée en collaboration avec de nombreuses autorités scientifiques (cf. 2.2.2.2 III) D). La séquestration annuelle est estimée au moment où l'arbre est coupé pour être transformé en charbon de bois. La grandeur de référence est donc la production annuelle de charbon de bois. L'étude en référence a permis de mettre en évidence sur la période d'observation de 30 ans considérée la quantité de charbon de bois produite, la quantité de carbone absorbée par le tronc de l'arbre et celle absorbée par les racines et les souches dans le sol. Il a alors été possible de calculer les ratios de carbone séquestré par les racines rapporté au tonnage de charbon de bois produit et finalement consommé dans les hauts-fourneaux et le ratio de carbone absorbé par le tronc de l'arbre rapporté aussi au charbon de bois produit. Ce sont ces ratios qui sont ensuite utilisés dans le calcul des quantités de carbone séquestrées annuellement. Les quantités de carbone émises lors de la carbonisation des troncs et les quantités de méthane émises lors du processus de carbonisation dans les fours ad hoc sont aussi proportionnelles au charbon de bois produit.
Émissions indirectes de CO_2e liées aux achats d'électricité (scope 2)	Toutes les usines	Les émissions de CO_2 de chaque site consommant de l'électricité achetée sont calculées à partir de facteurs d'émission fournis par les fournisseurs eux-mêmes soit directement ou calculés par le biais de leurs mix énergétiques. Ces émissions sont dites « Market-based ». Nous calculons également les émissions « Location-based » en utilisant le mix électrique national ou régional de production et les facteurs d'émission associés (ex. : états des États-Unis) communiqués dans les bases de données publiques (par exemple, AIE, ADEME, US EPA,...).

Problématique	Usines concernées	Description
Émissions indirectes de CO_2e liées aux achats externes d'acier (scope 3 amont)	Fournisseurs d'aciers	Les émissions liées à nos achats d'aciers sont calculées en multipliant, pour chaque aciérie, le tonnage acheté par un facteur d'émission (kg CO_2 par tonne d'acier) qui est donné par le fournisseur lui-même ou à défaut pris dans des bases de données internes intégrant la filière de fabrication (haut-fourneau ou four électrique). Aujourd'hui, nous considérons les émissions directes (scopes 1 et 2) de nos fournisseurs d'aciers, mais aussi leurs émissions indirectes amont (scope 3), notamment celles liées aux achats des matières premières pour leurs fabrications d'acier.
Pourcentage de l'acier mis en œuvre à partir de ferrailles	Aciéries Vallourec de Jeceaba (Brésil) et Youngstown (États-Unis)	Cet indicateur se calcule sur la base des tonnes de ferrailles mises en œuvre dans l'année (achetées et recyclées en interne) divisées par la somme totale des entrants (quantités de fonte achetée ou produite en interne et de ferraille achetée et recyclée en interne).
Émissions de scope 3 liées aux transports externes amont et aval pour lesquels l'entreprise est donneuse d'ordre	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été approfondie en 2020 en fonction des trois phases de transport (approvisionnement des matières premières pour les aciéries, transport des produits semi-finis entre usines et transport des produits finis vers les clients). L'activité est estimée en tonnes-kilomètres (elle tient compte à la fois du tonnage et de la distance) et associée au facteur d'émission pour les différents modes de transport (camion, train, péniche et fret maritime).
Émissions indirectes de CO_2e liées à l'utilisation des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	La méthodologie de calcul a été développée avec le support du Cabinet Carbone 4. Nous partons du chiffre d'affaires annuel de Vallourec (en millions d'euros) dans ses six principaux marchés que sont : Pétrole et gaz, Pétrochimie, Énergie électrique, Mécanique, Automobile, Construction et autres. Chaque chiffre d'affaires (CA) est multiplié par une intensité carbone prédéfinie (tonnes CO_2 par million d'euros de CA) spécifique à chacun de ces marchés. Ces intensités ont été calculées à partir de sources reconnues (Ademe, ATEE, IEA, Ecoinvent). Ainsi, pour le secteur du pétrole, l'intensité des émissions est basée sur le baril, son prix et son contenu énergétique. Pour le marché Pétrole et gaz nous avons pris en compte les émissions liées à l'extraction et aux procédés mis en œuvre mais pas celles liées au transport et à la combustion des produits. La répartition (%) de CA entre le pétrole et le gaz est un facteur tout comme la répartition (%) entre le charbon, le nucléaire et les « renouvelables » pour le marché Énergie électrique. Intensités carbone utilisées pour chacun des marchés : **Marché** — **Intensité carbone (tonnes CO_2 par million d'euros de CA)** Pétrole et gaz — Pétrole : 440, gaz : 285 Pétrochimie — 1 747 Énergie électrique — Charbon : 18 844, nucléaire : 133, renouvelables : 2 444 Mécanique — 150 Automobile — 35 Construction & autres — 1 494
Émissions indirectes de CO_2e liées à la fin de vie des produits vendus (scope 3 aval)	Toutes les usines	Nous calculons ces émissions à partir du tonnage annuel de tubes et accessoires vendus par le Groupe, en le multipliant par un facteur d'émission standard de l'Ademe correspondant à la fin de vie moyenne de « déchets minéraux ».
Prélèvements d'eau	Vallourec Mineração	Les prélèvements d'eau de la mine correspondent à l'eau extraite du sol pour abaisser les nappes phréatiques, ainsi qu'à celle prélevée dans l'environnement pour être utilisée pour le traitement du minerai de fer, l'arrosage des terres et le contrôle des poussières.
Matières premières	Toutes les usines	La consommation de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspond aux quantités utilisées pour la production d'acier. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « coproduit » et ne sont intégrées ni dans les déchets consolidés, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes les usines	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.

Problématique	Usines concernées	Description
Turnover	Toutes les usines	Le taux de turnover prend en compte les départs et les arrivées sur l'année considérée et est défini de la façon suivante : (nombre de départs + nombre d'arrivées sur l'année) / 2 / (effectif au 31/12 de l'année précédente) Il tient compte des départs, des arrivées et des mobilités de l'effectif au sein des zones. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, ruptures de période d'essai).
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis, et suite à un accident de travail et pour maladie en Allemagne	Toutes les usines	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180e jour en accord avec la réglementation OHSA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt. En Allemagne, les absences pour cause d'accident (ou de maladie) sont prises en compte pendant 6 semaines pour la plupart des salariés (période payée par l'entreprise). Passé ce délai, l'employé ne génère plus d'heures d'absence pour Qbik.
Nombre d'heures de formation	Toutes les usines	La donnée relative au nombre d'heures de formation publiée couvre les formations en classe de deux heures et plus, et les e-learnings. Le pourcentage de salariés formés est calculé par rapport au nombre moyen de salariés ayant eu accès à la formation au cours de l'exercice et non à l'effectif fin de période. Les formations en salle de moins de deux heures et les formations des apprentis sont exclues de la donnée.
Nombre d'heures travaillées	Vallourec Tianda	Les heures travaillées ne comprennent pas les heures des chauffeurs routiers qui livrent les billettes, assurent les transports internes entre les ateliers et chargent les produits à destination du port ou des clients. En effet, ce transport est assuré par un prestataire extérieur. Le nombre d'heures travaillées est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.
Taux d'absentéisme	Toutes les usines	Le taux d'absentéisme est calculé à partir des heures réalisées par les effectifs présents au cours de l'année et non seulement par les effectifs présents au 31 décembre.
Taux de disparité salariale hommes/femmes	Toutes les usines	Le taux de disparités salariales hommes/femmes a été calculé sur le périmètre suivant : Allemagne, Brésil (hors Serimax), États-Unis, France (hors Serimax), ce qui représente quasiment 84 % de la population des ATAM et des Cadres du Groupe.

Annexe 2 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884[1], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Nous avons également, à votre demande, mené des travaux visant à exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ☑ dans la Déclaration.

CONCLUSION D'ASSURANCE MODÉRÉE

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

CONCLUSION D'ASSURANCE RAISONNABLE SUR UNE SÉLECTION D'INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

À notre avis, les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ☑ dans la Déclaration ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

À la demande de l'entité et en dehors du champ de l'accréditation, il nous appartient également d'exprimer une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe ☑ ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) [(1)].

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de onze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques [(1)], nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités [(2)].
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices [(2)] et couvrent entre 43 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INFORMATIONS SÉLECTIONNÉES PAR L'ENTITÉ ET IDENTIFIÉES PAR LE SIGNE ☑

Concernant les informations sélectionnées par l'entité présentées en Annexe et identifiées par le signe ☑ dans la Déclaration, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe « Nature et étendue des travaux » ci-dessus pour les Informations considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 51 % et 100 % des informations identifiées par le signe ☑.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par l'entité et identifiées par le signe ☑.

Paris la Défense, le 8 mars 2024
KPMG S.A.

Alexandra Saastamoinen
Associée

Raffaele Gambino
Expert ESG

(1) Diversité ; Santé au travail ; Corruption ; Respect de l'éthique (hors corruption) ; Egalité de traitement / risque de discrimination ; Qualité des produits et services / relations clients ; Conséquences des réactions mondiales au changement climatique ; Adaptation aux conséquences du changement climatique.

(2) Vallourec Soluções Tubulares do Brasil Barreiro & Jeceaba (Brésil) ; Vallourec Florestal (Brésil) ; Vallourec Mineração (Brésil) ; VSTAR Youngstown (États-Unis) ; P.T. Citra Tubindo (Indonésie) ; Vallourec Tianda (Chine) ; Vallourec S.A. (France).

Annexe A

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes
Dispositifs de gestion des compétences
Dispositifs d'évaluation de la satisfaction des collaborateurs
Programme en faveur de l'inclusion et de la diversité
Mesures prises pour promouvoir l'égalité Homme/Femme et résultats associés
Politique santé et sécurité, et démarche de management de la santé et sécurité au travail
Actions pour promouvoir la sécurité des employés
Respect de la réglementation environnementale
Politique et mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre / de l'empreinte carbone
Mesures d'adaptation au changement climatique
Politiques et actions de gestion responsable des ressources en eau
Actions mises en œuvre pour limiter l'utilisation des ressources naturelles et valoriser les déchets
Programme et actions mis en œuvre pour gérer la relation avec les clients / assurer la satisfaction client
Procédures mises en place pour assurer la conformité en matière d'éthique des affaires
Procédures mises en place en matière de lutte contre la corruption

Annexe B

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Social	Niveau d'assurance
Effectif au 31.12 et répartition par âge, genre, catégorie et zone géographique	Raisonnable
Taux d'absentéisme	
Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (LTIR)	
Taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt (TRIR)	
Nombre d'heures de formation	Modéré
Taux de gravité des accidents du travail	
Taux de disparités salariales	
Taux de remplacement des produits CMR	
Environnement	**Niveau d'assurance**
Consommation d'électricité	Raisonnable
Consommation de gaz naturel	
Part de l'énergie consommée provenant de sources renouvelables	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets dangereux	
Volume de déchets non dangereux	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Pourcentage de l'acier utilisé, fabriqué à partir de ferrailles	
Emissions de NOx (oxydes d'azote)	
Emissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 et 2	
Emissions de GES du scope 3 liées : aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies ; aux achats de matériaux, biens et services ; au transport de marchandises amont & aval ; à l'utilisation des produits vendus	
Rejets d'eau	Modéré
Quantité de métaux lourds rejetée	
Emissions de COV (composés organiques volatils)	
Consommation de matières premières : minerais, pellets, ferrailles, charbon de bois et fonte	
Sociétal	**Niveau d'assurance**
Part de la masse des achats auprès des fournisseurs impliqués dans la démarche d'évaluation formelle en matière de RSE	Modéré
Nombre de signalements internes et externes	

Annexe 3 – Table de concordance entre les informations requises au titre des articles L. 22-10-36, L. 225-102-1 et R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1°	**MODÈLE D'AFFAIRES ET DE CREATION DE VALEUR DU GROUPE**	Profil / chapitre 1 paragraphe 1.1.3
2°	**DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES**	
a)	En matière environnementale	Introduction chapitre 2 / 2.1.1 / 2.1.4 / 3.1.2
b)	En matière sociale	Introduction chapitre 2 / 2.1.1 / 2.1.2 / 3.1.2
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	Introduction chapitre 2 / 2.1.6 / 3.1.3.1 / 3.1.3.3
d)	En matière de droits de l'homme	Introduction chapitre 2 / 2.1.1 / 2.1.5. / 3.1.2 / 3.1.3
3°	**DESCRIPTION DES POLITIQUES APPLIQUÉES ET DES RÉSULTATS DE CES POLITIQUES**	
a)	En matière environnementale	2.2
b)	En matière sociale	2.3
c)	En matière de corruption et d'évasion fiscale	2.4
d)	En matière de droits de l'homme	2.1.1 / 2.1.5 / 2.4
4°	**INFORMATIONS SOCIALES**	
a)	**Emploi**	
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.3.1
2.	Les embauches et les licenciements	2.3.1.2
3.	Les rémunérations et leur évolution	2.3.2.4
b)	**Organisation du travail**	
4.	L'organisation du temps de travail	2.3.2.3
5.	L'absentéisme	2.3.2.3
c)	**Santé et sécurité**	
6.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.3.2.1
7.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	2.3.2.1
d)	**Relations sociales**	
8.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.3.4.1
9.	Le bilan des accords collectifs	2.3.4.1
e)	**Formation**	
10.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	2.3.2.2
11.	Le nombre total d'heures de formation	2.3.2.2
f)	**Égalité de traitement**	
12.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	2.3.3.1
13.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.3.3.4
14.	La politique de lutte contre les discriminations	2.1.6 / 2.3.3
5°	**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**	
a)	**Politique générale en matière environnementale**	
15.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.2.1.1
16.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.2.1.1 / 2.2.4 / 3.1.2
17.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	Note 9 des états financiers

b)	**Pollution**	
18.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.2.4 / 2.2.4.2 / 2.2.4.3 / 2.2.4.4
19.	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	2.2.4 / 2.2.4.5 / 2.2.4.6
c)	**Économie circulaire**	
	Prévention et gestion des déchets	
20.	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	2.2.4.1 / 2.2.5.2 / 2.2.5.3 / 2.2.5.4
21.	les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	N/A
	Utilisation durable des ressources	
22.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	2.2.3
23.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	2.2.5
24.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.2.2.2
25.	L'utilisation des sols	2.2.4.4
d)	**Changement climatique**	
26.	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	2.2.2.2
27.	Les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	2.2.2.3
28.	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long termes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	2.2.2.2
e)	**Protection de la biodiversité**	
29.	Les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	2.2.6
6°	**INFORMATIONS SOCIÉTALES**	
a)	**Engagements sociétaux en faveur du développement durable**	
30.	L'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	2.3.5.2 / 2.3.5.3
31.	L'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales	2.3.5.2 / 2.3.5.3
32.	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	2.3.5
33.	Les actions de partenariat ou de mécénat	2.3.5.3
b)	**Sous-traitance et fournisseurs**	
34.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2.3.5.2
35.	La prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.3.5.2
c)	**Loyauté des pratiques**	
36.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.3.5.1
7°	**INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**	
37.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.1.6 / 2.3.5.2 / 2.4
8°	**INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**	
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
38.	• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1.1 / 2.1.5
39.	• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.1.1 / 2.1.5
40.	• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1.1 / 2.1.5
41.	• à l'abolition effective du travail des enfants	2.1.1 / 2.1.5
9°	**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**	
42.	Les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit comprenant les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport en amont et aval de l'activité, accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'éléctromobilité	2.2.2 / 2.2.4 / 2.2.5
43.	Les engagements sociétaux en faveur du développement durable	2.3.5.2 / 2.3.5.3

44.	Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire	2.2.1.2 / 2.2.5.4
45.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Voir ci-dessous
46.	Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire	Voir ci-dessous
47.	Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal	Voir ci-dessous / 2.2.6
48.	Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable	Voir ci-dessous
49.	Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.3.4.1
50.	Les actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité	2.1.6 / 2.3.3
51.	Les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	2.3.2.3
52.	Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	2.3.2.5 / 2.3.5.3

Compte tenu des activités du Groupe, la Société estime non pertinent de communiquer des informations sur ses engagements en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, de lutte contre la précarité alimentaire, en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Annexe 4 – Table de concordance GRI

Déclaration d'utilisation	**Vallourec a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.**
GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Chapitre 5 : Informations sur la Société et son capital 5.1 Principales dispositions légales et statutaires 5.2 Informations concernant le capital social 5.7 Périmètre du Groupe
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Chapitre 2 : Annexe 1 – Note méthodologique « Périmètre de consolidation » 5.7 Périmètre du Groupe
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts) 8.1.3 Responsable juridique du Groupe
	2-4 Reformulations d'informations	Chapitre 2 : Annexe 1 – Note méthodologique 5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2023
	2-5 Assurance externe	Chapitre 2 : Annexe 2 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière 4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.1 Vers un nouveau Vallourec 1.2 Stratégie et objectifs 2.3.5 Relations avec les parties prenantes 2.3.5.1 Relations avec les clients 2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs
	2-7 Employés	2.3.1 Effectifs du Groupe 2.3.1.1 Évolution et répartition Chapitre 2 : Annexe 1 – Note méthodologique
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Motif d'omission : « Informations indisponibles/incomplètes. Le système de management du personnel ne répertorie pas les travailleurs qui ne sont pas des employés »
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	Chapitre 2 : Gouvernance RSE Chapitre 4 : Gouvernement d'entreprise 4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration 4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration D) Le Comité des nominations et de la gouvernance 4.2.1.3.2 Activité des Comités D) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2 Organes d'Administration et de Direction 4.2.2.1 Le Président-directeur général 4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Chapitre 2 : Gouvernance RSE 4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2023 4.2.1.3.1 Activité du Conseil 4.2.1.3.2 Activité des Comités 4.2.2 La Direction Générale
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Chapitre 2 : Gouvernance RSE 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration C) Le Comité RSE 4.2.1.3.2 Activité des Comités C) Activité du Comité RSE
	2-15 Conflits d'intérêts	4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts
	2-16 Communication des préoccupations majeures	2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration 4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-19 Politiques de rémunération	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration E) Le Comité des rémunérations 4.2.1.3.2 Activité des Comités E) Activité du Comité des rémunérations
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices / Ratios d'équité
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	1.1.2.3 Dans le respect de chacun et de l'environnement Chapitre 2 : Introduction
	2-23 Engagements politiques	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.1 Plan de vigilance 2.3.2.1 Santé et sécurité 2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.1 Gouvernance mise en place 2.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre
	2-24 Intégration des engagements politiques	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.1 Plan de vigilance 2.3.2.1 Santé et sécurité 2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Chapitre 2 : Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes 2.1 Plan de vigilance 2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 2.3.5 Relations avec les parties prenantes 2.4.2 Plan d'actions et moyens mis en œuvre

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 2 : Informations générales 2021	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 2.3.4.2 Enquête interne de satisfaction du personnel 2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 4.2.1.2.5 Les Comités du Conseil d'administration
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.1 Gouvernance mise en place 2.4.2.2 Programme de conformité 2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale
	2-28 Adhésions à des associations	Chapitre 2 : Orientations stratégiques
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes 2.3.5 Relations avec les parties prenantes
	2-30 Négociations collectives	2.3.4.1 Organisation du dialogue social
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Chapitre 2 : Introduction Consultation des parties prenantes Analyse de simple matérialité : méthodologie Analyse de simple matérialité : résultats Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Introduction Consultation des parties prenantes Analyse de simple matérialité : méthodologie Analyse de simple matérialité : résultats Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité
	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Chapitre 2 : Consultation des parties prenantes Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Anticipation de la Directive européenne relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) à travers l'analyse de la double matérialité 2.1 Plan de vigilance 2.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 2.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité 2.1.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement 2.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement 2.1.5 Gestion des risques en matière de droits humains 2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 2.2.2.1 Risques inhérents au changement climatique 3.1 Facteurs de risques 3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne
GRI 200 – ÉCONOMIQUE		
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	7.1 Comptes consolidés
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Chapitre 2 : Introduction Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités 2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 3.1.2 Risques opérationnels
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux 4.3.3.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe Chapitre 7 : Note.8 Engagements envers le personnel
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	2.3.1 Effectifs du Groupe 2.3.1.2 Entrées et départs

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	2.3.5.3 Soutien du tissu socio-économique local
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	2.3.5.3 Soutien du tissu socio-économique local II) Actions engagées en faveur des communautés locales
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs I) Achats nationaux
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	2.4 Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité 2.4.1 Gouvernance mise en place 2.4.2.2 Programme de conformité 2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	2.4.2.1 Charte éthique et Code de conduite anticorruption 2.4.2.2 Programme de conformité
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	2.4.3 Plan d'actions et ressources mis en place pour lutter contre l'évasion fiscale 3.1.3 Risques juridiques et fiscaux
GRI 300 – ENVIRONNEMENTAL		
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
	301-2 Matières recyclées utilisées	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 1 – Note méthodologique
	302-3 Intensité énergétique	2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone III) Suivi de performance B) Bilan énergétique détaillé Annexe 1 – Note méthodologique
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	Motif d'omission : « Sans objet. Vallourec vend des produits en acier qui ne consomment pas d'énergie en phase d'utilisation. »
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau 2.2.3.1 Les risques liés à l'eau comme ressource naturelle 2.2.3.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.2.3.3 Les actions clés sur 2017-2025
	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	2.2.4.2.Rejets dans l'eau
	303-3 Prélèvement d'eau	2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau 2.2.3.4 La mesure de nos performances Annexe 1 – Note méthodologique
	303-4 Rejet d'eau	2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau 2.2.3.4 La mesure de nos performances 2.2.4.2 Rejets dans l'eau

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	2.2.3 Utiliser durablement la ressource en eau 2.2.3.4 La mesure de nos performances Annexe 1 – Note méthodologique
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Vallourec communique sur ses sites opérationnels d'une importance considérable pour la biodiversité en dehors des zones protégées dans le CDP *Forest Disclosure* (F1.3 – F.1.4) »
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Vallourec communique sur l'impact de ses activités, produits et services sur la biodiversité dans le *CDP Forest Disclosure* (F1.6 – F.1.7) »
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	2.2.6 Préserver la biodiversité et les écosystèmes 2.2.6.1 Les risques liés à nos activités sur la biodiversité et les écosystèmes 2.2.6.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.2.6.3 Notre Plan d'actions et moyens alloués Annexe 1 – Note méthodologique
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Vallourec communique sur les espèces avec leurs habitats dans les zones affectées par ses opérations dans le CDP *Forest Disclosure* (F4.6b) »
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 1 – Note méthodologique Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 1 – Note méthodologique Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	2.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique 2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 1 – Note méthodologique Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	305-4 Intensité des émissions de GES	2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	305-5 Réduction des émissions de GES	2.2.2.2 Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone I) Stratégie et engagements-clés II) Plan d'actions et moyens mis en œuvre C) Bilan des émissions de gaz à effet de serre a) Point méthodologique b) Suivi de nos engagements de réductions d'émissions d'ici 2025 Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	2.2.4.3 Rejets dans l'air

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.1 Les risques liés à l'utilisation des ressources naturelles
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.2 Notre stratégie et nos engagements-clés 2.2.5.3 Nos plans d'actions pour économiser les ressources naturelles
	306-3 Déchets générés	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	2.2.5 Limiter l'utilisation des ressources naturelles 2.2.5.4 La mesure de nos performances
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs II) Politique d'achats responsables
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.1.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvionnement 2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs
GRI 400 – SOCIAL		
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	2.3.1.2 Entrées et départs
GRI 402 : Relations employés/direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	2.3.4.1 Organisation du dialogue social 2.3.4.3 Communication interne du Groupe
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.3.2.1 Santé et sécurité
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	2.3.2.1 Santé et sécurité 3.1.2 Risques opérationnels
	403-3 Services de santé au travail	2.3.2.1 Santé et sécurité II) Santé B) Prévention du risque chimique C) Plan de substitution des produits
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	2.3.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité II) Santé B) Prévention du risque chimique C) Plan de substitution des produits
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	2.3.2.1 Santé et sécurité
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	2.3.2.1 Santé et sécurité 2.3.2.5 Couverture santé
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	2.1.2 Gestion des risques en matière de santé et de sécurité 2.3.2.1 Santé et sécurité
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	2.3.2.5 Couverture santé
	403-9 Accidents du travail	2.3.2 Conditions de travail 2.3.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux
	403-10 Maladies professionnelles	2.3.2 Conditions de travail 2.3.2.1 Santé et sécurité I) Sécurité Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Normes GRI	Élément d'information	Localisation
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	2.3.2.2 Formation et développement des collaborateurs II) Développement des compétences
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	2.3.2.2 Formation et développement des collaborateurs II) Développement des compétences
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	2.3.2.2 Formation et développement des collaborateurs I) Évaluation des collaborateurs
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration 4.2.2.2 Le Comité exécutif 2.3.1.1 Évolution et répartition II) Répartition par sexe III) Répartition par âge
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	2.3.3 Diversité et égalité des chances I) Parité hommes/femmes
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	2.1.1 Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements 2.3.3 Diversité et égalité des chances
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	2.3.4.1 Organisation du dialogue social 2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	2.3.5.3 Soutien du tissu socio-économique local I) Politique de soutien des communautés locales
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	II) Actions engagées en faveur des communautés locales
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs II) Politique d'achats responsables
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	2.1.3 Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement 2.3.5.2 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Annexe 5 – Table de correspondance TCFD

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Atténuation	Adaptation	Points clés
GOUVERNANCE	a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.	2.1. Gouvernance RSE	✓	✓	Depuis 2018, Vallourec a mis en place un Comité RSE, constitué de membre du Conseil d'administration, qui se réunit quatre fois par an. En 2022, la nouvelle équipe de direction, a créé un second Comité RSE où l'ensemble des membres du Comité exécutif se rassemble tous les trimestres. Ces deux instances revoient, valident et orientent la stratégie Climat du Groupe. En complément, et afin de piloter les feuilles de route d'atténuation et d'adaptation du Groupe, les équipes opérationnelles se rassemblent tous les 2 mois dans le Comité climat groupe, piloté par la Direction du Développement Durable et sponsorisé par la Vice-Présidente en charge de la transition énergétique.
	b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.	2.1. Gouvernance RSE 2.1.4.1 Gestion des risques en matière d'environnement – Organisation	✓	✓	Le Comité climat groupe valide les conclusions des analyses de risques effectuées par les directions Environnement Groupe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Hémisphère Est. Il acte les mesures à intégrer dans les plans d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et la gouvernance des projets associés. Le suivi des investissements prévus par les projets de la feuille de route est piloté par le Comité CapEx, sponsorisé par le Directeur Excellence Industrielle, CapEx et Assurance Groupe.
STRATÉGIE	a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour les court, moyen et long termes.	2. Introduction – Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités	✓	✓	L'analyse de double matérialité réalisée en 2023 par le Groupe a permis de déterminer les risques extra-financiers matériels auxquels le Groupe est exposé. Les résultats de la cartographie générale des risques ont été croisés avec les résultats de l'analyse de la simple matérialité menée en 2021. Le caractère significatif du risque a été apprécié en tenant compte de la probabilité d'occurrence, de l'importance de l'impact et de l'exposition. Les résultats sont exposés dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financières ».
		Table : Synthèse des risques et opportunités extra-financiers	✓	✓	
		2.2.2.3. Exposition face aux risques climatiques		✓	En 2023, le Groupe a également réalisé une analyse détaillée spécifique aux risques physiques liés au changement climatique, couvrant tous les sites du Groupe, ainsi que 13 fournisseurs clés et 7 ports stratégiques au regard des 28 aléas climatiques listés dans la réglementation CSRD.
	b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière.	2.2.2.1 Risques inhérents au changement climatique	✓		Le Groupe intègre une quantification de l'impact de l'ensemble des risques climatiques présentés dans sa procédure de management des risques internes, qu'ils soient liés aux risques de transition, ou aux risques physiques de dommages matériels et d'interruption d'activité. Sur ce dernier point, le Groupe a ainsi restitué cette année l'impact de 6 familles d'aléas climatiques (froid, sécheresse, inondation, chaleur, tempête, feu de forêt) sur 14 de ses sites principaux, en notant que l'analyse a été effectuée pour l'ensemble de ses sites (voir Stratégie a)).
		2.2.2.3. S'adapter au changement climatique – Vulnérabilité face aux risques climatiques		✓	
	c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.	2.2.2.3. Stratégie de résilience face au changement climatique	✓		La stratégie du Groupe en matière d'atténuation du changement climatique s'inscrit dans une trajectoire à moins de 2 °C, comme le témoigne la réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe, en ligne avec les trajectoires du SBTi. Cela se traduit par la faible empreinte carbone des produits vendus par le Groupe par rapport à ses concurrents, minimisant ainsi sa vulnérabilité face aux changements réglementaires à venir et aux exigences grandissantes des clients en matière de performance environnementale.
		7.4.2 Tests de pertes de valeur	✓		Le Groupe a également testé la résilience de son plan d'affaires au regard des mutations économiques et énergétiques de ses parties prenantes dans un monde en transition. Les perspectives de vente par secteur (pétrole, gaz, nouvelles énergies, etc.) sont calibrées suivant la trajectoire « Announced Pledges Scenario » (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie à horizon 2030 et 2035. Ce scénario correspond à une augmentation de la température à 1,7 °C d'ici la fin du siècle.
		2.2.2.3. S'adapter au changement climatique – plan d'adaptation au changement climatique		✓	Enfin, la résilience des infrastructures et process de l'entreprise au regard des aléas climatiques a été évaluée suivant le scénario le plus pessimiste du GIEC (SSP 5-8,5), qui correspond à une élévation de la température à plus de 4 °C. Pour cette analyse, il est en effet important de prendre le scénario le plus conservateur de manière à s'assurer que le plan d'adaptation global de l'entreprise prévoit des investissements compatibles avec les situations climatiques les plus extrêmes, en particulier lorsque les infrastructures sont conçues pour durer plus d'une décennie.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Atténuation	Adaptation	Points clés
GESTION DES RISQUES	a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat.	2.1.4 Gestion des risques en matière d'environnement 2.1.4.1 Organisation 2.1.4.2 Mesures	✓	✓	Le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé d'identifier les risques et opportunités liés à l'environnement sur son périmètre, et de définir une feuille de route alignée avec les orientations du Groupe. Celui-ci rapporte fonctionnellement au Directeur HSE de chaque région.
		Chapitre 2 : Introduction - Consultations des parties prenantes	✓	✓	Au niveau Groupe, plusieurs projets ont permis un *screening* exhaustif des risques liés au changement climatique, en conformité avec les réglementations en vigueur. Ainsi, la consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes a rendu possible l'analyse de double matérialité au niveau Groupe.
	b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat.	2.1.4.2 Gestion des risques en matière d'environnement – Mesures	✓	✓	La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée d'élaborer les politiques environnementales du Groupe, de contrôler leurs applications et d'en coordonner les actions. Elle s'appuie sur les Responsables HSE des régions et des sites de production, chargés de déployer et de relayer ces politiques. Celles-ci sont exposées dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financières ».
		2.2.2.2. Décarboner nos activités et favoriser l'économie bas-carbone – Plan d'action mis en œuvre	✓		Afin de maintenir son leadership sectoriel en matière d'empreinte carbone, Vallourec a défini de nouveaux objectifs de réduction des émissions de CO_2 à horizon 2030 et 2035, lesquels sont sous-tendus par un modèle de projection des émissions intégrant les prévisions de production (alignées avec le plan d'affaires du Groupe), les leviers technologiques, les leviers achats, les prévisions de ventes (alignées avec l'évolution des débouchés commerciaux) et des externalités (basées sur le scénario « Announced Pledges » de l'AIE).
		2.2.2.3. S'adapter au changement climatique – processus de gestion des risques		✓	En 2023, le Groupe a entrepris une refonte de l'identification et de la gestion des risques physiques liés au changement climatique. Celle-ci a été conduite avec l'aide d'un prestataire externe. Chaque étape du processus (définition du périmètre, de l'exposition, de la vulnérabilité, du plan d'action) a fait intervenir les référents locaux environnement et les ingénieurs de gestion des risques. Ceux-ci ont été mobilisés lors d'ateliers de travail dédiés aux différents process (Achat, Mine, Forêt, Aciérie, Fabrication de tubes). Ce projet a été mené par la direction Environnement Groupe et sponsorisé par la Directrice Développement Durable.
	c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.	2.1.1. Gouvernance et pilotage du devoir de vigilance 3.2. Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne	✓	✓	Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques Groupe afin d'anticiper et prévenir tout type de risques, dont ceux liés au changement climatique. Le pilotage de cette politique est assuré par des comités décentralisés qui traitent les points suivants : • validation du diagnostic et suivi des plans d'action ; • validation d'indicateurs clés sur les risques. Chaque année, un reporting consolidé de la politique de gestion des risques est présenté au Comité exécutif du Groupe, pour suivre l'avancement des plans d'actions et la cohérence des actions menées par rapport aux orientations prioritaires relevées au niveau du Groupe.

Thèmes	Recommandations de la TCFD	Chapitre correspondant	Atténuation	Adaptation	Points clés
INDICATEURS ET OBJECTIFS	a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.	2. Introduction – Enjeux identifiés en termes d'impacts, de risques et d'opportunités Table : Synthèse des risques et opportunités extra-financiers	✓	✓	Les principaux indicateurs clés de performance suivis au niveau Groupe sont présentés dans la table « Synthèse des risques et opportunités extra-financiers ». Au regard de l'atténuation du changement climatique, ils incluent le bilan carbone du Groupe (scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval), l'intensité carbone des produits, la part du chiffre d'affaires liée aux nouvelles énergies, et des indicateurs d'énergie bas-carbone et renouvelable. Au regard de l'adaptation au changement climatique, ils incluent la part des actifs à risque matériel avant de considérer des actions d'adaptation climatique, et pour lesquels des actions d'adaptation climatique sont mises en place.
		2. Introduction – Orientations stratégiques	✓		Le tableau de bord RSE permet également un suivi quantitatif des indicateurs de performance suivis par le Conseil d'administration trimestriellement.
	b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2 et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants	2.2.2.2. Participer à la lutte contre le changement climatique – Suivi de performance – Bilan carbone détaillé	✓		Le suivi de performance en matière de décarbonation fait état d'un suivi détaillé des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes CO_2-équivalent) depuis l'année de référence : 2017. Les résultats y sont présentés pour l'ensemble des scopes de la chaîne de valeurs (1, 2, 3 amont et 3 aval). Conformément aux exigences du protocole GHG, les émissions relatives au scope 2 « location-based » sont reportées séparément, de même que les émissions biogéniques liées à l'utilisation du charbon de bois dans les processus industriels de l'entreprise.
		Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux	✓		
	c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.	2.2.2.2. Participer à la lutte contre le changement climatique – Stratégie et engagements clés	✓	✓	Des engagements climatiques ambitieux ont été validés par le SBTi sur la période 2017-2025, et permettent d'aligner la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe sur un scénario de réchauffement en deçà des 2 °C. Ces objectifs, fixés pour 2025, ont été atteints en avance de phase pour l'ensemble des scopes du bilan carbone : 1, 2, 3 amont et 3 aval. Le Groupe a également souhaité accélérer la réduction de l'intensité carbone des produits vendus à horizon 2030 et 2035, grâce au programme « Climate Challenge ». Ces objectifs globaux de réduction des émissions se décomposent en sous-objectifs, inscrits dans le plan de décarbonation de Vallourec. En matière d'adaptation au changement climatique, le Groupe a identifié le sujet comme matériel et publiera les indicateurs de suivi associés prévus par la CSRD.

Annexe 6 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Indicateurs sociaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs	18 325	20 093	18 827	16 636	16 685	16 056	15 482 ☑
Turnover (%)	13	14	11	11	13	13	15
SÉCURITÉ [(a)]							
LTIR [(b)]	1,24	1,00	1,01	0,760	1,11	0,94	0,59 ☑
TRIR [(c)]						2,96	2,35 ☑
Taux de gravité	0,06	0,045	0,058	0,052	0,06	0,051	0,043
FORMATION							
Nombre de salariés ayant suivi une formation	13 615	13 990	13 550	10 980	11 846	13 639	14 795
Nombre d'heures de formation	282 542	303 588	270 551	135 080	197 070	233 238,5	745 471

(a) Dans le cadre d'un travail de vérification et d'harmonisation des pratiques de reporting sécurité, le Groupe a mené au dernier trimestre 2023, un travail approfondi de vérification systématique de l'ensemble des incidents afin de s'assurer de la cohérence des reporting avec la procédure Groupe de déclaration harmonisée des accidents. Ce travail a conduit à un retraitement du TRIR tel que reporté par le périmètre brésilien, dans la consolidation Groupe. Ce retraitement ne concerne que le reporting interne du TRIR. En effet, l'ensemble des incidents survenus au Brésil ont par ailleurs été dûment déclarés localement et ont fait l'objet d'analyses et de mises en place de mesures de prévention conformément à l'exigence du Groupe en la matière. Les autres périmètres du Groupe n'ont pas nécessité de tels retraitements, par ailleurs, les indicateurs LTIR et Taux de gravité du périmètre du Groupe ne sont pas impactés de manière significative. Les données historiques pré-2021 n'ont pas été corrigées et ne sont donc pas publiées.

(b) LTIR (Lost Time Injury Rate) : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.

(c) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Europe	1 %	1 %	32 %	31 %	23 %	25 %	11 %	12 % ☑
Brésil	8 %	9 %	33 %	31 %	28 %	31 %	12 %	13 % ☑
ALENA	2 %	3 %	27 %	26 %	21 %	23 %	10 %	10 % ☑
Asie	10 %	9 %	30 %	30 %	22 %	21 %	16 %	16 % ☑
Moyen-Orient	2 %	1 %	25 %	22 %	19 %	22 %	13 %	12 % ☑
Afrique	5 %	17 %	13 %	10 %	0 %	0 %	8 %	11 % ☑
MONDE	**6 %**	**6 %**	**31 %**	**29 %**	**24 %**	**26 %**	**12 %**	**13 %** ☑

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (et apprentis)		Intérim	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Europe	3 943	3 086 ☑	241	190	86	162
Brésil	7 058	7 296 ☑	173	218	58	22
Asie	1 814	1 649 ☑	233	303	235	165
ALENA	2 252	2 384 ☑	-	-	266	223
Moyen-Orient	272	310 ☑	8	-	-	-
Afrique	62	46 ☑	-	-	-	-

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Unités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production	tonnes « traitées »	5 245 292	5 523 792	5 295 678	3 518 835	4 193 437	4 925 273	4 093 793
	tonnes expédiées	2 256 100	2 364 000	2 290 900	1 598 725	1 639 800	1 804 000	1 552 240
Prélèvements d'eau*	**m³/an**	**6 483 189**	**6 889 346**	**6 412 486**	**5 711 575**	**6 614 828**	**6 464 419**	**5 300 653** ☑
	m³/tonne « traitée »	1,24	1,25	1,21	1,62	1,58	1,31	1,29
	m³/tonne expédiée	2,87	2,91	2,80	3,57	4,03	3,58	3,41
Rejets d'eau*	**m³/an**	**3 202 705**	**3 220 811**	**2 920 223**	**2 583 513**	**2 315 127**	**2 284 193**	**2 290 780**
	m³/tonne « traitée »	0,61	0,58	0,55	0,73	0,55	0,46	0,56
	m³/tonne expédiée	1,42	1,36	1,27	1,62	1,41	1,26	1,48
DÉCHETS								
Déchets non dangereux	tonnes/an	693 674	706 711	642 584	535 657	656 958	781 956	655 463
Déchets dangereux	tonnes/an	26 095	24 777	26 090	15 217	17 207	20 877	19 507
% déchets valorisés	%	94	95,5	95,8	97	97,6	97,3	97,6 ☑
TOTAL DES DÉCHETS	**TONNES/AN**	**719 769**	**731 488**	**668 674**	**550 874**	**674 165**	**802 833**	**674 970** ☑
	kg/tonne « traitée »	137	132	126	157	161	163	165
	kg/tonne expédiée	319	309	292	345	411	445	435
ÉNERGIE								
Gaz naturel	GWh/an	3 526	3 680	3 280	2 384	2 530	2 848	2 580 ☑
	kWh/tonne « traitée »	779	666	619	678	600	570	630
	kWh/tonne expédiée	1 563	1 557	1 432	1 491	1 535	1 577	1 662
Électricité	GWh/an	1 797	1 881	1 717	1 434	1 614	1 608	1 542 ☑
	kWh/tonne « traitée »	343	341	324	409	351	326	377
	kWh/tonne expédiée	796	796	749	899	899	891	993
CO_2								
TOTAL DES ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1)	**TONNES/AN**	**1 948 179**	**2 482 606**	**2 023 168**	**1 800 257**	**1 740 712**	**1 605 092**	**924 691** ☑
	$kgCO_2e$/tonne « traitée »	371	449	382	512	415	326	226
	$kgCO_2e$/tonne expédiée	864	1 050	883	1 126	1 062	890	596

* *Liés à la fabrication d'acier et de tubes.*

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2023

		Synthèse des émissions en tonnes de CO_2 équivalentes							
Scope	**Métiers**	**Mine**	**Forêt**	**Production de fer et d'acier**	**Laminage et traitements thermiques des tubes**	**Finitions & Services**	**Sous-total** *(tonnes CO_2e)*	**% sous-total**	**% total**
Scope 1	Combustion du gaz naturel			57 290	341 463	77 796	476 550	69 %	
Émissions CO_2 directes non biogéniques	Carburants pour transports internes	33 774	15 100	1 127	5 510	11 657	67 168	10 %	
	Fabrication de fer et d'acier			148 031			148 031	21 %	
	Total – Scope 1 non biogénique	33 774	15 100	206 449	346 973	89 453	691 749	100 %	
Scope 1	Carbonisation du charbon de bois								
Émissions CH_4 directes biogéniques			232 942				232 942	100 %	
Scope 1	**Total – Scope 1**								
Émissions directes non biogéniques et biogéniques		33 774	248 042	206 449	346 973	89 453	924 691 ☑	100 %	12 %
Scope 2	**Électricité – Total – Scope 2 (« market-based »)**								
Émissions « base fournisseurs » liées à l'électricité (ou « market-based »)		1 792	50	6 646	65 566	21 912	95 966 ☑	100 %	1 %
Scope 3 [a]	Transports amont et inter-sites						104 231 ☑	5 %	
Autres émissions indirectes amont	Traitement des déchets						42 260	2 %	
	Transport des salariés et voyages						29 559	2 %	
	Achats de matériaux et Services						1 555 336 ☑	80 %	
	Émissions liées au « contenu carbone » des équipements industriels à proportion des amortissements						91 696	5 %	
	Émissions liées aux pertes lors de l'extraction, du stockage et du transport des énergies [b]						120 115 ☑	6 %	
	Total – Scope 3 amont						1 943 196	100 %	25 %
Scope 3 [a]	Transports externes aval						150 380 ☑	3 %	
Autres émissions indirectes aval	Utilisation des produits vendus						4 572 052 ☑	96 %	
	Fin de vie des produits vendus						51 224	1 %	
	Total – Scope 3 aval						4 773 656	100 %	62 %
Scope 3 Amont et Aval	**Total – Scope 3**						6 716 852		
TOTAL GÉNÉRAL		**35 566**	**248 091**	**213 094**	**412 539**	**111 365**	**7 737 509**		**100 %**
	Séquestration additionnelle		(1 312 516)				(1 312 516)		
TOTAL NET GÉNÉRAL		**35 566**	**(1 064 424)**	**213 094**	**412 539**	**111 365**	**6 424 993**		**100 %**

(a) Les postes figurant dans cette rubrique sont ceux sur lesquels l'entreprise a une action ou une influence directe et pour lesquels les données sont disponibles. À date, les émissions relevant des processus des clients ne sont ni connues ni prises en compte. Dans le but d'améliorer la connaissance du scope 3 en raison de son importance, le Groupe a pu définir en 2019, avec le concours d'un consultant spécialisé, la méthodologie de détermination des émissions de carbone des postes aval relevant de l'utilisation et de la fin de vie des produits utilisés par ses clients. Le calcul de ces émissions a été effectué pour les années 2019, 2020 et 2021 mais aussi, rétroactivement, pour les années 2017 et 2018.

(b) Énergies = électricité, gaz naturel, essence, gasoil, propane, bioéthanol.

		Émissions annexes en tonnes de CO_2 équivalentes (2023)					
Scope	**Métiers**	**Mine**	**Forêt**	**Production de fer et d'acier**	**Laminage et traitements thermiques des tubes**	**Finitions & Services**	**Sous-total** *(tonnes CO_2e)*
Scope 1	Carbonisation du charbon de bois		1 008 087				1 008 087
Carbonisation et combustion	Combustion du charbon de bois			626 628			626 628
Émissions biogéniques directes (CO_2 seulement)	**Total – CO_2 Scope 1 biogénique**		1 008 087	626 628			1 634 715
Scope 2	Électricité	5 891	164	163 562	131 151	59 946	360 715
Émissions « base géographique » liées à l'électricité (ou « location-based »)	Total - Scope 2 *(location-based)*						

Annexe 7 – Synthèse des indicateurs taxonomiques

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2023

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») [b]								
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code [a]	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL [b] [c]						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
Dont habilitantes		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
Dont transitoires		0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %								0 %		
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [g]																			
				EL ; N/EL [f]															
Activité 1 [e]			%	EL ;	EL ;			EL ;									%		
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	1 705	33 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	34 %		
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier - autres (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	3 096	61 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	59 %		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		4 802	94 %	94 %	94 %	0 %	0 %	0 %	0 %								93 %		
A. CHIFFRE D'AFFAIRES DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		**4 802**	**94 %**	**100 %**	**100 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**	**0 %**								**93 %**		

Exercice 2023	2023		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH ») [h]									
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code [a]	Chiffre d'affaires	Part du chiffre d'affaires, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie (A.1.) ou éligible à la taxinomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL [b] [c]						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		312	6 %																
TOTAL		**5 114**	**100 %**																

(a) - Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous les objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) OUI – Activité éligible à la taxinomie et alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

NON – Activité éligible à la taxinomie mais non alignée sur la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxinomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxinomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous :

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM	0 %	94 %
CCA	0 %	94 %
WTR	0 %	0 %
CE	0 %	0 %
PPC	0 %	0 %
BIO	0 %	0 %

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxinomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif visé ;
N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères d'absence de préjudice important et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : (a) pour la contribution substantielle — les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et (b) pour les critères DNSH — OUI/NON.

Part des dépenses CapEx issue de produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2023

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important [h]									
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code[a]	CapEx	Part des CapEx, année	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.) année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI; NON; N/EL[b][c]						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Recherche, développement et innovation proches du marché [Carboval]	CCM 9.1 CCA 9.1	9	3,8 %	**OUI**	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2 %	H	
Valorisation de matières à partir de déchets non dangereux	CCM 5.9 CCA 5.9 CE 2.7	8	3,5 %	**OUI**	NON	N/EL	N/EL	OUI	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
Stockage d'hydrogène	CCM 4.12 CCA 4.12	1	0,4 %	**OUI**	NON	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
Infrastructures de prévention des risques d'inondation et de protection contre les inondations	CCA F42.91 (NACE)	<1	0,1 %	N/EL	**OUI**	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		18	7,8 %	7,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %		
Dont habilitantes			7,8 %	7,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %	7,7 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	3,5 %	0,0 %	7,8 %	2 %	H	
Dont transitoires			0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [g]																			
				EL;N/EL[f]	EL;N/EL[f]	EL;N/EL[f]	EL;N/EL[f]	EL;N/EL[f]	EL;N/EL[f]										
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	43	19,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	16 %		
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier - autres (NACE 24.20)	CCM 3.9 CCA 3.9	141	62,3 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	60 %		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		184	81,4	81,4 %	81,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %								76 %		

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important [h]									
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code[a]	CapEx	Part des CapEx, année	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.) année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI; NON; N/EL[b][c]						OUI/NON						OUI/NON	%	H	T
A. CAPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1+A.2)		**202**	**89,2 %**	**89,1 %**	**81,5 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**3,5 %**	**0,0 %**								**78 %**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		24	10,8 %																
TOTAL		**226**	**100 %**																

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et Écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs. Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) Oui – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

Non – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxinomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous :

	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM	7,7 %	89,1 %
CCA	0,1 %	81,5 %
WTR	0,0 %	0,0 %
CE	3,5 %	3,5 %
PPC	0,0 %	0,0 %
BIO	0,0 %	0,0 %

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxinomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif visé ;
N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : a) pour la contribution substantielle — les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et b) pour les critères DNSH — les codes OUI/NON.

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année 2023

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important [h]									
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code [a]	OpEx	Part des OpEx, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL (b)(c)						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		T
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		
Dont habilitantes		0	0 %														0 %	H	
Dont transitoires		0	0 %														0 %		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)																			
				EL;N/ EL(f)	EL;N/ EL(f)	EL;N/ EL(f)	EL;N/ EL(f)	EL;N/ EL(f)	EL;N/ EL(f)										
Activité de fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier répondant aux critères de contribution substantielle (NACE 24.20)	CCM 9.1 CCA 9.1	0	0 %														0 %		
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		0	0 %	%	%	%	%	%	%								0 %		
A. OPEX DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE (A.1 + A.2)		**0**	**0 %**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**	**%**										

Exercice 2023	2023			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important [h]									
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Code [a]	OpEx	Part des OpEx, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles à la taxinomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habilitante	Catégorie activité transitoire
		Millions EUR	%	OUI ; NON ; N/EL (b)(c)						OUI/NON						OUI/ NON	%	H	T
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		333	100 %																
TOTAL[1]		**333**	**100 %**																

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir :
- CCM pour Atténuation du changement climatique ;
- CCA pour Adaptation au changement climatique ;
- WTR pour Ressources aquatiques et marines ;
- CE pour Économie circulaire ;
- PPC pour Prévention et réduction de la pollution ;
- BIO pour Biodiversité et écosystèmes.

Par exemple, le code correspondant à l'activité « Boisement » sera le suivant : CCM 1.1.

Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs.

Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité « Construction de bâtiments neufs » contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants : CCM 7.1. / CE 3.1.

Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A2 du présent modèle.

(b) OUI – Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé ;

NON – Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé.

N/EL – Non éligible : activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxinomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous :

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	**Éligible à la taxinomie par objectif**
CCM	%	%
CCA	%	%
WTR	%	%
CE	%	%
PPC	%	%
BIO	%	%

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxinomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL – Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif visé ;
N/EL – Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant : a) pour la contribution substantielle — les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et b) pour les critères DNSH — les codes OUI/NON.

(1) En raison de l'exemption de publication de l'indicateur des OpEx, les dépenses d'exploitation analysées au regard de la taxonomie sont toutes liées à des activités non éligibles.

CHAPITRE 3

3 RISQUES ET GESTION DES RISQUES

3.1 Facteurs de risques 158

3.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe 158
3.1.2 Risques opérationnels 160
3.1.3 Risques juridiques et fiscaux 162
3.1.4 Risques financiers et de marché 163

3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne 166

3.2.1 Gestion des risques 166
3.2.2 Contrôle interne 167
3.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne 172
3.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes 174
3.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne 174

3.3 Politique en matière d'assurances 174

3.3.1 Assurances dommages 175
3.3.2 Assurances responsabilité civile 175
3.3.3 Politique Assurance 175

3.1 Facteurs de risques

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a évalué l'importance des risques spécifiques auxquels il estime être exposé en fonction de la probabilité de les voir se matérialiser et de l'ampleur estimée de leur impact négatif après prise en compte des plans d'action mis en place. Ces risques sont présentés ci-après et regroupés par catégories en fonction de leur nature. Dans chaque catégorie, les facteurs de risques les plus importants conformément à l'évaluation susmentionnée sont indiqués en premier et signalés par un astérisque (*).

Les risques décrits ci-dessous sont ceux qui ont été évalués comme risques majeurs pour l'entreprise à la date du présent Document d'enregistrement universel, c'est-à-dire ceux qui pourraient avoir le plus d'impact matériel négatif sur les activités ou les résultats (ou la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs), et/ou la probabilité significative que cela se produise.

Du fait de la multiplicité des implantations géographiques du Groupe, la diversité de ses marchés et gammes de produits, et de son développement, le Groupe est exposé à différentes catégories de risques. Le Groupe opère dans des environnements en mutation rapide, ce qui pourrait déclencher des risques exogènes ayant un impact sur les profils de risques suivis par le Groupe.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, dont le Groupe n'a actuellement pas connaissance ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir. Les facteurs de risque sont évalués par le Groupe à la date du présent Document d'enregistrement universel et l'évaluation par le Groupe de l'importance des risques peut être modifiée à tout moment, et notamment si de nouveaux faits internes ou externes se matérialisent.

3.1.1 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

3.1.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe au secteur Pétrole et gaz*

L'activité du Groupe est fortement dépendante des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières, pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2023 70 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur Pétrole et Gaz, hors pétrochimie. D'après les estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore représente généralement 2 % à 5 % du coût total du projet, cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 15 % du coût total du projet pour les forages onshore non conventionnels aux États-Unis. Le niveau des investissements d'exploration et production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe.

L'équilibre de l'offre et de la demande de pétrole et gaz constitue le principal élément qui détermine le niveau d'investissements en Exploration et Production par les Compagnies Nationales de Pétrole (« National Oil Companies » ou « NOCs ») d'une part, et par les Compagnies Internationales de Pétrole (« International Oil Companies » ou « IOC 's ») d'autre part, avec un impact potentiel pour Vallourec qui se positionne comme un partenaire de choix en fournissant des solutions tubulaires premium à ses clients, NOCs comme IOCs, dans le cadre de projets onshore et offshore à travers le monde. Sur la période 2014-2023, les prix du pétrole ont atteint un point bas de 9,1 dollars le baril de Brent en avril 2020 en raison d'une forte réduction de la demande mondiale de pétrole résultant de la propagation du virus de la Covid-19 et des mesures de restriction associées. La reprise de la demande mondiale de pétrole post Covid-19 s'est accompagnée d'une hausse des cours du baril de pétrole. Au cours de la période 2014-2023, le cours du Brent a atteint un pic à 133,2, dollars US en mars 2022. En 2023, les cours du Brent ont évolué entre un point bas de 71,03 dollars US atteint le 17 mars et un point haut de 97,1 dollars US atteint le 27 septembre. Au 31 décembre 2023, le cours du Brent s'élevait à 77,7 dollars US.

En 2022, les craintes liées au conflit opposant la Russie et l'Ukraine ont entraîné les cours du gaz vers des niveaux élevés jusqu'à atteindre un pic annuel à 9,68 euros/mbtu en août 2022, avant de décroître en 2023 et s'élever à 2,51 euros mbtu fin décembre 2023. Le développement de nouveaux champs gaziers peut avoir un impact positif sur les résultats du Groupe. Aux États-Unis la proportion d'appareils de forage en activité dédiée à l'exploration et production de gaz est restée stable autour de 20 % au cours de l'année 2023.

À la suite du point bas atteint en 2020 (300 milliards de dollars US), les dépenses d'investissement des opérateurs pétroliers et gaziers ont progressé de près de 22 % en 2021 pour atteindre 367 milliards de dollars US. Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2022 avec une forte hausse de 40 % des dépenses d'investissement (514 milliards de dollars US). En 2023, les dépenses d'investissement ont progressé de 12 % et s'élèvent à 575 milliards de dollars US.

Le nombre d'appareils de forage en activité à l'international a progressé au cours de l'année 2023 notamment porté par les régions Moyen-Orient et Afrique. 54 unités ont été ajoutées sur l'année permettant d'atteindre une moyenne de 955 appareils de forage en activité en décembre 2023. Dans la région Amérique du Nord, après la forte progression constatée en 2022, le nombre d'appareils de forage en activité s'est réduit de 155 unités en 2023. À fin décembre 2023, la région Amérique du Nord compte 708 unités en moyenne, dont 622 unités aux États-Unis.

Les dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujettes à d'autres facteurs négatifs tels que des changements de lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique (comme c'est le cas actuellement avec le conflit opposant la Russie et l'Ukraine) ou les conditions climatiques et les politiques mises en œuvre pour s'adapter au changement climatique. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

Le Groupe anticipe le risque associé à la baisse structurelle des activités associées aux énergies fossiles en se développant dans le secteur de la transition énergétique : la Géothermie, la Capture et le stockage de carbone (CCS), l'Hydrogène, le Solaire et la Biomasse.

3.1.1.2 Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard de clients

En 2023, le Groupe a réalisé 36 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 45 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses 10 clients les plus importants. Un seul client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2023, avec 11,2 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe dispose d'une base de clients opérant dans toutes les régions du monde, diluant ainsi l'exposition à un marché géographique particulier.

Toutefois, la plupart des clients ne sont pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats ou d'étaler les commandes correspondantes sur une période plus longue, de ne pas renouveler leurs contrats ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe anticipe ce risque avec des clauses de résiliation prévoyant des mécanismes de compensation.

Le Groupe est également exposé à un potentiel risque sur l'encours des créances sur ses clients. Par conséquent, le Groupe a mis en place des Comités de crédit spécifiques pour apprécier de façon systématique les risques financiers pris avec ses clients. Il ne peut être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, auquel n'échappe pas le secteur Pétrole et Gaz, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

3.1.1.3 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes*

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur Pétrole et Gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, avec des répercussions sur les autres secteurs d'activité du Groupe notamment les secteurs de la Mécanique, de l'Industrie automobile, de la Construction et de la génération d'Énergie électrique / Autres dont les cycles d'activité suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers telle que celle observée en 2020 en raison de la pandémie liée à la Covid-19 ou un événement géopolique majeur comme une guerre, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

3.1.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel, dont l'intensité varie selon ses secteurs d'activité :

- dans le secteur Pétrole et gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement et de performance. Sous la pression des exigences environnementales et du prix du baril sur le long terme, les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC), se recentrent de plus en plus vers des projets à plus bas coûts de production nécessitant moins de produits premium et tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs *low cost*, notamment chinois. Ces concurrents *low cost* ont d'ailleurs progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées.

  Cette concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium ;

- dans les secteurs de la Pétrochimie, de la Mécanique, de l'Automobile et de la Construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients.

  L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans soudure globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

3.1.1.5 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient par ailleurs affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés.

Le Groupe pourrait par ailleurs se retrouver en situation de désavantage concurrentiel s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances, soit par le biais d'accord avec des fournisseurs) à des technologies, des produits ou des services équivalents à ses concurrents, impactant son offre. De même si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès escompté sur le marché.

Le Groupe continue d'investir en Recherche et Développement afin de maintenir son leadership technologique et d'anticiper les besoins de ses clients.

3.1.1.6 Risques liés à l'instabilité sociale, politique, géopolitique et macroéconomique*

De par sa stratégie de proximité avec ses clients, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres, le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans des pays potentiellement exposés à des risques d'instabilité politique, économique et/ou sociale (par exemple, la nationalisation et l'expropriation d'actifs, l'incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, l'impact de sanctions, etc.) ou financière et un risque de change accru.

Il pourrait par ailleurs être confronté à une recrudescence des différends géopolitiques impliquant des pays où il poursuit ses activités, et à une augmentation des mesures de représailles et des réglementations protectionnistes qui en résulteraient indirectement.

Cette tendance pourrait se traduire par une multiplication, en Europe, aux États-Unis et en Chine notamment, des procédures de défense commerciale (antidumping, sauvegarde) ou d'autres mécanismes de protection fondés sur une atteinte à la sécurité nationale tels que les mesures américaines basées sur la Section 232 du *US Trade Expansion Act* imposant des droits de douanes ou des quotas dans le secteur de l'acier.

Ces mesures sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les flux commerciaux du Groupe au niveau mondial et, par conséquent, ses résultats et perspectives.

S'agissant du conflit en Ukraine et des sanctions à l'encontre de la Russie, le Groupe Le Groupe suit de très près l'évolution de la situation et se conforme, et continuera de se conformer, à l'ensemble des sanctions applicables. Le Groupe n'a eu aucune activité en Russie en 2023 et l'activité du Groupe en Ukraine n'a représenté que 0,01 % du chiffre d'affaires consolidé.

La situation au Moyen-Orient entre Israël et Gaza crée un risque d'instabilité opérationnelle, politique et économique dans les pays adjacents en ce compris le trafic maritime dans la zone. Cela pourrait avoir un impact pour les opérations du Groupe notamment relatives au transport maritime de tubes.

3.1.2 Risques opérationnels

3.1.2.1 Risques liés à l'évolution du coût des matières premières et de l'énergie*

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM), dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, produit des billettes et des brames en acier exclusivement destinés à ses actionnaires, qui s'engagent sur certains volumes. En 2021, Vallourec a résilié les accords de coopération et de fourniture correspondants, avec effet au 31 décembre 2028, à l'issue du délai de préavis de sept ans convenu contractuellement.

Suite à la décision prise en 2022 de fermer ses opérations en Allemagne d'ici fin 2023, Vallourec a développé un portefeuille de clients internationaux auquel il a commencé à vendre l'acier acheté auprès de HKM, principalement sous forme de brames.

Sur la base des attentes de flux de trésorerie futurs liés à ce contrat, une valeur juste négative a été comptabilisée comme un contrat dérivé, pour un montant total de 127 millions d'euros. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle juste des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à fin 2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues sera régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord d'approvisionnement pour prendre en considération les conditions de marché prévalant à ce moment-là ainsi que l'évolution du modèle d'affaires de trading. En substance, cet accord d'approvisionnement est donc traité comme un dérivé, conformément à l'IFRS 9, dans les états financiers de Vallourec (voir note 7.2 et 7.4) .

Dans le contexte actuel d'inflation une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes. De telles incertitudes pourraient réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

La consommation d'énergie ou de matière premières pourrait également être impactée par des mesures imposées par les autorités pour faire face au changement climatique et réduire l'empreinte des sociétés sur l'environnement (voir ci-après les risques environnementaux et les risques inhérents au changement climatique).

3.1.2.2 Risques industriels, miniers et environnementaux

De par sa nature, l'activité industrielle et minière du Groupe est génératrice de risques pour l'environnement, la sécurité et la santé. Les processus de fabrication du Groupe impliquent de travailler des matériaux en fusion à des températures très élevées en utilisant des machines et des équipements lourds, ce qui représente des risques tels que des accidents industriels, des explosions, des incendies et des dangers pour l'environnement comme des rejets accidentels de produits polluants ou dangereux, susceptibles d'entraîner des interruptions imprévues de son activité, la destruction totale ou partielle d'installations, des pollutions voire des préjudices corporels et des décès.

De tels évènements pourraient impliquer le Groupe dans des procédures judiciaires dirigées à son encontre en réparation de préjudices et/ou entraîner l'application de pénalités et sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la réputation, les résultats et les perspectives du Groupe.

Les activités que le Groupe exerce dans les différents pays où il est présent sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, de santé publique et de sécurité qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la prévention des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques, l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels dangereux et les nuisances sonores. Elles ont pour objet de s'assurer que le Groupe maîtrise les risques environnementaux variés inhérents à son activité, dont les pollutions atmosphérique, aquatique et des sols, et le risque de porter atteinte à la biodiversité.

Les activités du Groupe requièrent également de nombreux permis et autorisations dans divers domaines, notamment en matière d'environnement, de sécurité et de santé publique, tels que des permis d'exploitation, notamment pour l'actvité minière, des permis de rejet d'eaux usées, des permis de prélèvements d'eau ou des permis de transport ou de mise en décharge de produits dangereux, qui sont sujets à renouvellement, modification, suspension et possible révocation par les autorités administratives et gouvernementales, qui pourraient impacter ses résultats. Du fait des évolutions de leurs activités industrielles liées à la transformation du Groupe et conformément aux dispositions légales, seuls trois établissements en France restent soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le Groupe s'efforce d'observer une stricte conformité à ces autorisations et, plus généralement, aux lois et aux réglementations applicables en matière environnementale. Le maintien de la conformité avec les réglementations et normes existantes entraîne des coûts et des dépenses qui pourraient à l'avenir augmenter significativement si de nouvelles réglementations ou normes plus strictes étaient adoptées.

En outre, les autorités et les tribunaux pourraient imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer des amendes. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant à ses résultats.

Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais au Brésil, une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, la digue de Lisa, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contrebas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues. Le 21 janvier 2022, Vallourec a signé un accord avec le ministère public concernant les impacts du débordement de la digue de Lisa. L'accord comprend la mise en œuvre d'actions d'urgence, dont beaucoup ont déjà été menées à bien, et l'engagement de réparation des impacts environnementaux sur la zone affectée. Il inclut la constitution d'une garantie de 200 millions de BRL (approximativement 35 millions d'euros) sur un compte bancaire détenu par Vallourec.

Le 4 mai 2022, Vallourec a annoncé avoir redémarré partiellement l'exploitation de sa mine de fer, sans utiliser le parc de résidus, après avoir obtenu l'accord des autorités minières à cet effet pour une période temporaire, avec la possibilité de recourir à des zones de stockage alternatives, l'objectif étant de passer progressivement de 70 % à la pleine production. En mai 2023, Vallourec a obtenu les autorisations nécessaires pour reprendre la pleine exploitation de la pile de résidus miniers de Cachoeirinha.

Vallourec prévoit la finalisation de la Phase 1 du projet d'extension de la mine fin 2024 et la finalisation de la Phase 2, un projet d'investissement plus important, en 2027. Les dépenses d'investissement pour les deux projets devraient être étalées au cours des prochaines années. La direction de Vallourec est en contact avec les autorités nationales et régionales afin d'obtenir les autorisations environnementales et de production nécessaires à ces deux extensions.

3.1.2.3 Risques inhérents au changement climatique

Le Groupe est exposé, notamment à travers sa chaîne d'approvisionnement, aux risques inhérents au changement climatique (y compris, par exemple, des sécheresses, des inondations, des vagues de chaleur ou de froid, des submersions de terrains ou des vents violents). Une étude menée en 2019 dans le cadre de la politique Carbone du Groupe, sur la base du nouveau périmètre de l'entreprise avec l'aide d'un cabinet expert, fait apparaître pour chacun des dix grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées sur la base du scénario RCP 8.5 du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), plus pessimiste que ceux qui résultent de l'application des accords de Paris. Il en ressort que nos sites sont impactés de manière différenciée selon le risque considéré et leur situation géographique et que le risque actualisé reste significatif.Les éventuels plans d'adaptation vont être définis avec les usines.

Des mesures de lutte contre les effets du changement climatique peuvent aussi être imposées par différentes autorités.

3.1.2.4 Risques liés à des défauts de fabrication ou de service

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité exigeant, qui garantit la qualité de ses produits et services. Toutefois, malgré toute l'attention portée à la qualité de fabrication, certains produits ou services du Groupe pourraient comporter des défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Des défauts sur les produits ou services du Groupe seraient susceptibles d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe ou une baisse de la demande pour ses produits et services, ou de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci, l'augmentation des primes d'assurance et la réduction des garanties attachées. La conséquence à cela pourrait être un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe. Un accident significatif dû à des défauts sur les produits ou services d'autres acteurs que le Groupe serait susceptible de nuire à l'image de l'ensemble du secteur Pétrole et Gaz. En dépit des mesures de contrôle qualité déployées au sein du Groupe et de sa couverture d'assurances (voir section 5.3), le Groupe pourrait ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques.

3.1.2.5 Risques liés à des défaillances dans les équipements du Groupe

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que des dégradations, des incendies, des explosions. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs.

Bien que le Groupe suive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, des défaillances pourraient néanmoins se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image du Groupe.

3.1.2.6 Risques liés aux systèmes d'information et à la cybercriminalité*

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale, industrielle et financière. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information, de ses infrastructures (y compris l'ouverture aux partenaires et prestataires de services), ainsi que de ses clients, une défaillance de l'un d'entre eux ou la survenance d'une cyberattaque pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le lancement par le Groupe d'une stratégie ambitieuse de digitalisation de ses outils de production et la création de nouveaux services à destination de ses clients peuvent accroître le risque de vol ou de perte d'informations, y compris personnelles.

En dépit d'un certain nombre de mesures proactives déjà déployées, le Groupe, ou certains de ses fournisseurs stratégiques, pourraient faire l'objet d'attaques complexes et ciblées sur leurs systèmes d'information (cyber-attaques ; piratage de données, ransomwares, espionnage...). Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont souvent complexes et non répertoriées, et il est parfois impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc potentiellement ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage et d'éviter tout impact.

Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe ou de ses fournisseurs stratégiques, liée à de telles intrusions ou cyberattaques ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

3.1.3 Risques juridiques et fiscaux

3.1.3.1 Risques liés à l'éthique des affaires, aux sanctions internationales, et à la corruption

Vallourec est active dans le secteur Pétrole et gaz, secteur considéré par l'ONG *Transparency International* comme très exposé aux risques de corruption et opère dans des pays où le risque de corruption peut être perçu comme important (classement de l'ONG *Transparency International*).

Vallourec est implantée dans plus de 20 pays ayant pour la plupart des législations anticorruption et en matière de concurrence dont une violation, même isolée, peut notamment induire des sanctions pénales, civiles et administratives, dont de lourdes sanctions pécuniaires, ainsi qu'une atteinte à la réputation et à l'image de Vallourec.

Par ailleurs, Vallourec opérant dans l'ensemble des pays du globe, elle peut être soumise à des réglementations relatives aux contrôles des exportations et aux règlements relatifs aux sanctions économiques internationales. Dans ce contexte, Vallourec pourrait être exposée à des transactions contrevenant aux réglementations susmentionnées, ce qui pourrait notamment induire de lourdes sanctions pénales, civiles et administratives.

Pour s'assurer, dans chacune de ces opérations et dans tous ces pays d'implantation, du respect des exigences réglementaires dans les domaines de la lutte contre la corruption, des obligations en matière de libre concurrence, des réglementations relatives aux contrôles des exportations et sanctions économiques internationales, Vallourec est doté d'un Programme de Conformité, décrit au (Chapitre 2.4.2.2 Programme de conformité), sous la responsabilité du Comité conformité de l'entreprise et déployé par la Direction Conformité du Groupe.

Ce programme qui est composé notamment des éléments suivants a fait l'objet d'un important renforcement en 2023 :

- pour l'identification précise des vulnérabilités, le Groupe a mis en œuvre une cartographie identifiant clairement ces risques, dont, une cartographie spécifique au risque de corruption qui complète la cartographie générale des risques du Groupe ;
- pour la gestion des risques identifiés, le Groupe a mis en œuvre un dispositif de prévention incluant notamment des procédures spécifiques dont un Code de conduite anticorruption complétant la Charte éthique du Groupe ainsi que des dispositifs dédiés à l'évaluation des tiers. Ce dispositif fait l'objet de campagnes de sensibilisation et de formation pour s'assurer de sa parfaite connaissance par les salariés et notamment la connaissance du régime disciplinaire associé au non-respect des règles en matière de conformité ;
- pour la détection des risques et la gestion des insuffisances constatées, le Groupe est notamment doté d'un dispositif de contrôle interne comprenant un volet dédié aux risques de corruption ayant été refondu en 2023 (§ 3.2.2.3 Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense), d'une ligne d'alerte pilotée par un Comité dédié (§2.1.6 Mécanismes d'alerte et de recueil des signalements) et d'un dispositif d'audit interne.

Néanmoins, il ne peut pas être exclu que des violations aux législations susceptibles d'entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives aient un effet négatif sur sa situation financière du Groupe ou son image.

3.1.3.2 Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels. Toutefois, les lois et règlements, ainsi que le système judiciaire de certains pays dans lesquels le Groupe est présent, n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

Par ailleurs le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence, sur le marché, de produits contrefaits, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaits présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Le Groupe a créé depuis 2015 un Comité contrefaçon et multiplie ses campagnes de sensibilisation auprès des pouvoirs publics et des acteurs du marché concernés. En outre, les sites internet des potentiels contrefacteurs sont surveillés afin d'identifier les commercialisations frauduleuses, ceci est particulièrement le cas pour la marque phare de connexions VAM®. Les présumés contrefacteurs se voient notifier un courrier leur demandant d'arrêter l'utilisation non autorisée des marques et/ou technologies brevetées du groupe Vallourec.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats et son image.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrique du Groupe ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables ne peut être totalement exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique, ainsi que la signature d'engagements de confidentialité, peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écarter. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

3.1.3.3 Risques fiscaux et risques en matière d'évasion fiscale

Les entités du Groupe mènent des activités commerciales, industrielles et/ou financières réelles dans différents États et y disposent à cet effet des personnels, équipements et actifs et veillent à structurer ces activités conformément aux différentes exigences légales et réglementaires auxquelles elles sont soumises. Par leur structuration et par le suivi régulier de l'évolution de ces exigences légales et réglementaires, le Groupe a notamment pour objectif de limiter ses éventuels risques fiscaux, en ce compris les éventuels risques en matière d'évasion fiscale.

Lorsque les lois et règlements ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué aux activités, transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou peut être fondé sur des interprétations. Le Groupe ne peut garantir qu'elles ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités. En outre, le Groupe est exposé à des changements de réglementations fiscales ou à leur interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative à ces contentieux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 du Groupe figurant au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel) dont l'utilisation dépend d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels figurent (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

3.1.4 Risques financiers et de marché

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) au risque de liquidité et (ii) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Note 7 des états financiers consolidés, figurant dans la section 6.1.7 du présent Document d'enregistrement universel.

3.1.4.1 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2023, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 122 197 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants, s'élevant à 1 348 131 milliers d'euros, sont détaillées ci-après :

3.1.4.1.1 ANALYSE PAR ÉCHÉANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES NON COURANTS (> 1 AN)

(en milliers d'euros)	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2022	1 102	3 310	1 136 889	221 546	4 347	1 367 194
Dettes financières non courantes	4 136	1 106 955	230 158	1 709	5 173	1 348 131
AU 31/12/2023	**4 136**	**1 106 955**	**230 158**	**1 709**	**5 173**	**1 348 131**

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et un financement obligataire.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe sur Vallourec et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil, aux États-Unis et en Chine.

La ligne de crédit de Vallourec (462 millions d'euros), ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire.

Le financement obligataire est mis en place par Vallourec.

3.1.4.1.2 FINANCEMENTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 462 millions d'euros non tirée, d'une ligne de crédit confirmée dite « Asset-Based » de 210 millions de dollars US et d'une trésorerie disponible à hauteur de 900 millions d'euros. Ainsi, le Groupe disposait d'une liquidité de 1 539 millions d'euros.

En juin 2021, Vallourec a mis en place une ligne de crédit confirmée d'un montant de 462 millions d'euros à échéance juin 2026. Au 31 décembre 2023, cette ligne n'est pas tirée.

Cette ligne RCF de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« gearing ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (incluant la dette de location financement) et les capitaux propres du Groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de *gearing* sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédente et pour la première fois le 31 décembre 2023 : ce ratio ne dépasse pas 100 % au 31 décembre 2023. Le non-respect de ce ratio de *gearing* pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

En complément de cette ligne de crédit, Vallourec a mis en place des prêts garantis par l'État (PGE) pour un montant total nominal et tiré de 262 millions d'euros. L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE, sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le 7 novembre 2022, une ligne de crédit de 210 millions de dollars US confirmée et à échéance au 7 novembre 2027 a été consentie par quatre banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec SA. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Cette ligne de crédit dite « Asset-Based » bénéficie à hauteur de son utilisation d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. En outre, Vallourec SA apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2023, cette ligne était utilisée à hauteur de 9 millions de dollars US sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

3.1.4.1.3 FINANCEMENTS DE MARCHÉ

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de NEU CP pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est d'un milliard d'euros. Au 31 décembre 2023, Vallourec n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2022, l'emprunt obligataire était enregistré dans les comptes pour un montant IFRS de 1 105 millions d'euros. À titre indicatif, la juste valeur (« mark to market ») de cet emprunt obligataire est de 1 036 millions d'euros.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

3.1.4.2 Risques de marché

3.1.4.2.1 RISQUES DE CHANGE

A) Risques de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2023, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 84 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 756 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – Part du Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
USD	386 852	335 632
GBP	(12 938)	(12 719)
BRL	(1 132 280)	(1 069 968)
CNY	25 453	13 770
Autres	(18 442)	(22 787)
TOTAL	**(751 355)**	**(756 072)**

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

B) Risques de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 29 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2023
Contrats de change à terme : ventes à terme	1 332 907	1 535 526
Contrats de change à terme : achats à terme	95 701	135 518
Options de change sur vente	-	-
Options de change sur achat	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**1 428 608**	**1 671 044**

Échéances des contrats au 31 décembre 2023

Contrats sur transactions commerciales *(en milliers d'euros)*	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 535 526	1 497 348	38 178	-
Contrats de change : achats à terme	135 518	135 518	-	-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**1 671 044**	**1 632 866**	**38 178**	**-**

Les ventes à terme (1 212 millions d'euros sur les 1 536 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,10 USD/CNY de 7,01 et USD/BRL de 5,16. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2023 comme en 2022, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des achats à terme pour 72 millions de dollars US (67 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 24,2 millions de livres sterling (27,8 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 889 millions de yuan chinois (112,8 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 43,7 millions pesos mexicains (2,3 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 1 million de dollars canadiens (0,7 million d'euros) ;
- des ventes à terme pour 663 millions de réaux brésiliens (118,9 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts et comptes courants en devises étrangères mis en place par la holding de financements, Vallourec Tubes, dans la devise des filiales qui en bénéficient ou qui les consentent. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2023 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts. Le Groupe ne peut néanmoins garantir qu'il parviendra à couvrir systématiquement tous ses contrats libellés en devises étrangères. L'absence de couverture de ces contrats est susceptible d'avoir un effet défavorable et significatif sur les résultats et la condition financière du Groupe.

3.2 Dispositif de gestion des risques et de contrôle interne

3.2.1 Gestion des risques

La gestion des risques est déployée dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'elle contrôle. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et cohérents avec la législation en vigueur localement.

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne et définir le plan d'audit interne.

3.2.1.1 Objectifs et principes généraux de gestion des risques

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ; et
- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

La Direction de l'Audit en coordination avec celle du Contrôle Interne apportent un support méthodologique pour la promotion et la mise en œuvre de la politique de Gestion des Risques du Groupe. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle.

Les risques sont gérés par les Régions, les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

Chaque entité majeure, chaque Région, le Comité exécutif et la Direction Générale évaluent les risques et décident des contrôles et plans d'action destinés à réduire l'impact et/ou les probabilités d'occurrence de ces risques.

3.2.1.2 Dispositif de gestion des risques

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. En collaboration avec l'entité en question, la Direction de l'Audit Interne et des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à s'accorder sur une liste de risques et à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou des conséquences des risques, du niveau de contrôle mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux pratiques de référence en la matière.

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des entités majeures, des Régions et du Comité exécutif du Groupe. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est analysée lors de Comités annuels auxquels la Direction de l'Audit et des Risques participe pour alimenter les réflexions. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être impliqués, en particulier les Directions Juridique, Industrie, Ressources Humaines, Stratégie et Développement, One R&D, Achats, Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation du diagnostic, suivi des plans d'action des risques prioritaires ;
- validation d'indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles.

Un travail collaboratif est mené avec les assureurs du Groupe pour compléter ce travail d'identification et d'atténuation des risques industriels opérationnels et déployer des plans de continuité d'activité.

Le Comité d'audit suit l'évolution des risques majeurs de façon trimestrielle.

3.2.2 Contrôle interne

La Direction Générale fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social et qu'elle contrôle, en s'appuyant sur une Direction du Contrôle Interne au niveau Groupe en charge du déploiement et de la mise en œuvre de cette politique dans l'ensemble de l'organisation. Les sociétés dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés et cohérents avec la législation en vigueur localement.

3.2.2.1 Objectifs et principes généraux du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne élaboré et mis en œuvre au sein du groupe Vallourec vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes (en particulier ceux concourant à l'atteinte des objectifs et à la sauvegarde des actifs) ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ; et
- la maîtrise des risques identifiés dans la cartographie.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe et de sa stratégie.

Pour assurer la cohérence du processus de contrôle interne du Groupe à travers le monde, le contrôle interne s'appuie également sur les Régions et les directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Ces procédures formalisent les règles applicables aux principaux process d'engagement dans le Groupe, reflètent les principes de la gouvernance définie par la Direction Générale et contribuent à lutter contre la corruption et la fraude. En 2023, Vallourec a initié des travaux pour renforcer ces procédures de contrôle interne.

3.2.2.1.1 L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

L'organisation et les actions du Groupe en matière d'éthique et de conformité aux lois et règlements sont plus amplement décrites à la section 2.4 « Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité » du présent Document d'enregistrement universel.

3.2.2.1.2 LE MANUEL D'APPROBATION INTERNE

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec la gouvernance définie par la Direction Générale et nécessite le maintien d'un contrôle général de l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe et de prévenir la corruption et la fraude.

Pour répondre à ces impératifs, le manuel d'approbation interne est une procédure dont l'objet, à l'échelle du Groupe, est de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements matériels susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Cette procédure ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure est adaptée aussi souvent que de besoin et l'a été en 2023 compte tenu des changements d'organisation du Groupe. Elle est reprise et déclinée dans chaque Région. La stricte application du manuel d'approbation interne est systématiquement vérifiée lors des audits internes des entités du Groupe.

3.2.2.1.3 LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.2.2.1.4 LA PRÉVENTION DU DÉLIT D'INITIÉ

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres. Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

La Directrice Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF les listes d'initiés requises par la réglementation en vigueur.

3.2.2.1.5 LA PROCÉDURE DE RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée, et qu'elle se fasse notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site intranet de Vallourec.

3.2.2.1.6 LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

3.2.2.2 Dispositif de contrôle interne

3.2.2.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le dispositif de contrôle interne mis en place s'articule autour des procédures Groupe dont les principales sont listées ci-dessus, et dont la Direction du Contrôle Interne s'assure de la cohérence à travers les organisations et régions du Groupe.

A) Séparation des tâches

La séparation des tâches est un outil essentiel dans la lutte contre la fraude, c'est pourquoi le contrôle interne s'assure que le principe de séparation des tâches est compris et appliqué tant au niveau de l'organisation des unités que dans les outils de gestion qui sont utilisés.

Concernant ce dernier point, des revues régulières sont organisées par le contrôle interne avec la participation des contrôleurs régionaux et de l'informatique qui, par l'utilisation d'un outil dédié, identifie les risques dans la configuration des progiciels de gestion. Des mesures de remédiation ou de compensation sont identifiées par le service dédié en charge de l'analyse des risques de séparation des tâches. Leur mise en place est validée par le contrôle interne.

B) Campagne annuelle de contrôle interne

Une revue annuelle de la maturité du contrôle interne est effectuée à l'initiative de la Direction Centrale du Contrôle Interne.

Cette revue s'appuie sur un questionnaire et un outil de support commun à l'ensemble des unités du Groupe.

Le questionnaire, développé par le contrôle interne, formalise les actions de contrôle qui sont attendues pour maîtriser les risques réglementaires, financiers et opérationnels identifiés dans la cartographie des risques.

Le niveau de détail du questionnaire est adapté aux unités en fonction de leur importance dans la contribution aux résultats du Groupe, mais aussi en fonction des risques éventuels que certaines activités ou implantations peuvent faire courir au Groupe. Ces évaluations sont centralisées dans un outil qui permet de positionner les niveaux de maturité du contrôle interne sur plusieurs axes : géographiques, métier, cycle.

Des plans d'action sont exigés de façon à porter le niveau de maturité au niveau attendu par la Direction Générale.

Ces plans d'action sont validés par le contrôle interne, local et/ou central. Un suivi mensuel en est effectué afin de s'assurer de leur mise en place.

Dans ce cadre la Direction du Contrôle Interne est un soutien aux unités et aux personnes en charge des activités de contrôle en ce qu'elle fournit assistance à l'identification et à la conception des plans d'action mais également à la validation de leur mise en place effective.

Les auditeurs internes ont par ailleurs accès, lors de leurs missions, aux données relatives à l'unité auditée : évaluations, plans d'action qu'ils peuvent réévaluer en fonction des résultats de leurs tests.

Le contrôle interne est un soutien aux unités et aux personnes en charge des activités de contrôle en ce qu'il fournit assistance à l'identification et la conception des plans d'action mais également à la validation de leur mise en place effective.

Les auditeurs internes ont accès, lors de leurs missions, aux données relatives à l'unité auditée : évaluations, plans d'action qu'ils peuvent réévaluer en fonction des résultats de leurs tests.

C) Missions ad hoc

La Direction du Contrôle Interne contribue aux missions ad hoc en matière d'organisation et de revue de process : gestion de production, inventaire des actifs immobilisés.

3.2.2.3 Lutte contre la corruption et contrôles comptables spécifiques, lignes de défense

Une approche spécifique est en cours de déploiement destinée à sensibiliser l'ensemble du dispositif à la lutte contre la corruption. Trois lignes de défense ont vocation à être mises en place dans le cadre de ce dispositif :

- Première ligne de défense : Développement de contrôles comptables détaillés à destination de toutes les unités qui doivent s'assurer que les exigences sont satisfaites, pour identifier les actions à mettre en place.
- Seconde ligne de défense : Vérification par le contrôle interne, dans sa composante régionale, que les activités de contrôle telles qu'exigées au premier niveau sont effectivement exercées comme décrites, pour définir les éventuelles actions de remédiations dans le cas de faiblesses identifiées.
- Troisième ligne de défense : Vérification par l'Audit Interne de l'ensemble des éléments de la première et de la deuxième ligne de défense de façon à évaluer l'efficacité de l'ensemble du dispositif.

3.2.2.4 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.2.4.1 REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.2.4.2 INFORMATION FINANCIÈRE EXTERNE

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité de la Direction Générale. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent généralement aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.2.4.3 TRÉSORERIE ET FINANCEMENT

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions de trésorerie élaborées chaque semaine par la majeure partie des sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie euro, livre sterling, yuan chinois, dollar canadien et dollar US des principales sociétés européennes et du Moyen-Orient sur Vallourec Tubes ;
- d'une centralisation de la trésorerie en yuan chinois des principales sociétés chinoises auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale en Chine chez Vallourec Tianda (Anhui) Co. Ltd. ;
- d'une centralisation de la trésorerie en dollar US des sociétés américaines auprès de Vallourec Tubes au travers d'une première centralisation locale aux États-Unis chez Vallourec Holding, Inc. ; et
- d'un reporting mensuel sur le suivi de la trésorerie des sociétés brésiliennes et des sociétés chinoises.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

La Direction de la Trésorerie et du Financement est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation de l'exécution des opérations de couverture de change en dollar US, livre sterling, réal brésilien, yuan chinois, dinar koweïtien et dollar canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe. Pour les sociétés brésiliennes, les opérations de couverture de change sont conclues par les équipes de la trésorerie locale en coordination avec la Direction de la Trésorerie et du Financement.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué à la Direction Générale du Groupe.

3.2.2.4.4 PROCÉDURES ET INSTRUCTIONS DE REPORTING FINANCIER ET COMPTABLE

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thèmes et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le « Manuel de Gestion ») synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2.5 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.5.1 INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

La Direction Générale examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *front-end loading*.

Le Comité de qualification regroupe les experts du Groupe ainsi que la Direction du Contrôle de Gestion et examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, rentabilité, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Investissements. Le Comité d'autorisation réunit soit le *Senior Vice President* Industrie Groupe et Hémisphère Est, le Directeur de l'Excellence Industrielle, le Directeur des Investissements & Assurances, et le Directeur des Investissements pour les projets supérieurs à un million d'euros, soit la Direction Générale pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Investissements intervient en tant que membre des Comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais. Elle audite également certains projets en exécution, afin d'assurer la mise en œuvre effective des bonnes pratiques de gestion de projet.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Régions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles a posteriori sont effectués à l'initiative de la Direction des Investissements, et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

3.2.2.6 Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (*Vallourec Management Systems* – VMS), qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des ressources humaines, avec en particulier le système Talent 360, sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrière ;
- le programme de gestion de la sécurité, qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au développement durable, suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de gestion contribuant à l'excellence industrielle, qui intègrent en particulier les systèmes de gestion de la qualité et les systèmes de « lean management ». Le « lean management » vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'exécution des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le marketing, les méthodes de gestion des comptes clients (« key account management ») ainsi que la mise en valeur des offres (« valued offers ») ;
- les systèmes de gestion de la Recherche et du Développement, au travers du système de gestion des projets d'innovation ; et
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « Qualification and Authorization Management Handbook » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des cadres.

3.2.2.6.1 QUALITÉ - SÉCURITÉ

La Direction de la Santé et de la Sécurité et la Direction Qualité du Groupe sont chargées de proposer à la Direction Générale les orientations et objectifs du Groupe en matière de Santé-Sécurité et de Qualité, et de définir les normes applicables en la matière dans l'ensemble du Groupe. Elles interviennent en outre directement dans les opérations lorsque les principaux indicateurs s'écartent des valeurs habituelles ou chaque fois que cela est nécessaire.

Dans le cadre du VMS, ces standards définissent les systèmes, méthodes et outils spécifiques qu'il convient de mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication d'une part et de la sécurité des personnes et des équipements d'autre part. Ces normes sont définies en conformité avec les exigences de gestion de la qualité (normes ISO 9001 ou IATF 16949, API, ASME, etc.) et avec celles de la sécurité (ISO 45001).

La Direction de la Santé et la Sécurité et la Direction de la Qualité en assurent la promotion, accompagnent leur mise en œuvre, mette en place les formations nécessaires et animent le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elles réalisent dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elles s'assurent de la bonne compréhension et de l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, de traitement des problèmes, de maîtrise de la variabilité et de prévention des risques.

Le programme de gestion de la Santé Sécurité, dénommé CAPTEN+ Safe, s'appuie sur l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés.

Partageant la préoccupation de la Direction Générale en matière de Santé Sécurité et de qualité, le Conseil d'administration ouvre chacune de ses séances sur l'évolution des performances Santé Sécurité et Qualité du Groupe.

3.2.2.6.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au sein de Vallourec, le développement durable est piloté par la Direction du Développement Durable, rattachée au Président-directeur général.

Le rôle de la Direction du Développement Durable consiste principalement à définir et déployer la stratégie RSE validée par le Comité exécutif du Groupe, à mobiliser les Régions et les Fonctions pour progresser en matière de développement durable et atteindre les objectifs fixés, en identifiant notamment les attentes des diverses parties prenantes de l'entreprise, ainsi que les bonnes pratiques à développer.

Chaque fois que nécessaire, la Direction du Développement Durable soumet au Comité RSE composé des membres du Comité exécutif les décisions à mettre en œuvre par les Régions et les directions fonctionnelles.

La Direction du Développement Durable est en outre directement responsable des actions en faveur de l'environnement. Elle est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables Environnement des Régions et des unités, renforcé par la mise en place de deux Comités climat et environnement. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la Charte de développement durable de Vallourec et de la politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Une revue des performances climatiques et environnementales est communiquée régulièrement aux responsables concernés. Le Groupe dispose d'une application destinée au management des données environnementales et de sécurité qui facilite la collecte et la vérification de ces données ainsi que le reporting local des sites.

La Direction du Développement Durable supervise également le programme d'amélioration de la performance énergétique afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, programme mis en œuvre par les sites avec le soutien des communautés de process. La Direction du Développement Durable fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants et « éco-désignés ».

3.2.2.6.3 INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

L'ensemble des Fonctions Centrales et des Directions Lignes de Produits a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de développement de nouvelles activités, de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des lignes de produits et la démarche de génération d'idées du Groupe. Les processus et les gouvernances ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées. Ces procédures intègrent également les aspects de propriété intellectuelle.

Les portefeuilles innovation des lignes de produits incluent les idées en cours d'investigation et les projets en développement. Ces portefeuilles sont revus régulièrement dans les « Comités de pilotage de portefeuille d'innovation » des lignes de produit, pour arbitrage et priorisation des projets suivant les critères de valeur et de risques associés.

Les projets en développement sont sélectionnés suivant différents critères, parmi lesquels leur valeur pour nos clients et pour Vallourec, leur faisabilité technique et le délai d'exécution ainsi que les risques associés. L'analyse des risques est revue par les Comités de pilotage de chaque projet. En complément, les projets les plus stratégiques pour l'entreprise sont revus trimestriellement dans un « comité de pilotage R&D » en présence des membres du Comité exécutif du Groupe qui s'assure que les éléments nécessaires sont réunis pour assurer la mise sur le marché en temps et en heure, du produit, du service ou de la solution.

Les équipes projets bénéficient d'actions de formation et d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés, pour accélérer l'exécution et pouvoir mettre les solutions plus rapidement sur le marché. Un bureau de management des projets d'Innovation et de R&D (Project Management Office, PMO) a été créé en 2023 pour coordonner ces actions de formation, d'assistance et de contrôle.

De plus, pour accélérer l'exécution des projets, le Groupe a développé deux nouveaux outils. Le premier, *les Boosters*, est un outil d'exécution qui permet d'exécuter les idées de nouvelles solutions avec une approche de développement agile. Pour ce faire, les projets développés dans les *Boosters* sont menés par un binôme Responsable Business / Responsable Produit. Les *Boosters* ont pour but de développer plus rapidement nos offres basées sur de nouvelles technologies ainsi que de faire croître les nouvelles compétences associées. Le second outil est composé de deux plateformes d'innovation. La première est une plateforme d'idées pour les employés. La seconde est tournée vers l'externe, il s'agit de développer des collaborations avec des start-ups et multiplier nos succès en *Open Innovation*. Ces plateformes sont animées sous forme de challenges ouverts sur des thèmes particuliers.

3.2.2.6.4 ACHATS

En 2023, la Direction des Achats a poursuivi et consolidé sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (spécification produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

Le Groupe conduit une politique d'achat structurée, en ligne avec les objectifs du Groupe, avec un équilibre entre la gestion centralisée et le pilotage local :

- support du plan stratégique de Vallourec en développant et pilotant une base de fournisseurs partenaires permettant la compétitivité du Groupe et le succès de nos clients ;
- amélioration continue du processus d'achats pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts, de délais et de sécurité ;
- sélection avec les clients internes des meilleurs fournisseurs sur la base de stratégies par famille d'achats, d'évaluation des risques fournisseurs et de critères de responsabilité sociale et environnementale ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs et mise en place d'un plan de réduction des émissions de CO_2 de notre base fournisseurs dans le cadre de la politique d'achats responsables ;
- élaboration d'un plan de formation annuel de l'équipe Achats en recherche de l'excellence opérationnelle.

3.2.2.7 Système d'information

En 2023, la Direction des Systèmes d'Information a continué de renforcer sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place et testant des dispositifs d'observation et d'analyse de ses réseaux sur l'ensemble des sites dans toutes les régions avec une supervision en continu et une assistance avancée en cas d'activité suspecte ou de cyber-attaque.

Le plan stratégique de la sécurité des systèmes d'information a continué d'être renforcé avec une harmonisation mondiale et sa mise en œuvre a réalisé des progrès significatifs dans des domaines tels que la classification et la protection des informations sensibles, l'évolution et le support des infrastructures, y compris pour le Cloud, le Digital, la mobilité des utilisateurs et les technologies émergentes et les pratiques liées.

La sécurité informatique en environnement industriel a réalisé des progrès significatifs, entre autres sur les capacités de détection au plus tôt d'activités suspectes, de limitation de propagation, et une stratégie pour gérer la rénovation.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables est totalement réalisé et l'accès aux ressources sensibles se fait via une authentification à plusieurs facteurs.

Des projets de meilleure sécurisation des accès administrateur et des accès de support externe sont en cours.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des Régions du Groupe ;
- la communication d'une politique de sécurité informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ; celle-ci a inclus des webinars et des quiz. Un nouveau module de E-Learning obligatoire a été lancé en 2023 et de nouvelles actions de sensibilisation sont, depuis peu, régulièrement conduites ;
- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information portant un accent particulier sur les campagnes de phishing internes et de détection des fraudes dans l'ensemble des régions ;
- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

3.2.2.7.1 RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus ressources humaines se fait en coordination avec le Directeur RH Groupe.

3.2.2.7.2 RELATIONS COMMERCIALES

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Le Groupe dispose d'un outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Cet outil sert à analyser les conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

3.2.3 Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

3.2.3.1 La Direction Générale

La Direction Générale, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Elle procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part, d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Elle initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

La Direction Générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

3.2.3.2 Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction Générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil d'administration veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil d'administration vérifie que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

3.2.3.3 Le Comité d'Audit

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation de recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'émission d'une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue, ainsi que lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 du Code de commerce. Cette recommandation adressée à l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance est élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) n° 537/2014 ;
- le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, en particulier le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés ;
- s'assurer du respect des conditions d'indépendance des Commissaires aux comptes et prendre les mesures nécessaires au respect des règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit pour les services autres que la certification des comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes qui ne sont pas des services interdits ; et
- le suivi trimestriel des risques majeurs identifiés lors du processus de cartographie des risques.

Le Comité d'audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par la Direction Générale ou qu'il demande. Il prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre desdits systèmes.

En sus, le Comité d'Audit s'assure, de manière trimestrielle, du suivi de l'efficacité du dispositif afférent à la Conformité (décrit à la section 2.4 du présent document, « Nos engagements en matière d'éthique des affaires et conformité »), du traitement effectif des alertes reçues par le Groupe et de la revue de ces alertes, du déploiement du Programme de Conformité du Groupe avec un suivi des plans d'action associés au renforcement de ce programme, et des contrôles spécifiques dédiés à la prévention de la corruption et du trafic d'influence (3.2.2.3 du présent Document d'enregistrement universel).

3.2.3.4 Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques

Le Directeur de l'Audit Interne et des Risques anime le dispositif de gestion des risques. Une cartographie des risques du Groupe est préparée une fois par an. Pour cela, il se coordonne notamment avec les responsables des activités du Groupe, des assurances, de la qualité et de la sûreté. Il réalise un suivi trimestriel à l'attention du Comité d'audit du Groupe.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques est une activité indépendante et objective, rattachée au Directeur Financier du Groupe (membre du Comex et du Comité d'audit du Groupe). Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans la politique d'audit interne, évalue, par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle contribue à identifier les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne et des Risques prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes de la Direction Générale et des responsables de Régions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne et des Risques émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant périodiquement des synthèses au Comité d'audit.

La Direction de l'Audit Interne et des Risques met en œuvre une démarche continue d'amélioration, visant à faire progresser le processus d'audit interne, en particulier en adaptant les programmes détaillés de travail aux risques les plus significatifs.

3.2.3.5 La Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne est constituée d'une équipe dédiée sous la responsabilité de la Direction Comptabilité et Consolidation.

Constituée d'une équipe centrale en charge de la définition des principes, de la mise à disposition des outils de support et de centralisation, elle est relayée par des correspondants régionaux en charge de la mise en œuvre locale de la politique au plus près des unités opérationnelles auxquelles ils apportent soutien et conseils.

3.2.3.6 Les salariés

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de fonctions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

3.2.4 Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

3.2.5 Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion des risques et du contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information.

Ces éléments augmentent le risque de non-détection de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées voire de fraudes (vols, détournements, etc.) dont Vallourec pourrait être victime.

3.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques se fonde sur un programme managérial et opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complété par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée dans chaque domaine par les directions impliquées : la Direction des Ressources Humaines pour le secteur vie (assurance vie, mutuelles), la Direction Qualité et Sécurité pour la sécurité des personnes notamment, la Direction Logistique pour la couverture des produits lors de leurs transports, la Direction Management des Risques et celle des Assurances pour les autres.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages aux biens et perte d'exploitation ainsi que celle liée aux transports des produits ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de polices d'assurance communes pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique du Groupe en matière d'assurance consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir de l'analyse des besoins des filiales, à sélectionner des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs), et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance tient compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principes de base de la politique assurantielle de Vallourec consistent en :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels, visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion notamment, ainsi qu'à détecter et prévenir des impacts d'autres expositions telles que catastrophes naturelles ou environnementales. À ce jour, plus de 95 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'au moins un audit multirisque par les ingénieurs préventionnistes des assureurs, dans le cadre d'un plan pluriannuel de visites des sites industriels du Groupe ;

- la mise en place d'une politique active de prévention des risques contractuels, notamment par l'utilisation quasi systématique du formulaire CLEAR, dont l'objectif principal est le contrôle des clauses de responsabilité contractuelle ayant un impact financier potentiel sur les résultats du Groupe ;
- l'animation d'une politique de management des risques au moyen notamment de sessions de sensibilisation présentées avec des experts dans certains domaines ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les principaux contrats communs à toutes les Régions et/ou Départements Centraux sont détaillés ci-après.

Pour les assurances dommages, responsabilité civile et transports, les polices s'articulent entre les polices Master souscrites pour le Groupe et celles souscrites localement dans les pays d'implantation du Groupe. Les polices Master interviennent en différence de conditions et différence de limites des polices locales émises par les partenaires de l'assureur principal.

3.3.1 Assurances dommages

3.3.1.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens assurés, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Des franchises en dommages matériels sont prévues selon la taille et la nature du risque considéré.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de continuité d'activité existants (PCA).

3.3.1.2 Assurance dommages aux marchandises transportées

Cette assurance couvre les risques liés aux transports, pouvant affecter les matières premières, les produits et les équipements du Groupe, durant leurs transports terre – mer – air dans le monde, à l'exception des territoires explicitement exclus par les assureurs.

La limite de garantie a été successivement rehaussée en 2022 puis 2023, en corrélation notamment avec la croissance de la production brésilienne du Groupe, l'arrêt progressif de ses usines allemandes et l'évolution de l'empreinte industrielle du Groupe.

3.3.2 Assurances responsabilité civile

3.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de dommages causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un produit ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile tiers et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012, 2014 et 2018, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

3.3.2.2 Assurance assistance-rapatriement

Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger (voyageurs, personnels en contrat de chantier *(rotators)* et expatriés) couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

3.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux. Celle-ci a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

3.3.3 Politique Assurance

La politique Assurance décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

CHAPITRE 4

4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF 178

4.2 Organes d'administration et de direction 178

4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration 178

4.2.2 La Direction Générale 202

4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux 205

4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale 205

4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 (ex post) 210

4.3.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 217

4.4 Informations additionnelles 230

4.4.1 Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil 230

4.4.2 Conventions réglementées 230

4.4.3 Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées 231

4.4.4 Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales 231

4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts 231

4.4.6 Délégations en cours de validité 231

4.4.7 Participation des actionnaires aux assemblées générales 231

4.4.8 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE 232

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 233

4.1 Application du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF

Le Conseil d'administration a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (décembre 2022)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 12.3 du Code AFEP-MEDEF préconise que chaque année au moins soit organisée une réunion hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.	Une session d'au moins 20 minutes hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est organisée à la fin de chaque réunion du Conseil d'administration. Par ailleurs, une séance réunissant uniquement les membres indépendants est prévue annuellement.
Le paragraphe 24 Code AFEP-MEDEF préconise que le Conseil « fixe une quantité minimum d'actions que les dirigeants mandataires sociaux doivent conserver au nominatif, jusqu'à la fin de leurs fonctions. Cette décision est réexaminée au moins à chaque renouvellement de leur mandat. (…) Tant que cet objectif n'est pas atteint, les dirigeants mandataires sociaux consacrent à cette fin une part des levées d'options ou des attributions telle que déterminée par le Conseil ».	Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les dirigeants mandataires sociaux à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi exclusivement d'actions Vallourec.

4.2 Organes d'administration et de direction

4.2.1 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

4.2.1.1 Composition du Conseil d'administration

4.2.1.1.1 PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 29 FÉVRIER 2024

Le Conseil d'administration comprend huit membres nommés pour une durée de quatre ans, dont un administrateur représentant les salariés et un administrateur référent, indépendant, en charge notamment de veiller au bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société.

TAUX D'INDÉPENDANCE*
71,4 %

PARITÉ**
42,8 %
3 membres du Conseil sont des femmes

ÂGE MOYEN
60 ans

DIVERSITÉ
4
membres du Conseil sont de nationalité étrangère et **6 nationalités** sont représentées au Conseil

REPRÉSENTATION DES SALARIÉS
1
membre représentant les salariés, nommé par le Comité de Groupe

TAUX DE PRÉSENCE MOYEN
93,75 %

Le Conseil d'administration

MEMBRES DU CONSEIL

Philippe Guillemot ◆

Président-directeur général

Pierre Vareille ◇

Vice-Président & Administrateur Référent

- Président du Comité NG*
- Président du Comité des rémunérations
- Comité SF**

Corine de Bilbao ◇

- Présidente du Comité RSE & administratrice référente en matière de RSE
- Comité SF**
- Comité d'audit

Luciano Siani ◇

- Comité RSE
- Comité d'audit

Angela Minas ◇

- Présidente du Comité d'audit
- Comité des rémunérations
- Comité RSE
- Comité NG*

Hera Siu ◇

- Comité d'audit
- Comité RSE
- Comité NG*
- Comité des rémunérations

Gareth Turner ◆

- Président du Comité SF**
- Comité d'audit

Patrick Poulin ◆ ●

- Administrateur représentant les salariés
- Comité des rémunérations

CENSEURS

Austin Anton

◇ *Membre indépendant* ◆ *Membre non indépendant* ● *Représentant les salariés*

* *Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance*

** *Comité SF : Comité Stratégique et Financier*

Le tableau ci-après présente de manière synthétique la composition du Conseil d'administration et de ses comités au 29 février 2024, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

	INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DU CONSEIL				
	Âge	**Sexe**	**Nationalité**	**Nombre d'actions**	**Nombre de mandats dans des sociétés cotées***	**Indépendance**	**Date initiale de nomination** *(jj-mm-aaaa)*	**Échéance du mandat**	**Ancienneté au Conseil** *(en années)*	**Comité d'audit**	**Comité SF**	**Comité RSE**	**Comité NG**	**Comité des rémunérations**
ADMINISTRATEURS														
Philippe Guillemot	64	M	française	463 000[(a)]	2	◆	20-03-2022	AGO 2026	2					
Pierre Vareille	66	M	française	70 000	4	◇	20-04-2021	AGO 2025	2		○		●	●
Corine de Bilbao	57	F	française	1 300	1	◇	21-03-2019	AGO 2025	4	○	○	●		
Angela Minas	59	F	grecque et américaine	13 827	2	◇	01-07-2021	AGO 2026	2	●		○	○	○
Hera Siu	64	F	chinoise	500	4	◇	01-07-2021	AGO 2026	2	○		○	○	○
Gareth Turner	60	M	canadienne	500	1	◆	20-04-2021	AGO 2025	2	○	●			
Luciano Siani	54	M	italienne et brésilienne	2 000	1	◇	12-11-2023	AGO 2025	1	○		○		
ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS														
Patrick Poulin	57	M	française	4 005	1	◆	06-03-2023	AGO 2025	1					○
CENSEURS														
Austin Anton	43	M	britannique	0	0	◆	01-07-2021	01-07-2025	2					

* *Incluant Vallourec SA*

(a) Actions de Préférence (T2, T3 et T4) : 2 058 876

● *Président*

○ *Membre*

◇ *Indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration*

◆ *Non-indépendance au sens des critères du Code AFEP-MEDEF tels qu'appréciés par le Conseil d'administration*

Comité NG : Comité des nominations et de la gouvernance

Comité SF : Comité stratégique et financier

Comité RSE : Comité de la responsabilité sociale environnementale et sociétale

4.2.1.1.2 CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2023 ET DU PREMIER TRIMESTRE 2024

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des Comités au cours de l'exercice 2023 et du premier trimestre 2024, selon le format prévu par l'annexe 3 du Code AFEP-MEDEF :

	Départ	Nomination	Renouvellement
Conseil d'administration	Maria Silvia Marques Le 25 mai 2023	Luciano Siani Pires Le 12 novembre 2023	N/A
Comité d'audit	Maria Silvia Marques Le 25 mai 2023	Luciano Siani Pires Le 12 novembre 2023	N/A
Comité des nominations et de la gouvernance	N/A	N/A	N/A
Comité des rémunérations	N/A	N/A	N/A
Comité RSE	Maria Silvia Marques Le 25 mai 2023	Luciano Siani Pires Le 12 novembre 2023	N/A
Comité stratégique et financier	N/A	N/A	N/A

Le mandat d'administratrice de Mme Maria Silvia Marques a expiré à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023. Mme Maria Silvia Marques n'a pas souhaité que son mandat soit renouvelé.

Le Conseil d'administration de Vallourec, réuni le 12 novembre 2023, a décidé de coopter Monsieur Luciano Siani en qualité de membre du Conseil d'administration. La nomination de Monsieur Luciano Siani sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires le 23 mai 2024.

4.2.1.1.3 POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'interroge chaque année, notamment à l'occasion de son auto-évaluation, sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celle de ses Comités. Il s'assure notamment de la présence d'administrateurs disposant d'une expérience pertinente au regard de la diversité et de l'empreinte internationale des activités du Groupe, et veille à ce que les profils et les compétences représentés au Conseil reflètent les enjeux auxquels le Groupe peut être confronté afin de garantir aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec la compétence, l'indépendance et l'objectivité nécessaire. La politique du Conseil d'administration relative à sa composition repose ainsi sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

A) Une sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil d'administration s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière opérationnelle, financière, stratégique, internationale, industrielle ou juridique ou en matière de responsabilité sociale et environnementale.

B) Une composition équilibrée fondée sur la diversité

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil d'administration est engagé au service du processus de création de valeur dans tous ses aspects. Les administrateurs de la Société viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et de compétences variées reflétant l'empreinte internationale du Groupe et les différents enjeux à long terme de sa stratégie. Au 29 février 2024, six nationalités étaient représentées au Conseil d'administration, reflétant la présence du Groupe en particulier au Brésil, aux États-Unis, en Chine et en Europe. La présentation de chaque administrateur en fonction au 29 février 2024 ainsi que les tableaux et graphiques ci-dessous permettent de mieux appréhender la diversité et complémentarité d'expériences du Conseil d'administration.

L'équilibre souhaitable de la composition du Conseil tient également compte de la proportion d'hommes et de femmes requise par la réglementation applicable. Au 29 février 2024, le Conseil d'administration comptait trois femmes : Corine de Bilbao, Angela Minas, et Hera Siu, représentant 42,8 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce). La Société se conforme ainsi aux dispositions de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de Surveillance et à l'égalité professionnelle, et la proportion d'administrateurs de sexe féminin est au moins égale à 40 %, conformément aux dispositions des articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce.

Le Conseil comprend par ailleurs un représentant des salariés désigné par le Comité de Groupe.

L'équilibre de la composition du Conseil tient également compte de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société.

C) Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires.

Au 29 février 2024, le Conseil d'administration comptait cinq administrateurs indépendants, représentant 71,4 % des administrateurs (hors administrateurs représentant les salariés en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF).

Au-delà de la qualification d'administrateur indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des candidats intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant potentiellement le membre à une telle situation.

D) Un effectif resserré

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun.

4.2.1.1.4 INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil d'administration a été réalisé par le Conseil d'administration le 29 février 2024, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance. Le Conseil d'administration a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (ou être lié directement ou indirectement à ces personnes) :

- significatif de la Société ou de son Groupe ; ou
- pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Commissaires aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Durée du mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de 12 ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des 12 ans.

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Les membres représentant des actionnaires importants de la Société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration a conduit un examen approfondi et a émis les conclusions suivantes :

- le Président-directeur général ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- M. Gareth Turner, Senior Partner au sein d'Apollo Management, actionnaire de référence détenant au 31 décembre 2023 28,5 % du capital et des droits de vote de la Société, ne peut pas être considéré comme administrateur indépendant ;
- la situation de M. Pierre Vareille, administrateur dont la nomination a été proposée par Apollo, a fait l'objet d'une étude approfondie menée par un cabinet d'avocat indépendant en mars 2021. En effet, M. Pierre Vareille a dans le passé été nommé sur proposition d'Apollo comme mandataire social au sein de Constellium et Verallia, sociétés dans lesquelles Apollo détenait une participation minoritaire ou de contrôle. En revanche, il n'est pas lié par un quelconque contrat ou accord avec Apollo. Sur la base de cette étude et conformément à ses conclusions, le Conseil de Surveillance de l'époque avait décidé de considérer que M. Pierre Vareille peut être qualifié d'administrateur indépendant. Le Conseil d'administration a confirmé que, la situation de M. Vareille n'ayant pas évolué, ce dernier peut être qualifié d'administrateur indépendant ;
- M. Patrick Poulin, qui représente les salariés au sein du Conseil d'administration à compter du 6 mars 2023, est salarié du groupe Vallourec depuis 2001 et devrait donc être considéré comme non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait le représentant les salariés du décompte des administrateurs indépendants, et n'a donc pas comptabilisé M. Patrick Poulin pour déterminer le taux d'indépendance du Conseil.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil d'administration exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été jugées non significatives tant en termes quantitatifs, eu égard à leur montant, inférieur à 1 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec, qu'en termes qualitatifs appréciés au regard notamment de la continuité, de l'importance et de l'organisation de la relation.

Sur la base de ces conclusions, la proportion d'administrateurs indépendants s'établit, en application du Code AFEP-MEDEF, à 71,4 %.

Critères [a]	1 : Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	2 : Mandats croisés	3 : Relations d'affaires significatives	4 : Lien familial	5 : Commissaire aux comptes	6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	8 : Statut de l'actionnaire important
Philippe Guillemot	●	○	○	○	○	○	○	○
Pierre Vareille	○	○	○	○	○	○	○	○
Corine de Bilbao	○	○	○	○	○	○	○	○
Luciano Siano Pires	○	○	○	○	○	○	○	○
Angela Minas	○	○	○	○	○	○	○	○
Hera Siu	○	○	○	○	○	○	○	○
Gareth Turner	○	○	○	○	○	○	○	●
Patrick Poulin	●	○	○	○	○	○	○	○

(a) Dans ce tableau, ○ représente un critère d'indépendance satisfait et ● représente un critère d'indépendance non satisfait.

4.2.1.1.5 DIVERSITÉ DES EXPERTISES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) Synthèse des expertises des membres du Conseil d'administration

	Industrie/ Pétrole et Gaz	Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes	Expérience internationale	Expertise financière/audit	Gouvernance de sociétés cotées	Responsabilité sociale et environnementale
Philippe Guillemot	X	X	X	X	X	X
Pierre Vareille	X	X	X	X	X	X
Corine de Bilbao	X	X	X		X	X
Luciano Siani Pires	X	X	X	X	X	X
Angela Minas	X	X	X	X	X	X
Hera Siu		X	X	X	X	X
Gareth Turner	X		X	X		
Patrick Poulin	X		X			

B) Formation des membres du Conseil d'administration

Une attention toute particulière est portée à la formation continue des administrateurs, afin que ceux-ci disposent de solides connaissances tant du Groupe que des évolutions juridiques, sociétales et environnementales. Durant l'exercice 2023, ce sont les notions relatives au développement durable sur lesquelles l'attention des administrateurs a été portée.

En 2023, une présentation a été faite au Conseil d'administration par l'Organisme Tiers Indépendant au sujet des nouvelles exigences de reporting extra-financier de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Cette session de formation visait notamment à la préparation à l'implémentation de ladite directive. Cette formation a permis aux administrateurs d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

4.2.1.1.6 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6
Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

M. PHILIPPE GUILLEMOT

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Né le 6 mai 1959 – nationalité française
Première nomination : 20 mars 2022
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : Actions Ordinaires : 463 000
Actions de Préférence (T2, T3 et T4) : 2 058 876

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École des Mines de Nancy et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School
- Directeur Général d'Elior Group, l'un des leaders mondiaux de la restauration collective et des services avec des positions de premier plan dans cinq pays, où il a mené un travail en profondeur pour assainir le Groupe sur le plan financier, le doter d'une stratégie créatrice de valeur et construire une organisation robuste, ce qui s'est avéré décisif face au contexte rendu extrêmement difficile par la crise du Covid-19 (2017-2022)
- Directeur des Opérations et des Ventes d'Alcatel-Lucent, où il a élaboré un plan de redressement et de transformation de l'entreprise et a ensuite supervisé l'intégration d'Alcatel-Lucent au sein de Nokia (2013-2016)
- Directeur Général et membre du Conseil d'administration d'Europcar (2010-2012)
- Président-directeur général d'Areva Transmission et Distribution (T&D) (2004 à 2010)
- Membre des Comités exécutifs des équipementiers automobiles Faurecia (récemment renommé Forvia, 2001-2003) et Valeo (1998-2000)
- Diverses fonctions chez Michelin (1983-1989 et 1993-1998) dont il est devenu membre du Comité exécutif en 1996
- Président-directeur général de Vallourec depuis le 20 mars 2022

Principales activités exercées hors de la Société

- Administrateur de Sonoco*

MANDATS EXERCÉS PAR M. PHILIPPE GUILLEMOT

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
  - Président-directeur général de Vallourec S.A. * (depuis le 20 mars 2022)
  - Président de Vallourec Tubes SAS (depuis 2022)
  - Président de Vallourec Tubes France SAS (depuis 2022)
  - Président de Vallourec Oil & Gas France SAS (depuis 2022)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
  - Administrateur de Sonoco* (depuis le 13 juillet 2017)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Directeur Général d'Elior Group (jusqu'en mars 2022)
- Administrateur de Constellium (jusqu'en 2019)

M. Philippe Guillemot ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

6
Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

M. PIERRE VAREILLE

VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT INDÉPENDANT
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
PRÉSIDENT DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

Né le 8 septembre 1957 – nationalité française
Première nomination : 20 avril 2021
Échéance du mandat : AGO 2025
Actions Vallourec détenues : 70 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'École centrale Paris (aujourd'hui Centrale Supélec), ancien élève de Sciences-Po Paris, licencié en sciences économiques de la Sorbonne et diplômé de l'Institut de Contrôle de Gestion
- Débute sa carrière en 1982 chez Vallourec, dans des fonctions de production, contrôle de gestion, ventes et stratégie avant de devenir Directeur Général de diverses filiales
- Directeur Général puis Président-directeur général de GFI Aerospace (1995-2000)
- Directeur de l'activité Systèmes d'Échappement et membre du Comité exécutif de Faurecia (2000-2002)
- Membre du Comité exécutif de Pechiney, responsable du secteur Transformation de l'aluminium, et Président-directeur général de Pechiney Rhenalu (2002-2004)
- Directeur Général de Wagon PLC, société cotée au London Stock Exchange (2004-2007)
- Président-directeur général de FCI (2008-2011)
- Directeur Général de Constellium, société cotée sur le New York Stock Exchange (2012-2016)

Principales activités exercées hors de la Société

- Investisseur dans des sociétés high-tech et internet
- Administrateur de sociétés
- Co-Président de la Fondation Vareille, dont le principal objectif est de développer les facultés cognitives de jeunes enfants issus de milieux défavorisés grâce à l'apprentissage intensif du violon dans le cadre scolaire

MANDATS EXERCÉS PAR M. PIERRE VAREILLE

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
  - Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent de Vallourec S.A.*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe :
  - Administrateur du *London Metal Exchange* (LME) à compter du 7 février 2023*
  - Administrateur, membre du Comité stratégique et du Comité des nominations et rémunérations de Verallia*
  - Administrateur et membre du Comité des rémunérations d'Outokumpu Oyj*

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Bic SA (jusqu'en 2021)
- Administrateur d'Etex (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Ferroglobe (jusqu'en 2019)
- Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent de Bic SA (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Vectra (jusqu'en 2018)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

5
Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

MME CORINE DE BILBAO

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
REFERENTE RSE
PRÉSIDENTE DU COMITÉ RSE
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER

Née le 16 octobre 1966 – nationalité française
Première nomination : 21 mars 2019
Renouvellement : AGO 2020
Échéance du mandat : AGO 2024
Actions Vallourec détenues : 1 300

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de Sciences-Po Bordeaux et titulaire d'un MBA en *sourcing – supply chain* du M.A.I. Institute of Purchasing Management
- Responsable Achats et Directeur Service GE Medical Systems, secteur des équipements d'imagerie médicale (1989-2000)
- Directrice Achats Division GE Power Turbines à Gaz Europe (2000-2003)
- Directrice Commerciale Upstream GE Oil and Gas (2003-2008)
- Vice-Présidente Ventes Produits Areva T&D (2008-2010)
- Directrice Division Services GE Energy (2010-2011), Directrice Région Europe puis Vice-Présidente des ventes de la Division *Subsea* de General Electric Oil & Gas (2011-2016)
- Présidente de General Electric (GE) France (2016-2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, la chambre de commerce American Chamber of Commerce in France (2016-2019)
- Directrice Générale de Segula Technologies International (2019-2021)

Principales activités exercées hors de la Société

- Présidente de Microsoft France

MANDATS EXERCÉS PAR MME CORINE DE BILBAO

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe
  - Administratrice de Vallourec S.A.* (depuis juillet 2021)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe
  - Présidente de Microsoft France (depuis 2021)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice d'Orpea* (jusqu'au 31 décembre 2023)
- Directrice Générale de Segula Technologies International (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec S.A. (jusqu'en juin 2021)
- Présidente de General Electric (GE) France (jusqu'en 2019)
- Présidente de General Electric (GE) Industrial France (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Segula Technologies (jusqu'en 2019)
- Administratrice de GEAST (JV nucléaire GE Alstom) (jusqu'en 2019)
- Vice-Présidente de l'AmCham, Chambre de commerce américaine en France (jusqu'en 2019)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

6

Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

M. LUCIANO SIANI PIRES

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ RSE

Né le 10 février 1970 – nationalités brésilienne et italienne
Première nomination : 12 novembre 2023
Échéance du mandat : AGO 2025
Actions Vallourec détenues : 2 000

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience :

- Diplômé en ingénierie mécanique de l'Université catholique de Rio de Janeiro (PUC-RJ) (1991)
- Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Stern School of Business de l'université de New York, avec distinction (2001)
- Plusieurs postes de direction à la Banque brésilienne de développement (1992-2003), dont celui de responsable du financement des exportations (2001-2003)
- Consultant chez McKinsey & Company (2003-2005)
- Responsable des marchés des capitaux (2005-2006) et Secrétaire Exécutif du Président (2007) à la Banque Brésilienne de Développement
- Membre du Conseil d'administration de Suzano Papel e Celulose (2005-2008) et de Tele Norte Leste (2005-2008), les plus importantes entreprises brésiliennes de pâtes et papiers et de télécommunications
- Directeur Groupe de la stratégie chez Vale S.A. (2008-2009, 2011-2012)
- Directeur Groupe des ressources humaines chez Vale S.A. (2009-2011)
- Directeur Financier du Groupe (2012-2021) chez Vale S.A. Élu Meilleur Directeur Financier latino-américain du secteur des mines et des métaux pendant neuf années consécutives (2013-2021) selon le magazine *Institutional Investor*
- Membre du Conseil d'administration de The Mosaic Company aux États-Unis (2018-2022)
- Vice-Président Exécutif chargé de la stratégie et de la transformation de l'entreprise chez Vale S.A. (2021-2023)

Principales activités exercées hors la Société

- Conseiller principal pour Accenture – Groupe des ressources naturelles

MANDATS EXERCÉS PAR LUCIANO SIANI PIRES

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe
  - Administrateur de Vallourec S.A.(depuis novembre 2023)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe
  - Membre de l'Advisory Board de de Construtora Barbosa Mello (depuis 2023)
  - Membre de l'Executive Councilde O9 Solutions, Inc. (depuis 2023)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- *Executive Vice President* de Vale S.A. (jusqu'en 2023)
- VLI S.A. (jusqu'en 2023)
- Moisaic & Co.* (jusqu'en 2022)
- Vale S.A (jusqu'en 2021)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

6
Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

MME ANGELA MINAS

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE
MEMBRE DU COMITÉ RSE

Née le 23 mars 1964 – nationalités grecque et américaine
Première nomination : 1er juillet 2021
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : 13 827

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômée de l'Université Rice (maîtrise en administration des affaires, spécialisation finance et comptabilité)
- Consultante chez Sterling Consulting Group (1986-1992) puis Associée chez Arthur Andersen LLP (1997-2022) en charge du secteur Pétrole et Gaz en Amérique du Nord
- Vice-Présidente de Science Applications International Corp. (2002-2006)
- Directrice Financière, Directrice Comptable et Trésorière de Constellation Energy Partners (2006-2008)
- Vice-Présidente et Directrice Financière de DCP Midstream Partners (2008-2012)
- Administratrice indépendante et Présidente de Comités d'audit de sociétés, dont Ciner Resources (2013-2018), Weatherford International (2018-2019), CNX Midstream (2014-2020), Westlake Chemical Partners et Crestwood Equity Partners LP
- Membre du Conseil des superviseurs de la Rice University Graduate Business School

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés

MANDATS EXERCÉS PAR MME ANGELA MINAS

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe :
  - Administratrice de Vallourec S.A.* (depuis juillet 2021)
- Les mandats et fonctions dans les sociétés extérieures au Groupe
  - Administratrice de Woodside Energy*, membre du Comité audit et risques ; membre du Comité durabilité ; membre du Comité des nominations et de la gouvernance (depuis avril 2023)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Crestwood Equity Partners LP (jusqu'en 2023)
- Administratrice de Westlake Chemical Partnes (jusqu'en 2023)
- Administratrice de CNX Midstream (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Weatherford International (jusqu'en 2019)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

3

Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Expérience internationale

Automobile

M. PATRICK POULIN

ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES SALARIÉS
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Né le 27 décembre 1966 – nationalité française
Première nomination : 6 mars 2023
Échéance du mandat : AGO 2025
Actions Vallourec détenues : 4 005

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Ingénieur diplômé de l'École catholique des arts et métiers de Lyon (1989)
- Responsable cellule de soudage laser des engins nucléaires au C.E.A. à Bruyères-le-Châtel (1989-1990)
- Responsable des systèmes d'information puis facilitateur de la percée *supply chain* du Groupe chez Michelin à Clermont-Ferrand (1990-1998)
- *Supply Chain Manager* et chef de projet *supply chain* pour la zone Asie et Pacifique basé à Singapour chez Michelin (1998-2001)
- Intègre le groupe Vallourec en 2001
- *Supply Chain Manager* chez Valti (2003-2007) et chez Vallourec Précision Étirage (2001-2003)
- *Supply Chain and Sourcing Manager* pour l'entité de production Vam Drilling à Houston USA (2007-2011)
- *Global Sourcing Manager* des services logistiques du Groupe (2011-2016)
- Directeur Projet en charge de la réduction des stocks de consommables et pièces de rechanges du Groupe (2017-2019)
- Directeur Achat SERIMAX (2019-2020)
- *Supply Chain Manager* Line Pipe Project (2020-2022)
- *Senior Project Manager* au sein du service *Supply Chain* Groupe en charge de la réduction de stock depuis 2022

Principales activités exercées hors de la Société

Aucune

MANDATS EXERCÉS PAR M. PATRICK POULIN

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe
  - Administrateur représentant les salariés de Vallourec S.A.depuis mars 2023*
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe
  - N/A

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

Aucun

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

5
Principales Expertises

Fonctions dirigeantes/direction opérationnelle au sein de grands groupes

Expérience internationale

Expertise financière/audit

Gouvernance de sociétés cotées

Responsabilité sociale et environnementale

MME HERA SIU

ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT
MEMBRE DU COMITÉ RSE
MEMBRE DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS
MEMBRE DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Née le 16 septembre 1959 – nationalité chinoise
Première nomination : 1er juillet 2021
Échéance du mandat : AGO 2026
Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Titulaire d'un MBA et d'une licence en finance de l'Université du Nevada à Reno
- Spécialiste marketing chez Northern Telecom (1988-1992) aux États-Unis
- Directrice Générale chez Hong Kong Telecom (1994-2000)
- Vice-Présidente en charge de la Chine chez Computer Associates (2001-2005)
- Vice-Présidente et Directrice chez Nokia en Chine (2005-2010)
- Senior Vice-Présidente e-commerce APAC chez SAP (2010-2014)
- Senior Vice-Présidente et Directrice Générale Chine chez Pearson (2014-2016)
- Directrice Générale Chine chez Cisco Systems (2016-2020)

Principales activités exercées hors de la Société

- Administratrice de sociétés
- Co-fondatrice de B&H Consulting Ltd, Beijing, Chine

MANDATS EXERCÉS PAR MME HERA SIU

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe
  - Administratrice de Vallourec S.A.* (depuis 2021)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe
  - Administratrice, membre du Comité financier et du Comité de la responsabilité d'entreprise et de la conformité de Goodyear Tires & Rubber* (depuis décembre 2019)
  - Membre du Conseil de Surveillance de TeamViewer AG* (depuis février 2022)
  - Administratrice et membre du Comité d'audit de ASMTP* (depuis août 2022)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administratrice d'AInnovation (jusqu'en 2021)
- Administratrice d'ASTRI (jusqu'en 2019)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

3
Principales Expertises

Industrie/Pétrole et gaz

Expérience internationale

Expertise financière/audit

M. GARETH TURNER

ADMINISTRATEUR
PRÉSIDENT DU COMITÉ STRATÉGIQUE ET FINANCIER
MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

Né le 11 février 1964 – nationalité canadienne
Première nomination : 20 avril 2021
Échéance du mandat : AGO 2025
Actions Vallourec détenues : 500

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé de l'Université Western Ontario (MBA obtenu avec distinction en 1991) et de l'Université de Toronto (licence obtenue en 1986)
- Employé chez RBC Dominion Securities (1986-1989), Salomon Brothers (1991-1992) et Lehman Brothers (1992-1997)
- Directeur Général de Goldman Sachs à Londres, au sein des services de banque d'investissement en ressources naturelles et industrielles (1997-2005)
- Administrateur de CEVA, Phoenix Services, Warrior Met Coal, Constellium, Monier et Noranda Aluminum
- *Senior Partner* chez Apollo Management, basé à New York, en charge des investissements dans le secteur des métaux et des mines

Principales activités exercées hors de la Société

- *Senior Partner* d'Apollo Management, New York

MANDATS EXERCÉS PAR M. GARETH TURNER

Mandats en cours

- Les mandats et fonctions dans les sociétés du Groupe
  - Administrateur de Vallourec S.A.* (depuis avril 2021)
- Les mandats et fonctions dans des sociétés extérieures au Groupe
  - Administrateur de Arconic Corporation (depuis août 2023)

Mandats expirés au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Phoenix Services (jusqu'en 2023)
- Président du Comité des finances et membre du Comité des rémunérations de Warrior Met Goal (jusqu'en novembre 2021)

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

Censeur

Austin Anton

M. AUSTIN ANTON

CENSEUR

Né le 18 octobre 1980 – nationalité britannique
Première nomination : 1er juillet 2021

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

- Diplômé *magna cum laude* de l'Université de Princeton, avec un premier cycle en économie et un certificat en finance
- Analyste au sein du groupe institutions financière chez Crédit Suisse de juillet 2014 à juin 2016
- Collaborateur chez Kohlberg & Company d'août 2016 à avril 2018
- À rejoint Apollo Global Management en 2018

Principales activités exercées hors de la Société

- Collaborateur *Private Equity* pour Apollo Global Management

4.2.1.1.7 PLAN DE SUCCESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le plan de succession envisage plusieurs horizons de temps : plan à court terme en cas de vacance imprévue ; plan à moyen terme pour anticiper les échéances de mandats ; plan à long terme axé notamment sur le vivier existant de candidats potentiels.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, assisté du Comité des nominations et de la gouvernance, veille à préparer l'avenir en élaborant et en passant en revue le plan de succession de la Direction Générale.

Les personnes impliquées dans ce processus veillent au strict respect de la confidentialité.

4.2.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

4.2.1.2.1 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et lui rendent compte, conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux environnementaux et sociaux liés à son activité. En toutes circonstances, il doit agir dans l'intérêt de la Société, en cherchant à promouvoir la création de valeur à long terme.

Dans le cadre de sa mission et conformément à son règlement intérieur, le Conseil dispose des droits, pouvoirs et obligations suivants :

(i) être tenu informé de tout événement important affectant l'activité de la Société, et plus généralement l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel, et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;

(ii) déterminer les orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe ») après consultation et prise en considération des conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité stratégique et financier ;

(iii) nommer et révoquer le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ;

(iv) décider de la dissociation ou de l'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;

(v) établir tout Comité et évaluer l'opportunité d'établir d'autres comités spécialisés de manière permanente ou temporaire ; déterminer la composition de ces comités en fonction des questions qu'ils examineront, et s'assurer de leur bon fonctionnement ;

(vi) examiner régulièrement, en cohérence avec la stratégie qu'il a définie et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) des Comités, les opportunités et les risques (notamment de nature financière, juridique, opérationnelle, sociale ou environnementale) auxquels le Groupe est exposé, ainsi que les mesures prises pour y répondre ;

(vii) s'assurer que les dispositifs nécessaires sont en place pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence, et obtenir toutes les informations nécessaires à cet effet ;

(viii) fixer la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs, après avoir consulté et pris en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des rémunérations ;

(ix) déterminer, sur proposition du Président-directeur général et en prenant en considération les conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité des nominations et de la gouvernance et du Comité de la responsabilité sociale et environnementale, des objectifs en termes de représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des instances dirigeantes et s'assurer que le Président-directeur général mette en œuvre une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;

(x) exercer un contrôle sur la manière dont la Société est gérée et veiller à la qualité de l'information fournie au public, notamment en établissant la politique de communication financière de la Société ;

(xi) être tenu régulièrement informé de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe par le Président-directeur général ; et

(xii) convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires et déterminer l'ordre du jour de cette Assemblée.

(xiii) sur proposition du Directeur Général et en tenant compte des conseils, propositions, recommandations et avis (le cas échéant) du Comité de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale, déterminer régulièrement les orientations stratégiques pluriannuelles et les plans d'action de la Société en matière environnementale, sociale, de gouvernance et climatique et examiner régulièrement et au moins une fois par an la mise en œuvre de ces orientations et plans d'action par la Société.

L'autorisation préalable du Conseil est requise dans les cas prévus par la loi, notamment pour (i) les cautions, avals et garanties, étant entendu que le Conseil peut déléguer au Président-directeur général la compétence d'octroyer de telles cautions, avals et garanties conformément aux dispositions légales applicables, et (ii) les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Le Conseil évalue régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, certaines décisions listées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration doivent en outre être approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la Direction (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général »).

4.2.1.2.2 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil tient au moins cinq réunions par an et définit la fréquence et la périodicité de ses réunions. Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le Président du Conseil d'administration fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Vice-Président. La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Ces informations sont envoyées sur une plateforme hautement sécurisée, accessibles uniquement aux membres du Conseil au moyen de leur identifiant personnel individualisé. Le Conseil d'administration s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Toutes les discussions orales et les supports, documents et/ou communications écrits, de quelque nature que ce soit, sont en anglais (à l'exception des documents dont la langue officielle est le français conformément aux lois et règlements applicables).

Les membres du Conseil peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, sauf si l'utilisation de tels moyens est interdite par la loi ou la réglementation (c'est-à-dire, conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur, pour les besoins de l'approbation des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe). Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents, sans qu'il soit tenu compte des membres représentés. Les décisions sont prises à la majorité, à l'exception des décisions pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit une majorité qualifiée (voir ci-après la section 4.2.2.1.4 « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général »). Une procédure de départage des voix est prévue par le règlement intérieur en cas de nombre de voix pour et contre identique concernant une décision qui doit être prise à la majorité simple.

Les débats sont animés par le Président du Conseil d'administration (ou en son absence, par le Vice-Président), qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés à la section 4.4.5 « Gestion des conflits d'intérêts » du présent Document d'enregistrement universel.

Les Commissaires aux comptes de la Société sont convoqués aux séances du Conseil d'administration qui examinent les comptes annuels et semestriels.

Conformément à l'article 10.4 des Statuts, le Conseil a la faculté de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite, par messagerie électronique et/ou via l'outil de dématérialisation du Conseil, telles que :

(i) la nomination provisoire de membres du Conseil en cas de vacance d'un siège à la suite d'un décès ou d'une démission ;

(ii) l'autorisation des cautions, avals et garanties données par la Société ; et

(iii) le transfert de siège social dans le même département ;

et plus généralement toute décision relevant des attributions propres du Conseil expressément visée par la loi ou la réglementation en vigueur comme étant susceptible d'être prise par consultation écrite.

4.2.1.2.3 RÔLE DE L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GARANT D'UNE GOUVERNANCE ÉQUILIBRÉE

Le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs. C'est dans cette perspective que les dispositions de son règlement intérieur prévoient la nomination d'un Administrateur Référent.

Le 1er juillet 2021, le Conseil d'administration a désigné en qualité de Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur Référent, Monsieur Pierre Vareille, administrateur indépendant.

Les missions de l'Administrateur Référent sont les suivantes :

- il veille à la prévention des conflits d'intérêts des administrateurs ;
- il veille au respect des règles internes de gouvernement d'entreprise et du règlement intérieur du Conseil ;
- il veille à ce que les membres du Conseil soient en mesure d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles ;
- il participe en tant que de besoin aux relations avec les actionnaires ;
- il a la faculté de communiquer avec les actionnaires en organisant des réunions formelles afin de comprendre leurs questions et suggestions ;
- il entretient un dialogue ouvert régulier avec chaque membre du Conseil d'administration et, si nécessaire, peut agir en tant que porte-parole de toute demande et suggestion faite au Président-directeur général ;
- il est en contact régulier avec le Président-directeur général et veille à ce que toute information pertinente soit communiquée au Conseil d'administration ;
- il rend compte de l'exercice de ses fonctions au Conseil d'administration sur une base semestrielle ;
- il peut également convoquer des sessions du Conseil d'administration sans la présence des dirigeants ;
- il peut assister et participer aux réunions de tout Comité, y compris les Comités dont il n'est pas membre.

Au cours de l'exercice 2023, Monsieur Pierre Vareille a notamment :

- échangé régulièrement avec le Président-directeur général et les équipes de la Direction Générale sur la gouvernance et l'organisation du Conseil et relayé les commentaires et remarques des administrateurs ;
- régulièrement organisé des sessions avec les administrateurs en l'absence du management ;
- participé à la grande majorité des réunions des Comités dont il n'est pas membre.

4.2.1.2.4 LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté, et met régulièrement à jour, son règlement intérieur destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil d'administration. Il est révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil d'administration est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que du règlement intérieur ;
- de participer en physique, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander les informations nécessaires à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;

- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme personne exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du règlement (UE) n° 516/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et à ce titre en particulier de respecter les dispositions prises par la Société concernant les périodes de fenêtres négatives pendant lesquelles ces personnes ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument coté lié au titre Vallourec (options, warrants…), à savoir trente jours calendaires précédant les publications de résultats annuels et semestriels, et quinze jours calendaires précédant les publications des résultats des premier et troisième trimestres, ainsi que le jour de ces publications, et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux opérations d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 19 du Code AFEP-MEDEF.

Le respect des règles ci-dessus par les membres du Conseil d'administration sera pris en considération avant de proposer à l'Assemblée des actionnaires le renouvellement de leur mandat. Lors de leur première nomination, les membres du Conseil d'administration reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite, etc.) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil d'administration. La formation interne est dispensée par la Directrice Juridique du Groupe. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil d'administration ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres de la Direction Générale. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable.

4.2.1.2.5 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de comités spécialisés qui ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis.

Au 29 février 2024, le Conseil d'administration est assisté de cinq comités spécialisés :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et de la gouvernance ;
- le Comité stratégique et financier ; et
- le Comité de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale (RSE).

Chaque Comité est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les Comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs imputés sur le budget de fonctionnement du Conseil d'administration. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

A) Le Comité d'audit

a) Composition

Le Comité d'audit du Conseil d'administration est composé d'au moins trois membres et de six membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil d'administration. L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable ou de contrôle légal des comptes et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'audit. Au moins deux tiers d'entre eux doivent être indépendants. Au 29 février 2024, il est composé de cinq membres : Mme Angela Minas (Présidente), Mme Corine de Bilbao, M. Luciano Siani Pires, Mme Hera Siu et M. Gareth Turner, tous indépendants à l'exception de M. Gareth Turner, soit une proportion de membres indépendants au sein du Comité d'audit de 80 %.

La Présidente, Mme Angela Minas, exerce depuis plus de 20 ans des fonctions au sein de grands groupes (DCP Midstream Partners, Constellation Energy Partners, Arthur Andersen LLP), notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion. Elle a par ailleurs été Présidente du Comité d'audit de plusieurs sociétés cotées (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité d'audit : voir supra, section 4.2.1.1.6).

Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Le Vice-Président et Administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment au Président du Comité avec qui il est en contact régulier.

Les censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité d'audit, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité d'audit a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de l'information comptable et financière, et de veiller à l'efficacité des systèmes de suivi des risques et de contrôle interne, ainsi que, le cas échéant, des systèmes d'audit interne, dans le respect notamment de l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte régulièrement au Conseil, l'informe des résultats de la mission de contrôle légal des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière, ainsi que du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe immédiatement le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans ce cadre, le Comité d'audit :

- assure le contrôle du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- examiner la méthodologie de reporting des informations extra-financières et s'assurer de la cohérence du projet de publication des informations extra-financières avec les résultats de l'audit interne et les informations financières. Vérifier également l'intégrité et la pertinence des informations RSE communiquées au Conseil d'administration lors d'une réunion conjointe avec le Comité RSE;
- assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que des procédures d'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans compromettre son indépendance ;
- émet une recommandation au Conseil sur les Commissaires aux comptes proposés à la nomination par l'Assemblée Générale, préparée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement UE 537/2014 ; il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des Commissaires est envisagé dans les conditions définies à l'article L. 823-3-1 ;
- assure le suivi de l'exécution par les Commissaires aux comptes de leur mission, notamment le contrôle légal des comptes annuels et consolidés ;
- veille au respect des exigences d'indépendance des Commissaires aux comptes et prend les mesures nécessaires pour respecter les règles relatives au plafonnement des honoraires d'audit ;
- approuve la prestation par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des états financiers qui ne sont pas des services interdits.

Dans le cadre de ses diligences, le Comité d'audit revoit trimestriellement les litiges au sein du Groupe ainsi que l'ensemble des engagements hors bilan en ce compris les garanties. Il s'assure de la prévention des conflits d'intérêt et revoit les conventions réglementées.

La Comité d'audit revoit également le processus d'élaboration de l'information extra-financière, s'assure de la cohérence entre les parties extra-financière et financière, et s'assure de la pertinence et de l'intégrité de l'information fournie au Conseil en matière de RSE. Il revoit les risques en matière de RSE en coordination avec le Comité RSE.

c) Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil d'administration. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

Ces réunions se tiennent, sur convocation du Président du Comité, avec un ordre du jour déterminé.

Dans le cadre du strict exercice de ses fonctions, le Comité peut également rencontrer les responsables des finances, de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques, le *Group Compliance Officer,* ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, sans le Président-directeur général.

B) Le Comité stratégique et financier

a) Composition

Le Comité stratégique et financier est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2024, il est composé de trois membres : M. Gareth Turner (Président), Mme Corine de Bilbao et M. Pierre Vareille.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité stratégique et financier mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité stratégique et financier est chargé de préparer les délibérations du Conseil d'administration sur les questions stratégiques du Groupe ainsi que sur les questions de financement et de structure du capital. À cette fin, il émet des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et doit informer le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité stratégique et financier examine les questions suivantes avant de les soumettre au Conseil :

(i) les propositions d'orientations stratégiques de la Société et de ses filiales (le « Groupe »), par le Président-directeur général ;

(ii) toute réorganisation importante envisagée ;

(iii) tout projet de radiation de la Société et/ou de cotation d'une société du Groupe ;

(iv) une proposition à l'Assemblée des actionnaires de la Société d'une fusion ou d'une scission ou d'une opération de spin-off ou d'apport ou toute opération d'effet similaire, que ce soit par la Société ou ses filiales (à l'exclusion des réorganisations intra-Groupe), dans chaque cas avec une valeur de transaction supérieure à 50 millions d'euros soit par opération, soit par série d'opérations liées ;

(v) tout projet de cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, de transfert d'une entité ou d'une activité, que ce soit par la Société ou ses filiales, avec une valeur de transaction supérieure à 50 millions d'euros ;

(vi) tout projet d'acquisition de participations ou d'actifs pour un montant (ajusté, le cas échéant, sur une base sans dette et sans trésorerie) supérieur à 50 millions d'euros, que ce soit par la Société ou ses filiales ;

(vii) toute proposition de création, de modification importante ou de résiliation d'une coentreprise ou d'un partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve d'un seuil d'importance relative de 50 millions d'euros d'investissement engagé pour la création ou la modification d'une coentreprise/partenariat, ou sous réserve que la société du Groupe concernée soit tenue d'effectuer un paiement ou d'engager des coûts de plus de 50 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise/partenariat ;

(viii) toute proposition d'augmentation de capital ou d'émission de titres de capital ou de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou d'une filiale importante, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au Groupe ;

(ix) toute proposition de rachat et d'annulation de titres de participation par une société du Groupe (à l'exception des transactions intra-Groupe et des transactions non significatives) ;

(x) toute proposition de changement important dans la stratégie d'un secteur d'activité important ou de branches d'activité (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de ce secteur d'activité important ou de ces branches d'activité) ;

(xi) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifications importantes des statuts de la Société ou de l'une de ses filiales ou coentreprises importantes (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;

(xii) le budget et le plan d'affaires annuels du Groupe, et toute modification de ceux-ci, proposés par le Président-directeur général ;

(xiii) toute proposition d'emprunt ou autre financement par emprunt auprès de tiers pour un montant supérieur à 50 millions d'euros (autres que les tirages dans le cadre du RCF), les garanties ou sûretés accordées à des tiers en relation avec cet emprunt ou ce financement par emprunt, à l'exclusion, pour éviter toute ambiguïté, des financements opérationnels dans le cours normal des affaires (affacturage, etc.) et des cautions, avals, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cadre de l'exploitation de l'entreprise ;

(xiv) toute proposition ou paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;

(xv) toute proposition de décision visant à engager ou à mettre en œuvre une procédure d'insolvabilité, de dissolution, de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction applicable), de la Société ou de l'une de ses filiales importantes (sauf si elle est intra-Groupe), ou à nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que celui requis par la loi ou la réglementation ou qui implique la responsabilité des représentants légaux concernés pour ne pas avoir pris la décision en question ;

(xvi) toute proposition de décision de participer à un projet ou de conclure un accord (y compris des contrats avec des loyers garantis) pour un montant annuel supérieur à 100 millions d'euros ;

(xvii) toute proposition d'établissement d'opérations importantes dans une nouvelle juridiction ou dans un nouveau pays ;

(xviii) toute proposition d'engagement ou de règlement par une société du Groupe d'un litige ou d'une procédure arbitrale dont le montant en jeu pour le Groupe est supérieur à 10 millions d'euros ou portant sur une réclamation ayant un impact important sur la réputation du Groupe.

Le Comité stratégique et financier peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

c) Fonctionnement

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Sous réserve de cette condition, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en coordination avec le Président-directeur général.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par vidéoconférence ou conférence téléphonique).

C) Le Comité RSE

a) Composition

Le Comité RSE est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2024, il est composé de quatre membres : Mme Corine de Bilbao (Présidente), M. Luciano Siani Pires, Mme Angela Minas et Mme Hera Siu. Ils sont tous indépendants.

Le Président-directeur général est impliqué dans les travaux du Comité.

Le Vice-Président/Administrateur Référent peut assister et participer à toutes les réunions du Comité, même s'il n'en est pas membre (dans ce dernier cas sans pouvoir voter). Il a accès à tout moment au Président du Comité avec qui il est en contact régulier.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité RSE, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité RSE a pour mission de préparer les délibérations du Conseil d'administration concernant l'examen et le suivi des questions relatives à la responsabilité sociale, climatique, environnementale et sociétale de l'entreprise et la manière dont le Groupe s'attache à promouvoir la création de valeur sur le long terme en considérant les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux de ses activités. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et doit informer le Conseil de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne se substitue pas au Conseil qui (i) a seul le pouvoir de décision et (ii) est et demeure responsable de l'exécution de ses tâches.

Dans le cadre de ses missions, le Comité de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale :

- examine les problématiques, risques et opportunités du Groupe en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- adresse au Conseil d'administration toute recommandation, proposition et opinion requise pour la détermination régulière des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pour l'examen régulier de la mise en œuvre de cette stratégie et des politiques, engagements et plans d'actions de la Société en matière de responsabilité sociale des entreprises, en matière environnementale et en matière climatique ;
- examine les politiques et engagements du Groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale, climatique et sociétale, la mise en œuvre de ces politiques, et les résultats obtenus ;
- examine l'ensemble des informations extra-financières publiées par le Groupe ;
- examine, sur proposition du Président-directeur général (PDG), les objectifs en termes d'équilibre entre les sexes au sein des cadres supérieurs, et examine la politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Groupe ;
- procède à un examen régulier de la notation extra-financière du Groupe.
- émet une recommandation sur la désignation de l'Organisme Tiers Indépendant chargé de certifier les informations en matière de durabilité conformément aux articles L. 821-40 et L. 822-17 du Code de commerce.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil d'administration dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil d'administration de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

c) Fonctionnement

Le Comité RSE se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président-directeur général.

D) Le Comité des nominations et de la gouvernance

a) Composition

Le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2024, il est composé de trois membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu et Mme Angela Minas. Ils sont tous indépendants.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité des nominations et de la gouvernance, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des nominations et de la gouvernance a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration concernant les questions relatives aux nominations des administrateurs et dirigeants sociaux de la Société et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des nominations et de la gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil, en particulier des membres indépendants ainsi que du Président-directeur général et détermination des critères à utiliser.
- Soumission au Conseil de propositions de nomination et de renouvellement des membres du Conseil (que ce soit par l'Assemblée Générale ou par cooptation) ainsi que du Président-directeur général et des censeurs.
- Maintien d'un plan de succession du Président-directeur général, ainsi que des membres du Conseil, pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession, notamment en cas de vacance imprévue ou de risque potentiel de non-respect de la proportion de femmes et d'hommes et de membres indépendants.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses Comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Le Comité doit également mettre en place une procédure de sélection des futurs membres et membres indépendants et mener ses propres évaluations des candidats potentiels avant de les contacter.

Gouvernance

- Examen annuel, avant la publication du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société, de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société, et soumission d'avis au Conseil en vue de l'examen par ce dernier de la situation de chaque membre au regard de ces critères.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation ainsi que des séances sans la présence des Dirigeants Exécutifs.
- Examen et suivi de toute situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société ou son Groupe, et recommandation sur les informations relatives à ce sujet qui ne doivent pas être partagées avec ce membre.
- Examen de demandes de membres du Conseil concernant de nouveaux mandats ou fonctions extérieurs à la Société.
- Examen du fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle du Code AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Examen, sur proposition du Président-directeur général, des objectifs en termes de représentation équilibrée entre les hommes et les femmes au sein du Conseil et contrôle de la mise en œuvre par le Président-directeur général d'une politique globale de non-discrimination et de diversité au sein du Conseil. Cette politique est décrite plus en détail à la section 2.3.3 « Diversité et Inclusion » du présent Document d'enregistrement universel.

Mission spécifique

- Émission d'un avis au Président-directeur général, selon le cas, sur tout projet de recrutement, de suspension ou de licenciement des membres du Comité exécutif du Groupe, cadre supérieur, ou de tout employé qui rapporte directement au Président-directeur général, sur toute modification significative de leur rémunération (y compris des régimes de retraite, plans d'intéressement ou conditions spéciales de départ) et sur la conclusion, la modification ou la résiliation d'un accord avec l'un d'entre eux.

c) Fonctionnement

Le Comité des nominations et de la gouvernance se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant l'examen par le Conseil de la situation de chaque membre du Conseil au regard des critères d'indépendance adoptés par la Société. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par visioconférence ou conférence téléphonique).

E) Le Comité des rémunérations

a) Composition

Le Comité des rémunérations est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2024, il est composé de quatre membres : M. Pierre Vareille (Président), Mme Hera Siu, Mme Angela Minas et M. Patrick Poulin (représentant les salariés). Ils sont tous indépendants à l'exception de M. Patrick Poulin qui représente les salariés et n'est pas décompté.

Les Censeurs peuvent assister à toutes les réunions du Comité des rémunérations, mais ils ne peuvent participer à aucun vote.

b) Attributions

Le Comité des rémunérations a pour mission de préparer et de faciliter les délibérations du Conseil d'administration sur les questions relatives à la rémunération des administrateurs et du dirigeant mandataire social de la Société. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il rend compte au Conseil et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions. Il ne doit pas se substituer au Conseil qui (i) a seul pouvoir de décision et (ii) est et reste responsable de l'accomplissement de ses missions.

Les attributions du Comité des rémunérations sont les suivantes :

- proposition du montant et des règles de répartition de la rémunération des administrateurs à verser aux membres du Conseil, en tenant compte notamment de leur participation effective au Conseil et à ses Comités, de leur nomination éventuelle en tant que Présidents de ces Comités ;
- proposition au Conseil de la politique, de la structure et du niveau de rémunération du dirigeant mandataire social (part fixe, part variable et avantages en nature, actions de performance et le cas échéant stock-options) ;
- proposition d'une politique d'attribution d'actions de performance et de stock-options au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe ;
- examen des changements importants dans les plans de retraite/participation aux bénéfices.

En outre, le Comité doit être informé de la politique de rémunération des membres du Comité exécutif qui ne sont pas mandataires sociaux, auquel cas le dirigeant mandataire social doit être associé aux travaux du Comité.

c) Fonctionnement

Le Comité des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause avant toute réunion statuant sur la rémunération du dirigeant mandataire social ou la répartition de la rémunération des administrateurs. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions.

Les délibérations du Comité ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou réputés présents (en cas de participation par visioconférence ou conférence téléphonique).

Pour la préparation de ses travaux, le Comité des rémunérations peut solliciter des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Le Comité fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le Comité des rémunérations rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le Comité des rémunérations enrichit ses réflexions des attentes et observations émises par les actionnaires avec lesquels la Société dialogue régulièrement, et notamment en amont des assemblées générales annuelles.

4.2.1.3 Activité du Conseil d'administration et des Comités en 2023

4.2.1.3.1 ACTIVITÉ DU CONSEIL

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni huit fois.

La durée moyenne des réunions ordinaires a été d'environ trois heures.

En ce qui concerne la marche des affaires, les travaux du Conseil d'administration ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels, et du budget ;
- le suivi du plan *New Vallourec* ;
- l'évolution de la sécurité sur les sites industriels ;
- l'évolution des marchés et de la concurrence ;
- la cartographie des risques ;
- le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- la politique carbone ;
- la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ;
- les orientations du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil a en particulier travaillé sur les sujets suivants :

- l'adoption d'une Charte de déontologie boursière ;
- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités suite au non-renouvellement du mandat de Mme Maria Silvia Bastos Marques, et la cooptation de M. Luciano Siani Pires ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la politique et les plans d'actions en matière d'égalité professionnelle et de représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes ;
- la rémunération des mandataires sociaux, avec la mise en place d'une nouvelle politique de rémunération pour les administrateurs et d'un nouveau mécanisme de rémunération en actions de la Société pour les dirigeants mandataires sociaux ;
- l'adoption d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- l'adoption d'un plan d'actionnariat salarié (« Vallourec Invest 2023 »).

4.2.1.3.2 ACTIVITÉ DES COMITÉS

A) Activité du Comité d'audit

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Il a échangé avec les Commissaires aux comptes. Au cours de cette période, le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les comptes annuels, semestriels et trimestriels ;
- les projets de communication financière du Groupe ;
- l'organisation de l'audit interne au sein du Groupe et le plan d'audit ;
- l'organisation de la gestion des risques, du contrôle interne au sein du Groupe et la cartographie anti-corruption ; le déroulement du contrôle de l'Agence française anticorruption et la mise en conformité des pratiques du Groupe ;
- le suivi des engagements hors bilan au sein du Groupe ;
- la revue des litiges en cours ;
- la revue annuelle des conventions réglementées ;
- la sélection des Commissaires aux comptes à présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires en 2024.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité au titre de l'exercice 2023. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

B) Activité du Comité stratégique et financier

Au cours de l'exercice 2023, le Comité stratégique et financier s'est réuni une fois, le suivi du déploiement du plan *New Vallourec* étant effectué lors de chaque réunion du Conseil d'administration par l'ensemble des administrateurs.

C) Activité du Comité RSE

Au cours de l'exercice 2023, le Comité RSE du Conseil d'administration s'est réuni quatre fois.

Au cours de l'exercice, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les objectifs RSE pour la part monétaire variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- le déploiement du plan diversité Women@Vallourec et son analyse ;
- le plan pour améliorer la sécurité ;
- le suivi du programme de substitution des produits chimiques (CMR) ;
- la présentation de la démarche d'analyse de double matérialité
- l'adaptation au changement climatique et l'analyse des risques ;
- la préparation et la mise en œuvre de la CSRD (*Corporate Sustainaibility Reporting Directive*) ;
- la présentation de la feuille de route du Comité RSE.

Les membres du comité RSE ont été impliqués dans une revue du modèle de création de valeur et dans l'analyse de la double matérialité du Groupe. Chaque membre du comité RSE a ainsi pu contribuer à l'identification des impacts positifs et négatifs ainsi que des risques et opportunités des enjeux ESG pour Vallourec et sa chaine de valeur. Cet exercice a permis d'identifier les principaux thèmes matériels pour le Groupe, tels qu'ils sont exposés au chapître 2 du présent Document d'enregistrement universel.

Sur les sujets liés au climat, la feuille de route décarbonisation, « Global CSR roadmap », du Groupe à horizon 2035 a été examinée par les membres du Comité RSE. Celle-ci s'échelonne avec des objectifs précis pour 2025, 2030 et 2035 comme précisé dans la DPEF et inclut l'analyse des risques liés à l'adaptation au changement climatique.

Les enjeux environnementaux tels que la gestion de l'eau, l'utilisation des produits chimiques et leur substitution notamment le programme « Chemsafe » ont permis aux administrateurs membres du comité RSE d'apporter une vision stratégique soucieuse des thématiques climatiques, environnementales et sociales lors des réunions du Conseil d'administration.

D) Activité du Comité des nominations et de la gouvernance

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des nominations et de la gouvernance s'est réuni six fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'autoévaluation du Conseil d'administration ;
- la revue des critères de sélection des administrateurs ;
- le recrutement et la cooptation d'un administrateur ;
- la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Comité RSE en ligne avec les dispositions du Code AFEP-MEDEF de décembre 2022 et avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers dans son rapport 2022 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants ;
- l'évaluation de l'indépendance des administrateurs ;
- l'autoévaluation du Conseil d'administration et l'adoption d'un plan d'action pour optimiser son fonctionnement ;
- l'analyse de la conformité avec le Code AFEP-MEDEF ;
- l'adoption d'une Charte de déontologie boursière ;
- le plan de succession des cadres dirigeants ;
- la préparation du Document d'enregistrement universel et notamment du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

E) Activité du Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des rémunérations s'est réuni six fois. Le Comité a notamment examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- l'évaluation de la rémunération variable 2022, et l'élaboration de la politique de rémunération 2023 pour Philippe Guillemot dans le cadre de ses fonctions de Président-directeur général ;
- la revue du protocole transactionnel conclu en 2022 avec M. Édouard Guinotte dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Président-directeur général ;
- les plans d'attributions d'actions gratuites sous conditions de performance (LTIP) et les plans d'attribution d'actions dans le cadre du *Management Equity Plan* (MEP 2021 et MEP 2023) au bénéfice de salariés et de cadres du Groupe ;
- la refonte de la politique de rémunération des administrateurs et des modalités de paiement ;
- l'approbation du montant de la rémunération des administrateurs au titre de leur activité ;
- le plan d'actionnariat salarié Vallourec Invest 2023.

4.2.1.3.3 ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

Assiduité	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité des nominations et de la gouvernance	Comité stratégique et financier	Comité RSE
Philippe Guillemot (Président du Conseil)	100 % (8/8)	–	–	–	–	–
Pierre Vareille (Vice-Président et Administrateur Référent)	100 % (8/8)	–	100 % (6/6)	100 % (6/6)	100 % (1/1)	–
Corine de Bilbao	100 % (8/8)	75 % (3/4)	–	–	100 % (1/1)	100 % (2/2)
Maria Silvia Marques [(a)]	50 % (2/4)	100 % (2/2)		–	–	100 % (5/5)
Angela Minas	100 % (8/8)	100 % (4/4)	100 % (6/6)	100 % (6/6)	_	100 % (4/4)
Hera Siu	100 % (8/8)	100 % (4/4)	100 % (6/6)	100 % (6/6)	–	100 % (4/4)
Gareth Turner	87,5 % (7/8)	100 % (4/4)	–	–	100 % (1/1)	–
Luciano Siani Pires [(b)]	100 % (2/2)	–	–	–	–	–
Patrick Poulin [(c)]	100 % (7/7)	–	100 % (5/5)	–	–	–
Guillaume Wolf [(d)]	100 % (1/1)	–	100 % (1/1)	–	–	–
TAUX MOYEN D'ASSIDUITÉ	**93,75 %**	**95 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

(a) Entre le 1er janvier 2023 et le 25 mai 2023,son mandat ayant pris fin lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023.
(b) Entre le 12 novembre 2023 et le 31 décembre 2023.
(c) Entre le 3 mars 2023 et le 31 décembre 2023.
(d) Entre le 1er janvier 2023 et le 3 mars 2023, date à laquelle son mandat a pris fin.

4.2.1.4 Auto-évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration doit apprécier sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires en analysant périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. À cet effet, une fois par an, le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations et de la gouvernance, consacre un point de son ordre du jour à l'évaluation de son mode de fonctionnement, afin de s'assurer que les questions importantes sont correctement préparées et débattues, et mesurer la contribution effective de chacun de ses membres aux travaux du Conseil d'administration.

Au premier trimestre 2024, le Conseil d'administration a procédé à une évaluation formalisée de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement, mise en œuvre, sous la direction du Comité des nominations et de la gouvernance, avec l'aide d'un consultant extérieur.

Pour les besoins de cette évaluation, le consultant extérieur a organisé des entrevues individuelles avec chacun des membres du Conseil d'administration sur la base d'un guide de discussion commun préparé avec le concours de l'Administrateur Référent et de la Secrétaire Générale. Les entretiens ont duré en moyenne une heure et demie et ont couvert notamment :

- le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- l'organisation de ses travaux ;
- les sujets mis à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- la qualité des échanges entre les membres du Conseil d'administration et avec les membres de l'équipe de direction du Groupe ;
- la qualité de la participation et la contribution effective de chacun des membres du Conseil d'administration ;
- les compétences de chacun des membres du Conseil d'administration notamment en matière de responsabilité sociétale et environnementale et en matière de gouvernance ;
- la qualité de l'information communiquée aux administrateurs ;
- la qualité du processus de prise de décision au sein du Conseil d'administration ;
- la qualité des travaux du Conseil d'administration en matière de contrôle de la performance du Groupe, de gestion du risque, de participation à l'élaboration de la stratégie du Groupe et à l'innovation au sein des activités du Groupe, et de définition du plan de succession.

La synthèse de cette évaluation a été analysée par l'Administrateur Référent, le Comité des nominations et de la gouvernance et la Secrétaire générale.

À l'issue de cette évaluation, le Conseil d'administration considère qu'il présente les caractéristiques propres à l'exercice de sa mission. En particulier :

- la composition du Conseil d'administration est équilibrée et les compétences identifiées comme nécessaires ou utiles sont dûment représentées : les membres du Conseil d'administration viennent d'horizons différents et disposent d'expériences et d'expertises pertinentes et variées ;
- le Conseil d'administration reçoit une information claire et complète, et la documentation est bien détaillée et structurée, et adressée suffisamment en amont des réunions du Conseil d'administration et des Comités pour permettre une bonne préparation de leurs travaux ; la fréquence des réunions est jugée adéquate ; la qualité et la transparence des débats sont bonnes ; l'organisation des réunions est claire et bien cadrée avec un bon équilibre entre débats et présentations ; la participation en présentiel quasiment systématique participe à la qualité des débats ;
- les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités sont planifiés sur l'année ; les membres des Comités sont très investis et préparent efficacement les décisions du Conseil d'administration ;
- le Conseil d'administration se voit proposer une réunion annuelle sur site et des visites d'usines accompagnées de présentations par les équipes dirigeantes et/ou opérationnelles pour mieux apprécier la réalité des activités du Groupe.

4.2.2 La Direction Générale

4.2.2.1 Le Président-directeur général

4.2.2.1.1 UNICITÉ DES FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Depuis le 20 mars 2022, Monsieur Philippe Guillemot est Président du Conseil d'administration et Directeur Général, et Monsieur Pierre Vareille est Administrateur Référent. Le Conseil d'administration considère que l'unicité des fonctions autour d'un Conseil resserré, qui favorise l'agilité de la prise de décisions et la fluidité du partage d'informations, et permet ainsi d'assurer le parfait alignement entre le fonctionnement de la gouvernance et la conduite de la stratégie, a démontré son efficacité dans le déploiement du plan *New Vallourec.*

4.2.2.1.2 STATUT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général ne dispose d'aucun contrat de travail.

Par exception, un salarié du Groupe nommé en cette qualité pourrait conserver le bénéfice de son contrat de travail, dont l'exécution serait alors suspendue pendant la durée de ses fonctions de Dirigeant Mandataire Social, sous réserve de justification, et que ce maintien ne génère pas de non-conformité aux autres dispositions du Code AFEP-MEDEF, notamment en ce qui concerne les indemnités de départ. La possibilité d'un maintien du contrat de travail, au cas par cas, peut être de nature à encourager les candidatures internes de salariés bénéficiant d'une ancienneté importante.

4.2.2.1.3 LES MISSIONS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Président-directeur général cumule les fonctions de Président et de Directeur Général décrites ci-dessous.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions et pouvoirs qui lui sont conférés par la loi. Il préside les réunions du Conseil d'administration et en arrête l'ordre du jour. Il organise et dirige les travaux de celui-ci et il en rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et disposent en particulier de toutes les informations nécessaires à cet effet. Il préside les réunions de l'Assemblée Générale et établit les rapports prévus par la loi.

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et la représente à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil d'administration et aux assemblées générales des actionnaires, et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application des statuts et, le cas échéant, du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

4.2.2.1.4 LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les décisions énumérées ci-dessous sont approuvées par le Conseil avant leur mise en œuvre par le Directeur Général et/ou la Direction (les « Décisions Réservées »).

Les Décisions Réservées suivantes sont soumises à la règle de la Majorité Qualifiée (les « Décisions Importantes ») ; « Majorité Qualifiée » signifie, dans un Conseil comprenant 10 membres, huit membres du Conseil dont deux membres indépendants (cette majorité étant ajustée à la baisse au cas où le nombre de représentants des salariés serait réduit ou, plus généralement, le nombre de membres du Conseil est inférieur à 10 : dans un Conseil comprenant neuf membres, la Majorité Qualifiée serait de sept membres du Conseil dont deux membres indépendants et dans un Conseil comprenant huit membres, la Majorité Qualifiée serait de six membres du Conseil dont deux membres indépendants) votant en faveur des Décisions Importantes afin d'approuver :

(i) toute réorganisation matérielle ;

(ii) la radiation de la cote de la Société et/ou l'admission à la cote d'une société du Groupe ;

(iii) une proposition à l'Assemblée des actionnaires de la Société d'une opération de fusion ou scission ou apport soumis au régime des scissions ou toute opération ayant un effet similaire, que ce soit par la Société ou ses filiales (à l'exclusion des réorganisations intra-Groupe), dans chaque cas pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ou par série d'opérations liées ;

(iv) toute cession de participations significatives, d'actifs stratégiques, transfert de toute entité ou activité, que ce soit par la Société ou ses filiales, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros ;

(v) toute acquisition de participations ou d'actifs pour un montant (ajusté le cas échéant sur une base sans dette et sans trésorerie) supérieur à 50 millions d'euros, que ce soit par la Société ou ses filiales ;

(vi) la création, la modification importante ou la résiliation de toute coentreprise ou de tout partenariat important, que ce soit par la Société ou ses filiales, sous réserve d'un seuil de matérialité de 50 millions d'euros d'investissement engagé pour la création ou la modification d'une coentreprise/partenariat, ou lorsque la société du Groupe concernée est tenue d'effectuer un paiement ou de supporter des coûts de plus de 50 millions d'euros pour la résiliation d'une coentreprise/partenariat ;

(vii) toute augmentation de capital ou émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou d'une filiale importante, de quelque nature que ce soit, dans chaque cas au profit d'un tiers au Groupe ;

(viii) tout rachat et toute annulation de titres de capital par une société du Groupe (à l'exception des opérations intra-Groupe et des opérations non significatives) ;

(ix) tout changement important dans la stratégie d'une ligne d'activité ou de branches d'activité importantes (par la création, la suppression, la réduction, la restructuration ou la délocalisation de cette ligne d'activité ou de ces branches d'activité importantes) ;

(x) toute proposition aux actionnaires de la Société de modifier substantiellement les statuts de la Société ou de l'une de ses filiales ou coentreprises importantes (à l'exception des modifications imposées par la loi ou la réglementation) ;

(xi) l'approbation et la modification du budget annuel et du plan d'affaires du Groupe, étant précisé que le Conseil sera informé trimestriellement de la performance du Groupe par rapport au budget ;

(xii) tout emprunt ou autre financement par endettement auprès de tiers pour un montant supérieur à 50 millions d'euros (autres que les tirages au titre du RCF), les garanties ou sûretés accordées à des tiers dans le cadre de cet emprunt ou ce financement par endettement, à l'exclusion, aux fins de clarification, des financements opérationnels dans le cours normal des affaires (affacturage, etc.) et des cautions, avals, engagements d'indemnisation pour les contrats ou accords conclus dans le cadre de l'exploitation de l'activité ;

(xiii) toute proposition ou tout paiement concernant un dividende, une distribution de réserve ou toute autre distribution, de quelque nature que ce soit, par la Société au profit des actionnaires de la Société ;

(xiv) toute décision d'engager ou de mettre en œuvre une procédure collective, de dissolution, de liquidation (ou toute procédure similaire dans chaque juridiction concernée), de la Société ou de l'une de ses filiales importantes (sauf si elle est intra-Groupe), ou de nommer un administrateur judiciaire, dans chaque cas autre que ceux imposés par la loi ou la réglementation ou pour lesquelles la responsabilité des représentants légaux concernés pourrait être engagée pour ne pas avoir pris la décision en question ;

(xv) toute décision de participer à un projet ou de conclure un accord (en ce compris les contrats à loyers garantis) pour un montant annuel supérieur à 100 millions d'euros ;

(xvi) tout changement significatif dans les régimes de retraite et les plans d'intéressement ;

(xvii) la création ou la modification importante de plans d'options d'achat d'actions, de plans d'options de souscription d'actions, d'actions de performance ou de plans d'attribution d'actions gratuites de la Société ou de toute autre société du Groupe (ou de tout autre instrument ou plan d'intéressement similaire) au profit des dirigeants et/ou des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés ;

(xviii) l'établissement d'activités importantes dans une nouvelle juridiction ou le démarrage d'une nouvelle activité impliquant des dépenses importantes (à l'exclusion, pour lever toute ambiguïté, du lancement de nouveaux produits tubulaires sans soudure) ; et

(xix) l'initiation ou le règlement par une société du Groupe de tout contentieux ou procédure arbitrale dont le montant en jeu pour le Groupe est supérieur à 10 millions d'euros ou relatif à une réclamation ayant un impact important sur la réputation du Groupe.

Le Président-directeur général de la Société discutera sur une base ad hoc avec les membres du Conseil d'administration de tout sujet relevant des Décisions Réservées ci-dessus pour un montant inférieur aux seuils spécifiés ou de tout autre point qui n'est pas spécifiquement couvert par les Décisions Réservées, pour autant que, dans chaque cas, il soit considéré par le Président-directeur général comme important pour l'activité et les affaires de l'entreprise.

Les Décisions Réservées suivantes sont traitées au niveau du Conseil d'administration selon la règle de la majorité simple des membres présents ou représentés :

a) l'approbation des états financiers et des états financiers consolidés de la Société ainsi que toute modification importante des principes comptables appliqués par les sociétés du Groupe pour l'établissement de leurs états financiers, à l'exception des modifications imposées par la législation ou les normes comptables applicables ;

b) toute opération avec des parties liées (prévues ou non au budget) telle que définie à l'article L. 225-38 du Code de commerce, à l'exception des opérations intra-Groupe visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce (qui ne sont soumises à aucune autorisation du Conseil) ;

c) la nomination, le renouvellement ou la révocation des Commissaires aux comptes ; et

d) toute décision soumise au Conseil autre que les Décisions Importantes.

4.2.2.2 Le Comité exécutif

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clef, la Direction Générale s'appuie sur un Comité exécutif. Ce dernier examine et formule des propositions à la Direction Générale sur l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles.

Par ailleurs, les membres du Comité exécutif contribuent, en tant qu'équipe, à mettre en place et disséminer la culture managériale à travers le Groupe. Le Comité exécutif de Vallourec se réunit tous les mois.

Au 29 février 2024, le Comité exécutif est composé des membres suivants :

13 MEMBRES

Philippe Guillemot
Président-directeur général

Sascha Bibert
Directeur Financier Groupe

Philippe Carlier
Directeur Industrie Groupe et Hémisphère Est

Jacky Massaglia
Directeur Amérique du Nord

Laurent Dubedout
Directeur *Business Line* OCTG Services et Accessoires

Bertrand Frischmann
Directeur des opérations Amériques

Valeria Fernandes
Directrice Digital & Systèmes d'Information

Sarah Dib
Secrétaire Générale

Bertrand de Rotalier
Directeur *Business Line Project Line Pipe and Process*

Ludovic Oster
Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Enrico Schiappacasse
Directeur Stratégie et Développement

Ulrika Wising
Directrice Transition Énergétique

Damien Rebourg
Directeur de la Communication et des Affaires Publiques

4.3 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La présente section, établie avec le concours du Comité des rémunérations du Conseil, décrit les éléments de rémunération des administrateurs, des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres de la Direction du Groupe et présente les plans de rémunérations à long terme mis en place au sein du Groupe.

4.3.1 La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2024 soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale

Les développements qui suivent constituent la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société, notamment pour l'exercice 2024. Ils décrivent les composantes de la rémunération fixe et variable et expliquent le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération présentée ci-dessous est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024. Il est rappelé que la dernière politique de rémunération a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. De hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunération vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires. Le Conseil s'assure ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité, et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations dont les missions sont décrites au paragraphe 4.2.1.2.5(E)b. La définition de cette politique et sa mise en application tiennent compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée et s'appuient sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération par des consultants externes. Elle est revue chaque année.

4.3.1.1 La politique de rémunération des administrateurs

Compte tenu du nombre resserré d'administrateurs, le Conseil d'administration a soumis à l'Assemblée Générale du 25 mai 2023 une refonte de la politique de rémunération des administrateurs, sur recommandation du Comité des rémunérations, afin d'inciter les administrateurs à participer en physique aux réunions du Conseil et de ses Comités. Cette nouvelle politique a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023. Compte tenu de l'efficacité constatée de cette nouvelle politique de rémunération sur la participation des administrateurs en 2023, il est proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 de reconduire cette politique de rémunération sur 2024.

A) LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les membres du Conseil d'administration perçoivent exclusivement une rémunération monétaire pour l'exercice de leur mandat.

Cette rémunération est répartie par le Conseil d'administration entre ses membres, sur proposition du Comité des rémunérations, dans le cadre de l'enveloppe globale annuelle fixée à 1 250 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 mai 2023.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une fraction de rémunération fixe et une fraction variable assise sur l'assiduité aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités dont ils sont membres.

Le Vice-Président perçoit un montant supplémentaire fixe annuel pour ses fonctions. Les Présidents et membres des Comités du Conseil d'administration perçoivent un montant supplémentaire dans le cadre de leur participation à ces Comités.

Les administrateurs (autres que le Président-directeur général) ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

B) PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui requièrent que la fraction de la rémunération des administrateurs assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, cette dernière s'élèvera à 30 000 euros (45 000 euros pour le Vice-Président), tandis que la participation effective à une réunion du Conseil d'administration ou d'un Comité sera rémunérée dans les conditions suivantes :

- chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe en physique donne lieu au versement de 3 000 euros (15 000 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration) ;
- chaque réunion du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence donne lieu au versement de 1 500 euros (7 500 euros pour le Vice-Président du Conseil d'administration) ;
- chaque réunion d'un Comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe en physique donne lieu au versement de 5 000 euros (10 000 euros pour le Président du Comité concerné) ;
- chaque réunion d'un Comité du Conseil d'administration, d'une durée égale ou supérieure à une heure, à laquelle l'administrateur participe par vidéoconférence ou par audioconférence donne lieu au versement de 2 500 euros (5 000 euros pour le Président du Comité concerné).

Par exception, les réunions du Comité des rémunérations ne donnent lieu à aucune rémunération.

Si la participation du Président aux séances du Conseil d'administration est bien entendu obligatoire, celle des autres membres du Conseil d'administration est tout aussi essentielle au bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités. De ce fait, une « Règle de présence physique » s'applique à cette part variable. Les participations par vidéoconférence ou audioconférence ne doivent pas excéder 40 % des réunions programmées. Au-delà de ce seuil, les membres ne seront pas rémunérés pour les réunions auxquelles ils ont participé par vidéoconférence.

C) PRIME DE DÉPLACEMENT

Les administrateurs percevront en outre une prime de déplacement pour chaque réunion du Conseil d'administration dans les conditions suivantes :

- si la réunion du Conseil d'administration se tient en France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis les États-Unis, la Chine ou le Brésil, et une prime d'un montant de 2 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis l'Europe (hors France) ;
- si la réunion du Conseil d'administration se tient dans un autre pays que la France, une prime d'un montant de 8 000 euros sera versée aux administrateurs s'étant déplacés depuis un autre pays que celui où se tient la réunion du Conseil d'administration.

Les censeurs ne percevront pas de rémunération.

D) REMBOURSEMENT DES FRAIS

Les administrateurs ont droit au remboursement des frais exposés par eux dans le cadre de l'exercice de leur mandat (notamment les éventuels frais de déplacement et d'hébergement à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités) dans la limite de la politique Groupe sur présentation des justificatifs.

4.3.1.2 La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2024

L'article L. 22-10-8-II du Code de commerce impose de soumettre chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires la politique de rémunération des mandataires sociaux. Ce vote est contraignant (par opposition à un vote consultatif).

Lors de sa séance du 29 février 2024, le Conseil d'administration a, sur proposition du Comité des rémunérations, arrêté la politique de rémunération du Président-directeur général présentée ci-après.

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, exposés à la section 4.3.1.2.1, ont été revus par le Conseil d'administration et ont été fixés pour l'exercice 2024.

4.3.1.2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration procède à une appréciation globale des éléments de rémunération et des avantages de toute nature du Président-directeur général et ses décisions sont animées par les principes suivants :

- la prise en compte équilibrée de la performance à court terme : la structure de rémunérations et avantages de toute nature du Président-directeur général comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé ; les critères de performance utilisés correspondent aux objectifs financiers et opérationnels de l'entreprise, ainsi qu'aux objectifs RSE. Le Conseil veille à équilibrer les rémunérations et avantages de toute nature dans leurs composantes court terme (part fixe et part variable annuelle) ;
- la prise en compte de la performance à moyen et long terme : un mécanisme de rémunération en actions de la Société reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* a été mis en place en 2021 sur proposition de certains actionnaires de la Société, dans un objectif d'alignement des intérêts avec les actionnaires ; le Conseil d'administration veille a par ailleurs soumis ces attributions à des règles de conservation exigeantes ;
- la compétitivité : le Conseil veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le Comité des rémunérations analyse les données d'un panel de sociétés cotées comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière.
- La cohérence avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés prévalant dans le Groupe : une part importante des cadres du Groupe bénéficie d'une structure de rémunération et avantages de toute nature qui, comme celle du Président-directeur général, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

4.3.1.2.2 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les principales composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composantes		Finalités
Part fixe		Rôle et responsabilité assumés
Part variable annuelle		Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme	Actions de performance	Association à la performance moyen et long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

A) La part fixe

D'une manière générale, la part fixe est réexaminée régulièrement sur la base de la responsabilité assumée par chaque le Président-directeur général et du secteur d'activité de Vallourec.

À cet effet, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des rémunérations s'appuient sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Ils composent le panel et pratiquent, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil d'administration porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable en application des principes décrits au point 4.3.1.2.1 ci-dessus.

Le Conseil d'administration veille également à ce que les évolutions des parts fixes du Président-directeur général apparaissent modérées au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs du Groupe sur la même période.

B) La part variable

La part variable annuelle vise à associer le Président-directeur général à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations.

Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil d'administration sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

Au titre de l'exercice 2024, la part variable du Président-directeur général pourra varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice 2024 la part variable du Président-directeur général pourra être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe, la part variable maximum pouvant alors atteindre 175,5 % de sa rémunération cible (Montant maximum cohérent avec les analyses marché au sein du SBF 120). Cet « accélérateur » de 30 % s'appliquera également, avec le même mécanisme, à la rémunération variable des cadres et dirigeants du Groupe.

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantifiable ou qualitative dont les seuils minimum, cible et maximum sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères quantifiables sont prépondérants.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers, opérationnels et RSE clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

La satisfaction des objectifs de nature quantifiable est vérifiée par le Comité des rémunérations sur la base des informations communiquées par les différentes Directions concernées en fonction de la nature de ces objectifs (Direction Financière, Direction des Ressources Humaines, Direction de la Sécurité et de la Qualité, Direction du Développement Durable…) et auditées. La satisfaction des objectifs de nature qualitative est appréciée par le Comité des rémunérations et le Conseil d'administration sur la base des orientations définies en début d'année en fonction de la stratégie, des priorités et des enjeux du Groupe.

Pour 2024, le Conseil d'administration a décidé d'articuler les parts variables du Président-directeur général comme suit :

	Président-directeur général *(part variable cible : 100 % de la part fixe)*
1. Performance financière : EBITDA par tonne, EBITDA, « Inventories » *(Days On Hold)*	Pondération : 60 %
2. Performance opérationnelle : Accélération de la performance	Pondération : 20 %
3. RSE : Qualité, Sécurité, Émissions de carbone et Mixité	Pondération : 20 %

- Qualité : nombre de réclamations client par mois,
- Sécurité : TRIR (taux d'accidents sans arrêt par millions d'heures travaillées)
- Emissions de carbone
- Mixité : % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-16 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Mixte des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

C) Les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme (MEP 2021)

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Sur proposition de certains actionnaires de la Société, et après autorisation de l'Assemblée Générale Mixte réunie le 7 septembre 2021, le Conseil d'adistration a mis en place le 13 octobre 2021 un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* (le « MEP 2021 »). Les caractéristiques du MEP 2021 sont détaillées à la section 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Les actions attribuées au Président-directeur général sont des actions de préférence de catégories T2 et / ou T3 et T4, convertibles en actions ordinaires selon une parité de 1 pour 1. Les actions ainsi attribuées peuvent être des actions existantes ou des actions à émettre.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut prévoir, lors de l'attribution des actions de performance, une stipulation l'autorisant à statuer sur le maintien de tout ou partie des plans de rémunérations de long terme non encore acquis ou des actions non encore acquises au moment du départ du bénéficiaire. Il serait en tout état de cause fait application des conditions de performance sur la totalité de la période d'appréciation de la performance prévue par chaque plan.

D) Les avantages en nature du Président-directeur général

En matière d'avantages en nature, le Président-directeur général bénéficie, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe, d'une voiture de fonction.

E) La rémunération du Président-directeur général

Le Président-directeur général ne perçoit aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

F) Le régime de retraite supplémentaire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, le Président-directeur général dispose d'un dispositif global de retraite supplémentaire permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de l'entreprise par la définition de conditions de performance.

Ce nouveau dispositif a été mis en place en 2016 en remplacement du régime de retraite supplémentaire à prestations définies précédemment en vigueur. Ce nouveau régime assure à chacun de ses bénéficiaires, individuellement, un niveau de rente nette identique à celui du régime précédent tout en permettant à Vallourec de réaliser une économie d'environ 22 %.

Le dispositif global de retraite supplémentaire mis en place en 2016 comporte deux volets :

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire bénéficiant à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité [(1)]. Ce régime est décrit au paragraphe 4.3.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel. La cotisation au titre de ce régime est fixée à 12 % de la rémunération comprise entre quatre et huit plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de l'entreprise est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Le Président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité [(2)], d'un dispositif de retraite individuel à cotisation définie bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, des conditions de performance ont été fixées. Ce régime est décrit au paragraphe 4.3.3.1.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale sera due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible ; aucune cotisation ne sera versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation variera de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 %.

Ce système demeure applicable pour les collaborateurs ayant bénéficié de ce régime depuis 2016.

Pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :

- moins de 50 ans : 5 % ;
- entre 51 et 54 ans : 7,5 % ;
- entre 55 et 59 ans : 10 % ;
- plus de 60 ans : 15 %.

Ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilités (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versée au cours de l'exercice de référence.

La contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

Il est souligné que la Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

Le dispositif global de retraite supplémentaire sera amené à être revu sur la base des nouvelles dispositions de la réforme des retraites.

Ces régimes visent à améliorer le revenu de remplacement des bénéficiaires et n'accordent aucun avantage particulier au Président-directeur général par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe.

La rémunération globale du Président-directeur général a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

a) Obligation de non-concurrence à la charge du Président-directeur général

Compte tenu de son expertise dans le secteur de l'acier, le Conseil a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant le Président-directeur général à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ du Président-directeur général, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président-directeur général de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés réalisant plus de 50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé dans la conception, la production, la vente ou l'utilisation de tubes sans soudure au carbone ou tout type de solution venant en concurrence avec les tubes sans soudures intervenant dans le secteur de l'acier pour application au monde de l'énergie. Cette obligation de non-concurrence couvre les zones géographiques suivantes : Europe, Moyen-Orient, États-Unis, Mexique, Argentine, Brésil, Chine, Ukraine et Russie. Le versement de l'indemnité de non-concurrence est exclu dès lors que le dirigeant fait valoir ses droits à la retraite et aucune indemnité ne peut être versée au-delà de 70 ans.

(1) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec en France dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale (en 2023 : 4 × 43 992 euros), soit environ 73 cadres dirigeants du Groupe, en ce compris les mandataires sociaux.

(2) Les salariés éligibles sont les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à trois années et dont la rémunération excède huit plafonds de Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris le Président-directeur général.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement au Président-directeur général d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ du Président-directeur général.

b) Indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général

Le Conseil tient compte de l'intégralité des indemnités auxquelles peuvent prétendre les dirigeants mandataires sociaux en cas de départ contraint pour décider d'octroyer ou non une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de départ contraint. À cet effet le Conseil examine en particulier :

(i) l'indemnité contractuelle de licenciement le cas échéant prévue dans le contrat de travail et susceptible d'être due en cas de rupture du contrat de travail ;

(ii) l'ancienneté dans le groupe Vallourec et le montant de l'indemnité de licenciement auquel le dirigeant mandataire social concerné aurait droit, en application de la convention collective applicable, en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave.

Le Conseil considère qu'en cas d'absence d'indemnité contractuelle de licenciement, le dirigeant mandataire social concerné peut bénéficier d'une indemnité monétaire de fin de mandat.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat du Président-directeur général ne sera due qu'en cas de départ contraint. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où l'intéressé a la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat est limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'» Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le cumul de l'indemnité de rupture du contrat de travail due au titre de la Convention Collective, de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, s'agissant du Président-directeur général, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourrait, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation des conditions de performance ci-après.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat dépendra du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »).

Pour un taux moyen de réalisation supérieur ou égal à 50 %, l'indemnité sera égale à ce taux appliqué à la Rémunération de Référence, dans la limite de 100 % de la Rémunération de Référence. Pour un taux moyen de performance inférieur à 50 % aucune indemnité ne sera versée.

Le taux de réalisation pris en compte est le taux de réalisation calculé des objectifs fixés par le Conseil pour la part monétaire variable annuelle, soit :

- exercice 2021 : 98,93 % ;
- exercice 2022 : 68,15 % ;
- exercice 2023 : 95,06 %

H) Rémunérations exceptionnelles du Président-directeur général

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandation du Comité des rémunérations, attribuer une rémunération exceptionnelle au Président-directeur général si des circonstances très particulières le justifient (par exemple, en raison de leur importance pour le Groupe, de l'implication qu'elles exigent et des difficultés qu'elles présentent). Sa décision doit être motivée. Le montant d'une telle rémunération exceptionnelle ne pourra, en toute hypothèse, excéder le montant de la part monétaire fixe annuelle de l'intéressé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération exceptionnels au Président-directeur général est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

I) Indemnité de prise de fonctions

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration peut, sur recommandations du Comité des rémunérations, accorder à un nouveau Directeur Général venant d'une société extérieure au Groupe une indemnité de prise de fonctions destinée à compenser la perte des avantages dont bénéficiait le dirigeant. Cette indemnité devra être explicitée et rendue publique au moment de sa fixation.

4.3.2 Rémunération et avantages versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 (ex post)

Le présent rapport a été établi en application des articles L. 22-10-9, L. 22-10-16 et L. 22-10-34 du Code de commerce dans la perspective des votes des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 23 mai 2024, sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à raison du mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'ensemble des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil dans le respect de la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale.

4.3.2.1 La conformité de la rémunération totale à la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par les actionnaires

Le Conseil d'administration s'est assuré, lors de sa séance du 29 février 2024, de la conformité des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 aux mandataires sociaux avec la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par l'Assemblée Générale réunie le 25 mai 2023 dont un ajustement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

Le Conseil d'administration s'est également assuré que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux contribue aux performances à long terme de la Société.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des conditions d'approbation des résolutions relatives à la politique de rémunération des mandataires sociaux par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023, rappelées ci-dessous. Le Conseil estime que le taux d'approbation très élevé de ces résolutions démontre que la politique de rémunération des mandataires sociaux est en adéquation avec les attentes des actionnaires de la Société.

Résolution de l'Assemblée Générale du 25 mai 2023	Taux d'approbation
Résolution 8 – Approbation de la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2023	88,51 %
Résolution 9 – Approbation de la politique de rémunération des administrateurs (autres que le Président) pour l'exercice 2023	98,37 %

4.3.2.2 La rémunération des administrateurs

En application des articles L. 22-10-34-I et L. 22-10-9-I du Code de commerce, sont soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux. Ce vote est contraignant (par opposition au vote consultatif).

Le tableau ci-après présente les rémunérations individuelles perçues par les membres du Conseil d'administration (parties fixe et variable confondues) en contrepartie de leur mandat d'administrateur au titre des exercices 2022 et 2023 en application de la politique de rémunération rappelée à la section 4.3.1.1.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF) :

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs

Mandataires sociaux non exécutifs	Montants versés au titre de l'année 2022	Montants versés au titre de l'année 2023
Pierre Vareille	252 000	203 000
Corine de Bilbao	144 000	116 000
Maria Silvia Marques	112 000	41 000
Luciano Siani Pires	N/A	21 500
Angela Minas	194 000	174 000
Hera Siu	120 000	124 500
Gareth Turner [(a)]	N/A	N/A
Patrick Poulin [(b)]	N/A	48 500
Guillaume Wolf [(c)]	N/A	N/A
TOTAL	**822 000**	**728 500**

(a) M. Gareth Turner a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

(b) Administrateur représentant les salariés à partir du 6 mars 2023.

(c) Administrateur représentant les salariés jusqu'au 3 mars 2023 ; M. Guillaume Wolf a renoncé à percevoir une rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

À l'exception de l'administrateur représentant les salariés, qui a perçu une rémunération au titre de ses fonctions salariées, les mandataires sociaux non dirigeants n'ont perçu aucune autre rémunération de la Société ou d'une entité du Groupe dans le cadre de leur mandat au titre des exercices 2022 et 2023.

4.3.2.3 La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs exposée ci-après correspond à l'ensemble des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'année 2023.

4.3.2.3.1 LES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Le poids respectif de chacune des composantes des rémunérations du Président-directeur général se répartissait comme suit en 2023 (compte tenu du fait que le MEP 2021 a vocation à être un plan pluriannuel, ce dernier a été reporté pour un quart de sa valorisation) :

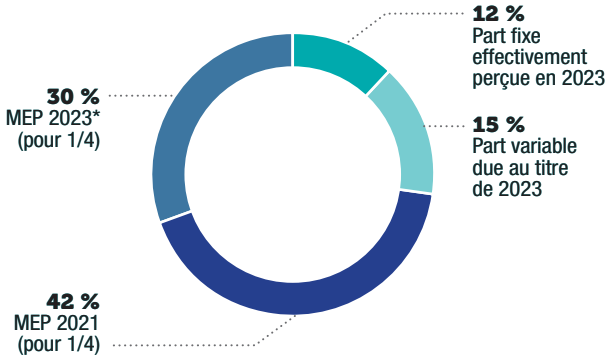

* *Sous réserve du vote positif de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2024.*

Conformément à la politique de rémunération du Président-directeur général approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, les différents éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au cours du même exercice à M. Philippe Guillemot sont déterminés comme suit :

A) La part fixe

Conformément à la politique de rémunération, la part fixe de M. Philippe Guillemot, Président-directeur général, s'élève à 1 000 008 euros annuels pour l'année 2023. Cette part fixe n'a pas évolué depuis la définition de la politique de rémunération 2022.

Par comparaison, les rémunérations fixes des salariés français du Groupe entre 2019 et 2023, en année pleine, ont augmenté de 10 %.

B) La part variable

La part variable correspond à un pourcentage de la part fixe. Elle prévoit des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil sont atteints et des niveaux maximum traduisant une surperformance par rapport aux objectifs.

La part variable 2023 était subordonnée à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis, de nature quantitative ou qualitative, dont les seuils minimum, cible et maximum, initialement fixés par le Conseil de Surveillance, ont été maintenus par le Conseil d'administration.

Pour 2023, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 1er mars 2023, a déterminé les composantes et objectifs de la rémunération variable de M. Philippe Guillemot. Les objectifs du Président-directeur général étaient articulés autour de trois axes fondamentaux :

- la performance financière du Groupe (4 objectifs) ;
  - EBITDA par tonne,
  - EBITDA par tonne (mine),
  - EBITDA Groupe,
  - « Inventories » (Days On Hold),
- la performance opérationnelle (1 objectif) ;
  - accélération de la performance,
- les enjeux RSE (4 objectifs) ;
  - la qualité : nombre de réclamations client par mois,
  - le TRIR : taux d'accidents sans arrêt par millions d'heures travaillées,
  - les émissions de carbone,
  - la mixité: % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus.

Au titre de l'exercice 2023 la part variable du Président-directeur général pouvait être augmentée de 30 % additionnels en cas de dépassement des objectifs de désendettement du Groupe (« Accélérateur »).

En 2023, les objectifs de nature quantitative représentaient 80 % de la part variable cible du Président-directeur général; la part des objectifs de performance financière était de 60 % de la part variable cible (identique à 2022) ; la part des objectifs de performance sociétale représentait 20 % de la part variable cible).

Au vu des résultats atteints et sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 29 février 2024, a déterminé comme suit la rémunération variable quantifiable et qualitative au titre de l'exercice 2023 :

- concernant Philippe Guillemot :

Part variable 2023	Philippe Guillemot Du 1er janvier au 31 décembre 2023
STRUCTURE ET NIVEAU DE LA PART VARIABLE *(exprimée en pourcentage de la part fixe)*	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs et de 135 % en cas de dépassement de ces derniers définis par le Conseil
OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE	Poids dans la part variable cible : 60 %
EBITDA par tonne	Ce critère variait de 0 à 21 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 28,35 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	26,839 %
EBITDA par tonne (Mine)	Ce critère variait de 0 à 6 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 8,10 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,000 %
EBITDA Groupe	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20,25 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20,069 %
« Inventories » *(Days On Hold)*	Ce critère variait de 0 à 18 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 24,30 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0,000 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE FINANCIÈRE [(A)]	**469 084 €**
OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Accélération de la performance opérationnelle	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	27,000 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE	**270 002 €**
OBJECTIFS RSE	Poids dans la part variable cible : 20 %
Qualité	Ce critère variait de 0 à 5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 6,75 % au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	6,750 %
Sécurité (TRIR) [(a)]	Ces critères variaient de 0 à 10 % à la cible et pouvaient s'établir à 13,5 % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	7,650 %
Indicateur composite de responsabilité sociale et environnementale	Ces critères variaient de 0 à 2,50% à la cible et pouvaient s'établir à 3,375% % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	3,375 %
La mixité: % de femmes cadres recrutées ou promues sur des postes correspondant au grade 20 et plus	Ces critères variaient de 0 à 2,50 % à la cible et pouvaient s'établir à 3,375 % % au maximum
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	3,375 %
TOTAL CALCULÉ EN EUROS DES OBJECTIFS DE PERFORMANCE RSE	**211 502 €**
Pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible	95,058 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN POURCENTAGE DE LA PART FIXE DE LA RÉMUNÉRATION	**95,058 %**
« ACCELERATEUR » objectifs de désendettement du Groupe	Ce critère variait de 0 à 30% au maximum
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	30 %
Pourcentage de la part variable calculée après application de « l'accélérateur »	123,575 %
Part variable apres application de « l'accélérateur » calculée en pourcentage de la part fixe de la rémunération	123,575 %
PART VARIABLE CALCULÉE EN EUROS	**1 235 764 €**

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats de l'indicateur de Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesure le nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

S'agissant de l'atteinte du critère de performance opérationnelle, le conseil d'administration, sur recommandation du comité des rémunérations a décidé de fixer le taux d'atteinte à 27% et tient notamment à souligner :

- La mise en œuvre des projets Capex/Investissements significatifs liés à l'extension de la capabilité des outils de production au Brésil et centraux dans la réussite de la transformation du Groupe. Ces projets ont été réalisés dans le respect des objectifs de délai et de coût
- Le transfert des produits d'Europe au Brésil : 55 références complexes qui n'étaient pas produites jusqu'alors au Brésil
- L'arrêt de la production en Allemagne sans impact négatif sur les volumes prévus en 2023 et dans le respect des objectifs Sécurité, Qualité, Volume et Financier.

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, le versement de ces éléments de rémunération variables est conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Annuelle des éléments de rémunération de chaque mandataire social exécutif concerné dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-34-II du Code de commerce.

C) Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme (MEP 2021)

La politique de rémunération 2023 approuvée par l'Assemblée Générale annuelle du 25 mai 2023 se référait au mécanisme de rémunération en actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration le 13 octobre 2021 (le MEP 2021). Les modalités spécifiques de ce mécanisme reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity* sont expliquées à la section 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau 7 en section 4.3.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel détaille le nombre d'actions gratuites attribuées à ce titre en 2022 et définitivement acquises en 2023.

Le tableau 6 en section 4.3.2.3.2 du présent Document d'enregistrement universel détaille le nombre d'actions gratuites attribuées en 2023 à Philippe Guillemot en sa qualité de Président-directeur général, sous réserve du vote de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2024. Cette attribution a fait l'objet d'un communiqué le 28 juillet 2023 en application des dispositions du Code AFEP-MEDEF et est subordonnée à un vote favorable des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle le 23 mai 2024 portant ajustement de la politique de rémunération votée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 25 mai 2023.

Le tableau 9.1 en section 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel détaille l'historique des attributions d'actions de performance aux mandataires sociaux exécutifs au titre du MEP.

D) Les avantages en nature

En 2023, le Président-directeur général a bénéficié d'une voiture de fonction.

E) La rémunération des mandats sociaux

Le Président-directeur général n'a perçu en 2023 aucune rémunération ni aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les filiales du groupe Vallourec comprises dans le périmètre de consolidation, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

F) Le régime de retraite supplémentaire

a) Régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts)

En 2023, la cotisation versée au titre du régime de retraite collectif et obligatoire à cotisations définies décrit au paragraphe 4.3.3.1.2(A) du présent Document d'enregistrement universel au Président-directeur général est de : 21 116,16 euros pour une année pleine. Elle est partiellement soumise aux charges sociales.

Le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2023, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Mandataires sociaux	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2023 [(a)]
Philippe Guillemot	1 828 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

b) Régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts)

Concernant le régime de retraite individuel soumis à critères de performance décrit au paragraphe 4.3.3.1.2(B) du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration a validé l'atteinte de la condition de performance applicable pour le versement de la cotisation au régime individuel de retraite du Président-directeur général au titre de 2023. La cotisation maximale est due compte tenu de l'atteinte d'au moins 50 % de la part variable annuelle calculée au titre de 2023. Pour rappel : l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée.

Mandataires sociaux exécutifs	Montant total à verser au titre de 2023	Montant des cotisations à verser	Montant à verser en numéraire
Philippe Guillemot	460 008 €	230 004 €	230 004 €

Selon les critères de performance applicables et après déduction des contributions, cotisations salariales et financement de l'impôt sur le revenu y afférent, le montant estimatif de la rente qui serait versée au titre de ce régime lors de la liquidation des droits à retraite de la Sécurité sociale française, calculé au 31 décembre 2023, est indiqué ci-dessous pour le Président-directeur général :

Mandataires sociaux	Montant estimatif de la rente annuelle au 31 décembre 2023 [(a)]
Philippe Guillemot	17 370 €

(a) Sur la base d'une espérance de vie de 20 ans après le départ en retraite.

G) Les dispositifs liés à la cessation des fonctions du Président-directeur général

N/A.

H) Rémunérations exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

I) Indemnité de prise de fonction

Aucune indemnité de prise de fonction n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

J) Rémunération variable différée

Aucune rémunération variable différée n'a été versée à M. Philippe Guillemot.

4.3.2.3.2 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS

Les tableaux suivants présentent une synthèse des rémunérations, actions de performance et options sur actions, attribuées à M. Philippe Guillemot, M. Édouard Guinotte et M. Olivier Mallet, au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations, options et actions de performance attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2022 et 2023.

En euros	Exercice 2022	Exercice 2023
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra B) du paragraphe 7.6.2)	1 437 060	2 470 288
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra C) du paragraphe 7.6.2) [a]	n/a	
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra E) du paragraphe 7.6.2) [a]	n/a	
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice	13 515 172[b]	9 850 000[c]
TOTAL	**14 952 232**	**12 320 288**

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2023;.

(b) Attribution réalisée le 4 juin 2022 dans le cadre du MEP 2021. La valorisation des actions préférence est telle que mentionnée dans le chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

(c) Attribution réalisée le 27 juillet 2023 dans le cadre du MEP 2021 et sujette au vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2024. La valorisation des actions préférence est telle que mentionnée dans le chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel

En euros	Exercice 2022	Exercice 2023
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3)	1 479 033	323 937
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3) [a] au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3) [a] au titre du plan d'intéressement de long terme au 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions ordinaires attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 [b]		
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 [b]		
TOTAL	**1 479 033**	**323 937**

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2022.

(b) Attributions réalisées dans le cadre du Management Equity Plan du 13 octobre 2021. La valorisation des actions ordinaires et de préférence est telle que mentionnée dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel de 2021.

En euros	Exercice 2022	Exercice 2023
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 20/03/2022		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3)	200 506	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3) [a] au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir infra chapitre 7, note 6.3) [a] au titre du plan d'intéressement de long terme du 13 octobre 2021	n/a	n/a
Valorisation des actions ordinaires attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 [b]		
Valorisation des actions de préférence attribuées au cours de l'exercice au titre du MEP du 13 octobre 2021 [b]		
TOTAL	**200 506**	**0**

(a) Les mandataires sociaux n'ont pas bénéficié d'attribution d'options de souscription ni d'actions de performance en 2021.

(b) Attributions réalisées dans le cadre du Management Equity Plan du 13 octobre 2021. La valorisation des actions ordinaires et de préférence est telle que mentionnée dans le chapitre 6 du Document d'enregistrement universel de 2021.

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations attribuées ou versées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Les tableaux ci-après présentent la ventilation de la rémunération fixe, de la rémunération variable et des autres avantages octroyés à M. Philippe Guillemot, M. Édouard Guinotte et M. Olivier Mallet, au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2023.

	Exercice 2022		Exercice 2023	
En euros	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
PHILIPPE GUILLEMOT, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe	782 615	782 615	1 000 008	1 000 008
Rémunération variable annuelle	533 352		1 235 764 [c]	533 352
Article 82 versement en numéraire [a]	117 392		230 004 [c]	117 392
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération de l'activité d'administrateur				
Avantages en nature [b]	3 701	3 701	4 512	4 512
TOTAL	**1 437 060**	**786 316**	**2 470 288**	**1 655 264**
ÉDOUARD GUINOTTE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe	130 435	130 435		
Rémunération variable annuelle	130 435 [c]	593 580		130 435
Article 82 versement en numéraire [a]	19 165 [c]	89 519		19 165
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Jetons de présence	-	-		
Avantages en nature [b]	839	839		
Indemnité de départ	793 238	793 238		
Indemnité de non-concurrence	404 921	404 921	323 937	323 937
TOTAL	**1 479 033**	**2 012 532**	**323 937**	**473 537**
OLIVIER MALLET, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 20 MARS 2022				
Rémunération fixe	102 175	102 175		
Rémunération variable annuelle	76 631 [c]	345 547		76 631
Article 82 versement en numéraire [a]	20 418 [c]	93 920		20 418
Rémunération exceptionnelle	-	-		
Rémunération de l'activité d'administrateur	-	-		
Avantages en nature [b]	1 282	1 282		
TOTAL	**200 506**	**542 924**	**0**	**97 049**

(a) Montant versé en numéraire dans le cadre du plan de retraite supplémentaire individuel à cotisation définie (article 82). 50 % des sommes sont versées sous forme de cotisation et 50 % sous forme numéraire comme expliqué dans la section 4.3.2.2.1

(b) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture de fonction.

(c) Conformément aux dispositions légales en vigueur, le versement de la rémunération variable est soumis au vote de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024.

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'ont pas bénéficié de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'action en 2023.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Aucun dirigeant mandataire social exécutif n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2023 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

Tableau 6 – Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Nom et date du plan	Type d'actions	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Nombre d'actions à acquérir à chaque échéance	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Conditions de performance
Philippe Guillemot	MEP 2021, 27 juillet 2023	Actions de Préférence T2 [b] soit 0,527 % [a] du capital social	1 250 000 [d]	1 250 000	27 juillet 2024	27 juillet 2025	9 850 000 €	Oui [c]

(a) Sur la base du capital au 31 décembre 2023

(b) Les actions de préférence sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être convertibles la moyenne des cours de bourse moyens pondérés sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à 16,19 € pour la Tranche 2.

(d) Cette attribution est sujette au vote positif de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2024. Elle représenterait 0,5268 % du capital social de la Société au 31 décembre 2023, et la part du Président-directeur général représenterait 23,8 % de l'ensemble des attributions réalisées en 2023 conformément à la dixième résolution de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021.

Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2023 pour chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom du dirigeant mandataire social	Nombre d'actions attribuées le 15 juin 2020	Nombre d'actions acquises le 15 juin 2023	Pourcentage d'actions acquises le 17/06/2022
Philippe Guillemot	N/A	N/A	N/A

Nom du dirigeant mandataire social	Nom et date du plan	Nombre et catégorie d'actions attribuées	Nombre et catégorie d'actions acquises	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Guillemot	MEP 2021 du 4 juin 2022	2 058 876 (soit : 957 938 actions « Tranche 2 » 957 938 actions « Tranche 3 » 143 000 actions « Tranche 4 »)	2 058 876 (soit : 957 938 actions « Tranche 2 » 957 938 actions « Tranche 3 » 143 000 actions « Tranche 4 »)	4 juin 2023	4 juin 2024	Oui [a]

(a) Afin d'être convertibles la moyenne des cours de bourse moyens pondérés sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à 16,19 € pour la Tranche 2, à 20,22 € pour la Tranche 3 et 28,32 € pour la Tranche 4.

Tableau 10 – Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif

N/A.

Tableau 11 – Synthèse du statut et des dispositifs de départ des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire [a]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions [b]		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence [c]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
PHILIPPE GUILLEMOT Directeur Général et Président du Conseil d'administration Échéance du mandat : AGO 2026		X	X		X		X	

(a) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 4.3.2.2.1(F)

(b) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir supra 4.3.1.2.2 (G)

(c) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir supra 4.3.1.2.2 (G-a)

4.3.2.4 Multiple de rémunération et évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices

Conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, les ratios entre le niveau de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés autres que les mandataires sociaux, sont indiqués ci-dessous. Les tableaux présentent également l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société et de la rémunération moyenne des salariés au cours des cinq derniers exercices.

	2019	2020	2021	2022	2023
PHILIPPE CROUZET / ÉDOUARD GUINOTTE / PHILIPPE GUILLEMOT (À PARTIR DU 20 MARS 2022)					
Rémunération [(a)]	1 907 520 €	786 785 €	2 929 036 €	4 386 532 €	7 642 118 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*- 19,79 %*	*- 58,75 %*	*272,28 %*	*49,76 %*	74,22 %
Rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) [(b) (c) (d)]	45 192 €	49 462 €	49 354 €	60 279 €	60 622 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*- 0,4 %*	*9,4 %*	*- 0,2 %*	*22,1 %*	0,6 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	42,2	15,9	59,3	72,8	126,1
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*- 19,5 %*	*- 62,3 %*	*273,1 %*	*22,6 %*	73,2 %
Rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux) [(b) (c)]	31 363 €	33 774 €	30 785 €	37 869 €	41 068 €
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*- 2,0 %*	*7,7 %*	*- 8,8 %*	*23,0 %*	8,4 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés (base équivalent temps plein autres que les mandataires sociaux)	60,8	23,3	95,1	115,8	186,1
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*- 18,2 %*	*- 61,7 %*	*308,4 %*	*21,7 %*	60,6 %
RÉSULTAT NET (PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ) ***(en milliers d'euros)***	**(340 103)**	**(1 328 397)**	**(31 437)**	**(363 707)**	**523 910**
(Évolution par rapport à l'exercice précédent)	*32,00 %*	*- 290,60 %*	*102,40 %*	*- 1 256,9 %*	244,05 %

(a) La rémunération de Philippe Guillemot a été annualisée. Compte tenu de l'attribution du MEP de 2021 ainsi que celui de 2023 pouvant couvrir 4 années, les valorisations des MEPs de Philippe Guillemot ont été prises en compte pour ¼e de la valeur au titre de 2022 et au tiitre de 2023..

(b) Les effectifs analysés sont passés de 976 en 2022 à 901 en 2023 (cession d'actifs, fermeture de site, démissions).

(c) Rémunération prise en compte : rémunération sur une base équivalent temps plein versée ou attribuée au cours de l'exercice (rémunération fixe de base, prime d'ancienneté, avantages en nature, prime de fin d'exercice, gratification 13e mois, part variable annuelle, prime vacances, primes de déplacements à l'étranger, prime d'objectifs, intéressement & participation bruts, abondement brut). Les plans d'intéressement à long termes ont été valorisés à la juste valeur comptable applicable à l'attribution.

(d) Salariés pris en compte : salariés liés par un contrat de travail qu'il soit à durée déterminée ou indéterminée à une des entités françaises du Groupe présents de façon continue entre 2019 et 2023 (à l'exception du PDG, hors SERIMAX Holding et SERIMAX SAS compte tenu de la différence de structure de rémunération spécifique en lien avec l'activité particulière de ces entités et donc non représentatives).

4.3.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

4.3.3.1 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

4.3.3.1.1 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX CADRES DIRIGEANTS DU GROUPE

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2023 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du Comité exécutif dans sa composition au cours de l'exercice 2023 hors mandataires sociaux) est de 5 043 milliers d'euros. La partie variable a représenté 18 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des actions ordinaires et de préférence attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les membres du Comité exécutif s'élève à 6 684 milliers d'euros.

4.3.3.1.2 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Sur recommandation du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 avait autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture aux droits nouveaux. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ce nouveau dispositif a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2016.

Par conséquent, les engagements de retraite et autres avantages viagers des mandataires sociaux sont composés, outre les régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC, d'un régime à prestations définies (fermé), d'un régime collectif et obligatoire à cotisations définies et d'un régime individuel à cotisations définies dont les principales caractéristiques sont définies ci-après.

A) Principales caractéristiques du régime fermé de retraite à prestations définies :

- ce dispositif relevait de l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale et avait été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 et 4 juin 2009 ;
- le régime a été fermé à tous nouveaux bénéficiaires et tous droits nouveaux au 31 décembre 2015 ;
- le régime concernait 20 cadres dirigeants ou mandataires sociaux, étant rappelé que les droits à la retraite à prestations définies sont aléatoires. La condition d'ancienneté était de trois années à la fermeture du régime le 31 décembre 2015 ;
- la rente annuelle ne pouvait pas dépasser un plafond de 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années et était limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale. La rémunération de référence est la rémunération moyenne sur les trois dernières années (hors part variable) au 31 décembre 2015 ;
- le régime est financé par des cotisations versées auprès d'un organisme assureur et soumises à la contribution patronale prévue à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale au taux de 24 %. Le financement du régime par Vallourec n'est pas individualisable.

B) Principales caractéristiques du régime de retraite collectif obligatoire à cotisations définies :

- ce dispositif, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale et relevant de l'article 83 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est obligatoire pour l'ensemble des salariés et mandataires de Vallourec Tubes et Vallourec remplissant les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire percevant une rémunération annuelle brute excédant quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Aucune condition d'ancienneté n'est requise. Le régime concerne environ une cinquantaine de cadres ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement auprès de l'organisme assureur d'une cotisation de 12 % de la rémunération fixe et variable comprise entre cinq et huit plafonds de la Sécurité sociale (Tranche C) ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant.

C) Principales caractéristiques du régime de retraite individuel à adhésion facultative :

- ce dispositif, relevant de l'article 82 du Code général des impôts, a été approuvé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 ;
- le régime est individuel et discrétionnaire. En outre, les bénéficiaires doivent justifier d'une ancienneté de trois années dans le Groupe et d'une rémunération annuelle brute qui excède huit plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime concerne environ une dizaine de cadres dirigeants ou mandataires sociaux ;
- l'engagement de Vallourec est limité au versement d'un montant annuel dédié à la retraite composé pour 50 % de cotisations versées auprès d'un organisme assureur et pour 50 % de numéraire compte tenu des caractéristiques fiscales du dispositif, imposant une fiscalisation à l'entrée ;
- dans l'esprit de la loi Macron, la cotisation versée dans le cadre de ce régime pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs est soumise à condition de performance : la cotisation maximale est due au titre d'une année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50 % de la cible de bonus et aucune cotisation n'est versée en cas de bonus annuel calculé à zéro, la cotisation variant de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50 % ;
- l'engagement financier de Vallourec est strictement limité dans son montant et dans le temps dans la mesure où le régime peut être fermé à tout instant ;
- pour les collaborateurs qui n'avaient pas bénéficié du régime de 2016, il est proposé de mettre en place un régime individuel soumis à critères de performance (article 82 du Code général des impôts), le taux de la cotisation au régime individuel de retraite sera défini selon l'âge du bénéficiaire et selon la grille suivante :
- moins de 50 ans : 5 %,
- entre 51 et 54 ans : 7,5 %,
- entre 55 et 59 ans : 10 %,
- plus de 60 ans : 15 %,
- ce régime individuel de retraite sera mis en place pour les nouveaux mandataires sociaux et nouveaux cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (être mandataire social, nommé au Comité exécutif). La cotisation sera assise sur la rémunération fixe majorée par la part variable effectivement versées au cours de l'exercice de référence,
- la contribution de l'entreprise est égale à un montant brut permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'impôt sur le revenu généré sur ce montant, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne peut intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale,
- ces derniers continueront de bénéficier des dispositions du régime collectif et obligatoire à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) mis en place en 2016.

4.3.3.2 Plans de rémunération à long terme (actions de performance, options sur actions, actionnariat salarié)

Vallourec poursuit sa politique historique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec dans le but de compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée, et de renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par la mise en place de mécanismes une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnée à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions qui visent des cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sont mises en place au niveau mondial[1].

Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Dans une volonté d'associer les salariés et les managers du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié, et en reconnaissance des progrès accomplis, le Conseil d'administration a décidé, le 27 juillet 2023, sur proposition du Comité des rémunérations :

- de mettre en place, conformément aux treizième et quatorzième résolutions de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 25 mai 2023, un plan d'actionnariat salarié qui s'adresserait aux salariés du Groupe en France, aux États-Unis et au Brésil, et qui serait déployé dans le courant du quatrième trimestre 2023 (Vallourec Invest 2023) ;
- de mettre en place, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, un plan d'intéressement à long terme sous conditions de performance au bénéfice de cadres non éligibles au MEP 2023 visé ci-dessous ; et
- de mettre en place, conformément à l'autorisation accordée par la dixième résolution de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 7 septembre 2021, un plan d'intéressement à long terme (MEP 2023) au profit de certains cadres du Groupe, à l'exclusion à sa demande de M. Philippe Guillemot. Ce plan vient s'ajouter au mécanisme de rémunération en actions de la Société adopté par le Conseil d'administration le 13 octobre 2021 (le MEP 2021) qui prévoit l'attribution, sous conditions, selon le cas, de présence et/ou de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires gratuites, au bénéfice du Président-directeur général, des membres du Comité exécutif et de certains cadres.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

4.3.3.2.1 MEP

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a mis en place le 13 octobre 2021, conformément à l'autorisation accordée par la 10e résolution de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 7 septembre 2021, un mécanisme de rémunération en actions de la Société, reposant sur la performance et sur la base de modalités généralement pratiquées par les fonds de *private equity.* Ce plan prévoit l'attribution, sous conditions, selon le cas, de présence et/ou de performance, d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires gratuites, au bénéfice du Président-directeur général, des membres du Comité exécutif et de certains cadres.

Les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2021 (dites « Actions Tranche 1 ») seront acquises par tranches successives sur cinq ans à compter de leur date d'attribution, soit 20 % à chaque anniversaire de la date d'attribution initiale, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 € à chaque date d'acquisition concernée. Les Actions Tranche 1 définitivement acquises au premier anniversaire de leur date d'attribution sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

La période d'acquisition des actions de préférence est d'un an, à compter de leur date d'attribution. Elles sont par ailleurs soumises à une période de conservation d'un an.

Une fois définitivement acquises, ces actions de préférence peuvent devenir convertibles en actions ordinaires de la Société, conformément aux conditions des statuts de la Société, selon les conditions de performance suivantes :

- les Actions de Tranche 2 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 16,19 €, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (soit le 30 juin 2021) ;
- les Actions de Tranche 3 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 20,22 €, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (soit le 30 juin 2021) ;
- les Actions de Tranche 4 seront convertibles en actions ordinaires, à la demande de chaque titulaire, à compter du jour où la moyenne du prix moyen pondéré par les volumes durant une période de 90 séances de bourse consécutives sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions ordinaires de la Société sera au moins égale à 28,32 €, dans un délai maximum de cinq ans à compter de la Date de Restructuration Effective (soit le 30 juin 2021).

Les actions ordinaires obtenues sur conversion seront des actions ordinaires de la Société, assimilables à toutes les autres actions ordinaires de la Société. Avant leur conversion, les Actions de Tranche 2 comme les Actions de Tranche 3 ne porteront aucun droit de vote en Assemblée Générale de la Société, aucun droit à dividende ni aucun droit à une quote-part de l'actif social en cas de liquidation de la Société, mais conféreront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital.

(1) Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ci-dessous ont été mis à jour en conséquence.

Des modalités spécifiques pour l'appréciation des conditions de performance sont prévues pour l'ensemble des bénéficiaires des actions de préférence dans certaines circonstances :

- en cas de transaction significative et sous certaines conditions, l'atteinte de la condition de performance sera appréciée par rapport au prix de la transaction ou du cours de bourse suivant la transaction ;
- l'appréciation de la condition liée au cours de bourse tiendra compte des distributions exceptionnelles réalisées par la Société, de sorte que le déclenchement des seuils de performance soit ajusté en conséquence.

En 2021, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021, un nombre cible de 1 618 690 actions ordinaires et 3 621 598 actions de préférence, au bénéfice de 73 cadres. Sur ces actions attribuées gratuitement, 300 571 actions ordinaires et 2 548 628 actions de préférence ont été définitivement acquises le 13 octobre 2022, et 146 498 actions ordinaires ont été définitivement acquises le 13 octobre 2023.

En 2022, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 4 juin 2022, un nombre cible de 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence [1] ; sur ces actions attribuées gratuitement, 11 472 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juin 2023 ;
- le 4 juillet 2022, un nombre cible de 276 458 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 276 458 actions de préférence ont été définitivement acquises le 4 juillet 2023 ;
- le 14 juillet 2022, un nombre cible de 810 416 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 810 416 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 juillet 2023 ;
- le 26 juillet 2022, un nombre cible de 429 166 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, aucune n'a été définitivement acquise le 26 juillet 2023 ;
- le 12 septembre 2022, un nombre cible de 16 168 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 16 168 actions de préférence ont été définitivement acquises le 26 juillet 2023 ;
- le 14 décembre 2022, un nombre cible de 95 502 actions de préférence ; sur ces actions attribuées gratuitement, 66 254 actions de préférence ont été définitivement acquises le 14 décembre 2023.

En 2023, le Conseil d'administration a par ailleurs décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et/ou de performance, au profit de salariés et dirigeants mandataires sociaux, au titre du MEP 2021 :

- le 1er mars 2023, un nombre cible de 404 928 actions de préférence ;
- le 27 juillet 2023, un nombre cible de 1 348 148 actions de préférence [2];
- le 12 novembre 2023, un nombre cible de 49 608 actions de préférence.

B) MEP 2023

Dans le cadre de la dixième résolution relative aux actions de performance et actions de préférence, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 septembre 2021, le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé, le 27 juillet 2023, les termes et conditions d'un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires sous conditions de performance (le « MEP 2023 »).

Ce plan prévoit l'attribution gratuite d'actions ordinaires soumises aux mêmes conditions cumulatives de performance et de présence que les Actions Tranche 1 attribuées dans le cadre du plan MEP 2021.

Dans le cadre de ce plan, les actions attribuées seront acquises par tranches successives sur trois ans, soit 20 % au premier anniversaire de la date d'attribution, 30 % au deuxième anniversaire et 50 % au troisième anniversaire, sous condition de présence et sous réserve que le cours de l'action ordinaire soit au moins égal à 8,09 € à chaque date d'acquisition concernée.

Ces actions ordinaires sont également soumises à une période de conservation d'un an, à l'exception des actions ordinaires définitivement acquises à partir du deuxième anniversaire de leur attribution, pour lesquelles la période d'acquisition aura par conséquent été d'au moins deux ans.

Le même jour, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 1 251 010 actions ordinaires, soit 0,5272 % du capital social au 31 décembre 2023, au bénéfice de 48 cadres (à l'exclusion à sa demande de M. Philippe Guillemot).

C) Historique des attributions d'actions de performance au titre du MEP

Au 31 décembre 2023, les actions en cours d'acquisition sont (i) au nombre de 670 611 actions de préférence et 390 829 actions ordinaires au titre du MEP 2021, et (ii) au nombre de 1 250 000 actions de préférence sous réserve du vote positif de l'Assemblé et (iii) au nombre de 917 933 actions ordinaires au titre du MEP 2023, représentant 1,3610 % du capital social de la Société au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2023 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF.

(1) En ce compris 2 058 876 actions de préférence attribuées à M. Philippe Guillemot et réparties en 957 938 actions de catégorie T2, 957 938 actions de catégorie T3 et 143 000 actions de catégorie T4.

(2) En ce compris 1 250 000 actions de préférence de catégorie T2 attribuées à M. Philippe Guillemot. Cette attribution est subordonnée à un vote favorable des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Annuelle le 23 mai 2024.

Tableau 9.1 – Historique des attributions d'actions de performance « MEP »

	Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution								
	Management Equity Plan 2021								
Date d'attribution par le Directoire	13/10/2021			04/06/2022			04/07/2022	14/07/2022	26/07/2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	73			6			1	1	1
Type d'actions	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions Ordinaires	Actions de Préférence	Total	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de Préférence
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	1 618 690	3 621 598	5 240 288	57 359	3 743 088	3 800 447	276 458	810 416	429 166
• Philippe Guillemot	-	-	-	-	2 058 876	2 058 876	-	-	-
	-	-	-	-	soit 0,8883 % du capital social [d]	soit 0,8883 % du capital social	-	-	-
• Édouard Guinotte	292 852	709 915	1 002 767	-	-	-	-	-	-
	soit 0,1264 % du capital social [c]	soit 0,3063 % du capital social [d]	soit 0,4326 % du capital social	-	-	-	-	-	-
• Olivier Mallet	194 751	472 473	667 224	-	-	-	-	-	-
	soit 0,0840 % du capital social [c]	soit 0,2038 % du capital social [d]	soit 0,2879 % du capital social	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration [a]	0,2055 %	0,4983 %	0,7038 %		0,8677 %		-	-	-
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	461 842	1 091 431	1 553 273	57 359	1 684 212	1 741 571	276 458	810 416	429 166
Dilution potentielle totale du plan à la date [a]	2,21 %			1,60 %			0,12 %	0,34 %	0,18 %
Conditions de performance	Oui [c]	Oui [d]	-	Oui [c]	Oui [d]	-	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]
Date de la fin de la période d'acquisition [b]	13 octobre 2026	13 octobre 2022		4 juin 2027	4 juin 2023		4 juillet 2023	14 juillet 2023	26 juillet 2023
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	826 679	2 426 958	3 253 637	0	36 458	36 458	-	810 416	429 166
Actions de performance restantes au 31 décembre 2023	344 942	0	344 942	45 887	0	45 887	0	0	0
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [a]	0,1454 %	0,00 %	0,1454 %	0,0193 %	0,00 %	0,0193 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Sur la base des 237 271 828 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % au bout d'un an, 30 % au bout de deux ans et 50 % au bout de 3 ans. Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 € à chaque période d'acquisition.

(d) Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à : - 16,19 € pour la Tranche 2 - 20,22 € pour la Tranche 3 - 28,32 € pour la Tranche 4 (réservée au comité exécutif de Vallourec).

(e) Sous réserve du vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

	Plans décidés par le Conseil d'administration sur autorisation de l'Assemblée Générale du 7 septembre 2021 dans sa dixième résolution (suite)									
	Management Equity Plan 2021 (suite)									Management Equity Plan 2023
Date d'attribution par le Directoire	12/09/2022	14/12/2022	01/02/2023	10/03/2023	13/03/2023	23/03/2023	21/06/2023	27/07/2023	14/12/2023	27/07/2023
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	1	4	7	1	1	1	3	1	2	48
Type d'actions	Actions de Préférence	Actions de Préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions de préférence	Actions ordinaires
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526	1 250 000 [e]	64 989	1 251 010
• Philippe Guillemot	-	-	-	-	-	-	-	1 250 000 [e]	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	soit 0,5268 % du capital social	-	-
• Édouard Guinotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Olivier Mallet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Conseil d'administration [a]	-	-	-	-	-	-	-	0,53 %	-	-
Nombre total d'actions attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	16 168	95 502	199 584	327 562	17 605	37 037	108 526	-	64 989	1 088 830
Dilution potentielle totale du plan à la date [a]	0,01 %	0,04 %	0,08 %	0,14 %	0,01 %	0,02 %	0,05 %	0,53 %	0,03 %	0,53 %
Conditions de performance	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]	Oui [d]
Date de la fin de la période d'acquisition [b]	12 sept. 2023	14 déc. 2023	01 févr 2024	10 mars 2024	13 mars 2024	23 mars 2024	21 juin 2024	27 juil 2024	14 déc 2024	27 juil 2026
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	-	29 248	24 804	-	-	-	59 888	-	-	333 077
Actions de performance restantes au 31 décembre 2023	0	0	174 780	327 562	17 605	37 037	48 638	1 250 000 [e]	64 989	917 933
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [a]	0,00 %	0,00 %	0,07 %	0,14 %	0,01 %	0,02 %	0,02 %	0,53 %	0,03 %	0,39 %

(a) Sur la base des 237 271 828 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

(b) Les actions ordinaires (Tranche 1) sont acquises à hauteur de 20 % au bout d'un an, 30 % au bout de deux ans et 50 % au bout de 3 ans. Les actions de préférence (Tranches 2, 3 et 4 pour le Comité exécutif de Vallourec) sont intégralement acquises au bout d'un an. À l'issue de la première année, les actions acquises ont une obligation de conservation d'un an.

(c) Afin d'être acquises, le cours de bourse du titre de Vallourec doit être supérieur ou égal à 8,09 € à chaque période d'acquisition.

(d) Afin d'être convertibles la moyenne du cours de bourse moyen pondéré sur une période de 90 jours consécutifs doit être supérieure ou égale à : - 16,19 € pour la Tranche 2 - 20,22 € pour la Tranche 3 - 28,32 € pour la Tranche 4 (réservée au comité exécutif de Vallourec).

(e) Sous réserve du vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

4.3.3.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE

A) Plan de LTIP 2017

Dans le cadre de la vingtième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2017, le Directoire avait décidé le 17 juin 2019, en accord avec le Conseil de Surveillance, d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 836 630 actions de performance, soit 0,18 % du capital social au 31 décembre 2019, au bénéfice de 524 cadres et des deux membres du Directoire (le « LTIP 2017 »).

L'acquisition définitive de ces actions était fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020, par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

Le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive, le 17 juin 2023, de 11 103 actions ordinaires par des cadres non-résidents au titre du LTIP 2017. Ces actions ont été livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes. Au 31 décembre 2023, plus aucune action de performance n'est en cours d'acquisition au titre du LTIP 2017.

B) Plan de LTIP 2020

Dans le cadre de la vingt-septième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 avril 2020 :

- le Conseil d'administration avait décidé le 15 juin 2020, d'attribuer, sous conditions de présence et, pour les cadres de grade supérieur à 20, de performance, un nombre cible de 34 090 actions de performance, soit 0,29 % du capital social au 31 décembre 2020, au bénéfice de 519 cadres (le « LTIP 2020 »).

  L'acquisition définitive de ces actions était soumise à :

  - Deux critères absolus internes :
    - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
    - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.
  - Un critère relatif externe :
    - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;

- le Conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive, le 15 juin 2023, de 30 112 actions ordinaires au titre du LTIP 2020. Ces actions ont été livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions existantes. Au 31 décembre 2023, plus aucune action de performance n'est en cours d'acquisition au titre du LTIP 2020 ;

- le Conseil d'administration a décidé le 13 octobre 2021 d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 289 396 actions de performance, soit 0,13 % du capital social au 31 décembre 2021, au bénéfice de 439 cadres (le « LTIP 2021 »).

  L'acquisition définitive de ces actions est soumise à :

  - Deux critères absolus internes :
    - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
    - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023.
  - Un critère relatif externe :
    - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

Au 31 décembre 2023, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2021 sont au nombre de 255 597.

- Le Conseil d'administration a décidé, le 4 juin 2022, d'attribuer, sous conditions de présence et, pour les cadres de grade supérieur à 20, de performance, un nombre cible de 231 410 actions de performance, soit 0,10 % du capital social au 31 décembre 2022, au bénéfice de 389 cadres (le « LTIP 2022 »).

  L'acquisition définitive de ces actions est soumise à :

  - Deux critères absolus internes :
    - les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;
    - le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tirée d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024.
  - Un critère relatif externe :
    - la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

Au 31 décembre 2023, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2022 sont au nombre de 215 125.

C) Plan de LTIP 2023

Dans le cadre de la douzième résolution relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023, le Conseil d'administration a décidé le 12 novembre 2023, avec effet au 17 novembre 2023, d'attribuer gratuitement, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 371 950 actions de performance, au bénéfice de 271 cadres non bénéficiaires du MEP 2023, représentant 0,16 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023 (le « LTIP 2023 »).

L'acquisition définitive de ces actions est soumise aux conditions suivantes pour chaque bénéficiaire concerné :

- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) Jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- pour 25 % la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) Jours de Bourse consécutifs au cours de la période d'acquisition ;
- les 50 % restants sont uniquement soumis à une condition de présence.

Au 31 décembre 2023, les actions de performance en cours d'acquisition au titre du LTIP 2023 sont au nombre de 368 300.

D) Historique des attributions d'actions de performance

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'actions de performance en cours au 31 décembre 2023 selon le format du tableau 9 en annexe du Code AFEP-MEDEF.Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

Tableau 9.2 – Historique des attributions d'actions de performance

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020	Plan décidé par l'Assemblée Générale du 20 avril 2021		Plan décidé par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023
	Plan 2019	**Plan 2020**	**Plan 2021**	**Plan 2022**	**Plan 2023**
Date d'attribution par le Directoire	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	4/06/2022	17/11/2023
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	524	519	439	389	271
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par [a] :	39 595	65 001	289 396	231 410	371 950
• Philippe Crouzet	4 048 (soit 0,0018 % du capital social [c])	-	-	-	-
• Édouard Guinotte	-	5 706 (soit 0,0025 % du capital social [a])	-	-	-
• Olivier Mallet	1 864 (soit 0,0008 % du capital social [c])	3 904 (soit 0,0017 % du capital social [c])	-	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [b] [c]	0,0025 %	0,0041 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	5 676	10 052	20 175	17 080	44 500
Dilution potentielle totale du plan à la date [c]	Aucune	Aucune	0,122 %	0,098 %	0,157 %
Conditions de performance	Oui [d]	Oui [e]	Oui [f]	Oui [g]	Oui [h]
Date de la fin de la période d'acquisition	17/06/2022 ou 2023	15/06/2023	13/10/2024	04/06/2025	17/11/2025
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	9 916	34 889	33 799	16 285	3 650
Actions de performance restantes au 31 décembre 2023	0	0	255 597	215 125	368 300
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [b]	Aucune	Aucune	0,1077 %	0,0907 %	0,1552 %

(a) Sur la base du coefficient 1.

(b) Mandataires sociaux à la fin de l'année

(c) Sur la base du capital à la fin de chaque année.

(d) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(e) Deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022.*

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, Timken Steel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(f) Deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023.*

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, Timken Steel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(g) Deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024.*

Un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, Timken Steel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(h) Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 16,19 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition.

Pour 25 % des actions attribuées, la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes d'échanges quotidiens de l'action Vallourec doit être égale ou supérieure à 20,22 euros pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours de Bourse consécutifs au cours de la Période d'Acquisition.

Les 50 % des actions attribuées restants ne sont pas soumis à Conditions de Performance.

4.3.3.2.3 ACTIONNARIAT SALARIÉ

En 2023 Vallourec a déployé une offre d'actionnariat salarié ouverte à tous les salariés du Groupe en France, au Brésil et aux États-Unis : « Vallourec Invest 2023 ». Le prix de souscription de l'action a été fixé à 8,83 euros, ce qui représente une décote de 20 %, Ce dispositif a pour avantage de faire bénéficier les salariés d'un abondement et d'une période de blocage réduite à deux ans au lieu de cinq ans si la souscription est réalisée en actionnariat direct. L'offre Vallourec Invest 2023 s'est réalisée avec succès, ce sont en effet 5 115 salariés du Groupe, soit près d'un salarié éligible sur deux, qui ont choisi de participer et ainsi bénéficier de la décote et d'un abondement.

Cette offre, qui s'inscrit dans le cadre des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023 au Conseil d'administration dans ses treizième et quatorzième résolutions, traduit la volonté de Vallourec d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent dans le déploiement du plan *New Vallourec.* Elle s'est traduite par la création de 490 101 actions nouvelles, représentant au total 0,21 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023, dont 0,06 % en application de la treizième résolution et 0,15 % en application de la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023

Le Groupe réalise ainsi les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

4.3.3.2.4 PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes de participation et d'intéressement permettant d'associer les salariés aux performances financières des entités de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ces titres au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	15,57	31,65	17,32	35,55	29,49	30,14

4.3.3.2.5 PLANS D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long termes. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Par ailleurs, en 2023, dans le cadre du plan Vallourec Invest 2023 décrit au paragraphe 4.3.3.2.3 ci-dessus, 134 732 actions ordinaires ont été souscrites par les salariés par l'intermédiaire du PEE en application de la treizième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 mai 2023, représentant 0,06 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2023

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

	2019		2020		2021		2022		2023	
En millions d'euros	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	2,0	0,3	2,0	0,4	1,3	0,3	1,6	0,3	1,2 [(a)]	0,3

(a) Dont 28 702,70 € au titre de l'opération Vallourec Invest 2023.

4.3.3.2.6 PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Afin de simplifier la structure des plans d'intéressements à long terme aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place en 2023.

En vertu des plans mis en place jusqu'en 2022, est accordé à chaque bénéficiaire le droit conditionnel d'exercer à un prix déterminé un certain nombre d'options, chaque option donnant droit à la souscription ou l'achat d'une action Vallourec sous certaines conditions de performance.

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 13 octobre 2021 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

La valorisation des plans d'options figure à la note 6 des états financiers consolidés, figurant au chapitre 7 du présent Document d'enregistrement universel.

A) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Le tableau ci-après présente les options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et les options levées par ces derniers en 2023 (information globale).

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice *(en euros)*	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	0	0	0
Options levées durant l'exercice par les 10 salariés du Groupe dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	–	–	–

B) Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'action

Le tableau ci-après présente l'historique des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2023. Il n'existe pas d'autres plans d'options de souscription ou d'achat en cours ni d'autres instruments optionnels portant sur les actions, cotées ou non cotées, de sociétés françaises ou étrangères du Groupe selon le format du Tableau 8 en annexe du Code AFEP-MEDEF. Après application des modalités d'ajustement prévues aux articles L. 228-99 et R. 228-91 du Code de commerce et conformément aux règlements des plans d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, le Directoire de Vallourec a décidé de préserver les droits des titulaires d'actions de performance et d'options de souscription d'actions en assurant à leur égard la neutralité de l'augmentation de capital décidée le 2 juin 2021. Les chiffres ont été mis à jour en conséquence.

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014	
	Plan 2015	**Plan 2016**
Date d'attribution par le Directoire	15 avril 2015	18 mai 2016
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	486	445
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	17 656	15 216
• Philippe Crouzet	- [d]	838
	-	soit 0,0004 % du capital social [b]
• Jean-Pierre Michel	393	393
	soit 0,0002 % du capital social [a]	soit 0,0002 % du capital social [a]
• Olivier Mallet	393	393
	soit 0,0002 % du capital social [a]	soit 0,0002 % du capital social [a]
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a]	0,00 %	0,0008 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non–mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	1 494	1 365
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,15 %	0,120 %
Point de départ d'exercice des options	15 avril 2019	18 mai 2020
Date d'expiration de la période d'exercice	15 avril 2023	18 mai 2024
Prix d'exercice [b]	488,14 euros	140,29 euros
Conditions de performance	Oui [d]	Oui [e]
Nombre d'actions souscrites	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	17 656	9 596
Options restantes au 31 décembre 2023	0	5 620
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [a]	0,00 %	0,00 %

(a) Sur la base des 237 271 828 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) Le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(d) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation, rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

(e) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Comité Exécutif), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2016, 2017, 2018 et 2019 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation réalisé, rapporté au budget. S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2016, 2017, 2018 et 2019 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2016 et 2019 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; ThyssenKrupp ; ArcelorMittal et Salzgitter AG).

	Plans décidés par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017		
	Plan 2017	**Plan 2018**	**Plan 2019**
Date d'attribution par le Directoire	18 mai 2017	15 juin 2018	17 juin 2019
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	11	10	10
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	8 135	9 851	9 851
• Philippe Crouzet	2 641 soit 0,0011 % du capital social [(a)]	3 392 soit 0,0015 % du capital social [(a)]	3 392 soit 0,0015 % du capital social [(a)]
• Édouard Guinotte	-	-	-
• Olivier Mallet	1 237 soit 0,0005 % du capital social [(a)]	1 563 soit 0,0007 % du capital social [(a)]	1 563 soit 0,0007 % du capital social [(a)]
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,0017 %	0,00 %	0,00 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	4 257	4 896	4 896
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,060 %	0,080 %	0,077 %
Point de départ d'exercice des options	18 mai 2021	15 juin 2022	17 juin 2023
Date d'expiration de la période d'exercice	18 mai 2025	15 juin 2026	17 juin 2027
Prix d'exercice [(b)]	216,55 euros	197,84 euros	79,14 euros
Conditions de performance	Oui [(c)]	Oui [(d)]	Oui [(e)]
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	5 829	8 238	6 950
Options restantes au 31 décembre 2023	2 306	1 613	2 901
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [(a)]	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(a) Sur la base des 237 271 828 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(e) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(f) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

(g) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant :Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

(h) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant :Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

	Plans décidé par l'Assemblée Générale du 6 avril 2020		
	Plan 2020	**Plan 2021**	**Plan 2022**
Date d'attribution par le Directoire	15 juin 2020	13 oct 2021	04 juin 2022
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	113	36	29
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	89 462	123 518	58 425
• Philippe Crouzet	-	-	-
• Édouard Guinotte	16 291	-	-
	soit 0,0070 % du capital social [a]	-	-
• Olivier Mallet	11 165	-	-
	soit 0,0048 % du capital social [a]	-	-
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a]	0,01 %	0,00 %	0,00 %
Nombre total d'options attribuées aux 10 salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	21 757	48 388	25 905
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution	0,702 %	0,054 %	0,03 %
Point de départ d'exercice des options	15 juin 2024	13 oct 2025	04 juin 2026
Date d'expiration de la période d'exercice	15 juin 2030	13 oct 2031	04 juin 2032
Prix d'exercice [b]	33,60 euros	7,2565 euros	12,65 euros
Conditions de performance	Oui [f]	Oui [g]	Oui [h]
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	52 182	20 318	1 750
Options restantes au 31 décembre 2023	37 280	103 200	56 675
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2023 [a]	0,02 %	0,04 %	0,02 %

(a) Sur la base des 237 271 828 actions composant le capital social au 31 décembre 2023.

(b) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote. Des modifications ont été opérées sur les prix d'exercice afin de tenir compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de juin 2021.

(c) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2017, 2018, 2019 et 2020 et l'évolution du TSR entre 2017 et 2020 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(d) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2018, 2019, 2020 et 2021 et l'évolution du TSR entre 2018 et 2021 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(e) S'agissant des attributions aux membres du Comité Exécutif, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le free cash flow (FCF) des années 2019, 2020, 2021 et 2022 et l'évolution du TSR entre 2019 et 2022 (comparaison du TSR de Vallourec avec celui du panel de concurrents. Composition du panel : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corporation (NSC, anciennement NSSMC), Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp., Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK, NOV).

(f) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

(g) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant :Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

(h) Un critère absolu interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période.

Deux critères relatifs externes :

- *le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant :Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp., Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV ;*
- *la moyenne des évaluations de l'entreprise par trois agences de notation de performance extra-financières : Vigeo, Sustainalytics et EcoVadis.*

4.4 Informations additionnelles

4.4.1 Déclarations concernant les dirigeants et les membres du Conseil

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres de la Direction Générale ni du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucune faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire ayant concerné l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration au cours des cinq dernières années ; Mme Angela Minas a toutefois informé la Société qu'elle était administratrice de la société Weatherford International plc lorsque cette dernière a présenté une demande d'ouverture d'une procédure au titre du chapitre 11 de la loi sur les faillites aux États-Unis en 2019 ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres de la Direction Générale et du Conseil d'administration.

4.4.1.1 Déclarations individuelles des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2023 :

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire	Volume	Montant de l'opération
Pascal Veillat*	Actions	Acquisition	09/01/2023	11.9000 €	1 000	11 900,00 €
Pascal Veillat*	Actions	Acquisition	13/01/2023	12.2950 €	1 000	12 295,00 €
Didier Hornet	Actions	Acquisition	18/01/2023	12.6850 €	8 000	101 480,00 €
Philippe Guillemot	Parts de FCPE	Acquisition	28/04/2023	27.3800 €	853.4054	23 366,23985 €
Philippe Guillemot	Actions de préférence T2	Acquisition définitive suite à l'attribution gratuite d'actions de préférence en date du 04/06/2022	04/06/2023	0	957 938	0
	Actions de préférence T3			0	957 938	0
	Actions de préférence T4			0	143 000	0
Sascha Bibert	Actions de préférence T2	Acquisition définitive suite à l'attribution gratuite d'actions de préférence en date du 04/06/2022	04/06/2023	0	515 556	0
	Actions de préférence T3			0	515 556	0
	Actions de préférence T4			0	88 888	0
Luciano Siani Pires	Actions	Acquisition	08/12/2023	14.6678 $	2 000	29 335,6 $
Sascha Bibert	Actions	Acquisition dans le cadre de Vallourec Invest 2023	13/12/2023	8.8300 €	27 417	242 092,11 €

* *Personne liée à Corinne De Bilbao au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.*

4.4.2 Conventions réglementées

4.4.2.1 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires sociaux par la Société ou une société du Groupe.

4.4.2.2 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des mandataires sociaux à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

4.4.3 Conventions intervenues entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport présente les conventions intervenues, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par cette dernière au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il ne s'agit pas de conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration, Vallourec SA n'étant pas partie prenante au contrat. Les conventions conclues avec une filiale contrôlée à 100 % ne sont pas exclues (ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés). Au cours de l'exercice 2023 la société Vallourec n'a eu connaissance d'aucune convention entre des dirigeants ou des actionnaires de la société et des sociétés contrôlées.

Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à son évaluation.

4.4.4 Procédure permettant d'évaluer régulièrement les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales

Le Comité d'audit procède à l'examen annuel du tableau de synthèse établi par la Société des conventions conclues au cours de l'exercice entre Vallourec et les personnes intéressées au sens de la réglementation afin d'en rendre compte au Conseil d'administration dans le cadre de la procédure d'évaluation régulière des conventions courantes conclues à des conditions normales en application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce. En cas de doute sur la qualification d'une convention, la vérification du respect du caractère courant et des conditions normales est effectuée par le Comité afin, le cas échéant, que le Conseil d'administration mette en œuvre la procédure des conventions réglementées.

Dans cette hypothèse, les personnes directement ou indirectement intéressées à cette convention ne participent pas à son évaluation.

4.4.5 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil d'administration et la Direction Générale ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des nominations et de la gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil d'administration y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

L'Administrateur Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil d'administration et porte à l'attention du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Lorsque l'un des administrateurs se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des nominations et de la gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à cet administrateur. Un administrateur ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des nominations et de la gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du règlement intérieur du Conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

4.4.6 Délégations en cours de validité

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital faisant apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice est présenté au paragraphe 5.2.3.1 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.7 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir.

L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci.

Le droit de vote double a été supprimé par l'Assemblée Générale Mixte et l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires réunies le 20 avril 2021, avec effet à la date de réalisation de la restructuration financière de la Société le 30 juin 2021.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2023 que 2 648 actionnaires étaient présents, représentés ou avaient voté par correspondance, possédant 148 472 119 actions sur les 229 228 999 actions ayant le droit de vote, soit un quorum de 64,81 %.

4.4.8 Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'OPA ou d'OPE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après :

4.4.8.1 Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 5.1.9 du présent Document d'enregistrement universel).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou Délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

4.4.8.3 Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4.4.8.4 Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les Conseils de Surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

4.4.8.5 Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société réalisée le 30 juin 2021, deux accords de gouvernance séparés ont été conclus par la Société, pour une durée de 15 ans (sauf résiliation anticipée, si l'actionnaire concerné ne détient aucune action dans la Société), l'un avec Apollo (le « Pacte Apollo ») et l'autre avec SVP Global (le « Pacte SVP Global »). Suite à l'annonce par SVP Global de la cession de leur participation au capital de Vallourec le 7 octobre 2022, le Pacte SVP Global a pris fin. Les principaux termes du Pacte Apollo sont décrits au paragraphe 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel.

4.4.8.6 Règles applicables à la nomination et au remplacement des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers, ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des dirigeants mandataires sociaux et/ ou administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les Accords d'actionnaires en vigueur prévoient certaines obligations de composition du Conseil d'administration (voir la section 5.3.3 du présent Document d'enregistrement universel).

4.4.8.7 Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 de reconduire l'interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Il sera également proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 de suspendre la possibilité pour le Conseil d'administration de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options)) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, le Conseil d'administration ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32-II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

4.4.8.8 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Nippon Steel Corporation (NSC) bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSC le 1er avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSC. Si NSC exerce ce droit de résiliation, NSC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant six années à compter de la date de cette résiliation ;

- la ligne de crédit confirmée d'un montant de 462 millions d'euros à échéance juin 2026, conclue le 30 juin 2021, les prêts garantis par l'État (PGE) conclus le même jour pour un montant total nominal de 262 millions d'euros avec une échéance initiale au 30 juin 2027 et la ligne de crédit dite « Asset-Based » de 210 millions USD signée le 7 novembre 2022 et à échéance au 7 novembre 2027.
- L'emprunt obligataire d'un montant de 1 023 millions d'euros émis le 30 juin 2021 arrivant à maturité le 30 juin 2026.

4.4.8.9 Accords prévoyant des indemnités pour les dirigeants mandataires sociaux ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

N/A

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale de la société VALLOUREC,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société, des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 8 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.
Alexandra Saastamoinen

Deloitte & Associés
Véronique Laurent

CHAPITRE 5

5 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1 Principales dispositions légales et statutaires 236

5.1.1 Dénomination et siège social 236
5.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce 236
5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts) 236
5.1.4 Objet social (article 3 des statuts) 236
5.1.5 Consultation des documents juridiques 236
5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts) 236
5.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts) 236
5.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts) 237
5.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts) 237

5.2 Informations concernant le capital social 238

5.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux 238
5.2.2 Capital social 238
5.2.3 Capital autorisé mais non émis 239
5.2.4 Rachat d'actions ordinaires 241
5.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années 243
5.2.6 Titres non représentatifs du capital 243

5.3 Actionnariat 245

5.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices 245
5.3.2 Absence de contrôle sur la société Vallourec 249
5.3.3 Pactes d'actionnaires 250

5.4 Informations boursières 250

5.4.1 Place de cotation 250
5.4.2 Autres marchés éventuels 250
5.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans 251

5.5 Politique de versement des dividendes 252

5.5.1 Politique de versement de dividende 252
5.5.2 Restrictions à la distribution de dividendes 252

5.6 Politique de communication financière 253

5.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires 253
5.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers 253
5.6.3 Relations avec les actionnaires individuels 253
5.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière 254
5.6.5 Calendrier financier 2024 (indicatif) 254

5.7 Périmètre du Groupe 255

5.7.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2023 255
5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2023 255

5.1 Principales dispositions légales et statutaires

5.1.1 Dénomination et siège social

La dénomination sociale est Vallourec.

Le siège social de Vallourec est situé au 12 rue de la Verrerie - 92190 Meudon (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans et 3 mois avec effet à compter du 1er juin 2021.

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

Site Vallourec : www.vallourec.com

5.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z. Le numéro LEI (Legal Entity Identifier) de Vallourec est 969500P2Q1B47H4MCJ34.

5.1.3 Date de constitution et durée (article 5 des statuts)

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

5.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

5.1.6 Exercice social (article 20 des statuts)

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

5.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

5.1.8 Assemblées d'actionnaires (article 16 des statuts)

5.1.8.1 Assemblées générales (article 16 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent voter par tous moyens de télécommunication et de télétransmission, y compris internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'Actions Ordinaires, sauf dispositions légales contraires.

Par dérogation aux dispositions de l'article L. 22-10-46 du Code de commerce, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la Société.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil d'administration le plus âgé.

L'ordre du jour est arrêté, en principe, par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le Bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par le Vice-Président ou par le Directeur Général s'il est également administrateur ou encore par le Secrétaire de l'Assemblée.

5.1.8.2 Assemblées spéciales (article 19 des statuts)

Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont consultés dans les conditions prévues par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires en vigueur, sur les questions relevant spécifiquement de leur compétence. Les titulaires d'Actions de Préférence de chaque catégorie sont réunis en assemblée spéciale pour statuer sur toute modification de leurs droits.

L'Assemblée spéciale des titulaires de chaque catégorie d'Actions de Préférence ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des Actions de Préférence ladite catégorie. À défaut, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

5.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'article 8 des statuts fixe une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur. Il en résulte que :

« Outre les seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du capital social ou des droits de vote de la Société, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède ainsi que des valeurs mobilières donnant accès au capital et aux droits de vote qui y sont potentiellement attachés au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée au siège social (Direction Générale) au plus tard à la clôture du quatrième jour de bourse suivant le jour du franchissement de seuil.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

Pour la détermination des seuils visés aux alinéas précédents, il est tenu compte également des actions ou droits de vote détenus indirectement et des actions ou des droits de vote assimilés aux actions ou aux droits de vote possédés tels que définis par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

En cas de non-respect des dispositions prévues ci-dessus, les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux ne s'appliqueront aux seuils statutaires que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant cinq pour cent (5 %) au moins au capital ou des droits de vote de la Société.

La Société se réserve la faculté de porter à la connaissance du public et des actionnaires soit les informations qui lui auront été notifiées, soit le non-respect de l'obligation susvisée par la personne concernée. »

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.2 Informations concernant le capital social

5.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation ou la réduction de capital.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas de réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

5.2.2 Capital social

Au 1er janvier 2023, date d'ouverture de l'exercice 2023, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait 4 635 552,54 euros et était divisé en 229 228 999 actions ordinaires de 0,02 euro de valeur nominale chacune et 2 548 628 actions de préférence de 0,02 euro de valeur nominale chacune.

Le 4 juin 2023, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires et d'actions de préférence convertibles en actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société (le « MEP »), tel qu'adopté le 13 octobre 2021 et modifié le 26 mars 2022 par le Conseil d'administration conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 septembre 2021, le Président-directeur général a constaté l'acquisition définitive de 11 472 actions ordinaires, 1 723 917 actions de préférence de catégorie T2 (Actions T2), 1 723 918 actions de préférence de catégorie T3 (Actions T3) et 295 253 actions de préférence de catégorie T4 (Actions T4). En conséquence, le Président-directeur général a décidé, en date du 4 juin 2023, une augmentation de capital d'un montant nominal de soixante-quinze mille quatre-vingt-onze euros (75 091 €) par émission de 11 472 actions ordinaires nouvelles, 1 723 917 Actions T2 nouvelles, 1 723 918 Actions T3 nouvelles et 295 253 Actions T4 nouvelles.

Le 4 juillet 2023, dans le cadre du MEP, le Président-directeur général a constaté l'acquisition définitive de 124 896 Actions T2, 124 896 Actions T3 et 26 666 Actions T4. En conséquence, le Président-directeur général a décidé, en date du 4 juillet 2023, une augmentation de capital d'un montant nominal de cinq mille cinq cent vingt-neuf euros et seize cents (5 529,16 €) par émission de 124 896 Actions T2 nouvelles, 124 896 Actions T3 nouvelles et 26 666 Actions T4 nouvelles.

Le 14 juillet 2023, dans le cadre du MEP, le Président-directeur général a constaté l'acquisition définitive de 374 652 074 Actions T2, 374 652 Actions T3 et 61 112 Actions T4. En conséquence, le Président-directeur général a décidé, en date du 14 juillet 2023, une augmentation de capital d'un montant nominal de seize mille deux cent huit euros et trente-deux cents (16 208,32 €) par émission de 374 652 Actions T2 nouvelles, 374 652 Actions T3 nouvelles et 61 112 Actions T4 nouvelles.

Le 12 septembre 2023, dans le cadre du MEP, le Président-directeur général a constaté l'acquisition définitive de 8 084 Actions T2 et 8 084 Actions T3. En conséquence, le Président-directeur général a décidé, en date du 12 septembre 2023, une augmentation de capital d'un montant nominal de trois cent vingt-trois euros et trente-six cents (323,36 €) par émission de 8 084 Actions T2 nouvelles et 8 084 Actions T3 nouvelles.

Le 13 octobre 2023, dans le cadre du MEP, le Président-directeur général a constaté l'acquisition définitive de 146 498 actions ordinaires. En conséquence, le Président-directeur général a décidé, en date du 13 octobre 2023, une augmentation de capital d'un montant nominal de deux mille neuf cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-seize cents (2 929,96 €) par émission de 146 498 actions ordinaires nouvelles.

Le 13 décembre 2023, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Vallourec Invest 2023 adopté par le Conseil d'administration dans sa décision du jeudi 27 juillet 2023, sur délégations de compétence consenties par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2023 dans sa 13e résolution, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, et dans sa 14e résolution, en application de l'article L. 225-138 du Code de commerce, le Président-directeur général de la Société a constaté la souscription d'un total de 490 101 actions ordinaires et constaté en conséquence une augmentation de capital d'un montant nominal de 9 802,02 euros par émission de 490 101 actions ordinaires nouvelles.

L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social à la somme de quatre millions sept-cent quarante-cinq mille quatre cent trente-six euros et cinquante-six centimes (4 745 436,56 €), divisé en deux cent vingt-neuf millions huit cent soixante-dix-sept mille soixante-dix (229 877 070) actions ordinaires de 0,02 € de nominal chacune (les Actions Ordinaires) et de sept millions trois cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-huit (7 394 758) actions de préférence de 0,02 € de nominal chacune (les Actions de Préférence) convertibles en Actions Ordinaires et comprenant :

- 3 391 713 Actions T2 ;
- 3 391 715 Actions T3 ; et
- 611 330 Actions T4.

5.2.3 Capital autorisé mais non émis

5.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2023

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

	Plafonds maximum d'augmentation de capital *(en euros ou en pourcentage du capital social)*	**Montants nominaux maximum des titres de créance** *(en euros)*	**Date de l'AG**	**Durée de l'autorisation**	**Expiration**
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme avec maintien du DPS (18e résolution de l'AG 2022**)	1 831 427 euros [a]	1,5 milliard d'euros [a']	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (26e résolution de l'AG 2022)	1 373 570 euros [b]	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du DPS, par offre au public autre que les offres au public mentionnées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (19e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros [a''] [b]	1,5 milliard d'euros [a']	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (20e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros [b] [c]	1,5 milliard d'euros [a']	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, sans DPS, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (23e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social 457 857 euros [b] [c]	1,5 milliard d'euros [a']	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (24e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros [b] [c]	1,5 milliard d'euros [a']	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Augmentation de capital sans DPS réalisée en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (25e résolution de l'AG 2022)	457 857 euros [b] [c]	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (13e résolution de l'AG 2023)	0,75 % du capital social [a''] [b] [e]	n/a	25 mai 2023	26 mois	25 juillet 2025
Augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe VALLOUREC liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, hors plan d'épargne d'entreprise (14e résolution de l'AG 2023)	0,75 % du capital social [a''] [b] [f]	n/a	25 mai 2023	18 mois	25 novembre 2024
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Attributions d'actions ordinaires et d'actions de préférence aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (10e résolution de l'AG septembre 2021**)	5 % du capital social [b] [c] [g]	n/a	7 septembre 2021	38 mois	7 novembre 2024
Attributions d'actions ordinaires sous conditions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (12e résolution de l'AG 2023)	0,17 % du capital social [h]	n/a	25 mai 2023	14 mois	25 juillet 2024

	Plafonds maximum d'augmentation de capital *(en euros ou en pourcentage du capital social)*	Montants nominaux maximum des titres de créance *(en euros)*	Date de l'AG	Durée de l'autorisation	Expiration
AUTRE					
Fixation du prix d'émission en cas d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public réalisée en vertu des 19e ou 20e résolutions de l'AG 2022 (21e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social par période de 12 mois [b] [d]	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
Option de surallocation dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec ou sans DPS (22e résolution de l'AG 2022)	Pour chaque émission, limite légale de 15 % de l'émission initiale [b] [d]	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024
PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS					
Rachat d'actions (10e résolution de l'AG 2023) [i]	10 % du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat [j]	n/a	25 mai 2023	18 mois	25 octobre 2024
Annulation d'actions auto-détenues (28e résolution de l'AG 2022)	10 % du capital social par période de 24 mois	n/a	24 mai 2022	26 mois	24 juillet 2024

* *Assemblée Générale du 25 mai 2023 (« AG 2023 »)*

** *Assemblée Générale du 24 mai 2022 (« AG 2022 »)*

*** *Assemblée Générale du 7 septembre 2021 (« AG septembre 2021 »).*

**** *Assemblée Générale du 20 avril 2021 (« AG avril 2021 »).*

(a) Plafond global sur lequel s'imputent l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des résolutions 13 et 14 de l'AG 2023, 18 à 27 de l'AG 2022 et de la 10e résolution de l'AG septembre 2021.

(a') Plafond commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission pourrait résulter des résolutions 18 à 24 de l'AG 2022.

(a'') Plafond commun à l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la 10e résolution de l'AG septembre 2021, des 26e et 27e résolutions de l'AG 2020 et de la 19e résolution de l'AG 2022.

(a''') Ce plafond de 0,75 % est commun aux augmentations de capital pouvant être réalisées en application des treizième et quatorzième résolutions de l'AG 2023.

(b) Ce plafond s'impute sur le plafond global de 1 831 427 euros prévu au 2. de la 18e résolution de l'AG 2022.

(c) Ce montant s'impute sur le plafond de 457 857 euros prévu au 2. De la 19e résolution de l'AG 2022.

(d) Dans la limite du plafond d'augmentation de capital de 457 857 euros prévu par la 19e résolution ou, selon le cas, la 20e résolution de l'AG 2022..

(e) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,06 % du capital social au 31 décembre 2023 (voir sections 4.3.3.2.3 et 4.3.3.2.5 du présent Document d'enregistrement universel).

(f) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,15 % du capital social au 31 décembre 2023 (voir section 4.3.3.2.3 du présent Document d'enregistrement universel).

(g) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,16 % du capital social au 31 décembre 2023 (voir section 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel).

(h) Cette délégation a été utilisée à hauteur en cumulé de 0,16 % du capital social au 31 décembre 2023 (voir section 4.3.3.2.1 du présent Document d'enregistrement universel)

(i) Les objectifs du programme sont les suivants : (i) mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions, (ii) attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), (iii) attribution gratuite d'actions ou attribution gratuite d'actions de performance, (iv) allocation d'actions de la Société aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables, (v) animation du marché de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ; (vi) conservation et remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport (vii) remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, (viii) annulation, (ix) toute pratique qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur y compris toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

(j) Étant précisé que (i) le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital social, (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité de l'action Vallourec dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (iii) le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

5.2.3.2 Dilution potentielle au 31 décembre 2023

5.2.3.2.1 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Dans le cadre de sa restructuration financière, Vallourec a émis, le 30 juin 2021, 30 342 337 bons de souscription d'actions (BSA) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de BNP Paribas, Natixis, Banque Fédérative du Crédit Mutuel et CIC. Chaque BSA donne le droit à son porteur de souscrire à une (1) action nouvelle de la Société, moyennant un prix d'exercice de 10,11 euros (indépendamment du cours de l'action) par BSA.

La parité d'exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser à compter de la date d'émission afin de maintenir les droits des porteurs de BSA, conformément aux termes et conditions des BSA.

Les BSA pourront être exercés pendant une période de cinq ans à compter de leur émission.

La dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2023, à 12,79 % du capital et de 13,20 % des droits de vote théoriques [1].

(1) Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les 7 394 758 actions de préférence qui sont privées de droit de vote.

5.2.3.2.2 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (LTIP)

Les actions gratuites ordinaires attribuées jusqu'en 2020 (voir paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel) sont couvertes par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

S'agissant des plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires mis en place depuis 2021 (voir paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel), le Conseil d'administration a décidé que lors de leur acquisition définitive elles seraient livrées aux bénéficiaires concernés sous la forme d'actions nouvellement émises.

Ces plans sont donc susceptibles d'emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre total d'actions en cours d'acquisition au titre des plans décrits au paragraphe 4.3.3.2.2 du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2023, à 0,3536 % du capital et 0,3650 % des droits de vote théoriques.

5.2.3.2.3 PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS DE PERFORMANCE (MEP)

A) MEP 2021

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires et les actions de préférence attribuées au titre du MEP 2021 décrit au paragraphe 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel pourraient être livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions nouvellement émises. Les actions de préférence étant privées de droit de vote, leur émission n'est donc susceptible, avant leur conversion en action ordinaires, que d'emporter une dilution des actionnaires en capital.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires et d'actions de préférence en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(A) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel [(1)], la dilution potentielle avant conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2023, à 0,97 % du capital et à 0,17 % des droits de vote théoriques [(2)].

Le Conseil d'administration a également décidé qu'en cas d'atteinte des conditions de performance décrites au paragraphe 4.3.3.2.1(A) du présent Document d'enregistrement universel, les actions de préférence pourraient être converties en actions ordinaires nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions de préférence acquises ou en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(A) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel [(3)], la dilution potentielle après conversion des actions de préférence s'élève, au 31 décembre 2023, à 3,03 % du capital et des droits de vote théoriques.

B) MEP 2023

Le Conseil d'administration a décidé que les actions ordinaires attribuées au titre du MEP 2023 décrit au paragraphe 4.3.3.2.1(B) du présent Document d'enregistrement universel seraient livrées à leurs bénéficiaires sous la forme d'actions nouvellement émises.

Sur la base du nombre total d'actions ordinaires en cours d'acquisition telles que détaillées au paragraphe 4.3.3.2.1(B) et au paragraphe 4.3.3.2.1(C) du présent Document d'enregistrement universel, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2023, à 0,39 % du capital et à 0,40 % des droits de vote théoriques [(4)].

5.2.3.2.4 PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Les plans d'attribution d'options de souscription d'actions décrits au paragraphe 4.3.3.2.6 du présent Document d'enregistrement universel pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires.

Sur la base du nombre total d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques tel que détaillé au paragraphe 4.3.3.2.6(B), la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2023, à 0,088 % du capital et 0,091 % des droits de vote des droits de vote théoriques [(5)].

5.2.4 Rachat d'actions ordinaires

5.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2023

5.2.4.1.1 RACHAT D'ACTIONS

Au 1er janvier 2023 Vallourec détenait 148 883 actions ordinaires Vallourec, soit 0,06 % de son capital social, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions. En 2023, 41 215 de ces actions ont été transférées à des bénéficiaires d'attributions gratuites d'actions suite à leur acquisition définitive. Vallourec n'a pas racheté d'actions ordinaires entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Au résultat de ces opérations, au 31 décembre 2023, Vallourec détenait 107 668 actions ordinaires Vallourec, soit 0,0454 % de son capital social.

La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2023 s'élevait à 868 503,92 euros, dont 2 153,36 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 1 510 043,70 euros.

(1) Sous réserve du vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2024 sur l'attribution de 1,250,000 actions de préférence de tranche 2 à Philippe Guillemot.
(2) Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les actions de préférence qui sont privées de droit de vote.
(3) Sous réserve du vote positif de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2024 sur l'attribution de 1,250,000 actions de préférence de tranche 2 à Philippe Guillemot.
(4) Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les actions de préférence qui sont privées de droit de vote.
(5) Le calcul du pourcentage de droits de vote théoriques exclut les actions de préférence qui sont privées de droit de vote.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts d'actions ordinaires du 1er janvier au 31 décembre 2023 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/cessions
Nombre de titres	0	41 215
Prix moyen unitaire en euros	0	8,0665
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	**0**	**332 460,80**

5.2.4.1.2 AUTO-CONTRÔLE

Néant.

5.2.4.1.3 POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Néant.

5.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2023-2024, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024 (treizième résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires qui sera convoquée pour le 23 mai 2024.

5.2.4.2.1 OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2024

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants et L. 22-10-56 à L. 22-10-58 du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants et L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

5.2.4.2.2 MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2024

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2024 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital	Nombre maximum de titres [(a)]	Prix unitaire maximum d'achat *(par action)*
Actions ordinaires	10 %	23 619 514	25 euros

(a) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 19 février 2024, soit 4 745 436,56 euros, divisé en 229 877 070 actions ordinaires de 0,02 euro de nominal et 7 394 758 actions de préférence de 0,02 euro de nominal. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires et de préférence détenues par Vallourec à cette même date (soit 107 668 actions), Vallourec pourrait acquérir 23 619 514 de ses propres actions.

5.2.4.2.3 DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 23 MAI 2024

L'autorisation consentie au Conseil d'administration pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2024, soit jusqu'au 23 novembre 2025, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

5.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Catégorie	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital *(en euros)*	Prime d'émission *(en euros)*	Montant du capital social après opération *(en euros)*
26/05/2020	–	–	_	11 449 694	–	–	228 993,88
30/06/2021	_	52 954 807	_	64 404 501	1 059 096,14	298 665 111,48	1 288 090,02
30/06/2021	_	164 523 927	_	228 928 428	3 290 478,54	1 327 708 090,89	4 578 568,56
13/10/2022	_	300 571	Actions ordinaires	229 228 999	6 011,42	_	4 584 579,98
13/10/2022	_	1 160 164	Actions T2	230 389 163	23 203,28	_	4 607 783,26
13/10/2022	_	1 160 165	Actions T3	231 549 328	23 203,30	_	4 630 986,56
13/10/2022	_	228 299	Actions T4	231 777 627	4 565,98	_	4 635 552,54
04/06/2023		11 472	Actions ordinaires	231 789 099	229,44		4 635 781,98
04/06/2023		1 723 917	Actions T2	233 513 016	34 478,34		4 670 260,32
04/06/2023		1 723 918	Actions T3	235 236 934	34 478,36		4 704 738,68
04/06/2023		295 253	Actions T4	235 532 187	5 905,06		4 710 643,74
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/06/2023		**3 754 560**		**235 532 187**	**75 091,2**		**4 710 643,74**
04/07/2023		124 896	Actions T2	235 657 083	2 497,92		4 713 141,66
04/07/2023		124 896	Actions T3	235 781 979	2 497,92		4 715 639,58
04/07/2023		26 666	Actions T4	235 808 645	533,32		4 716 172,9
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 04/07/2023		**276 458**		**235 808 645**	**5 529,16**		**4 716 172,90**
14/07/2023		374 652	Actions T2	236 183 297	7 493,04		4 723 665,94
14/07/2023		374 652	Actions T3	236 557 949	7 493,04		4 731 158,98
14/07/2023		61 112	Actions T4	236 619 061	1 222,24		4 732 381,22
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 14/07/2023		**810 416**		**236 619 061**	**16 208,32**		**4 732 381,22**
12/09/2023		8 084	Actions T2	236 627 145	161,28		4 732 542,5
12/09/2023		8 084	Actions T3	236 635 229	161,28		4 732 704,58
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 12/09/2023		**16 168**		**236 635 229**	**323,36**		**4 732 704,58**
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 05/10/2023		**0**		**236 635 229**	**0**		**4 732 704,58**
TOTAL DE L'OPÉRATION DU 13/10/2023		**146 498**	**ACTIONS ORDINAIRES**	**236 781 727**	**2 929,96**		**4 735 634,54**
13/12/2023		134 732	Actions ordinaires	236 916 459	2694,64		4 738 329,18
13/12/2023		210 434	Actions ordinaires	237 126 893	4208,68		4 742 537,86
13/12/2023		144 935	Actions ordinaires	237 271 828	2898,7		4 745 436,56
TOTAL DES OPÉRATIONS DU 13/12/2023		**490 101**	**ACTIONS ORDINAIRES**	**237 271 828**	**9 802,02**		**4 745 436,5**

5.2.6 Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

5.2.6.1 Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances

Au 31 décembre 2023, aucune émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances n'a été décidée par le Conseil d'administration.

5.2.6.2 Programme d'émission de titres négociables à court terme

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 20 juin 2023 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros	
Durée	> 1 jour < 365 jours	
Montant unitaire minimum	150 000 euros	
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial	
Agents placeurs	Aurel BGC, BNP Paribas, BRED Banque Populaire, Crédit Industriel et Commercial, Crédit du Nord, GFI Securities Limited,HPC,	ING Bank (France) S.A., Kepler Capital Markets, Natixis, Société Générale, TSAF OTC
Notation court terme (Standard & Poor's)	B	

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

5.2.6.3 Emprunts obligataires

À l'issue de la restructuration financière conduite au premier semestre 2021, les anciennes obligations ont été annulées et radiées de la cotation sur leurs marchés respectifs.

Vallourec a émis dans le cadre de la restructuration financière le 30 juin 2021, un emprunt obligataire d'un montant de 1 023 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 juin 2026 (les « Obligations Juin 2026 »). Les Obligations Juin 2026 sont d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse du Luxembourg. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 8,5 %, payables semi-annuellement à terme échu les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Initialement notées B+ par l'agence de Notation Standard & Poor's, elles sont notées BB par cette même agence depuis le 16 novembre 2023.

Le nominal et les intérêts des Obligations Juin 2026 constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations Juin 2026, Vallourec s'est engagée à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle, etc.) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations Juin 2026.

Cet emprunt obligataire comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations Juin 2026 en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations Juin 2026 peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les principales caractéristiques des Obligations Juin 2026, figurant dans le document intitulé Offering Memorandum, peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.vallourec.com).

5.2.6.4 Notation

Au 1er janvier 2023, date d'ouverture de l'exercice social 2023, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's B+ ; les Obligations Juin 2026 étaient notées BB-.

Le 6 mars 2023, S&P Global a relevé la note de crédit à long terme de Vallourec de « B+ » à « BB- » assortie d'une perspective positive. S&P Global a confirmé la note « BB- » de l'emprunt obligataire de premier rang non garanti et a également confirmé la note « B » pour son programme de billets de trésorerie.

Le 16 novembre 2023, S&P Global a de nouveau relevé la note de crédit à long terme de Vallourec de « BB- » assortie d'une perspective positive à « BB » assortie d'une perspective positive.

Selon S&P, cette perspective positive indique la possibilité d'un nouveau relèvement d'ici fin 2024 si Vallourec finalise la transformation envisagée dans le cadre du plan New Vallourec et réduit sa dette nette à moins de 500 millions d'euros. Comme indiqué dans le communiqué de presse sur les résultats du troisième trimestre 2023 de Vallourec, le plan New Vallourec est en bonne voie d'exécution et vise à générer 230 millions d'euros de RBE annuel additionnels récurrents dès le deuxième trimestre 2024 [(1)].

S&P Global a également relevé la note de l'emprunt obligataire de premier rang non garanti de « BB- » à « BB » et a confirmé la note « B » pour son programme de billets de trésorerie.

(1) Par rapport à 2021, en cohérence avec le plan New Vallourec annoncé en mai 2022.

5.3 Actionnariat

5.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2021 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [(a)]	134 734 650	58,85 %	134 734 650	58,85 %	58,90 %
Salariés du Groupe [(b)]	603 561	0,26 %	603 561	0,26 %	0,26 %
Apollo	65 243 206	28,50 %	65 243 206	28,50 %	28,52 %
SVPGlobal	28 159 346	12,30 %	28 159 346	12,30 %	12,31 %
Auto-détention [(c)]	187 665	0,08 %	187 665	0,08 %	0,00 %
TOTAL	**228 928 428**	**100,00 %**	**228 928 428**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2021 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2021 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2021, 603 561 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,26 % en capital et 0,26 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2021

N° avis AMF	Date franchis-sement	Groupe	Nbre de titres après franchis-sement	% capital après franchis-sement	% droits de vote après franchis-sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C0348	08/02/2021	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	08/02/2021	Bpifrance Participations SA	1 667 392	14,56	14,82	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	08/02/2021	CNP Assurances	2 881	0,03	0,02	-	11 449 964	11 809 652
221C0348	**08/02/2021**	**Groupe CDC**	**1 670 273**	**14,59**	**14,85**	**Franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital et droits de vote**	**11 449 964**	**11 809 652**
221C1616	25/06/2021	Encompass Capital Advisors LLC	572 900	5,004	4,85	Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital	11 449 694	11 811 810
221C1689	30/06/2021	Encompass Capital Advisors LLC	964 473	0,42	0,42	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital	228 928 428	228 928 428
221C1710	30/06/2021	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1711	30/06/2021	Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation	7 851 128	3,43	3,43	Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1714	30/06/2021	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
221C1714	30/06/2021	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428

N° avis AMF	Date franchis-sement	Groupe	Nbre de titres après franchis-sement	% capital après franchis-sement	% droits de vote après franchis-sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C1714	**30/06/2021**	**Groupe CDC**	**5 200 966**	**2,27**	**2,27**	**Franchissement à la baisse des seuils de 10 % et 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C1715	30/06/2021	North Star Partners SCSp	45 161 407	19,73	19,73	Franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 % et 15 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1715	30/06/2021	Junonia Partners SCSp	8 007 198	3,50	3,50	-	228 928 428	228 928 428
221C1715	**30/06/2021**	**Total Apollo Management Inc.**	**53 168 605**	**23,22**	**23,22**	**Franchissement à la hausse des seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C1716	30/06/2021	Kings Forest S.à r.l	1 555 612	0,68	0,68	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Rathgar S.à r.l	12 397 459	5,42	5,42	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Queens Gate S.à r.l	6 794 543	2,97	2,97	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	30/06/2021	Red Maple S.à r.l	7 411 732	3,24	3,24	-	228 928 428	228 928 428
221C1716	**30/06/2021**	**Total Strategic Value Partner, LLC**	**28 159 346**	**12,3**	**12,3**	**Franchissement à la hausse des seuils de 5 % et 10 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C1793	12/07/2021	Monarch Master Funding 2	11 568 926	5,05	5,05	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1977	28/07/2021	Goldman Sachs International	11 697 932	5,11	5,11	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1977	28/07/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	20 295	0,01	0,01	-	228 928 428	228 928 428
221C1977	**28/07/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**11 718 227**	**5,12**	**5,12**	**Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C1978	29/07/2021	Goldman Sachs International	336 326	0,15	0,15	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C1978	29/07/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	153 791	0,07	0,07	-	228 928 428	228 928 428
221C1978	**29/07/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**490 117**	**0,21**	**0,21**	**Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C1992	29/07/2021	Luxor Capital Group LP	11 748 762	5,13	5,13	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2007	02/08/2021	Goldman Sachs International	12 263 430	5,36	5,36	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2007	02/08/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	73 257	0,03	0,03	-	228 928 428	228 928 428
221C2007	**02/08/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**12 336 687**	**5,39**	**5,39**	**Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C2283	01/09/2021	Goldman Sachs International	4 488 538	1,96	1,96	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2283	01/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	7 863 320	3,43	3,43	-	228 928 428	228 928 428

N° avis AMF	Date franchis-sement	Groupe	Nbre de titres après franchis-sement	% capital après franchis-sement	% droits de vote après franchis-sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
221C2283	**01/09/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**12 351 858**	**5,40**	**5,40**	**N'a franchi aucun seuil**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C2303	02/09/2021	Goldman Sachs International	11 883 499	5,19	5,19	Franchissement à la hausse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2303	02/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	188 416	0,08	0,08	-	228 928 428	228 928 428
221C2303	**02/09/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**12 071 915**	**5,27**	**5,27**	**N'a franchi aucun seuil**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C2395	10/09/2021	Goldman Sachs International	0	0	0	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C2395	10/09/2021	Goldman, Sachs & Co. LLC	129 110	0,06	0,06	-	228 928 428	228 928 428
221C2395	**10/09/2021**	**Total The Goldman Sachs Group, Inc.**	**129 110**	**0,06**	**0,06**	**Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
221C3241	16/11/2021	Luxor Capital Group LP	11 084 063	4,84	4,84	Franchissement à la baisse des seuils de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C3298	22/11/2021	North Star Partners SCSp	52 277 210	22,84	22,84	Franchissement à la hausse des seuils de 20 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
221C3298	22/11/2021	Junonia Partners SCSp	9 262 928	4,05	4,05	-	228 928 428	228 928 428
221C3298	**22/11/2021**	**Total Apollo Management Inc**	**61 540 138**	**26,88**	**26,88**	**Franchissement à la hausse des seuils de 25 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**

Au 31 décembre 2021, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 58,85 %.

Année 2022 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions			Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence	% du capital	Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public [(a)]	163 201 291		70,41 %	163 201 291		71,20 %	71,24 %
Apollo	65 243 206		28,15 %	65 243 206		28,46 %	28,48 %
Salariés du Groupe [(b)]	635 619	2 548 628	1,37 %	635 619	0	0,28 %	0,28 %
Auto-détention [(c)]	148 883		0,06 %	148 883		0,06 %	-
TOTAL	**229 228 999**	**2 548 628**	**100,00 %**	**229 228 999 [(d)]**	**0**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils en 2022 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2022 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié mis en œuvre par le Groupe depuis 2007, en ce compris les actions prêtées à cette date. Il est en effet rappelé que dans le cadre de la formule à effet de levier de ces plans, le multiple de performance sur les actions Vallourec est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange. Au 31 décembre 2022, 616 619 actions non prêtées figuraient à l'actif des FCPE, soit une participation des salariés de 0,27 % en capital et 0,27 % en droits de vote à cette date.

(c) L'auto-détention inclut les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Ce total n'inclut pas les 2 548 628 actions de préférence qui sont sans droit de vote.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2022

N° avis AMF	Date franchis-sement	Groupe	Nombre de titres après franchis-sement	% capital après franchis-sement	% droits de vote après franchis-sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
222C0696	23/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	23/03/2022	CNP Assurances	6 474 554	2,83	2,83	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	**23/03/2022**	**Groupe CDC**	**11 675 520**	**5,10**	**5,10**	**Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
222C0696	24/03/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	24/03/2022	CNP Assurances	318 167	0,14	0,14	-	228 928 428	228 928 428
222C0696	**24/03/2022**	**Groupe CDC**	**5 519 133**	**2,41**	**2,41**	**Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
222C0860	13/04/2022	Monarch Master Funding 2	11 386 598	4,97	4,97	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Kings Forest S.à r.l	842 000	0,37	0,37		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Rathgar S.à r.l	6 329 104	2,76	2,76		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Queens Gate S.à r.l	3 468 725	1,52	1,52		228 928 428	228 928 428
222C1283	26/05/2022	Red Maple S.à r.l	3 783 811	1,65	1,65		228 928 428	228 928 428
222C1283	**26/05/2022**	**Total Strategic Value Partner, LLC**	**14 423 640**	**6,30**	**6,30**	**Franchissement à la baisse du seuil de 10 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
222C1648	21/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	21/06/2022	CNP Assurances	8 715 114	3,81	3,81	-	228 928 428	228 928 428
222C1648	**21/06/2022**	**Groupe CDC**	**13 916 080**	**6,08**	**6,08**	**Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
222C1753	30/06/2022	Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	0	0	0	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	Bpifrance Participations SA	5 200 966	2,27	2,27	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	30/06/2022	CNP Assurances	5 744 244	2,51	2,51	-	228 928 428	228 928 428
222C1753	**30/06/2022**	**Groupe CDC**	**10 945 210**	**4,78**	**4,78**	**Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote**	**228 928 428**	**228 928 428**
222C2312	05/10/2022	Strategic Value Partner, LLC	0	0	0	Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	228 928 428	228 928 428

Au 31 décembre 2022, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 70,41 %.

Année 2023 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions		% du capital	Nombre de droits de vote théoriques		% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
	Actions ordinaires	Actions de préférence		Actions ordinaires	Actions de préférence		
Public [a]	163 180 591		68,77 %	163 180 591		70,99 %	71,02 %
Apollo	65 243 206		27,50 %	65 243 206		28,38 %	28,40 %
Salariés du Groupe [b]	1 345 605	6 482 631	3,30 %	1 345 605	0	0,59 %	0,59 %
Auto-détention [c]	107 668	912 127	0,43 %	107 668		0,05 %	0,00 %
TOTAL	**229 877 070**	**7 394 758**	**100,00 %**	**229 877 070[d]**	**0**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Récapitulatif des franchissements de seuils légaux en 2023 détaillés dans le tableau ci-après.

(b) La participation des salariés du Groupe au 31 décembre 2023 comprend l'intégralité des actions souscrites via des FCPE dans le cadre des plans internationaux d'actionnariat salarié.

(c) L'auto-détention inclut les actions ordinaires détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution gratuite d'actions. Elle inclut également les actions de préférence transférées automatiquement et gratuitement à la société en cas de départ d'un bénéficiaire du MEP en application du règlement MEP 2021.Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

(d) Ce total n'inclut pas les 7 394 758 actions de préférence qui sont sans droit de vote.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2023

N° avis AMF	Date franchis-sement	Groupe	Nbre de titres après franchis-sement	% capital après franchis-sement	% droits de vote après franchis-sement	Commentaires	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
223C0320	14/02/2023	The Capital Group Companies	11 617 911	5,01	5,07	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0441	10/03/2023	Société Générale	11 465 602	4,95	5,002	franchissement à la hausse du seuil de 5 % des droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0452	15/03/2023	Société Générale	11 811 202	5,10	5,15	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0483	17/03/2023	Société Générale	8 809 593	3,80	3,84	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0619	18/04/2023	Société Générale	12 002 408	5,18	5,24	franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999
223C0719	10/05/2023	Société Générale	11 360 083	4,90	4,96	franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et droits de vote	231 777 627	229 228 999

Au 31 décembre 2023, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 68,77 %.

5.3.2 Absence de contrôle sur la société Vallourec

Aucune personne n'exerce de contrôle sur la société Vallourec.

5.3.3 Pactes d'actionnaires

Dans le cadre de la restructuration financière de la Société réalisée le 30 juin 2021, deux accords de gouvernance séparés, non constitutifs d'une action de concert, avaient été conclus par la Société, pour une durée de 15 ans (sauf résiliation anticipée, si l'actionnaire concerné ne détient aucune action dans la Société), l'un avec Apollo (le « **Pacte Apollo** ») et l'autre avec SVPGlobal (le « **Pacte SVP** »). Le Pacte SVP a pris fin à la date de cession par SVPGlobal de sa participation dans le Groupe, le 6 octobre 2022.

Le Pacte Apollo fixe certains droits et obligations en matière de gouvernance ainsi que de cessions des titres de la Société par Apollo.

5.3.3.1 Accords en matière de gouvernance

Le Conseil d'administration est composé conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, et aux règles suivantes :

- Apollo pourra proposer la nomination de deux administrateurs tant qu'il détiendra plus de 15 % du capital de la Société et la nomination d'un administrateur tant qu'il détient 5 % du capital social ; l'un des deux administrateurs nommés par Apollo sera vice-Président du Conseil d'administration (et Administrateur Référent s'il remplit les critères du Code AFEP-MEDEF pour cette position) ; si Apollo venait à détenir moins de 15 % du capital social, il devrait faire en sorte que l'un des administrateurs nommés sur sa proposition démissionne ; s'il venait à détenir moins de 5 % du capital social, il devra faire en sorte que l'autre administrateur nommé sur sa proposition démissionne.
- Conformément à la loi, la proportion des administrateurs de chaque sexe devra être d'au moins 40 %, sans compter le représentant des salariés.

Le Conseil d'administration comprend également un censeur proposé par Apollo (avec voix consultative uniquement).

5.3.3.2 Restrictions aux transferts

- Restrictions aux cessions d'actions : Apollo s'interdit de céder, au cours d'une même séance de bourse, un nombre d'actions de la Société représentant plus de 25 % du nombre quotidien moyen d'actions échangées au cours des 30 jours précédant la date de la cession envisagée (étant précisé que cette interdiction n'est pas applicable (i) en cas de cession hors marché par Apollo d'un ou plusieurs bloc(s) d'actions à un tiers autre qu'un concurrent, et (ii) si Apollo a moins de 5 % du capital).
- Droit de première offre : Apollo s'engage à informer la Société en cas de projet de cession d'actions à un concurrent de la Société. La Société dispose alors du droit de faire une offre d'achat sur les actions proposées à la vente à un prix fixé par la Société. Si la Société exerce son droit de première offre, Apollo ne peut céder les actions concernées au tiers concurrent qu'à condition que le prix payé par ledit tiers soit supérieur au prix fixé par la Société dans son offre d'achat et que cette cession soit conclue dans un délai de six mois.
- Apollo s'engage à ne pas solliciter ou à faciliter le lancement par un concurrent d'une offre publique sur la Société.

5.3.3.3 Concert

Apollo a déclaré qu'il n'entend pas agir de concert et n'agira pas de concert avec la Société.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaires figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponible sur le site internet http://www.amf-france.org/.

5.4 Informations boursières

5.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0013506730-VK). Elles sont éligibles au PEA et admises au Service à règlement différé (SRD).

L'action Vallourec fait partie des actions retenues notamment dans les indices CAC Mid 60, SBF 120 et Next 150.

Les Obligations Juin 2026 sont admises aux négociations sur le marché Euro MTF de la Bourse de Luxembourg sous les codes Regulation S ISIN XS2352739184, Rule 144 A ISIN XS2352739770 et IAI ISIN XS2352740604 (voir supra section 5.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

5.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, JPMorgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique Actions et dividendes. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de JP Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- sur internet : www.shareowneronline.com ;
- ou par courrier à l'adresse suivante :
  EQ Shareowner Services P.O. Box 64504 St. Paul,
  MN 55164 – 0504 USA.

5.4.3 Évolution du cours de bourse et de la capitalisation boursière sur cinq ans

Évolution du cours de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120 et au Brent

Source : Bloomberg – base 100 au 1er janvier 2019..

Le tableau ci-dessous recapitule l'évolution de la capitalisation boursière de Vallourec sur les cinq dernières années :

En euros	**2019**	**2020***	**2021****	**2022**	**2023**
Nombre d'actions ordinaires en circulation (au 31 décembre)	457 987 760	11 449 694	228 928 428	229 228 999***	229 877 070
Cours le plus haut	3,19	114,68	14,53	14,28	14,57
Cours le plus bas	1,37	11,19	6,01	6,59	9,61
Cours moyen de l'année (clôture)	2,31	41,35	8,79	10,43	11,95
Dernier cours de l'année	2,81	26,75	8,80	12,27	14,03
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	1 286 945 606	306 279 314	2 014 570 166	2 812 639 818	3 224 025 907

Source : Euronext.

* *Regroupement d'actions (1 pour 40) effectif depuis le 25 mai 2020.*

** *Restructuration financière finalisée au 30 juin 2021.*

*** *Les actions de préférence ne sont pas admises aux négociations sur le marché réglementé. Au 31 décembre 2023 elles étaient au nombre de 7 394 758.*

5.5 Politique de versement des dividendes

5.5.1 Politique de versement de dividende

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 23 mai 2024 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2023.

Les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution
2019	0	Néant	0	-
2020	0	Néant	0	-
2021	0	Néant	0	-
2022	0	Néant	0	-
2023[(a)]	0	Néant	0	-

(a) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 23 mai 2024.

La politique de versement de dividendes par Vallourec pour les exercices clos à compter du 31 décembre 2023 prendra en compte notamment les résultats de Vallourec, sa situation financière ainsi que les restrictions applicables au paiement de dividendes auxquelles la Société sera soumise.

5.5.2 Restrictions à la distribution de dividendes

Les restrictions applicables à la distribution de dividendes seront celles prévues par les différents instruments de dette du Groupe, à savoir (i) un crédit renouvelable d'un montant en principal de 462 millions d'euros (le « **RCF** »), (ii) un prêt garanti par l'État d'un montant en principal de 262 millions d'euros (le « **PGE** ») et (iii) des obligations high yield d'un montant en principal de 1 023 millions d'euros (les « **Obligations** », avec le RCF et le PGE, les « **Instruments de Dette** »).

En application du RCF et du PGE, la Société ne pouvait procéder à aucune distribution de dividendes, de réserve ou de primes au cours de l'exercice 2021. En outre, concernant les distributions au cours des exercices suivants, la documentation relative aux Instruments de Dette n'autorise la distribution de dividendes par Vallourec que dans certains cas dont les principaux sont décrits ci-après.

5.5.2.1 Distribution autorisée au regard du résultat net consolidé cumulé

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée si (i) aucun défaut ou cas de défaut n'est intervenu ou n'est susceptible d'intervenir à la suite d'une telle distribution ; (ii) Vallourec est en mesure de contracter au moins 1 euro de dette supplémentaire au regard du ratio de couverture des charges financières fixes consolidées (tel que défini dans les modalités des Obligations) qui doit être supérieur à 2 : 1 sur une base pro forma et (iii) le montant total du dividende envisagé (ensemble avec les montants des autres paiements soumis à des restrictions) augmenté du montant distribué depuis la date d'émission de ces Obligations ne dépasse pas 50 % du résultat net consolidé pour la période (traitée comme un exercice comptable) à compter du premier trimestre suivant la date d'émission jusqu'à la fin du trimestre financier le plus récent clos avant la date de ce paiement et pour lequel des états financiers sont disponibles (ou par exemple, dans le cas où le résultat net consolidé est négatif, déduction faite de 100 % de ce déficit), augmenté de certains montants correspondant à des apports en capital ou conversion de titres en capital.

5.5.2.2 Distribution autorisée spécifiquement en matière de dividendes

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut n'intervienne et ne perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait, (ii) que les titres de Vallourec soient toujours admis à la négociation sur Euronext Paris, (iii) que le montant annuel ne dépasse pas 5 % de la capitalisation boursière de Vallourec, et (iv) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2,25 : 1 sur une base pro forma.

5.5.2.3 Distribution autorisée au regard du ratio de levier

Dans ce cas, une distribution de dividendes est autorisée sous réserve (i) qu'aucun défaut ou cas de défaut n'intervienne et perdure ou ne soit susceptible d'intervenir de ce fait et (ii) que le ratio de levier net consolidé soit inférieur ou égal à 2 : 1 sur une base pro forma (après prise en compte de la distribution envisagée).

5.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

5.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Investisseurs, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, financement, présentations et retransmissions audio des résultats annuels et vidéo de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
  - le Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Conseil d'administration, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
  - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation).

L'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est également disponible dans la rubrique média.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs par e-mail, par téléphone ou par courrier.

5.6.1.1 Assemblées générales

L'Assemblée Générale du 25 mai 2023 a pu se tenir en présentiel. L'équipe Relations Investisseurs est disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

5.6.1.2 Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires et parties prenantes la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par simple inscription en ligne à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs). Le fil d'informations permet de recevoir par voie électronique les notifications concernant les publications financières et les activités du Groupe.

5.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle la Direction Générale présente les résultats et répond aux questions des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **régulièrement, Vallourec participe à des événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR).** Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;
- **ponctuellement, un « Capital Markets Day » ou Journée Investisseurs est organisé.** Le 12 septembre 2023, le Groupe a organisé un Capital Markets Day à Londres. Au cours de cet événement, les principaux dirigeants de Vallourec ont présenté les nouvelles orientations stratégiques de Vallourec, des projets en cours et des priorités en matière d'allocation de capital. Accessibles à tous sous la forme d'un webcast disponible sur le site internet du Groupe, les Capital Markets Days permettent aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2022, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs de Vallourec ont participé à 280 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 17 jours à des roadshows et à des conférences.

5.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Le Groupe souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires individuels et renforcer les liens de confiance et de proximité qu'il a noués avec eux. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires individuels et à répondre à leurs attentes.

À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- une section actionnaires individuels au sein de la rubrique Investisseurs du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers conformément à la réglementation en vigueur (publication des résultats, convocation à l'assemblée générale) ;

- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0800 505 110, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) qui leur permet d'accéder à des informations telles que l'agenda financier, ou d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs ou Uptevia, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature ;
- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les notifications de communiqués de presse, les notifications de publications financières par simple inscription en ligne sur www.vallourec.com (rubrique Investisseurs) ;
- selon les années, une présence au Salon Actionaria. L'équipe Relations Investisseurs, accompagnée d'experts métiers, a ainsi pu faire découvrir ou redécouvrir les métiers, savoir-faire et solutions du Groupe et a dialogué avec les actionnaires individuels ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des réunions dédiées à la présentation des résultats financiers et d'avoir des échanges plus réguliers avec Vallourec afin de mieux connaître et comprendre ses activités. Le Club des Actionnaires et les conditions d'adhésion et d'inscription sont accessibles sur internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Investisseurs/ Espace Actionnaires) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

5.6.3.1 Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion :** les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
  - la conversion au porteur, le transfert de titres,
  - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
  - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
  - le paiement des dividendes ;
- **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
  - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation et du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, et, sur demande, l'envoi d'une carte d'admission et des documents d'information légaux,
  - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente…), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- **un site dédié en ligne**, Planetshares, accessible à l'adresse https://planetshares.uptevia.pro.fr/ Ce site permet de :
  - gérer ses avoirs,
  - passer des ordres,
  - participer à l'Assemblée Générale,
  - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations…).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de Uptevia :

- par courrier à l'adresse suivante :

  UPTEVIA

  CTO Relations Actionnaires La Défense – Cœur Défense Tour A, 90-110 Esplanade du Général-de-Gaulle, 92400 Courbevoie ;
- par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17 ;
- par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17.

5.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs

- Adresse : 12, rue de la Verrerie – 92190 Meudon – France
- Téléphone : 0800 505 110
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

5.6.5 Calendrier financier 2024 (indicatif)

1er mars 2024	Publication des résultats du 4e trimestre et de l'exercice 2023
16 mai 2024	Publication des résultats du 1er trimestre 2024
23 mai 2024	Assemblée Générale des actionnaires
26 juillet 2024	Publication des résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2024
15 novembre 2024	Publication des résultats du 3e trimestre et des neuf premiers mois 2024

5.7 Périmètre du Groupe

5.7.1 Organigramme juridique du groupe Vallourec au 31 décembre 2023 [1]

VALLOUREC
100 % | **VALLOUREC TUBES**

EUROPE / AFRIQUE (EA)

FRANCE

- 100 % Vallourec Oil and Gas France
- 100 % Vallourec Tubes France
- 100 % Vallourec Umbilicals
- 80 % Serimax Holdings

RESTE DE L'EUROPE

- 100 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne)
- 100 % Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)
- 20 % Hüttenwerke Krupp Mannesmann (Allemagne)

AFRIQUE

- 100 % VAM Field Service Angola, LDA (Angola)
- 100 % Vallourec Nigeria Limited (Nigeria)
- 100 % Vallourec Oil & Gas Egypt LLC (Égypte)
- 100 % Vallourec Oil and Gas Kenya Limited (Kenya)
- 100 % Vallourec O & G Nigeria Limited (Nigeria)
- 100 % Vallourec Oil and Gas Uganda (Ouganda)

MOYEN-ORIENT / ASIE (MEA)

MOYEN-ORIENT

- 75 % Vallourec Al Qahtani LLC (Arabie Saoudite)
- 100 % Vallourec Middle East FZE (Émirats arabes unis)
- 80 % Vallourec Saudi Arabia LLC (Arabie Saoudite)
- 49 % Vallourec Tubular Services LLC (Émirats arabes unis)

CHINE

- 99,7 % Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.
- 100 % Vallourec (Chine) Co., Ltd.
- 100 % Vallourec Oil & Gas (Chine) Co., Ltd.

RESTE DE L'ASIE

- 81,7 % PT Citra Tubindo Tbk (Indonésie)
- 100 % Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. (Singapour)
- 51 % VAM Far East (Singapour)

TUBES DE SPÉCIALITÉ

- 100 % Valinox Nucléaire Tubes (Guangzhou) Co., Ltd.

AMÉRIQUE DU NORD (NA)

OCTG

- 100 % Vallourec Canada Inc. (Canada) [2]
- 100 % Vallourec Oil & Gas Mexico, SA de CV (Mexique)
- 100 % Vallourec Star, LP (États-Unis)
- 100 % Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis)
- 100% VAM USA LLC (États-Unis)

SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

- 100 % Vallourec Canada Inc. (Canada) [2]
- 100 % Vallourec USA Corp. (États-Unis)

AMÉRIQUE DU SUD (SA)

BRÉSIL & AUTRES

- 100 % Vallourec Tubos do Brasil Ltda
  - 100 % Vallourec Tubular Solutions Ltda
  - 100 % Vallourec Soluções Tubulares do Brasil S.A.
    - 75 % Vallourec Tubos para Indústria S.A.
  - 100 % Vallourec Florestal Ltda
  - 100 % Vallourec Transportes e Serviços Ltda
  - 100 % Vallourec Uruguay S.A. (Uruguay)
  - 100 % Vallourec Soluciones Tubulares Argentina S.A.U. (Argentine)

(1) En pourcentage de détention, directe ou indirecte, du capital et des droits de vote.
(2) Vallourec Canada Inc. exerce à la fois des activités OCTG et de commercialisation.

5.7.2 Modifications du périmètre du Groupe en 2023

Les principales variations de périmètre intervenues au cours de 2023 sont les suivantes :

- Le 24 avril 2023, Vallourec a procédé au rachat de la participation des minoritaires de Vallourec Umbilicals, soit 49.02 % détenus par les Fonds SPI et BEI pour un euro symbolique.
- En 2022, le périmètre de consolidation du Groupe n'avait pas évolué à l'exception de la cession de Vallourec Bearing Tubes qui avait été finalisée le 31 mai 2022 et la cession de la participation de 51 % détenue par Vallourec dans Vallourec Niko Tubes Holding GmbH le 31 août 2022.

CHAPITRE 6

6 COMMENTAIRE SUR L'EXERCICE 2023

6.1 Résultats des activités 258

6.1.1 Résultats consolidés du Groupe 258

6.1.2 Liquidité et ressources en capital 263

6.2 Perspectives 268

6.2.1 Perspectives du Groupe pour l'exercice 2024 268

6.2.2 Principales hypothèses 268

6.3 Résultats sociaux 269

6.3.1 Changements de périmètre 269

6.1 Résultats des activités

6.1.1 Résultats consolidés du Groupe

6.1.1.1 Compte de résultat

Comparaison de l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022

Données consolidées *en millions d'euros*	2022	2023	Variation
Production expédiée *(en milliers de tonnes)*	**1 804**	**1 552**	**- 14 %**
Chiffre d'affaires	**4 883**	**5 114**	**4,7 %**
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	(3 807)	(3 520)	- 7,5 %
Marge industrielle	**1 076**	**1 594**	**48,1 %**
(en % du CA)	*22,0 %*	*31,2 %*	*+ 9,2 pts*
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	**(349)**	**(334)**	**- 4,6 %**
(en % du CA)	*- 7,2 %*	*- 6,5 %*	*+ 0,7 pt*
Autres	(11)	(64)	- 53 M€
Résultat brut d'exploitation	**715**	**1 196**	**+ 481 M€**
(en % du CA)	*14,6 %*	*23,4 %*	*+ 8,8 pts*
Amortissements industriels	(183)	(166)	- 9,3 %
Amortissements, restructuration et autres	(618)	(316)	n.a.
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(36)	145	n.a.
Résultat d'exploitation	**(122)**	**859**	**+ 981 M€**
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**(366)**	**496**	**+ 862 M€**

(a) Avant amortissements.

6.1.1.2 Production de tubes expédiée

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2022	2023	Variation
1er trimestre	395	431	+ 9,1 %
2e trimestre	433	396	- 8,5 %
3e trimestre	462	343	- 25,8 %
4e trimestre	514	382	- 25,7 %
TOTAL	**1 804**	**1 552**	**- 14,0 %**

La baisse des volumes de 14 % en 2023 par rapport à 2022 s'explique principalement par de moindres livraisons du segment Industrie en Europe.

Production vendue de minerai de fer

En milliers de tonnes	2022	2023	Variation
1er trimestre	0,1	1,5	na
2e trimestre	1,0	1,9	93 %
3e trimestre	1,5	1,8	21 %
4e trimestre	1,4	1,7	20 %
TOTAL	**4,0**	**6,9**	**71 %**

Au cours de l'exercice 2023, la production vendue de minerai de fer s'est élevée à 6,9 millions de tonnes en hausse de 71 % par rapport à 2022 en raison de la reprise des volumes à la suite du glissement de la pile de résidus survenu en 2022.

6.1.1.3 Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2022 au chiffre d'affaires 2023 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 5 114 millions d'euros en 2023, en augmentation de 5 %. À taux de change constants, la variation annuelle s'établit à + 6 %. La hausse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de - 14 % du fait principalement de moindres livraisons du segment Industrie en Europe ;
- un effet prix/mix de + 18 % ;
- un impact sur le segment Mine et Forêts de + 2 % ;
- un effet devises de - 2 % principalement lié à l'appréciation de l'euro face au dollar américain.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TRIMESTRE

En millions d'euros	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Exercice
2022	916	1 144	1 281	1 541	4 883
2023	1 338	1 358	1 142	1 276	5 114
Variation en %, comparée à l'année précédente	+ 46 %	+ 19 %	- 11 %	- 17 %	+ 5 %
dont effet volumes	*+ 9 %*	*- 8 %*	*- 26 %*	*- 26 %*	*- 14 %*
dont effet prix/mix	*+ 26 %*	*+ 27 %*	*+ 20 %*	*+ 10 %*	*+ 18 %*
dont impact lié à la Mine et Forêts	*+ 6 %*	*+ 2 %*	*+ 1 %*	*+ 1 %*	*+ 2 %*
dont effet de conversion de devises	*+ 5 %*	*- 2 %*	*- 5 %*	*- 3 %*	*- 2 %*

Au cours du premier trimestre 2023, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 338 millions d'euros, en progression de 46 % par rapport au premier trimestre 2022 (+ 41 % à taux de change constants).

La hausse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de + 9 % principalement lié au Pétrole & Gaz en Amérique du Nord ;
- un effet prix/mix positif de + 26 % ;
- un impact lié au segment Mine et Forêts de + 6 % ;
- un effet devises de + 5 % principalement lié à la baisse de l'EUR/USD et EUR/BRL.

Au cours du deuxième trimestre 2023, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 358 millions d'euros, en progression de 19 % par rapport au deuxième trimestre 2022 (+ 21 % à taux de change constants).

La hausse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de - 8 % principalement lié à la baisse des livraisons du segment Industrie en Europe
- un effet prix/mix positif de + 27 %
- un impact lié au segment Mine et Forêts de + 2 %
- un effet devises de - 2 % principalement lié à la hausse de l'EUR/USD.

Au cours du troisième trimestre 2023, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 142 millions d'euros, en baisse de 11 % par rapport au troisième trimestre 2022 (- 5 % à taux de change constants).

La baisse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de - 26 % principalement lié à la baisse des livraisons du segment Industrie en Europe et de tubes pour le segment Pétrole & Gaz en Amérique du Nord ;
- un effet prix/mix de + 20 % ;
- un impact lié au segment Mine et Forêts de + 1 % ;
- un effet devises de - 5 % principalement lié à l'appréciation de l'euro face au dollar américain.

Au cours du quatrième trimestre 2023, Vallourec a enregistré un chiffre d'affaires de 1 276 millions d'euros, en baisse de 17 % par rapport au T4 2022 (- 15 % à taux de change constants).

La baisse des revenus du Groupe reflète :

- un effet volume de - 26 % principalement lié à la baisse des livraisons du segment Industrie en Europe et de tubes pour le segment Pétrole & Gaz en Amérique du Nord ;
- un effet prix/mix de + 10 % ;
- un impact lié au segment Mine et Forêts de + 1 % ;
- un effet devises de - 3 % principalement lié à l'appréciation de l'euro face au dollar américain.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2022 et 2023 :

En millions d'euros	2022	% du chiffre d'affaires	2023	% du chiffre d'affaires	Variation 2023/ 2022 à taux de change courants	Variation 2023/ 2022 à taux de change constants
Europe 27	606	13,0 %	427	8,9 %	- 29,5 %	- 29,3 %
Amérique du Nord	2 094	44,9 %	2 329	48,5 %	+ 11,2 %	+ 13,9 %
Moyen-Orient	434	9,3 %	643	13,4 %	+ 48,3 %	+ 52,0 %
Asie	389	8,3 %	296	6,2 %	- 23,8 %	- 19,2 %
Amérique du Sud	855	18,3 %	846	17,6 %	- 1,1 %	- 1,7 %
Reste du monde	285	6,1 %	260	5,4 %	- 8,6 %	- 8,0 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES TUBES	**4 663**	**100,0 %**	**4 802**	**100,0 %**	**+ 3,0 %**	**+ 4,9 %**
Mine et Forêts	245	_	375	_	+ 53,1 %	+ 51,8 %
Holding et autres	210	_	197	_	- 6,2 %	- 5,7 %
Opérations inter-secteurs	(235)	_	- 258	_	+ 10,2 %	+ 10,2 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 883**	_	**5 114**	_	**+ 4,7 %**	**+ 6,5 %**

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2023, le chiffre d'affaires du segment Tubes a augmenté de 3c% ; la baisse de 14 % des livraisons a été compensée par la progression de 20 % du prix de vente moyen. Ces résultats reflètent la fermeture des activités de laminage de Vallourec en Allemagne ainsi que la mise en œuvre de la stratégie « Value over Volume ».

Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2022 et 2023 :

En millions d'euros	2022	2023	% de variation à taux de change courants	% de variation à taux de change constants [(a)]
Total Pétrole et Gaz et Pétrochimie	**3 418**	**3 923**	**+ 14,7 %**	**+ 16,8 %**
Industrie	**1 063**	**709**	**- 33,3 %**	**- 33,0 %**
Énergie électrique et autres	**181**	**170**	**- 6,1 %**	**+ 2,9 %**
TOTAL TUBES	**4 663**	**4 802**	**+ 3,0 %**	**+ 4,9 %**
Mine et Forêts	245	375	+ 53,1 %	+ 51,8 %
Holding et autres	210	197	- 6,2 %	- 5,7 %
Opérations inter-secteurs	(235)	- 259	+ 10,2 %	+ 10,2 %
TOTAL	**4 883**	**5 114**	**+ 4,7 %**	**+ 6,5 %**

Du fait des arrondis, l'addition des chiffres figurant dans ce tableau ci-dessus peut ne pas exactement correspondre aux totaux et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les valeurs absolues.

(a) La variation à taux de change constants se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

6.1.1.4 Résultat brut d'exploitation

En 2023, le Résultat Brut d'Exploitation s'est élevé à 1 196 millions d'euros, soit une marge de 23,4 % du chiffre d'affaires, contre 715 millions d'euros et une marge de 14.6 % du chiffre d'affaires en 2022. La progression est due à une hausse substantielle du RBE du segment Tubes portée par des prix favorables en Amérique du Nord au premier semestre 2023, et à une amélioration continue des résultats du segment Tubes en dehors de l'Amérique du Nord, en particulier au cours du deuxième semestre 2023.

Le RBE du segment Tubes a fortement progressé, passant de 638 millions d'euros en 2022 à 1 051 en 2023 porté par un environnement de prix de marché favorable et par l'exécution du plan New Vallourec.

Le RBE du segment Mine & Forêts s'est élevé à 180 millions d'euros en 2023, contre 113 millions d'euros en 2022, reflétant une forte reprise des volumes, compensée par des coûts plus élevés.

En millions d'euros	2022	2023	Variation
Chiffre d'affaires	**4 883**	**5 114**	**+ 4,7 %**
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	(3 807)	(3 520)	- 7,5 %
Marge industrielle	**1 076**	**1 594**	**+ 48,1 %**
(en % du CA)	*22,0 %*	*31,2 %*	*+ 9,1 pts*
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	(350)	(334)	- 4,6 %
Autres	(11)	(64)	na
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**715**	**1 196**	**+ 481 M€**
(en % du CA)	*14,6 %*	*23,4 %*	*+ 8,7 pts*

(a) Avant amortissements.

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

En 2023, la marge industrielle s'élève à 1 594 millions d'euros, ou 31,2 % du chiffre d'affaires, en hausse de 518 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022 portée principalement par des prix plus élevés dans les marchés Pétrole & Gaz.

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2022 et 2023.

En millions d'euros	2022	2023	Variation
Coûts directs sur ventes	311	286	- 8,0 %
Coûts des matières premières consommées	1 692	1 439	- 15,0 %
Coûts de main-d'œuvre	699	708	+ 1,3 %
Autres coûts industriels [(a)]	1 122	1 046	- 6,8 %
Variation de stocks part non-matière	(17)	41	na
TOTAL	**3 807**	**3 520**	**- 7,5 %**

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

En 2023, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche s'élèvent à 334 millions d'euros, et représentent 6,5 % du chiffre d'affaires, à comparer à 350 millions d'euros ou 7,2 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2022.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2022 et 2023 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2022	2023	Variation
Frais de Recherche et Développement	40	30	- 25,0 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	68	65	- 4,4 %
Frais généraux et administratifs	242	239	- 1,2 %
TOTAL	**350**	**334**	**- 4,6 %**

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche, et les autres charges d'exploitation.

En 2023, les charges de personnel se sont élevées à 909 millions d'euros, contre 910 millions d'euros en 2022.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2022	2023	Variation
Salaires et traitements	709	703	- 0,8 %
Intéressement et participation	29	30	+ 3,4 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	8	18	+ 125,0 %
Charges sociales	164	158	- 3,7 %
TOTAL	**910**	**909**	**- 0,1 %**

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2023 étaient de 15 348 personnes contre 15 766 personnes au 31 décembre 2022 :

Effectif de clôture des sociétés intégrées	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Cadres	2 708	2 703	(5)
Atam	1 981	1 877	(104)
Ouvriers	11 077	10 768	(309)
TOTAL	**15 766**	**15 348**	**(418)**

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer à la section 2.3.1 « Les effectifs du Groupe » du présent Document d'enregistrement universel.

6.1.1.5 Résultat d'exploitation

En 2023, le résultat d'exploitation est positif à 859 millions d'euros, contre une perte de 122 millions d'euros en 2022. Vallourec a enregistré une reprise de dépréciation d'actifs pour un total de 145 millions d'euros, compensée par des charges de 279 millions d'euros en grande partie liées aux coûts de mise en application du plan New Vallourec.

En 2022, le résultat d'exploitation de Vallourec a été impacté par 574 millions d'euros de charges en grande partie liées aux coûts d'exécution du plan New Vallourec.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements industriels ont diminué et s'élèvent à 166 millions d'euros en 2023, contre 183 millions d'euros en 2022.

Les amortissements non industriels (recherche & développement, commercial et administratif) représentent une charge de 38 millions d'euros en 2023, contre 44 millions d'euros en 2022.

RESTRUCTURATIONS ET DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Les restructurations, dépréciations d'actifs et autres génèrent une charge de 279 millions d'euros en 2023 contre une charge de 574 millions d'euros en 2022.

En 2023, Vallourec a enregistré une charge principalement liée à son programme de restructuration en Allemagne. La composante la plus importante de cette charge est une dépense de 127 millions d'euros, enregistrée au cours du quatrième trimestre 2023, liée au contrat d'approvisionnement en cours du Groupe avec son ancien fournisseur d'acier en Allemagne, HKM.

Comme indiqué dans son Document d'enregistrement universel 2022, Vallourec a mis fin à son contrat d'approvisionnement à long terme avec HKM dans le cadre de la fermeture de ses laminoirs allemands. L'obligation résiduelle pour Vallourec dans le cadre de son contrat d'approvisionnement prendra donc fin en 2028 à l'issue de la période de préavis contractuelle de sept ans. Vallourec a revendu des produits en acier excédentaires (principalement des plaques d'acier) tout au long de l'année 2023, mais s'attend actuellement à ce que ces opérations soient quelque peu déficitaires pendant la durée restante du contrat.

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2022	2023
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(36)	149
Autres dépréciations d'actifs	-	(4)
TOTAL	**(36)**	**145**

En 2023, Vallourec a enregistré un produit de 145 millions d'euros lié à la reprise de dépréciations d'actifs précédemment comptabilisées. Cette reprise reflète en grande partie l'amélioration des perspectives de résultats à court terme dans la région Hémisphère Est. Cette amélioration, qui sera réalisée au cours des prochaines années, est due à la fois aux résultats positifs des efforts de restructuration du Groupe en Asie, y compris la stratégie de montée en gamme implémentée en Chine, ainsi qu'à des perspectives de prix favorables à moyen terme.

En 2022, le Groupe a enregistré une charge de dépréciation de 36 millions d'euros principalement liée à des actifs en Europe.

6.1.1.6 Résultat financier

En 2023, le résultat financier s'est établi à - 66 millions d'euros, contre - 111 millions d'euros en 2022.

Les charges nettes d'intérêts se sont élevées à - 88 millions d'euros au cours de l'année. Le résultat financier de l'exercice 2023 a bénéficié du règlement d'un litige de longue date au Brésil avec l'un des fournisseurs d'électricité de la Société pour un montant de 40 millions d'euros

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2022	2023	Variation
Produits financiers	7	29	na
Charges d'intérêts	(102)	(118)	+ 15,7 %
Coût financier net	(95)	(88)	- 7,4 %
Autres charges et produits financiers	(13)	35	na
Charges d'intérêts sur contrats de location	(9)	(8)	- 11,1 %
Autres charges d'actualisation	6	(5)	na
RÉSULTAT FINANCIER	**(111)**	**(66)**	**+ 45 M€**

6.1.1.7 Impôts sur les bénéfices

En 2023, l'impôt sur les bénéfices s'est établi à - 269 millions d'euros, à comparer à - 113 millions d'euros en 2022. Cette augmentation est due à la hausse des bénéfices dans la plupart des régions et à l'utilisation antérieure des déficits nets d'exploitation en Amérique du Nord. Le taux d'imposition effectif été élevé en raison de pertes fiscalement non-déductibles en Allemagne.

6.1.1.8 Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 28 millions d'euros en 2023, contre 3 millions d'euros en 2022, et concernait principalement des entités de l'Hémisphère Est.

Le résultat net, part du Groupe, est positif et s'est établi à 496 millions d'euros en 2023, contre - 366 millions d'euros au cours de l'exercice 2022.

Le bénéfice par action diluée s'élève à 2,07 euros en 2023, contre - 1,60 euro en 2022. Cette augmentation reflète la progression du résultat net ainsi qu'une augmentation des actions potentiellement dilutives liées en grande partie aux bons de souscription d'actions en circulation de la Société, qui sont comptabilisés en utilisant la méthode de rachat d'actions.

6.1.2 Liquidité et ressources en capital

6.1.2.1 Présentation générale

En 2023, le flux de trésorerie disponible ajusté s'élève à 860 millions d'euros, contre - 88 millions d'euros en 2022. Outre la hausse du RBE, Vallourec a bénéficié d'une diminution de 145 millions d'euros du besoin en fonds de roulement, contre une constitution de 355 millions d'euros en 2022.

En 2023, la génération de trésorerie globale atteint 568 millions d'euros, contre - 200 millions d'euros en 2022. Cette progression, portée par la hausse du RBE et par la diminution du besoin en fonds de roulement, a été compensée par l'impact négatif de 362 millions d'euros de charges de restructuration et autres éléments non-récurrents liés principalement à la fermeture des activités de laminage en Allemagne et à la mise en œuvre globale du plan New Vallourec.

Au 31 décembre 2023, la dette nette s'élève à 570 millions d'euros, en baisse significative par rapport à 1 130 millions d'euros au 31 décembre 2022. La dette brute s'élève à 1 470 millions d'euros, incluant 49 millions d'euros de réévaluation à la juste valeur en IFRS 9 qui seront repris sur la durée de vie de la dette. La dette brute a diminué au cours de l'exercice 2023 en raison d'un moindre recours au financement ACC ACE au Brésil. La dette long terme s'élève à 1 348 millions d'euros et la dette court terme à 122 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, le Groupe dispose d'une position de liquidité très solide avec 1 539 millions d'euros, composée d'une trésorerie au bilan de 900 millions d'euros, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée à hauteur de 462 millions d'euros ainsi que d'une ligne de crédit confirmée adossée à des actifs pour 177 millions d'euros [(1)].

Le Groupe n'a aucune échéance de remboursement de dette de long terme prévue avant juin 2026.

Au 31 décembre 2023, la dette de location s'établit à 57 millions d'euros, contre 71 millions d'euros au 31 décembre 2022, suite à l'application des standards IFRS 16.

Les capitaux propres du Groupe se sont élevés à 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2023 (1 685 millions d'euros au 31 décembre 2022), en augmentation de 539 millions d'euros.

(1) Au 31 décembre 2023, la base d'emprunt de cette facilité était d'environ 205 millions de dollars, et 9 millions de dollars de lettre de crédit et autres engagements ont été émis

6.1.2.2 Flux de trésorerie

TABLEAU DE TRÉSORERIE SIMPLIFIÉ

En millions d'euros	2022	2023
Capacité d'autofinancement	330	566
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (+ baisse, (hausse))	(355)	145
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	**(25)**	**711**
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	**(162)**	**(130)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	**91**	**(215)**
Incidence de la variation des taux de change (4)	28	(15)
Impact du reclassement en actifs et passifs destinés à être cédés et activités abandonnées (5)	(2)	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	**(70)**	**351**

FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2023, la capacité d'autofinancement s'est établie à 566 millions d'euros, contre 330 millions d'euros en 2022, portée principalement par un RBE plus élevé.

Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est élevé à 711 millions en 2023 contre - 25 millions d'euros en 2022 du fait principalement d'un **besoin en fonds de roulement lié à l'activité en hausse de 355 millions d'euros**.

En 2023, le besoin en fonds de roulement lié à l'activité a diminué de 145 millions d'euros, contre une hausse de 355 millions d'euros au cours de l'exercice 2022.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes	31/12/2022	Écarts de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2023
Stocks	1 409 864	2 082	(71 456)	(13 272)	1 327 218
Créances clients	838 121	(2 438)	(59 990)	2 281	777 974
Fournisseurs	(786 918)	10 488	9 123	4 799	(762 508)
Besoin en fonds de roulement	**1 461 067**	**10 132**	**(122 323)**	**(6 192)**	**1 342 684**
Autres créances et dettes	(5 347)	(701)	(31 581)	(12 580)	(50 209)
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	**1 455 720**	**9 431**	**(153 904)**	**(18 772)**	**1 292 475**
Impact des instruments financiers de couverture	–	–	**9 240**	–	–
TOTAL			**(144 664)**		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			**144 664**		

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les dépenses d'investissements brutes se sont élevées à 213 millions d'euros en 2023, contre 191 millions d'euros en 2022.

Les dépenses d'investissements nettes incluent notamment ~60 millions d'euros liés au transfert des activités Pétrole & Gaz de l'Allemagne vers le Brésil.

Voir la section 3.7.2.3 « Investissements industriels » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2023 et 2022.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à - 215 millions d'euros en 2023, contre 91 millions d'euros en 2022. Voir la section 6.1.3 « État des flux de trésorerie » ci-dessous pour une description des principaux investissements en 2023 et 2022.

6.1.2.3 Investissements industriels

DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins liés :

- à la sécurité des hommes et des installations, au respect des obligations légales telles que celles liées à la sécurité et à l'environnement ;
- à la maintenance et, le cas échéant, au remplacement des équipements obsolètes ;
- à l'amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- à l'innovation pour des nouveaux produits ou services, à la digitalisation ;
- au développement des activités par croissance interne et externe ;
- à la restructuration dans le cadre du plan « New Vallourec ».

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales et les économies d'énergie soient mises en avant.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Pour les projets d'un montant supérieur à un million d'euros, le processus d'autorisation des investissements est renforcé par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet à travers trois étapes de Front-End Loading ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par le Directeur des Investissements, le Vice-Président Excellence Industrielle, Investissements & Assurances et le Senior Vice-Président Industrie Groupe & Hémisphère Est pour les projets supérieurs à un million d'euros. Un Comité réunissant les membres du ExCom concernés autorise les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces Comités, il est vérifié que les projets sont alignés avec la stratégie, présentent la rentabilité requise, tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2023-2024

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Europe	14,6	15,1
Amérique du Nord	37,7	39,3
Amérique Centrale et du Sud	130,7 [(a)]	156,9 [(b)]
Asie	16,4	15,9
Autres	0,5	- 0,2
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS [(b)]	**199,9 [(c)]**	**227,0**
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	190,7	212,6

(a) Dont 8,5 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(b) Dont 10,6 millions d'euros pour les actifs biologiques.
(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2022 et 2023 ont été les suivants :

En 2022

Les dépenses d'investissement ont fortement augmenté en 2022 par rapport à 2021.

Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 32 % des dépenses 2022.

Les investissements engagés en 2022 ont été principalement :

- le démarrage du programme « New Vallourec » de 120 millions d'euros - équivalent d'augmentation des capacités du Brésil pour la fabrication de tubes précédemment produits en Allemagne. Cela comprend notamment des travaux à Jeceaba et Barreiro pour renforcer les installations et réaménager les flux ;
- les travaux de génie civil pour remettre en état opérationnel la mine de fer au Brésil suite aux pluies exceptionnelles de début d'année ;
- le lancement d'un projet de construction d'un four de combustion automatique pour la production de charbon de bois selon le procédé Carboval (Brésil) ;
- le lancement d'une ligne de production à Houston pour mettre en œuvre le procédé Cleanwell pour les produits OCTG ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de digitalisation, d'entretien et de mise à niveau des installations, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

En 2023

En 2023, les dépenses d'investissement ont de nouveau augmenté par rapport à 2022.

Le budget des dépenses d'investissement pour 2023 s'élève à 227 millions d'euros, soit une augmentation par rapport à 2022. Le budget 2023 couvre notamment :

- la poursuite du plan New Vallourec pour mettre en service la capacité de production supplémentaire des usines brésiliennes ;
- la finalisation d'un projet de construction d'un four automatisé pour la production de charbon de bois utilisant le procédé Carboval (Brésil) ;
- la finalisation d'une ligne de production à Houston pour mettre en œuvre le procédé Cleanwell pour les produits OCTG ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets visant à numériser, entretenir et restaurer les équipements, ainsi qu'à améliorer la sécurité des hommes et des installations.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2024

Le budget de dépenses d'investissement pour 2024 devrait s'élever à 197 millions d'euros, soit une baisse par rapport à 2023 après avoir réalisé l'essentiel du plan New Vallourec. Le budget 2024 couvre notamment :

- la finalisation des dépenses d'investissement liées sur le plan New Vallourec visant à mettre en service la capacité de production supplémentaire des usines brésiliennes ;
- le démarrage du plan CAPEX long terme de la mine avec la relocalisation des installations ;
- la maintenance de l'usine de pellets ;
- de nombreux projets visant à améliorer la productivité et les coûts pour soutenir la transformation du Groupe ;
- de nombreux projets de numérisation, de maintenance et de restauration des équipements, ainsi que d'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

6.1.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2023, les flux de trésorerie disponibles se sont établis à 498 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles de - 216 millions d'euros en 2022.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) ajusté des variations de provisions, moins Intérêts et Impôts décaissés, variation du besoin en fonds de roulement, moins investissements industriels bruts et moins Charges de Restructuration/Autre.

Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2022 et 2023 :

En millions d'euros	2022	2023
Capacité d'autofinancement	330	566
Variation du BFR lié à l'activité + baisse, (hausse)	(355)	145
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(25)	711
Investissements industriels bruts	(191)	(213)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	**(216)**	**498**

6.1.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2023, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 1 470 millions d'euros, dont 1 348 millions d'euros de dette financière à moyen et à long terme, et 122 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 900 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est ainsi élevée à 570 millions d'euros fin 2023, en baisse par rapport à 1 130 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a aucun remboursement de dette prévu avant juin 2026.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mise en place en Europe, sur Vallourec SA et, dans une moindre mesure, sur des filiales aux États-Unis et au Brésil. Vallourec SA dispose désormais d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 462 millions d'euros non tirée à échéance juin 2026 ainsi que d'une ligne de crédit confirmée, d'une maturité de 5 années, adossée à des actifs de ses filiales nord-américaines pour 210 millions de dollars [(1)].

Le financement de marché (émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 1 023 millions d'euros à échéance juin 2026) est exclusivement mis en place par Vallourec SA.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2023 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2023
Emprunt obligataire – échéance juin 2026	1 105
PGE	229
ACC ACE	94
Autres	42
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**1 470**

Cette ligne RCF de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« gearing ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de gearing sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédente et pour la première fois le 31 décembre 2023 : en 2023, ce ratio n'a pas dépassé 100 %. Le non-respect de ce ratio de « gearing » pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de **l'emprunt obligataire**.

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des **PGE,** sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que ces lignes deviennent immédiatement exigibles si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières *(cross default)*, ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et à long terme du Groupe au 31 décembre 2023 :

	2022	2023
> 1 an	1 102	4 136
> 2 ans	3 310	1 106 955
> 3 ans	1 136 889	230 158
> 4 ans	221 546	1 709
5 ans et plus	4 347	5 173
TOTAL	**1 367 194**	**1 348 131**

6.1.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres se sont élevés à 2 224 millions d'euros au 31 décembre 2023 par rapport à 1 686 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette augmentation de 538 millions d'euros s'explique principalement par le résultat 2023 qui fait ressortir un gain de 524 millions d'euros (contre une perte de 364 millions d'euros en 2022).

(1) Au 31 décembre 2023, la base d'emprunt de cette facilité était d'environ 205 millions de dollars, et 9 millions de dollars de lettre de crédit et autres engagements ont été émis

6.2 Perspectives

6.2.1 Perspectives du Groupe pour l'exercice 2024 (1)

Dans son communiqué du 1er mars 2024 lié à la publication de ses résultats 2023, le Groupe a annoncé les perspectives suivantes pour l'exercice 2024 :

Pour le premier semestre de l'année, en tenant compte de nos hypothèses et des conditions de marché actuelles, le Groupe anticipe :

- un RBE Groupe similaire à celui du second semestre 2023 qui s'élevait à 502 millions d'euros.

  Les principaux leviers sont :

  - à l'international, une légère baisse de nos livraisons de tubes, expliquée par la fermeture de nos activités en Allemagne, compensée par l'augmentation des prix,
  - aux États-Unis, une baisse modérée des prix des tubes compensée par la progression des volumes,
  - au Brésil, une production de minerai de fer vendue qui devrait s'élever à environ 3 millions de tonnes au cours du premier semestre 2024 avec des coûts qui devraient rester élevés ;
- une génération de trésorerie globale positive au cours du premier semestre 2024 ;
- une poursuite de la réduction de la dette nette, dès le premier trimestre 2024, par rapport à la fin d'année 2023.

Pour l'exercice 2024, en tenant compte de nos hypothèses et des conditions de marché actuelles, le Groupe anticipe :

- Une nouvelle année de fort RBE, porté par ;
  - une poursuite de la très bonne performance du segment Tubes résultant de solides prix en carnet de commandes et de l'amélioration continue de notre performance opérationnelle,
  - une production annuelle de minerai de fer vendue d'environ 6 millions de tonnes avec des coûts qui restent élevés,
- une génération de trésorerie globale positive pour l'ensemble de l'année ;
- une poursuite de la réduction de la dette nette, dès le premier trimestre 2024, par rapport à la fin d'année 2023.

Les principaux éléments ayant un impact sur la trésorerie de Vallourec en 2024 devraient être les suivants :

- des flux de trésorerie liés au résultat financier d'environ 100 millions d'euros ;
- des paiements d'impôts qui refléteraient un taux d'imposition dans une fourchette de 25-30 % du résultat avant impôts ;
- des investissements industriels d'environ 200 millions d'euros ;
- des charges de restructuration & autres éléments non-récurrents qui représenteraient une consommation de trésorerie de 200 millions d'euros. Cette estimation inclut l'impact des provisions et charges enregistrées au quatrième trimestre 2023.

Les perspectives présentées ci-dessus sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe et ont été établies conformément aux dispositions du Règlement délégué (UE) n° 2019/980, complément du Règlement (UE) n° 2017/1129, et aux recommandations de l'ESMA sur les prévisions. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un certain nombre de risques, connus ou inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Vallourec et notamment les risques développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Vallourec auprès de l'AMF, y compris ceux répertoriés au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document d'enregistrement universel, et notamment les risques les plus importants signalés par un astérisque, pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs et prévisions. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, et ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des prévisions présentées ci-dessus.

6.2.2 Principales hypothèses

Les perspectives pour l'exercice 2024 présentées ci-dessus ont été établies sur une base comparable aux informations financières historiques et conformément aux méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Ces perspectives 2024 reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

1. Vallourec fait l'hypothèse d'une stabilité de l'activité de forage et de la demande de tubes OCTG dans le monde, ce qui conduit à des prix de marché des OCTG globalement en ligne avec les niveaux actuels.
2. La production de minerai de fer vendue par Vallourec devrait être d'environ 6 millions de tonnes. Les prix du minerai de fer devraient diminuer modérément d'une année sur l'autre.
3. Les hypothèses des moyennes annuelles de prix des matières premières incluent une relative stabilité du Scrap et du minerai de fer dans les Amériques, une légère baisse des prix de l'acier carbone en Chine, ainsi qu'à une modeste diminution des prix des alliages utilisés dans les aciers spéciaux.
4. Des hypothèses d'inflation hors matières premières inférieures à celles de 2023, reflétant une baisse de l'inflation attendue aux États-Unis, en Europe et au Brésil.
5. Pour l'exercice 2024, le Groupe anticipe une légère appréciation en moyenne sur l'année de l'EUR par rapport à l'USD, au CNY et au BRL.
6. La stabilité de l'environnement politique, réglementaire et fiscal.
7. La réalisation des mesures d'économies qui permettront au Groupe de continuer à réduire sa base de coûts, ainsi que le maintien d'un contrôle strict de la trésorerie avec une enveloppe d'investissements d'environ 200 millions d'euros.

(1) En toute hypothèse, les prévisions de génération de trésorerie et de dette nette ne tiennent pas compte du potentiel impact positif lié aux ventes d'actifs ainsi que des transactions potentielles sur les marchés financiers ou d'autres acquisitions ou cessions ne relevant pas du cours normal des activités du Groupe

6.3 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec pour l'exercice 2023 est une perte de 7,7 millions d'euros, en diminution par rapport à l'exercice 2022 qui affichait une perte de 13,1 millions d'euros. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication, frais d'émission d'emprunt et variation des provisions).

Le résultat financier présente un profit de 1 161 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un profit de 1 671 millions d'euros en 2022. Son évolution s'explique d'une part par une reprise de la provision pour dépréciations des titres de sa filiale Vallourec Tubes (887 millions d'euros en 2023 contre une reprise de 1 661 millions d'euros en 2022), et d'autre part par les dividendes reçus de Vallourec Tubes pour 250 M€. Le coût financier net est constitué par les frais et intérêts sur emprunts obligataires et billets de trésorerie, les commissions d'engagement des lignes bancaires moyen terme et les produits d'intérêts des financements consentis par Vallourec à Vallourec Tubes.

L'impôt sur les sociétés est un produit de 1,9 millions d'euros.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 155,1 millions d'euros, contre un bénéfice de 1 657,9 millions d'euros à fin 2022.

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élève à 4 745 437 euros, divisé en 237 271 828 actions de 0,02 euro de nominal chacune.

Les capitaux propres, en augmentation de 1 159 millions d'euros, s'établissent à 5 928 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 4 769 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les dettes financières s'élèvent à 1 312 millions d'euros, en augmentation de 2,2 millions d'euros par rapport à 2022.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2023 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent la décomposition à la date du 31 décembre 2022 du solde des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2023) *En milliers d'euros*	**Non échues**	**Échues 0 à 30 jours**	**Échues 31 à 60 jours**	**Échues 61 à 90 jours**	**Échues + 91 jours**	**Total échues**
Montant total des factures concernées TTC	630	(4)	2	0	176	174
Nombre de factures concernées	84	33	46	0	40	119
Pourcentage du montant des ventes TTC	7,44 %	- 0,05 %	0,02 %	0,00 %	2,08 %	2,05 %
TOTAL	**630**	**(4)**	**2**	**0**	**176**	**174**

Échéances (J = 31/12/2022) *En milliers d'euros*	**Non échues**	**Échues 0 à 30 jours**	**Échues 31 à 60 jours**	**Échues 61 à 90 jours**	**Échues + 91 jours**	**Total échues**
Montant total des factures concernées TTC	840	-	-	-	-	-
Nombre de factures concernées	1	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant des ventes TTC	15,44 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL	**840**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

6.3.1 Changements de périmètre

Les principales variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- au 1er janvier 2023, Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd a été déconsolidée ;
- au 1er janvier 2023, Vallourec Umbilicals est passé de mise en équivalence à intégration globale ;
- le 30 novembre 2023, Vallourec One a fusionné dans Vallourec Services.

CHAPITRE 7

7 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE, RÉSULTATS

7.1 Comptes consolidés 272

7.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec 272
7.1.2 État du résultat global 273
7.1.3 État des flux de trésorerie 274
7.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec 275
7.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe 277
7.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle 278
7.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 279

7.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 333

7.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A. 337

7.3.1 Bilan de la Société 337
7.3.2 Compte de résultat de la Société 338
7.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 338

7.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 356

7.1 Comptes consolidés

7.1.1 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2022	2023
Chiffre d'affaires		**4 882 700**	**5 113 719**
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	2.3	(3 807 143)	(3 519 664)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	2.3	(349 279)	(333 273)
Autres	2.3	(11 158)	(64 455)
Résultat brut d'exploitation	**2.3**	**715 120**	**1 196 327**
Amortissements	2.4	(227 127)	(203 428)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	2.5	(36 172)	144 853
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	2.6	(573 539)	(278 865)
Résultat d'exploitation		**(121 718)**	**858 887**
Produits financiers	7.1.6	7 002	29 483
Charges d'intérêts	7.1.6	(101 884)	(117 699)
Coût financier net	**7.1.6**	**(94 882)**	**(88 216)**
Autres charges et produits financiers	7.1.6	(16 569)	22 127
Résultat financier	**7.1.6**	**(111 451)**	**(66 089)**
Résultat avant impôts		**(233 169)**	**792 798**
Impôts sur les bénéfices	3.1	(112 926)	(268 959)
Quote part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	(17 612)	71
Résultat net des activités poursuivies		**(363 707)**	**523 910**
Résultat net de l'ensemble consolidé		**(363 707)**	**523 910**
Part des participations ne donnant pas le contrôle	6.1.6	2 676	28 000
Part du Groupe		**(366 383)**	**495 910**
Résultat net par action	6.4	(1,6)	2,2
Résultat net dilué par action	6.4	(1,6)	2,1

(a) Avant amortissements

7.1.2 État du résultat global

En milliers d'euros	2022	2023
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	**(363 707)**	**523 910**
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	6 909	(6 469)
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(473)	2
Éléments non recyclables en compte de résultat	**6 436**	**(6 467)**
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	224 335	(8 474)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	12 674	12 414
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(2 472)	(782)
Éléments recyclables en compte de résultat	**234 537**	**3 158**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔTS)	**240 973**	**(3 309)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	**(122 734)**	**520 601**
Part des participations ne donnant pas le contrôle	5 216	27 080
Part du Groupe	**(127 950)**	**493 521**

7.1.3 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2022	2023
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		**(363 707)**	**523 910**
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2.7	644 737	(126 612)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(15 025)	151 737
Plus ou moins-values de cessions		31 090	(49 886)
Quote part de résultat net des sociétés mise en équivalence		17 612	(71)
Autres flux opérationnels		(712)	(688)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**313 995**	**498 390**
Coût de l'endettement financier net	7.1.6	94 882	88 216
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3.1	112 926	268 959
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**521 803**	**855 565**
Intérêts versés		(119 188)	(137 162)
Impôts payés		(79 228)	(181 703)
Intérêts encaissés		6 998	29 485
Capacité d'autofinancement		**330 385**	**566 185**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie	2.8	(355 374)	144 664
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		**(24 989)**	**710 849**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et biologiques	4.6	(190 676)	(212 586)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		36 765	80 376
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)		(2 921)	(375)
Incidence des cessions (variations de périmètre)		212	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		(5 465)	2 891
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**(162 085)**	**(129 694)**
Augmentation et diminution des fonds propres		699	4 326
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(2 477)	(4 708)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7.1.7	141 942	3 544
Remboursements d'emprunts	7.1.7	(41 519)	(209 861)
Remboursement des dettes de location		(29 515)	(23 340)
Autres flux liés aux opérations de financement		21 794	15 216
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**90 924**	**(214 823)**
Incidence de la variation des taux de change		**28 290**	**(14 905)**
Incidence du reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		**(2 417)**	**-**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		**(70 277)**	**351 427**
Trésorerie à l'ouverture		**617 065**	**546 788**
Trésorerie à la clôture		**546 788**	**898 215**
Variation		(70 277)	351 427

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie en Note 7.1, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à trois mois à l'origine.

Réconciliation de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie et du bilan – année 2023 et année 2022

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	Variation	31/12/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	7.1	551 603	348 345	899 948
Concours bancaires courants (2)	7.1	4 815	(3 082)	1 733
TRÉSORERIE (3)=(1)-(2)		**546 788**	**351 427**	**898 215**

En milliers d'euros	31/12/2021	Variation	31/12/2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	620 474	(68 871)	551 603
Concours bancaires courants (2)	3 409	1 406	4 815
TRÉSORERIE (3)=(1)-(2)	**617 065**	**(70 277)**	**546 788**

7.1.4 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	4.3	36 820	42 037
Écarts d'acquisition	4.1	39 600	39 817
Immobilisations corporelles nettes	4.4	1 828 771	1 980 445
Actifs biologiques	4.5	62 501	69 704
Sociétés mises en équivalence	5	15 969	15 736
Autres actifs financiers non courant	7.3	82 474	74 196
Autres actifs non courants	2.8.3	105 573	85 090
Impôts différés	3.2	237 725	208 576
Total Actifs non courants		**2 409 433**	**2 515 601**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	2.8.1	1 311 649	1 241 798
Clients et comptes rattachés	2.8.2	824 462	756 060
Autres actifs financiers courant	7.3	40 783	58 993
Autres actifs courants	2.8.3	210 536	239 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	551 603	899 948
Total Actifs courants		**2 939 033**	**3 196 570**
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	9 414	1 081
TOTAL ACTIFS		**5 357 880**	**5 713 252**

En milliers d'euros	Notes	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres - part du Groupe	7.1.5	1 643 252	2 156 640
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	7.1.6	42 356	67 041
Total des capitaux propres		**1 685 608**	**2 223 681**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	7.1	1 367 194	1 348 131
Engagements envers le personnel	8	104 709	102 069
Provisions	9	246 143	200 798
Impôts différés	3.2	51 836	83 354
Autres passifs financiers non courants	7.2	50 622	115 742
Autres passifs non courants	2.8.3	50 746	39 867
Total Passifs non courants		**1 871 250**	**1 889 961**
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et concours bancaires courants	7.1	314 127	122 197
Provisions	9	354 725	249 405
Fournisseurs	2.8.4	786 918	762 508
Autres passifs financiers courants	7.2	55 279	95 850
Autres passifs courants	2.8.3	286 163	369 650
Total Passifs courants		**1 797 212**	**1 599 610**
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	10.1	3 810	-
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**5 357 880**	**5 713 252**

7.1.5 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers - nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres - part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021	**4 579**	**3 951 529**	**(1 237 306)**	**(978 649)**	**(15 785)**	**(869)**	**39 545**	**1 763 044**	**44 663**	**1 807 707**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	222 187	-	-	-	222 187	2 148	224 335
Instruments financiers	-	-	-	-	10 201	-	-	10 201	1	10 202
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	6 045	-	-	-	-	6 045	391	6 436
Autres éléments du résultat global	-	-	6 045	222 187	10 201	-	-	238 433	2 540	240 973
Résultat 2022	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(366 383)**	**(366 383)**	**2 676**	**(363 707)**
Résultat global	-	-	6 045	222 187	10 201	-	(366 383)	(127 950)	5 216	(122 734)
Affectation du résultat net	-	-	39 545	-	-	-	(39 545)	-	-	-
Augmentation de capital	57	(57)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions propres	-	-	7 569	-	-	-	-	7 569	-	7 569
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 477)	(2 477)
Paiements en actions	-	-	(312)	-	-	312	-	-	-	-
Autres et variations de périmètre (b)	-	-	(5 093)	5 107	575	-	-	589	(5 046)	(4 457)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	**4 636**	**3 951 472**	**(1 189 552)**	**(751 355)**	**(5 009)**	**(557)**	**(366 383)**	**1 643 252**	**42 356**	**1 685 608**
Situation au 31 décembre 2022	4 636	3 951 472	(1 189 552)	(751 355)	(5 009)	(557)	(366 383)	1 643 252	42 356	1 685 608
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(7 662)	-	-	-	(7 662)	(812)	(8 474)
Instruments financiers	-	-	-	-	11 632	-	-	11 632	-	11 632
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(6 359)	-	-	-	-	(6 359)	(108)	(6 467)
Autres éléments du résultat global	-	-	(6 359)	(7 662)	11 632	-	-	(2 389)	(920)	(3 309)
Résultat 2023	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**495 910**	**495 910**	**28 000**	**523 910**
Résultat global	-	-	(6 359)	(7 662)	11 632	-	495 910	493 521	27 080	520 601
Affectation du résultat net	-	-	(366 383)	-	-	-	366 383	-	-	-
Augmentation de capital	10	4 316	-	-	-	-	-	4 326	-	4 326
Variation des actions propres	-	-	(557)	-	-	557	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	(4 517)	(4 517)
Paiements en actions	99	(99)	17 610	-	-		-	17 610	-	17 610
Autres et variations de périmètre	-	-	(4 441)	2 945	(573)	-	-	(2 069)	2 122	53
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**4 745**	**3 955 689**	**(1 549 682)**	**(756 072)**	**6 050**	**-**	**495 910**	**2 156 640**	**67 041**	**2 223 681**

7.1.6 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves - variations de juste valeur des instruments financiers -nettes d'impôt	Résultat net de la période	Total Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 1ER JANVIER 2022	**48 281**	**3 649**	**841**	**(8 108)**	**44 663**
Variation des écarts de conversion	-	2 148	-	-	2 148
Instruments financiers	-	-	1	-	1
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	391	-	-	-	391
Autres éléments du résultat global	391	2 148	1	-	2 540
Résultat au 31 décembre 2022	**-**	**-**	**-**	**2 676**	**2 676**
Résultat global	391	2 148	1	2 676	5 216
Affectation du résultat net 2021	(8 108)	-	-	8 108	-
Dividendes distribués	(2 477)	-	-	-	(2 477)
Autres et variations de périmètre (*)	(4 794)	(252)	-	-	(5 046)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022	**33 293**	**5 545**	**842**	**2 676**	**42 356**
SITUATION AU 1ER JANVIER 2023	**33 293**	**5 545**	**842**	**2 676**	**42 356**
Variation des écarts de conversion	-	(812)	-	-	(812)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(108)	-	-	-	(108)
Autres éléments du résultat global	(108)	(812)	-	-	(920)
Résultat au 31 décembre 2023	**-**	**-**	**-**	**28 000**	**28 000**
Résultat global	(108)	(812)	-	28 000	27 080
Affectation du résultat net 2022	2 676	-	-	(2 676)	-
Dividendes distribués	(4 517)	-	-	-	(4 517)
Autres et variations de périmètre	2 351	(227)	(1)	(1)	2 122
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**33 695**	**4 506**	**841**	**27 999**	**67 041**

7.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro. Les montants indiqués sont exprimés en milliers d'euros (m€), sauf mention contraire. Certains chiffres figurant dans le présent document, y compris des informations financières et certaines données opérationnelles, ont été arrondis.

SOMMAIRE

Note 1	Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période	280
Note 2	Activités opérationnelles	283
Note 3	Impôts	291
Note 4	Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques	294
Note 5	Titres mis en équivalence	301
Note 6	Capitaux propres, paiement en action et résultat par action	303
Note 7	Financement et instruments financiers	313
Note 8	Engagements envers le personnel	325
Note 9	Provisions pour risques et charges et passifs éventuels	329
Note 10	Actifs destinés à être cédés et Périmètre	330
Note 11	Autres informations et événements postérieurs à la clôture	332

Note 1 • Référentiel comptable et base d'élaboration des états financiers consolidés et faits significatifs de la période

1.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vallourec le 29 février 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2023 et sont disponibles sur le site internet de la Société www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB *(International Accounting Standards Board),* les normes IAS *(International Accounting Standard),* ainsi que leurs interprétations SIC *(Standing Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee).*

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception des évolutions normatives décrites ci-dessous :

1.1.1 NOUVELLES NORMES D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Principaux textes d'application obligatoire en 2023 :

À compté du 1er janvier 2023, les textes d'application obligatoire concernent les amendements à IAS 1 (Présentation des états financiers), IAS 8 (Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs), IAS 12 (Impôts sur le résultat) et IFRS 17 et ses amendements (Contrats d'assurance). Ces textes n'ont pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

1.1.2 NOUVEAUX TEXTES NON APPLIQUÉS PAR ANTICIPATION

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023 ou ultérieurement.

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.2.1 CONVENTION DU COÛT HISTORIQUE

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres.

1.2.2 OPÉRATION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Conversion des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis aux cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture. En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

Les principaux cours de change utilisés (euro / devises) sont les suivants :

	USD	GBP	BRL	CNY
AU 31/12/2022				
Taux moyen	1,05	0,85	5,44	7,05
Taux clôture	1,07	0,89	5,64	7,36
AU 31/12/2023				
Taux moyen	1,08	0,87	5,40	7,66
Taux clôture	1,11	0,87	5,36	7,85

1.2.3 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en Note 10.2.

1.2.4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENT

Estimations

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles (cf. Notes 4.1, 4.3 et 4.4) ;
- les déficits reportables reconnus en actifs d'impôts différés (cf. Note 3.2) ;
- les provisions pour litiges, pour contrats onéreux et pour restructuration et passifs éventuels (cf. Note 9).

Jugement

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

1.3 Faits significatifs de la période

ÉVOLUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE VALLOUREC

Dans le cadre de son plan « New Vallourec », conduit par Philippe Guillemot, Président et Directeur Général, le Groupe a développé une organisation en trois régions (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Hémisphère Est) dans le but de simplifier et d'optimiser les opérations. Cette nouvelle organisation vise à rendre le Groupe plus efficace et plus agile, au plus près du client, et lui permettre d'accroître sa performance industrielle, notamment grâce à deux bases d'exportation, le Brésil et l'Asie.

En avril 2023, Vallourec a annoncé la nomination de Sarah Dib en tant que Secrétaire Générale. Elle a succédé à Nathalie Joannes et a rejoint le Comité Exécutif. Sarah Dib a rejoint le Groupe en janvier 2023 en tant que Responsable juridique en charge de la gouvernance et du droit boursier et secrétaire du Conseil d'administration, après avoir exercé plusieurs années en tant qu'avocate dans des cabinets internationaux.

En mai 2023, Vallourec a annoncé la nomination de Valeria Fernandes en tant que Directrice Digital & Systèmes d'Information. Elle a succédé à Naïla Giovanni et a rejoint le Comité Exécutif.

En septembre 2023, afin d'accélérer la mise en œuvre du redressement de Vallourec dans le cadre de son plan New Vallourec, le Groupe a annoncé les changements suivants au sein de son Comité Exécutif :

- Bertrand Frischmann, jusqu'alors Directeur de la région Amérique du Nord, a été nommé Directeur des Opérations Amériques (COO), dont le périmètre couvrira la région Amérique du Nord et la région Amérique du Sud;
- Bertrand Frischmann a été également nommé Directeur par intérim de la région Amérique du Sud en remplacement de Pierre d'Archemont ;
- Jacky Massaglia jusqu'alors Directeur Business Line Project Line Pipe and Process a été nommé Directeur de la région Amérique du Nord en remplacement de Bertrand Frischmann et reportera à celui-ci dans son rôle de Directeur des Opérations Amériques;
- Bertrand de Rotalier jusqu'alors Directeur Ventes OCTG Europe et Afrique a été nommé Directeur Business Line Project Line Pipe and Process, en remplacement de Jacky Massaglia. Bertrand de Rotalier a rejoint le Comité Exécutif.

À la date de ce Document d'enregistrement universel, le Comité Exécutif de Vallourec comprend 13 membres sous le leadership de Philippe Guillemot, Président et Directeur Général.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de Vallourec, réuni le 12 novembre 2023, a décidé de coopter Monsieur Luciano Siani en qualité de membre du Conseil d'administration. La nomination de Monsieur Luciano Siani sera soumise à la ratification des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale du Groupe le 23 mai 2024.

Monsieur Siani a occupé des postes de direction clés au sein du Groupe Vale pendant près de quinze ans, jusqu'en janvier 2023, pour l'essentiel en qualité de membre Senior du Comité Exécutif de Vale, en tant que Directeur Financier du Groupe et plus récemment en tant que Vice-Président Exécutif pour la Stratégie et la Transformation de l'Activité.

Avant de rejoindre Vale, Monsieur Siani a occupé pendant quatorze ans au sein de la Banque Brésilienne de Développement (BNDES) divers postes à responsabilité en financement des exportations, marchés de capitaux et infrastructures. Il a représenté la Banque aux conseils d'administration de plusieurs grandes entreprises brésiliennes. Auparavant, il a également exercé en tant que consultant chez McKinsey & Company.

Le Conseil d'administration a estimé que Monsieur Siani satisfait aux critères d'indépendance tels qu définis par le Code de gouvernance d'entreprise AFEP-MEDEF.

Monsieur Siani a également été désigné membre du Comité d'Audit et du Comité Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale (RSE).

Le Conseil d'administration de Vallourec est composé de huit membres dont 42 % de femmes et 71 % d'administrateurs indépendants

LANCEMENT D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT RÉSERVÉ AUX SALARIÉS

En octobre 2023, Vallourec a lancé Vallourec Invest 2023, une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à la décision prise le 27 juillet 2023 par le Conseil d'administration en application des treizième et quatorzième résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a pour objectif d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent et de renforcer leur participation à la construction du plan New Vallourec en tant qu'actionnaires directs ou indirects.

Ce programme d'investissement s'est traduit par la création de 490 101 actions nouvelles (soit 0,21 % du capital de Vallourec) et porte à 237 271 828 le nombre d'actions composant le capital au 13 décembre 2023.

MINE DE FER

- Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnellement abondantes ayant affecté l'État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contre-bas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. Toutefois, à la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement.
- Le 4 mai 2022, Vallourec a redémarré partiellement les opérations, après en avoir obtenu l'autorisation en utilisant un parc de résidus miniers alternatif. Dans ces conditions, les volumes produits en 2022 se sont élevés à environ 4 millions de tonnes.
- La mine Pau Branco est revenue à des opérations normales à la fin du deuxième trimestre 2023 suite à l'obtention des autorisations nécessaires pour l'utilisation du parc de résidus miniers de Cachoeirinha en mai 2023.
- Vallourec a pris des mesures pour le segment Mine et Forêt afin de générer environ 100 millions d'euros de Résultat Brut d'Exploitation par an à court terme, en supposant des prix du marché du minerai de fer d'environ 110 dollars par tonne. Toutefois, Vallourec a deux projets visant à améliorer la rentabilité de sa mine, les extensions dites Phase 1 et Phase 2:
  - À la fin de 2024, Vallourec prévoit que le projet d'extension de la mine Phase 1 sera finalisé et entraînera une augmentation du Résultat Brut d'Exploitation pour l'activité Mine & Forêt de 20 à 25 millions d'euros par an, en supposant des prix du minerai de fer largement cohérents avec le niveau de 110 dollars mentionné ci-dessus.
  - En 2027, Vallourec prévoit la réalisation d'un projet plus important, l'extension de la mine Phase 2. Cela devrait entraîner un Résultat Brut d'Exploitation supplémentaires pour Mine & Forêt de 50 à 75 millions d'euros par an.
  - Les dépenses d'investissement pour les deux projets devraient être inférieures à 150 millions d'euros et devraient être étalées au cours des prochaines années. La direction de Vallourec est en contact avec les autorités nationales et régionales afin d'obtenir les autorisations environnementales et de production nécessaires à ces deux extensions.

Note 2 • Activités opérationnelles

2.1 Information sectorielle

Le groupe Vallourec est un leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés du Pétrole et gaz, de l'Industrie et de l'Énergie électrique. Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Le Groupe fournit une large gamme de solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes. L'organisation du Groupe, orientée « Clients » et destinée à fournir un nombre croissant de service intégrés pour délivrer des solutions globales et clés en main, conduit à analyser l'information financière selon plusieurs axes (marchés, régions, sites, produits). Aucun de ces axes pris indépendamment ne permet une mesure complète des résultats ou des actifs et passifs par segment.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants :

« Tubes »

Ce segment regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant principalement aux marchés (pétrole, gaz et industries). L'activité Tubes dépend fortement du niveau d'investissement réalisé par les sociétés pétrolières et gazières dans l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. La décision d'attribution des commandes clients est gérée de manière centralisée par une équipe S&OP globale, sur la base de critères tels que les capacités de production disponibles et l'optimisation des marges au niveau du Groupe, tout en tenant compte des contraintes de la chaîne d'approvisionnement (délai requis des clients) et des certifications d'usine requises. La décision d'allocation du capital / des ressources par le Comité Exécutif est prise à ce niveau et la performance est surveillée à ce niveau avec différents indicateurs, y compris l'EBITDA / tonne, les jours de volume des stocks.

Vallourec présente des informations géographiques pour le segment Tubes pour l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Asie, le Moyen-Orient et le reste du monde entre autres.

« Mine et Forêt »

La mine de minerai de fer et les forêts (utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais) constituent aujourd'hui un segment distinct dans le reporting interne du Groupe.

À ce jour, la mine est en capacité de produire 6 millions de tonnes par an.

Après la mise en service des travaux d'extension de la Phase 2 en 2027, le Groupe entrevoit la possibilité d'augmenter la capacité de production de 1 à 2 millions de tonnes. La production excédentaire qui dépasse la consommation interne (actuellement estimée à environ 1 million de tonnes) est vendue sur le marché

La rentabilité de cette activité est fortement corrélée aux prix du marché international du minerai de fer, en particulier à l'indice *Iron Ore CFR China* publié par Platts.

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2023. Les informations de 2022 ont été retraitées pour assurer la comparabilité.

INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS, LES ACTIFS ET LES PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Situation au 31 décembre 2023	Tubes	Mine et Forêt	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires	4 801 700	374 617	196 655	(259 253,0)	5 113 719
Résultat brut d'exploitation	1 050 643	179 613	(31 994)	(1 935)	1 196 327
Amortissements industriels	(170 193)	(21 238)	(11 997)	-	(203 428)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	147 686	(517)	(2 316)	-	144 853
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(263 417)	6 076	(21 130)	(394)	(278 865)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**764 719**	**163 934**	**(67 437)**	**(2 329)**	**858 887**
Produits non répartis	-	-	-	-	29 482
Charges non réparties	-	-	-	-	(95 571)
Résultat avant impôts	-	-	-	-	792 798
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(268 959)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	71
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	-	523 910
BILAN					
Actifs non courants	2 110 115	320 916	84 570	-	2 515 601
Actifs courants	2 182 530	104 419	408 589	(398 916)	2 296 622
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 080 445	50 482	1 135 012	(1 365 991)	899 948
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	1 081	-	-	1 081
TOTAL ACTIFS	**5 373 090**	**476 898**	**1 628 171**	**(1 764 907)**	**5 713 252**
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	183 078	25 933	3 575	-	212 586
Chiffre d'affaires hors groupe	4 746 204	269 119	98 396	-	5 113 719

Situation au 31 décembre 2022	Tubes	Mine et forêt	Holdings & divers	Opérations inter-secteurs	Total
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires	4 662 513	244 851	210 086	(234 750)	4 882 700
Résultat brut d'exploitation	638 183	112 692	(36 725)	970	715 120
Amortissements industriels	(192 770)	(16 715)	(17 642)	-	(227 127)
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	(36 172)	-	-	-	(36 172)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	(452 726)	(76 615)	(44 198)	-	(573 539)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(43 485)**	**19 362**	**(98 565)**	**970**	**(121 718)**
Produits non répartis					7 003
Charges non réparties					(118 454)
Résultat avant impôts					(233 169)
Impôts sur les bénéfices					(112 926)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence					(17 612)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(363 707)
BILAN					
Actifs non courants	1 986 131	335 067	88 235	-	2 409 433
Actifs courants	2 296 588	93 576	142 582	(145 316)	2 387 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie	820 313	13 327	777 773	(1 059 810)	551 603
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	9 415	-	(1)	9 414
TOTAL ACTIFS	**5 103 032**	**451 385**	**1 008 590**	**(1 205 127)**	**5 357 880**
FLUX					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	141 608	44 471	4 597	-	190 676
Chiffre d'affaires hors groupe	4 609 318	159 969	113 414	-	4 882 700

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent des informations sur le chiffre d'affaires par zones géographiques d'implantation des clients et les actifs non courants par zones géographiques. Les principales zones sont l'Europe (Union économique européenne), l'Amérique du Nord (principalement les États-Unis) et l'Amérique du Sud (principalement le Brésil), ainsi que le Moyen-Orient.

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
	2022	2023	2022	2023
Europe	606 304	427 303	87 942	69 228
Amérique du Nord	2 093 952	2 328 864	957 508	857 300
Amérique du Sud	855 039	845 529	764 092	876 098
Asie	388 661	296 346	99 456	193 279
Middle East	433 880	643 422	76 290	113 689
Reste du Monde	284 677	260 236	843	521
Total Tubes	**4 662 513**	**4 801 700**	**1 986 130**	**2 110 115**
Mine et Forêt	**244 851**	**374 617**	**335 067**	**320 916**
Holding et autres	**210 086**	**196 655**	**88 235**	**84 570**
Opérations inter-secteurs	**(234 750)**	**(259 253)**	**-**	**-**
TOTAL	**4 882 700**	**5 113 719**	**2 409 433**	**2 515 601**

2.2 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte de la vente de produits finis et de services. Le Groupe analyse les cinq étapes suivantes pour déterminer le principe de reconnaissance du chiffre d'affaires :

1. identification du contrat ;
2. identification des obligations de performance distincts au sein du contrat ;
3. évaluation du prix du contrat ;
4. allocation du prix global à chaque obligation de performance au *prorata* de leurs prix de vente spécifiques ;
5. comptabilisation du chiffre d'affaires lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

Le chiffre d'affaires est reconnu soit en une seule fois lorsque le Groupe a satisfait l'obligation de performance en transférant le contrôle du bien ou au *prorata* de l'état de l'avancement calculé sur la base des coûts engagés à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due.

Le chiffre d'affaires correspond principalement aux ventes de produits (tubes et minerai de fer) et est intégralement reconnu en une seule fois, c'est-à-dire lorsque le Groupe a satisfait à l'obligation de performance en transférant le contrôle de l'actif. Dans la plupart des cas, cela est déterminé par les Incoterms (Termes Commerciaux Internationaux) d'un contrat donné. Pour certaines des recettes, et certains services et en particulier les activités de soudage, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires au *prorata* de l'avancement des coûts.

La ventilation du chiffre d'affaires par segment, par marché et par zone géographique est présentée en Note 2.1.

CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement, exécutés à la clôture de l'exercice. Le carnet de commandes du Groupe correspond pour l'essentiel au chiffre d'affaires issu des contrats inférieurs à 12 mois et concerne essentiellement la vente de tubes. Il n'est pas présenté conformément à l'exemption prévue au paragraphe 121 de la norme IFRS 15.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉS

Le chiffre d'affaires par activités du Groupe est le suivant :

	2022	2023
Oil & Gas	3 418 475	3 922 630
Industrie	1 063 317	709 352
Autre	180 721	169 718
Total Tubes	**4 662 513**	**4 801 700**
Mine et Forêt	**244 851**	**374 617**
Holding et autres	**210 086**	**196 655**
Opérations inter-secteurs	**(234 750)**	**(259 253)**
TOTAL	**4 882 700**	**5 113 719**

2.3 Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer sa performance récurrente. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité…).

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat brut d'exploitation se détaille comme suit :

	2022	2023
Chiffre d'affaires	**4 882 700**	**5 113 719**
Coûts industriels des produits vendus	**(3 807 143)**	**(3 519 664)**
• Dont coûts directs sur ventes	(311 365)	(286 357)
• Dont coûts des matières premières consommées	(1 691 423)	(1 438 676)
• Dont coûts de main-d'œuvre	(698 915)	(707 525)
• Dont autres coûts industriels [(a)]	(1 122 153)	(1 045 647)
• Dont variation de stocks part non-matière	16 713	(41 459)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	**(349 279)**	**(333 273)**
• Dont frais de recherche et développement	(39 274)	(29 573)
• Dont frais commerciaux et dépenses de marketing	(67 734)	(64 520)
• Dont frais généraux et administratifs	(242 271)	(239 180)
Autres	**(11 158)**	**(64 455)**
• Dont intéressement, participation et autres	(25 454)	(30 136)
• Dont autres charges et produits	14 296	(34 319)
Total des coûts brut d'exploitation	**(4 167 580)**	**(3 917 392)**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**715 120**	**1 196 327**

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

CHARGES DE PERSONNEL

	2022	2023
Salaires et traitements	(708 903)	(703 056)
Intéressement et participation	(29 486)	(30 136)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(7 569)	(17 610)
Charges sociales	(163 861)	(158 111)
TOTAL	**(909 819)**	**(908 914)**

Les engagements de retraite sont présentés en Note 8.

Effectif de clôture des sociétés intégrées	2022	2023
Cadres	2 708	2 703
Atam	1 981	1 877
Ouvriers	11 077	10 768
TOTAL	**15 766**	**15 348**

2.4 Amortissements

Le détail des amortissements est le suivant :

	2022	2023
Amortissements industriels	(183 107)	(165 715)
Amortissements des droits d'utilisation	(23 587)	(20 717)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(3 103)	(1 383)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(1 268)	(795)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(16 062)	(14 818)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**(227 127)**	**(203 428)**

2.5 Dépréciations d'actif et d'écart d'acquisition

	2022	2023
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	-	(3 677)
Perte de valeur des immobilisations corporelles	(35 135)	148 239
Perte de valeur sur droits d'utilisation	(1 037)	808
Perte de valeur sur actifs biologiques	-	(517)
TOTAL	**(36 172)**	**144 853**

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2023 conduisent à une reprise nette des provisions de 145 millions d'euros constituées principalement d'une reprise de 153 millions d'euros, reflétant l'amélioration des perspectives des principales entités composant l'UGT Hémisphère Est (voir Note 4.2).

2.6 Cessions d'actif, restructuration et éléments non récurrent

	2022	2023
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(406 245)	(84 754)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres éléments non récurrents	(167 294)	(194 111)
TOTAL	**(573 539)**	**(278 865)**

Le Groupe a poursuivi sa restructuration en 2023, ce qui a conduit à la reconnaissance de 85 millions d'euros de coûts pour des mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions).

Les autres éléments non récurrents en 2023 (correspondant à 194 millions d'euros) s'expliquent principalement comme suit:

- Suite à la décision prise en 2022 de fermer ses opérations en Allemagne d'ici fin 2023, Vallourec a développé un portefeuille de clients internationaux auquel il a commencé à vendre l'acier acheté auprès de HKM, principalement sous forme de brames. Bien que Vallourec ait réussi à mettre en place des débouchés alternatifs pour les 625 kt d'approvisionnement en acier requis par son contrat, les résultats de cette opération de trading en 2023 ont eu un impact négatif sur les états financiers de Vallourec. Sur la base des attentes de flux de trésorerie futurs liés à ce contrat, une juste valeur négative a été comptabilisée comme un contrat dérivé, pour un montant total de 127 millions d'euros. Ce montant correspond à la meilleure estimation de Vallourec de la juste valeur actuelle des flux de trésorerie attendus résultant de l'exécution de ce contrat sur la période résiduelle jusqu'à fin 2028. La juste valeur estimée de ces pertes attendues sera régulièrement révisée jusqu'à la fin effective de l'accord d'approvisionnement pour prendre en considération les conditions de marché prévalant à ce moment-là ainsi que l'évolution du modèle d'affaires de trading. En substance, cet accord d'approvisionnement est donc traité comme un dérivé, conformément à l'IFRS 9, dans les états financiers de Vallourec (voir note 7.2 et 7.4).
- Un impact positif de 39 millions d'euros suite à la cession du site de Mülheim ;
- Les autres éléments non récurrents pour 2023 sont liés aux gains et pertes sur cession d'actifs, aux actifs mis au rebut et à d'autres coûts de restructuration (honoraires et dépenses d'exploitation liés à l'arrêt des opérations de fabrication).

Pour rappel :

Au cours du troisième trimestre 2022, le Groupe a finalisé les accords des plans sociaux en Allemagne, en France et au Royaume-Uni. En complément, les initiatives du plan New Vallourec seront étendues à d'autres régions, en commençant par le Brésil, mais également avec l'augmentation de la production aux États-Unis et en Arabie Saoudite. La réduction des effectifs associée devrait être d'environ 2 950 postes.

Dans ce contexte, le groupe a procédé au cours de l'année à la dénonciation de certains contrats dont le coût a été provisionné.

L'ensemble des mesures d'adaptation mises en œuvre s'est traduit par une perte 406 millions d'euros sur l'exercice 2022. Les autres éléments non récurrents de l'exercice 2022, 167 millions sont principalement composés de :

- Conséquences de l'incident de la Mine au Brésil. Le 8 janvier 2022, à la suite des pluies exceptionnelles ayant affecté l'État du Minas Gerais (Brésil), une partie du parc de résidus miniers de la mine de fer de Vallourec à Pau Branco a glissé dans une retenue d'eau de pluie, entraînant le débordement de celle-ci, et l'interruption du trafic sur la route située en contre-bas. La structure de la retenue d'eau n'a pas été affectée, et il n'y a pas eu de victime. À la suite de cet incident, les opérations de la mine ont été suspendues temporairement jusqu'à une reprise partielle des opérations en mai 2022. Le 12 décembre, Vallourec a signé un accord avec les autorités locales. Les coûts opérationnels d'inactivité et les coûts de remise en état de site et des pénalités suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier dans l'état du Minas Gerais (Brésil) s'élèvent à 72 millions d'euros.
- Les autres éléments non récurrents concernent des moins-values de cession, des mises au rebut d'actifs et les autres charges liées aux restructurations (honoraires, coûts opérationnels liés aux arrêts d'activité industrielle).

Les mesures du programme de transformation New Vallourec ont entraîné une perte totale de 495 millions d'euros qui comprend des mesures de réorganisation (plans sociaux, résiliation de contrats), des frais de restructuration, et des dépenses d'exploitation liées à la cessation des activités de fabrication et à la cession de actifs.

2.7 Réconciliation des dotations nettes avec le tableau de flux de trésorerie

	Notes	2022	2023
Amortissements	**2.4**	**(227 127)**	**(203 428)**
Dépréciations d'actifs et d'écarts d'acquisition	**2.5**	**(36 172)**	**144 853**
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation		53 008	11 735
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans les cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents		(416 894)	178 195
Dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat financier		(17 551)	(4 743)
TOTAL		**(644 737)**	**126 612**
Dotations nettes aux amortissements et provisions du tableau de flux		**644 737**	**(126 612)**

2.8 Besoin en fonds de roulement

2.8.1 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats…). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

À l'exception des stocks de sécurité comptabilisés en immobilisations corporelles, les pièces détachées et consommables sont comptabilisés en stocks, y compris en cas d'une prévision de consommation au-delà d'un an.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et marchandises	474 080	(73 564)	400 516	423 481	(61 036)	362 445
Produits en cours de production	358 913	(7 453)	351 460	341 494	(6 478)	335 016
Produits intermédiaires et finis	576 871	(17 198)	559 673	562 243	(17 906)	544 337
TOTAL	**1 409 864**	**(98 215)**	**1 311 649**	**1 327 218**	**(85 420)**	**1 241 798**
Dotations aux provisions		(49 167)			(51 561)	
Reprises de provisions		67 201			67 853	

Les matières premières et marchandises comprennent principalement des ferro-alliages, électrodes, réfractaires, des ronds d'acier/billettes, ferrailles, consommables… Les produits en-cours correspondent à des produits et services à des stades intermédiaires de transformation. Les produits intermédiaires sont des produits qui sont parvenus à un stade d'achèvement mais qui nécessitent des étapes de finition ultérieures.

2.8.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients sont enregistrées au prix de transaction. Pour évaluer les pertes de crédit attendues, le Groupe se fonde sur les taux de défaillance observés dans le passé par client, les conditions actuelles ainsi que les prévisions des conditions économiques futures.

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou dans le cas d'opérations de mobilisation de créances sans recours, lorsque les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Avances et acomptes versés sur commandes	69 585	-	69 585	32 970	-	32 970
Créances clients et comptes rattachés	768 536	(13 660)	754 876	739 988	(16 898)	723 090
TOTAL COURANT	**838 121**	**(13 660)**	**824 462**	**772 958**	**(16 898)**	**756 060**
Créances clients et comptes rattachés non courantes	-	-	-	5 016	(4 946)	70
TOTAL COURANT ET NON COURANT	**838 121**	**(13 660)**	**824 462**	**777 974**	**(21 844)**	**756 130**
Dotations aux provisions		(6 774)			(10 976)	
Reprises de provisions		7 278			6 976	

La majorité des activités du Groupe sont conduites avec des opérateurs à forte qualité de crédit : compagnies pétrolières internationales et nationales ou leurs sous-traitants. Enfin une partie résiduelle du chiffre d'affaires est réalisée avec des clients industriels avec des profils de risques parfois plus élevés pour lesquels un dispositif d'assurance-crédit est mis en place.

En cas de risque pays le Groupe prend des dispositions particulières au moment de la commande afin de se prémunir d'une éventuelle perte financière (par exemple via la mise en place de lettre de crédit confirmée ou de paiement en avance). Le montant des créances client au 31 décembre 2023 couverts par l'assurance ou une lettre de crédit est inférieur à 20 % du total de l'encours client. Les reprises sans objet ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe. Le Groupe n'a pas subi de niveaux de pertes significatives sur l'exercice.

Le Groupe estime que son risque de crédit est faible. Le portefeuille clients a été impacté par un risque politique accru, en particulier suite aux sanctions internationales affectant la Russie. L'analyse consolidée fait ressortir un taux de perte faible de 0,1 % du CA en moyenne sur cinq ans.

Le détail par échéance des créances clients nettes de dépréciation est présenté dans le paragraphe « Risque de crédit » de la Note 7.4.4.

En 2022, des opérations de mobilisation de créances sans recours ont été réalisées par le Groupe auprès d'établissements financiers à hauteur de 33 millions d'euros. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IFRS 9 a conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées, notamment au regard du risque d'insolvabilité des créances cédées. Les contrats signés impliquent le transfert par Vallourec de l'ensemble des flux de trésorerie à la banque, Vallourec ne conservant aucun droit contractuel vis-à-vis de la banque ou du client. Le montant des créances correspondantes ne figure donc plus dans le bilan consolidé du Groupe à la clôture.

Le programme de mobilisation de créances sans recours auprès d'établissements de crédits Allemands a pris fin en septembre 2023. Il n'y a plus d'encours au titre de ce programme au 31 décembre 2023.

2.8.3 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

	31/12/2022				31/12/2023			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Créances/dettes fiscales	46 540	99 977	8 227	58 686	46 721	128 137	7 600	110 602
Créances/dettes sociales	-	4 141	-	167 697	-	3 815	-	178 458
Autres	61 984	123 494	42 519	59 780	43 359	117 863	32 267	80 590
Provisions	(2 951)	(17 076)	-	-	(4 990)	(10 044)	-	-
TOTAL	**105 573**	**210 536**	**50 746**	**286 163**	**85 090**	**239 771**	**39 867**	**369 650**

Les autres actifs (courants et non courants) sont composés essentiellement de créances fiscales au Brésil et aux États-Unis, des dépôts et cautionnement au Brésil versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux (cf. Note 9) et de charges constatées d'avance.

2.8.4 RÉCONCILIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**31/12/2022**	**Écart de conversion**	**Variation**	**Reclassement et autres**	**31/12/2023**
Stocks	1 409 864	2 082	(71 456)	(13 272)	1 327 218
Créances clients et avances fournisseurs	838 121	(2 438)	(59 990)	2 281	777 974
Fournisseurs	(786 918)	10 488	9 123	4 799	(762 508)
Besoin en fonds de roulement	**1 461 067**	**10 132**	**(122 323)**	**(6 192)**	**1 342 684**
Autres créances et dettes	(5 347)	(701)	(31 581)	(12 580)	(50 209)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	**1 455 720**	**9 431**	**(153 904)**	**(18 772)**	**1 292 475**
Impact des instruments financiers de couverture			9 240		
TOTAL			**(144 664)**		
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			144 664		

L'évolution du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice 2022 est la suivante :

Valeurs brutes *(en milliers d'euros)*	**31/12/2021**	**Écart de conversion**	**Variation**	**Reclassement et autres**	**Éléments destinés à être cédés**	**31/12/2022**
Stocks	1 128 094	52 166	224 435	(24 996)	30 165	1 409 864
Créances clients	583 577	34 665	214 543	(4 194)	9 530	838 121
Fournisseurs	(601 000)	(18 921)	(162 684)	8 583	(12 896)	(786 918)
Besoin en fonds de roulement	**1 110 671**	**67 910**	**276 294**	**(20 607)**	**26 799**	**1 461 067**
Autres créances et dettes	(73 838)	(4 585)	67 844	10 294	(5 062)	(5 347)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	**1 036 833**	**63 325**	**344 138**	**(10 313)**	**21 737**	**1 455 720**
Impact des instruments financiers de couverture			11 236			
TOTAL			**355 374**			
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité du tableau de flux de trésorerie			(355 374)			

Note 3 • Impôts

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les déficits reportables ;
- les impôts différés actifs long terme qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés…) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement…) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés aux écritures de passage des comptes statutaires aux comptes IFRS et aux écritures de consolidation.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture Note 7.4.3 et écarts actuariels sur engagements post-emplois Note 8).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

3.1 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

	2022	2023
Charge courante d'impôts	(74 430)	(201 830)
Impôts différés	(38 496)	(67 129)
Charge nette (-), Produit net (+)	**(112 926)**	**(268 959)**
Résultat des sociétés intégrées	(346 095)	523 839
Charge d'impôts	(112 926)	(268 959)
Résultat des sociétés intégrées avant impôts	**(233 169)**	**792 798**
Taux d'imposition légal société consolidante	25,83 %	25,83 %
Impôt théorique	60 228	(204 780)
Impact des principaux déficits reportables	(153 794)	(64 594)
Impact des différences permanentes	(69 922)	(18 372)
Autres impacts	-	(40)
Impact des différences de taux d'imposition	50 662	18 827
Charge nette (-), Produit net (+)	**(112 926)**	**(268 959)**
Taux d'imposition réel	**- 48 %**	**34 %**

Le taux de 34 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non-reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice en Allemagne et en France ;
- les différences permanentes correspondent essentiellement à la réintégration des charges financières en France et des crédits d'impôts tombés en non-valeur (issus de retenues à la source sur produits financiers notamment) ;
- l'impact des différences de taux d'imposition reflète principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (États-Unis 21 %, Brésil 34,0 %, Chine 25 % et Arabie Saoudite 20 %).

3.2 Impôts différés actif et passif

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

	31/12/2022	31/12/2023
Impôts différés actifs	237 725	208 576
Impôts différés passifs	51 836	83 354
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS /(IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS) NETS	**185 889**	**125 222**

31/12/2023	Actifs	Passifs	Impôts différés actif/(passifs) nets
Immobilisations	-	57 614	-
Autres actifs et passifs	47 002	-	-
Stocks	16 381	-	-
Engagements envers le personnel	8 354	-	-
Instruments dérivés	2 940	-	-
Solde net	**74 677**	**57 614**	**17 063**
Activation des déficits ordinaires	108 159	-	108 159
TOTAL	**182 836**	**57 614**	**125 222**

31/12/2022	Actifs	Passifs	Impôts différés actif/(passifs) nets
Immobilisations	-	36 050	-
Autres actifs et passifs	16 430	-	-
Stocks	13 067	-	-
Engagements envers le personnel	9 179	-	-
Instruments dérivés	1 409	-	-
Solde net	**40 085**	**36 050**	**4 035**
Activation des déficits ordinaires	181 854	-	181 854
TOTAL	**221 939**	**36 050**	**185 889**

Les impôts différés en valeur brute au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 s'analysent comme suit :

31/12/2023	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 777 188	1 359 646	108 159	1 251 487
Autres actifs d'impôts	-	-	100 417	55 625
Total actifs d'impôts	**-**	**1 359 646**	**208 576**	**(1 307 112)**
Passifs d'impôts	-	-	(83 354)	-
Total passifs d'impôts	**-**	**-**	**(83 354)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**125 222**	**(1 307 112)**

31/12/2022	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	4 772 510	1 333 255	181 854	1 151 401
Autres actifs d'impôts	-	-	55 871	153 375
Total actifs d'impôts	**-**	**1 333 255**	**237 725**	**(1 304 776)**
Passifs d'impôts	-	-	(51 836)	-
Total passifs d'impôts	**-**	**-**	**(51 836)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**185 889**	**(1 304 776)**

Les impôts différés actifs sont reconnus lorsqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible (dans les cinq ans). Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu, et le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés. Au 31 décembre 2023, les impôts différés reconnus concernent principalement le Brésil pour 80 millions d'euros que le Groupe estime récupérer sur une durée inférieure à cinq ans.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés non reconnus concernent principalement la France et l'Allemagne en raison d'un historique récent de pertes et l'absence de perspectives de recouvrement à brève échéance.

Les déficits reportables non reconnus au 31 décembre 2023 correspondent à des sociétés qui sont structurellement déficitaires et qui ne reviendront pas à une situation bénéficiaire sur l'horizon du plan d'affaires et en fonction des périodes d'utilisation des déficits :

- pour le périmètre d'intégration fiscale France, les déficits sont indéfiniment reportables mais l'utilisation est limitée à 50 % du bénéfice fiscal annuel au-dessus de 1 million d'euros ;
- en Allemagne, les déficits sont indéfiniment reportables mais l'utilisation est limitée à 40 % du bénéfice fiscal annuel au-dessus de 1 million d'euros.

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

	2022	2023
Au 1er janvier	**210 366**	**185 889**
Effet des variations de change	16 666	7 252
Comptabilisé en résultat	(38 496)	(67 129)
Comptabilisé en autres éléments du résultat global	(2 945)	(796)
Variation de périmètre	(180)	5
Autres	478	1
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-
À LA FIN DE LA PÉRIODE	**185 889**	**125 222**

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat global correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

La Directive du 16 décembre 2022 « Pilier 2 » visant à établir une imposition minimale des groupes multinationaux à 15 % a été transposée en droit français avec un effet des nouvelles dispositions à compter de l'exercice 2024. Les premières analyses réalisées pour estimer leur impact financier n'ont pas montré d'effet matériel pour le Groupe.

Note 4 • Écarts d'acquisition, actifs incorporels et corporels et actifs biologiques

4.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée,
  - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise,
  - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants et reflète les meilleures estimations du management. Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres part du Groupe, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part de minoritaires acquises ou cédées dans des sociétés contrôlées. Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Risques de pertes de valeur : conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. Note 4.2). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Écarts d'acquisition	590 236	(550 636)	39 600	577 431	(537 614)	39 817

RÉPARTITION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR UNITÉS GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE

	Vallourec do Brasil Tubes	Vallourec Eastern Hemisphere Tubes	Total
Au 31/12/2021	**36 057**	**1 492**	**37 549**
Effet des variations de change	4 019	101	4 120
Pertes de valeur sur l'exercice	-	-	-
Effet des variations de périmètre	(2 069)	-	(2 069)
Au 31/12/2022	**38 007**	**1 593**	**39 600**
Effet des variations de change	1 810	31	1 841
Pertes de valeur sur l'exercice	-	(3 677)	(3 677)
Effet des variations de périmètre	-	2 053	2 053
AU 31/12/2023	**39 817**	**-**	**39 817**

4.2 Tests de pertes de valeur

Dépréciation d'actifs

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Lorsqu'un actif au sein d'une UGT est arrêté ou mis en vente et ne contribue plus aux flux de trésorerie de l'UGT il est testé séparément.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre :

- sa valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels qu'elle génère, sans tenir compte des investissements de capacité prévus et des gains de productivité attendus ;
- sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

La base testée d'une UGT est composée des actifs nets d'exploitation non courants et courants.

Un test de dépréciation est effectué :

- au minimum une fois par an pour les UGT comprenant des actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire des écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec ;
- pour les autres UGT, en cas d'apparition d'indices de pertes de valeur. Les indicateurs externes et internes de perte de valeur suivis sont principalement la réduction de la demande *Oil & Gas*, la réduction des perspectives d'investissement des acteurs *Oil & Gas* analysée par zones géographiques, la perte d'un contrat majeur, la non-utilisation ou destructions des actifs industriels, les restructurations d'activité.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constituent des indices généraux de perte de valeur susceptibles d'entraîner des tests de dépréciation de l'ensemble des UGT du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est comptabilisée et présentée sur la ligne dépréciation d'actifs et d'écart d'acquisition en résultat d'exploitation. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE

Le Groupe comprend principalement quatre UGT qui regroupent les actifs de plusieurs filiales intervenant dans le cycle de production des produits commercialisés par ces UGT et représentent 99 % de l'actif net du Groupe et la totalité des écarts d'acquisition :

- Vallourec Eastern Hemisphere Tubes : l'UGT regroupe une tuberie (Chine) et des lignes de finition (en France, au Moyen Orient et en Asie) ;
- Vallourec North America Tubes : l'UGT regroupe une aciérie et des tuberies aux États-Unis ainsi que des lignes de finition (aux États-Unis et au Mexique) ;
- Vallourec South America Tubes : l'UGT regroupe au Brésil une aciérie, les tuberies, ainsi que les lignes de finition qu'elles approvisionnent ;
- Vallourec do Brasil Mine & Forêts : l'UGT regroupe la mine de fer et les forêts d'eucalyptus utilisées pour l'alimentation en charbon de bois du haut-fourneau situé à Jeceaba dans l'État du Minas Gerais.

INDICES DE PERTES DE VALEUR

Compte tenu de l'absence d'actifs non affectés restants, tels que l'écart d'acquisition, liés aux UGT décrites ci-dessus à l'exception de celles de Mine et Forêt et de South America Tubes, les indications de dépréciation sont évaluées au niveau des actifs individuels sous-jacents lorsque cela est nécessaire.

Par conséquent, au 31 décembre 2023, des tests de dépréciation ont été effectués sur des actifs individuels, en particulier les actifs de Vallourec Chine et les actifs industriels français.

VALEUR RECOUVRABLE

Pour chaque UGT testée, la valeur recouvrable a été considérée comme égale à la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Pour les actifs isolés, la valeur recouvrable a été considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession ou la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie prévisionnels actualisés qu'elle génère.

Les prévisions retenues sont celles du plan stratégique à cinq ans qui s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques par marché, basées sur des sources externes (prévisions d'investissements E&P Oil & Gas par région, devises, matières premières, inflation...). Il est notamment tenu compte de plusieurs sources externes telles que AIE, IHS ou encore Wood Mackenzie qui permettent d'estimer les volumes d'investissements E&P *Oil&Gas* par régions. Sur la base de ces éléments, les régions, sous la coordination des départements centraux établissent leurs prévisions de ventes (volumes et prix). Les hypothèses du plan stratégique sont alignées sur les engagements de Vallourec liés au changement climatique.

Il convient de noter que la majeure partie de notre chiffre d'affaires est issue de la vente de tubes sans soudure et de connexions pour l'industrie pétrolière (tubing et casing pour les puits de pétrole et de gaz, pipelines, tubes de raffinage et pétrochimie...). Le comportement de nos clients peut différer en fonction de leur propre business model et de la manière dont ils s'adaptent structurellement à l'évolution des prix (structure de coûts, politique de stocks, aversion au risque, portefeuille de projet, capacité de financement). L'expérience et la connaissance de nos équipes sont déterminantes dans l'élaboration de nos prévisions.

Toutes les informations prévisionnelles sont dérivées du budget et des prévisions à moyen terme approuvées par le Comité Exécutif du Groupe en décembre 2023.

Vallourec considère sur l'horizon du plan stratégique une évolution progressive des investissements pétroliers et des bénéfices des plans de compétitivité et des nouvelles routes industrielles lancés par le Groupe.

Au-delà du plan stratégique à cinq ans, une extrapolation des flux est réalisée sur trois ans, pour tenir compte des effets de cycle qui impactent les investissements pétroliers et donc l'activité de Vallourec. Le niveau normatif correspond à des niveaux d'investissements des opérateurs pétroliers cohérents avec les perspectives à long terme du marché O&G (déplétion des champs existants et hausse de la demande de pétrole et de gaz). Ils peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du contexte économique.

Une telle période permet en outre de faire converger progressivement les taux de croissance des chiffres d'affaires de la dernière année du plan stratégique vers le taux de croissance à l'infini.

TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI

L'hypothèse de croissance projetée des bénéfices à long terme (LTGR) pour chaque UGT a été construite pour les années au-delà de 2031 en tenant compte des perspectives :

- de croissance de ventes de tubes de pétrole et de gaz, laquelle est basée sur l'hypothèse de production *Oil&Gas* supposée par le scénario des engagements annoncés (APS) de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) publié en 2023. Le scénario APS, introduit en 2021, illustre dans quelle mesure les ambitions et les objectifs annoncés peuvent atteindre les objectifs fixés pour des réductions d'émissions nécessaires à l'atteinte « zéro émission nette » d'ici 2050 ;
- de croissance de ventes de tubes à destination des secteurs des énergies renouvelables tels que l'hydrogène, la géothermie et le captage, stockage et réutilisation de carbone ;
- d'inflation par région selon le Fonds Monétaire International (FMI).

Ainsi, les taux de croissance retenus s'élèvent à 1,7 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 1,6 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

Par ailleurs, les perspectives à long terme du marché O&G ont été prises en compte dans le taux de croissance.

Les UGT sont testées dans la principale devise constituant les flux futurs de trésorerie, à savoir :

- en EUR pour l'UGT Eastern Hemisphere Tubes ; et
- en BRL pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

TAUX D'ACTUALISATION

Les taux d'actualisation des UGT correspondent à leur Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC).

Le coût des capitaux propres de chaque UGT a été estimé à l'aide du *Capital Asset Pricing Model* (CAPM) dont les principales composantes sont :

- le taux sans risque, fixé par référence au rendement actuel des obligations d'État à 10 ans ;
- une prime de risque systématique obtenue en multipliant la prime de risque du marché actions de l'UGT par un bêta calculé à partir des données de marché d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités similaires ;
- une prime de risque pays.

Le coût de la dette après impôts de chaque UGT est calculé en majorant le taux sans risque d'un spread de crédit de marché.

Le *Gearing* (ou ratio d'endettement sur capitaux propres) du WACC de chaque UGT a été fixé en tenant compte du ratio d'endettement/capitalisation boursière observé des sociétés cotées composant l'échantillon retenu pour estimer le bêta approprié.

Le taux d'actualisation de chaque UGT est estimé en cohérence avec la principale devise dans laquelle les flux de trésorerie futurs sont générés.

La mise en œuvre de cette approche aboutit à des taux d'actualisation de 10,7 % pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes et 14 % pour l'UGT Vallourec South America Tubes.

RISQUES CLIMATIQUES

Vallourec confirme ses ambitions de réduction de l'empreinte carbone directe et indirecte à horizon 2025 en ligne avec l'Accord de Paris. Tandis que nos objectifs de réduction des émissions de CO_2 pour 2025 sont d'ores et déjà atteints, ceux pour 2030 et 2035 le seront grâce à un plan d'action qui repose notamment sur le transfert de la production de l'Allemagne vers le Brésil, des projets de réduction des émissions de méthane dans les fours de carbonisation au Brésil, et de l'augmentation de la part d'achat d'acier issus de la filière électrique en Chine. Le Groupe a tenu compte de ces éléments dans la préparation du plan stratégique.

Dans le cadre des enjeux liés au changement climatique et au développement durable, les tests de pertes de valeurs intègrent également la prise en compte des perspectives de croissance du secteur *Oil & Gas*, telles qu'expliquées dans le paragraphe taux de croissance à l'infini.

Au-delà de ces éléments, le Groupe a identifié des risques climatiques physiques. Cette analyse couvre l'ensemble des sites de Vallourec, ses fournisseurs clés et les ports. Il intègre 28 risques climatiques (inondations, vagues de chaleur, stress hydrique, glissements de terrain, tempêtes, etc...) prévus par le scénario SSP5-8.5 d'ici 2030 et 2050, modélisant les événements locaux susceptibles de se produire sur une planète plus chaude de 4°C en moyenne. Les événements climatiques survenant constitueront un indice de perte de valeur pour les actifs concernés et le Groupe en tiendra compte dans la réalisation des tests de dépréciation et dans les durées de vie des actifs.

RÉSULTATS DES TESTS DE DÉPRÉCIATIONS

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2023 n'ont pas conduit à constater des pertes de valeur.

Pour l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes, les tests effectués sur les actifs ont résulté en une reprise nette de provisions précédemment constituées pour un total de 153 millions d'euros, reflétant l'amélioration des perspectives pour les principales entités comprises dans cette UGT.

L'UGT présentant la sensibilité la plus forte aux hypothèses est l'UGT South America Tubes et les analyses de sensibilité sont présentées ci-après.

TESTS DE SENSIBILITÉ

Les analyses de sensibilité présentées dans le tableau ci-dessous ont été calculées en faisant varier un paramètre unique.

Analyse des UGTs *(en millions de BRL)*		**Vallourec South America Tubes**
Actifs nets		
• Dont courants		2 474
• Dont non courants		3 636
Bases testées au 31/12/2023		6 110
Valeur d'utilité de l'UGT		**6 598**
Perte de valeur		**488**
Analyse des sensibilités des UGT *(en millions de BRL)*		
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0.5 pts - 0.5 pts	(210) 227
Sensibilité du RBE	+ 10 % par an - 10 % par an	395 (395)
Sensibilité au taux BRL / USD	+ 5 cts - 5 cts	(278) 278
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0.5 pts - 0.5 pts	94 (86)

4.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	369 023	(332 203)	36 820	376 950	(334 912)	42 037

Les immobilisations incorporelles correspondent à la technologie, logiciels, brevets et licences, ainsi qu'aux savoir-faire et relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprises.

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

4.4 Immobilisations corporelles

Évaluation au coût net d'amortissement et de dépréciation

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprises, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

Approche par composants

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds…) sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

Frais d'entretien et de réparation

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Immobilisations acquises dans le cadre d'une acquisition d'entreprises

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

Droit d'utilisation

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- d'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement.

Les contrats de location du Groupe concernent principalement des biens immobiliers et des matériels industriels servant à la fabrication et au transport de produits.

Le Groupe utilise les exemptions suivantes permises par la norme :

- exclusion des contrats de location de courte durée (durée inférieure à 12 mois) ;
- exclusion des contrats dont le bien sous-jacent est de faibles valeurs (valeur unitaire à neuf inférieures à 5 000 de dollars US) ;
- exclusion des contrats de location d'actif incorporel.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- le montant initial de la dette auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au loueur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat et l'estimation des coûts de remise en état.

Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Durée d'utilité
CONSTRUCTIONS	
Bâtiments	30-40
Agencements et aménagements	10
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Installations industrielles	20-25
Autres (automates…)	5-10
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport et mobilier de bureau	5-10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains	125 039	(49 041)	75 998	107 711	(45 924)	61 787
Constructions	881 643	(604 842)	276 801	798 748	(442 791)	355 957
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 037 566	(2 838 840)	1 198 726	3 812 284	(2 635 553)	1 176 731
Immobilisations corporelles en cours	155 984	(2 715)	153 269	282 614	(4 684)	277 930
Autres immobilisations corporelles	326 234	(202 257)	123 977	317 850	(209 810)	108 040
TOTAL	**5 526 466**	**(3 697 695)**	**1 828 771**	**5 319 207**	**(3 338 762)**	**1 980 445**

Immobilisations corporelles (hors droits d'utilisation)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2021	**5 074 476**	**(3 357 540)**	**1 716 936**
Acquisitions	190 323	-	190 323
Cessions	(190 626)	144 130	(46 496)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(192 042)	(192 042)
Pertes de valeur	-	(35 135)	(35 135)
Effet des variations de change	237 458	(112 628)	124 830
Reclassement et autres variations	(76 396)	75 447	(949)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	157 947	(138 021)	19 926
Au 31/12/2022	**5 393 182**	**(3 615 789)**	**1 777 393**
Acquisitions	215 966	-	215 966
Cessions	(368 025)	344 736	(23 289)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(165 274)	(165 274)
Pertes de valeur	-	148 238	148 238
Effet des variations de change	(43 008)	46 214	3 206
Reclassement et autres variations	9 255	(30 407)	(21 152)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
AU 31/12/2023	**5 207 370**	**(3 272 282)**	**1 935 088**

DROITS D'UTILISATION

	Valeur brute	Pertes de valeur	Valeur nette
Au 31/12/2021	**112 857**	**(77 058)**	**35 799**
Acquisitions	37 883	-	37 883
Cessions	(19 589)	12 984	(6 606)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(15 060)	(15 060)
Pertes de valeur	-	(1 037)	(1 037)
Effet des variations de change	3 904	(2 690)	1 214
Autres	(2 672)	1 856	(815)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	900	(900)	-
Au 31/12/2022	**133 283**	**(81 905)**	**51 378**
Acquisitions	13 515	-	13 515
Cessions	(37 855)	37 209	(646)
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	-	(19 910)	(19 910)
Pertes de valeur	-	808	808
Effet des variations de change	(180)	283	103
Autres	3 074	(2 965)	109
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-
AU 31/12/2023	**111 837**	**(66 480)**	**45 357**

4.5 Actifs biologiques

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

	31/12/2022	31/12/2023
Au 1er janvier	**37 733**	**62 501**
Investissements	8 525	10 557
Évaluation à la juste valeur	32 963	19 606
Dotations nettes aux amortissements de la période	(4 969)	(6 983)
Pertes de valeur	-	(517)
Reclassement vers stocks	(9 748)	(8 546)
Effet des variations de change	3 748	3 255
Autres variations	(5 751)	(10 169)
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-
À LA FIN DE LA PÉRIODE	**62 501**	**69 704**

Au 31 décembre 2023, le Groupe exploitait environ 99 886 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 211 665 hectares.

4.6 Réconciliation des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations du tableau de flux

	2022		2023	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques
Acquisition d'immobilisations incorporelles	1 016	-	483	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	190 323	8 525	215 966	10 557
Total des investissements industriels	**191 339**	**8 525**	**216 448**	**10 557**
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	(9 188)	-	(14 419)	-
TOTAL	**182 151**	**8 525**	**202 029**	**10 557**
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :		190 676		212 586

4.7 Engagements hors bilan opérationnels

Les engagements hors bilan reçus s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils correspondent principalement à des commandes d'immobilisations…

ENGAGEMENTS DONNÉS PAR ÉCHÉANCE

	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances clients	473	676	676	-	-
Autres engagements	223 855	74 449	47 331	7 566	19 552
TOTAL	**224 328**	**75 125**	**48 007**	**7 566**	**19 552**

Note 5 • Titres mis en équivalence

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

Prise de contrôle d'une activité conjointe ou d'une mise en équivalence

Conformément à la norme IFRS 3, les participations antérieurement détenues sont réévaluées à leur juste valeur conduisant à un résultat de cession (« Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents ») et les actifs acquis et les passifs repris sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle.

Les principales sociétés mises en équivalence (valeur comptable individuelle supérieure à 20 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Autres	Total entreprises associées	Total co-entreprises	Total
Activité	Aciérie				
Lieu d'implantation	Allemagne				
Au 31/12/2022	**-**	**15 969**	**15 969**	**-**	**15 969**
Résultat sur l'exercice	-	71	71	-	71
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	-	(561)	(561)	-	(561)
Reclassement et autres variations	-	257	257	-	257
AU 31/12/2023	**-**	**15 736**	**15 736**	**-**	**15 736**

Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) est une entreprise associée qui produit des ronds d'acier exclusivement destinés à ses actionnaires. HKM livre principalement les tuberies européennes et est intégré à l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes. L'évaluation de sa valeur d'utilité a été déterminée sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser le test de pertes de valeur (IAS 36) de l'UGT Vallourec Eastern Hemisphere Tubes.

En 2021, les perspectives d'activité ne permettant pas d'absorber les volumes revenant à Vallourec, cette dernière a décidé de procéder à la résiliation des accords de coopération et d'approvisionnement, qui prendra effet le 31 décembre 2028 au terme du préavis contractuellement fixé à sept ans (voir note 2.6).

5.1 Données relatives aux entreprises associées

Les informations financières (à 100 %) résumées de la société HKM sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2022	31/12/2023
Actifs non courants	560 005	504 608
Actifs courants	748 675	673 659
Passifs non courants	445 714	411 093
Passifs courants	459 545	363 754
Actif net	**403 421**	**403 420**
Ventes	3 786 868	3 276 210
Résultat d'exploitation	1 385	(1 409)
Total résultat global	14	15

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2022	31/12/2023
Actif net	403 421	403 420
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Valeur des titres mises en équivalences	-	-
Résultat HKM	14	15
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	3	3

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 16 millions d'euros au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

5.2 Opérations réalisées avec les parties liées

	Entreprises associées HKM
Ventes aux parties liées	3 297
Achats auprès des parties liées	298 887
Créances sur les parties liées	-
Dettes envers les parties liées	11 477

Les achats concernent principalement des barres d'acier pour les opérations propres de Vallourec et des brames achetées auprès de HKM et revendues à des tiers dans le cadre de l'engagement de Vallourec à travers le contrat d'accord de fourniture (voir note 2.6 Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents.)

5.3 Rémunération des organes de direction et de surveillance

Le montant global des rémunérations aux membres du Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre 2023 ainsi que les engagements de retraite à la clôture s'établissent comme suit :

	2022	2023
Rémunérations et avantages en nature	11 533	6 816
Paiements fondés sur des actions [(a)]	30 318	16 534
Engagement de départ en retraite	524	525
Engagement de retraite complémentaire	2 398	1 003

(a) Information fournie à partir des Plans 2020 d'option de souscription d'actions et d'actions de performance, et du Management Equity plans de 2022 et 2023.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du groupe Vallourec (régime à prestations définies instauré en 2005 et fermé au 31 décembre 2015), ainsi que des régimes type articles 82 et 83 mis en place au 1er avril 2016, ces régimes n'entraînant pas d'engagements.

Il n'y avait au 31 décembre 2023 ni prêt ni caution accordée aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres s'élève à 0,7 million d'euros en 2023, contre 0,8 million d'euros en 2022.

Note 6 • Capitaux propres, paiement en action et résultat par action

6.1 Capitaux propres – part du Groupe

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 237 271 828 actions au nominal de 0,02 euro entièrement libéré contre 231 777 627 actions au 31 décembre 2022. Dans le cadre d'attribution d'actions gratuites du *Management Equity Plan* et du plan Vallourec Invest 2023, le Groupe a procédé à une émission de 5 494 201 actions nouvelles.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)	Nombre d'actions	Valeur nominal	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2022	231 777 627	0,02	4 635 553
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions nouvelles	5 494 201	0,02	109 884
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	**237 271 828**	**0,02**	**4 745 437**

Le cours de l'action Vallourec au 31 décembre 2023 s'élève à 14,02 euros/action.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Ces réserves de variation de juste valeur des instruments de couverture (nettes d'impôt) sont alimentées principalement par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des effets de change constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	BRL	CNY	Autres	Total
Au 31/12/2021	**291 136**	**(11 747)**	**(1 259 048)**	**29 801**	**(28 791)**	**(978 649)**
Variation	95 716	(1 191)	126 768	(4 348)	10 349	227 294
Au 31/12/2022	**386 852**	**(12 938)**	**(1 132 280)**	**25 453**	**(18 442)**	**(751 355)**
Variation	(51 220)	219	62 312	(11 683)	(4 345)	(4 717)
AU 31/12/2023	**335 632**	**(12 719)**	**(1 069 968)**	**13 770**	**(22 787)**	**(756 072)**

6.2 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement composés par les minoritaires de Vallourec Tubos para Industria Ltda (Incotep) et par les minoritaires en Arabie Saoudite (Al Qhatani).

6.3 Paiements en actions (options et actions de performance)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle binomial.

Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 2.3.

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018
Date de maturité	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022
Date d'expiration	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Date de maturité	17/06/2023	15/06/2024	13/10/2025	04/06/2026
Date d'expiration	17/06/2027	15/06/2030	13/10/2031	04/06/2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2022	2023
Options en circulation au 1er janvier	**254 288**	**295 174**
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(8 776)	(6 328)
Options radiées	(8 763)	(79 251)
Options distribuées sur l'exercice	58 425	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	**295 174**	**209 595**
Dont options pouvant être exercées	18 745	12 440

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2023, le prix d'exercice moyen des actions est de 27,71 euros.

VALORISATION DES PLANS [(a)]

	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €
Volatilité [(b)]	40 %
Taux sans risque [(c)]	1,42 %
Prix d'exercice	12,65 €
Taux de dividendes [(d)]	3,00 %
Juste valeur de l'option [(e)]	4,67 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.
(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.
(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).
(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.
(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 4,67 euros pour le plan 2022.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2023 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées) :

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022	17/11/2023
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui [(a)]	Oui [(b)]	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 [(c)]	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 [(d)]	Oui [(e)]
Nombre théorique d'actions attribuées	39 595	64 747	289 396	231 410	371 950

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(c) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2021 et 2023 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(d) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(e) Les conditions de rendement sont les suivantes :

- *50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;*
- *25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;*
- *25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.*

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2022	2023
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1er janvier	**398 664**	**578 087**
Actions livrées sur l'année	(38 739)	(41 215)
Superformance	9 447	-
Actions annulées	(22 695)	(69 800)
Actions attribuées sur l'année	231 410	371 950
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	**578 087**	**839 022**

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans [(a)]	Plan 2022	Plan 2023
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	13,18 €
Taux sans risque [(b)]	0,62 %	3,15 %
Taux de dividendes [(c)]	3 %	0 % en 2024 et 9,00 % en 2025
Juste valeur de l'action	11,76 €	Condition de présence uniquement : 11,98 € Condition de cours 16,19 € : 7,56 € Condition de cours 20,22 € : 4,87 €
NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	**231 410**	**371 950**

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Management Equity Plans

Au cours de l'exercice 2023, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux Plans d'Attribution Gratuite d'Actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

PLAN MEP DU 1ER FÉVRIER 2023

Le plan « MEP » du 1er février 2023 attribue 199 584 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 3 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	13,48 €	13,48 €	13,48 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,35 an 70 % : 3,41 ans	30 % : 1,69 an 70 % : 3,41 ans	30 % : 2,10 ans 70 % : 3,41 ans
Durée de conservation [(a)]	3,41 ans	3,41 ans	3,41 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,60 %	49,60 %	49,60 %
Taux sans risque [(d)]	2,82 %	2,82 %	2,82 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	8,93 €	7,09 €	4,52 €
Nombre d'actions attribuées	94 721	94 718	10 145

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,41 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,41 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,35 an, 1,69 an et 2,10 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

PLAN MEP DU 10 MARS 2023

Le plan « MEP » du 10 mars 2023 attribue 327 562 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 3 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	13,60 €	13,60 €	13,60 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,33 an 70 % : 3,31 ans	30 % : 1,67 an 70 % : 3,31 ans	30 % : 2,01 ans 70 % : 3,31 ans
Durée de conservation [(a)]	3,31 ans	3,31 ans	3,31 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,90 %	49,90 %	49,90 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	9,01 €	7,25 €	4,42 €
Nombre d'actions attribuées	149 531	149 531	28 500

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,31 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,31 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,33 an, 1,67 an et 2,01 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

PLAN MEP DU 13 MARS 2023

Le plan « MEP » du 13 mars 2023 attribue 17 605 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.Ces actions sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	13,47 €	13,47 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,32 an 70 % : 3,30 ans	30 % : 1,64 an 70 % : 3,30 ans
Durée de conservation [(a)]	3,30 ans	3,30 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,90 %	49,90 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	8,73 €	6,95 €
Nombre d'actions attribuées	8 803	8 802

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,30 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,30 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,32 an et 1,64 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

PLAN MEP DU 23 MARS 2023

Le plan « MEP » du 23 mars 2023 attribue 37 037 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actios sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	11,49 €	11,49 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,58 an 70 % : 3,27 ans	30 % : 1,83 an 70 % : 3,27 ans
Durée de conservation [(a)]	3,27 ans	3,27 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	50,30 %	50,30 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	6,26 €	4,69 €
Nombre d'actions attribuées	18 519	18 518

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,27 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,27 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,58 an et 1,83 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

PLAN MEP DU 21 JUIN 2023

Le plan « MEP » du 21 juin 2023 attribue 108 526 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	10,04 €	10,04 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,44 an 70 % : 3,03 ans	30 % : 1,72 an 70 % : 3,03 ans
Durée de conservation [(a)]	3,03 ans	3,03 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	48,00 %	48,00 %
Taux sans risque [(d)]	2,81 %	2,81 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action	5,26 €	3,86 €
Nombre d'actions attribuées	54 263	54 263

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,03 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,03 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,44 an et 1,72 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 27 JUILLET 2023

Le plan « MEP » du 27 juillet 2023 attribue 1 250 000 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 3 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	11,89 €	11,89 €	11,89 €
Date d'acquisition [(a)]	30 % 27/07/2024 70 % 27/07/2028	30 % 27/07/2025 70 % 27/07/2028	30 % 27/07/2026 70 % 27/07/2028
Durée de conservation	5 ans	5 ans	5 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	38 %	43 %	47 %
Taux sans risque [(d)]	3,60 %	3,24 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	10,77 €	8,78 €	7,65 €
Nombre d'actions attribuées	250 200	375 308	625 502

(a) La condition d'acquisition « juridique » se situe entre 1 et 5 ans selon la tranche. Or, à l'issue de cette période, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées.aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition juridique et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à cinq années.

(b) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action Vallourec est supérieur à 8,09 euros.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	11,89 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,09 an 70 % : 2,93 ans
Durée de conservation [(a)]	2,93 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui
Volatilité [(c)]	47,00 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	7,88 €
Nombre d'actions attribuées	1 250 000

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 2,93 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 2,93 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 1,09 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

PLAN MEP DU 14 DÉCEMBRE 2023

Le plan « MEP » du 14 décembre 2023 attribue 64 989 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en 2 tranches.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	12,80 €	12,80 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 0,93 an 70 % : 2,54 ans	30 % : 1,26 an 70 % : 2,54 ans
Durée de conservation [(a)]	2,54 ans	2,54 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	41,30 %	41,30 %
Taux sans risque [(d)]	3,05 %	3,05 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2027
Juste valeur de l'action	8,20 €	5,64 €
Nombre d'actions attribuées	32 494	32 495

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 2,54 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (hors retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 2,54 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action Vallourec pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,93 an et 1,26 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan « Management Equity Plan » 2023 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1er janvier 2023	**985 488**	**5 370 798**
Actions livrées sur l'année	(157 970)	(4 912 384)
Actions annulées	(769 766)	(543 106)
Actions attribuées sur l'année	1 251 010	2 005 303
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**1 308 762**	**1 920 611**

Vallourec Invest 2023

En octobre 2023, Vallourec a lancé Vallourec Invest 2023, une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à la décision prise le 27 juillet 2023 par le Conseil d'administration en application des treizième et quatorzième résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a pour objectif d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent et de renforcer leur participation à la construction du plan New Vallourec en tant qu'actionnaires directs ou indirects.

Le nombre total d'actions pouvant être émises dans le cadre de l'Offre est plafonné à 0,75 % du capital social de la Société au 27 juillet 2023, jour de la décision du Conseil d'administration autorisant la mise en œuvre de l'Offre, soit 1 774 642 actions.

Ce programme d'investissement s'est traduit par la création de 490 101 actions nouvelles (soit 0,21 % du capital de Vallourec) et porte à 237 271 828 le nombre d'actions composant le capital au 13 décembre 2023.

6.4 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

	2022	2023
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	**(366 383)**	**495 910**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	229 552 910	229 293 252
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(166 796)	(126 694)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	229 386 114	229 166 558
RÉSULTAT PAR ACTION *(EN EUROS)*	**(1,6)**	**2,2**
Effet de la dilution – bons de souscription d'actions	-	8 469 893
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	-	2 109 064
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	229 386 114	239 745 515
Résultat dilué par action *(en euros)*	**(1,6)**	**2,1**

Dividendes versés au cours de l'exercice	2022	2023
au titre de l'exercice précédent *(en euros)*	-	-
au titre d'acompte sur l'exercice en cours *(en euros)*	-	-

Note 7 • Financement et instruments financiers

7.1 Endettement financier net

Les « emprunts et dettes financières » comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés dès lors qu'ils sont directement rattachables. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Emprunts obligataires	1 135 486	1 135 486	-	1 105 354	1 105 354	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	233 016	230 257	2 759	242 582	241 394	1 188
Autres emprunts et dettes assimilées	308 004	1 451	306 553	120 660	1 383	119 277
Concours bancaires courants	4 815	-	4 815	1 732	-	1 732
Total emprunts et dettes financières courant et non courant	**1 681 321**	**1 367 194**	**314 127**	**1 470 328**	**1 348 131**	**122 197**
Valeurs mobilières de placement	299 822	-	299 822	718 423	-	718 423
Disponibilités	251 782	-	251 782	181 525	-	181 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**551 603**	**-**	**551 603**	**899 947**	**-**	**899 947**
ENDETTEMENT FINANCIER NET	**1 129 718**	**1 367 194**	**(237 476)**	**570 381**	**1 348 131**	**(777 750)**

7.1.1 EMPRUNT OBLIGATAIRE

(en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Taux effectif	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2023
Emprunt obligataire – Juin 2021 [(a)]	1 023	Juin 2026	8,500 %	5,00 %	1 105
TOTAL	**1 023**				**1 105**

(a) Emprunt comportant une option de rachat à la main de l'emprunteur à partir du 30 juin 2023.

L'emprunt obligataire a été émis à la date de restructuration financière par voie de compensation à due concurrence avec les créances résiduelles restructurées. À titre indicatif, la juste valeur (« mark to market ») de cet emprunt obligataire est de 1 036 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

7.1.2 EMPRUNTS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent principalement du tirage sur les prêts garantis par l'État (PGE) de Vallourec S.A. (229 millions d'euros) qui sont détaillées en Note 7.1.5.

7.1.3 AUTRES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Les autres emprunts et dettes financières assimilées correspondent principalement aux lignes d'ACC ACE au Brésil.

En effet, Vallourec Soluções Tubulares do Brasil bénéficie de lignes d'ACC ACE, finançant ses besoins d'exploitation à l'export. Au 31 décembre 2023, le montant des ACC ACE s'élève à 89 millions d'euros.

7.1.4 ANALYSE EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES PAR DEVISE, TAUX ET ÉCHÉANCE

Endettement par devise

	31/12/2022	%	31/12/2023	%
USD	228 490	14 %	45 476	3 %
EUR	1 439 781	86 %	1 410 809	96 %
BRL	11 629	1 %	14 043	1 %
Autres	1 421	0 %	-	-
TOTAL	**1 681 321**	**100 %**	**1 470 328**	**100 %**

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières

	31/12/2022	31/12/2023
< 3 mois	274 183	46 851
> 3 mois et < 1 an	39 944	75 346
> 1 an	1 102	4 136
> 2 ans	3 310	1 106 955
> 3 ans	1 136 889	230 158
> 4 ans	221 546	1 709
5 ans et plus	4 347	5 173
TOTAL	**1 681 321**	**1 470 328**

L'endettement par taux

	31/12/2022	%	31/12/2023	%
Taux fixe	1 677 552	100 %	1 459 609	99 %
Taux variable	3 769	0 %	10 719	1 %
TOTAL	**1 681 321**	**100 %**	**1 470 328**	**100 %**

7.1.5 LIGNES DE CRÉDIT ET COVENANTS

Lignes de crédit de Vallourec S.A.

Lignes de crédit confirmées *(en millions d'euros)*	**Montant nominal**	**Échéance**	**Taux facial**	**Taux effectif**	**Montant tiré au 31 décembre 2023**	**Montant IFRS au 31 décembre 2023**
Prêts garantis État (PGE) – juin 2021 [(a)]	262	Juin 2027	1,837 %	6,00 %	262	229
Ligne de crédit confirmée – juin 2021	462	Juin 2026	5,00 %	5,00 %	-	-
TOTAL	**724**				**262**	**229**

(a) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Covenant

La ligne de crédit confirmée de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023 : les covenants bancaires sont respectés au 31 décembre 2023.

Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Ligne de crédit mise en place en faveur de certaines filiales américaines

Le 7 novembre 2022, une ligne de crédit de 210 millions de dollars US confirmée et à échéance au 7 novembre 2027 a été consentie par quatre banques internationales de premier plan en faveur de certaines filiales américaines du groupe Vallourec, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA toutes trois intégralement et indirectement détenues par Vallourec S.A. Cette ligne de crédit peut également être utilisée sous forme de lettres de crédit à hauteur d'un montant maximum cumulé de 20 millions de dollars US.

Cette ligne de crédit dite « Asset-Based » bénéficie à hauteur de son utilisation d'une sûreté sur les stocks et les créances clients détenus par les sociétés emprunteuses. En outre, Vallourec S.A. apporte sa garantie de maison-mère au bénéfice des prêteurs.

Au 31 décembre 2023, cette ligne était utilisée à hauteur de 9 millions de dollars US (8,6 millions de dollars US au 31 décembre 2022) sous forme de lettres de crédit uniquement. En revanche, elle ne faisait pas l'objet de tirages au titre de financements.

7.1.6 RÉSULTAT FINANCIER

	2022	2023
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus de valeurs mobilières de placement	6 186	11 676
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	814	17 807
Total	**7 002**	**29 483**
Charges d'intérêts	**(101 884)**	**(117 699)**
Coût financier net	**(94 882)**	**(88 216)**
AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS		
Revenu des titres, prêts et créances	1 237	729
Pertes (-) ou profits (+) de change	(7 798)	(24 564)
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(16 860)	(194)
Autres charges et produits financiers	9 735	59 238
Résultat net de la restructuration financière	-	0
Total	**(13 685)**	**35 209**
Charges d'intérêt sur contrats de location	**(8 986)**	**(8 321)**
AUTRES CHARGES D'ACTUALISATION		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(460)	(4 556)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	6 564	(205)
Total	**6 104**	**(4 761)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(111 451)**	**(66 089)**

La dotation aux provisions pour risque financier en 2022 couvre notamment la dépréciation de la créance financière de Vallourec Umbilicals.

7.1.7 RÉCONCILIATION DES PASSIFS FINANCIERS AVEC LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	31/12/2022	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2023
Passifs financiers non courant	1 367 194	706	(4 957)	(5 920)	-	(8 892)	1 348 131
Passifs financiers courant	314 127	27 014	14 285	(203 941)	-	(29 288)	122 197
Passifs financiers (1)	**1 681 321**	**27 720**	**9 328**	**(209 861)**	**-**	**(38 180)**	**1 470 328**
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			**(5 784)**	**-**			
TOTAL (1) + (2)			**3 544**	**(209 861)**			
Variation des passifs financiers du Tableau de l'État des flux de trésorerie			3 544	(209 861)			

	31/12/2021	Écart de conversion	Encaissements liés aux nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts	Restructuration financière	Reclassement courant/non courant et autres	31/12/2022
Passifs financiers non courant	1 387 281	2 152	23 456	(29 443)	-	(16 252)	1 367 194
Passifs financiers courant	189 662	16 512	120 260	(12 076)	-	(231)	314 127
Passifs financiers (1)	**1 576 943**	**18 664**	**143 716**	**(41 519)**	**-**	**(16 483)**	**1 681 321**
Impact des instruments financiers de couverture et autres (2)			**(1 774)**	**-**			
TOTAL (1) + (2)			**141 942**	**(41 519)**			
Variation des passifs financiers du Tableau de l'État des flux de trésorerie			141 942	(41 519)			

Les encaissements et remboursements des passifs financiers concernent principalement des tirages et de lignes de crédit court terme.

7.1.8 ENGAGEMENTS HORS BILAN FINANCIERS

Les engagements financiers hors bilan reçus s'élèvent à 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils correspondent principalement à des cautionnements reçus.

	31/12/2022	31/12/2023	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cautions de marché et lettres de crédit données	199 700	276 848	90 142	180 436	6 270
TOTAL	**199 700**	**276 848**	**90 142**	**180 436**	**6 270**

7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués des dettes de location et d'instruments dérivés (dont les principes de comptabilisation sont présentés en Note 7.5.3).

La dette de location, à la prise d'effet du contrat, est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat. Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- les loyers fixes (y compris les loyers fixes en substance) ;
- les loyers variables basés sur un taux ou un index en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Les taux d'actualisation sont calculés individuellement sur la durée in fine du contrat.

L'évolution de la dette de location est la suivante :

- La dette de location est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période ; et
- diminuée du montant des paiements effectués.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Dette de location	70 379	50 622	19 757	56 435	39 742	16 693
Option de rachat des intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 522	-	35 522	155 157	76 000	79 157
TOTAL	**105 901**	**50 622**	**55 279**	**211 592**	**115 742**	**95 850**

Comme décrit dans la Note 2.6 Cessions d'actifs, restructurations et éléments non récurrents de la période, Vallourec a comptabilisé une juste valeur négative de 127 millions d'euros liée au contrat de fourniture HKM. Cela a été comptabilisé en tant que dérivé, correspondant à la meilleure estimation de Vallourec de la valeur actuelle des flux de trésorerie attendus liés à l'exécution de ce contrat jusqu'à son expiration à la fin de 2028.

ÉCHÉANCIER

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Dette de location	13 913	8 210	5 401	4 298	7 920	39 742

7.3 Autres actifs financiers

	31/12/2022			31/12/2023		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Prêts	2 852	2 621	231	2 877	2 823	54
Autres immobilisations financières	68 836	62 093	6 743	66 218	54 018	12 200
Instruments dérivés	33 731	-	33 731	46 660	-	46 660
Autres actifs financiers	17 838	17 760	78	17 434	17 355	79
TOTAL	**123 257**	**82 474**	**40 783**	**133 189**	**74 196**	**58 993**

7.4 Instruments financiers

7.4.1 MODÈLE DE COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IFRS 9 dans l'une des trois catégories ci-après :

- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

La classification est déterminée en fonction des deux paramètres suivants :

- le modèle économique suivi par le Groupe pour la gestion de l'actif financier ;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Actifs financiers au coût amorti

Ils correspondent aux actifs financiers qui remplissent les deux conditions suivantes :

- le modèle économique de l'actif financier est de percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts long terme et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global

Il s'agit des actifs financiers suivants :

1. Les instruments donnant lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt sur le capital restant dû (instruments SPPI) et dont la détention s'inscrit dans un modèle économique mixte de collecte et de vente.

   Cette rubrique reprend essentiellement des titres obligataires et des placements financiers à terme.

   Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée qui était précédemment comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé des capitaux propres en compte de résultat.

   Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

2. Les titres de capitaux propres, sur option à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

   Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres et sont non recyclables. Les intérêts calculés selon la méthode du coût amorti et les dépréciations sont enregistrés en résultat.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat

Cette catégorie d'actifs comprend les actifs financiers qui ne sont pas évalués au coût amorti ou mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global.

Il s'agit principalement de certains actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités…) et des instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture (dépôts de garantie et cautions).

Ces actifs de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché.

Modèle d'évaluation des pertes des actifs financiers

Dès la comptabilisation initiale, les actifs évalués au coût amorti et les actifs mesurés à leur juste valeur en autres éléments du résultat global (instruments de dettes) sont dépréciés en fonction des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. À chaque date de clôture, il convient d'apprécier si le risque de crédit associé à un instrument financier a augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale. L'entité doit fonder son appréciation sur la variation du risque de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

Vallourec utilise plusieurs critères pour déterminer si le risque de crédit a augmenté : rating de la contrepartie, évaluation du niveau de risque.

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

31/12/2023	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	739 988	-	-	-	739 988	739 988
Autres actifs financiers courants et non courants	68 996	-	17 533	46 660	133 189	133 189
Autres actifs courants et non courants	324 861	-	-	-	324 861	324 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	899 948	-	-	899 948	899 948
Total actifs financiers	**1 133 845**	**899 948**	**17 533**	**46 660**	**2 097 986**	**2 097 986**
Total actifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 615 266**	**3 615 266**
TOTAL ACTIFS	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 713 252**	**5 713 252**
PASSIFS						
Dettes financières	1 470 328	-	-	-	1 470 328	1 401 104
Fournisseurs	762 508	-	-	-	762 508	762 508
Autres passifs financiers courants et non courants	56 435	-	-	155 157	211 592	211 592
Autres passifs courants et non courants	409 517	-	-	-	409 517	409 517
Total passifs financiers	**2 698 788**	**-**	**-**	**155 157**	**2 853 945**	**2 784 721**
Total passifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 859 307**	**2 859 307**
TOTAL PASSIFS	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 713 252**	**5 644 028**

31/12/2022	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur instruments de couverture	Total	Juste valeur
ACTIFS						
Créances clients et comptes rattachés	768 536	-	-	-	768 536	768 536
Autres actifs financiers courants et non courants	71 557	-	17 969	33 731	123 257	123 257
Autres actifs courants et non courants	316 109	-	-	-	316 109	316 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	551 603	-	-	551 603	551 603
Total actifs financiers	**1 156 202**	**551 603**	**17 969**	**33 731**	**1 759 505**	**1 759 505**
Total actifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 598 375**	**3 598 375**
TOTAL ACTIFS					**5 357 880**	**5 357 880**
PASSIFS						
Dettes financières	1 681 321	-	-	-	1 681 321	1 569 508
Fournisseurs	786 918	-	-	-	786 918	786 918
Autres passifs financiers courants et non courants	70 379	-	-	35 522	105 901	105 901
Autres passifs courants et non courants	336 909	-	-	-	336 909	336 909
Total passifs financiers	**2 875 527**	**-**	**-**	**35 522**	**2 911 049**	**2 799 236**
Total passifs non financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 446 832**	**2 446 832**
TOTAL PASSIFS					**5 357 880**	**5 246 068**

7.4.2 NIVEAU DE JUSTE VALEUR

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

- niveau 1 : en fonction de prix cotés sur un marché actif ;
- niveau 2 : à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.) ;
- niveau 3 : à partir d'un modèle interne avec paramètres non observables.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants et non courants (Autres placements en titres de capitaux propres)	17 969	17 969	2	17 533	17 533	2
Autres actifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	33 731	33 731	2	46 660	46 660	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	551 603	551 603	1	899 948	899 948	1
PASSIFS						
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)			3	127 000	127 000	3
Autres passifs financiers courants et non courants (Instruments dérivés)	35 522	35 522	2	28 157	28 157	2

7.4.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IFRS 9.

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers, le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères d'IFRS 9 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de l'effet change de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture) et ;
- le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture.

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de l'effet change sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (« *cash flow hedge* »).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de l'effet change de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier.

La variation de l'effet taux (report/déport)

Le Groupe a choisi de comptabiliser cette variation en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de l'effet change de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe n'a procédé à aucun changement significatif de classification d'instruments financiers et n'a constaté aucun transfert significatif entre différents niveaux de juste valeur.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 à une position nette active de 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2023 explique l'essentiel des 5,5 millions d'euros de variation de l'effet change des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IFRS 9. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

	Qualification comptable	Réserve OCI [(a)]	31/12/2023	31/12/2022
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	*Cash flow hedge*	5 487	4 034	(1 454)
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	*Fair value hedge*	302	6 990	(2 250)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	*Fair value hedge*	-	7 357	1 573
Autres dérivés sur opérations commerciales	*Fair value hedge*		(127 000)	
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	*Fair value hedge*	(5)	122	342
Sous-total instruments dérivés		**5 784**	**(108 497)**	**(1 789)**
Dont instruments dérivés – actifs		-	*46 660*	*33 731*
Dont instruments dérivés – passifs		-	*(155 157)*	*(35 522)*
Dont instruments dérivés nets – reclassés en éléments destinés à être cédés		-	*0*	-
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	*Cash flow hedge*	6 630	2 240	(4 390)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	*Fair value hedge*	-	126 950	(785)
TOTAL		**12 414**	**20 693**	**(6 964)**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2022 était de - 1,5 million d'euros. Au cours de l'exercice 2023, environ - 374 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2022 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2022 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2023.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US.

	Qualification comptable	Réserve OCI [(a)]	31/12/2022	31/12/2021
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	*Cash flow hedge*	13 353	(1 454)	(14 810)
Contrats à terme de devise sur opérations commerciales	*Fair value hedge*	(22)	(2 250)	(7 063)
Contrats à terme de devise sur opérations financières	*Fair value hedge*	-	1 573	(201)
Instruments dérivés mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	*Fair value hedge*	12	342	279
Sous-total Instruments dérivés		**13 344**	**(1 789)**	**(21 795)**
Dont instruments dérivés – actifs		-	*33 731*	*4 253*
Dont instruments dérivés – passifs		-	*(35 522)*	*(19 056)*
Dont instruments dérivés nets – reclassés en éléments destinés à être cédés		-	-	*(6 992)*
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	*Cash flow hedge*	(670)	(4 390)	(3 720)
Créances (dettes) utilisées pour la couverture d'opérations commerciales	*Fair value hedge*	-	(785)	(1 848)
TOTAL		**12 674**	**(6 964)**	**(27 363)**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2021 était de - 14,8 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2022, environ 66 % de la variation de juste valeur négative attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2021 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2021 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2022.

7.4.4 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de liquidité, de crédit et du risque actions.

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2023, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une augmentation de 10 % des parités aurait eu un impact à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 84 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 756 millions d'euros au 31 décembre 2023) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Les réserves de conversion sont détaillées en Note 6.1.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Dans le cadre de la restructuration financière, Vallourec S.A. a restructuré l'ensemble de son passif financier le 30 juin 2021. Cela s'est traduit par un désendettement de 1,7 milliard d'euros et le refinancement de la dette résiduelle via la mise-en-place de nouveaux instruments de dette qui ont une maturité de cinq ans ou une maturité inférieure mais pouvant être prorogée à la main de l'émetteur jusqu'au 30 juin 2027.

La ligne de crédit de Vallourec S.A. (462 millions d'euros) non tirée au 31 décembre 2023, ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En outre, le 7 novembre 2022, un financement de 210 millions de dollars US confirmé et à échéance du 7 novembre 2027 a été mis en place au bénéfice des principales filiales américaines, Vallourec Star, VAM USA, Vallourec USA Corp., toutes trois détenues intégralement et indirectement par Vallourec S.A. Cette ligne de crédit (« Asset-based loan ») est garantie d'une part par les créances clients et les stocks détenus par ces mêmes sociétés et d'autre part par une garantie maison-mère donnée aux prêteurs par Vallourec S.A. Une enveloppe de 20 millions de dollars US est utilisable sous la forme de mise en place de lettres de crédit. Au 31 décembre 2023, l'utilisation de cette ligne était de 9 millions de dollars US sous la forme de lettres de crédit ; en revanche la ligne n'était pas utilisée sous forme de tirages de financements.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. a régulièrement émis des billets de trésorerie au cours du second semestre 2023.

Au 31 décembre 2023, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du groupe Vallourec (environ 29 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2023) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en réal brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 106,2 millions d'euros de l'effet change comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2023. L'essentiel de ces montants proviendrait des évolutions du dollar US contre l'euro.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IFRS 9, le groupe Vallourec a développé des systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2023, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	31/12/2022	31/12/2023
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 332 907	1 535 526
Contrat de change à terme : achats à terme	95 701	135 518
TOTAL	**1 428 608**	**1 671 044**

Échéances des contrats au 31 décembre 2023

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 535 526	1 497 348	38 178	-
Contrat de change à terme : achats à terme	135 518	135 518	-	-
TOTAL	**1 671 044**	**1 632 866**	**38 178**	**-**

En 2023 les ventes à terme (1 212 millions d'euros sur les 1 536 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,1 CNY/USD de 7,01 et USD/BRL de 5,16.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2023, comme en 2022, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, le groupe Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- des ventes à terme pour 72 millions de dollars US (67 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 24,2 millions de livres sterling (27,8 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 889 millions de yuan chinois (112,8 millions d'euros) ;
- des achats à terme pour 43,7 millions pesos mexicains (2,3 millions d'euros) ;
- des ventes à terme pour 1 million de dollars canadiens (0,7 million d'euros) ;
- des ventes à terme pour 663 millions de réaux brésiliens (118,9 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en de dollars US, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent en 2024 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, le groupe Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec S.A.

La répartition de la dette entre taux fixe et taux variable est présentée en Note 7.1.4.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par l'emprunt obligataire émis par Vallourec S.A. décrit en Note 7.1 et des prêts Garantis par l'État (PGE) émis par Vallourec S.A.

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient de l'emprunt obligataire de 1 023 millions d'euros.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne les prêts garantis par l'État de 262 millions d'euros.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 10,7 millions d'euros (environ 1 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2023.

Risques de crédit

Le groupe Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive.

1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur).
2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie.
3. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le Groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.
4. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2023, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 73 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit 10 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Le groupe Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Le groupe Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2023 s'élevaient à 612 millions d'euros, soit 90 % du total des créances clients nettes.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2023	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Brut	464 865	115 729	55 782	30 328	78 230	744 934
Dépréciation	(5 367)	(310)	0	(886)	(15 281)	(21 844)
Total créances client nettes	**459 498**	**115 419**	**55 782**	**29 442**	**62 949**	**723 090**
Avances et acomptes fournisseurs						32 970
TOTAL CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS						**756 060**

Risques actions

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

Les actions propres détenues par le groupe Vallourec au 31 décembre 2023 comprennent les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec S.A. détient 107 668 actions propres après attribution définitives de 41 257 actions en 2023 au titre des différents plans d'actions de performance.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2023, autrement exposé au risque d'actions.

Note 8 • Engagements envers le personnel

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité…). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil. Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux. L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Retraite	195 506	202 798	14 178	13 119	66 157	69 065	82 177	85 728	358 018	370 710
Engagements de préretraite	26 255	12 308	-	-	-	-	-	-	26 255	12 308
Médailles du travail et avantages médicaux	-	2 767	657	764	-	-	3 438	3 651	4 095	7 182
Valeur actualisée de l'obligation	**221 761**	**217 873**	**14 835**	**13 883**	**66 157**	**69 065**	**85 615**	**89 379**	**388 368**	**390 200**
Juste valeur des actifs du régime	(147 605)	(153 738)	(1 858)	(81)	(87 554)	(86 313)	(46 642)	(48 029)	(283 659)	(288 161)
Reclassement	-	-	-	30	-	-	-	-	-	30
PROVISION	**74 156**	**64 135**	**12 977**	**13 832**	**(21 397)**	**(17 248)**	**38 973**	**41 350**	**104 709**	**102 069**

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
Évolution de l'obligation	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Au 1er janvier	**309 672**	**221 761**	**23 924**	**14 835**	**101 766**	**66 057**	**98 842**	**85 615**	**534 204**	**388 268**
Coût des services rendus	3 911	2 079	1 064	768	339	453	2 688	2 454	8 002	5 754
Charges d'intérêt sur l'obligation	2 346	7 575	157	494	1 791	3 157	4 581	5 401	8 875	16 627
Cotisations du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements liés à l'expérience	4 142	3 453	(330)	(314)	16 875	3 325	(805)	(179)	19 882	6 285
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-	-	(83)	(1 799)	(1 346)	(504)	(1 429)	(2 303)
Écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(62 270)	8 247	(3 216)	600	(40 534)	937	(20 872)	2 719	(126 892)	12 503
Acquisitions / cessions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Versement des prestations	(29 347)	(25 445)	(1 032)	(2 018)	(8 850)	(4 431)	(4 630)	(5 334)	(43 859)	(37 228)
Modification du régime	-	-	-	(12)	-	-	825	(194)	825	(206)
Écart de change	-	-	-	-	(4 133)	1 356	7 087	(702)	2 954	654
Autres [(a)]	(6 693)	203	(5 732)	(470)	(1 114)	10	(755)	103	(14 294)	(154)
AU 31 DÉCEMBRE	**221 761**	**217 873**	**14 835**	**13 883**	**66 057**	**69 065**	**85 615**	**89 379**	**388 268**	**390 200**

(a) Comprend essentiellement les restructurations en Allemagne (augmentation du régime des préretraites).

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Valeur de l'actif	**187 270**	**147 605**	**1 816**	**1 858**	**152 027**	**87 554**	**54 224**	**46 642**	**395 337**	**283 659**
Rendement constaté des actifs	(31 307)	14 714	37	36	(53 015)	952	(9 884)	5 209	(94 169)	20 911
Cotisations	-	-	-	-	3 115	446	1 106	277	4 220	723
Prestations payées	(8 358)	(8 581)	-	(1 813)	(8 850)	(4 431)	(2 337)	(2 576)	(19 544)	(17 401)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	5	-	-	-	-	-	5	-
Écart de change	-	-	-	-	(5 722)	1 791	3 533	(1 523)	(2 190)	269
VALEUR DE L'ACTIF	**147 605**	**153 738**	**1 858**	**81**	**87 554**	**86 312**	**46 642**	**48 029**	**283 659**	**288 161**

CHARGE DE L'EXERCICE

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Coût des services rendus	3 859	2 079	943	768	355	453	2 692	2 454	7 849	5 754
Charges d'intérêt sur l'obligation	2 346	7 575	151	494	1 875	3 157	4 573	5 401	8 945	16 627
Rendement à long terme des actifs du régime	(1 498)	(5 388)	(14)	(68)	(2 857)	(4 203)	(1 627)	(2 319)	(5 996)	(11 978)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	(2 439)	876	(208)	11	-	-	(29)	5	(2 676)	892
Coût des services passés	-	-	-	(12)	-	-	-	(194)	-	(206)
Gains/(Pertes) de réduction ou liquidation	(6 695)	203	(2 608)	(465)	-	-	-	(68)	(9 303)	(330)
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**(4 427)**	**5 345**	**(1 736)**	**728**	**(626)**	**(593)**	**5 608**	**5 279**	**(1 181)**	**10 759**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**(31 307)**	**14 714**	**37**	**36**	**(53 015)**	**952**	**(9 884)**	**5 209**	**(94 169)**	**20 911**

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

	Allemagne		France		Royaume-Uni		Autres		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Provision / (Actif) à l'ouverture	**122 402**	**74 154**	**20 113**	**12 977**	**(50 261)**	**(21 397)**	**44 619**	**38 974**	**136 873**	**104 708**
Charge totale de l'exercice	(4 427)	5 345	(1 736)	728	(626)	(593)	5 608	5 279	(1 181)	10 759
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	(22 858)	1 499	(3 373)	305	31 016	5 623	(11 480)	(958)	(6 695)	6 469
Prestations ou contributions aux fonds	(20 963)	(16 863)	(1 032)	(206)	(3 115)	(446)	(3 399)	(3 035)	(28 509)	(20 550)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-	1 589	(435)	4 017	821	5 606	385
Variation de périmètre et autres	-	-	(995)	28	-	-	(391)	269	(1 386)	297
PROVISION / (ACTIF) À LA CLÔTURE	**74 154**	**64 135**	**12 977**	**13 832**	**(21 397)**	**(17 248)**	**38 974**	**41 350**	**104 708**	**102 069**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
AU 31/12/2022				
Taux d'actualisation	3,65 %	3,65 %	4,80 %	de 4,23 % à 9,8 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,65 %	3,65 %	4,80 %	de 0 % à 9,8 %
Augmentation des salaires	2,00 %	2,51 %	N/A	de 4 % à 7,5 %
AU 31/12/2023				
Taux d'actualisation	3,15 %	3,15 %	4,50 %	de 4,56 % à 9,35 %
Rendement calculé des actifs du régime	3,15 %	3,15 %	4,50 %	de 0 % à 9,42 %
Augmentation des salaires	de 1,25 % à 2 %	2,50 %	N/A	de 5 % à 7,5 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2023 représentent pour le Groupe des pertes de 6,3 millions d'euros (19,9 millions d'euros de pertes en 2022).

Le Groupe prévoit de verser en 2024 un montant de 33,8 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 21,7 millions d'euros en Allemagne, 4,4 millions d'euros au Royaume-Uni, 0,8 million d'euros en France et 1,6 million d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 336 millions d'euros au 31 décembre 2023 pour des actifs de 288 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis.

La performance des actifs de couverture est supérieure aux prévisions de 8,9 millions d'euros. En 2023, une diminution générale des taux d'actualisation a entraîné une augmentation globale des engagements générant des pertes actuariels sur l'exercice pour 12,5 millions d'euros.

France

Les engagements en France correspondent aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2023 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 1,5 million d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19 pour les salariés en activité. Le plan a été fermé courant 2016 et les droits gelés.

Au 31 décembre 2023, l'engagement s'élève à 1,5 million d'euros pour un actif de 0,1 million d'euros.

Allemagne

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2023, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 15,7 millions d'euros de ces engagements.

Royaume-Uni

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2023, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une augmentation de ce taux de 1 % entraînerait une baisse d'environ 8,8 millions d'euros de ces engagements.

Brésil

Au Brésil, le Groupe participe au financement d'indemnités de fin de carrière, de primes de jubilés et d'un régime de frais de santé des retraités (fermé).

Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds dont le total des actifs s'élève à 0,3 million d'euros en 2023 (0,3 million d'euros en 2022). Le Groupe a payé une cotisation de 0 million d'euros cette année (0 million d'euros en 2022).

Mexique / Indonésie / Arabie Saoudite

Les engagements au Mexique, en Indonésie et en Arabie Saoudite restent peu significatifs pour le Groupe.

États-Unis

Les salariés du Groupe aux États-Unis bénéficient de régimes de retraite constituant des engagements long terme pour le Groupe, partiellement couvert par des actifs.

Autres pays

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement attendu des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers.

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

	Royaume-Uni		États-Unis		Allemagne	
	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
	Part	Part	Part	Part	Part	Part
Action	19,37 %	0,00 %	51,55 %	55,82 %	21,33 %	21,37 %
Obligation	0,00 %	0,00 %	40,36 %	37,36 %	78,67 %	78,63 %
Immobilier	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Autres	80,63 %	100,00 %	8,09 %	6,82 %	0,00 %	0,00 %

Les « Autres » du Royaume Uni concerne du Cash & Index Linked Gilts.

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

En millions d'euros	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(34)	40
Taux d'augmentation des salaires	3	(3)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	18	(14)

Note 9 • Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet du temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

	31/12/2022			31/12/2023		
	Total	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant
Litiges et engagements commerciaux	13 230	8 601	4 629	24 016	18 522	5 494
Commandes en carnet – Pertes à terminaison	49 673	548	49 125	44 161	-	44 161
Mesures d'adaptation et restructuration	421 840	160 676	261 164	272 489	119 769	152 720
Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles...)	11 691	11 681	10	11 078	11 069	9
Provisions environnementales	24 888	24 188	700	17 627	16 927	700
Autres	79 546	40 449	39 097	80 832	34 511	46 321
TOTAL	**600 868**	**246 143**	**354 725**	**450 203**	**200 798**	**249 405**
Au 1er janvier	**161 558**	**92 632**	**68 926**	**600 868**	**246 143**	**354 725**
Dotations	558 812	149 115	409 697	176 593	20 971	155 622
Utilisations	(130 602)	(21 053)	(109 549)	(315 858)	(28 033)	(287 825)
Autres reprises	(2 558)	-	(2 558)	(16 032)	(3 962)	(12 070)
Effet des variations de change	6 096	6 032	64	5 815	3 789	2 026
Reclassement et autres variations	7 466	19 417	(11 951)	(1 183)	(38 110)	36 927
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	96	-	96	-	-	-
À LA FIN DE LA PÉRIODE	**600 868**	**246 143**	**354 725**	**450 203**	**200 798**	**249 405**

9.1 Provisions pour litiges, engagements commerciaux et pertes sur commandes en carnet

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

9.2 Provisions pour mesures d'adaptation et restructuration

Les coûts des plans sociaux et des mesures d'adaptation sont provisionnés lorsque ces mesures ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce avant la date de clôture des comptes ou d'un début d'exécution. Elles incluent les coûts suivants :

- indemnités de licenciement et de fin de contrat de travail versées au personnel dont la Société n'attend plus de contrepartie ;
- coûts de maintien du personnel après l'arrêt d'activité et jusqu'à la fermeture du site (indemnités de préavis non effectués par exemple) ;
- indemnités pour rupture de contrats versées aux fournisseurs ;
- loyers restant à courir après l'arrêt de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat de location.

Le montant de la provision au 31 décembre 2023 s'élève à 272 millions d'euros contre 422 millions au 31 décembre 2022. La variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures d'adaptation principalement en France et en Allemagne.

9.3 Provision pour risques fiscaux

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 2.8.3).

9.4 Provisions environnementales

Elles couvrent les coûts futurs de décommissionnement de la mine de Pau Branco et autres demandes de réparation liées à l'environnement.

9.5 Autres provisions courantes et non courantes

Au 31 décembre 2023, les autres provisions non courantes concernent principalement :

- les indemnités et pénalités à verser pour réparation des dommages occasionnés suite aux pluies exceptionnelles intervenues en janvier 2022 dans la mine de Pau Branco dans l'état du Minas Gerais (Brésil) ;
- les autres coûts liés à la fermeture des sites industriels (coûts de démantèlement, nettoyage...) des sites industriels arrêtés ;
- les remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative ;
- les litiges sociaux.

En 2023, l'entreprise a vendu une partie de son excédent de quotas économisés au cours des années précédentes (pour 45 000 tonnes de CO_2). En France, seul le site d'Aulnoye-Aymeries est encore en activité, suite à la fermeture de Montbard (T1 2022), Saint-Saulve (T4 2022) et Déville (T1 2021). L'usine française a collecté suffisamment de quotas pour couvrir la quantité qu'elle devra restituer pour 2023 et 2024. En Allemagne, le solde de tous les sites est excédentaire et permettra de restituer des quotas sans avoir à en acheter d'autres sur le marché pour couvrir les émissions de 2023. L'excédent sera soit transféré au site d'Aulnoye-Aymeries, soit vendu.

Note 10 • Actifs destinés à être cédés et Périmètre

10.1 Actifs et Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5 – Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées.

Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs destinés à être cédés et activités abandonnées »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Il ne fait en conséquence plus l'objet d'un amortissement.

Les actifs et passifs destinés à être cédés à fin 2023 sont présentés dans le tableau ci-dessous

	31/12/2022	31/12/2023
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	9 414	1 081
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(3 810)	-
NET ACTIFS (PASSIFS) DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**5 604**	**1 081**

10.2 Périmètre

Le Groupe est constitué de la société holding Vallourec S.A. et de ses filiales consolidées conformément aux principes décrits en Note 1.2.3.

	31/12/2022	31/12/2023
Sociétés intégrées globalement	50	49
Co-entreprises	1	-
Entreprises associées	2	2
TOTAL	**53**	**51**

Les principales variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- au 1er janvier 2023, Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd a été déconsolidée ;
- au 1er janvier 2023, Vallourec Umbilicals est passé de mise en équivalence à intégration globale ;
- le 30 novembre 2023, Vallourec One a fusionné dans Vallourec Services.

	Activités	% Intérêt	Pays
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT			
Europe			
Serimax Angola Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Field Joint Coating Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax Holdings S.A.S.	Services	80,0	France
Serimax Ltd	Services	80,0	Royaume-Uni
Serimax S.A.S.	Services	80,0	France
Vallourec Deutschland GmbH	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Allemagne
Vallourec Oil & Gas France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Oil & Gas UK Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Royaume-Uni
Vallourec S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Services S.A.	Holding	100,0	France
Vallourec Tubes France S.A.S.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	France
Vallourec Tubes S.A.S.	Holding	100,0	France
Vallourec Umbilicals S.A.S.	Production et Ventes de Produits	100,0	France
Amérique du Nord			
Serimax North America LLC	Services	80,0	États-Unis
Vallourec Canada Inc.	Ventes de Produits, Services	100,0	Canada
Vallourec Holdings Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Industries Inc.	Holding	100,0	États-Unis
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Mexique
Vallourec Star, LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec Tube-Alloy LP	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec USA Corporation	Ventes de produits, Services	100,0	États-Unis
VAM USA	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Vallourec Digital Solutions	Ventes de Produits, Services	100,0	États-Unis
Amérique du Sud			
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricaçao Ltda	Services	100,0	Brésil
Tubos Soldados Atlântico	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Florestal Ltda	Production et Ventes de Produits	100,0	Brésil
Vallourec Soluções Tubulares do Brasil	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda	Services	100,0	Brésil
Vallourec Tubos do Brasil S.A.	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Brésil
Vallourec Uruguay S.A.	Ventes de produits, Services	100,0	Uruguay
Vallourec Tubos para Industria Ltda	Production et Ventes de Produits, Services	75	Brésil

	Activités	% Intérêt	Pays
Asie			
Kestrel Wave Investment Ltd	Holding	100,0	Hong Kong
P.T. Citra Tubindo Tbk	Production et Ventes de Produits, Services	81,72	Indonésie
Serimax South East Asia Pte Ltd	Services	80,0	Singapour
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd	Services	80,0	Malaisie
Serimax Saudi Arabia Corp.	Services	80,0	Arabie Saoudite
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc	Ventes de produits, Services	75,0	Arabie Saoudite
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Singapour
Vallourec Changzhou Co. Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Middle East FZE	Ventes de produits, Services	100,0	Émirats arabes unis
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd	Ventes de produits, Services	100,0	Chine
Vallourec Saudi Arabia Ltd	Production	80,0	Arabie Saoudite
Vallourec Tianda (Anhui) Co., Ltd.	Production et Ventes de Produits, Services	99,73	Chine
Vallourec Tubular Services AD	Services	49,0	Émirats arabes unis
Reste du Monde			
Serimax Australia Pty Ltd	Services	80,0	Australie
Serimax OOO	Services	80,0	Russie
Vallourec Nigeria Ltd	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Nigeria Ltd	Ventes de produits, Services	100,0	Nigeria
Vallourec Oil and Gas Uganda	Production et Ventes de Produits, Services	100,0	Ouganda
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM)	Production	20,0	Allemagne
Ascoval	En liquidation	40,0	France

Note 11 • Autres informations et événements postérieurs à la clôture

11.1 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
	2022	2023	2022	2023
CERTIFICATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS				
Émetteur	263	278	263	278
%	16 %	17 %	26 %	24 %
Filiales intégrées globalement	1 163	1 179	722	857
%	72 %	73 %	70 %	74 %
Sous-total	**1 426**	**1 456**	**985**	**1 135**
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES [(A)]				
Émetteur	85	75	13	11
%	5 %	5 %	1 %	0 %
Filiales intégrées globalement	110	79	34	15
%	7 %	5 %	3 %	1 %
Sous-total	**195**	**154**	**46**	**26**
TOTAL	**1 621**	**1 611**	**1 031**	**1 161**

(a) Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande du Groupe. Pour Deloitte & Associés, elles correspondent pour l'exercice 2023 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne. Pour KPMG, elles correspondent pour l'exercice 2023 principalement à la réalisation des diligences réalisées dans le cadre de, (i) la mission d'organisme tiers indépendant relative aux informations RSE du rapport de gestion et (ii) de revues de conformité de déclarations fiscales sur des filiales hors Union européenne.

11.2 Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture.

7.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes » et d'actifs spécifiques compris dans l'UGT « Vallourec Eastern Hemisphere Tubes »

Note 4.2 « Tests de pertes de valeur » de l'annexe aux comptes consolidés

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des actifs courants et non courants de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) « Vallourec South America Tubes » s'élève à 1 135 millions d'euros (6 110 millions de BRL). Le Groupe effectue des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur et a minima une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire pour les UGT comprenant des écarts d'acquisition. La base testée est composée des actifs nets non courants et courants. En ce qui concerne l'UGT « Vallourec South America Tubes », les actifs nets non courants représentent 676 millions d'euros (3 636 millions de BRL), dont 40 millions d'euros d'écart d'acquisition, et les actifs nets courants, 459 millions d'euros (2 474 millions de BRL). A la clôture de l'exercice 2023, un test de perte de valeur a notamment été réalisé pour l'UGT « Vallourec South America Tubes » pour laquelle un écart d'acquisition a été alloué. Par ailleurs, des tests de pertes de valeur ont également été réalisés pour des actifs spécifiques compris dans l'UGT « Vallourec Eastern Hemisphere Tubes », conduisant à comptabiliser une reprise de dépréciation de 153 millions d'euros pour cet exercice. Les modalités de mise en œuvre des tests de pertes de valeur, ainsi que les hypothèses retenues, sont décrites en note 4.2 de l'annexe. Par ailleurs, comme décrit dans le paragraphe « taux de croissance à l'infini » dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, le taux de croissance à l'infini retenu tient compte des perspectives de production *Oil & Gas* portées par le scénario des engagements annoncés (APS) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) publié en 2023, scénario qui illustre dans quelle mesure les ambitions et les objectifs annoncés peuvent atteindre les objectifs fixés pour des réductions d'émissions nécessaires à l'atteinte « zéro émission nette » d'ici 2050. Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination de la valeur d'utilité ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, dans un contexte de reprise de l'activité *Oil & Gas*. Toutefois, les difficultés à appréhender les perspectives d'avenir persistent notamment en lien avec le contexte inflationniste et son potentiel impact négatif sur les prix des matières premières et de l'énergie, ainsi que l'impact du changement climatique sur le modèle d'affaires. Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé. Nous avons considéré que l'évaluation de l'écart d'acquisition et des immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT « Vallourec South America Tubes » et des actifs spécifiques compris dans l'UGT « Vallourec Eastern Hemisphere Tubes » est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes du Groupe, et du fait que la détermination de leur valeur d'utilité requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la réalisation des tests.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation, et • des modalités d'approbation du résultat de ces tests par les organes de gouvernance. Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur recouvrable de l'UGT l'UGT « Vallourec South America Tubes » et des actifs spécifiques compris dans l'UGT « Vallourec Eastern Hemisphere Tubes », et rapproché des comptes les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet des tests de dépréciation. Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation, établies par le Groupe, et vérifié leur cohérence avec le budget 2024, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction à moyen et long-terme. Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz, • les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. Nous avons aussi • analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées utilisées dans les précédents tests de dépréciation, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration, et • confronté les hypothèses de croissance de ventes de tubes avec les hypothèses sectorielles publiques de production du Pétrole et Gaz notamment le scénario « APS » de l'AIE, lequel est considéré compatibles avec les engagements pris par les Etats signataires des accords de Paris sur les changements climatiques. Enfin, nous avons effectué nos propres analyses de sensibilité et vérifié l'exactitude arithmétique des calculs, ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée générale du 1er juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 22ème année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 8 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.	Deloitte & Associés
Alexandra Saastamoinen	Véronique Laurent

7.3 Comptes sociaux de la société Vallourec S.A.

7.3.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	88	88
Titres de participations	3 969 429	4 856 429
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 732	1 700 532
Total I	**5 670 663**	**6 557 463**
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	1 359	1 249
Autres créances	415 750	690 254
Valeurs mobilières de placement	700	366
Disponibilités	57	26
Charges constatées d'avance	410	257
Écarts de conversion actif	2	1
Total II	**418 278**	**692 153**
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	**6 088 941**	**7 249 616**

Passif

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 636	4 745
Primes	3 955 162	3 959 379
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	85 886	85 886
Report à nouveau	(935 528)	722 398
Résultat net	1 657 926	1 155 062
Total I	**4 768 716**	**5 928 104**
Provisions pour risques et charges	1 090	610
Dettes financières	1 309 766	1 312 026
Dettes d'exploitation	4 680	3 016
Autres dettes	4 689	5 860
Écarts de conversion	-	-
Total II	**1 320 225**	**1 321 511**
TOTAL DU PASSIF (I + II)	**6 088 941**	**7 249 616**

7.3.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2023
Chiffre d'affaires	2 086	4 534
Reprises sur provisions, transferts de charges	1 257	479
Autres produits d'exploitation	-	-
Services extérieurs	(9 136)	(7 133)
Impôts taxes et versements assimilés	(455)	(345)
Charges de personnel	(5 366)	(4 138)
Autres	(1 135)	(1 061)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(346)	-
Résultat d'exploitation	**(13 095)**	**(7 664)**
Produits financiers	**(1 773 334)**	**(1 263 151)**
Revenus des titres	-	250 000
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	112 035	112 035
Autres intérêts et produits assimilés	293	14 085
Différences positives de change	16	22
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	1 661 000	887 009
Charges financières	**(102 597)**	**(102 309)**
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(1)	(9)
Intérêts et charges assimilées	(102 582)	(102 284)
Différences négatives de change	(14)	(16)
Résultat financier	**1 670 746**	**1 160 842**
Résultat courant avant impôt	**1 657 652**	**1 153 178**
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	101	-
Résultat exceptionnel	**101**	**-**
Impôts sur les bénéfices	173	1 884
RÉSULTAT NET	**1 657 926**	**1 155 062**

7.3.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023

En milliers d'euros sauf indications contraires.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de 7 250 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un gain de 1 155 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La société Vallourec S.A. établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les dépréciations de titres de participation sont comptabilisées en résultat financier.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC n° 2014-03) en application des principes fondamentaux (indépendance des exercices, non-compensation, coût historique, intangibilité du bilan d'ouverture, continuité d'exploitation, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

Immobilisations corporelles

En application du Règlement ANC n° 2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;
- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage, sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

Titres de participation

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Lors de chaque clôture, la Société compare la valeur nette comptable des titres de participation à leur valeur d'utilité et constitue une provision en résultat financier lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

Au 31 décembre 2023, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent l'intégralité des participations du Groupe Vallourec, sont évalués à la valeur recouvrable déterminée sur la base de l'« Equity Value ». Cette évaluation repose sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser les tests de dépréciation de ses filiales. Cela implique l'utilisation de la valeur d'utilité, calculée à partir des flux de trésorerie attendus. Ces flux sont estimés sur la base du plan stratégique du groupe pour les cinq premières années, complétés par une projection pour les trois années suivantes, et enfin, d'une valeur terminale.

Actions propres

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés sont classées en valeurs mobilières de placement. Les surplus d'actions non affectées à des plans définis sont classés en immobilisations financières.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

Valeurs mobilières de placement

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises et disponibles pour être attribuées aux employés ont été classées en valeurs mobilières de placement.

Conversion des opérations en monnaies étrangères et instruments financiers

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La Société enregistre les opérations en devises adossées à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours couvert.

La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date de clôture et le cours couvert) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé. La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat de la période. Depuis le 1er janvier 2017, ces variations sont comptabilisées en résultat d'exploitation (cf. Règlement ANC 2015-05), elles figuraient en résultat financier préalablement.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée de manière indépendante du chiffre d'affaires.

En application du Règlement ANC 2015-05, la variation de valeurs des opérations en position ouverte isolée est inscrite au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan pour les variations qui correspondent à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les variations qui correspondent à un gain latent.

Les gains latents n'interviennent pas dans le compte de résultat. Lorsqu'une opération engendre une perte latente, celle-ci entraîne la constitution d'une provision en résultat financier à hauteur de cette moins-value latente.

Provisions pour risques et charges

PROVISION SUR ACTIONS AFFECTÉES À DES OPÉRATIONS D'ATTRIBUTION

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuées du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ; et
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *prorata temporis,* à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

AUTRES PROVISIONS

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1 Mouvements de l'actif immobilisé

Les valeurs nettes des postes de l'actif immobilisé ont enregistré les mouvements suivants au cours de l'exercice :

Actif immobilisé – Valeurs nettes	31/12/2022	Entrées / Dotations	Sorties / Reprises	31/12/2023	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
Immobilisations incorporelles	**414**	**-**	**-**	**414**	**-**	**-**
Marques	414	-	-	414	-	-
Immobilisations corporelles	**88**	**-**	**-**	**88**	**-**	**-**
Terrains	88	-	-	88	-	-
Titres de participations	**3 969 429**	**-**	**887 000**	**4 856 429**	**-**	**-**
Titres de participations	4 856 429			4 856 429		
Provision titres de participation	(887 000)	-	887 000	-	-	-
Titres immobilisés et actions propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances, prêts, autres	**1 700 732**	**30**	**(230)**	**1 700 532**	**-**	**-**
Prêts	1 700 732	-	(230)	1 700 502	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	30		30	-	-
TOTAUX	**5 670 663**	**30**	**886 770**	**6 557 463**	**-**	**-**

TITRES DE PARTICIPATION

Au 31 décembre 2023, les titres de Vallourec Tubes SAS, qui portent toutes les participations du Groupe Vallourec, sont évalués à la valeur d'entreprise (« Equity Value ») déterminées sur les mêmes bases que celles retenues pour réaliser les tests de dépréciation de ses filiales.

L'évaluation réalisée au 31 décembre 2023 a conduit à comptabiliser une reprise de dépréciation des titres Vallourec Tubes de 887 millions d'euros.

CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Prêts

Vallourec S.A. a mis en place un prêt de 1 700 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale. Ce prêt est rémunéré à 6,50 % et à maturité au 31 décembre 2024.

2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

Vallourec S.A. fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec S.A. ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions propres

	31/12/2022	Entrées	Sorties	31/12/2023
Actions propres	699	-	333	366
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	**699**	**-**	**333**	**366**

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

3 État des créances et des dettes

Totaux	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
Créances et prêts des immobilisations financières	**1 700 000**	**-**	**1 700 000**	**1 700 000**	**-**
Créances d'exploitation	**1 249**	**-**	**1 016**	**1 249**	**-**
Créances clients et comptes rattachés	840	-	840	840	-
Autres créances d'exploitation	233	-	-	233	-
Fournisseurs débiteurs / Acomptes	176	-	176	176	-
Autres créances	**690 254**	**-**	**686 966**	**690 254**	**-**
État – Impôt sur les sociétés	3 289	-	-	3 289	-
Avance trésorerie intragroupe	686 966	-	686 966	686 966	-
TOTAUX	**2 391 503**	**-**	**2 387 981**	**2 391 503**	**-**

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.

Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.

Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
Dettes financières	**1 312 026**	**26 666**	**-**	**26 666**	**1 285 359**	**-**
Emprunts obligataires non convertibles	1 023 359	-	-	-	1 023 359	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 666	26 666	-	26 666	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	262 000	-	-	-	262 000	
Dettes d'exploitation	**3 016**	**1 973**	**103**	**3 016**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs	1 505	700	103	1 505	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 512	1 273	-	1 512	-	-
Autres dettes	**5 860**	**2 413**	**3 447**	**5 860**	**-**	**-**
Autres dettes hors exploitation	5 860	2 413	3 447	5 860	-	-
TOTAUX	**1 320 902**	**31 052**	**3 550**	**35 543**	**1 285 359**	**-**

DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires

Emprunt obligataire (en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2023
Emprunt obligataire – juin 2021	1 023	Juin 2026	8,500 %	1 050
TOTAL	**1 023**			**1 050**

(a) Emprunt comportant une option de rachat à la main de l'emprunteur à partir du 30 juin 2023.

L'emprunt obligataire a été émis à la date de Restructuration financière par voie de compensation à due concurrence avec les Créances Résiduelles Restructurées.

Il comporte notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Cet emprunt obligataire peut également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation.

Emprunts et dettes auprès des établissements financiers

(en millions d'euros)	Montant nominal	Échéance	Taux facial	Montant dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2023
Prêts Garantis État (PGE) – juin 2021 [(a)]	262	Juin 2027	1,837 %	262
Ligne de crédit confirmée – juin 2021	462	Juin 2026	5,000 %	
TOTAL	**724**			**262**

(b) L'échéance initiale des PGE était fixée au 30 juin 2022 mais contractuellement prorogeable à l'initiative de Vallourec au 30 juin 2027. Vallourec a activé cette option d'extension et les PGE ont désormais une maturité au 30 juin 2027. Les PGE sont présentés à un taux facial de 1,8370 % (incluant la commission de garantie).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie de la ligne de crédit et des PGE (« le crédit »), sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (« cross default »), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Convenant bancaire

La ligne de crédit confirmée de 462 millions d'euros prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dette nette consolidée sur fonds propres consolidés (« covenant bancaire ») à un niveau maximum de 100 %. Ce ratio est défini comme le rapport entre la dette nette consolidée du groupe (y inclus la dette de location financement) et les capitaux propres du groupe, retraité des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Le respect de ce ratio de d'endettement retraité (« covenant bancaire ») sera testé au 31 décembre de chaque année pour la période de 12 mois précédant et pour la première fois le 31 décembre 2023.

Le non-respect de ce ratio de covenant bancaire pourrait entraîner le remboursement anticipé de la ligne de crédit et de l'emprunt obligataire.

Risque de liquidité

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire a été mis en place en Europe, sur Vallourec S.A. et pour une moindre mesure sur des filiales au Brésil et en Chine.

Dans le cadre de la restructuration financière, Vallourec S.A. a restructuré l'ensemble de son passif financier le 30 juin 2021. Cela s'est traduit par un désendettement de 1,7 milliard d'euros et le refinancement de la dette résiduelle via la mise-en-place de nouveaux instruments de dette qui ont une maturité de cinq ans ou une maturité initiale inférieure mais qui peut être prorogée à la main de l'émetteur conformément aux dispositions contractuelles jusqu'au 30 juin 2027.

La ligne de crédit de Vallourec S.A. (462 millions d'euros) non tirée au 31 décembre 2023, ne bénéficie pas de sûreté, ou de garantie et est en pari-passu avec les prêts garantis par l'État (PGE) et l'emprunt obligataire. Le financement obligataire est exclusivement mis en place par Vallourec S.A.

En complément de ces financements bancaires et obligataires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec S.A. a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Vallourec S.A. n'a procédé à aucune émission au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, Vallourec S.A. n'avait pas d'encours de billets de trésorerie. Ce programme de billets de trésorerie fait l'objet d'une notation court terme, B, par Standard & Poor's.

4 Frais d'émission d'emprunts

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil national de la comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Frais d'émission d'emprunts	-	-	-	-

5 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2021	**228 928 428**	**4 579**	**510 764**	**2 595 448**	**3 110 791**
Affectation du résultat 2021	-	-	(510 764)	510 764	-
Augmentation de capital	-	57	-	(57)	-
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2022	-	-	1 657 926	-	1 657 926
Variation	-	57	1 147 162	510 707	1 657 926
Situation au 31/12/2022	**228 928 428**	**4 636**	**1 657 926**	**3 106 155**	**4 768 717**
Affectation du résultat 2022	-	-	(1 657 926)	1 657 926	-
Augmentation de capital	-	110	-	4 218	4 328
Dividende distribué	-	-	-	-	-
Résultat 2023	-	-	1 155 062	-	1 155 062
Variation	-	110	(502 864)	1 662 144	1 159 390
SITUATION AU 31/12/2023	**237 271 828**	**4 746**	**1 155 062**	**4 768 299**	**5 928 107**

Le capital de Vallourec est composé de 229 877 070 actions ordinaires et de 7 394 758 actions de préférence au nominal de 0,02 euro entièrement libéré.

Les variations du capital de la Société au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

(En euros, sauf le nombre d'actions en unités)	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social en euros
Capital social au 31 décembre 2022	231 777 627	0,02	4 635 553
Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions nouvelles	5 004 100	0,02	100 082
Augmentation de capital	490 101	0,02	9 802
CAPITAL SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2023	**237 271 828**	**0,02**	**4 745 437**

Les capitaux propres s'établissent à 5 928 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 4 769 millions au 31 décembre 2022.

6 Actionnariat salarié

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.
- Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle binomial.
- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 2.3.

PLANS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2010 à 2022 au profit de certains dirigeants, mandataires sociaux et salariés du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2011 à 2020 ont été recalculés pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1.89929156 sur le nombre d'options attribuées et sur le prix d'exercice).

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017	Plan 2018
Date d'attribution	15/04/2015	18/05/2016	18/05/2017	15/06/2018
Date de maturité	15/04/2019	18/05/2020	18/05/2021	15/06/2022
Date d'expiration	15/04/2023	18/05/2024	18/05/2025	15/06/2026
Prix d'exercice en euros	488,14	140,29	216,55	197,84
Nombre d'options attribuées	17 656	15 216	8 135	9 851

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022
Date de maturité	17/06/2023	15/06/2024	13/10/2025	04/06/2026
Date d'expiration	17/06/2027	15/06/2030	13/10/2031	04/06/2032
Prix d'exercice en euros	79,14	33,60	7,26	12,65
Nombre d'options attribuées	9 851	89 462	123 518	58 425

Évolution du nombre d'options en cours de validité

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2022	2023
Options en circulation au 1er janvier	**254 288**	**295 174**
Options exercées	-	-
Options devenues caduques	(8 776)	(6 328)
Options radiées	(8 763)	(79 251)
Options distribuées sur l'exercice	58 425	-
OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE	**295 174**	**209 595**
Dont options pouvant être exercées	18 745	12 440

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'options avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2023, le prix d'exercice moyen des actions est de 27,71 euros.

Valorisation des plans [(a)]	Plan 2022
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €
Volatilité [(b)]	40 %
Taux sans risque [(c)]	1,42 %
Prix d'exercice	12,65 €
Taux de dividendes [(d)]	3,00 %
Juste valeur de l'option [(e)]	4,67 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.
(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.
(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).
(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.
(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Committee est de 4,67 euros pour le plan 2022.

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Caractéristiques des plans

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2017 à 2023 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

À noter que les caractéristiques des plans de 2017 à 2020 ont été recalculées pour tenir compte de la décision du Président du Directoire du 30 juin 2021 visant à ajuster le nombre et les prix d'exercice des actions avec pour objectif d'assurer la préservation des droits des porteurs suite à l'augmentation de capital du 30 juin 2021 (application d'un facteur d'ajustement de 1,89929156 sur le nombre d'actions attribuées) :

Les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Plans d'attribution d'actions de performance	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023
Date d'attribution	17/06/2019	15/06/2020	13/10/2021	04/06/2022	17/11/2023
Durée d'acquisition	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	3 ans	3 ans	3 ans	2 ans
Durée de conservation	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	Néant	Néant	Néant	Néant
Conditions de performance	Oui [(a)]	Oui [(b)]	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 [(c)]	Oui uniquement pour les cadres de grade supérieur à 20 [(d)]	Oui [(e)]
Nombre théorique d'actions attribuées	39 595	64 747	289 396	231 410	371 950

(a) Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire et Comité Exécutif), elle sera fonction de la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et le free cash flow (FCF) cumulé du Groupe pour les exercices 2019, 2020 et 2021. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2. Pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants : la réduction des coûts des années 2019, 2020 et 2021 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période et la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2019 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 2.

(b) Pour l'ensemble des bénéficiaires, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2020 et 2022 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(c) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2021 et 2023 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2020 et 2022 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(d) Les droits conditionnels à recevoir les actions de performance attribuées aux cadres de grade inférieur ou égal à 20 ne sont soumis à aucune condition de performance. Pour les bénéficiaires de grade 21 ou supérieur, elle sera fonction de deux critères absolus internes :

- *les réductions des coûts (Gross savings en % de la baseline N-1 et hors DCOS) du Groupe pour les exercices 2022, 2023 et 2024,*
- *le ratio des émissions de carbone dues aux processus industriels de Vallourec et aux achats d'électricité tiré d'énergies fossiles sur la production expédiée, en tonnes (émission de carbone non biogénique) entre 2022 et 2024 ;*

et un critère relatif externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2022 et 2024 par rapport à un panel de sociétés comparables ; le panel utilisé étant le suivant : Hunting Plc, United States Steel Corp., Nippon Steel Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Schlumberger, Halliburton, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

(e) Les conditions de rendement sont les suivantes :

- *50 % des actions sont uniquement assujetties à une condition de présence. Le nombre d'actions de performance touchées par cette condition est de 185 975 ;*
- *25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 16,19 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 93 030 ;*
- *25 %, le cours moyen journalier moyen pondéré en volume de négociation de l'action Vallourec doit être égal ou supérieur à 20,22 euros pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de négociation consécutifs au cours de la Période d'acquisition. Le nombre d'actions de performance affectées par cette condition est de 92 945.*

Évolution du nombre d'actions

Pour l'ensemble des plans, l'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition est la suivante :

En nombre d'actions	2022	2023
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1er janvier	**398 664**	**578 087**
Actions livrées sur l'année	(38 739)	(41 215)
Superformance	9 447	-
Actions annulées	(22 695)	(69 800)
Actions attribuées sur l'année	231 410	371 950
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	**578 087**	**839 022**

Les chiffres reportés correspondent aux nombres d'actions avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans [(a)]	Plan 2022	Plan 2023
Prix de l'action à la date d'attribution	12,88 €	13,18 €
Taux sans risque [(b)]	0,62 %	3,15 %
Taux de dividendes [(c)]	3 %	0 % en 2024 et 9,00 % en 2025
Juste valeur de l'action	11,76 €	Condition de présence uniquement : 11,98 € Condition de cours 16,19 € : 7,56 € Condition de cours 20,22 € : 4,87 €
Nombre d'actions attribuées	231 410	371 950

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupon (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

MANAGEMENT EQUITY PLAN

Au cours de l'exercice 2023, le groupe Vallourec a attribué de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions « Management Equity Plan » (MEP) en faveur des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Plan MEP du 1er février 2023

Le plan « MEP » du 1er février 2023 attribue 199 584 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en trois enveloppes : 57 359 actions ordinaires et 3 743 088 actions de préférences.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	13,48 €	13,48 €	13,48 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,35 an 70 % : 3,41 ans	30 % : 1,69 an 70 % : 3,41 ans	30 % : 2,10 ans 70 % : 3,41 ans
Durée de conservation [(a)]	3,41 ans	3,41 ans	3,41 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,60 %	49,60 %	49,60 %
Taux sans risque [(d)]	2,82 %	2,82 %	2,82 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	8,93 €	7,09 €	4,52 €
Nombre d'actions attribuées	94 721	94 718	10 145

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,31 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,31 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,33 an, 1,67 an et 2,01 ans.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

Plan MEP du 10 mars 2023

Le plan « MEP » du 10 mars 2023 attribue 327 562 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Prix de l'action à la date d'attribution	13,60 €	13,60 €	13,60 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,33 an 70 % : 3,31 ans	30 % : 1,67 an 70 % : 3,31 ans	30 % : 2,01 ans 70 % : 3,31 ans
Durée de conservation [(a)]	3,31 ans	3,31 ans	3,31 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,90 %	49,90 %	49,90 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	9,01 €	7,25 €	4,42 €
Nombre d'actions attribuées	149 531	149 531	28 500

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,31 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,31 années.
(b) Les actions de performance des tranches 2, 3 et 4, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros, 20,22 euros et 28,32 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,33 an, 1,67 an et 2,01 ans.
(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.
(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).
(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.
(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

Plan MEP du 13 mars 2023

Le plan « MEP » du 13 mars 2023 attribue 17 605 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	13,47 €	13,47 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,32 an 70 % : 3,30 ans	30 % : 1,64 an 70 % : 3,30 ans
Durée de conservation [(a)]	3,30 ans	3,30 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	49,90 %	49,90 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [(f)]	8,73 €	6,95 €
Nombre d'actions attribuées	8 803	8 802

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,30 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,30 années.
(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,32 an et 1,64 an.
(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.
(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).
(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.
(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

Plan MEP du 23 mars 2023

Le plan « MEP » du 23 mars 2023 attribue 37 037 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	11,49 €	11,49 €
Durée d'acquisition [a]	30 % : 1,58 an 70 % : 3,27 ans	30 % : 1,83 an 70 % : 3,27 ans
Durée de conservation [a]	3,27 ans	3,27 ans
Conditions de performance [b]	Oui	Oui
Volatilité [c]	50,30 %	50,30 %
Taux sans risque [d]	3,07 %	3,07 %
Taux de dividendes [e]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [f]	6,26 €	4,69 €
Nombre d'actions attribuées	18 519	18 518

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,27 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,27 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,58 an et 1,83 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(f) Suite à la modification des conditions de performance, votée en Assemblée Générale le 25 mai 2023, la juste valeur des tranches 2, 3 et 4 a été revue à la hausse pour une valeur complémentaire respectivement de 1,17 euro, 1,03 euro et 0,78 euro.

Plan MEP du 21 juin 2023

Le plan « MEP » du 21 juin 2023 attribue 108 526 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	10,04 €	10,04 €
Durée d'acquisition [a]	30 % : 1,44 an 70 % : 3,03 ans	30 % : 1,72 an 70 % : 3,03 ans
Durée de conservation [a]	3,03 ans	3,03 ans
Conditions de performance [b]	Oui	Oui
Volatilité [c]	48,00 %	48,00 %
Taux sans risque [d]	2,81 %	2,81 %
Taux de dividendes [e]	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'action [f]	5,26 €	3,86 €
Nombre d'actions attribuées	54 263	54 263

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 3,03 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,03 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 1,44 an et 1,72 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 27 juillet 2023

Le plan « MEP » du 27 juillet 2023 attribue 1 251 010 actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux. Ces actions sont réparties en deux enveloppes : 1 251 010 actions ordinaires et 1 250 000 actions de préférences.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions ordinaires sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	11,89 €	11,89 €	11,89 €
Date d'acquisition [(a)]	30 % 27/07/2024 70 % 27/07/2028	30 % 27/07/2025 70 % 27/07/2028	30 % 27/07/2026 70 % 27/07/2028
Durée de conservation	5 ans	5 ans	5 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	38 %	43 %	47 %
Taux sans risque [(d)]	3,60 %	3,24 %	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 et 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action	10,77 €	8,78 €	7,65 €
Nombre d'actions attribuées	250 200	375 308	625 502

(a) La condition d'acquisition « juridique » se situe entre 1 et 5 ans selon la tranche. Or, à l'issue de cette période, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition juridique et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à cinq années.

(b) Chaque tranche ne sera acquise que si à la date d'acquisition le cours de bourse de l'action VALLOUREC est supérieur à 8,09 euros.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe zéro coupon du CNO).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2
Prix de l'action à la date d'attribution	11,89 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 1,09 an 70 % : 2,93 ans
Durée de conservation [(a)]	2,93 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui
Volatilité [(c)]	47,00 %
Taux sans risque [(d)]	3,07 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action [(f)]	7,88 €
Nombre d'actions attribuées	1 250 000

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 2,93 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 2,93 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 seront convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition de 1,09 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Plan MEP du 14 décembre 2023

Le plan « MEP » du 14 décembre 2023 attribue 64 989 actions de préférences gratuites au profit des salariés et des dirigeants mandataires sociaux.

Caractéristiques du plan

Les caractéristiques du plan attribuant des actions de performance sont les suivantes :

Valorisation des plans	Tranche 2	Tranche 3
Prix de l'action à la date d'attribution	12,80 €	12,80 €
Durée d'acquisition [(a)]	30 % : 0,93 an 70 % : 2,54 ans	30 % : 1,26 an 70 % : 2,54 ans
Durée de conservation [(a)]	2,54 ans	2,54 ans
Conditions de performance [(b)]	Oui	Oui
Volatilité [(c)]	41,30 %	41,30 %
Taux sans risque [(d)]	3,05 %	3,05 %
Taux de dividendes [(e)]	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2026	0 % en 2024 9 % en 2025 et 2026
Juste valeur de l'action [(f)]	8,20 €	5,64 €
Nombre d'actions attribuées	32 494	32 495

(a) La durée d'acquisition « juridique » est d'un an quelle que soit la tranche. Or, à l'issue d'une période de 2,54 ans, si l'investisseur Apollo détient toujours un minimum de 5 % du capital, les actions ne sont pas cessibles. Tant que les actions ne sont pas cessibles, en cas de départ (or retraite, décès et invalidité), les actions ne sont rachetées aux bénéficiaires qu'à hauteur de 30 % maximum de leur valeur de marché. Par conséquent au regard d'IFRS 2, les bénéficiaires acquièrent (« vestent ») 30 % de leurs droits à l'issue de la période d'acquisition moyenne (voir les conditions de performance) et 70 % au terme de la période d'incessibilité estimée à 3,03 années.

(b) Les actions de performance des tranches 2 et 3, seront respectivement convertibles en actions ordinaires si le cours de bourse de l'action VALLOUREC pondéré par le volume (VWAP) atteint une moyenne de 16,19 euros et 20,22 euros sur 90 jours sur une période de cinq ans suivant la restructuration financière. Les modèles de valorisation font ressortir des durées moyennes d'acquisition respectivement de 0,93 an et 1,26 an.

(c) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondante à la durée de vie des plans.

(d) Le taux sans risque retenu est fonction des échéances de chacune des tranches (courbe de taux de l'Institut des Actuaires).

(e) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Évolution du nombre d'actions

L'évolution du nombre d'actions en cours d'acquisition sur le plan « Management Equity Plan » 2022 est la suivante :

En nombre d'actions	Actions ordinaires	Actions de performance
Nombre d'actions en cours d'acquisition au 1er janvier 2023	**985 488**	**5 370 798**
Actions livrées sur l'année	(157 970)	(4 912 384)
Actions annulées	(769 766)	(543 106)
Actions attribuées sur l'année	1 251 010	2 005 303
NOMBRE D'ACTIONS EN COURS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**1 308 762**	**1 920 611**

VALLOUREC INVEST

En octobre 2023, Vallourec a lancé Vallourec Invest 2023, une augmentation de capital réservée aux salariés, conformément à la décision prise le 27 juillet 2023 par le Conseil d'administration en application des treizième et quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 mai 2023.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a pour objectif d'associer les salariés du Groupe à la création de valeur et de développer l'actionnariat salarié en reconnaissance des progrès accomplis jusqu'à présent et de renforcer leur participation à la construction du plan New Vallourec en tant qu'actionnaires directs ou indirects.

Le nombre total d'actions pouvant être émises dans le cadre de l'Offre est plafonné à 0,75 % du capital social de la société au 27 juillet 2023, jour de la décision du Conseil d'administration autorisant la mise en œuvre de l'Offre, soit 1 774 642 actions.

Ce programme d'investissement s'est traduit par la création de 490 101 actions nouvelles (soit 0,21 % du capital de Vallourec) et porte à 237 271 828 le nombre d'actions composant le capital au 13 décembre 2023.

7 Provisions pour risques et charges

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2023
Provisions pour perte de change	2	-	1	1
Provisions pour départ à la retraite	-	-	-	-
Provisions retraite complémentaire	479	-	479	-
Provisions pour charges actions de performance	594	-	-	594
Provisions contentieux	15	-	-	15
TOTAL	**1 090**	**1**	**479**	**610**
Dont comptabilisés en exploitation	-	1	479	-
Dont comptabilisés en financier	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2019 et 2020) s'élève à 0,6 million d'euros.

PROVISIONS POUR DÉPART À LA RETRAITE

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2023, est à 0 contre 0,2 million d'euros au 31 décembre 2022.

PROVISIONS POUR RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2023, est de 0.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0. Les engagements non reconnus au bilan correspondraient à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

INFORMATION SUR LES RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Vallourec S.A. peut avoir recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2023, Vallourec S.A. n'a pas de dette à taux variable et n'a pas contracté d'instruments de couverture de risque de taux.

INFORMATION SUR LES RISQUES DE CHANGE

Au 31 décembre 2023, Vallourec S.A. n'a pas d'exposition significative au risque de change et n'a pas contracté d'instrument de couverture du risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

8 Résultat d'exploitation

LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 4,5 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totalisant 12,7 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats induits par les programmes d'attribution d'actions gratuites et des commissions, frais d'émission d'emprunt et des dotations aux provisions.

9 Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Charges financières : Néant.

Produits financiers : 126 millions d'euros.

10 Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 24 millions d'euros.

	31/12/2022	31/12/2023
Produits financiers [(a)]	112 328	126 119
Charges d'intérêts	(102 583)	(102 284)
Coût financier net	**9 745**	**23 836**
Variation des provisions sur titres de participation	1 661 000	887 001
Autres charges et produits financiers [(b)]	1	250 006
RÉSULTAT FINANCIER	**1 670 746**	**1 160 842**

(a) Dont 112,0 millions d'euros correspondant aux intérêts des prêts avec Vallourec Tubes SAS.
(b) Dont 250 millions d'euros correspondant aux dividendes à recevoir de Vallourec Tubes SAS.

11 Résultat exceptionnel

Néant.

E – Autres informations

12 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif de la Société fin 2022 est constitué d'une personne.

13 Fiscalité

INTÉGRATION FISCALE

La Société a opté depuis le 1er janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de cinq ans en cinq ans.

En 2023, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec S.A., Vallourec Université France, Vallourec Tubes, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec Services.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec S.A. correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec S.A. elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec S.A.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2023

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires	Montant (base) au 31/12/2022	Montant (base) au 31/12/2023
Accroissement		
Allégements	**676**	**197**
Provision pour retraite	489	10
Provision pour actionnariat salarié	187	187
Provision pour congés payés	-	-
Provision taxe sur les véhicules de tourisme	-	-

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	1 153 178	-	1 153 178
Exceptionnel	-	-	-
Sous-total	**1 153 178**	**-**	**1 153 178**
Charge propre à Vallourec (crédit d'impôt)	-	(2 123)	(2 123)
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	4 007	4 007
TOTAL VALLOUREC	**1 153 178**	**1 884**	**1 155 062**

14 Rémunérations des membres des organes d'administration et de direction

ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus au cours de l'exercice se sont élevés à 0,8 million d'euros.

ORGANES DE DIRECTION

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec S.A.

15 Les engagements hors bilan

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : néant ;
- indemnité retraite complémentaire : néant ;
- location longue durée véhicule : 17 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

16 Événement postérieur à la clôture

Néant

17 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2023

En milliers d'euros Sociétés	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenu *(%)*	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A) FILIALES ET PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE VALLOUREC										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes 12, rue de la Verrerie, 92190 Meudon	622 643 175	2 211 497	100 %	4 856 429	4 856 429	2 385 804		80 469	459 993	-

18 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros, sauf nombre d'actions et effectif	2019	2020	2021	2022	31/12/2023
CAPITAL					
Capital social	**915 975 520**	**228 994**	**4 578 569**	**4 635 552**	**4 745 437**
Nombre d'actions ordinaires existantes	457 987 760	11 449 694	228 928 428	231 777 627	237 271 828
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer :	-				
• par conversion d'obligations					
• par exercice de droits de souscription	3 180 339	-	-	-	-
• par remboursement d'obligations					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 381 501	2 706 419	2 932 804	2 086 313	4 533 997
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(59 277 273)	(88 504 562)	66 001 676	(4 174 959)	265 698 949
Impôts sur les bénéfices	566 787	56 340	35 360	172 726	1 883 837
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-		
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(63 647 530)	(3 093 523 915)	510 763 663	1 657 926 018	1 155 062 178
Résultat distribué	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	(0,13)	(7,73)	0,29	(0,02)	1,13
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	(0,14)	(270,18)	2,23	7,15	4,87
Dividende attribué à chaque action existante	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	4	4	3	1
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 313 936	1 532 830	2 359 910	3 679 977	1 261 389
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 312 316	1 102 907	1 330 544	1 448 593	2 789 959

7.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société VALLOUREC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALLOUREC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes

Notes B « Principes comptables - Titres de participation », C.1 « Mouvements de l'actif immobilisés – Titres de participations et Créances, Prêts, Autres immobilisations financières » et E.6 « Tableau des filiales et participations » de l'annexe aux comptes annuels

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 4 856 millions d'euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils correspondent aux titres de la société Vallourec Tubes SAS, sous-holding du groupe Vallourec. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles à 1 701 millions d'euros. Comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note B de l'annexe aux comptes annuels, la Société constitue une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur nette comptable. De la même manière, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus, estimés sur la base du plan stratégique du groupe Vallourec pour les 5 premières années, d'une projection sur les 3 années suivantes et d'une valeur terminale. L'évaluation réalisée au 31 décembre 2023 a conduit, comme indiqué au paragraphe « Titres de participation » de la note C.1 de l'annexe aux comptes annuels, à comptabiliser une reprise de dépréciation de 887 millions d'euros pour cet exercice. Les prévisions de trésorerie ayant servi de base à la détermination des valeurs recouvrables ont été établies sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes, dans un contexte de reprise de l'activité Oil & Gaz. Toutefois, les difficultés à appréhender les perspectives d'avenir persistent notamment en lien avec le contexte inflationniste et son potentiel impact négatif sur les prix des matières premières et de l'énergie ainsi que l'impact du changement climatique sur le modèle d'affaires. Dans ce contexte, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations et le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées de la société Vallourec Tubes est un point clé de l'audit, en raison du poids de ces actifs dans les comptes de la Société, et du fait que la détermination de la valeur d'utilité de ces titres requiert de la part de la Direction l'exercice de jugements et l'utilisation d'estimations dans l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, utilisées pour la détermination de cette valeur.	Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : • du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre de la détermination de la valeur d'utilité des titres de la société Vallourec Tubes, et • des modalités d'approbation des résultats de ce test par les organes de gouvernance. Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres et des créances rattachées. Nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation, établies par la Société, et vérifié leur cohérence avec le budget 2024, approuvé par le Conseil d'Administration, et les estimations de la Direction issues du plan d'affaire. Nous avons, avec le support de nos experts en évaluation, apprécié au regard de données internes au Groupe et de données externes sectorielles et macroéconomiques le caractère approprié des différentes hypothèses sous-jacentes sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie et notamment : • les hypothèses de prix et de volumes par régions qui dépendent notamment des dépenses d'investissements dans les domaines de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, • les prévisions d'évolution des coûts dans le contexte du plan stratégique « New Vallourec », et • les taux de change, taux de croissance et taux d'actualisation retenus. Nous avons aussi analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées, les perspectives de marché et les données prévisionnelles présentées au Conseil d'Administration. Enfin, nous avons (i) effectué nos propres analyses de sensibilité, (ii) vérifié l'exactitude arithmétique des calculs ainsi que (iii) vérifié que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net du groupe Vallourec.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VALLOUREC par l'Assemblée Générale du 1er juin 2006 pour les deux cabinets.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG S.A. était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 22ème année sans interruption, compte tenu de la succession de mandats intervenue entre entités juridiques du réseau Deloitte.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La-Défense, le 8 mars 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.	Deloitte & Associés
Alexandra Saastamoinen	Véronique Laurent

CHAPITRE 8

8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 Personnes responsables 362

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel 362

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel 362

8.1.3 Responsable juridique du Groupe 362

8.1.4 Responsable de la communication de l'information financière 362

8.2 Contrôleurs légaux des comptes 363

Commissaires aux comptes titulaires 363

8.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce) 363

8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence 365

8.4.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 365

8.4.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel 369

8.4.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration 369

8.4.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration 371

8.4.5 Informations incluses par référence 373

8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 374

8.1 Personnes responsables

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Philippe Guillemot

Président-directeur général de Vallourec (ci-après « **Vallourec** », « **la Société** » ou « **le Groupe** »)

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 365 du présent Document d'enregistrement universel (section 8.4.1) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Meudon, le 14 mars 2024

Le Président-directeur général

Philippe Guillemot

8.1.3 Responsable juridique du Groupe

Mme Sarah Dib

Secrétaire Générale du Groupe

Vallourec

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon – France

E-mail : sarah.dib@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.1.4 Responsable de la communication de l'information financière

M. Connor Lynagh

Directeur des Relations Investisseurs

Vallourec

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon – France

E-mail : Connor.lynagh@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

Mme Alexandra Saastamoinen

Tour Eqho – 2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

Mme Véronique Laurent

Tour Majunga – 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 25 mai 2018

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2018 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

8.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 225-102-3 du Code de commerce)

L'article L. 225-102-3 du Code de commerce [1] soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de Vallourec est présenté, ci-après, en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués par les sociétés extractives de Vallourec telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels Vallourec exerce ses activités, en en détaillant le montant total, le montant total par type de paiement et le montant total par projet.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Vallourec SA.

DÉFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

- **Sociétés Extractives :** Vallourec SA et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole et de gaz naturel notamment, consolidée par Vallourec SA par intégration globale.
- **Paiement :** tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou à sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature.

  Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

  - **Impôts et taxes :** impôts et taxes payés sur les revenus, la production ou les bénéfices, à l'exclusion des impôts ou taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.
  - **Droits de licence :** droits de licence annuels, redevances superficiaires ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
  - **Paiements pour amélioration des infrastructures :** paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite d'activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de partage de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Gouvernement :** toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou territoire, ou toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.
- **Projet :** activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou des accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet.

(1) L'article L. 225-102-3 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements effectués pour leurs activités extractives par les Sociétés Extractives se trouvant être en position d'opérateur de Projet, au profit des Gouvernements des pays ou territoires où elles exercent leurs activités, tels qu'ils figurent dans les comptes de ces Sociétés Extractives.

En 2023, le Groupe a, au titre des impôts et taxes dus pour l'exploitation de sa mine de Pau Branco, dans l'État de Minas Gerais, effectué les paiements suivant :

Société du Groupe Vallourec concernée	Projet concerné	Motif du Paiement	Gouvernement concerné	Montant
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur la compensation financière pour l'exploration des ressources minières - CFEM (« Compensação Financeira pela Exploração Mineral– CFEM »)	Gouvernement Fédéral du Brésil	11 533 790 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Taxe sur le contrôle fiscal, la surveillance et l'inspection des activités de recherche, d'exploitation minière, d'exploration et d'utilisation des ressources minières - TFRM (« Taxas de Fiscalização sobre Recursos Minerais (TFRM) »)	Gouvernement Fédéral du Brésil	2 791 150 €
Vallourec Tubos do Brasil Ltda	Exploitation de la Mine de Pau Branco, Brésil	Impôt sur le revenu - IR	Gouvernement Fédéral du Brésil	31 397 334 €

8.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

8.4.1 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et les annexes 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel	
	Chapitres/Sections	Pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétence		
1.1. Personnes responsables	8.1.1	362
1.2. Déclaration des personnes responsables	8.1.2	362
1.3. Déclaration ou rapport d'expert	n/a	n/a
1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5. Déclaration sans approbation préalable de l'autorité compétente	-	1
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	8.2	363
2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été reconduits durant la période couverte	n/a	n/a
3. Facteurs de risques		
3.1. Risques liés à la stratégie et aux activités du groupe	3.1.1	158 à 160
3.2. Risques opérationnels	3.1.2	160 à 162
3.3. Risques juridiques et fiscaux	3.1.3	162-163
3.4. Risques financiers et de marché	3.1.4	163 à 166
4. Informations concernant la société		
4.1. Raison sociale et nom commercial	5.1.1	236
4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	5.1.2	236
4.3. Date de constitution et durée de vie	5.1.3	236
4.4. Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire et site web	5.1.1, 5.1.2	236
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	Profil, 1.1, 1.3	2-3, 4, 6 à 9, 14 à 20, 33 à 38
5.1.2. Nouveaux produits et/ou services	Profil, 1.2.3	2-3, 29-30
5.2. Principaux marchés	Profil, 1 (Introduction), 1.1.1, 1.2.1, 1.3.1, 7.1.7 note 2.1	3, 4, 6, 14, 21 à 23, 33 à 38, 283
5.3. Événements importants dans le développement des activités	Profil, 1.1.1, 1.2.2, 1.2.3 1.4, 7.1.7 note 1.3	2-3, 14 à 16, 23 à 29, 29 à 32, 39 à 42, 281-282
5.4. Stratégie et objectifs	Profil, 1.1.1, 1.1.2.3, 1.1.3, 1.2, 2 (introduction)	2-3, 7, 16, 19, 20, 21 à 33, 46 à 56
5.5. Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	1.2.3	29 à 32
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration sur la position concurrentielle	1.3.1.1.4, 1.3.1.2.3	36, 37
5.7. Investissements		
5.7.1. Investissements importants réalisés	1.1.1, 6.1.2.3	16, 265-266
5.7.2. Investissements en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	6.1.2.3, 7.1.7 note 1.3	266, 282
5.7.3. Coentreprises et entreprises dans lesquelles la société détient une part de capital susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	7.1.7 note 5, 7.1.7 note 10.2	301 à 303, 331-332
5.7.4. Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation, des immobilisations corporelles	2.2.1.4, 3.1.2.3, 6.1.2.3, 7.1.7 notes 4.2 et 9.4	66, 161, 265, 297, 330

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel Chapitres/Sections	Document d'enregistrement universel Pages
6. Structure organisationnelle		
6.1. Description sommaire du Groupe	1.2.2, 5.7	23 à 29, 255
6.2. Liste des filiales importantes	1.2.2.1.2, 5.7.1, 7.1.7 note 10.2, 7.3.3 note E17	24 à 27, 255, 331-332, 354
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1. Situation financière		
7.1.1. Évolution et résultat des activités, évolution de la situation financière comportant des indicateurs clés de performance de nature financière et le cas échéant, extra-financière	Profil, 1.1.3, 6.1, 6.3, 7.1.1 à 7.1.4, 7.1.7 notes 2.1, 2.2 et 2.3, , 7.3.2, 7.3.3 note D8	3, 4-5, 7, 10, 20, 258 à 267, 269, 272 à 275, 284 à 287, 338, 352
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et développement	Profil, 1.1.2.2, 1.1.2.3.2, 1.1.3, 1.2.1.2, 1.2.2, 1.2.3, 3.2.2.6.3, 6.1.1.4	2-3, 4, 6-7,8-9, 17-18, 20, 22, 23 à 29, 29 à 32, 171, 261
7.2. Résultats d'exploitation		
7.2.1. Facteurs importants, évènements inhabituels ou peu fréquents ou nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	Profil, 1.2.2, 1.4.1, 7.1.7 notes 1.3 et 2.6	3, 23 à 29, 39 à 42, 281-282, 288
7.2.2. Raison des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	Profil, 7.1.7 notes 2.3 et 2.6	3, 286 à 288
8. Trésorerie et capitaux		
8.1. Informations sur les capitaux	6.1.2.1, 6.1.2.6, 7.1.4, 7.1.5, 7.1.7 note 6.1, 7.3.1, 7.3.3 note C5	263, 267, 276, 277, 303-304, 337, 343
8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	Profil, 6.1.2.2, 6.1.2.4, 7.1.3, 7.1.4, 7.1.7 note 7.1.7	3, 264, 266, 274-275, 316
8.3. Besoins de financement et structure de financement	Profil, 6.1.2.1, 6.1.2.5, 7.1.4, 7.1.7 notes 7.1 et 7.2, 7.3.3 note C3	3, 263, 267, 276, 313 à 317, 317, 341-342
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations	7.1.7 note 7.1, 7.3.3 note C3	314-315, 342
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	7.3.3 note C3	342
9. Environnement réglementaire		
9.1. Description de l'environnement réglementaire pouvant influer de manière significative sur les activités et toute mesure ou facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités	1.2.3.1.5, 2.2.1.4, 3.1.2.1 et 3.1.2.2, 3.2.2.6.1	32, 65, 160-161, 170
10. Informations sur les tendances		
10.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document d'enregistrement	1.4.2	43
10.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives au moins pour l'exercice en cours	Profil,1.1.2.3.2, 1.2.2, 1.4.1, 1.4.2	3, 20, 23, 39 à 42, 43
11. Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1. Prévisions ou estimations du bénéfice publiées	6.2.1	268
11.2. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	6.2.2	268
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité aux méthodes comptables de l'émetteur	6.2.2	268
12. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de Direction générale		
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4.2.1.1, 4.2.2	178 à 193, 202 à 204
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	4.2.1.1.3, 4.2.1.1.4, 4.2.1.2.4, 4.2.1.2.5, 4.4.1, 4.4.5	181, 182, 194,195, 198, 230, 231

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel Chapitres/Sections	Document d'enregistrement universel Pages
13. Rémunération et avantages		
13.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	4.3.2, 7.1.7 note 5.3	210 à 216, 303
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4.3.2.3.1, 7.1.7 notes 5.3, 8 et 9, 7.3.3 note C7	211, 303, 325 329, 352
14. Fonctionnement des organes d'administration et dedirection		
14.1. Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.6	180, 184 à 192
14.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	4.4.2.2, 4.5	230, 233
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des Rémunérations	3.2.3.3, 4.2.1.1.1, 4.2.1.2.5, 4.2.1.3.2, 4.2.1.3.3	173, 180, 195-196, 198-199, 200, 201
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	4.1	178
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4.2.1.1.2	181
15. Salariés		
15.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	Profil, 2.3.1, 2 Annexe 6, 6.1.1.4, 7.1.7 note 2.3, 7.3.3 note E12	4, 14, 102 à 106, 147, 262, 287, 353
15.2. Participations au capital, options, attribution d'actions de performance des personnes visées au 12.1	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.6, 4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.3.3.2, 7.1.7 note 6.3, 7.3.3 note C6	180, 184 à 192, 213, 214 à 216, 219 à 229, 304 à 312, 343 à 351
15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	Profil, 1.4.1.4, 2.3.2.4, 4.3.3.2.3, 7.1.7 note 1.3, 7.3.3 note C6	3, 7, 40, 115, 226, 282, 343 à 351
16. Principaux actionnaires		
16.1. Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable et montant de la participation ainsi détenue, ou déclaration appropriée en l'absence de telles personnes	5.3.1	245 à 249
16.2. Existence de droits de vote différents	4.4.7, 5.1.8	231, 237
16.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect	5.3.2	249
16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle	n/a	n/a
17. Transactions avec les parties liées		
17.1. Détail des transactions avec des parties liées	7.1.7 note 5.2, 7.3.3 note D9	303, 352
18. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
18.1. Informations financières historiques		
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit pour chacun de ces exercices	7	272 à 359
18.1.2. Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3. Normes comptables	7.1.7 note 1.1, 7.3.3 note B	280, 339
18.1.4. Changement de référentiel comptable	n/a	n/a
18.1.5. Informations financières auditées établies conformément à des normes comptables nationales	7	272 à 359
18.1.6. États financiers consolidés	7.1	272 à 332
18.1.7. Date des dernières informations financières	7	272 à 359
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1. Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n/a	n/a

Annexes 1 et 2 du Règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019	Document d'enregistrement universel Chapitres/Sections	Document d'enregistrement universel Pages
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1. Audit indépendant des informations financières annuelles historiques	7.2, 7.4	333 à 336, 356 à 359
18.3.2. Autres informations auditées par les contrôleurs légaux	2 Annexe 2	130 à 134
18.3.3. Informations financières non tirées des états financiers audités	n/a	n/a
18.4. Informations financières pro forma		
18.4.1. Modification significative des valeurs brutes	n/a	n/a
18.5. Politique en matière de dividendes		
18.5.1. Description de la politique de distribution de dividendes et de toute restriction applicable	5.5	252
18.5.2. Montant du dividende par action	5.5.1, 7.1.7 note 6.4	252, 313
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage		
18.6.1. Procédures significatives	7.1.7 notes 2.8.3 et 9, 7.3.3 note C7	290, 329-330, 352
18.7. Changement significatif de la situation financière		
18.7.1. Description	1.4.2, 7.1.7 note 11.2, 7.3.3 note E16	43, 332, 354
19. Informations complémentaires		
19.1. Capital social		
19.1.1. Montant du capital émis et autorisé, nombre d'actions émises et totalement libérées et émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action, rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	5.2.2, 7.1.7 note 6.1	238, 303
19.1.2. Informations relatives aux actions non représentatives du capital	5.2.6	243
19.1.3. Nombre, valeur nominale et valeur comptable des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	5.2.4	241-242
19.1.4. Informations relatives aux valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	5.2.3.2.1, 5.2.6.1,	240, 243-244
19.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	4.4.6, 5.2.3.1	231, 239-240
19.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	n/a	n/a
19.1.7. Historique du capital social	5.2.5	243
19.2. Actes constitutifs et statuts		
19.2.1. Registre et objet social	5.1.4	236
19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	4.4.7, 5.1.8	231, 237
19.2.3. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	n/a	n/a
20. Contrats importants		
20.1. Résumé de chaque contrat important	n/a	n/a
21. Documents disponibles		
21.1. Déclaration sur les documents pouvant être consultés	5.1.5, 5.6.1	236, 253

8.4.2 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel *Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF*	Document d'enregistrement universel Chapitres/Sections	Pages
1. Comptes annuels de la Société	7.3	337 à 355
2. Comptes consolidés du Groupe	7.1	272 à 332
3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	7.4	356 à 359
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	7.2	333 à 336
5. Rapport de gestion	Cf table de concordance du rapport de gestion	369-371
6. Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	8.1.2	362
7. Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	7.1.7 note 11	332
8. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Cf table du rapport sur le gouvernement d'entreprise	371-372

8.4.3 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport de gestion du Conseil d'administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
	SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ		
Code de commerce Articles L. 225-100-1, I.,1°, L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26	Situation de la société et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et du Groupe, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires	Profil, 6.1, 6.3, 7.1.1 à 7.1.4, 7.3.1, 7.3.2	2 à 4, 6, 258 à 267, 269, 272 à 275, 337-338
Code de commerce Article L. 225-100-1, I.,2°	Indicateurs clés de performance de nature financière	Profil	4, 7, 10
Code de commerce Article L. 225-100-1, I.,2°	Indicateurs clés de performance non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société et du Groupe	Profil, 1.1.3, 2 Annexe 6	5, 7, 20, 147 à 149
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	1.4.2, 7.1.7 note 11.2, 7.3.3 note E16	43, 332, 354
Code de commerce Article L. 232-1, II	Succursales existantes	1.2.2.1.2, 1.2.2.2.3, 7.1.7 note 10.2	24 à 29, 331-332
Code de commerce Article L. 233-6 al. 1	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19	Aliénation des participations croisées	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir	Profil, 1.1.2.3.2, 1.2.2, 1.4.1, 1.4.2, 6.2,	3, 20, 23, 39 à 42, 43, 268
Code de commerce Articles L. 232-1, II et L. 233-26	Activités en matière de recherche et de développement	Profil, 1.1.2.2, 1.1.3, 1.2.3, 3.2.2.6.3, 6.1.1.4	3, 4, 6-7, 5, 17-18, 20, 29 à 32, 171, 261
Code de commerce Article R. 225-102	Tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des 5 derniers exercices	7.3.3 note E18	355
Code de commerce Articles L. 441-14 et D. 441-6	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients	6.3	269
Code monétaire et financier Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	4.4.2.2, 7.3.3 note C1	230, 340

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
	CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES		
Code de commerce Article L. 225-100-1, I.,3°	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée	3.1	158 à 166
Code de commerce Article L. 22-10-35,1°	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire	2.2.2, 3.1.2.3, 7.1.7 note 4.2	68 à 85,161, 297
Code de commerce Article L. 22-10-35, 2°	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	3.2	166 à 174
Code de commerce Article L. 225-100-1, I.,4°	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie de transaction et exposition de la société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie. Les indications comprennent l'utilisation par la société des instruments financiers	3.1.4, 7.1.7 notes 6.1, 7.1.7, 7.4.3 et 7.4.4, 7.3.3 notes B et C3	163 à 166, 304, 321 à 325, 339, 342
Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	Dispositif anti-corruption	2.4, 3.1.3.1, 3.2.2.3	122 à 124, 162, 169
Code de commerce Article L. 225-102-4	Plan de vigilance et compte-rendu de sa mise en œuvre	2.1	57 à 61
	ACTIONNARIAT ET CAPITAL		
Code de commerce Article L. 233-13	Structure, évolution du capital de la société et franchissement de seuils	5.1.9 ; 5.2.2, 5.3.1	237, 238, 245 à 249
Code de commerce Articles L. 225-211 et R. 225-160	Acquisition et cession par la société de ses propres actions	5.2.4	241-242
Code de commerce Article L. 225-102 alinéa 1	État de la participation des salariés au capital social	2.3.2.4, 4.3.3.2.3, 5.3.1	115, 226, 249
Code de commerce Articles R. 228-90 et R. 228-91	Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières	n/a	n/a
Code monétaire et financier Articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 Règlement AMF Article 223-26	Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la société	4.4.1.1	230
Code général des impôts Article 243 bis	Montant des dividendes mis en distribution au titre des 3 derniers exercices	5.5.1, 7.1.7 note 6.4	252, 313
	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE (DPEF)		
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105	Modèle d'affaires	Profil, 1.1.3	2, 20
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I.1°	Description des principaux risques liés à l'activité de la société	2 (introduction), 3.1.2.2, 3.1.2.3, 3.1.3.1, 3.1.3.3	54-55, 160-161, 162, 163
Code de commerce Articles L. 225-102-1, III, L. 22-10-36 ; R. 22-10-29 ; R. 225-104 et R. 225-105, I, 2°	Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à l'évasion fiscale (description des politiques appliquées par la société)	Profil, 1.1.2.2, 1.1.2.3, 1.2.4, 2 (introduction), 2.2, 2.3, 2.4, 3.2.2.6.2,	3, 7, 17-18, 19-20, 32-33, 46 à 56, 62 à 124, 171
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, I.3°	Résultats des politiques appliquées par la société ou le groupe, incluant des indicateurs clés de performance	Profil, 1.1.2.3, 2.2, 2.3, 2.4 ; 2 Annexe 6	3, 5, 7, 19-20, 62 à 124, 147 à 149
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 1°	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement…)	Profil, 2.3.1 à 2.3.4, 2 Annexe 6	3, 5, 7, 102 à 118, 147
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 2°	Informations environnementales (politique générale en matière environnementale, pollution, économie circulaire, changement climatique…)	Profil, 1.1.2.3, 2.2, 2 Annexe 6	3, 5, 7, 19, 62 à 102, 148-149
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, A, 3°	Informations sociétales (engagements sociétaux en faveur du développement durable, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques…)	Profil, 2.3.5, 2.4	5, 7, 119 à 122, 122 à 124
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, B, 1° ; L. 22-10-36 et R. 22-10-29	Informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et actions mises en œuvre pour prévenir les corruptions	2.3.5.2, 2.4, 3.1.3.1, 3.1.3.3	119-120, 122 à 124, 162, 163

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Code de commerce Articles L. 225-102-1 et R. 225-105, II, B, 2° ; L. 22-10-36 et R. 22-10-29	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	2 (introduction), 2.2.2.4.1, 2.3.5.2	47, 55-56, 80, 119
Code de commerce Article L. 225-102-2	Informations spécifiques installations SEVESO	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 225-102-1 V et R. 225-105-2	Attestation de l'organisme tiers indépendant	2 Annexe 2	130 à 134
Article 8 du règlement taxonomie 2020/852 et acte délégué du 6 juillet 2021	Publication du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement (CAPEX), des dépenses d'exploitation (OPEX) des activités économiques éligibles à la taxonomie	2.2.2.4, 2 Annexe 7	79 à 85, 150 à 155
	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES POUR L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION		
Code général des impôts Articles 223 quater et 223 quinquies	Informations fiscales complémentaires	6.3	269
Code de commerce Article L. 464-2	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	n/a	n/a

8.4.4 Table de concordance entre le Document d'enregistrement universel et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration

Le présent Document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document d'enregistrement universel constituant le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
	INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS		
Code de commerce Articles L. 22-10-8, I. et R. 22-10-14	Politique de rémunération des mandataires sociaux	4.3.1	205 à 209
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,1° et R. 22-10-15	Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	4.3.2	210 à 216, 218
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,2°	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2	211 à 213, 215
Article L. 22-10-9, I., 3° du Code de commerce	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,4°	Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.3.3.1.2	213, 214 à 216, 218
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,5°	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,6°	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations **moyenne** et **médiane** des salariés de la société	4.3.2.4	217
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,7°	Evolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents	4.3.2.4	217
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,8°	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	4.3.2.1	210
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,9°	Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce	4.3.2.1	210
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,10°	Ecart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	n/a	n/a

Texte de référence	Éléments requis	Sections/Chapitres	Pages
Code de commerce Article L. 22-10-9, I.,11°	Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du code de commerce	n/a	n/a
Code de commerce Articles L. 225-185 et L. 22-10-57	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	4.3.3.2.6, 5.2.3.2.4, 7.1.7 note 6.3, 7.3.3 note C6	214-215, 226 à 229, 241, 304-305, 343-344
Code de commerce Articles L. 225-197-1 et L. 22-10-59	Attribution et conservation d'actions gratuites par les dirigeants mandataires sociaux	, 4.3.2.3.1, 4.3.2.3.2, 4.3.3.2, 5.2.3.2.2, 5.2.3.2.3, 7.1.7 note 6.3, 7.3.3 note C6	213, 214, 216, 219 à 225, 241, 306 à 312, 345 à 351
	INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE		
Code de commerce Article L. 225-37-4, 1°	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	4.2.1.1.6	184 à 192
Code de commerce Article L. 225-37-4, 2°	Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	4.4.2, 4.4.3, 4.5	230, 231, 233
Code de commerce Article L. 225-37-4, 3°	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital	4.4.6, 5.2.3.1	231, 239
Code de commerce Article L. 225-37-4, 4°	Modalités d'exercice de la direction générale	4.2.2	202 à 204
Code de commerce Article L. 22-10-10-1°	Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	4.2.1, 5.3.3.1	178 à 201, 250
Code de commerce Article L. 22-10-10-2°	Politique de diversité et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil	4.2.1.1.1, 4.2.1.1.3	178, 181
Code de commerce Article L. 22-10-10-3°	Eventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	4.2.2.1.4	202-203
Code de commerce Article L. 22-10-10-4°	Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du principe « comply or explain »	4.1	178
Code de commerce Article L. 22-10-10-5°	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	4.4.7, 5.1.8	231, 237
Code de commerce Article L. 22-10-10-6°	Procédure d'évaluation des conventions courantes et sa mise en œuvre	4.4.4	231
	INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE		
Code de commerce Article L. 22-10-11	Structure du capital de la société	4.4.8.1	232
	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce	4.4.8.2	232
	Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce	4.4.8.1	232
	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits spéciaux et la description de ceux-ci	4.4.8.3	232
	Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	4.4.8.5, 5.3.3	232, 250
	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société	4.4.8.6, 5.3.3	232, 250
	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions	4.4.8.7	232
	Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin _en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts	4.4.8.8	232-233
	Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	4.4.8.9	233

8.4.5 Informations incluses par référence

En application de l'annexe 1 du règlement européen délégué 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le Règlement européen Prospectus UE 2017/1129, le présent Document d'enregistrement universel inclut par référence les informations suivantes (disponibles sur le site de Vallourec : https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/informations-reglementees) :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 253 à 271), 6.1 (pages 184 à 248), 6.2 (pages 249 à 252), 6.4 (pages 272 à 275), 8.1 (pages 354 à 355) et 8.2 (page 356) du Document de référence 2021, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2022 sous le numéro n° D.22-0305 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement aux sections 6.3 (pages 264 à 281), 6.1 (pages 198 à 259), 6.2 (pages 260 à 263), 6.4 (pages 282 à 285), 8.1 (pages 350 à 351) et 8.2 (page 352) du Document de référence 2022, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2023 sous le numéro n° D.23-0293 .

Les informations figurant sur le site internet de Vallourec www.vallourec.com, autres que celles incluses par référence, ne font pas partie de ce Document d'enregistrement universel.

8.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document d'enregistrement universel comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document d'enregistrement universel auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document d'enregistrement universel	
	Sections	**Pages**
Rapport du Conseil d'administration sur les rémunérations 2023 des mandataires sociaux	4.3.2	210
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	7.1.7 (note 11)	332
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	5.2.4.2	242

Réalisation et production

Contact : fr_content_and_design@pwc.com

Crédits photos : Philippe Zamora - Thiago Fernandes - Diego Sà - Vallourec - GMB Com - Getty Images

SIÈGE SOCIAL

12, rue de la Verrerie
92190 Meudon (France)
552 142 200 RCS Nanterre

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

WWW.VALLOUREC.COM

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4 745 436,56 €